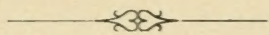




Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

COLLECTANEA FRIBURGENSIA



PUBLICATIONS

DE

L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG (SUISSE)

NOUVELLE SÉRIE, FASC. XV

(XXIV^{me} DE LA COLLECTION)



FRIBOURG (SUISSE)

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

—
1913

LES
SOURCES DE L'HISTOIRE DU MONTANISME

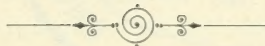
TEXTES GRECS, LATINS, SYRIAQUES

publiés avec une Introduction critique, une Traduction française,
des Notes et des « Indices »

PAR

PIERRE DE LABRIOLLE

PROFESSEUR DE LANGUE ET LITTÉRATURE LATINES A L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG



FRIBOURG (SUISSE)
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ (O. GSCHWEND)

PARIS
ERNEST LEROUX, 28, RUE BONAPARTE

1913

Du même auteur :

LA CRISE MONTANISTE

Un vol. in-8° de xx-607 pages.

Prix : 15 fr.



19367

AVERTISSEMENT

On trouvera une Bibliographie détaillée dans mon ouvrage intitulé *la Crise Montaniste* (Paris, Ernest Leroux, 1913). Je ne donne ici que les titres indispensables, ainsi que l'explication des sigles que j'emploie, soit dans l'Introduction, soit dans les Textes.

I

- BARDENHEWER (OTTO), *Geschichte der altkirchlichen Litteratur*. Freiburg i. B., t. I (1902), t. II (1903), t. III (1912).
— *Patrologie*, 3^e éd., Freiburg i. B., 1910.
- BATIFFOL (PIERRE), *Anciennes littératures chrétiennes. La littérature grecque*. Paris, 1897.
- BONWETSCH N., *Geschichte des Montanismus*, Erlangen, 1881.
- FUNK (F. X.), *Patres apostolici*, Tübingen, 1901.
- GRÜTZMACHER (GEORG), *Hieronymus. Eine biographische Studie zur alten Kirchengeschichte*, Leipzig und Berlin, 1901-1908, 3. Bde.
- HARNACK (A.), *Geschichte der altchristlichen Litteratur*, I. *Die Ueberlieferung und der Bestand*, Leipzig, 1893 ; II. *Die Chronologie*, I (1897) ; II (1904).
- HILGENFELD (A.), *Die Ketzergeschichte des Urchristentums*, Leipzig, 1884.
- LIPSIUS (D. RICHARD-ADELBERT), *Zur Quellenkritik des Epiphanius*. Wien, 1865 (cf. HARNACK, *Zeitsch. für die histor. Theolog.*, 1874, II, p. 143-226).
— *die Quellen der ältesten Ketzergeschichte*, Leipzig, 1875.
- ŒHLER (F.), *Corpus Haereseologicum*, Berlin, 1856.
- RITSCHL (ALBR.), *die Entstehung der alkatholischen Kirche*. Eine kirchen- und dogmengeschichtl. Monographie, Bonn, 1850 ; (2. durchgängig neu ausgearb. Auflage, Bonn, 1857).
- ROLFFS (E.), *Urkunden aus der antimontanistischen Kampfe des Abendlandes*, dans TU., XII, 4 (1895).
- SCHANZ (M.), *Geschichte der römischen Litteratur*, dans le *Handbuch d'I. von Müller*, t. III² (1905) ; t. IV (1904).

- TILLEMONT (L. S. le NAIN DE), *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. II (1701) et t. III.
- VOIGT (H.-G.), *Eine verschollene Urkunde des antimontanistischen Kampfes*, Leipzig, 1891 (cf. LOOFS, dans TLZ, 1893, p. 301 et s.).
- KRUMBACHER (KARL), *Geschichte der byzantinischen Litteratur*. Zweite Auflage unter Mitwirkung von A. EHRHARD und H. GELZER, dans le *Handbuch d' I. v. MÜLLER*, IX Bd, I Abtlg., München, 1897.
- ZAHN (TH.), *Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, I : *Das Neue Testament vor Origenes*, Leipzig, 1888-1889. II. *Urkunden und Belege zum ersten und dritten Bd.*, Leipzig, 1890-1892.
- *Forschungen zur Geschichte des ntl. Kanons und der altkirchlichen Litteratur*, t. V (Leipzig, 1893), p. 1-57.

II

- ACL = HARNACK, *Geschichte der altchr. Litt. Die Ueberlieferung* (V. ci-dessus).
- AKL = BARDENHEWER, *Geschichte...* (V. ci-dessus).
- BALAC = *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, Paris.
- BARDENHEWER : (Par ce nom, sans autre indication, je renvoie à la *Patrologie* de B. : voir ci-dessus).
- BLE = *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse.
- CB = *Corpus* de Berlin : *Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, hsg. von der Kirchenväter-Kommission der Kön. preussischen Ak. der Wiss., Leipzig, 1897 et s.
- CIG = *Corpus Inscriptionum Graecarum*.
- CIL = *Corpus Inscriptionum Latinarum*.
- CV = *Corpus* de Vienne : *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum latinorum...* Academiae litterarum caesareae uindobonensis, Vindobonae, 1866 et s.
- DCB = *A Dictionary of Christian Biography*, ed. by W. SMITH and H. WACE, London, t. I (1877), t. II (1880), t. III (1882), t. IV (1887).
- GK = ZAHN, *Geschichte...* (V. ci-dessus).
- GM = BONWETSCH, *Geschichte.* (Voir ci-dessus.)
- KR = E. KROYMANN, *Tertulliani opera*, dans le *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*. Vol. XXXXVII, pars III (1906).
- Œ., = F. ŒHLER, *Tertulliani quae supersunt omnia*, Lipsiae, 1853.
- P. G., = *Patrologie grecque*, de MIGNE.
- P. L., = *Patrologie latine*, de MIGNE.
- RE³ = *Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3^e éd., Leipzig, 1896-1913.
- RW., = REIFFERSCHIED.-WISSOWA, *Tertulliani opera*, dans le *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*. Vol. XX, pars I (1890).
- TLZ = *Theologische Literaturzeitung*, Leipzig.

TU = *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*,
hsg von O. v. GEBHARDT und A. HARNACK (et actuellement par A. HAR-
NACK et CARL SCHMIDT), Leipzig, 1883 et s.

ZHT = *Zeitschrift für die historische Theologie*, Leipzig.

ZKG = *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, Gotha.

ZWT = *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, Leipzig.

N. B. — J'ai conservé dans les textes la division en chapitres et en paragraphes des éditions que je transcrivais. Quand deux éditions sont citées, c'est de la première que le texte a été extrait. Dans la traduction française, les mots entre parenthèses () représentent les adjonctions nécessaires à l'intelligence du texte grec ou latin ; les mots entre crochets [] représentent une explication personnelle au traducteur.



INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

Les Destinées de la Littérature hétérodoxe primitive

I

Si nous voulions parler d'une « hérésie » moderne, celle de Luther, par exemple, ou celle de Calvin, notre première source d'informations serait indubitablement les œuvres de Calvin ou de Luther. Il serait bon ou même indispensable d'élargir notre enquête jusqu'aux écrits contemporains suscités par les innovations doctrinales de ces deux penseurs, y compris les réfutations auxquelles elles donnèrent lieu. Mais nous n'oserions nous fier, pour connaître leurs théories authentiques, qu'à l'expression même dont ils les ont l'un et l'autre revêtues.

Cette méthode, d'élémentaire loyauté, est inapplicable à la plupart des hérésies et schismes primitifs, spécialement aux hérésies et schismes anténicéens. L'immense littérature hétérodoxe des premiers siècles chrétiens a presque totalement péri, telle qu'elle était du moins en sa teneur originelle. Sa disparition a été favorisée par des causes diverses, que je rappellerai sommairement ici.

II

En premier lieu, une obligation de conscience fut imposée aux fidèles de fuir tout contact avec le dissident avéré et d'éviter toute lecture susceptible d'altérer la pureté de leur foi : « Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine (est-il écrit dans la seconde *Épître* de saint Jean [10-11]),

ne le recevez pas dans votre maison, ne lui dites pas même « salut ». Car celui qui dit « salut », communique à ses œuvres mauvaises. » En cette prescription se résume excellemment l'esprit dont furent constamment animés les chefs et les guides des Églises¹. Se sentant charge d'âmes, ils avaient mesuré la faiblesse du commun des âmes et ne croyaient pas à la vertu de la libre discussion : « Nam et multi rudes, constate Tertullien², et plerique sua fide dubii, et simplices plures quos instrui, dirigi, muniri oportebit. » Non moins que la lecture des livres païens³, celle des livres hérétiques fut interdite en principe⁴. Il va de soi que les doctes qui entreprenaient d'en fournir la réfutation, un Justin, un Tertullien, un Hippolyte, étaient bien obligés de les compulsuer. Pareille nécessité s'imposait souvent aux évêques, par devoir d'état : mais avec quelle antipathie précautionneuse ils en usaient alors, comme honteux de se fourvoyer en si détestable compagnie⁵ ! Pour le gros des fidèles, l'abstention faisait loi.

Cette hostilité systématique mit obstacle à la diffusion des livres hérétiques ; elle leur ferma l'entrée de telle bibliothèque où ils auraient trouvé abri⁶, et elle en compromit la transmission aux générations ultérieures.

D'autre part, l'inimitié des pouvoirs publics, postérieurement à l'édit de Milan, leur fut souvent meurtrière. « Intercipere scripta et publicatam

¹ Cf. *Didaché*, XI, 2 ; l'anecdote relative à Polycarpe, dans Eusèbe, *H. E.*, V, XX, 7 ; Tertullien, *de Praesc.*, *passim* (voir mon introduction à ce traité, dans la collection HEMMER-LEJAY, Paris, 1907, p. XLV et s.).

² *De Res. c.*, II (KR., p. 28, l. 3) ; cf. *Scorp.*, I (RW., p. 145, l. 10).

³ *Const. apost.*, I, VI (FUNK, I² [1905], p. 13) « ... τῶν ἐθνικῶν βιβλίων πάντων ἀπίχου ». Cf. 4^{me} Concile de Carthage (398), c. XVI, dans Gratien, c. I, dist. XXXVII « ...ut episcopus gentilium libros non legat, haeticorum autem pro necessitate et tempore ». A. HARNACK, *Mission. u. Ausbr. des Christ.*, I², 256.

⁴ *Const. Apost.*, VI, XVI (FUNK, I², p. 339). Défense de lire « βιβλία τῶν ἀσεβῶν », en particulier les apocryphes de Simon, de Cléobius, d'autres encore.

⁵ Aveu caractéristique de Denys d'Alexandrie, dans Eusèbe, *H. E.*, VII, VII, 1-3. Denys confesse qu'il s'est « souillé l'âme » à lier commerce avec les doctrines hérétiques. Un de ses prêtres lui déconseillait ces investigations malsaines ; et il n'a fallu rien de moins qu'une vision d'en haut pour le décider à les poursuivre.

⁶ Par exemple, celle que Pamphile constitua à Césarée (Palestine), et qui fut à Eusèbe d'un si grand secours pour son *Histoire ecclésiastique*. Cf. HARNACK, *ACL.*, p. XXIX et 544. — Pourtant d'après une anecdote racontée par saint Augustin (*Breui. coll. cum Donatistis*, III, XII), les bibliothèques des Églises en contenaient parfois un certain nombre, soit comme témoins des doctrines réprouvées, soit pour les soustraire à de coupables curiosités : HARNACK, *ACL.*, p. xxx.

uelle submergere lectionem non est deos defendere, sed ueritatis testificationem timere. » Tel est le principe qu'au début du IV^{me} siècle, Arnobe avait arboré fièrement ¹, à l'encontre de certains païens qui auraient voulu faire supprimer par décret du Sénat les livres favorables à la religion chrétienne. Le point de vue changea dès que l'État romain, ayant mis sa force au service de l'Église et lié partie avec elle, eut été amené par là même à traiter tout dissident en sujet rebelle, en ennemi de la santé publique. Contre ces « entêtés ² », ces « déments ³ », ces « pervers ⁴ », contre cette « cohorte sacrilège ⁵ » de « perfides ⁶ » — tel est, au IV^e et au V^e siècles, le ton habituel des constitutions impériales relatives aux hérétiques —, toutes les mesures de coercition furent jugées légitimes ⁷, y compris la destruction de leurs ouvrages. Déjà Constantin n'avait pas hésité à faire brûler les livres d'Arius, et à menacer de mort quiconque les conserverait chez soi ⁸. En 331, il prescrivit encore de rechercher les ouvrages des Novatiens, Valentiniens, Marcionistes, Pauliens, Cataphrygiens ⁹. Plus tard, quand l'orthodoxie fut devenue loi d'État ¹⁰, quelques proscriptions ou exécutions analogues — en très petit nombre d'ailleurs, il convient de le reconnaître ¹¹ — furent officiellement édictées. C'est ainsi

¹ *Adu. Nat.*, III, VII (REIFFERSCHIED, p. 116, l. 12).

² *Cod. Théod.*, XVI, v, 25 (a. 395); *ibid.*, 6 et 7.

³ *Ibid.*, 24 (a. 394).

⁴ *Ibid.*, 20 (a. 391).

⁵ *Ibid.* (sacrilega cohors; haereticorum polluta contagia).

⁶ *Ibid.*, 12 (a. 383); 65 (a. 428).

⁷ GOTHOFREDUS en a dressé la liste dans son Commentaire du Code Théodosien, Lugduni, 1665, t. VI, p. 106 et s. — On notera que dès longtemps l'État romain s'était adjugé le droit de faire disparaître les livres qu'il jugeait dangereux pour sa propre sécurité, par exemple les écrits relatifs à la magie, qu'Ulpien appelle *libri improbatae lectionis* (HEUMANN-SECKEL, *Handlex. zu den Quellen des röm. Rechtes*, 9^{me} éd., Iéna, 1907; s. u. lectio). Une procédure analogue avait été quelquefois employée à Athènes, par ex. contre les ouvrages de Protagoras d'Abdère (Diog. Laërce, IX, 52-54; Cicéron, *de Nat. Deorum*, I, XXIII, 63; Minucius Felix, *Octavius*, VIII, 3 [WALTZING].)

⁸ Lettre conservée dans Socrate, *H. E.*, I, IX (HUSSEY, I, 69). Constantin y fait allusion aussi à une mesure analogue prise contre les écrits de Porphyre. (La référence que donne HARNACK, dans ACL., p. XXIV [= Eusèbe, *Vita Const.*, III, LXVII] est inexacte.)

⁹ **Sources**, p. 87, ligne 1 et s.

¹⁰ *Code Theod.*, XVI, v, 5. Cf. MOMMSEN, *Droit pénal romain*, trad. DUQUESNE, II (1907), p. 303.

¹¹ D'après BROCHET, *Saint Jérôme et ses ennemis littéraires*, Paris, 1906, p. 410, Honorius aurait interdit la lecture des livres d'Origène, conformément au vœu exprimé par les évêques de Rome, de Milan et d'Aquilée. Les textes ne portent la trace que

que tout détenteur des livres de Nestorius¹ ou d'Eunomius² s'exposa à être frappé capitalement. La littérature montaniste elle-même — retenons le fait, qui nous intéresse spécialement en la présente étude — tomba sous le même ostracisme³.

Il n'est pas douteux que ces mesures rigoureuses n'aient exercé leur effet, plus ou moins actif selon les contrées et selon le zèle ou l'apathie des fonctionnaires chargés de les appliquer.

Mais un autre facteur, beaucoup plus décisif, encore qu'indépendant de toute mauvaise volonté consciente, coopéra au même résultat.

Les livres hérétiques subirent le sort commun de cette littérature anténicéenne qui avait eu une efflorescence si remarquable, et dont pourtant un si petit nombre d'œuvres sont venues intactes jusqu'à nous. La sollicitude dont l'Église entoura l'Ancien et le Nouveau Testament ne pouvait envelopper tous les écrits de circonstance que suscitait la prédication de la foi chrétienne. Abandonnés à leur destin, ceux-ci ne survécurent qu'autant qu'on sentit le besoin de les faire durer en copiant de nouveaux exemplaires. Or il était inévitable que, de la plupart, la curiosité du public chrétien se détournât peu à peu. Outre qu'ils portaient souvent l'empreinte de doctrines tombées depuis lors dans le décri (par exemple, le millénarisme), ils pouvaient paraître, au point de vue strictement pratique, faire double emploi avec les ouvrages de substance plus riche et de facture plus savante que l'époque ultérieure avait mis à la disposition des fidèles. A quoi bon sauver les *Χρονογραφίαι*, de Jules l'Africain, du moment qu'on avait à portée les *Χρονικοί Κανόνες* d'Eusèbe ? Pourquoi transcrire les anciennes sources antihérétiques, Épiphane, l'érudit évêque, en ayant extrait tout le suc pour son *Panarion* ? Beaucoup d'ouvrages n'étaient plus demandés, on se lassa de les transcrire, et ils disparurent progressivement au bénéfice des écrivains « classiques » du IV^e et du V^e siècles ; ou, bien pis, ils cédèrent la place aux florilèges et compilations byzantines. Ce qui est surprenant — selon la juste remarque d'Ehrhard⁴ —,

d'une expulsion des Origénistes hors d'Alexandrie et hors de l'Égypte. Voy. BARONIUS-THEINER, *Annales*, ad Ann. 400, 33, 35 ; 403, 29.

¹ *Code Théod.*, XVI, v, 66.

² *Ibid.*, XVI, v, 34.

³ *Ibid.* Voir plus loin **Sources**, n° 153.

⁴ *Die altchristl. Litt. u. ihre Erforsch. von 1884-1900*, Fr. i. B., 1900, p. 600.

c'est que, parmi des conjonctures si peu favorables à leur conservation, des parties relativement importantes de la littérature chrétienne primitive aient réussi à se défendre de l'insouciance des lecteurs et de l'injure du temps.

Donc, même à défaut de l'animosité spéciale qui travailla contre les livres sortis des sectes, il est probable que par l'effet du phénomène qui vient d'être caractérisé, la plus grande partie d'entre eux auraient glissé dans un oubli profond.

III

On s'explique dès lors la pénurie de nos connaissances. Le peu qui subsiste des œuvres hétérodoxes n'a échappé que par d'heureux hasards à tant de causes d'anéantissement. C'est dans les réfutations catholiques que les plus importants fragments se sont conservés. La riche littérature polémique des premiers siècles n'offre souvent qu'un intérêt contestable là où l'auteur orthodoxe discute et réfute ; mais ce qui lui donne son meilleur prix, ce sont justement les « extraits » qui servent de points d'appui aux rétorquations ¹. Certains hérésiographes, tel Épiphane de Salamis, en dépit d'une médiocrité quelquefois rebutante, ont rendu de grands

¹ C'est à Épiphane que nous devons la lettre de Ptolémée à Flora, joyau de la littérature gnostique (*Panarion*, XXXIII, III-VII) et beaucoup d'autres pièces ou morceaux de moindre importance. Il y a dans Irénée, dans Clément d'Alexandrie, dans Origène, de nombreux fragments gnostiques (cf. P. G., VII, 1263-1322 ; STIEREN, éd. d'Irénée, I, 889-971 ; HILGENFELD, *Ketzergesch.*, *passim*). Nous connaissons Celse par la réfutation d'Origène (cf. AUBÉ, *La polém. païenne à la fin du deuxième siècle*, Paris, 2^{me} éd., 1878 ; KOETSCHAU, *Jahrb. f. prot. Theol.*, XVIII [1892], p. 604-632, et *Origenes Werke*, I-II [1899], dans CB) ; Marcion par l'*adu. Marcionem* de Tertullien (cf. ZAHN, GK, II, 2 [1892], p. 409-529) ; Porphyre — un abrégé de son œuvre —, par Macarius Magnes (telle est du moins la conjecture de HARNACK, TU., XXXVII, 4 [1911]) ; l'ouvrage de Julien l'Apostat contre les chrétiens par saint Cyrille d'Alexandrie, et subsidiairement par saint Jérôme, Théodore de Mopsueste, Arétas, Suidas (cf. NEUMANN, *Script. graec. qui christianam impugnaverunt religionem quae supersunt*, fasc. III, Lipsiae, 1880 ; quelques fragments nouveaux signalés dans RE ³, IX, 609, l. 22 et s.) ; l'*Ἀπολογία ὑπὲρ τῆς ἀπολογίας* d'Eunomius par Grégoire de Nysse ; Pélage par saint Jérôme, saint Augustin, Marius Mercator (cf. le groupement partiel dû à BRUCKNER, *Quellen zur Gesch. d. pelagianischen Streitigkeiten*, Tübingen, 1906) ; l'*Ἀπόδειξις περὶ τῆς θείας σαρκώσεως* d'Apollinaire, par Grégoire de Nysse ; Jovinianus, par saint Jérôme et subsidiairement par saint Ambroise, saint Augustin, etc. (cf. HALLER, dans TU., XVII, 2 [1897]) ; Nestorius, surtout par saint Cyrille (cf. LOOFS, *Nestoriana*, Halle, 1905), etc. Ce relevé est loin d'être complet.

services à l'histoire de la pensée chrétienne par leurs ciseaux diligents. — Quelques œuvres durent aussi leur survie à des malentendus, à des fraudes ¹. D'autres demeurèrent comme enfouies dans des idiomes peu connus en dehors d'une étroite sphère, jusqu'au jour où les érudits modernes les en ont exhumées ².

Ce ne sont point là les seules forces de conservation qui aient agi ³; mais bien plus nombreuses et efficaces ont été les forces de destruction ⁴,

¹ Outre leur intérêt romanesque, les *Homélies Clémentines* ont été certainement protégées par le nom de saint Clément. Les *Canones in Pauli apostoli epistulas*, de Priscillien, furent répandus sous le nom de saint Jérôme (Voir CV., XVIII, p. 340). Beaucoup d'écrits d'Apollinaire furent attribués à Grégoire le Thaumaturge, à Athanase, au pape Jules II. L'auteur de l'opuscule *Aduersus fraudes Apollinaristarum* (P. G., LXXXVI, 1948) signale ces supercheries. Trois homélies de Nestorius ont été compilées dans le sermon *Ἡμεῖς μὲν* de Pseudo-Chrysostome (P. G., LXI, 683). Voir aussi pour 52 autres sermons de Nestorius l'hypothèse de P. BATIFFOL, *Rev. biblique* IX (1900), p. 329-353. D'après SALTET, (BLE, 1906, p. 300 et s.), les Lucifériens seraient les auteurs réels de deux lettres attribuées à Athanase (P. G., xxvi, 1181; CV, xiv, 322 et s.) et du *de Trinitate* de Pseudo-Athanase (édition bénéd. [Paris, 1698], II, 601-622), etc.

² La *Pistis Sophia* a été retrouvée dans un manuscrit copte saec. V ou VI, du British Museum. C. SCHMIDT a publié encore d'autres opuscules gnostiques d'après des manuscrits coptes (TU., VIII, 1-2 [1893]). Plusieurs sont actuellement inédits (cf. BOUSSET dans PAULY-WISSOWA, art. *Gnosis*, col. 1504). FLEMMING et LIETZMANN (*Abh. d. kgl. Ges. d. Wiss. zu Göttingen, Phil.-hist.-kl.*, N. F., VII, 4, Berlin, 1904) ont découvert des traductions syriaques de certains écrits ou fragments dogmatiques d'Apollinaire de Laodicée. Le *Liber Heraclidis*, de Nestorius a été publié et traduit d'après le syriaque par BEDJAN, BRIÈRE et NAU, en 1910, etc.

³ Théodoret, *H. E.*, I, IV a inséré une lettre d'Arius. Il y a un formulaire arien dans Socrate, *H. E.*, I, xxvi. Voir aussi Athanase, *de Syn.*, xvi; Sozomène, *H. E.*, II, xxvii. — Les *Actes du Concile d'Ephèse* en 431 ont conservé des citations de Nestorius : cf. *Rev. biblique*, IX, 331. Quelques textes hérétiques ont été sauvés aussi par les florilèges, où on les insérait pour compromettre tel adversaire en montrant la parenté de sa doctrine avec celle de dissidents notoires : voy. le recueil très caractéristique réédité en 1907 par FRANZ DIEKAMP, *Doctrina Patrum de Incarnatione Verbi*, Münster i. W. Il est composé d'extraits (plus ou moins authentiques, il est vrai) empruntés à Hébion, Paul de Samosate, Nestorius, Théodore de Mopsueste, Manès, Apollinaire de Laodicée, etc., pour faire pièce aux monothélistes.

⁴ Parmi celles-ci, il faudrait compter encore les initiatives malencontreuses des copistes qui, au lieu de se contenter d'injurier en marge l'auteur suspect qu'ils transcrivaient (ne relève-t-on pas dans le *Codex Paris.* du *Commentaire* d'Origène sur saint Jean, des notules telles que *βλασφημῆς, βλασφημῆϊ, οὐαί σοι, ἀνάθεμά σοι, αἰρετικέ?*), pratiquaient des coupures dans son texte. C'est ainsi que l'oracle de la prophétesse Prisca cité par Tertullien dans son *de Exhort. Cast.*, X (EHLER, I, 752), ne figure plus que dans l'*Agobardinus* et a disparu de tous les autres manuscrits. — On notera que certaines œuvres aujourd'hui perdues existaient encore à

— et de là des lacunes irréparables auxquelles l'intuition la plus divinatrice ne saurait suppléer.

Ces conclusions, d'un tour quelque peu pessimiste, conseilleraient, semble-t-il, l'agnosticisme, et devraient dissuader de tout exposé d'ensemble. En pratique, elles sont susceptibles d'être partiellement corrigées et adoucies. D'espérer ressaisir en leur exacte tonalité les nuances morales ou doctrinales des hérésies primitives serait le plus souvent chimère. Mais par des voies indirectes, — par l'analyse littéraire des témoignages qui nous sont venus à leur propos ; par la confrontation de ces témoignages ; par le rapprochement minutieux de tous les indices propres à en éclairer l'histoire, — on peut encore pénétrer assez avant dans leur intelligence. Ne réussirait-on qu'à repérer les points décidément obscurs, les questions où il faut se résoudre à ignorer, cela même serait un gain, et non méprisable.

Le présent volume offre une collection des textes anciens relatifs au Montanisme. Ces textes sont d'importance très diverse. C'est à en évaluer l'autorité que je voudrais consacrer cette introduction. Quand nous aurons déterminé, autant que faire se peut, d'où proviennent les renseignements qui y sont inclus, le degré de confiance qu'ils méritent, la période à laquelle ils se réfèrent, les préoccupations particulières dont chaque auteur est animé, nous serons mieux à l'aise pour constituer avec les données reconnues valables une synthèse correcte de l'histoire du Montanisme.

une date assez tardive. Ainsi Photius possédait, au IX^{me} s., un recueil de 40 lettres d'Eunomius (BATIFFOL, *Litt. grecque*, p. 276). BIDEZ et CUMONT (*Rech. sur la tradition manuscrite des lettres de l'empereur Julien*, Bruxelles; 1898, p. 132) estiment que la bibliothèque d'Aréthas, archevêque de Césarée (IX^{me}-X^{me} s.) renfermait l'ouvrage de l'empereur Julien contre les chrétiens. Voir cependant NEUMANN, dans TLZ., 1899, p. 299 et s.



CHAPITRE II

Eusèbe de Césarée

I

C'est à Eusèbe de Césarée que nous devons le meilleur de notre information en ce qui concerne la phase initiale de la crise montaniste.

La notice d'Eusèbe sur le Montanisme est une des plus copieuses qu'il ait consacrées à aucune hérésie¹. Elle ne comprend pas moins de quatre chapitres (V, XVI-XIX), dont deux sont d'une étendue considérable. Et il y faut ajouter plusieurs allusions éparses à travers l'*Histoire ecclésiastique* (II, XXV, 5 ; V, III, 4 ; XIV ; VI, XX, 3). Fort avare de renseignements sur la Phrygie, qu'il ne mentionne qu'un petit nombre de fois dans les premiers livres de son *Histoire*², Eusèbe a racheté ainsi ses silences sur cette terre d'élection du Christianisme — et de l'hérésie.

C'est qu'il avait découvert, dans l'une ou l'autre des bibliothèques qu'il a si utilement exploitées, celle de Césarée et celle d'Ælia, un grand nombre d'opuscules dirigés contre le Montanisme. Il disposait donc d'une « ample matière »³, où il put librement faire son choix.

Allait-il, puisant à des sources si riches, rédiger un travail personnel sur le Montanisme, en raconter les origines et les vicissitudes ? Ce serait mal connaître sa méthode habituelle que de lui supposer pareille ambition. Eusèbe ne prétend point à la gloire d'un Hérodote ou d'un Thucydide : il connaît les limites de ses propres forces et il n'a garde de les dépasser.

¹ Même les chapitres sur Novatien (VI, XLIII, XLV, XLVI), sont d'un tiers moins développés.

² III, XXXI ; XXXVI (Hiérapolis) ; IV, xv, 7 (épisode du Phrygien Quintus) ; IV, xxvi, 3 (Laodicée) ; V, I, 2 et s. (la lettre des martyrs lyonnais aux Églises d'Asie et de Phrygie).

³ *Sources*, p. 69, 15 (« ἱστορίας πλείστη τις ὑπόθεσις »).

L'ἱστορία consiste pour lui, non pas dans la mise en valeur, dans l'exploitation littéraire des documents transmis par la tradition, mais seulement dans le choix diligent et le classement commode de ces documents eux-mêmes. Un florilège des textes les plus utiles à la connaissance du passé chrétien, l'*Histoire ecclésiastique* n'est pas autre chose ¹.

Eusèbe se trouvait donc cette fois très abondamment pourvu, et sans doute ne faut-il pas chercher d'autres causes du développement anormal qu'il a donné à cette partie de son exposé ².

II

Or il s'est attiré de vives critiques pour la partialité dont il aurait fait preuve à l'égard du Montanisme. M. Harnack, en particulier, s'est montré fort animé contre lui. Il lui a reproché d'avoir choisi à dessein, parmi les autorités dont il pouvait tirer parti, les plus violemment, les plus inintelligemment hostiles, afin de réduire à une querelle misérable un des plus curieux et des plus complexes mouvements du Christianisme primitif. « Jamais, comme historien, Eusèbe n'a peut-être péché davantage que dans les chapitres relatifs au Montanisme ³. » Ainsi, Eusèbe se contentait-il d'une simple allusion à l'écrit d'Apollinaire contre l'hérésie montaniste sans en donner aucun extrait, Harnack soupçonne aussitôt qu'Apollinaire ne lui aurait pas paru assez décidé contre le Montanisme, au gré de son haineux parti-pris ⁴.

Le grief ne va à rien de moins qu'à ôter presque toute valeur à notre principale source de renseignements sur les premières manifestations du Montanisme. Il mérite donc un sérieux examen.

Eusèbe est dur assurément pour le Montanisme, quand il en parle

¹ Voir *H. E.*, I, I, 4.

² M. SCHWARTZ (dans PAULY-WISS., article *Eusebius*, col. 1398, et CB., *Eusebius*, III [1909], p. 30) suppose que ce détail inaccoutumé s'explique par le fait qu'au temps d'Eusèbe il y avait encore des montanistes, et que leur « réalisme enthousiaste » lui déplaisait particulièrement. — Mais d'autres sectes, celle des Marcionistes, par ex., gardaient aussi un grand nombre d'adeptes, et Eusèbe ne leur prête qu'une attention beaucoup moins soutenue.

³ « Vielleicht hat Eusebius als Historiker nirgendwo mehr gesündigt als *Hist. Eccl.*, V, XIV-XIX » ZKG., III (1879), p. 373.

⁴ TU., I, I (1883), p. 233 : « Apolinarius war ihm höchst wahrscheinlich noch zu wenig entschieden. » Cf. *Sources*, p. 67, 23 ; 69, II.

en son nom personnel. L'œuvre de Montan est pour lui l'œuvre de « l'ennemi de l'Église de Dieu » ; et c'est à des « reptiles venimeux » qu'il compare les partisans du prophète et des prophétesses ¹. Mais manifeste-t-il à l'endroit de la secte une aigreur spéciale ? Prend-il pour en parler un ton spécialement agressif ? Non pas. Il use simplement du vocabulaire sans aménité qui lui est habituel dès qu'il traite des groupements hétérodoxes ². Il ne faut pas perdre de vue non plus que dans sa pensée, l'histoire qu'il raconte est une « démonstration évangélique » d'un genre particulier. Elle est le récit des étapes par où l'Église, fortement appuyée sur la tradition incarnée des évêques, éclairée par l'Esprit-Saint qui parlait en ses grands hommes, a passé successivement avant sa réconciliation providentielle avec le pouvoir romain ³. Pénétré de cette constante préoccupation apologétique, comment ne détesterait-il pas les hérésies qui en ont ralenti la marche et qui ont tenté de la faire dévier de la droite voie ? Aussi la secte de Simon est-elle pour lui une secte « immonde », dont les partisans se glissaient dans l'Église comme « une peste et une gale » pour infuser leur « venin » à ceux qui se laissaient corrompre ⁴. Ménandre a été « l'instrument de la puissance diabolique », un « imposteur » dont le démon s'est servi pour ruiner les dogmes de l'Église ⁵. Au lendemain de la mort du dernier apôtre, les hérétiques se sont faufilés en dehors de la « tanière » où ils étaient tapis et, profitant de la disparition des grands témoins de la prédication du Christianisme, ils ont essayé d'altérer la pureté de l'Église, jusqu'alors vierge et sans souillure ⁶. La malice de Valentin fut cachée et sournoise comme celle d'un reptile qui se blottit dans un trou ⁷. — Dans les entreprises de ce genre, Eusèbe aperçoit toujours la main du démon, avide de ruiner les âmes et qui met tout en œuvre pour arriver à ses détestables fins ⁸.

¹ *H. E.*, V, XIV.

² Ce répertoire d'épithètes faisait partie depuis longtemps du style d'Église. Voy. LELONG, *Ignace d'Antioche* (Coll. HEMMER-LEJAY), 1910, p. XLI ; saint Cyprien, *de Unit. Eccl.*, § III ; IX ; X, etc. TH. DE CAUZONS, *Hist. de l'Inquis. en France*, I (1909), p. 125, 128, 131-133.

³ *H. E.*, I, I, 1.

⁴ II, I, 12.

⁵ III, XXVI, 1 et 4.

⁶ III, XXXII, 7-8.

⁷ IV, XI, 3.

⁸ Voir IV, VII, 1-2.

Tel est son état d'esprit : il n'en a pas changé quand il a abordé l'histoire du Montanisme, mais il n'en a pas non plus aggravé l'amère rigueur. Examinons par quelle méthode il a traité cette histoire.

Donner la parole à Montan et à ses prophétesses, extraire de leurs écrits, si d'aventure il les avait sous la main, les passages les plus propres à faire connaître leurs idées, voilà à quoi il n'a sans doute point songé. Il n'est pas dans ses habitudes de citer textuellement les hérétiques, ni même de dresser le catalogue de leurs œuvres : c'est un honneur qu'il réserve systématiquement aux écrivains orthodoxes ¹. Un oracle de Maximilla ², une prophétie de cette même Maximilla ³, voilà tout ce qu'il a recueilli d'originellement montaniste dans les sources qu'il exploitait ; et encore n'était-ce qu'en vue des discussions hostiles que ces citations amorçaient.

Il a donc cherché parmi les nombreux ouvrages consacrés à la réfutation du Montanisme ceux qu'il lui serait le plus avantageux de mettre à contribution. Il peut paraître surprenant qu'il ait laissé de côté l'œuvre d'Apollinaire, l'illustre évêque d'Hiérapolis, après un simple memento honorifique. J'ai dit quelle arrière-pensée de polémiste, M. Harnack a cru démêler chez Eusèbe à cette occasion. Mais il n'est pas nécessaire de lui supposer encore plus d'étroitesse qu'il n'en a manifesté réellement. Apollinaire avait écrit à l'aurore même du mouvement montaniste ⁴. Dès lors Eusèbe avait tout avantage à lui préférer des auteurs dont la rédaction beaucoup plus tardive était par là même tout autrement nourrie de renseignements sur les avatars de la secte.

Son choix a été évidemment guidé par cette préoccupation : préoccupation d'historien soucieux de recueillir le plus possible de données positives. Et à ce souci il en faut joindre un autre : souci d'apologiste, heureux de découper les passages où la polémique des auteurs qu'il utilise dénonce avec le plus de force et de virulence les tares d'adversaires exécrés.

On pourrait évidemment souhaiter plus de détachement, plus de sérénité ; mais un tel état d'esprit n'est ni celui d'Eusèbe, ni celui d'aucun hérésiographe ecclésiastique. Prenons-en notre parti et rendons à Eusèbe cette justice que, sans lui, les origines de la secte demeureraient enveloppées

¹ SCHWARTZ, art. *Eusebius* (PAULY-WISS., col. 1398).

² V, XVI, 17 : **Sources**, p. 74, 17.

³ V, XVI, 18 : P. 75, 5.

⁴ IV, XXVII (n° 67).

d'une impénétrable obscurité. Quelque chose, ici encore, doit lui être payé de cette « énorme dette de gratitude »¹ à laquelle, en dépit de ses insuffisances et de ses partis-pris, il s'est acquis tant de titres.

III

Jetons maintenant un coup d'œil sur le contenu des documents mis en œuvre par Eusèbe.

En ce qui regarde les chapitres XVI et XVII du livre V, il est une question qui se pose préalablement.

L'auteur de ces fragments figure dans la plupart des récentes histoires de la littérature grecque chrétienne sous la rubrique « Anonyme »². Cette étiquette n'est pas une invention toute moderne. Des critiques déjà un peu anciens, tels que l'historien allemand Gottfried Centner, dans une dissertation de 1738³, avaient déjà reconnu qu'Eusèbe exploite un auteur qu'il ne nomme pas.

Des tentatives ont été faites pour identifier cet auteur : examinons les plus spécieuses et voyons à quels résultats elles ont abouti⁴.

A) Saint Jérôme déclare au § XXXVII de son *de Vir. illustribus* que Rhodon composa, parmi d'autres écrits « aduersus Cataphrygas insigne opus ». Un peu plus loin, au § XXXIX, il ajoute que dans cet *opus* antimon-taniste était cité un certain Miltiade, lequel combattit les mêmes adversaires.

Si l'on tient compte de ce fait que Jérôme puise chez Eusèbe toutes les données de sa courte notice sur Rhodon⁵, on est bien obligé de reconnaître en cet *insigne opus* l'ouvrage d'où Eusèbe a tiré les morceaux des

¹ « ...the enorme debt of gratitude which we owe to him » (LIGHTFOOT, art. *Eusebius*, DCB., II, 324).

² ACL., I, 240 ; *Chron.*, I, 364 ; AKL., I, 523 ; BATIFFOL, *Litt. grecque*, p. 103.

³ Recueillie par CEHLER, *Tertulliani quae supersunt omnia*, III, 515 et s.

⁴ Je néglige, comme purement fantaisiste, l'opinion de PITRA (*Spicil. Solesm.*, II, p. VIII), qui songeait à Mélicon ; pareillement la conjecture proposée par LIPSIVS dans *Quellenkr. des Epiph.*, p. 225 (= Miltiade), puis désavouée par lui dans les *Jahrbücher für deutsche Theol.*, 1869, p. 158, et que DE SOYRES a cependant reprise, *Montanism and the prim. Church*, London, 1879, p. 27 et s.

⁵ Cf. ST. V. SYCHOWSKI, *Hieronymus als Litterarhistoriker, Eine Quellenkritische Untersuchung der Schrift des hl. Hieronymus de Viris illustribus* dans les *Kirchengeschichtliche Studien*, herausg. von KNÖPFER, SCHRÖRS, STRALEK, II Bd. I Heft, Münster i W., 1894, p. 127.

chapitres XVI et XVII. On lit, en effet, au début du chapitre XVII : « Il (=l'Anonyme) mentionne encore dans ce livre l'écrivain Miltiade, comme ayant écrit, lui aussi, un livre contre l'hérésie susdite... « J'ai trouvé ces remarques, déclare-t-il, dans un écrit où... ce Miltiade démontre qu'il ne faut pas qu'un prophète parle en extase et je les ai résumées. »

Jérôme considérait donc Rhodon comme l'auteur de ces fragments.

A. Hilgenfeld¹ accepte cette donnée. Il admet que, sur ce point spécial, Jérôme en a su plus long qu'Eusèbe, et que sans doute il avait lu de ses yeux l'ouvrage en son entier.

C'est faire à Jérôme trop de crédit. L'hypothèse serait plausible si, dans les notices relatives à Rhodon et à Miltiade, on pouvait relever *un seul trait* par où Jérôme eût manifesté quelque indépendance à l'égard d'Eusèbe. En fait, c'est d'Eusèbe que procède tout ce qu'il rapporte de ces écrivains : il se contente d'agrémenter ses emprunts d'épithètes laudatives².

Pour s'étonner que Jérôme ait été chercher ce Rhodon, signalé par Eusèbe trois chapitres plus haut (V, XVI, 13)³ comme un énergique adversaire du Gnosticisme, et qu'il lui ait gratuitement attribué l'opuscule anonyme, il faudrait oublier sa légèreté coutumière en matière d'érudition, et aussi ses ignorances parfois surprenantes sur la littérature chrétienne du second siècle⁴. Ne lui arrive-t-il pas, dans la notice suivante (XL) relative à Apollonius de faire précéder une citation authentique d'Apollonius d'une donnée qui appartient, non pas à Apollonius, mais à l'Anonyme⁵ ? On sent que, dans une lecture rapide, il a collectionné pêle-mêle un grand nombre de notes qu'il distribue ensuite sans se donner le loisir de vérifier à nouveau ses sources, au moment de les mettre en œuvre.

¹ *Ketzergesch.*, p. 565, n. 969.

² Plurima, praecipuum, elegantes, insigne (xxxvii) ; praecipuum (xxxix).

³ On notera que, d'après Eusèbe, l'activité littéraire de Rhodon se développe à Rome, bien plutôt qu'en Orient.

⁴ Voy. sur ce point SYCHOWSKI, *op. cit.*, p. 49 et s. ; GRÜTZMACHER, *Hieronymus*, II, 134.

⁵ « ...quo asserit Montanum et insanas uates eius perisse suspendio ». Cf. Eusèbe, V, XVI, 13. — Toutefois il me paraît inexact de dire, comme le fait TH. ZAHN (*Forschungen*, V, p. 10 et 16) que Jérôme attribue l'ouvrage anonyme tantôt à Rhodon, et tantôt à Apollonius. C'est bien à Rhodon et à Rhodon seul que Jérôme songe. S'il prête à Apollonius la responsabilité d'une indication qui appartient en propre à l'Anonyme, c'est par une de ces confusions si fréquentes dans le *de Vir. ill.*, et dont on aurait tort d'abuser pour lui imputer supplémentairement une contradiction si grossière.

B) Il n'y a guère lieu de s'arrêter longtemps devant une autre attribution qu'on s'étonne que des critiques aussi perspicaces que Valois¹, Tillemont² et Gallandi³ aient préconisée : l'auteur de l'ouvrage ne serait autre, à leur gré, que cet Asterius Urbanus, auquel il est fait allusion *H. E.*, V, xvi, 17⁴. Contre-sens dont une traduction littérale fait apparaître aussitôt l'évidence : c'est l'Anonyme qui cite lui-même l'ouvrage d'Asterius Urbanus et qui en extrait, pour le réfuter, un des oracles qui s'y trouvaient réunis⁵. Il n'y aurait doute que si l'on pouvait lier les mots ἐν τῷ αὐτῷ λόγῳ etc. à γράφει : or la structure de la phrase ne le permet pas. On suppose, il est vrai, que les mots ἐν τῷ αὐτῷ λόγῳ τῷ κατὰ Ἀστέριον Ὁρβανόν seraient une glose marginale, due à Eusèbe ou à quelque ancien commentateur, puis introduite après coup dans le texte, et qui nous livrerait le nom cherché. A cette hypothèse, la tradition manuscrite ne prête aucun appui.

C) Beaucoup plus compréhensible est l'opinion qui fait endosser à Apollinaire d'Hiérapolis la paternité de l'opuscule. Quand, au début du Ve siècle, Rufin transposa en latin, sur le conseil de Chromatius, évêque d'Aquilée, l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, c'est à Apollinaire qu'il attribua nommément les citations des chapitres xvi et xvii⁶. Si faible que soit son autorité — car on sait avec quelle inexactitude il paraphrase le grec qu'il a sous les yeux —, le fait est à retenir. Le traducteur syriaque de l'*Histoire ecclésiastique*, dont la rédaction remonte à peu près à la même époque, a compris le texte comme Rufin⁷. Nous voyons, au XIV^e siècle, l'historien Nicéphore Calliste, lequel reproduit Eusèbe presque littéralement, prendre soin de préciser que c'est Apollinaire qui parle dans les fragments susdits⁸. Cette identification a été admise par un certain nombre de critiques modernes jusqu'en ces tout derniers temps⁹.

¹ Dans P. G., xx, 469.

² *Mémoires* (1701), II, 441-2.

³ *Biblioth. vet. Patrum*, III, 273.

⁴ *Sources*, p. 74, 9 et s.

⁵ Le ἐν τῷ αὐτῷ λόγῳ prouve qu'Astérios avait été nommé antérieurement dans un ou plusieurs passages de l'anonyme, non transcrits par Eusèbe.

⁶ SCHWARTZ et MOMMSEN, II, I, 461 : « Interim, ut diximus, Apollinaris scribens aduersum hanc haeresim, etc.

⁷ Cf. E. NESTLE, *die Kirchengesch. des Eusebius aus dem Syrischen übersetzt*, TU., N. F., VI, 2 (1901), p. 195.

⁸ *H. E.*, IV, xxiii (P. G., cxlv, 1036).

⁹ BARONIUS (rééd. THEINER, 1864) t. II, p. 349, ad annum, 173, n° 9-12 ;

Il suffit de relire les premières lignes du chapitre XVI pour s'expliquer la confusion. Venant de nommer avec honneur Apollinaire et de le détacher en avant de la pléiade d'écrivains distingués qui avaient combattu dans le même camp que lui, il est naturel de supposer qu'Eusèbe lui emprunte aussitôt les morceaux qu'il va citer.

En fait, il n'en est rien. Eusèbe, après cette mention flatteuse a laissé de côté l'œuvre d'Apollinaire. Ce n'est pas chez lui qu'il puise. Les considérations que voici en fourniront la preuve.

1^o Apollinaire avait écrit, — c'est Eusèbe qui nous l'apprend — au début même de l'hérésie montaniste, dans le premier feu des discussions soulevées par l'active propagande des novateurs¹. Or l'auteur cité par Eusèbe déclare qu'il rédige sa réfutation environ quatorze ans après la mort de Maximilla². Contradiction inéluctable. — 2^o Si l'on examine la manière dont Eusèbe introduit successivement les passages qu'il découpe, on s'aperçoit que pas une seule fois il n'articule le nom de leur auteur³. Il le désigne, aux différentes articulations de son exposé d'une façon tout à fait impersonnelle, en dépit des équivoques que ce vague crée çà et là. Et quand, dans un chapitre suivant, il veut le mentionner à nouveau, il se sert purement et simplement de l'expression *ὁ πρότερος συγγραφεύς*⁴. Le moyen de croire qu'il n'eût pas été plus précis, plus explicite, s'il avait eu le moyen de l'être ? — 3^o C'est donc que l'ouvrage qu'il avait entre les mains ne portait pas de nom d'auteur. Le cas était-il exceptionnel ? Je m'étonne qu'on oublie de faire état du témoignage d'Eusèbe lui-même. Il nous apprend vers la fin de son Ve livre⁵ qu'à l'époque de l'avènement de Septime-Sévère, il y eut une floraison d'écrivains ecclésiastiques, dont les écrits s'étaient conservés. Parmi ceux qu'il a lus de ses yeux, il cite

LE QUIEN, *Oriens Christianus*, Paris, 1740, I, 833 ; C. J. HEFELE, *Conciliengesch.*, 2^{me} éd., I (1873), p. 83 ; cf. trad. H. LECLERCQ, I, I, 127 et 128, note ; E. C. SELWYN, *The Christian Prophets and the prophetic Apocalypse*, London, 1900, p. 17, 34 ; GRAPIN, trad. de l'*Hist. ecclés.* dans la collection HEMMER-LEJAY (1911), II, p. 89 et s. — J. B. LIGHTFOOT, *Comm. on the St. Paul Ep. to the Colossians*, 1875, p. 56, ne revendique pour Apollinaire que le premier des livres cités par Eusèbe. Cette solution bâtarde n'en est pas une. Eusèbe cite, non pas trois ouvrages différents, mais un seul ouvrage divisé en trois livres, et qui a son unité.

¹ *H. E.*, IV, xxvii.

² V, xvi, 19 ; V, xvii, 4.

³ V, xvi, 6 ; II, 16 ; 20 ; 21 ; xvii, 1 ; 2 ; 5.

⁴ V, xviii, 13 (**Sources**, p. 82, 7).

⁵ V, xxvii (SCHWARTZ et MOMMSEN, I, p. 498, l. 28).

Héraclite, Maxime, Candide, Apion, Sextus, Arabien, puis il ajoute : « Il y en a un bon nombre d'autres dont les ouvrages nous sont parvenus, mais dont il nous est impossible de dire les noms. C'étaient des hommes orthodoxes et ecclésiastiques, comme le prouve l'interprétation qu'ils donnent de l'Écriture Sainte, et pourtant ils demeurent inconnus de nous parce que leurs écrits ne nous fournissent pas leurs noms. » Au chapitre suivant, il donne des extraits assez copieux d'un ouvrage *anonyme* dirigé contre l'hérésie d'Artémon ¹.

Il est donc de toute vraisemblance que l'ouvrage antimontaniste des chapitres V, XVI et XVII ne portait pas non plus mention d'auteur.

L'attribution erronée à Apollinaire a pu aussi être favorisée par une légère divergence de texte dans la tradition manuscrite. Un des mss de Paris omet les mots *δη τις* ². Faute de ce support, la pensée du lecteur vacille, et est tentée de prendre son point d'appui sur cet Apollinaire, mis en vedette trois ou quatre lignes plus haut. Mais à quoi rattacher dès lors les mots *τῶν εἰρημένων* et quel sens leur attribuer ³ ? C'est la pluralité des mss qui a évidemment raison contre A, et je ne sache pas qu'aucun éditeur moderne ait osé accepter la leçon isolée de A ⁴.

Le *συγγραφεύς* copié par Eusèbe n'était donc ni Rhodon, ni Asterius Urbanus, ni Apollinaire. Prenons, à l'exemple d'Eusèbe, notre parti d'ignorer son identité véritable.

¹ Certains indices font penser que cet auteur anonyme n'était autre qu'Hippolyte de Rome. Cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, I, 303, note.

² Biblioth. Nat., 1430, désigné par la lettre A dans l'édition de SCHWARTZ.

³ M. SELWYN, qui en tient pour Apollinaire, défend le texte que voici : « Ἀρχόμενος γοῦν τῆς κατ' αὐτῶν γραφῆς τῶν εἰρημένων ἤδη πρῶτον ἐπισημαίνεται ». C'est une correction du manuscrit de Florence, Laur. 70, 7. Il traduit : « At least at the beginning of his work against them, I mean the Phrygians aforesaid, he already indicates... » Mais la construction serait anormale et maladroite. Pourquoi Eusèbe n'aurait-il pas enclavé le *τῶν εἰρημένων* ?

⁴ Voy. R. ESTIENNE, Paris, 1544, p. 51, verso ; H. VALOIS, dans P. G. ; F. A. STROTH, Halae, 1779, I, p. 293 ; E. ZIMMERMANN, Francfort-sur-le-Mein, 1822, I, p. 343 ; BURTON, Oxford, 1838, I, 344 ; LÆMMER, Schaffhausen, 1859-1862, p. 380 ; HEINICHEN, Lipsiae, 1868-1870, II, p. 71 ; DINDORF, Lipsiae, 1890, IV, p. 214 ; SCHWARTZ, p. 460.

IV

Est-il possible d'entrevoir tout au moins sa qualité ? On est tenté de le supposer évêque, si l'on observe le rôle qu'il joue. Nous le voyons discuter longuement contre les novateurs, à Ancyre, en Galatie, au milieu de l'*ecclesia* et obtenir (s'il faut l'en croire) un succès marqué¹. Les presbytres de l'endroit font une démarche auprès de lui pour obtenir qu'il rédige par écrit l'essentiel de l'heureuse dispute². Cette initiative périlleuse de publique controverse, il est peu probable qu'un fidèle ordinaire, laïque ou prêtre, l'eût assumée. Au témoignage de l'Anonyme lui-même, ce furent des évêques tels que Zotique de Cumane, Julien d'Apamée qui, en plusieurs endroits, tentèrent ce genre de démarches sans en tirer d'ailleurs aucun résultat, par suite de l'attitude intolérante des montanistes³. Même aventure était arrivée à un autre évêque, Sotas d'Anchiale⁴. Le parallélisme de ces faits incline à penser que l'Anonyme était lui-même revêtu d'une dignité identique. — L'hypothèse est confirmée en une certaine mesure par le tour très ecclésiastique de sa réfutation, toute nourrie d'arguments empruntés à l'Écriture et à la tradition. Notons par exemple le scrupule qui, de son propre aveu, l'a longtemps détourné d'écrire contre les novateurs, comme si, bien interprété l'Évangile devait suffire à tous les besoins de la controverse religieuse⁵. D'un bout à l'autre de sa réfutation, ce sont les mêmes appels aux Livres Saints⁶, ou à la coutume constante des Églises⁷.

Il ne faut pas non plus négliger l'expression par où l'Anonyme marque les liens de confraternité qui l'unissent à Zotique d'Otrous⁸. Quelle est au juste la portée de ce mot *συμπρεσβύτερος* (qui procède sans doute de I. *Pierre*, v, 1) ? Il apparaît trois fois dans des textes eusébiens relatifs à Denys d'Alexandrie, et parmi lesquels il en est deux qui sont empruntés à Denys

¹ H. E., V, xvi, 4.

² *Ibid.*, 5.

³ *Ibid.*, 17.

⁴ V, xix, 3.

⁵ V, xvi, 3.

⁶ V, xvi, 8 ; 9 ; 12 ; V, xvii, 3 ; 4.

⁷ V, xvi, 7 ; 10 ; 13.

⁸ V, xvi, 5.

lui-même. a) *H. E.*, VII, v, 6¹ : Denys fait allusion à la lettre qu'il a écrite » « τοῖς ἀγαπητοῖς δὲ ἡμῶν καὶ συμπρεσβυτέροις Διονυσίῳ καὶ Φιλίμμονι » à propos de l'affaire du baptême des hérétiques. A ce moment Denys était déjà évêque (depuis 247 ou 248). Denys de Rome (le futur pape) et Philémon n'étaient que prêtres l'un et l'autre. b) VII, xi, 3². Denys d'Alexandrie raconte dans une lettre dirigée contre l'évêque Germanus qu'il est allé trouver Æmilianus, le préfet d'Égypte, en compagnie de Maxime, son συμπρεσβύτερος. Ce Maxime, qui devait succéder plus tard à Denys comme quatorzième évêque d'Alexandrie était encore simple prêtre à cette époque. c) VII, xx³. Eusèbe mentionne une lettre écrite par Denys τοῖς κατ' Ἀλεξάνδριαν συμπρεσβυτέροις : autrement dit au clergé de sa ville épiscopale.

Dans ces divers exemples, l'évêque appelle donc ainsi des prêtres, qui ne sont ses collègues que par le sacerdoce. Il en va de même, en latin, pour le mot correspondant *compresbyter*. Voyez saint Cyprien, *Ep.* VII (HARTEL, II, p. 485, l. 12) : « Sed et peregrinis si qui indigentes fuerint sumptus suggeratis de quantitate mea propria quam apud Rogatianum *compresbyterum nostrum dimisi.* » *Ep.* XLIV, 2 (H., II, 598, l. 17) : « ... ex Primitiuo *compresbytero nostro* plenissime singula quando ad uos uenerit audietis. » *Ep.* LXXVI (H., II, 827) : « Cyprianus, Nemesiano, Felici, Lucio, etc. coepiscopis, item *compresbyteris* et diaconibus et ceteris fratribus in metallo constitutis, etc. » Cf. encore *Ep.* LXXI, I (H. II, 771), XLVIII, I (H., II, 606) ; XLV, 2 (H., II, 601, l. 21) ; XLI (H., II, 587, l. 3) ; XIV, 4 (H., II, 512, l. 16)⁴.

Je ne connais pas d'exemple où un clerc qualifie ainsi, soit un autre clerc, soit un évêque. C'est toujours sous une plume épiscopale que cette dénomination se rencontre. Et il y a là, à notre point de vue particulier, une indication qui confirme nos pressentiments.

¹ SCHWARTZ, p. 640, l. 19. Cf. FELTOE, *Διονυσίου Ἀλεξάνδρου*, Cambridge, 1904, p. 50.

² SCHWARTZ, p. 654, l. 12. FELTOE, p. 43.

³ SCHWARTZ, p. 674, l. 15. FELTOE, p. 28.

⁴ On trouve aussi dans le même sens, le mot *συγγέρων* chez Grégoire le Thaumaturge, *Epist. can.*, 5^{me} canon [ROUTH, *Rel. sacrae*, III², 262] « Ἀπεστείλαμεν οὖν τὸν ἀδελφὸν καὶ συγγέροντα Εὐφρόσυνον διὰ ταῦτα πρὸς ὑμᾶς. » ; le mot *comminister* dans les *Fragmenta historica* attribués à saint Hilaire : « Incipiam igitur ab his quae proxime gesta sunt, id est eo tempore quo primum in Arelatensi oppido *frater et comminister meus* Paulinus, ecclesiae Treuirorum episcopus... etc. (*Fragm.* I, 7 ; P. L., X, 631). Voy. encore *Liber Quaest. uet. et noui Testamenti*, CI, 5 (SOUTER, dans CV., L, p. 196) : « Quid est enim episcopus nisi primus presbyter, hoc est summus sacerdos ? Denique non aliter quam *compresbyteros* hic uocat et consacerdotes suos. Numquid et ministros condiaconos suos dicit episcopus ? »

V

L'ouvrage de l'Anonyme se composait tout d'abord d'un préambule ¹, dans lequel étaient exposées les circonstances qui l'avaient déterminé à écrire. S'adressant à un certain Avircius Marcellus ², il racontait que s'étant trouvé quelque temps auparavant à Ancyre, en Galatie, il avait été témoin des dissentiments où la « prophétie nouvelle » jetait la communauté chrétienne de l'endroit. Résolu à payer de sa personne, il avait réussi à entrer en conférence avec les partisans de Montan au sein même de l'*ecclesia*, et après une longue discussion qui s'était prolongée plusieurs jours durant, il leur avait infligé par sa dialectique une défaite reconfortante pour les chrétiens demeurés fidèles à la hiérarchie. Les presbytres du lieu le supplièrent de mettre par écrit ses arguments victorieux. Mais au lieu de dresser le simple compte rendu qui lui était demandé, il avait préféré se donner un peu de champ et rédiger un travail plus complet, exauçant ainsi un vœu exprimé depuis longtemps par son ami Avircius, vœu qu'il n'avait éludé jusqu'alors que pour les raisons les plus honorables.

Après cette préface venait le corps même de l'ouvrage qui se divisait en trois livres ³.

Du premier livre Eusèbe extrait un seul morceau ⁴. Il en extrait trois du second livre ⁵ et cinq du troisième livre ⁶ : donc, neuf en tout.

Une bonne part de ce travail devait consister en réfutations. L'image que l'auteur s'est formée des novateurs, et qu'il veut donner d'eux, est aussi peu flatteuse que possible. Partout, dans cette affaire, il aperçoit des influences diaboliques. C'est le démon qui trouve accès dans l'âme de Montan ⁷ ; c'est lui qui lui suscite des disciples ⁸, qui dicte à ceux-ci

¹ V, XVI, 2 (προοιμιάζεται) : **Sources**, p. 69, 20.

² Je considère comme probable l'identification de ce personnage avec le fameux Abercius, évêque d'Hiéropolis. Voy. *La Crise Montaniste*, p. 581 et s.

³ Pour la division en trois livres, voir V, XVI, 11 (p. 73, 3-5) ; « ταῦτα ἐν πρώτοις ἱστορήσας, ἐν τῷ δευτέρῳ... ταῦτά φησιν. ; V, XVI, 20 (p. 75, 16-17). Καὶ ταῦτα δὲ ἐκ τοῦ δευτέρου συγγράμματος. Καὶ ἀπὸ τοῦ τρίτου δὲ μικρὰς παραθήσομαι λέξεις. V, XVII, 1 (p. 76, 32 ; cf. 77, 5) ἐν τούτῳ δὲ τῷ συγγράμματι...

⁴ V, XVI, 6-10.

⁵ V, XVI, 12-15 ; 17 ; 19.

⁶ V, XVI, 20-21 ; 22 ; V, XVII, 1 ; 2-3 ; 4.

⁷ V, XVI, 7.

⁸ V, XVI, 9.

des propos blasphématoires ¹, qui s'installe en Maximilla ², qui soulève dans les airs le montaniste Théodote ³. Montan n'est qu'un ambitieux ⁴, un possédé ⁵, un faux prophète ⁶ ; ses propos sont mensongers ⁷, et ceux qui le suivent se constituent les ennemis de la parole de Vérité, les complices de l'Esprit malin ⁸.

Pourtant on sent fort bien qu'Eusèbe s'est approvisionné chez lui de faits plus encore que de ripostes. Là où une critique lui paraît spécialement pertinente, il n'hésite pas, sans doute, à s'en emparer ⁹ ; mais en général il néglige les objections de l'Anonyme et il s'arrête aux indications que celui-ci avait recueillies sur les débuts de la secte et sur sa première fortune ¹⁰.

VI

C'est à dessein qu'il fait ce départ. Ne tenait-il pas en réserve un autre document pour y découper à l'usage de ses lecteurs des morceaux d'une polémique aussi directe, aussi incisive, aussi mordante que ceux-ci pouvaient la souhaiter ? Ces réfutations nécessaires, l'ouvrage d'Apollonius les offrait amplement à son choix. L'auteur, s'emparant des prophéties montanistes, en avait fait l'examen le plus serré ¹¹, pour en prouver l'inanité. De plus, il s'était attaqué à la vie elle-même des prophètes et de leurs acolythes. Il les avait montrés frivoles, pervers, et pis encore, en tous cas aussi éloignés que possible de l'austère discipline inséparable d'une inspiration authentique. Eusèbe trouvait là le complément dont il avait besoin.

L'ouvrage ne comprenait probablement qu'un seul livre. Eusèbe le traite comme formant un tout et ne fait aucune allusion à une division

¹ V, xvi, 9.

² V, xvi, 16-17.

³ V, xvi, 14.

⁴ V, xvi, 7.

⁵ V, xvi, 8.

⁶ V, xvi, 4 et 8.

⁷ V, xvi, 3.

⁸ V, xvi, 5 et 16.

⁹ V. g. V, xvi, 19 et s. ; V, xvii, 2 et s.

¹⁰ V, xvi, 11 ; V, xvi, 18.

¹¹ V, xviii, 1 (p. 78, 19-20).

en plusieurs parties. Il y prend sept passages cités textuellement ¹, plus quelques renseignements qu'il se contente de résumer ².

Enfin Eusèbe a eu entre les mains une lettre privée que Sérapion, évêque d'Antioche, avait adressée à Caricus et Pontius, deux personnages qu'Eusèbe traite ailleurs « d'hommes ecclésiastiques » ³, expression qui, sous sa plume, n'est autre chose qu'un certificat d'orthodoxie. Sérapion y exprimait sa réprobation contre la « prophétie nouvelle », et envoyait à ses correspondants, pour mieux former leur conscience, l'ouvrage d'Apollinaire. Il avait en outre recueilli, à l'appui de ses dires, un certain nombre de souscriptions épiscopales. Eusèbe en transcrit deux, à titre de spécimens ⁴.

VII

Des documents utilisés par Eusèbe, voici, au total, l'impression qui se dégage : 1^o Ce sont des documents tendancieux, qui portent la trace des passions que suscita la prophétie dans la région asiatic. L'objet des rédacteurs est, non pas tant de faire le récit d'un important mouvement religieux, et des circonstances qu'ils ont pu connaître, que de mettre leurs lecteurs en garde contre des séductions périlleuses, en dévoilant l'infamie de ceux qui infligent aux âmes cette épreuve. Ici, il faut pourtant marquer une nuance. Il y a chez l'Anonyme un peu plus de modération et même d'esprit critique que chez Apollonius. C'est ainsi qu'après avoir rappelé les mauvais bruits qui couraient sur la mort de Montan, de Maximilla et de Théodote, il avoue qu'il n'ose personnellement les garantir : « N'en ayant rien vu, nous ne prétendons pas le savoir. Peut-être est-ce ainsi, peut-être est-ce autrement qu'ont péri Montan, Théodote et la femme déjà nommée ⁵. » M. A. Réville ⁶ apercevait un raffinement d'*odium theologicum* » dans cette juxtaposition d'une belle et bonne calomnie et des doutes qu'elle soulève dans l'esprit même du rapporteur. » Il me paraît

¹ V, XVIII, 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6-10 ; 11.

² V, XVIII, 12 ; 13 ; 14.

³ H. E., VI, XII, 1.

⁴ J'ai essayé, dans la *Crise montaniste*, p. 152 et s., de déterminer les circonstances où ces signatures épiscopales durent être apposées sur la lettre de Sérapion.

⁵ V, XVI, 15.

⁶ *Nouv. Rev. de Théologie*, 1858, I, p. 64, note.

plus juste d'y voir un scrupule ou un éclair de bonne foi. On n'imagine guère Apollonius s'attardant à des réserves de cette sorte.

2^o Quelque défiance que ces textes méritent, comme tous ceux où les questions de personnes oppriment les questions d'idées, il est cependant possible d'en tirer un certain nombre de données suffisamment caractérisées pour que l'histoire ait le droit d'en faire état. L'Anonyme et Apollonius ont bien été forcés d'alimenter leurs polémiques, si partiales fussent-elles, de quelques données positives. Ils connaissaient par expérience et contact personnels les adversaires auxquels ils avaient affaire. Si leurs réfutations eussent été vides de griefs précis, d'allusions pertinentes, elles eussent manqué le but qu'elles visaient. Il n'est donc que de relever une à une ces allusions — avec les précautions requises —, et d'en marquer le sens et la portée.

Puis, toute question d'historicité mise à part, les acteurs de la lutte se peignent à leur insu par la méthode même qu'ils emploient de part et d'autre, pour justifier leur thèse. C'est ainsi que les apologies montanistes, telles qu'on les entrevoit à travers les *excerpta* d'Eusèbe, portaient la marque du même « traditionnalisme » dont les catholiques auraient volontiers revendiqué le monopole. Je ne développe pas ici ce point, n'ayant présentement d'autre objet que de signaler la richesse documentaire des extraits de l'Anonyme et de ceux d'Apollonius, et le parti qu'une exégèse attentive en peut tirer. Qu'on y joigne les indications consignées çà et là par Eusèbe sur l'époque des débuts du Montanisme, sur le jugement formulé par les chrétiens gaulois à propos de la secte phrygienne, sur la polémique qui mit aux prises, à Rome même, Caius et Proclus, et l'on se rendra compte qu'en dépit de son incuriosité des paroles authentiques des prophètes (c'est à peine, je l'ai dit, s'il cite, par voie d'allusion, quelques mots de Maximilla), Eusèbe reste notre meilleur guide pour la période des origines.

CHAPITRE III

Épiphane de Salamis

I

A côté d'Eusèbe de Césarée, c'est Épiphane de Salamis qui nous fournit, dans son *Panarion*, la contribution la plus abondante à l'histoire du Montanisme primitif, surtout au point de vue proprement doctrinal.

A qui douterait encore que l'érudition la plus étendue puisse s'allier dans le même esprit avec une réelle médiocrité d'intelligence et les partis pris les plus entêtés, on pourrait présenter Épiphane comme un spécimen assez réussi de ce déplaisant amalgame.

Quoi qu'il en soit, sa notice sur l'hérésie cataphrygienne renferme nombre de données importantes. Il est indispensable de l'analyser tout d'abord, pour marquer ensuite l'origine et la valeur de chacun de ses éléments.

II

Épiphane ouvre son exposé par un renseignement chronologique. Il place la naissance de l'hérésie cataphrygienne « vers la dix-neuvième année du règne d'Antonin le Pieux », c'est-à-dire vers 156. Il se donne à peine le temps de signaler quelques points où la doctrine montaniste est d'accord avec celle de l'Église, tant il est pressé d'entrer dans le vif de ses réfutations, pour lesquelles il se sent largement approvisionné. Un propos familier aux Montanistes, qui sommaient les catholiques d'accueillir les charismes¹ lui sert de transition pour aborder son objet propre. Il leur objecte aussitôt qu'il y a charismes et charismes, et que l'Écriture elle-même invite tout chrétien à faire le départ entre ceux qui sont authentiques et ceux qui ne le sont pas.

¹ Sources, p. 115, l. 19.

Cela posé, il entame une discussion minutieuse qui s'étend depuis le § II jusqu'au § XIII inclusivement.

Au § II, il s'efforce de prendre ses adversaires en défaut sur deux points précis. Ils soutiennent qu'il ne faut point que la grâce chôme dans l'Eglise. Ils ont raison de le soutenir. Mais alors pourquoi chôme-t-elle chez eux ? N'est-il pas constant que depuis Montan, Priscilla et Maximilla, ils n'ont plus eu de prophètes ? Cette pénurie soudaine rend suspectes, en vertu du principe même qu'ils invoquent, les prétendues révélations dont leur secte est née. — D'autre part, Maximilla avait annoncé qu'après elle, se serait « la fin de tout ». Or, depuis 290 ans (*sic*) qu'elle prophétisait ainsi, la *συντέλεια* dont elle dressait l'épouvantail ne s'est pas réalisée.

Il a là de quoi mettre *à priori* en défiance contre eux. Cette défiance, un examen plus attentif la confirme et l'aggrave. Le criterium dont Épiphane entend se servir est le suivant : Il l'énonce au début du § III ¹ : « Comparant ce qu'ils disent avec le contenu réel, les faits véritables, les prophéties authentiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, examinons ce qui est vraie prophétie et ce qui est fausse prophétie. »

J'ai quelque peine à admettre, comme le veut H. G. Voigt, que cette phrase donne le programme détaillé du développement qui va suivre, au point que chaque membre y contienne l'annonce précise de telle partie de ce développement ². Les expressions qu'emploie Épiphane sont trop peu caractérisées pour qu'on y lise tout un sommaire ponctuellement dressé. Du moins indiquent-elles l'esprit dans lequel il veut conduire sa discussion. Il mettra en regard le « type » montaniste du prophète avec le « type » orthodoxe, tel qu'on peut le recomposer d'après les témoignages de l'Ancien et du Nouveau Testament : de cette confrontation se dégagera l'estimation véritable qu'il convient de faire du premier.

¹ P. 118, l. 29.

² *Versch. Urk.*, p. 14 et s. VOIGT traduit ainsi (p. 18) : « Indem wir das von ihnen Gesagte vergleichen mit Dem, was nach dem alten und neuen Testamente wirklich da ist und wirklich erfüllt ist und prophetisch gelehrt ist, lasset uns prüfen, was Prophetie ist, was Pseudoprophetie ist. » Il retrouve dans les § III à X (début) le développement annoncé par les mots *ἐν ἀληθείᾳ ὄντα*. L'*excursus* des § VIII-IX correspondrait à l'*ἐν ἀληθείᾳ γενόμενα*. Enfin le *πεπροφορητευμένα* amorcerait les § X-XIII. C'est se donner trop de peine que de démêler si subtilement un sens prégnant et substantiel sous chacun des *κῶλα* de cette phrase, rédigée dans le style mou qui est coutumier à Épiphane, Notons aussi, pour le dernier membre de phrase, la remarque de LOOFS, *TLZ.*, 1893, col. 301 : « Das [*ἐν ἀληθείᾳ*] *πεπροφορητευμένα* ist m. E. den beiden ersten Participien nicht coordinirt, sondern logisch übergeordnet. »

Or le trait caractéristique du prophète selon la tradition chrétienne, c'est que, loin de parler en extase et hors de soi, il garde constamment l'entier équilibre de son esprit et la pleine intelligence de ses paroles. Épiphane apporte l'exemple d'Isaïe, d'Ézéchiël, de Daniel (§ III) et il oppose leur belle maîtrise d'eux-mêmes au trouble qui domine, de l'aveu même de Montan, l'esprit du prétendu voyant montaniste. Les textes scripturaires où les Phrygiens croient trouver appui pour justifier l'extase dont s'accompagne la vaticination de leurs prophètes ne disent pas ce qu'ils leur font dire. Ils commettent un contre-sens sur le mot *extase*, là où l'Écriture l'emploie. L'extase d'Adam, dans Genèse, II, 21, c'est l'extase du sommeil, non point l'extase de l'intelligence (§ IV) : le mot marque seulement la suspension momentanée de l'activité des sens (§ V). Mais Adam gardait la libre disposition de ses facultés, comme le prouvent les paroles qu'il articule au moment de son réveil (§ VI). Ailleurs, chez le Psalmiste (*Ps.* CXV, 11) il s'agit d'une extase d'étonnement ; chez saint Pierre (*Actes*, X, 11), il en va de même. Abraham (*Gen.*, XV, 13) connut l'extase de la crainte. Mais chez tous la raison demeurait inentamée (§ VII).

Certains faits tirés du Nouveau Testament attestent que, sur ce point, il y a entière conformité entre l'ancienne et la nouvelle Loi (§ VIII). Épiphane cite l'épisode de l'Ascension et affirme que les apôtres entendirent en pleine possession d'eux-mêmes l'avertissement de deux anges (*Actes*, I, 11). Il rappelle une fois encore l'attitude de saint Pierre, lors de sa vision (*Actes*, X, 14). — Les exemples suivants n'ont pas la même portée que ceux qui viennent d'être énumérés. Il a défini jusqu'ici l'état d'esprit du prophète orthodoxe, son parfait sang-froid, le contrôle qu'il garde constamment sur lui-même. Brusquement il passe à une autre série de preuves, et montre par l'exemple d'Agabos, des prophètes d'Antioche, et de saint Paul, que les vaticinations incluses dans le Nouveau Testament ont toujours été justifiées par l'événement.

Vers la fin du même paragraphe ¹, il amorce, à propos de la « prophétie » articulée par saint Paul, *I Tim.*, IV, 1, une discussion particulière qui constitue hors d'œuvre en sa place. En face des rigueurs montanistes relatives à l'usage de certains mets et à la réitération du mariage, il exalte la prudence, la longanimité de l'Église (IX).

Au début du § X, il revient, avec l'exemple de saint Jean dans l'*Apo-*

¹ *Sources*, p. 128, 4.

calypse, à la démonstration interrompue au milieu du § VIII et affirme une dernière fois la conscience sereine et clairvoyante du vrai prophète.

Abandonnant enfin la question de l'extase, il s'attache à établir que les oracles de Montan et de Maximilla — dont il donne plusieurs spécimens — sont inconciliables avec les affirmations incluses dans l'Écriture, et que cette disconvenance décèle, à n'en pas douter, la nature frelatée de la source d'où ils proviennent. Cette thèse remplit les § X à XIII, et aboutit à la conclusion que voici : « Ainsi leurs erreurs s'écroulent de toutes parts, n'ayant rien de commun avec la vérité divine » ¹.

Le § XIV apporte quelques données positives sur l'état contemporain de la secte et sur sa diffusion à travers l'Orient. Épiphane fournit aussi l'étymologie du mot « Tascodrugites », dénomination par où il désigne une hérésie étroitement apparentée à celle des Cataphrygiens ou peut-être à celle des Quintillistes, dont il va parler tout à l'heure. Il signale, sans oser l'attribuer à l'une plutôt qu'à l'autre de ces sous-sectes, l'abominable pratique du meurtre d'un enfant.

Au chapitre XLIX, Épiphane consacre une notice spéciale aux Quintillistes, ou Pépuzistes, et aux Artotyrites ou Priscillistes ; ce ne sont guère pour lui que des variétés de l'espèce cataphrygienne et il ne sait trop comment les différencier les unes des autres. Il explique par suite de quelle prétendue révélation Pépuze est devenue ville sainte pour tous ces dissidents (§ I). Au § II, il définit quelques-unes de leurs particularités doctrinales et rituelles, principalement l'admission des femmes dans leur clergé. Puis il explique l'origine du mot Artotyrite. Le § III renferme une brève critique de leur usage d'incorporer des femmes au clergé.

Enfin le chapitre LI a pour objet les démêlés des Montanistes et de certains de leurs adversaires à Thyatire, en Lydie, et Épiphane y réfute les objections que ceux-ci tiraient de la défection de Thyatire, passée au schisme, contre l'authenticité de l'*Apocalypse*.

III

Tel est le schéma du long exposé d'Épiphane. Ainsi dégagée des développements parasites, sa discussion a un air de netteté : à qui la lit dans le texte même, elle inflige une épreuve assez rude de patience. Épiphane n'est pas de ces esprits qui vont droit à l'essentiel, et qui sont contents

¹ P. 136, 37.

quand ils ont dit simplement et nettement ce qu'ils avaient à dire. Il est diffus, prolixe à l'excès, et se complaît en de filandreuses homélies destinées à convaincre les hérétiques de leur malice, ou du moins à en persuader ses lecteurs.

J'ajoute que la logique de ses raisonnements est souvent contestable ¹, qu'il n'évite ni les contradictions ni les à peu près, et que son style même pèche par l'imprécision et le bavardage ².

Mais enfin, à défaut de finesse personnelle, Épiphane a eu tout au moins l'habileté de savoir profiter du travail d'autrui. Il a fait son butin auprès des hérésiologues, ses prédécesseurs, et c'est principalement, sinon uniquement, par ce qu'il leur doit, que son *Panarion* constitue un monument important, et digne d'être étudié de près.

Nous sommes amenés ainsi à l'examen des sources où il a puisé pour les chapitres relatifs à l'hérésie phrygienne. Au début même du *Panarion*, Épiphane avait indiqué la méthode qu'il comptait suivre dans son exposé. Il tirerait, déclarait-il, ses renseignements de la φιλομαθεία, c'est-à-dire de l'étude érudite des documents écrits ; des indications qu'il aurait recueillies par ouï-dire (ἐξ ἀκοῆς) ; enfin de son expérience directe et personnelle (ιδίοις ὡς καὶ ὀφθαλμοῖς ³). Cette méthode, Épiphane en rappelle les principes vers la fin du chapitre qu'il a consacré à l'hérésie montaniste : « Nous avons promis, écrit-il, de communiquer ce que nous aurions appris, soit par ouï-dire, soit par les livres, soit par le rapport de témoins véritablement dignes de foi » ⁴.

Voyons comment il l'a appliquée.

¹ Cf. p. 116, 19 et s. Il annonce deux alternatives, défavorables toutes deux à ses adversaires, et en fait il n'en formule qu'une seule. Son interprétation des « oracles » montanistes porte la marque d'une inintelligence voulue : voy. p. 134, 8 et s. ; p. 136, 6 et s. ; et la *Crise montaniste*, p. 71 et s.

² Photius (*Biblioth.*, dans P. G., cxxiii, 404) a noté la faiblesse du style de saint Épiphane : « ... Εἰ καὶ τῶν ρημάτων αὐτῷ καὶ τῆς συντάξεως οὐδὲν τὸ ἰδίωμα συμβελτιοῦται. » Les répétitions verbales reviennent chez lui à satiété. Voy. p. 115, 17 et 116, 3, et notez la monotonie des formules par lesquelles il essaie d'établir la « solidité » de la raison du prophète authentique, dans l'acte même de la prophétie : p. 117, 5, 23 ; 118, 14 ; 119, 4, 16, 29, 32 ; 120, 3, 10, 18 ; 121, 12 ; 124, 32 ; 125, 20 ; 126, 28, etc., etc.

³ *Pan.*, I, 1, 2 (*Corp. Haer.*, II, 1, p. 28) : « Τῶν δὲ ὑφ' ἡμῶν μελλόντων εἰς γνῶσιν τῶν ἐντυγχανόντων ἤκειν αἱρέσεών τε καὶ τῶν ἀνωτάτω τὰ μὲν ἐκ φιλομαθείας ἴσμεν, τὰ δὲ ἐξ ἀκοῆς κατελήφμεν, τοῖς δὲ τισιν ἰδίοις ὡς καὶ ὀφθαλμοῖς παρετύχομεν. » Et un peu plus bas « ... ἐξ ὧν τοῦτο μὲν διὰ συνταγμάτων παλαιῶν συγγραφέων, τοῦτο δὲ δι' ἀκοῆς ἀνθρώπων ἀκριβῶς πιστωσαμένων τὴν ἡμῶν ἔννοιαν ἔγνωμεν. »

⁴ **Sources**, p. 138, 20.

IV

Ici un préambule me paraît indispensable. Dût la digression sembler un peu longue, il convient de rappeler comment se pose présentement la question de cet opuscule perdu d'Hippolyte de Rome, de ce *Syntagma*, qui aurait été la source capitale d'Épiphane pour sa description de l'hérésie montaniste, si l'on en croit certains savants d'une indiscutable compétence.

Au début des *Philosophoumena*, Hippolyte fait allusion à un travail antérieur sur les hérésies. Voici en quels termes : « Ἐν (αἰρετικῶν) καὶ πάσαι μετρίως τὰ δόγματα ἐξεθέμεθα οὐ κατὰ λεπτὸν ἐπιδείξαντες, ἀλλὰ ἀδρομερῶς ἐλέγξαντες, μηδὲν ἄξιον ἡγησάμενοι τὰ ἄρρητα αὐτῶν εἰς φῶς ἄγειν ; ce qui signifie : « De ces hérétiques, nous avons jadis exposé brièvement les théories, sans les expliquer par le menu, et (nous contentant) d'une réfutation en gros : il nous paraissait inutile de mettre en lumière leurs doctrines secrètes... » — Cette indication est confirmée par une série de témoignages. Eusèbe cite d'Hippolyte un Πρὸς ἀπάσας τὰς αἰρέσεις (*H. E.*, VI, xxii) ; saint Jérôme, un *Adversus omnes haereses* (*de Vir. ill.*, III, lxi) ; Nicéphore Calliste, un Σύνταγμα πρὸς πάσας τὰς αἰρέσεις βιωφελέστατον (*H. E.*, IV, xxxi). La description fournie par Photius dans sa *Bibliothèque*, cxxi est particulièrement importante, en raison de sa précision même : Ἀνεγνώσθη βιβλιδάριον Ἰππολύτου. Μαθητῆς δὲ Εἰρηναίου ὁ Ἰππόλυτος. Ἦν δὲ τὸ σύνταγμα κατὰ αἰρέσεων λβ, ἀρχὴν ποιούμενον Δοσιθεανούς καὶ μέχρι Νοητοῦ καὶ Νοητιανῶν διαλαμβάνον. Ταύτας δὲ φησιν ἐλέγχοις ὑποβληθῆναι ὁμιλοῦντος Εἰρηναίου, ὧν καὶ σύνοψιν ὁ Ἰππόλυτος ποιούμενος τόδε τὸ βιβλίον φησὶ συντεταχέναι ». « J'ai lu un opuscule d'Hippolyte. Hippolyte était un disciple d'Irénée. Il s'agit de l'ouvrage contre trente-deux hérésies, qui commence avec (l'hérésie) de Dosithée et conduit la discussion jusqu'à celle de Noéτος et des Noétiens. Hippolyte déclare que son exposé s'inspire des réfutations (recueillies dans) la conversation d'Irénée, et que c'est en faisant un résumé synoptique de ces réfutations qu'il a composé ce livre »¹.

¹ Cette dernière phrase est diversement interprétée. LIPSIIUS, *Quellenkr. Epiiph.*, p. 50, pensait qu'Hippolyte faisait allusion à des conférences orales (mündlichen Vorträge) d'Irénée, qu'il aurait réunies, lui, disciple d'Irénée, selon un ordre synoptique. — HARNACK (*ZHT.*, 1874, p. 175 et s. ; 211 et s.) estime qu'Hippolyte fait allusion à des réfutations écrites d'Irénée. Il traduit « ὁμιλοῦντος Εἰρηναίου » par « indem Irenäus Vorträge hielt » ou mieux encore par « indem Irenäus sich mit ihnen

C'est Richard Adelbert Lipsius qui a, le premier, mis en relief l'importance historique du *Syntagma* d'Hippolyte dans sa célèbre étude sur les sources d'Épiphane ¹. Je voudrais donner ici un résumé rapide de cet ouvrage, qui a fait époque pour la critique de nos sources hérésiologiques, et marquer les points où il est le plus solide, ceux aussi où il apparaît le plus vulnérable.

Lipsius prend pour point de départ la constatation que voici : dans l'*Aduersus omnes haereses* faussement attribué à Tertullien (=Pseudo-Tertullien), d'une part ; dans le *Panarion* de saint Épiphane, et le *Liber de Haeresibus* de Philastre de Brescia, d'autre part, les « hérésies », soit antérieures au christianisme, soit postérieures à lui, sont énumérées selon un ordre qui est sensiblement le même.

Il ne peut pas y avoir là un simple effet du hasard. Il faut qu'Épiphane et Philastre aient travaillé d'après un même catalogue, dont ils ont reproduit les données, en se contentant de les grossir de tous les renseignements supplémentaires qu'ils s'étaient procurés par ailleurs. L'examen intrinsèque de leur œuvre polémique démontre, selon Lipsius, que Philastre est indépendant d'Épiphane dans tous les morceaux où ils ne s'accordent pas l'un et l'autre avec Ps.-Tertullien. Philastre n'a donc pas dû connaître le *Panarion* ; et cela est naturel, étant donnée la quasi simultanéité de l'apparition du *Panarion* et du *Liber de Haeresibus*.

(= les hérésies) befasste ». — LIPSIUS, qui a repris la discussion dans ses *Quellen ält. Ketz.*, p. 126-7, déclare que, des termes un peu énigmatiques employés par Hippolyte, il résulte 1^o que c'est Hippolyte lui-même qui est l'auteur des ἑλέγχοι 2^o qu'il s'agit bien réellement dans les mots ἐμιλοῦντος Εἰρηναίου de conférences orales, ἐμιλεῖν ne comportant pas d'autre sens que celui-là (= colloqui, et non, comme le voudrait HARNACK, *alicui rei studere*). LIPSIUS est disposé à admettre que le mot ἐλέγχοις désignerait le *Syntagma* lui-même, et σύνοψιν, un résumé mis en appendice au *Syntagma*. Photius, n'ayant plus que le résumé, n'aurait pas très bien saisi la portée de l'observation d'Hippolyte : d'où le tour embarrassé dont il use, en rapportant l'indication de celui-ci. — ROLFFS (*Urkunden*, p. 152 et s.) accepte l'explication de HARNACK, mais contrairement à HARNACK et à LIPSIUS, il rapporte le relatif ὧν, non pas à ἐλέγχοις, mais à ταῦτα; = : « Hippolyt hat seiner Widerlegung der zeitgenössischen Häresien eine Uebersicht über die von Irenaeus widerlegten Häresien. » — DRÆSEKE (*ZWT.*, t. XLVI [1903], p. 75) marque sa préférence pour un sens analogue à celui que j'ai donné ci-dessus dans ma traduction. Il repousse l'idée d'une dépendance entre le *Syntagma* et l'œuvre elle-même d'Irénée.

Dans *Chron.*, II, 224, HARNACK paraît renoncer à toute intelligence sûre de cette phrase.

¹ Cette importance avait été pressentie avant lui, v. g. par VOLKMAR, *Hippolytus und die röm. Zeitgenossen*, 1855, p. 9, 84 et s., mais non pas démontrée avec la même rigueur.

Conclusion : « Alle jene Stellen also, wo beide sich wörtlich berühren, müssen jedenfalls schon in der Grundschrift gestanden haben. » (p. 29).

Ce *Grundschrift*, cet écrit-base, c'est Ps.-Tertullien qui — au gré de Lipsius — en a le plus fidèlement reproduit la contexture. Toute l'originalité du rédacteur de l'*Aduersus omnes haereses* consiste à avoir introduit dans son travail quelques noms qui ne figuraient pas dans sa source — comme le prouve une simple comparaison avec Épiphane et Philastre —, ceux, par exemple, de Proclus et d'Eschine (§ VII), de Blastus, de Praxeas et de Théodote (§ VIII), et à avoir resserré, condensé son modèle, lequel devait être plus développé que l'*Aduersus omnes haereses*, si l'on en juge à maints détails qu'Épiphane et Philastre y ont sans nul doute recueillis.

Lipsius aboutit (p. 35) à restituer, d'après les trois ouvrages dérivés, la liste des hérésies qui se succédaient dans l'écrit originel. Il en compte trente-deux : la première est celle de Dosithée, la dernière, celle de Noétos. Ce signalement coïncide d'une façon si frappante avec ce que nous savons du *Syntagma* d'Hippolyte que l'identification s'impose. Au surplus, Épiphane cite une fois Hippolyte, à côté d'Irénée et de Clément d'Alexandrie, dans le chapitre du *Panarion* relatif aux Valentiniens¹. C'est évidemment une allusion au *Syntagma*, car Épiphane ne paraît pas connaître l'autre grand ouvrage hérésiologique d'Hippolyte, les *Philosophoumena*, et nous ne savons rien d'un écrit où Hippolyte aurait combattu spécialement les Valentiniens.

Enfin Lipsius expose les raisons qui l'inclinent à croire que « l'homélie » d'Hippolyte contre Noétos formait la conclusion du *Syntagma*. Et il tire parti de cette hypothèse pour localiser la composition du *Syntagma* en Asie-Mineure, vers 190-195.

C'est seulement une dizaine d'années plus tard, en 1874, que le système de Lipsius, tel que je viens de l'esquisser, fut soumis à une révision attentive. M. A. Harnack, alors aux débuts de sa carrière scientifique², y consacra une longue étude dans le tome XLIV de la *Zeitschrift für historische Theologie*, p. 143-226, et Lipsius lui répondit peu après dans un nouvel opuscule, *die Quellen der ältesten Ketzergeschichte neu untersucht*

¹ *Pan.*, XXXI, xxxiii (*Corp. Haer.*, II, I, p. 380).

² Il n'avait composé antérieurement que sa thèse de doctorat (*Zur Quellenkritik der Gesch. des Gnosticismus*, 1873) et son opuscule *de Apellis gnosi monarchica*, 1874. Cf. MAX CHRISTLIEB, *Harnack-Bibliographie*, Leipzig, 1912, p. 1.

(Leipzig, 1875). De leurs courtoises controverses, je ne retiendrai que ce qui intéresse le Montanisme.

D'une façon générale, Harnack se ralliait aux combinaisons de Lipsius ; il en proclamait la haute importance ; en particulier, l'hypothèse de la *Grundschrift*, commun à Pseudo-Tertullien, Épiphane et Philastre lui apparaissaient comme « unbestreitbar richtig » (p. 168). Sur un certain nombre de points de détail, il formulait cependant des réserves ou des objections.

1^o Il élevait d'abord une difficulté au sujet de la division des Cataphrygiens en deux sections, celle de Proclus et celle d'Éschine. Selon lui, cette répartition qu'indique Ps.-Tertullien ne devait pas figurer dans le *Syntagma*, car ni Philastre, ni Épiphane n'y font allusion. Épiphane distingue bien deux ou plusieurs sectes à l'intérieur du Montanisme, mais ce n'est pas sur le « monarchianisme » de l'une et de l'autre qu'il se fonde. Harnack ne compromettait du reste pas le chiffre de trente-deux hérésies, nécessaire pour l'identification de la *Grundschrift* au *Syntagma*, car dans la liste primitive il incorporait les « Aloges » qui, d'après la parenté de la notice de Philastre (§ LX) avec celle d'Épiphane (§ LI) avaient dus, lui semblait-il, en faire partie.

Dans sa réplique, Lipsius maintient son point de vue. Il observe que les *Philosophoumena* ne font pas mention des Aloges, ce qui incite à croire qu'Hippolyte les avait également négligés dans le *Syntagma*. Il ajoute qu'il n'y a nulle raison de supposer que Ps.-Tertullien se soit écarté de la source qu'il utilisait, en opérant, ainsi l'élimination du passage relatif aux Aloges.

Mais alors pourquoi la subdivision des Cataphrygiens en deux clans n'a-t-elle pas été reproduite par Épiphane ni par Philastre ?

Ici l'explication de Lipsius est assez embarrassée. Il reconnaît que cette omission pose un problème. Il se hasarde pourtant à signaler chez Philastre, au § LI, une allusion (bien douteuse !) aux montanistes patripassiens. Il suppose d'autre part qu'Épiphane, disposant pour le chapitre relatif aux montanistes, d'autres sources fort abondantes, y aurait oublié les données un peu minces du *Syntagma*. — Puis, revenant encore à la question des Aloges (p. 101-111), il conteste de nouveau l'hypothèse de Harnack. Il ne peut se résoudre à penser que les Aloges aient figuré dans le *Syntagma*, à moins qu'Hippolyte — c'est l'unique concession que Lipsius croit devoir faire — ne les ait rangés sous la même rubrique que Théodote de Byzance, avec lequel les Aloges soutenaient plus d'un rapport.

2^o Harnack signalait aussi certaines divergences entre le *Syntagma*, hypothétiquement reconstitué, et les *Philosophoumena*, et il se demandait s'il n'y avait pas quelque hardiesse à attribuer ces deux ouvrages à un même auteur, en l'espèce Hippolyte. — Lipsius, par un coup hardi qui ressemble quelque peu à un paradoxe, insiste sur le caractère conjectural de l'attribution des *Philosophoumena* à Hippolyte, et il paraît tout prêt d'envier à celui-ci cet ouvrage, — avec quelle conviction, on se le demande, si l'on observe qu'un peu plus loin (p. 138) il tire parti pour un calcul chronologique relatif au *Syntagma* d'une donnée des *Philosophoumena* eux-mêmes !

3^o Harnack ne savait également comment concilier l'image que l'on peut se former du *Syntagma*, d'après les écrits qui en dérivent, avec le mot βιβλιόδειον par lequel Photius le désigne.

Sur ce point, Lipsius corrige légèrement son impression première. Il suppose que le *Syntagma* devait avoir à peu près une étendue double du X^e livre des *Philosophoumena*, (il lui avait assigné dans son premier ouvrage des dimensions plus modestes) ; et il admet que Photius ait connu, non pas l'ouvrage lui-même, mais un sommaire qui y était sans doute annexé, et qui se trouverait reproduit dans l'*Aduersus omnes Haereses* de Pseudo-Tertullien.

4^o Enfin, en dépit de Harnack qui ne voulait voir dans l'*Homélie* contre Noétos que la conclusion d'un traité de polémique dirigé par Hippolyte contre « tous les monarchiens », Lipsius maintient que le morceau devait appartenir au *Syntagma*, et clore l'ouvrage. Il maintient également la date de 195 environ pour la composition du *Syntagma* (Harnack préférait rapporter l'ouvrage au pontificat de Zéphyrin). En revanche, il reconnaît (p. 138-139) que rien ne prouve que le *Syntagma* ait été rédigé en Asie, et il ne paraît pas loin de préférer à sa première conjecture celle de Harnack qui en plaçait à Rome la rédaction.

Les dissentiments de Harnack et de Lipsius ne portaient, à tout prendre, que sur des points secondaires. Ils s'accordaient sur l'essentiel, à savoir sur l'existence d'une source commune à Ps.-Tertullien, Épiphane et Philastre, source qu'une série de données concordantes — titre, nombre des hérésies y incluses, notice initiale et notice finale, lieu probable de composition — obligerait à identifier avec le *Syntagma* d'Hippolyte.

Soutenue par la pénétrante érudition d'un Lipsius, victorieuse de l'enquête approfondie d'un Harnack, on comprend que l'hypothèse se

soit imposée à la critique, et qu'elle ait pris les airs d'une vérité désormais acquise ¹.

Cependant on aurait tort de s'imaginer qu'elle ne soit pas assujettie à quelques incertitudes et qu'elle n'ait pas subi, en ces dernières années, quelques retouches ou quelques déficits.

1^o Un premier point sur lequel on ne s'entend guère, ce sont les dimensions que devait avoir le *Syntagma*. Chacun se jugeant libre de l'imaginer comme il lui convient, les opinions les plus divergentes se font jour. Ainsi tandis que R. A. Lipsius le considérait comme « eine summarische Ketzerbestreitung ² » ; que J. Kunze le réduisait aux proportions modestes de l'*Adversus omnes haereses* de Pseudo-Tertullien ³, A. Harnack appelle l'ouvrage « ein ziemlich umfangreiches » ⁴ et croit que les réfutations y prenaient un assez large développement.

Il est évident que ces fantaisies individuelles trouvent leur limite ou leur contrôle dans le témoignage des écrivains anciens qui ont pu lire de leurs yeux ce livre, pour nous énigmatique, et surtout dans la description qu'en donne l'auteur lui-même.

Or, Photius, qui a compulsé le *Syntagma*, l'appelle (on l'a vu) un βιβλιδάριον, autrement dit un *libellus*, un opusculé. M. J. Draeseke a essayé fort ingénieusement d'atténuer la portée du mot ⁵. Il fait observer que l'*Ἀπόδειξις περὶ τῆς θείας σαρκώσεως* d'Apollinaire de Laodicée, telle qu'on peut la reconstituer d'après la réfutation de Grégoire de Nysse, ne comprenait pas moins de douze pages de trente-cinq lignes, et devait être environ quatre fois plus longue — il est légitime de le conjecturer — dans sa teneur primitive. Or, Théodoret, qui a eu l'œuvre originale en main, la désigne par ces mots : *Περὶ σαρκώσεως λογιδιον*. — M. Rolffs, d'autre part, a montré par des exemples tirés de Photius lui-même qu'il arrive à celui-ci d'employer le mot βιβλιδάριον à propos de traités assez volumineux ⁶.

¹ Cf. N. BONWETSCH, GM., p. 38 et s. ; A. HILGENFELD, *Ketzergeschichte* p. 14 et 58 ; TH. ZAHN, GK., I, 223 et s. ; VOIGT, *Versch. Urk.*, p. 1 et s. ; KUNZE, *de Historiae Gnosticismi fontibus*, Lipsiae, 1894, p. 45 ; BATIFFOL, *Littér grecque chrét.*, p. 150, BARDENHEWER, AKL., II, 512 et *Patrol.*, 3^{me} éd., p. 187 ; A. d'ALÈS, la *Théol. de saint Hippolyte*, Paris, 1906, p. 71, etc.

² *Quellenkr. Épiqh.*, p. 38. — Dans *Quellen ält. Ketz.*, LIPSIUS corrige un peu, je l'ai dit, son opinion. Il estime que l'ouvrage devait être au moins deux fois aussi étendu que le X^{me} livre des *Philosophoumena*.

³ *De Historiae Gnosticismi fontibus*, cf. TLZ., 1894, col. 340.

⁴ *Chron.*, II, 222.

⁵ ZWZ., XLVI (1903), p. 73.

⁶ *Urkunden*, p. 156. Cf. Photius, *Biblioth.*, LXXXI ; CLXXXV ; CXXVI ; CLXXXVI.

Admettons avec Rolffs et Draeseke qu'il ne faille pas trop presser le sens de ces diminutifs qui, passés dans l'usage courant de la langue, tendaient à perdre leur valeur expressive spéciale.

Mais les locutions employées par Hippolyte relativement au *Syntagma* comportent-elles le même doute ? A trois reprises, dans le memento (cité plus haut) qu'il accorde à son ancien travail, Hippolyte répète qu'il n'y présentait que de succinctes réfutations : μετρίως..., οὐ κατὰ λέπτον..., ἀδρομερῶς. Ces formules sont sans équivoque. Une affirmation ainsi réitérée avec cette insistance, doit prévaloir contre toute « combinaison » qui n'en voudrait pas tenir compte.

2^o Autre question, connexe à la précédente. L' « Homélie » contre Noétos faisait-elle, ou non, partie du *Syntagma* ? C'est à tort que la tradition manuscrite donne à ce morceau le titre d'homélie¹. L'erreur s'explique par le tour oratoire des derniers chapitres (§ IX à XVIII), là où l'auteur se tourne vers une « démonstration de la vérité ». Il formait en réalité la conclusion d'un traité dirigé contre des hérétiques. Ce qui le prouve, c'est le début même, qui indique que la réfutation qui va suivre a été précédée de réfutations analogues : « *Il en est d'autres* qui introduisent secrètement une autre doctrine (ἕτεροί τινες ἑτέραν διδασκαλίαν παρεισάγουσιν) : ils se sont faits les disciples d'un certain Noétos, originaire de Smyrne, qui vivait il n'y a pas bien longtemps. » Plus significative encore est la conclusion du § VIII, où l'auteur se propose d'établir « la vérité, contre laquelle toutes (ces) hérésies si nombreuses (πᾶσαι τοσαῦται αἱρέσεις) se sont produites, sans pouvoir rien formuler (de décisif) ». D'autre part le pape Gélase cite un assez long passage du § XVIII du *Contra Noetum* dans ses *Testimonia de duabus naturis in Christo*² et il amorce cet extrait par les mots « Hippolyti... *in memoria haeresium* ».

Lipsius³ n'hésitait pas à considérer cet important fragment comme détaché du *Syntagma*, dont il devait former la conclusion. Il invoquait le caractère dogmatique du morceau, tout à fait semblable à la péroraison des *Philosophoumena*. Il s'appuyait aussi sur le πᾶσαι τοσαῦται αἱρέσεις qui lui semblait exclure l'hypothèse de Harnack, d'après lequel « l'homélie » en question serait la terminaison d'un traité où Hippolyte combattait les

¹ *Cod. Vatic.* 1431, saec. XIII. Cf. ACL., 623.

² THIEL, I, 535.

³ *Quellenkr. Epiph.*, p. 37-40 ; *Quellen ält. Ketz.*, p. 130 et s.

diverses tendances monarchiennes (Théodotiens, Aloges, Melchisédechians), et à plus forte raison celle de Volkmar qui la croyait dirigée contre le seul Théodote.

Depuis lors M. Draeseke est entré en lice pour Lipsius ¹. M. Harnack lui-même est venu à résipiscence ². Seul, Bardenhewer ³, si judicieux pourtant, et si sage, maintient que l'Ὁμιλία εἰς τὴν ἀίρεσιν Νοήτου fermait un travail écrit par Hippolyte contre les théories d'Artémon et de plusieurs autres hérétiques, et qui, d'après les témoignages confrontés d'Eusèbe, de Théodoret et de Photius devait être intitulé Ὁ μικρὸς Λαβύρινθος.

Lors même que l'opinion de Lipsius et de Draeseke, soutenue maintenant par Harnack, devrait l'emporter, on remarquera que notre évaluation de l'étendue du *Syntagma* ne serait pas compromise pour autant. Il est très possible qu'Hippolyte qui considérait l'hérésie contemporaine de Noétos comme particulièrement dangereuse (notez les mots ὁ μέγιστος ἀγών, *Philos.*, IX, vi), y ait réservé une réfutation beaucoup plus ample qu'à n'importe quelle autre des doctrines hétérodoxes précédemment recensées ⁴. Pareillement Irénée fait aux Valentiniens la part du lion dans son grand traité. L'on sait aussi que le *Praedestinatus*, après avoir dressé un catalogue hérésiologique assez court dans son premier livre, réserve deux livres entiers à l'hérésie prédestinatienne. Il n'est pas invraisemblable qu'Hippolyte ait annexé à une série de brèves notices cette discussion spéciale, qui comprend quatorze pages de trente lignes dans l'édition de Lagarde (*Hippolyti quae feruntur omnia graece*, Lipsiae, 1858, p. 43-57) et quinze colonnes dans le tome X de la *Patrologie grecque*.

3^o Sur le lien de l'*Homélie* contre Noétos avec le *Syntagma*, la tendance actuelle de la critique est en somme plutôt favorable à Lipsius, encore que toute objection ne soit pas levée.

Mais voici un autre problème, d'importance très grande, qui tend à recevoir une solution différente de celle que Lipsius avait défendue : c'est celui de la relation de Philastre à Épiphane.

Lipsius les considérait comme absolument indépendants l'un de l'autre. C'était, à cette époque, une opinion nouvelle, et Lipsius avait

¹ ZWT., t. XLVI (1903), p. 60 et s.

² *Chron.*, II, 121.

³ AKL., II, 513.

⁴ Cf. DRAESEKE, ZWT., XLVI, 64.

mis tous ses soins à la justifier¹, en soulignant diligemment les omissions de Philastre, inexplicables à son gré, et les divergences de son exposé, là même où il semble le plus voisin d'Épiphane. Il s'était efforcé de démontrer qu'il n'y avait parenté réelle de l'un à l'autre que là où leurs notices se ramènent à une source commune. Et il expliquait leur autonomie respective par la contemporanéité de leurs recherches.

La théorie de Lipsius fut adoptée par Bonwetsch et par Hilgenfeld. Certains critiques, par exemple R. Schmid², la défendent encore aujourd'hui avec des arguments pareils. Elle a subi pourtant un rude assaut de la part de M. J. Kunze dans son travail sur les sources de l'histoire du Gnosticisme. Kunze estime que le parallélisme de certains morceaux est trop frappant pour qu'on puisse se soustraire à l'obligation de reconnaître que Philastre a exploité le *Panarion*³. — Dans son compte rendu du livre de Kunze⁴, Harnack se déclara vivement frappé par sa démonstration, et, corrigeant l'adhésion qu'il avait jadis accordée à Lipsius⁵, il croit maintenant que Philastre s'est servi du *Panarion*⁶ : ce qui, au surplus, n'exclue nullement d'après Harnack que Philastre se soit également approvisionné dans le *Syntagma*, comme le prouve son exactitude assez ponctuelle à suivre le même ordre qu'Épiphane dans la liste des hérésies qui leur sont communes à tous deux avec Pseudo-Tertullien, puis la promptitude avec laquelle il reprend ensuite sa pleine liberté.

Les conclusions de Kunze et de Harnack me semblent rendre mieux compte des faits que celles de Lipsius. Certes, c'est d'une façon bien capricieuse et bien peu méthodique que Philastre a utilisé Épiphane. Esprit assez brouillon, incapable de déterminer d'une façon précise, lui hérésiologue, le concept même d'hérésie, et curieux puérilement d'établir

¹ *Quellenkr. Epiph.*, p. 14-29. Voir sa conclusion si nette, p. 28-29.

² RE³, XV, 295.

³ KUNZE (p. 47) rapproche Épiph., XXVI, III et Philastre, *Haer.*, LVII ; Épiph., XXVI, X et Phil., *ibid.* ; Épiph., XXVI, IV et Phil., *ibid.* Ces textes sont relatifs à l'hérésie des Στρατιωτικοί (*Floriani* ou *Carpocratiani*, dans Philastre). Il fait également état des textes qu'Épiphane et Philastre consacrent au Montanisme. — Plus loin (p. 64-67) il met en valeur cet argument que le chapitre d'Épiphane sur Cérinthe (*Pan.*, XXVIII) ne peut avoir pour source Hippolyte, comme le prouve la comparaison avec Ps.-Tertullien, tandis qu'il est en rapport étroit avec Philastre, *Haer.* xxxvi.

⁴ TLZ., 1894, 340.

⁵ ZHT., 1874, 148 et 162.

⁶ *Chron.*, II, 222 : « Philastrius — der ausser dem Syntagma nachweisbar auch das Panarion des Epiphanius benutzt hat... » Cf. aussi *ibid.*, p. 223.

entre ses notices une artificielle symétrie, Philastre a entremêlé ses emprunts d'autres emprunts et d'inventions personnelles : de là une confusion qui rend particulièrement malaisé le recensement de ses sources. Cependant les rapports verbaux signalés par Kunze ne peuvent guère s'expliquer que par un démarquage direct.

On notera aussi qu'un des arguments auxquels Lipsius¹, Bonwetsch² et Hilgenfeld³ paraissent attacher le plus de prix est l'argument chronologique. Or il n'a, ce me semble, rien d'invincible. La date de composition du *Panarion* peut être déterminée à l'aide de deux données d'Épiphane lui-même. Il écrit I, II : « ... ἄχρι τοῦ ἡμετέρου χρόνου, τούτέστι βασιλείας Οὐαλεντινιανοῦ καὶ 'Ουάλεντος ἐνδεκάτου ἔτους καὶ Γρατιανοῦ < ὀγδοῦ >. » Il commençait donc son ouvrage entre février-août 374 et février-août 375. — D'autre part, on voit que le chapitre relatif aux Manichéens (*Pan.*, LXVI, xx) a été rédigé la troisième année de Valens, neuvième de Gratiën, première de Valentinien II : « ... ἕως τοῦ παρόντος τούτέστιν Οὐάλεντος μὲν ἔτους ιγ', Γρατιανοῦ δὲ ἔτους θ', Οὐαλεντινιανοῦ δὲ νεωτέρου ἔτους. », c'est-à-dire entre le 28 mars et le 24 août 376. Il avait mis deux ans environ, un peu moins peut-être, pour composer soixante-six chapitres de son livre qui comprend au total quatre-vingts réfutations. Cela induit à penser que le *Panarion* a pu être achevé vers la fin de 376 ou au cours de l'année 377.

La date de composition du catalogue de Philastre ne nous est pas connue avec la même précision. On est arrivé cependant par un examen attentif des données qui y sont incluses à la localiser entre 385 et 391⁴. Or, à cette époque, les ouvrages importants passaient d'Orient en Occident beaucoup plus vite que ne paraît le croire Lipsius⁵. Ne voit-on pas saint Ambroise exploiter à Milan dans son *de Spiritu sancto*, qui est de la première moitié de 381, les discours théologiques de Grégoire de Naziance prononcés à Constantinople en 380⁶ ? Il serait surprenant qu'une

¹ *Quellenkr. Epiaph.*, p. 29-32.

² *GM.*, p. 39.

³ *ZWT.*, XXXVIII (1895), p. 296.

⁴ M. SCHANZ, *Gesch. d. röm. Litt.*, IV, 1, p. 359.

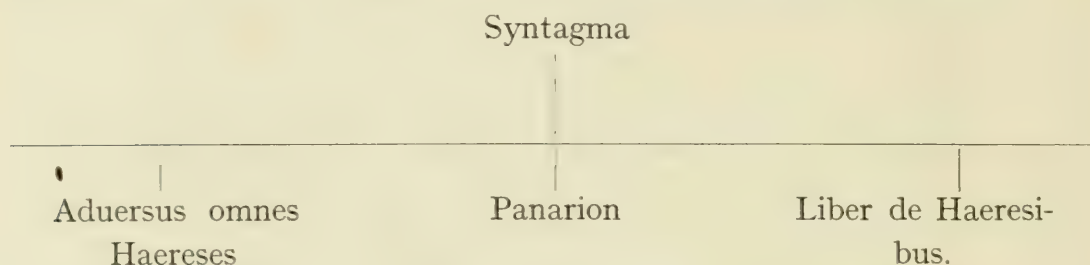
⁵ *Op. cit.*, p. 32 « ...und bei den literarischen Verhältnissen der damaligen Zeit eine weitere Verbreitung des Panarion so schnell nach seiner Abfassung wenig glaubhaft ist, zumal wenn wir den gerade damals nicht eben sehr regen Verkehr zwischen der abendländischen und morgenländischen Kirche in Anschlag bringen. »

⁶ Cf. SCHERMANN, *die griech. Quellen in Ambros. de Spiritu sancto*, München, 1902, p. 92.

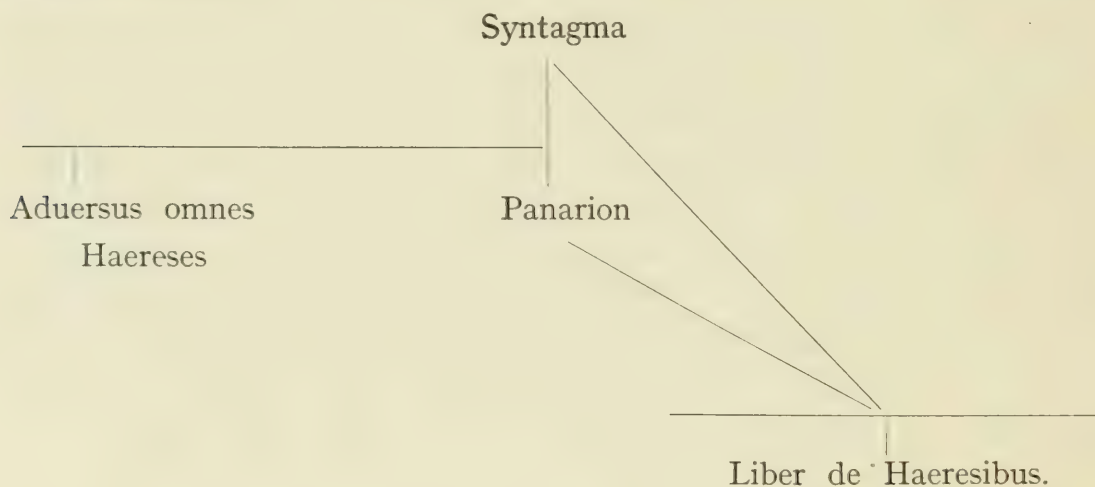
personnalité aussi remuante et voyageuse que Philastre ¹, entreprenant d'écrire un ouvrage de polémique contre les hérésies, n'eût pas eu vent du grand traité composé par Épiphane sur ce même sujet, et n'eût pas fait tous ses efforts pour se le procurer.

On voit dès lors que la filiation supposée par Lipsius entre le *Syntagma* d'une part, l'*Aduersus omnes Haereses*, le *Panarion* et le *Liber de Haeresibus* d'autre part, ne se présente plus sous le même aspect où Lipsius s'était plu à l'imaginer.

La conception de Lipsius s'exprime dans le schéma que voici :



Du moment que Philastre s'est servi d'Épiphane, il faut modifier ainsi ce schéma :



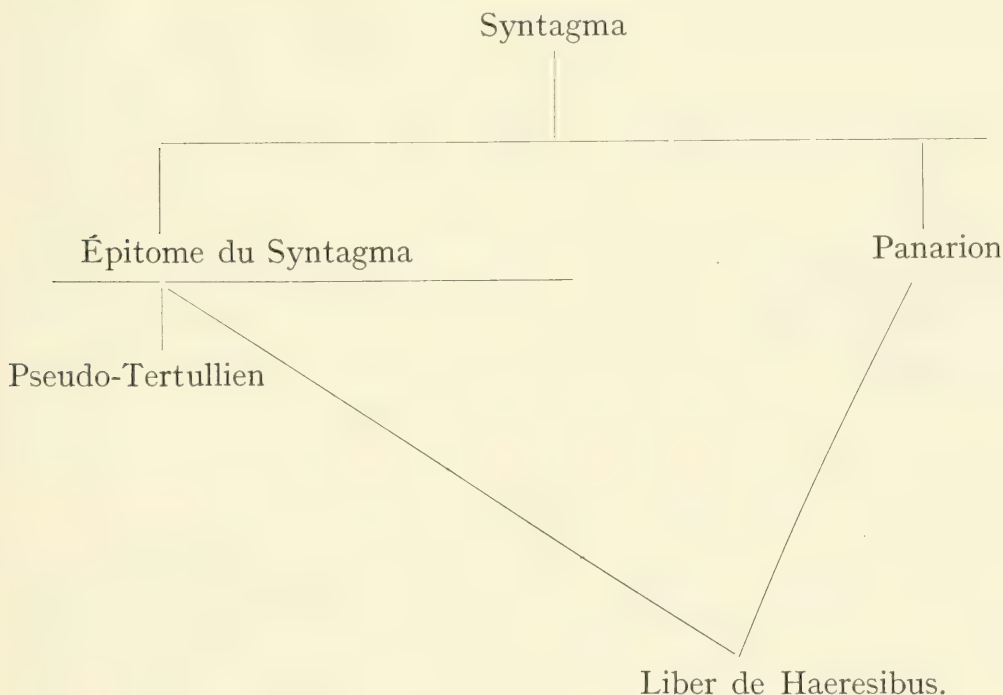
Dans le tome II de sa *Chronologie* ², M. Harnack propose même une dérivation un peu plus compliquée. Il ne peut se résoudre à convenir que le *Syntagma* avait formé un opuscule assez court. Il ne veut pas — et ce scrupule étonne — être obligé d'admettre qu'Épiphane ait consulté,

¹ Cf. Gaudentius, *de uita et obitu Philastrii* (P. L., xx, 998) « ...circumiens universum pene ambitum Romani orbis, dominicum praedicauit uerbum... »

² P. 220 et s.

outre le *Syntagma*, plusieurs autres traités d'Hippolyte. Il tient à ce qu'Épiphane ait trouvé dans le *Syntagma* même de quoi s'approvisionner largement. D'autre part, il constate que, parallèlement aux amples développements d'Épiphane, Philastre et Pseudo-Tertullien se ressemblent pour le contenu et aussi pour la brièveté de leurs notices. Une seule hypothèse, selon lui, peut expliquer toutes ces énigmes : à côté du *Syntagma*, aurait été rédigé (sans doute par Hippolyte lui-même) un *Épitome* du *Syntagma* ; Épiphane aurait exploité le *Syntagma* ; Pseudo-Tertullien serait une traduction de l'*Épitome* ; Philastre aurait travaillé d'après Épiphane et d'après l'*Épitome*.

Le tableau suivant, où je trace les linéaments de cette combinaison, la rend sensible aux yeux.



Le problème dont je viens d'indiquer les données et d'énumérer les solutions diverses, est un des plus malaisés parmi ceux que nous offre l'ancienne littérature chrétienne. Je n'oserais dire que le grand effort de la critique, depuis Lipsius, ait abouti à nous donner des certitudes : un tel problème n'en comporte guère, au surplus. Quand on s'aventure sur le sol fuyant des hypothèses (ce qui est le droit de tout historien), on ne peut que combiner des vraisemblances, en essayant de les rendre aussi spécieuses que possible par la convenance des rapprochements et l'ingéniosité des soudures. Un point paraît probable ou même acquis : le

Syntagma aduersus omnes haereses d'Hippolyte a été, soit transcrit, soit consulté par Pseudo-Tertullien, Épiphane et Philastre, pour leurs traités hérésiologiques. Ce *Syntagma*, je le conçois comme un ouvrage fort court — un peu plus ample pourtant que l'*Aduersus omnes haereses*, puisque les réfutations, exclues par Pseudo-Tertullien, y avaient leur place — et dont la dernière notice, dirigée contre le noétianisme que l'auteur considérait comme une hérésie particulièrement dangereuse, avait pris un développement hors de proportions avec les notices précédentes. Il est sage d'en placer la publication, comme le propose Harnack, à Rome même, dans les dix premières années du III^{me} siècle ¹. Pour le reconstituer (dans la mesure où semblable tâche est possible), il ne suffit pas de constater que sur tel point Épiphane et Philastre se rencontrent, et d'inférer de là qu'ils ont dû puiser ce détail dans le *Syntagma* : il n'est guère douteux, en effet, que Philastre ait lu et utilisé le *Panarion*. Il faut, pour être fondé à ramener une donnée au *Syntagma*, la rencontrer chez Pseudo-Tertullien et Épiphane, — ou chez Pseudo-Tertullien et Philastre, — ou chez tous trois simultanément.

C'est par la stricte application de cette règle que nous nous efforcerons d'éliminer d'une enquête si délicate la plus grande part possible du caprice et d'arbitraire. Revenons maintenant aux chapitres d'Épiphane relatifs au Montanisme.

V

Le chapitre XLVIII, 1 du *Panarion*.

C'est au *Syntagma* d'Hippolyte que, depuis Lipsius, on rapporte ordinairement la presque totalité du premier paragraphe du chapitre XLVIII.

Une observation préalable s'impose ici. Il paraît peu exact de considérer ce § 1 comme formant un tout. A le lire attentivement, on s'aperçoit qu'il se compose de trois parties juxtaposées. — D'abord une phrase d'introduction où Épiphane indique la dénomination de l'hérésie qu'il va combattre et en marque le rapport chronologique avec celle des Encratites ² : cette transition est évidemment d'Épiphane lui-même, qui a toujours grand souci d'établir un lien entre les divers chapitres de son *Panarion*. — Vient ensuite une affirmation de l'orthodoxie des Phrygiens

¹ *Chron.*, II, 223.

² *Sources*, p. 114, 16 à 115, 6.

sur les points fondamentaux de la règle de foi¹. — Puis la discussion qui va se dérouler à partir du § II jusqu'au § XIII est préparée par le λέγοντες ὅτι κ. τ. λ. et par une double citation de la première *Épître* de saint Jean qui indique bien dans quelle préoccupation elle sera conduite². Ces dernières lignes préparent le grand débat auquel Épiphane a consacré le meilleur de ses soins, en s'inspirant d'un écrit ancien qui n'est certainement pas le bref et sommaire *Syntagma*, et elles s'y rattachent directement.

Il n'y a donc que la seconde partie pour laquelle la question de l'utilisation du *Syntagma* puisse se poser. Lipsius la tranche par l'affirmative en invoquant la parité des détails fournis par Épiphane d'une part, et par Philastre d'autre part³. L'analogie est très frappante, en effet. Mais du moment que nous avons admis la dépendance de Philastre par rapport à Épiphane, cette similitude ne nous autorise pas à conclure qu'ils aient puisé l'un et l'autre dans le *Syntagma*. Il faudrait pour cela que le parallélisme se poursuivît jusque chez Pseudo-Tertullien. Or justement Pseudo-Tertullien est ici en contradiction avec Épiphane et avec Philastre : il conteste formellement l'orthodoxie d'une partie de la secte⁴... Rien, à tout prendre, ne nous interdit de supposer que l'écrit exploité par Épiphane au § II et suiv. rendait sommairement justice à la correction du sentiment montaniste sur un certain nombre de points importants, et qu'Épiphane ait reproduit cette attestation, transcrite par Philastre à son tour d'après Épiphane lui-même.

VI

Les § II-XIII (à l'exclusion du développement des § VIII-IX sur le Jeûne et les secondes Noces).

Si nous lisons ce morceau, nous constatons qu'un certain nombre d'oracles montanistes y sont cités : quatre de Montan lui-même aux § IV, X et XI ; trois de Maximilla aux § II, XII et XIII⁵. Or Épiphane ne les donne pas par à peu près ; il a bien la prétention de les citer littéralement,

¹ P. 115, 7-16.

² P. 115, 19.

³ Pour Philastre, voy. le n° 100.

⁴ N° 51.

⁵ *Sources*, p. 120, 22 ; 130, 23 ; 131, 22 ; 133, 1 ; — p. 117, 1 ; 134, 4 ; 135, 20.

et la manière dont il les amorce indique que ce sont leurs propres paroles qu'il transcrit.

Une documentation aussi précise n'a pu lui être fournie que par une source écrite. Comment l'aurait-il recueillie telle, de l'incertaine et instable tradition orale ? Il a donc eu sous les yeux une pièce quelconque où les *dits* des coryphées étaient allégués. On pense tout de suite à ces collections d'oracles que les tenants de la secte colportèrent dès les premiers temps, ou à tout autre des nombreux opuscules dont ils appuyaient leur propagande orale ¹. Il n'est nullement impossible qu'à l'époque d'Épiphanes certains de ces recueils aient encore circulé dans les milieux montanistes : l'histoire arrivée à Marcella, la docte amie de saint Jérôme ², le laisserait penser. Pourtant Épiphanes ne se vante nulle part d'avoir eu en mains un florilège de ce genre. Or il est assez dans ses habitudes de faire valoir, quand il le peut, la conscience de ses enquêtes, et le soin qu'il a pris de lire de ses yeux les ouvrages hétérodoxes ³.

Nous sommes donc amenés à cette conclusion qu'il a dû puiser dans une réfutation catholique qui lui a fourni tout ensemble de quoi déceler à ses lecteurs la nocuité du poison montaniste, et de quoi leur administrer aussitôt l'antidote destiné à en paralyser éventuellement l'effet.

C'est ici que la confrontation de son exposé avec ce que nous savons des origines et de la première forme de la polémique antimontaniste fait ressortir indubitablement la date fort ancienne de l'écrit où Épiphanes se munissait ainsi de faits et d'arguments.

En face de la sommation notifiée aux catholiques de recevoir les charismes montanistes sous peine d'être soupçonnés d'une défiance impie à l'égard de toute prophétie, les catholiques — et cela dès les débuts de

¹ Cf. Eusèbe, VI, xx, 3 (**Sources**, p. 84, 4) ; *Philosoph.*, VIII, xix (**Sources**, p. 57, 9).

² **Sources**, p. 166, 1 et s.

³ *Panarion*, XXVI, xvii (P. G., xli, 359), à propos de l'hérésie des « Gnostiques » : « Ταύτη γὰρ τῇ αἵρέσει, ἐπιπόθητοι, καὶ αὐτὸς περιέτυχον. Ἐκ στόματος δὲ τῶν ταύτη ἐπιχειρούντων φύσει αὐτὰ αὐτοπροσώπως ἐνηχῆθην ». Et plus bas : « ... ὥστε μετὰ τὸ ἀναγνῶναι ἡμᾶς αὐτῶν τὰς βίβλους... ἐσπουδάσαμεν καὶ τοῖς ἐπισκόποις τοῖς ἐν τῷ τόπῳ ἐκείνῳ αὐτοὺς ὑποδείξαι. » — XXXVIII, ii (P. G., xli, 656) à propos des Caïnites : "Ἦδη δὲ διῆλθεν εἰς ἡμᾶς καὶ βιβλίον ἐν ᾧ ἐπλάσαντο, κ. τ. λ. » — XLII, x (P. G., xli, 709) à propos de Marcion : « Ἀπὸ ἐτῶν ἱκανῶν ἀνερευνῶν τὴν τοῦτου τοῦ Μαρκίωνος ἐπινοημένην ψευδογορίαν καὶ ληρώδη διδασκαλίαν, αὐτὰς δὲ τοῦ προειρημένου βίβλους, ἃς κέκτηται μετὰ χειρᾶς λαβῶν, τό τε παρ' αὐτῶν λεγόμενον Εὐαγγέλιον καὶ ἀποστολικὸν καλούμενον παρ' αὐτῶν, ἐξανθισάμενος, κ. τ. λ. »

la νέα προφητεία ¹ — opposèrent à leurs adversaires une distinction fondamentale. Oui, sans doute, la prophétie avait toujours été admise parmi les chrétiens : mais encore fallait-il que le prophète prouvât qu'il était réellement inspiré de Dieu. D'après le conseil de l'Écriture (Mt., VII, 15-24 ; I Cor., XII, 10 ; I JEAN, IV, 1), c'est par ses actes, par ses « fruits » qu'il convenait de le juger. Or, les formes même dont s'enveloppait la prophétie phrygienne, — ce désordre physique, ces transports, cette abolition de la personnalité du pseudo-voyant — apparurent en complet désaccord avec la plus authentique tradition ecclésiastique. On en conclut qu'elle procédait du démon. — Le problème de la nature de la véritable prophétie devint ainsi l'un des plus débattus dans la polémique qui s'ouvrit. L'Anonyme cité par Eusèbe le trancha nettement contre les montanistes ². De même un certain Miltiade, dans un traité spécial Περὶ τοῦ μὴ δεῖν προφήτην ἐν ἐκστάσει λαλεῖν ³, lequel provoqua une riposte montaniste. Quelques indices permettent de penser que Méliton, évêque de Sardes, Clément d'Alexandrie, peut-être aussi Hippolyte, s'en occupèrent pareillement. Tertullien le jugea assez important pour y consacrer un ouvrage en six livres, le *de Ecstasi*, malheureusement perdu, et pour y revenir à plusieurs reprises, en de brèves discussions, dans d'autres traités postérieurs à son adhésion au Montanisme ⁴.

Il ne semble pas que cette controverse sur la qualité de l'extase montaniste, et sur la valeur religieuse de l'extase prophétique en général, se soit prolongée au delà du premier tiers du III^{me} siècle. Tous les arguments valables avaient été échangés de part et d'autre, et d'ailleurs le péril montaniste était clos.

A plus forte raison était-elle dénuée de tout intérêt d'actualité vers la fin du IV^{me} siècle, au moment où Épiphane écrivait son *Panarion*. Sous des étiquettes diverses, les « Cataphrygiens » se perpétuaient obscurément en des groupements assez inoffensifs qu'Épiphane lui-même avait quelque peine à distinguer les uns des autres. Il est douteux qu'il eût pris la peine de tirer de son propre fonds, contre des adversaires fantômatiques, une argumentation aussi abondante, aussi hérissée de textes, que celle qui se déroule en ce chapitre XLVIII du *Panarion*. Mais du moment que les

¹ Cf. **Sources**, p. 71, 16 et s. ; 77, 10 et s. ; 80, 26.

² **Sources**, p. 77.

³ *Ibid.*, p. 76, 26 ; et 32.

⁴ Sur toutes ces questions, cf. *la Crise montaniste*, p. 162 et s.

matériaux lui étaient fournis tout préparés, il était naturel et conforme à ses habitudes ¹ qu'il les mît en œuvre. — Sa discussion, malgré les retouches et les adaptations qu'il dut faire subir à sa source, trahit çà et là certains anachronismes qui décèlent l'antiquité de cette source. Ainsi, au début du § II, il déclare que la grâce prophétique « ne chôme pas dans l'Église, à Dieu ne plaise ! » ² Pouvait-il soutenir sérieusement qu'à son époque le charisme de prophétie jouât encore un rôle de quelque importance dans l'Église ? Il est si vrai qu'il n'en était rien qu'un peu plus loin, au § III, il s'inflige à lui-même, sans y prendre garde, une sorte de démenti : « *Tant qu'il fut besoin de prophètes*, écrit-il, de saints personnages firent entendre leurs prédictions sous l'influence de l'Esprit de vérité, etc... ³ » Cet ὅτε γὰρ ἦν χρεία ἐν προφήταις est significatif : réflexion quasi involontaire par où Épiphane avoue que les temps ont changé entre sa source et lui.

D'autre part, si (à défaut du *de Ecstasi*), nous mettons en regard les passages où Tertullien a touché à la question de l'extase ⁴ et les développements d'Épiphane au chapitre XLVIII, III-XIII nous constatons une parenté évidente entre les conceptions soutenues ou réfutées par l'un et par l'autre. Tous deux analysent le phénomène du sommeil, et s'accordent à en définir les caractères : indisponibilité momentanée des facultés sensorielles et de la réflexion consciente, et, pendant cette suspension même, activité de l'âme que des représentations assaillent sans qu'elle puisse les diriger à son gré. — Mais tandis que Tertullien essaie d'établir une relation immédiate entre ce phénomène naturel et le charisme surnaturel de vision ou de prophétie, sous le couvert du terme d'extase qui lui servait à les désigner l'un et l'autre, Épiphane s'applique à dissiper cette confusion en montrant que, dans l'Écriture, les textes dont les montanistes font état, et où apparaît le mot ἔκστασις n'ont aucunement le sens que ceux-ci leur prêtent. Contre Tertullien, pour qui l'*amentia* est la modification psychologique par où passe obligatoirement l'âme humaine dès

¹ Il déclare (*Pan.*, LIV, dans *Corp. Haer.*, II, II, 120) qu'il ignore si l'hérésie de Théodote subsiste encore, mais qu'il la traitera à l'aide des livres qui lui sont parvenus. « Καὶ εἰ μὲν ὑπάρχει ἡ ἀρεσις ἔτι αὕτη ἀγνοοῦμεν, τὰ δὲ εἰς ἡμᾶς ἀπὸ συγγραμμάτων ἐλθόντα ἐροῦμεν. »

² **Sources**, p. 116, II.

³ P. 118, 13.

⁴ Voir surtout le *de Anima*, XLV (RW., p. 373) et *adu. Marc.*, IV, XXII (**Sources**, n° 18). Pour un exposé complet de la théorie de l'extase chez Tertullien, cf. *la Crise montaniste*, p. 366 et s.

qu'elle entre en rapport direct avec Dieu dans la vision ou la prophétie, Épiphane maintient avec insistance que le prophète authentique reste maître de soi et garde pleine conscience de ses actes et de ses paroles.

Le rapport de la thèse de l'un à la contradiction de l'autre est donc évident.

Faut-il admettre que la première ait suscité la seconde ? Voigt, qui a examiné toute cette question avec sa pénétration et sa subtilité habituelles¹, conclut en ce sens, ne pouvant expliquer autrement ni l'exact ajustement des arguments en présence ni certaines similitudes verbales.

Je n'oserais pour ma part établir entre Tertullien et la source utilisée par Épiphane un rapport aussi direct. Les analogies d'expressions² sont bien celles qu'on doit attendre, quand deux écrivains traitent le même sujet : il n'en est pas qui soient suffisamment caractérisées pour attester la dépendance de l'un à l'égard de l'autre. D'autre part, l'identité des exemples scripturaires se borne à *Genèse*, II, 21-24, et cela encore est insuffisant. Si nous avions le *de Ecstasi*, peut-être y verrions-nous discutées toutes les citations bibliques qu'exploite Épiphane. Du même coup l'hypothèse de Voigt deviendrait presque certitude. Mais nous n'avons point le *de Ecstasi* ! Bornons-nous donc sagement à affirmer que la source d'Épiphane devait être assez voisine des dernières années du second siècle ou du début du troisième, puisque la question de la réception des charismes et de l'état psychologique du prophète pendant la visite de l'inspiration s'y trouvait au premier plan, et traitée sous un aspect analogue à celui où Tertullien l'envisageait lui-même vers la même époque.

Nous voici induits à un genre d'enquête auquel, pour décevant qu'il soit, les critiques modernes ont quelque peine à se refuser. Quel put être l'auteur de la source dont s'est servi Épiphane pour rédiger les paragraphes en question ? Cette curiosité est en soi légitime. Remarquons pourtant qu'elle s'applique à un objet qui est quelque peu en dehors de sa portée, et qui a grande chance d'échapper à ses prises. Nous ignorons le nom de beaucoup des adversaires catholiques du Montanisme³. Ceux même dont le nom nous est parvenu, nous ne les connaissons que par des mentions brèves, ou par de courts extraits. L'identification de l'autorité d'Épiphane est donc un jeu de hasard, auquel il n'est pas défendu de se livrer, mais

¹ *Versch. Urk.*, p. 108 et s.

² *Ibid.*, p. 35 et s.

³ Cf. Eusèbe, H. E., V, xvi, 1 ... πλείους τῶν τηλικάδε λογίων ἀνδρῶν...

à condition de s'être préalablement convaincu qu'un doute plane sur toute conclusion de cette nature.

On a proposé tour à tour l'Anonyme antimontaniste ¹, Apollonius ², Rhodon ³, le *Syntagma* d'Hippolyte ⁴, ou son *Περὶ χαρισμάτων*, ⁵, ou encore un ouvrage inconnu du même écrivain ⁶. La discussion que Voigt consacre à ces diverses hypothèses est fortement compromise par le critère malheureux qu'il a choisi. En présence de chacune d'elles, il examine si le « plan » qu'il a gratuitement prêté à Épiphane ⁷ a chance d'avoir été observé, ou non, par l'auteur supposé : ne l'y retrouvant point, et pour cause, il élimine successivement tous les noms mis en avant, et se hasarde à fixer son propre choix sur celui de Rhodon. Conjecture inadmissible, puisqu'elle repose sur la confusion certaine, commise par saint Jérôme dans son *de Viris illustribus*, xxxvii et xxxix, entre ce Rhodon et l'Anonyme antimontaniste d'Eusèbe ! ⁸

Parmi les désignations indiquées ci-dessus, il faut convenir que celle que suggère Lipsius est la plus séduisante. Elle s'autorise des analogies que voici : 1^o L'Anonyme eusébien donne du faux prophète une description à laquelle le signalement du prophète authentique devait sans nul doute faire pendant : or justement le portrait que trace Épiphane de celui-ci s'oppose directement au portrait du premier, tel que l'anonyme l'avait représenté : (Comparez Eusèbe, V, xvii, 2 (**Sources**, p. 77, 10) et Épiphane, *Pan.*, XLVIII, iii (**Sources**, p. 49, 4). — 2^o L'Anonyme insiste sur ce fait que, ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Testament on ne voit le prophète parler en extase. Affirmation que répète et que développe Épiphane ⁹. 3^o — L'Anonyme admet que le charisme de prophétie doit durer jusqu'à la « parousie », et il en prend texte pour incriminer les montanistes sur

¹ LIPSIVS, *Quellenkr. d. Epiph.*, p. 225 et s. LIPSIVS appelle l'Anonyme « Miltiade » par une erreur évidente qui a sa source dans Eusèbe, V, xvii, 1.

² HILGENFELD, *Ketzergesch. d. Urchrist.*, p. 573-577.

³ VOIGT, *Versch. Urk.*, p. 224 et s.

⁴ HARNACK, *Chron.*, II, 229.

⁵ BONWETSCH, *GM.*, p. 36 ; BARDENHEWER, *AKL.*, I, 527 (avec beaucoup de réserve).

⁶ IWANZOW-PLATONOW, *Les Hér. et les Schismes des trois premiers siècles*. Moscou, 1877 : d'après BONWETSCH, *GM.*, p. 35 et s.).

⁷ *Versch. Urk.*, p. 208-234.

⁸ Voyez plus haut, p. xxxii.

⁹ Plus haut, p. xx et s.

¹⁰ **Sources**, p. 77, 14 et 118, 29.

le silence de leurs prophéties depuis la mort de Maximilla. Le même argument et la même critique se retrouvent chez Épiphane¹. — 4^o Maximilla avait annoncé qu'après sa mort surviendrait la *συντέλεια*, la fin de tout. L'Anonyme fait remarquer que, depuis quatorze ans qu'elle est morte, la *συντέλεια* prédite est encore irréalisée. Épiphane reproduit l'observation : il se contente de l'adapter à son temps en changeant (par une chronologie d'ailleurs incompréhensible, si l'on conserve le texte des mss) le chiffre de quatorze en deux cent quatre-vingt-dix².

Ces analogies sont frappantes, étant donnée surtout la brièveté des fragments cités par Eusèbe³. Elles seraient décisives, s'il ne fallait réserver l'hypothèse où les arguments de l'Anonyme auraient passé chez quelqu'hérésiologue occidental — Hippolyte, par exemple, dans son *Περὶ χαρισμάτων* — à qui Épiphane a pu les emprunter directement. Mais l'absence de toute allusion, chez Épiphane, aux controverses trinitaires auxquelles certains éléments montanistes se mêlèrent, soit à Rome, soit peut-être à Carthage, ne recommande pas cette conjecture. On voit, en tous cas, que le problème discuté par Épiphane aux § III-XIII avait déjà été posé en Orient, dès les origines du Montanisme, — cela nous le savions déjà par Eusèbe, *H. E.*, V, xvii, 1 — et sous une forme toute voisine de celle où Épiphane l'établissait lui-même dans la seconde moitié du IV^e siècle.

Il peut sembler paradoxal, en l'absence de toutes données précises sur la source d'Épiphane, de prétendre déterminer la méthode d'après laquelle il l'a reproduite. Voigt a pourtant consacré à cette enquête un long chapitre de son livre⁴, et, parmi beaucoup d'observations contestables qu'il nous est loisible d'éliminer, il en a formulé quelques-unes qui reposent sur des intuitions justes et méritent d'être retenues.

Nous n'ignorons pas la manière dont, à son ordinaire, Épiphane

¹ *Sources*, p. 77, 30 et 116-7.

² *Sources*, p. 75, 9 et 117, 9.

³ L'objection principale que VOIGT soulève (p. 214) ne porte pas. Il prétend que tandis que l'Anonyme admettait la permanence du charisme prophétique dans l'Église (Eusèbe, V, xvii, 2-4), la source d'Épiphane limite le charisme prophétique à l'époque apostolique. Il s'appuie sur *Pan.*, XLVIII, II ("Ὅτε γὰρ ἦν χρεία ἐν προφήταις etc.). Mais le § II lui donne tort, car cette permanence y est affirmée. Il est probable que la réflexion du § III appartient en propre à Épiphane, qui sent bien que son temps n'est plus celui de l'âge héroïque des charismes.

⁴ *Versch. Urk.*, p. 135-207.

exploite les livres qu'il utilise. Il se trouve qu'au chapitre LVII du *Panarion*, il a suivi, pour réfuter l'hérésie de Noétos, la discussion d'Hippolyte sur le même sujet. Cette discussion, je l'ai dit plus haut ¹, nous est parvenue sous un titre inexact : 'Ομιλία εἰς τὴν αἵρεσιν Νοήτου τινός ; elle représente, soit un fragment d'un traité spécial d'Hippolyte contre les Monarchiens, soit plus probablement la finale du *Syntagma* du même auteur. Quoi qu'il en soit, le contrôle des procédés de travail d'Épiphane nous est rendu possible grâce à la survie de ce document. De la comparaison instituée entre les deux textes par Lipsius ² et par Voigt ³, il résulte qu'Épiphane suit de très près son modèle, sans pourtant le copier textuellement. Il tire parti de presque toutes les observations d'Hippolyte ; il reproduit, sauf quatre ou cinq, les citations scripturaires de celui-ci, et dans l'ordre même où Hippolyte les avait alléguées ⁴. Mais ce n'est pas un décalque servile. Il emprunte à sa source des mots, des expressions, non point des phrases entières. Quelquefois il abrège ; il laisse tomber certaines conceptions périmées ; il développe aussi, quand il y voit un intérêt d'ordre dogmatique. C'est ainsi que les § III à V dans Épiphane correspondent à huit lignes du § III d'Hippolyte ⁵. Il ajoute enfin plusieurs versets bibliques, quelques réflexions, quelques injures ⁶.

Il y a de grandes chances pour qu'au chapitre XLVIII, II-XIII, il ait procédé à l'égard de sa source avec la même fidélité tempérée d'indépendance ; — une indépendance dont on a pu voir dans quelles limites modestes elle se meut. Il serait imprudent d'entrer dans un trop minutieux détail. Cependant il est licite de considérer comme le bien propre d'Épiphane

¹ Voir p. XLII.

² *Quellenkr. Epiph.*, p. 241 et s.

³ *Versch. Urk.*, p. 135 et s.

⁴ Voir le tableau, *ibid.*, p. 137.

⁵ Dans la P. G., x, 808.

⁶ On peut comparer la façon dont, d'après KUNZE, Épiphane utilise Irénée : KUNZE, p. 46 : « Is enim tum Irenaeum nomine apposito ad uerbum exscribit [xxxI, 8 ; xxxIV, 1], tum idem faciens nomen omittit [xxxI, 1, 2 ; xxxIV, 1], immo se alienis subsidiis uti celare studet [xxxIII, 2], tum Irenaeum falso interpretatur [= Irenaei ἄλλος δὲ τις ἐπιφανῆς διδάσκαλος αὐτῶν I, XI, 2 de Épiphane, Carpocratis filio, accipit], uel sententias eius in sensum alienum trahit [Ir., I, xxxI, 2 : cf. LIPSIVS, *Quellenkr. Epiph.*, p. 184], tum ea quae apud Irenaeum leguntur, hinc uel inde sumens ad quoslibet Gnosticos licentius transfert [= il applique aux disciples de Secundus ce qu'Irénée dit de certains Valentiniens en général, I, XI, 5], saepe ea quae Irenaeus breuiter tetigit, ubertate et copia uerborum amplificat [cf. Ir., I, xxIV, 7 et *Ep.*, xxIV, 7], denique Irenaeum suum manibus semper uoluit.

les remarques désobligeantes qu'il formule çà et là sur Montan, « pitoyable homuncule » ¹, sur les Phrygiens, dignes héritiers des antiques adversaires de l'Hellade ², sur le nom « étrange », « effrayant » de Maximilla ³, etc. : ce sont là plaisanteries de son goût, et il aime à en émailler ses réfutations. Les remontrances, homélies, paraphrases moralisantes qu'il mêle aux arguments tirés de l'Écriture doivent lui appartenir pour la plus grande part : en de telles gronderies se délecte sa manie didactique. Certaines sutures maladroites feraient supposer aussi qu'il a lié à un développement emprunté à sa source un autre développement de son cru, sans prendre soin de ménager les transitions de l'un à l'autre ou de résoudre ce qu'ils offrent d'apparemment contradictoire. Ainsi au § XIII, dans son commentaire sur l'oracle de Maximilla, il applique d'abord à Maximilla elle-même les mots *θέλοντα καὶ μὴ θέλοντα*, et s'indigne que la prophétesse se déclare *obligée* de subir sa vocation divine ⁴ ; puis il les applique aux auditeurs de Maximilla, comme si elle eût prétendu les forcer, bon gré mal gré, à l'écouter ⁵. Tout cela est peu cohérent et peu net. Il est probable que cette disconvenance procède d'une fusion inhabile entre sa pensée personnelle et la pensée de son auteur. — Voigt remarque ⁶ qu'au § VIII, après avoir annoncé qu'il va montrer comment la prophétie du Nouveau Testament n'a rien à voir avec l'extase, Épiphane cite tout d'un coup Agabus, les prophètes d'Antioche et saint Paul, non pas pour dire qu'ils ne parlèrent point en extase, mais pour affirmer que leurs prophéties se réalisèrent effectivement, ce qui est un autre point de vue ⁷. Voigt suppose assez ingénieusement que ces personnages étaient cités à deux reprises dans la source d'Épiphane, une première fois en tant qu'ayant ignoré les obnubilations de l'extase, une seconde fois en tant qu'annonceurs d'événements plus tard réalisés. Épiphane aura sauté de la première mention à la seconde. Peut-être songeait-il à ne pas trop alourdir d'exemples son résumé.

Le style, et çà et là la mise en œuvre, trahissent donc l'empreinte épiphanienne. Mais nous pouvons être assurés que, pour l'ensemble, le

¹ *Sources*, p. 133, 1.

² *Ibid.*, p. 133, 17.

³ *Ibid.*, p. 134, 1 ; cf. 135, 21.

⁴ *Ibid.*, p. 136, 11.

⁵ *Ibid.*, p. 136, 21 et s.

⁶ *Op. cit.*, p. 140.

⁷ *Sources*, p. 127.

développement du *Panarion* était étroitement apparenté à l'ouvrage qu'Épiphane avait pris pour base. Ses procédés littéraires coutumiers, comme aussi l'espèce des arguments qu'il range en bataille, nous sont de sûrs garants de ce parallélisme.

VII

La digression des § VIII-IX.

L'*excursus* sur le jeûne et les secondes nocces qui commence à la fin du § VIII¹ et se développe au cours du § IX requiert un examen particulier. Il brise la suite des idées dont le fil ne se renoue qu'au début du § X, et en sa brièveté même il forme un tout, qui se distingue nettement de ce qui le précède et de ce qui le suit.

Ernst Rolffs² a consacré à ce morceau une étude spéciale, où il s'inspire de certaines remarques de Voigt³, mais en les systématisant et en leur donnant plus d'ampleur.

Sa thèse peut se résumer dans les propositions suivantes :

1^o Le *de Monogamia* de Tertullien est une riposte à un écrit catholique où la discipline montaniste relativement à la réitération du mariage avait été vivement attaquée et traitée d'hérésie.

2^o Cet ouvrage sorti des milieux catholiques antimontanistes est celui-là même dont Épiphane s'est servi dans le *Panarion*, XLVIII, VIII et IX. Ce qui le prouve, c'est qu'on retrouve dans le *de Monogamia* les textes scripturaires dont Épiphane fait usage plus ou moins explicitement dans les deux paragraphes en question. Voici, groupés en tableau, les rapprochements proposés par Rolffs.

Tertullien.

a) *de Mon.*, VII (C., I, p. 771, l. 25); *Levit.*, XXI, 14 (référence donnée par EHLER);

Épiphane.

Pan., IX; une allusion à *Levit.*, XXI, 14 serait enveloppée dans les mots « τὴν δὲ μονογαμίαν τιμᾶ ἵνα μὴ προδιστύπου. » (*Sources*, p. 129, 12-16).

¹ *Sources*, p. 128, l. 4 et s.

² *Urkunden...*, p. 55-109.

³ *Versch. Urk.*, p. 42 et s.

b) *ibid.*, XI (Œ., I, p. 778, l. 10) : *I Cor.*, VII, 39.

c) *de Mon.*, XII (Œ., I, p. 782, l. 9 et s.). Allusion à *I Tim.*, III, 2 et s.

d) *ibid.*, XIII (Œ., I, 783, l. 1 et s.) : *I Tim.*, v, II et s.

Pan., IX : Allusion à *I Cor.*, VII, 39 dans la phrase « Εἰ δέ τις... ὁ κανὼν τῆς ἀληθείας... » (**Sources**, p. 129, 18-22).

Pan., IX : Allusion à *I Tim.*, III, 1 dans les mots *τούτέστι τὸν μὴ ὄντα ἰσρέα* (p. 129, 22) qui terminent la phrase ci-dessus ; et déjà, un peu plus haut, dans les mots « ὡς καὶ οἱ αὐτοῦ ἀπόστολοι... διατάξαντο. » (p. 129, 16-18).

Pan., IX : *I Tim.*, v, II et s. (p. 130, 10).

3^o Outre ces rapports scripturaires, Rolffs (p. 63 et s.) signale encore la parenté de certains raisonnements. Je résume également sous forme de tableau les analogies qu'il remarque.

a) *de Mon.*, XIV (Œ., I, p. 785, l. 1) « *Quamdiu causabimus carnem, etc.* » et l'allusion au jeune homme, d'après Mt., XIX, 16-22.

b) *ibid.*, XV (Œ., I, 785) la première moitié du paragraphe.

c) *ibid.*, XV (**Sources**, p. 30, l. 19 et s.).

Pan., IX (**Sources**, p. 129, 4 et s.).

Pan., VIII (**Sources**, p. 128, 4 et s.) et au IX les mots « Οἷτοι δὲ κωλύουσι κ. τ. λ. » (p. 129, 23 et s.).

Pan., IX (**Sources**, p. 130, 4 et s.).

4^o Enfin, après s'être attaché ainsi à décomposer le court passage d'Épiphane et à montrer qu'on y trouve le programme des idées auxquelles Tertullien riposte, Rolffs se hasarde à nommer l'auteur de l'écrit exploité par Épiphane et réfuté par Tertullien : c'est sur Hippolyte de Rome qu'il fixe son choix (p. 100 et s.).

Cette thèse me paraît tout à fait inacceptable, et voici, point par point, les raisons qui me décident à la rejeter :

1^o Rien, dans le *de Monogamia*, n'autorise à penser que Tertullien y combatte un adversaire déterminé, porte-parole de la grande Eglise et qui ait incriminé, en un ouvrage spécial, la discipline de la monogamie. Rolffs invoque « la forme précise de l'accusation » portée contre les mon-

tanistes, telle que Tertullien la définit. C'est qu'avec ses habitudes de juriste Tertullien se plaît à classer, à organiser en quelque sorte, les griefs catholiques pour les réfuter plus commodément. En réalité, c'est à un parti, à un état d'esprit qu'il s'en prend, et non pas à un interprète unique de cet état d'esprit ou de ce parti. Il parle sur le ton d'un orateur qui discute les raisons qu'il a entendu exposer ou qu'il sait en faveur chez l'auditoire auquel il s'adresse : nulle part il ne mentionne aucun écrit de polémique où la thèse catholique se serait exprimée à loisir.

Il ne faut pas se laisser tromper par ses façons si vives et si directes d'interpeller, à la deuxième personne, un antagoniste imaginaire. *L'interlocuteur fictif* est un procédé de discussion très ancien dans la langue latine : le moraliste, l'orateur, le dialecticien feignaient volontiers de s'adresser à un tiers indéterminé. On en a relevé des exemples de cet usage dans la comédie, chez Caton, chez Ennius, chez Lucilius, chez Lucrèce, chez Cicéron, chez Horace, etc. ¹. La syntaxe latine, fort complaisante à l'emploi de la seconde personne ², le favorisait ; et, par ce qu'il avait de pressant et de rapide, il plaisait aux Romains, accoutumés aux luttes politiques, aux altercations des tribunaux.

C'est de ce tour oratoire que Tertullien se sert dans le *de Monogamia* — comme aussi bien dans nombre d'autres traités. Il satisfaisait mieux que tout autre sa nature virulente et passionnée. — Parmi ces interpellations, il en est, dans ce traité même, qui ne ressortissent pas à l'expédient que je viens de définir : ce sont celles, par exemple, qu'il adresse à l'épouse chrétienne ³, ou à la « chair » ⁴, ou au lecteur lui-même ⁵. D'autres, et en grand nombre, visent le groupe psychique, comme animé des mêmes sentiments et des mêmes idées : celles-là sont le plus souvent à la troisième

¹ Voir sur toute cette question, PAUL LEJAY, *Œuvres d'Horace, Satires*, Paris, 1911, p. xxiii à xxvii : « Nous touchons ici, remarque M. LEJAY, une des différences capitales des littératures anciennes avec les nôtres. Nous écrivons dans le silence pour être lus dans le silence. Toute la littérature ancienne est faite pour être parlée. Toute œuvre littéraire de l'antiquité, si étrangère qu'elle soit à l'éloquence, est un discours suivi. » (p. xxvi.) Cf. aussi BULTMANN, *der Stil der Paulinischen Predigt u. die kynisch-Stoische Diatribe*, Göttingen, 1910, p. 10 et s.

² O. RIEMANN, *Synt. lat.*, 4^{me} éd., p. 255, 260.

³ § XIII : Auferens te a lege (Œ., I, 783) ; deputereris ; deberes ; *te* praeiudicat ; mortificata es ; recessisti (*ibid.*).

⁴ § XVII : Erubescere, caro... Sufficiat tibi... Redi in Adam... Si in illo fuisti... Exhibe tertium Adam. (Œ., I, 787.)

⁵ § XII : Audi et subtilissimam e contrario argumentationem.

personne ¹. Il lui arrive aussi de faire allusion à telle argumentation hostile sans dire de qui elle émane ². — Ces formes une fois éliminées, il subsiste un résidu important de sommations, de questions, de critiques qui semblent s'adresser à un être distinct et réel ³. Mais on aurait grand tort de confondre un spécieux artifice de langage avec la prise à partie d'un adversaire concret, stable et vivant.

2^o Le parallélisme de textes et de raisonnements invoqué par Rolffs ne laisse pas de faire quelque impression au premier regard ; mais là encore il y a une fantasmagorie que l'analyse dissipe.

C'est ainsi que le premier rapprochement qu'il signale porte à faux. Il s'est emparé, sans la vérifier, de la référence *Levit.*, XXI, 14 fournie par Œhler. Il est dit dans ce verset : « (Le Pontife) ne prendra point une veuve, et une femme répudiée, mais une jeune fille de son peuple. » Si c'est de là que Tertullien conclut à une loi de monogamie imposée par le Seigneur aux prêtres de l'ancienne Loi, il faut avouer qu'il commet un sophisme pur et simple. Ce sophisme, il n'y a aucun motif de le faire endosser à Épiphane. Celui-ci pense, non pas à l'ancienne Loi, mais aux

¹ § II : Exprobrant... existimant (Œ., I, 762). Le sujet est évidemment *psychici* qui figure quelques lignes plus haut, au § I.

§ VI : Prouocant (Œ., I, 768) ; non placent enim *quibusdam* monogami parentes, etc. (Œ., *ibid.*)

§ VII...*Quidam* interdum nihil sibi dicunt esse cum lege... arripiunt (I, 770).

§ XI : Haec *psychici* uolunt apostolum probasse (I, 778).

§ XII : Adeo, inquit... (I, 781) ; apud *uos* (I, 782).

§ XVI : Nubant igitur... Adiciant tertium dictum (I, 786) [Ceci est une interpellation de Tertullien lui-même, à l'adresse de ses adversaires.]

§ XVII : Habebunt plane (I, 787).

² § X : Video iam hinc nos ad apostolum prouocari (Œ., I, 776).

³ § II : Inquis (Œ., I, 763).

§ III : Inquis (*ibid.*) ; aufer (I, 764) ; dicas (*ibid.*) ; retractares, persuadebis (I, 765).

§ IV : Sentias (I, 766).

§ V : A *te* (I, 768) ; elige ; *tuæ* carnis ; sufficis ; uides (*ibid.*).

§ VI : *Te...* exhibe (I, 769) ; sequeris ; reicis ; recipis ; admitté ; tueris ; teneris ; es ; circumcidaris ; sis ; eris ; habes ; disce ; intuleris ; es (*ibid.*) ; habes (I, 770).

§ IX : Dices (I, 775).

§ XI : Nubas (I, 777) ; qualis es (*ibid.*) ; recusasti (I, 778) ; elige ; praestes ; sapias ; taceas ; silentium *tuum* ; promereberis ; obliuiscaris ; debes (*ibid.*). [Le *vinctus es*, etc., p. 779 est une simple traduction de *I Cor.*, VII, 27-28] ; accipe (I, 781) ; euertas (*ibid.*).

§ XII : putas (I, 782) ; recede et a reliquis *tuis* titulis... ; noli ; euasisti, *psychice*, si uelis ; praescribe (*ibid.*).

prescriptions de saint Paul (Cf. *I Tim.*, III, 2 ; *Tite*, I, 6), où il lit le témoignage significatif de l'amour du « Verbe » pour la monogamie. Du même coup, le rapport entre Tertullien et Épiphane (ou plutôt entre Tertullien et la source d'Épiphane) s'évanouit.

Volontiers croirais-je aussi que les mots « τούτεστι τὸν μὴ ἕντα ἱερέα ¹ » sont une réserve d'Épiphane lui-même, et non pas seulement une réminiscence de *I Tim.*, III, 2, etc., extraite de la source qu'on lui suppose. Épiphane prend parti dans la question des clercs « digames », dont son époque se préoccupait ². Il y a là exception consciente, plutôt que transcription mécanique.

Reste un certain nombre de textes communs à Tertullien et à Épiphane. En ces temps où toute discussion d'ordre moral ou théologique se ramenait à épiloguer sur les affirmations de la Bible, il est évident qu'on doit s'attendre à trouver chez deux auteurs traitant le même sujet les mêmes points d'appui scripturaires. Les *Épîtres* de saint Paul étaient l'arsenal où s'approvisionnaient les plaidoiries pour et contre l'ascétisme ³. Ces rencontres ne décèlent nullement une filiation, et il faut à Rolffs ⁴ un goût singulier de paradoxe pour soutenir, comme il le fait, que le plan du *de Monogamia*, si net, si fort, si bien articulé, ne se comprend qu'à la lumière de l'exposé d'Épiphane, dans le *Panarion* XLVIII, VIII-IX.

Il n'y a pas lieu, je pense, d'insister davantage sur la démonstration de Rolffs, non plus que sur certains points de contact hautement fantaisistes qu'il croit discerner entre le *de Monogamia* et d'autres parties du *Panarion*, XLVIII : — il ramène ce chapitre tout entier à Hippolyte ⁵. — Ma conclusion sera celle-ci :

¹ Sources, p. 129, 22.

² Cf. VACANDARD, *Ét. de critique et d'hist. relig.*, I^{re} série (1905), p. 75 et s. Peu d'années après la rédaction du *Panarion*, le pape Innocent I^{er} (407-417) la tranchait dans le sens absolu préconisé par Épiphane. Cf. *Ep.*, XII, 2 (P. L., XX, 604).

³ Voy. par exemple les passages de saint Jérôme cités ACL, p. 491, et plus loin, p. LXIII, la note 2.

⁴ *Op. cit.*, p. 64.

⁵ *Ibid.*, p. 66 et s. Pour soutenir l'attribution à Hippolyte de l'ouvrage catholique qu'il imaginait, ROLFFS rencontrait une grosse difficulté. Au § XI du *de Monogamia* (Œ., I, 780), Tertullien écrit à propos de *I Cor.*, VII, 39 : « Sciamus plane non sic esse in Graeco authentico, quomodo in usum exiit per duarum syllabarum aut callidam aut simplicem euersionem : Si autem dormierit uir eius, quasi de futuro sonet... »

J'ai examiné longuement ce texte dans *La Crise montaniste*, p. 385 et s., et j'ai abouti à cette conclusion que l'*usus* critiqué par Tertullien est un *usus graecus*, une correction erronée de la Bible grecque. — ROLFFS, lui, croyait, comme beaucoup

Épiphane avait-il vraiment besoin de s'aider d'une « autorité » spéciale pour rédiger le morceau en litige ? Rappelons-nous à quel propos il l'a inséré dans son exposé. Il voulait démontrer que les prophéties du Nouveau Testament se sont historiquement réalisées. Parmi d'autres textes, un passage de la première *Épître* à Timothée (IV, 1 et 3) lui est venu à l'esprit. Ces versets lui étaient familiers : il les a employés ailleurs encore pour une démonstration du même genre, en vue d'expliquer le pullulement des hérésies, prédites dès longtemps par l'Apôtre¹. Or le verset 3, où se trouvent flétries les prohibitions illégitimes des doctrines de mensonge, se prêtait à une application directe aux sectes ascétiques. Si Épiphane avait été plus soucieux de composition exacte, il se serait refusé au développement facile qui s'offrait à lui. Mais ayant rencontré souvent dans ses rétorquations ce genre d'erreurs, il avait tout prêt son matériel d'idées et de textes², et il n'a pas su résister à la tentation de le mettre en œuvre. La digression est d'ailleurs peu adroite. Le Montanisme ne proscrivait certains mets à certains jours que pour des raisons de mortification, non par haine de la « matière ». De plus il condamnait les secondes noces, non le mariage en soi. Le texte de saint Paul frappait le Marcionisme ou l'Enkratisme bien plus directement qu'il n'atteignait

d'autres critiques, que Tertullien s'adressait à des adversaires de langue *latine*, qu'il rappelait au respect de la *graeca ueritas*. Le moyen, dès lors, d'admettre que Tertullien eût affaire dans le *de Monog.* à Hippolyte, lequel écrivait en grec et non pas en latin ? ROLFFS avait bien aperçu l'objection (*op. cit.*, p. 70). Il crut y parer en supposant que Tertullien se détourne un moment de son contradicteur (en l'espèce, Hippolyte, d'après la thèse de ROLFFS) et, cessant de s'adresser à lui, corrige en passant une traduction infidèle qui pourrait rendre inintelligible à ses lecteurs « psychiques » cette partie de son argumentation. Mais rien dans le morceau ne décèle cette trêve momentanée, cette sorte de parenthèse. L'interpellation par où il se clôt : « *Quauis accipe, dum cetera non euertas* » montre bien que Tertullien ne desserre nullement l'étreinte qu'il a nouée autour de cet antagoniste (fictif, selon mon estimation) en qui ROLFFS voulait reconnaître Hippolyte. En interprétant comme il le faisait le *de Mon.*, XI, ROLFFS portait donc à sa propre thèse un coup fatal. — Même si l'on écarte l'obstacle où il s'aheurtait (et c'est à quoi aboutit ma propre interprétation), cette thèse n'en demeure pas moins ruineuse pour les autres motifs ci-dessus allégués.

¹ V. g. *Pan.*, LXXVIII, II (*Corp. Haer.*, II, 3, 404) ; LXXVIII, XXIII (*ibid.*, 442).

² Il utilise ailleurs *I Tim.*, v, II, contre les *Hieracitae* (*Pan.*, LXVII, VI ; *Corp. Haer.*, II, II, 564), contre les *Apostolici* (*Pan.*, LXI, VI ; *Corp. Haer.*, II, II, 206), contre les *Saturniliani* (*Pan.*, XXIII, v ; *Corp. Haer.*, II, I, 142) ; *I Tim.*, v, 14 contre les *Apostolici* (réf. ci-dessus) et contre les *Saturniliani* (*id.*). Toutes ces sectes étaient hostiles au mariage.

le Montanisme¹. Épiphane laisse tomber la discussion sur le jeûne ; il l'entame sur la licéité du mariage en général ; ce n'est que vers le milieu du § IX qu'il la restreint au seul article opportun, je veux dire à la juste tolérance de l'Église sur le point de la réitération du mariage. Les principes qu'il indique étaient des lieux communs de la polémique chrétienne : ils n'ont rien d'ésotérique ni d'original. Épiphane était assez documenté en un tel sujet pour marcher seul, et il est inutile de lui supposer une source particulière pour une page qu'il lui était si aisé de tirer de son propre fonds.

VIII

Les § XIV-XV.

A partir du § XIV, l'exposé d'Épiphane change d'allure. Au lieu d'une discussion de détail et d'une exégèse de textes, le premier paragraphe nous offre des renseignements positifs sur le rôle attribué par la foi montaniste à la ville de Pépuze et sur la diffusion du Montanisme en Orient.

Lipsius² pense qu'Épiphane revient ici au *Syntagma* d'Hippolyte qu'il aurait utilisé au début de son étude, puis abandonné ensuite pour une source plus abondante dans sa discussion sur l'extase prophétique. La raison qu'il invoque est la même qu'au chapitre I^{er} : à savoir l'analogie des indications fournies par Épiphane avec celles que donne Philastre, analogies qui impliquent, selon lui, l'exploitation d'un même modèle.

Que l'on compare les deux morceaux³, et l'on constatera que, s'ils renferment des données communes, ils présentent aussi certaines divergences. Prestige spécial de Pépuze, identification de cette ville avec la cité de Jérusalem, mystères propres aux montanistes, voilà sur quoi ils s'accordent. — D'autre part, Philastre mentionne l'usage du « baptême des morts », dont Épiphane ne souffle mot. — Il semble vouloir expliquer le caractère sacré de Pépuze, par le séjour qu'y firent jadis les protagonistes de la prophétie nouvelle. Épiphane l'attribue à la croyance, répandue

¹ Ce qui excuse Épiphane, c'est que, dès longtemps, on avait un peu abusivement appliqué *I Tim.*, IV, 3, aux montanistes. Cf. *de Mon.*, XV (**Sources**, n° 34) ; et aussi Origène, *de Princ.*, II, VII, 3 (n° 52), texte où, selon toutes les vraisemblances, il vise le Montanisme ; cf. A. RITSCHL, *Entstehung*², p. 507, note.

² *Quellenkr. des Epiph.*, p. 223.

³ **Sources**, p. 137, l. 4 et 150, l. 20.

parmi les montanistes, que la Jérusalem céleste y descendrait un jour. — Philastre appelle Pépuze *uilla*, mot qui, dans la langue du IV^e siècle, peut très bien signifier « bourg » ou même « ville »¹ : il n'ajoute à cette dénomination aucune remarque supplémentaire. Épiphanes, lui, déclare que la ville n'existe plus, qu'elle a été rasée, et qu'il ne subsiste en son lieu qu'un désert. — Épiphanes lie la célébration des mystères montanistes en cet endroit à l'attente de la Jérusalem. Philastre établit moins nettement cette relation et se contente de noter la publicité anormale de ces rites. — Épiphanes, enfin, signale seul la survie de la secte en Cappadoce, en Galatie, en Phrygie et surtout en Cilicie et à Constantinople.

Des deux hérésiologues, c'est Épiphanes qui est le plus richement documenté. Son interprétation de la sainteté reconnue à Pépuze s'appuie sur l'oracle qu'il cite au début du chapitre § XLIX, sur cette prétendue révélation reçue du Christ, à Pépuze même, par Quintilla ou Priscilla². Elle résulte d'un rapprochement personnel par où il éclaire une donnée qui était déjà fort ancienne, puisqu'elle apparaît chez Apollonius (*ap. Eusèbe, V, XVIII, 2*)³. — Le renseignement qu'il apporte sur la destruction de Pépuze est dû sans doute à un témoignage contemporain (νῦν δὲ ἡδαφισμένην). Quelqu'affirmatif qu'il soit, on est en droit de se demander si ce témoignage n'était pas erroné ; ou si une intention apologétique ne lui aurait pas suggéré l'idée de cet anéantissement total, infligé à un foyer d'hérésie ; ou si encore il n'aurait pas interprété trop littéralement quelque propos mystique de Montan⁴. En effet, peu d'années avant la rédaction du *Panarion*, en 356, c'est à Pepouza que (d'après un texte de Philostorge)⁵ fut exilé l'hérésiarque Aétius ; et, bien longtemps après Épiphanes, on relève encore des témoignages qui certifient la survie de cette ville⁶.

¹ H. GOELZER, *la Latinité de saint Jérôme*, Paris, 1884, p. 272.

² *Sources*, p. 139, 18.

³ *Ibid.*, p. 78, 28.

⁴ C'est ce que paraît supposer BONWETSCH (TU., I, 2 [1897], p. 76 ; cf. aussi GM, p. 78, n. 3) qui admet que Montan, par réminiscence de *Apoc.*, XII, 14, avait parlé de conduire ses fidèles « au désert ». — Peut-être le mot était-il demeuré dans le langage habituel des montanistes pour désigner la région de Pépuze ?

⁵ *H. E.*, IV, VIII (J. BIDEZ, dans CB [Leipzig, 1913], p. 62, l. 21 ; P. G., LXV, 521) « ... τὸν δὲ Ἀέτιον... ὑπερόριον ἢ Πέπουζα τῆς Φρυγίας εἶχεν. »

⁶ Au VI^e siècle Hiéroclès, dans son *Synecdème* (éd. A. BURCKHARDT, Leipzig, Teubner, 1893, p. 19) range Pépouza parmi les villes dépendant de l'*Ἐπαρχία* de la Phrygie Pacatienne. — Dans la liste des participants à la 4^e action du II^{me} Concile de Nicée (792) figure un Theophylactus, *praeses Pepuzon* (LABBE, *Sacrosancta Concilia*,

Ce qui achève de démontrer qu'Épiphane s'était mis en quête d'indications sur l'état de la secte au moment où il écrivait, ce sont les termes par lesquels il en décrit la diffusion à travers l'Orient. Les repères qu'il marque sont ceux de la « diaspora » *actuelle* du Montanisme, et non point ceux de la répartition primitive.

On a, somme toute, l'impression qu'Épiphane consigne dans ce paragraphe le résultat d'investigations personnelles, que Philastre reproduit en y ajoutant quelques données ou interprétations nouvelles. Rien n'oblige ni même n'autorise à y discerner une influence quelconque du *Syntagma*.

Le paragraphe suivant, relatif aux « Tascodrugites »¹ se réfère probablement à la tradition orale : il est assez difficile d'expliquer autrement l'incertitude d'Épiphane sur la parenté de cette *espèce* hérétique avec celle des Phrygiens ou avec celle des Quintillistes. Le rapport de son exposé à celui de Philastre² est assez énigmatique. Épiphane identifie les « Tascodrugites » et les « Passalorynchites » pour des raisons de sémantique, le second nom n'étant autre chose, selon lui, que l'équivalent grec du premier. Philastre différencie ces deux variétés. C'est à lui plus encore qu'à Épiphane que s'appliquerait la qualification décernée à Épiphane par Ernest Renan³ : « ... rigoureux inquisiteur qui cherche tous les moyens d'enrichir son catalogue d'hérésies en faisant deux ou trois sectes avec une seule. » Philastre explique le caractère des Passalorynchites à peu près de la même manière qu'Épiphane, mais il ne les rattache ni aux Tascodrugites ni même aux Phrygiens, et il donne des Ascodrugites (telle est la forme qu'il adopte) une étymologie et une description personnelles.

Ces divergences paraissent déceler, tant chez Épiphane que chez Philastre, l'exploitation de renseignements oraux.

Épiphane lui-même rapporte explicitement à la *fama* (notez le mot *φασσι*)⁴ les bruits relatifs au meurtre rituel qu'on attribuait à l'une ou l'autre de ces sectes et sous-sectes. Il ne sait s'il doit faire peser l'accusation

VII [1671], p. 792). Dans MANSI, *Conc.*, XIII, 154, est mentionné en marge un Euthymius hegumenus Pepuzentium, avec cette mention « *in ms Jol. additus* » : il s'agit sans doute d'un manuscrit de Joly, chanoine-chantre de l'Église de Paris.

¹ *Sources*, p. 137, l. 16.

² *Sources*, n° 101.

³ *L'Église chrétienne*, p. 136.

⁴ *Sources*, p. 138, 14.

sur les Cataphrygiens, ou sur les Quintillistes, ou sur les Priscillistes, ou sur les Pépuzistes. Au surplus il ne la prend pas très résolument à son compte ; et si, au chapitre suivant, il met un peu plus de décision à en charger les Quintillistes ¹, c'est qu'il veut faire un sort à une comparaison littéraire entre l'hérésie qu'il vient de combattre et la « vipère hémorragique ».

On entend chez Philastre un écho de la même rumeur ². Faut-il admettre que déjà le *Syntagma* en avait dit quelque chose ? J'en doute fort, car le seul témoignage qui puisse nous faire croire que ces bruits aient circulé dès le début du III^e siècle est celui du *Praedestinatus* ³ : or le *Praedestinatus*, je le montrerai, ne mérite guère audience, pas plus sur ce point que sur tant d'autres. En réalité, Épiphane et Philastre ne font que recueillir, l'un et l'autre, les *on-dit* de leur époque.

Il n'y a pas lieu de nous arrêter au § xv : il n'offre que des réflexions personnelles d'Épiphane sur sa méthode d'investigation et sur la perfidie hérétique.

IX

Le chapitre XLIX.

Le chapitre XLIX traite des Quintillistes et fournit d'importants matériaux à l'histoire du Montanisme oriental. Ces Quintillistes, Épiphane a quelque mal à les différencier du groupe des hérésies apparentées ⁴ ; la phrase qui ouvre le morceau décèle clairement son embarras. Lipsius veut qu'ils soient sortis de l'imagination d'Épiphane ⁵. Mais l'incertitude même que celui-ci confesse n'est-elle pas un gage de sa bonne foi ? S'il n'avait écouté que sa fantaisie, il aurait plus audacieusement combiné ses classifications, que visiblement il ne sait trop comment établir. Qu'en deux siècles de vie, la secte montaniste se fût fractionnée en groupements divers, la chose n'aurait rien de surprenant ; mais, comme il arrive, la voix publique devait en accroître fictivement le nombre par les sobriquets multiples dont elle se plaisait à les affubler.

¹ *Ibid.*, p. 139, 7.

² § XLIX (*Sources*, p. 151, 1).

³ § XXVI (*Sources*, n^o 174).

⁴ *Sources*, p. 139, 13 et 141, 5.

⁵ *Quellenkr. des Epiph.*, p. 230.

On a l'impression, en lisant les indications si curieuses recueillies par Épiphane dans ce chapitre XLIX, qu'il les doit à des renseignements oraux, et qu'il a tiré ces détails des récits qui couraient sur ces milieux hétérodoxes, sur leur hiérarchie anormale, sur le rôle considérable que les femmes y jouaient, etc... Observons en effet 1^o que l'organisation qu'il décrit au § II *n'est pas primitive*. Ni Ps.-Tertullien ni Philastre n'y font allusion. On peut inférer de là que le *Syntagma* d'Hippolyte n'en parlait pas non plus. Tertullien lui-même aurait-il défini comme il le fait la place qui convient à la femme dans l'Église ¹, si les prophétesses de Montan eussent notoirement rempli les fonctions dont il refuse l'exercice au sexe féminin ? Respectueux comme il l'est des coryphées du Montanisme, il se serait vu obligé de renier toutes ses idées antérieures en la matière, et c'est ce qu'il ne fait pas. Par là même il nous est indirectement garant que l'organisation dont Épiphane retrace le tableau représente en tous cas un stade assez tardif. 2^o Les formules dont se sert Épiphane conduisent aussi à penser qu'il rapporte des faits connus de lui par simple ouï-dire, et qui ont trait à un état contemporain. Ces indications, coupées de doutes et de réserves, des expressions telles que « Οὐκ ἔγω ἀκριβῶς λέγειν ²... Διό φασι καὶ ἄχρι τῆς δεῦρο ³... οὐ πάνυ δὲ σαφῶς οἶδα ⁴... ταῦτά ἐστιν ἃ κατειλήφαμεν ⁵ », révèlent les tâtonnements d'une enquête difficile qui opère non pas sur des documents écrits, mais sur des rapports purement oraux. Les arguments qu'Épiphane prête à la secte, et par où celle-ci justifiait, croit-il, l'admission des femmes dans le clergé (exemple d'Ève, de la sœur de Moïse, des filles de Philippe), sont assez simples pour lui être arrivés par cette voie. Il n'y a de difficulté que pour le petit récit du songe survenu, à Pépuzze même, à l'une des prophétesses. Épiphane paraît le citer textuellement : « Ἐν ἰδέῃ, φησὶ, γυναικός... ». Mais c'est peut-être fiction littéraire. En réalité, il ne sait même pas à qui il doit l'attribuer ⁶, et cette hésitation donne au passage la même tonalité que le reste du chapitre. Il n'y a donc pas lieu de supposer avec Voigt et Harnack une source écrite, d'origine inconnue, d'où procéderait cette partie de l'exposé d'Épiphane. L'hypothèse n'est pas indispensable : faisons-en l'économie.

¹ Voy. *la Crise montaniste*, livre III, chap. I, § III.

² **Sources**, p. 139, 21.

³ *Ibid.*, p. 140, 1.

⁴ *Ibid.*, p. 140, 6.

⁵ *Ibid.*, p. 141, 5.

⁶ *Ibid.*, p. 139, 19.

Le § III appartient tout entier à Épiphane. En sa qualité de contemporain du γένος τῶν γυναικῶν¹, l'évêque de Salamis se sentait, plus qu'aucun autre, choqué des étranges infractions qu'il venait de rapporter et qui éveillaient dans sa mémoire traditionaliste le souvenir des textes par où d'avance elles avaient été condamnées. Pour cette fois, il se contente de citer *Genèse*, III, 16 ; *I Cor.*, XIV, 34 ; *I Tim.*, II, 14 en ajoutant quelques brèves réflexions sur les pitoyables folies où glisse l'esprit humain dès qu'il s'écarte de la vraie foi.

X

Le chapitre LI, § xxxiii.

Le § xxxiii du chapitre LI ne doit pas être séparé, au point de vue de la recherche des sources, du long morceau, relatif aux « Aloges », auquel il appartient.

J'aurai l'occasion de discuter ailleurs, avec toute l'ampleur requise, les questions connexes à cette notice, spécialement celles que soulève ce § xxxiii qui est d'une contexture si peu nette et d'une interprétation si malaisée². Je ne retiens ici que l'essentiel.

Les dissidents qu'Épiphane affuble du nom d'Aloges — calembour facile qui les désigne tout à la fois comme « sans Logos » et « sans raison » — rejetaient le IV^e Évangile et l'Apocalypse. Ils niaient que saint Jean en fût l'auteur et ils les attribuaient à l'hérétique Cérinthe³. Sur tout le reste, ils pensaient, affirme Épiphane, comme les catholiques⁴.

Leur méthode critique contre le IV^e Évangile était la suivante : ils affirmaient que cet Évangile est souvent en désaccord avec les écrits des autres apôtres (ὅτι οὐ συμφωνεῖ τὰ αὐτοῦ βιβλία τοῖς λοιποῖς ἀποστόλοις), et c'étaient ces contradictions qu'ils s'appliquaient à mettre en évidence.

Dès le second tiers du § III, saint Épiphane commence une longue réfutation qu'il prolonge jusqu'au § xxxi inclus. Il essaie de faire com-

¹ Cf. *Panarion*, LXXIX (à propos des Collyridiennes) : « Οὔτοι γὰρ οἱ τοῦτο διδάσκοντες, τίνες εἰσὶν ἄλλ' ἢ γυναῖκες ; Γυναικῶν γὰρ τὸ γένος εὐόλισθον (= prompt aux chutes), σφαλερὸν (= peu sûr) δὲ καὶ ταπεινὸν τῷ φρονήματι (= pense bassement).

² Voir *la Crise montaniste*, livre I^{er}, chap. IV, § VIII.

³ *Pan.*, LI, III.

⁴ *Ibid.*, IV.

prendre aux Aloges la véritable économie des quatre Évangiles, le rapport qui les unit, les préoccupations particulières à chacun de leurs rédacteurs.

Puis au § xxxii il passe aux objections que ceux-ci formulaient contre l'Apocalypse, objections d'un tour ironique et persifleur qui tendaient à jeter le ridicule sur cet ouvrage et à lui dénier toute valeur d'édification.

C'est ici, au § xxxiii, que se place l'épisode de Thyatire.

Les Aloges pensaient prendre en défaut l'Apocalypse sur un point précis. Le prétendu Jean avait écrit à « l'ange de l'Église de Thyatire. » Or, objectaient les Aloges, il n'y a plus d'Église à Thyatire, toute la communauté de cette cité lydienne ayant passé au Montanisme.

Cette apostasie en masse, si le pseudo-Voyant avait su la prévoir, il n'eût pas fait à Thyatire un tel honneur. Son imprévision même trahissait donc sa fraude et dénonçait le caractère apocryphe d'un écrit manifestement indigne d'être imputé à Jean l'apôtre.

Épiphane riposte en observant que la désertion de Thyatire n'a eu qu'un temps ; que cette Église est redevenue orthodoxe et florissante ; et que, à le bien comprendre, l'auteur de l'Apocalypse avait su merveilleusement tracer les linéaments de l'avenir, quand, mettant en garde les habitants de Thyatire contre Jézabel, prophétesse d'iniquité, il les prémunissait du même coup, en son mystérieux langage, contre les entreprises ultérieures des prophétesses du Montanisme.

Épiphane conclut en reprochant aux Aloges de ne pas vouloir reconnaître « τὰ ἐν τῇ ἀγίᾳ ἐκκλησίᾳ χάρισματα » et de blasphémer contre l'Esprit Saint, dont ils contestent malignement les manifestations les plus certaines.

Telle est la substance de ce chapitre LI. Il nous faut essayer maintenant de déterminer où Épiphane en a puisé les éléments. — Nous savons qu'Hippolyte de Rome eut des démêlés avec un certain Caius, — prêtre romain, si l'on en croit Photius (dont l'autorité est, en l'espèce, des plus médiocres) ¹. Ce Caius, grand ennemi du Montanisme, s'était pleinement approprié les thèses des Aloges et, comme eux, il soutenait que ni l'Apocalypse ni le IV^e Évangile n'avaient été rédigés par l'apôtre Jean, mais bien par Cérinthe ². Quoique peu favorable lui-même au Montanisme, Hippolyte jugea de son devoir de combattre les vues de Caius. On connais-

¹ Voy. JÜLICHER, art. *Gaius*, dans la *Realenc.* de PAÜLY-WISSOWA.

² Je renvoie, pour la démonstration, à la *Crise montaniste*, livre second, chap. II, § VI.

sait l'existence de ses *Κεφάλαια κατὰ Γαΐου* (tel devait être le titre grec) par la mention qu'en fait Ebedjésu, métropolitain de Nisibe, mort en 1318, dans un catalogue en vers syriaques : « Sanctus Hippolytus martyr et episcopus composuit... *capita aduersus Caium et Apologiam pro Apocalypsi et Evangelio Ioannis apostoli et euangelistae* ¹. » Ce second ouvrage, l'Ἰπέρ τοῦ κατὰ Ἰωάννην εὐαγγελίου καὶ ἀποκαλύψεως, est cité aussi sur la fameuse statue d'Hippolyte, trouvée en 1551 dans le cimetière de saint Hippolyte près de la *uia Tiburtina*. La question se pose actuellement de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'identifier les *Capita* et l'*Apologia* et de réduire ces deux écrits à un seul ². Quoi qu'il en soit, nous constatons que Denys bar Salibi, un exégète syriaque, mort évêque de Marasch en 1171, inséra plusieurs objections de Caius, soit contre l'Apocalypse, soit contre le IV^e Évangile, dans ses *Commentaires sur l'Apocalypse* et sur le IV^e Évangile ³. Il y joignit aussi les réponses d'Hippolyte. Grâce à ces *excerpta*, nous sommes en mesure d'affirmer que saint Épiphane a utilisé pour le chapitre LI du *Panarion* l'un ou l'autre (ou l'un et l'autre) des ouvrages d'Hippolyte contre Caius.

C'est ainsi que nous retrouvons dans le *Panarion*, LI, xxxiv, le raisonnement que, d'après Bar Salibi, Hippolyte opposait à une critique de Caius contre l'*Apoc.*, IX, 15, et certaines des expressions même d'Hippolyte ⁴. On en peut juger par le tableau suivant :

¹ ASSEMANI, *Bibl. orientalis Clementino-Vaticana*, tomi tertii pars prima Romae, MDCCXXV, p. 15.

² Tel est l'avis de J. RENDEL HARRIS, *Hermas in Arcadia and others Essays*, Cambridge, 1896, p. 48 et s. et de THÉODORE H. ROBINSON, dans l'*Expositor*, 1906, I, p. 490 et s. Ils font observer 1^o qu'il y avait lieu de distinguer les *Κεφάλαια* de l'Ἰπέρ τοῦ κ. τ. λ., tant qu'on admettait que Caius avait attaqué l'*Apocalypse*, mais non point le IV^{me} Évangile. Aujourd'hui que son hostilité contre le IV^{me} Évangile est démontrée, la distinction n'est plus nécessaire ; 2^o qu'une très légère correction dans le texte syriaque d'Ebedjésu fond les deux titres en un titre unique : *Chapitres* (ou *Arguments principaux*) *contre Caius pour la défense*, etc...

³ Le *Commentaire sur l'Apocalypse* a été publié récemment par I. SEDLACEK : *Corpus Script. Christ. Or. Scriptorum Syri. Series secunda*, tomus CI. *Dionysius Bar Salibi in Apoc., Actus et Epist. Canon.*, Romae, Parisiis, Lipsiae, 1910. Le nom de Caius y apparaît, p. 1, ligne 30 ; p. 8, l. 13 ; p. 9, l. 14 ; p. 10, l. 1 et 25 ; p. 19, l. 18. Le *Commentaire* de Bar Salibi sur Jean n'a pas encore paru dans le *Corpus*.

⁴ Cf. *Corp. Script. Christ. Or.*, éd. citée, p. 10, ligne 23 et s.

*Objection de Caius contre
Apoc., IX, 15.*

« Caius dit : « Il n'est pas écrit que les anges feront la guerre ni qu'un tiers de l'humanité périra, mais que le peuple se soulèvera contre le peuple » (cf. Mt., xxiv, 7).

« Hippolyte lui répond : « Ce n'est pas des anges qu'il est dit qu'ils iront en guerre. (Il est dit) que quatre peuples se lèveront de la contrée de l'Euphrate, qu'ils parcourront la terre et feront la guerre à l'humanité. Si (*l'Apocalypse*) parle de « quatre anges », (ce genre d'expressions) n'est pas étranger à l'Écriture.

« Moïse dit (*Deut.*, xxxii, 8) : « Lorsqu'il dispersa les enfants d'Adam, il établit les frontières des peuples d'après le nombre des anges de Dieu. » Donc, puisque des nations ont été assignées aux anges et qu'à chaque ange une nation est échue en partage, c'est donc véridiquement que Jean dans son *Apocalypse* a dit : « Il a délié ces quatre anges » qui sont les Perses, les Mèdes, les Babyloniens et les Assyriens. Comme ces anges préposés aux nations ne reçoivent pas l'ordre d'exciter les peuples qui leur sont assignés, il semble que par la vertu de la Parole il y ait un lien qui les retienne jusqu'à ce que vienne le jour et l'ordre du Tout-Puissant. Et cela arrivera quand viendra l'Antéchrist. »

*Objection des Aloges et
Réfutation par Épiphanes.*

Épiphanes cite le texte de l'Apocalypse et il ajoute « (Les Aloges) ἐνόμισαν μή πη ἄρα γελοῖόν ἐστιν ἡ ἀληθεία ». [On notera qu'il évite de préciser la contradiction signalée par les Aloges.]

Ἐπέρχονται τῇ γῆ.

Même citation chez Épiphanes.

Τὰ γὰρ ἔθνη ὑπὸ ἀγγέλους τεταγμένα εἰσὶν (l'expression est répétée un peu plus loin aussi).

Οἵτινές εἰσιν Ἀσσύριοι, Βαβυλώνιοι, Μῆδοι καὶ Πέρσαι.

Καὶ γὰρ κινούμενοι οἱ ἄγγελοι κινῶσι τὰ ἔθνη εἰς ὀρμὴν ἐνδικίας.

Ἐκρατοῦντο γὰρ οἱ ἐπιτεταγμένοι ἄγγελοι ὑπὸ τοῦ πνεύματος, μὴ ἔχοντες καιρὸν ἐπιδρομῆς.

Ἔως καιροῦ μακροθυμίας Κυρίου.

Il en va de même d'une des objections de Caius contre l'Évangile de Jean. La teneur nous en a été conservée également par Bar Salibi dans son *Commentaire sur le IV^{me} Évangile* ¹.

« L'hérétique Gaius critique Jean parce qu'il n'est pas d'accord avec
 « les Évangélistes ses confrères quand il dit ² qu'après son baptême le
 « Christ partit en Galilée et fit le miracle du vin à Cana. — Saint Hippolyte
 « répond : « Après avoir été baptisé, le Christ se retira dans le désert. Les
 « disciples de Jean et le peuple se mirent en quête de lui. Ils le cherchaient
 « et ne le trouvaient pas, parce qu'il était dans le désert. Mais quand la
 « tentation fut finie, il revint et alla dans les lieux habités, non pour être
 « baptisé, car il avait été baptisé déjà, mais pour être désigné par Jean
 « qui, en le voyant, dit : « Voici l'Agneau de Dieu ». (cf. JEAN, I, 29). Il fut
 « donc baptisé et il alla dans le désert tandis qu'ils le cherchaient... Pendant
 « ces quarante jours-là, ils le cherchèrent sans le voir. Une fois achevés
 « les jours de la tentation, il vint, fut vu, et se rendit en Galilée. C'est pour-
 « quoi les Évangélistes sont d'accord entre eux, parce que, une fois que
 « Notre-Seigneur fut revenu du désert et que Jean l'eut désigné, comme
 « ceux qui l'avaient vu baptiser et avaient entendu le cri du Père (cf. MT.,
 « III, 17) avaient cessé de le voir, étant donné qu'il était parti au désert,
 « Jean se vit obligé de rendre une fois de plus un témoignage de ce genre
 « sur lui : « Voilà celui que vous cherchez, et qui est parti en Galilée par
 « la vertu de l'Esprit. » (cf. LUC, IV, 14.)

La substance de ce développement a passé dans plusieurs paragraphes du chapitre LI. La critique de Caius s'y trouve reproduite au § IV ³. Épiphane affirme, comme Hippolyte, le parfait accord des quatre Évangélistes, en dépit des divergences apparentes que grossissent artificiellement

¹ Je dois la traduction du syriaque de Bar Salibi à l'obligeance de M. CHABOT, qui a transposé en latin le morceau ci-dessus d'après le manuscrit de Paris, syr. 67, saec. XII, fol. 270, r^o, col. 2. Déjà RENDEL HARRIS en avait donné une traduction anglaise dans *Hermas in Arcadia*, p. 48.

² Le texte syriaque porte « *qui disent*, etc... » M. CHABOT me fait remarquer qu'il y a là manifestement une lacune causée par un bourdon. D'après le contexte, l'original devait porter *qui dicunt quod post baptismum iuit [in desertum, dum ipse dicit quod statim iuit] in Galilaeam...*

³ CEHLER, *Corp. Haer.*, II, 2, p. 52, l. 6 et s.

les ennemis du IV^{me} Évangile¹; et il s'inspire, pour le détail de sa polémique, des mêmes conceptions qu'Hippolyte².

Il va de soi qu'au cours des longues réfutations incluses en ce chapitre LI, Épiphane ne s'est pas contenté de transcrire purement et simplement Hippolyte. Il y a des observations particulières, peut-être même des morceaux entiers, qui lui appartiennent en propre. Salmon³ a remarqué (après Lipsius⁴) que, dans les paragraphes relatifs au IV^{me} Évangile, la chronologie que défend Épiphane, spécialement pour la date de la naissance et de la résurrection du Christ, est différente de celle que suit Hippolyte. Il arrive à Épiphane de mentionner tel hérétique, Porphyre, par exemple (§ VIII), postérieur d'une quarantaine d'années à Hippolyte. En outre Épiphane a complètement éliminé de sa discussion le nom de Caius. Caius n'était plus guère connu au IV^{me} siècle⁵, et Épiphane a jugé préférable de généraliser et d'*impersonnaliser* ce débat sur le rapport réciproque des quatre Évangiles. On notera aussi qu'il insiste beaucoup moins que n'avait dû faire Hippolyte sur les préoccupations secrètes dont s'inspirait la critique des Aloges, sur leur volonté bien arrêtée de paralyser, coûte que coûte, la diffusion du Montanisme. Ce point de vue n'avait plus d'intérêt à l'époque où Épiphane rédigeait son *Panarion* : il y avait beau temps que les abus du prophétisme étaient circonscrits. Aussi, sauf au § XXXV, où l'on retrouve quelques vestiges de

¹ *Ibid.*, p. 52, l. 14.

² Hippolyte et Épiphane conçoivent tout à fait de même la succession des faits consécutifs au baptême du Christ.

D'après Hippolyte.

- a) Le Christ est baptisé.
- b) Il s'enfonce dans le désert.
- c) Il revient vers Jean, non pour être baptisé par lui, puisqu'il l'a déjà été, mais pour que Jean le désigne de nouveau au peuple qui, depuis quarante jours, avait cessé de le voir.

D'après Épiphane.

- a) Le Christ est baptisé (§ XVII ; CEHLER, p. 78).
- b) Il s'enfonce dans le désert, où il est tenté (*ibid.*, et § XIII ; CE., p. 70).
- c) Il vient vers Jean *une seconde fois* (§ XIII ; CE., p. 70, dernière ligne), qu'il faut distinguer de celle où il reçut le baptême.

³ *Hermathena*, VIII (1893), p. 185.

⁴ *Quellen ält. Ketz.*, p. 94.

⁵ JÜLICHER, art. *Gaius*, dans PAÛLY-WISSOWA.

l'état d'esprit d'Hippolyte et de saint Irénée ¹, Épiphane a tendance à traiter les Aloges comme des érudits pointilleux et chicaneurs qui se satisfont en de stériles confrontations de textes.

Le § xxxiii, qui nous intéresse spécialement, peut être ramené au deux traités susnommés d'Hippolyte, comme tout le chapitre auquel il appartient. Il est vraisemblable qu'Épiphane y a retouché les données chronologiques qui y sont exposées ; mais nul n'est en mesure de porter sur ce point un jugement ferme, car ces données sont absolument inextricables ².

Je n'ai pas eu jusqu'ici l'occasion de nommer le *Syntagma* d'Hippolyte. C'est qu'en vérité je ne crois pas qu'il y ait lieu de faire intervenir ici cet ouvrage. On ne rencontre chez le Pseudo-Tertullien aucune allusion aux Aloges. Que conclure d'une telle lacune, sinon que dans le *Syntagma*, les Aloges n'avaient point trouvé place ³ ? D'autre part, la notice de Philastre, extrêmement sèche et courte, coïncide avec les données fondamentales d'Épiphane (encore que le nom d' « Aloges » n'y soit pas reproduit), et il est probable que Philastre s'y inspire du *Panarion* ⁴. Dès lors, rien ne postule l'utilisation du *Syntagma* par Épiphane pour son chapitre LI, si l'on se rappelle le critère que nous avons précédemment déterminé ⁵.

Les conclusions qui se dégagent de cette étude apparaissent, je l'espère, avec une suffisante netteté. — Une date précise sur l'époque des débuts du

¹ Dans *Adu. Haer.*, III, xi, 9. Cf. *La Crise montaniste*, p. 231 et s.

² Voir ma discussion, *ibid.*, Appendice sur la *Chronologie du Montanisme*.

³ HARNACK (ZHT, 1874, II, p. 162-170) s'est donné beaucoup de mal pour prouver qu'en dépit du silence de Pseudo-Tertullien, les Aloges devaient être mentionnés dans le *Syntagma*. LIPSIVS (*Quellen ält. Ketz.*, p. 93-98) a démontré le caractère précaire des combinaisons de HARNACK. ZAHN (GK., I, 223 ; II, 970 ; 977), et maintenant HARNACK (*Chronol.*, II, 227), adjoignent au *Syntagma* l'Υπερ τοῦ κατὰ Ἰωάννην κ. τ. λ. d'Hippolyte. ZAHN paraît préoccupé surtout d'expliquer le rapport entre le *Panarion*, LI, xxxiii et saint Irénée. *Adu. Haer.*, III, xi, 9, et il lui semble nécessaire de maintenir le *Syntagma* comme intermédiaire. Mais l'Υπερ τοῦ κατὰ Ἰωάννην ou les Κεφαλαια suffisent à cet office, et il n'y a aucune raison sérieuse de croire qu'Épiphane ait utilisé pour ce chapitre LI le *Syntagma* d'Hippolyte.

⁴ *Haer.*, LV (EHLER, *Corp. Haer.*, I, 61) : « Post hos sunt haeretici qui euangelium κατὰ Ἰωάννην et Apocalypsim ipsius non accipiunt, et cum non intelligunt uirtutem scripturae, nec desiderant discere, in haeresi permanent pereuntes, ut etiam Cerinthi illius haeretici esse audeant dicere Apocalypsim ipsius itidem, non beati Ioannis euangelistae et apostoli, sed Cerinthi haeretici, qui tunc ab apostolis beatis haeticus manifestatus abiectus est ab ecclesia. » Cf. saint Augustin, *adu Haer.*, xxx (EHLER, *op. cit.*, I, 202) ; *Praedestinatus*, I, xxx (*Ibid.*, p. 242).

⁵ Voy. plus haut, p. XLVIII.

Montanisme ; huit « oracles » des coryphées de la secte ; une discussion détaillée à propos de la théorie montaniste de l'extase ; des indications curieuses sur le développement du Montanisme en Orient, sur sa force de conquête, sa répartition géographique, son organisation, ses mystères : voilà l'ample moisson qu'il nous est loisible de dégager de la végétation parasite dont elle est comme enserrée. A coup sûr, ces données auront besoin d'être examinées de près, et passées au crible ; mais le prix en est indiscutable. Grâce à l'amplitude de son cercle d'informations ¹, Épiphane a recueilli par ouï-dire des renseignements intéressants sur la fortune des groupements phrygiens à son époque ; et surtout, lecteur infatigable, il a pris comme points d'appui les réfutations les plus anciennes qu'il a pu trouver. Parmi ces autorités, Hippolyte a eu sa place, tout au moins pour le chapitre LI, xxxiii ; mais, contrairement à l'opinion courante, je crois qu'il est impossible de relever, dans la longue notice d'Épiphane, la trace certaine du *Syntagma*.

¹ Voir J. MARTIN, dans les *Annales de Philos. chrét.*, nov. 1907, p. 113 et s.



CHAPITRE IV

Les principales Sources de l'histoire du Montanisme au III^e siècle.

Il était naturel de faire porter en premier lieu notre inventaire des sources du Montanisme sur Eusèbe et sur Épiphane, puisque leurs comptes rendus dérivent partiellement de documents contemporains de la première phase du « réveil ».

Venons-en maintenant aux auteurs ecclésiastiques qui assistèrent, vers les débuts du III^{me} siècle, à l'efflorescence un peu ralentie déjà, mais brillante encore, de la *prophétie nouvelle*, et essayons de mesurer l'importance de leur déposition.

I

Chez Clément d'Alexandrie ¹, il n'y a presque rien à recueillir, si ce n'est que les montanistes avaient déjà pris, de son temps, l'habitude de traiter de « psychiques » ceux qui se refusaient à leur propagande. Clément méditait une ample réfutation des diverses catégories d'hétérodoxes qui avaient faussé la notion authentique de prophétie ² : parmi ceux-ci, il se promettait d'englober les montanistes ³. Mais eut-il le loisir de réaliser ce projet ? Ce qui est sûr, c'est que le *Περὶ προφητείας*, s'il prit forme, ne nous est point parvenu.

II

Origène nous offre une matière beaucoup plus riche. En plusieurs passages, il exprime son antipathie très nette à l'égard du Montanisme, — parfois sans le nommer, mais de façon transparente ⁴. Il institue, à

¹ Nos 49-50.

² Voy. *la Crise montaniste*, p. 481.

³ Cf. *Sources*, p. 50, 7.

⁴ *Sources*, nos 52, 53, 54, 55.

propos d'un passage des *Épîtres* de saint Paul aux Corinthiens, toute une discussion sur la légitimité des prérogatives didactiques que les montanistes octroyaient à leurs prophétesses ¹. Enfin, il cite un « oracle » montaniste, dont malheureusement il ne précise point l'origine ².

Nous ne sommes pas en mesure de déterminer les sources auxquelles Origène a puisé ce qu'il sait de l'hérésie phrygienne. Doit-il sa documentation aux ouvrages qui circulaient dans la secte, ou à des discussions et rapports oraux, il ne le dit point. En tous cas, son érudition et sa bonne foi sont assez bien établies pour que nous attachions le plus grand prix aux indications qu'il fournit. Origène est, notons-le, le premier écrivain ecclésiastique d'Orient qui ait traité théoriquement du Montanisme, en dehors des polémistes cités par Eusèbe ³.

III

Le cas de Tertullien est un cas tout à fait spécial. Jusqu'ici nous avons eu affaire à des esprits animés à l'égard du Montanisme de dispositions hostiles, et qui le décrivent du dehors sans complaisance aucune. Toute pareille sera l'attitude des hérésiographes et des historiens dont il nous reste à évoquer le témoignage. Tertullien, lui, fut amené par un travail intérieur dont nous pouvons approximativement suivre les phases, à reconnaître dans la prophétie de Montan un message de salut. Talent incisif et passionné, d'une dialectique inexorable, d'une érudition extrêmement riche, il dépensa ses dons les plus rares à la défense du Paraclet méconnu, et il n'hésita pas à compromettre par cette apologie le meilleur du prestige que lui avaient acquis les immenses services rendus à l'Église.

Dès lors toute une série de problèmes se posent à son propos. Devant les traiter ailleurs avec le développement qu'un tel sujet comporte ⁴, je me contente de les indiquer sommairement ici.

Les uns concernent Tertullien lui-même : par quelles voies fut-il

¹ N° 56.

² N° 57.

³ Je néglige à dessein le rapport que ROLFFS essaie de marquer entre Origène et la polémique antimontaniste à Rome (TU., XII, 4 [1895], p. 109-122) : les bases de son argumentation sont, trop peu solides.

⁴ Voy. *la Crise montaniste*, livre III.

conduit à se constituer le champion de la *prophétie nouvelle* ? Quelles répugnances dut-elle d'abord éveiller en lui, et grâce à quelles séductions l'obligea-t-elle à en triompher ? Dans quelles conditions et sur quels points précis la lutte s'engagea-t-elle à Carthage, entre le gros des catholiques, maintenus par leurs cadres hiérarchiques, et la poignée d'intransigeants dont Tertullien était le porte-parole ? Quelle en fut l'issue, et comment peut-on définir la situation de Tertullien dans l'Église, postérieurement à sa « rupture » avec les *psychiques* ¹ ?

Parallèlement à cette étude, qui est surtout d'ordre psychologique, il en est une autre qui intéresse l'histoire générale du Montanisme, et celle-ci est peut-être plus délicate encore et plus attachante. Dans quelle mesure Tertullien est-il le représentant authentique des idées du Montanisme primitif ? C'est d'après ses écrits que l'on reconstitue communément la doctrine montaniste. Méthode suspecte ! Certes, Tertullien connaissait bien cette doctrine. Il est indubitable qu'il eut entre les mains un recueil d'oracles montanistes ². Lui-même n'a pas cité moins de six

¹ « Et nos quidem postea agnitio Paraclēti atque defensio *disiunxit a Psychicis*. » (*Adv. Pr.*, I.)

² Dans le *de Fuga*, IX (voy. plus loin, n° 24) Tertullien cite deux « oracles » dont le second est amorcé par la locution *Sic et alibi*. Or, dans les citations de ce genre, *alibi* était couramment employé pour renvoyer à un autre passage. Voy. Tite-Live, XXVI, XLIX, 1 ; Cicéron, *ad Att.*, XIII, XII, 3 ; Pline, *Hist. Nat.*, XXVIII, XVIII (« *legum... uerba sunt : qui fruges excantassit ; et alibi : qui... incantassit*). Apulée, *Apol.*, xxxi : « Homerus de quadam saga ad hunc modum memoravit : (suit une citation)... ; itemque *alibi* carminum similiter : (suit une autre citation). Tertullien lui-même use souvent de ce mot en pareil cas. En voici quelques exemples. *De Idol.*, XIV (Œ., I, 91, 1-5 ; RW., p. 46, 13) : ... « Si hominibus, inquit, uellem placere, seruus Christi non essem » (*Gal.*, I, 10). Sed idem *alibi* iubet, omnibus placere curemus. « Quemadmodum, ergo, inquit, etc... (suit *I Cor.*, IX, 33). *De Test. An.*, II, (Œ., I, p. 403, I, 14 ; RW., p. 136, 1-28) : « Nam si Deus inquit, irascitur, corruptibilis et passionalis est : porro quod patitur quodque corrumpitur etiam interitum potest capere, quem Deus non capit. At idem *alibi* animam divinam et a Deo conlatam confitentes, etc. » *Scorp.*, II (Œ., I, 502, l. 23 ; RW., p. 150, l. 2) : « In Leuitico uero (suit une citation *Leuit.*, XIX, 4) Et : *alibi* (suit *Leuit.*, XXV, 55). » *De Iei.* (Œ., I, 874, 1-2) « Quanquam uos etiam sabbatum, si quando continuatis, nunquam nisi in pascha ieiunandum secundum rationem *alibi* redditam. » (Il renvoie, à un autre passage, probablement au chap. II du même traité.) *De Monog.*, III (Œ., I, 765, l. 2 et s.). « Sed et Iohannes monens sic nos incedere debere quemadmodum et Dominus (cf. I JEAN, II, 6), utique etiam secundum sanctitatem carminis admonuit incedere. Adeo manifestius : « Et omnis, inquit, qui spem istam in illo habet, castificat se, sicut et ipse castus est » (I JEAN, III, 3). Nam *et alibi...* (suit I JEAN, III, 3 [ou plutôt, ce me semble, I PIERRE, I, 15].)

de ces oracles ¹, et plus d'une fois il se réfère à l'enseignement du Paraclet. Mais au moment où il prit contact avec la pensée de Montan, il était déjà en pleine maturité ; il s'était formé une conception personnelle du rôle de la foi par rapport à l'homme, et des moyens les plus propres à la défendre, soit en face des non-chrétiens, soit contre les dissidents. Le moyen de croire qu'un esprit ainsi façonné ait docilement subi l'empreinte phrygienne, sans remodeler, selon les exigences de son milieu et de ses vues personnelles, les idées qu'il s'assimilait ?

De ses écrits, nous extrairons donc tout d'abord ce qu'ils renferment de données positives sur le contenu de la prophétie de Montan, de Maximilla, de Priscilla, et sur les vicissitudes de la secte en Occident. — Puis, nous aidant soit de nos autres sources, soit du contrôle fourni par ses traités non montanistes, il nous faudra démêler ce qu'il a mis du sien dans les spéculations théologiques qu'il développe pour justifier la mission du Paraclet. Si nous arrivons à démontrer que l'on a tort de recomposer d'après lui « l'essence » du Montanisme, et que ce disciple si original a sensiblement modifié le dogme qu'il paraphrasait, ce sera la meilleure nouveauté de notre étude.

IV

Le traité de Tertullien *de Praescriptione* se termine par les mots suivants : « Voilà que nous avons plaidé contre toutes les hérésies en général. Nous avons montré qu'il faut les écarter de toute confrontation des Écritures par des prescriptions déterminées, équitables et nécessaires. Maintenant, avec la grâce de Dieu, nous répondrons à quelques-unes en particulier... » *De reliquo, si Dei gratia adnuerit, etiam specialiter quibusdam respondebimus.* »

Tertullien songeait évidemment aux réfutations spéciales qu'il devait donner dans la suite, contre Marcion, par exemple, contre Hermogène, contre Praxéas, etc. Mais un anonyme profita de cette annonce, ou, si l'on veut, de cette amorce, pour lier au *de Praescriptione* un catalogue d'hérésies, qui, du même coup, se trouvait placé sous le patronage de Tertullien et semblait fournir au traité la terminaison promise ².

¹ *Sources*, p. 16, 28 ; 25, 5, 12 ; 26, 15 ; 45, 21 ; 48, 26.

² Les mots par lesquels il s'ouvre : « *Quorum haeticorum, ut plura praeteream, pauca perstringam.* » semblent bien destinés à former suture.

Dans un assez grand nombre de manuscrits, ce catalogue est contigu au *de Praescriptione* ¹. Il donne une caractéristique sommaire de trente-deux hérésies : la première est celle de Dosithée, la dernière, celle de Praxéas. J'ai dit le rapport que, depuis les travaux de Lipsius, on s'accorde à établir entre l'*Aduersus omnes haereses* et le *Syntagma* d'Hippolyte. De l'aveu commun, l'*Aduersus omnes haereses* est le « témoin » principal du *Syntagma*, soit qu'il y faille reconnaître la traduction d'un Épitome grec du *Syntagma*, soit plutôt qu'il représente une transposition latine, plus ou moins resserrée et condensée, du *Syntagma* lui-même. Au surplus, il est manifeste que le traducteur ne s'est pas contenté de reproduire son modèle : il s'est livré à certaines retouches dont on peut ressaisir la trace. C'est ainsi qu'en comparant son travail avec le *Panarion* d'Épiphane et le *Liber de Haeresibus* de Philastre, on est amené à conclure que, sans changer le nombre total des hérésies énumérées dans le *Syntagma*, il a modifié certaines rubriques pour insérer, par exemple, les noms de Blastus, du second Théodote, de Praxéas, de Victorinus ².

C'est une question de savoir s'il n'aurait pas aménagé aussi à sa manière la notice qu'il consacre à l'hérésie phrygienne. Il nous apprend que la doctrine de ceux qu'on appelle « secundum Phrygas » (il traduit évidemment la locution grecque « οἱ κατὰ Φρύγας καλούμενοι ³ ») n'est pas une ;

¹ On ne le rencontre pas dans l'*Agobardinus*. Il est lié sans titre spécial au *de Praescriptione* dans le *Paterniacensis* 439, s. XI (du monastère de Payerne, sur le lac de Neuchâtel ; aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Schlettstadt [Bas-Rhin], et qui représente, d'après M. KROYMANN, avec le *Montepessulanus*, la plus ancienne branche de la seconde famille des manuscrits de Tertullien, — la première famille étant représentée par l'*Agobardinus*). Dans les manuscrits plus récents, spécialement dans les manuscrits de la tradition italienne (*Florentinus Magliabechianus*, Conu. sopp. VI, 9 s. XV ; *Florentinus Magliabechianus*, Conu. sopp. VI, 10, s. XV, etc...) l'*adu. omnes Haereses* précède immédiatement le *de Praescriptione*. Les premiers éditeurs de Tertullien l'imprimèrent à la suite du *de Praescriptione*. Depuis RIGALT, on l'en sépare : voy. ŒHLER, II, 751 ; KROYMANN, 213.

² § VIII (KR., p. 225, l. 1, 12 et p. 226, l. 1). Cf. LIPSIVS, *Quellenkr. Epiph.*, p. 12-14 ; 33 ; HARNACK, ZHT., 1874, p. 149.

³ Un peu plus bas (KR., p. 224, l. 15), il écrit « qui kata Proclum dicantur », sans même transposer κατὰ en *secundum*. — Dans les premières versions de la Bible, le titre des Évangiles apparaît parfois sous la forme *cata Matthaeum*, *cata Lucam*, etc. Cf. BURKITT, *the old Latin and the Itala*, dans les *Texts and Studies*, IV, 3 (1896), p. 12. Comp. Cyprien, *Testim.*, I, III, 12 ; II, 1, *cata Iohannem* (*Cod. M*), *ibid.*, I, 10, in euangelio *cata Matthaeum* (tous les manuscrits, sauf A qui donne *secundum*), et plusieurs autres ex. Pareillement dans Ps.-Cyprien, *De Monte Sina et Sion*, I : in euangelio *cata Iohannem*, dans Philastre, saint Jérôme, Zénon de Vérone, Lucifer de Cagliari, etc.

que certains parmi eux se rattachent à Proclus, d'autres à Eschine ; qu'en dépit de leurs affirmations communes sur des points tels que la non-réception du Paraclet par les Apôtres ou que la supériorité de l'enseignement de Montan relativement à celui du Christ, ils diffèrent en ceci que les partisans d'Eschine prétendent « Christum ipsum esse filium et patrem ».

J'ai déjà résumé les discussions auxquelles ce texte a donné lieu entre Harnack et Lipsius. Il s'agit de démêler si ce partage de la secte montaniste en deux branches était déjà indiqué dans le *Syntagma*, ou si c'est seulement dans l'*Aduersus omnes haereses* qu'il se trouvait mentionné pour la première fois. La grosse objection qui préoccupait Lipsius et Harnack, c'était le silence d'Épiphane et de Philastre sur cette double subdivision. Je crois, pour ma part, qu'il n'y a pas lieu de s'en embarrasser. Épiphane, nous l'avons vu, semble bien avoir négligé complètement le *Syntagma* dans l'ample chapitre qu'il a consacré au Montanisme. Quant à Philastre, il a subi l'influence du *Panarion* qui, pour les parties de son exposé qui touchent au Montanisme, a obnubilé à ses yeux les données du *Syntagma*. Dès lors, leur mutisme s'explique. — Que le *Syntagma* ait explicitement signalé les noms de Proclus et d'Eschine comme ceux de deux protagonistes montanistes, à tendances divergentes sur le point de l'économie trinitaire, c'est ce que nul ne peut affirmer sans dépasser les limites de nos connaissances effectives. Mais il n'y a pas d'objection décisive contre cette hypothèse, et elle tire quelque confirmation de la comparaison avec les *Philosophoumena*, où Hippolyte distingue à deux reprises (VIII, XIX et X, XXVI) entre montanistes orthodoxes et montanistes patripassiens.

On aimerait à être fixé sur l'identité de l'auteur de l'*Aduersus omnes haereses*. Les critiques du XVII^e siècle, Tillemont par exemple¹, ont quelquefois hésité à en dénier à Tertullien la paternité. Ce qui paraît avoir fait impression sur l'esprit de Tillemont, c'est une donnée de saint Augustin d'après laquelle Tertullien aurait été le destructeur des Monta-

Quelquefois aussi en dehors de ces formules consacrées : vg. *Itala*, Cod. Palat. Vindob. 1185, s. IV-V, JEAN, v, 4 : « Angelus enim *cata tempus* (κατὰ καιρόν : la *Vulgate a secundum tempus*) descendebat. » Plusieurs ex. aussi dans la *Peregrinatio* dite de *Silvia*, VII, 2 ; XV, 5 ; XXIV, 1, etc.

¹ *Mémoires*, t. III, p. 658-659.

nistes avant de devenir leur disciple¹. Tillemont suppose que saint Augustin attribuait à Tertullien l'*Aduersus omnes haereses*, où l'hérésie phrygienne est en effet combattue. Mais, lors même que saint Augustin aurait eu cette opinion, il faudrait convenir (et c'est à quoi Tillemont n'aime guère à se résoudre) qu'il a dû se tromper. Tout d'abord il est peu vraisemblable qu'un esprit aussi original que Tertullien se soit astreint à traduire ou à résumer le travail d'autrui avec cette sécheresse indigente. En outre, on remarquera que, ni dans le *de Praescriptione*, xxx, là où il parle des débuts de Marcion, ni dans son grand traité en cinq livres contre ce même Marcion, Tertullien ne fait allusion à l'histoire scandaleuse rapportée dans l'*Adu. omnes haereses* et mise au compte de l'hérésiarque². Il a l'air de croire pour de bon à la *continentia marcionensis* ; et c'est à Apelle seulement, disciple de Marcion, qu'il reproche de l'avoir désertée³.

Ces raisons suffisent, même si l'on fait abstraction du paragraphe relatif à l'hérésie phrygienne, pour qu'on puisse conclure légitimement que l'*Adu. omnes haereses* n'est pas de Tertullien.

Reprenant une hypothèse déjà émise par Œhler (*Tertull. opera*, II, 752), Harnack a proposé de l'attribuer à Victorin de Petau⁴. Les arguments qu'il donne ne laissent pas que d'avoir leur prix. 1^o Dans son *de Viris illustribus* § LXXIV, saint Jérôme cite parmi les œuvres de Victorin un *Aduersus omnes haereses*. 2^o Or Jérôme a sûrement connu notre opuscule. Il y a dans le traité contre les Lucifériens, au § XXIII, un passage qui est calqué, sauf quelques retouches de forme, sur le début de l'*Adu. omnes haereses*⁵. Donc Jérôme ne nomme qu'un seul ouvrage de ce titre, et

¹ *Haer.*, LXXXVI (**Sources**, p. 190, 18) : « ...transiens ad Cataphrygas quos ante destruxerat. »

² § VI (KR., p. 223, l. 4 et s.) « ...propter stuprum cuiusdam uirginis ab ecclesiae communione obiectus. »

³ *De Praesc.*, xxx.

⁴ ZWT, XIX (1876), 116 et s. — Cf. *Chron.*, II, 430-432.

⁵ *Ps.-Tertullien.*

Jérôme.

Taceo enim Iudaismi haereticos, Dositheum inquam Samaritanum, qui primus ausus est prophetas quasi non in spiritu sancto locutos repudiare, taceo Sadducaeos, qui ex huius erroris radice surgentes ausi sunt ad hanc haeresim etiam resurrectionem carnis negare, prae-

Taceo de Iudaismi haereticis, qui ante aduentum Christi legem traditam dissipauerunt : quod Dositheus Samaritanorum princeps prophetas repudiauit, quod Sadducaei ex illius radice nascentes etiam resurrectionem carnis negauerunt, quod Pharisaei a Iudaeis diuisi propter quæ-

il utilise justement celui que nous possédons. Il y a là une présomption favorable à l'identification. 3^o D'autre part, dans une lettre adressée à Damase (*Ép.*, xxxvi, 16) ¹, Jérôme rapproche le nom de Victorin de celui d'Hippolyte, à propos de l'interprétation de l'histoire d'Esau et de Jacob : « *Hippolyti* martyris uerba ponamus, a quo et *Victorinus* noster non plurimum discrepat, non quod omnia exsecutus sit, sed quo possit occasionem praebere lectori ad intelligentiam latiore... » Victorin avait donc fait à Hippolyte, dans ses traités exégétiques, certains emprunts où il le suivait de très près. Cette méthode d'utilisation est conforme à l'idée que l'on peut se former du rapport de l'*Aduersus omnes haereses* au *Syntagma*.

Ces observations sont ingénieuses. Notons pourtant que Harnack paraît moins complaisant à l'égard de sa propre conjecture qu'il ne l'était jadis. Il la qualifiait, dans son *Histoire de l'ancienne littérature chrétienne* (1893) ², de « höchst wahrscheinlich ». Dans sa *Chronologie* (t. II [1904], p. 431), il s'est fait moins affirmatif. Il observe que le style de l'*Aduersus omnes haereses* n'est pas aussi mauvais que dans les morceaux qui appartiennent indubitablement à Victorin. Et surtout il avoue que la rédaction d'un tel opuscule est bien plus intelligible aux environs de 220 que si, l'imputant à Victorin, on la recule jusque vers la fin du III^e siècle.

On sent que Harnack est resté secrètement sensible aux objections que Lipsius lui avait opposées dès 1875 ³, et que ses réflexions en ont plutôt accru que diminué l'importance. Comment admettre, demandait Lipsius, que le traducteur latin du *Syntagma*, si réellement il écrivait à une époque aussi tardive, ait su opérer les retouches dont l'*Aduersus omnes haereses* porte la trace, avec une telle sûreté de main, et en se garant de toute confusion entre les hérésies antérieures à Tertullien et les hérésies postérieures à lui ? Déjà les *Philosophoumena*, encore que composés à

termitto Pharisaeos, qui additamenta quaedam legis adstruendo a Iudaeis diuisi sunt, unde etiam hoc accipere ipsum quod habent nomen digni fuerunt, cum his etiam Herodianos qui Christum Herodem esse dixerunt : ad eos me conuerto qui ex euangelio haeretici esse uoluerunt.

dam obseruationes superfluas nomen quoque a dissidio susceperunt, quod Herodiani Herodem regem susceperunt pro Christo. Ad eos uenio haeticos qui euangelia laniauuerunt.

¹ HILBERG., CV., vol. LIV, p. 283, l. 6.

² ACL., p. 733.

³ *Quellen alt. Ketz.*, p. 140 et s.

Rome, laissent tomber le nom de la plupart des notoriétés hérétiques qui faisaient parler d'elles au début du III^e siècle. Et l'on voudrait qu'un auteur venu quatre-vingts ans plus tard ait vu clair dans des souvenirs si vite brouillés ? Il aurait fallu pour cela qu'il eût trouvé ses points de repère dans les écrits de Tertullien : or Tertullien ne parle ni de Blastus, ni d'Eschine, ni de Théodote, et s'il mentionne Proclus (*adu. Val.*, v), ce n'est nullement à titre d'hérétique. Il n'est qu'un contemporain de Tertullien pour avoir réalisé avec cette information et cet éclectisme le remaniement du *Syntagma*.

Lipsius fait également remarquer que les additions introduites par l'auteur de l'*Aduersus Haereses* se rapportent à des hérétiques dont l'activité s'était déployée de préférence à Rome même, à la fin du II^e siècle et au début du III^e ¹. Il en concluait que l'opuscule avait dû être écrit dans cette ville. Harnack considère maintenant cette opinion comme vraisemblable, et donne à peu près gain de cause à Lipsius ².

V

On rencontre dans les *Philosophoumena* deux notices sur le Montanisme : l'une au livre VIII, l'autre au livre X ³. Cette dualité s'explique, si l'on se rappelle que le X^e livre donne, selon un ordre qui n'est pas toujours le même que celui qui se trouve observé dans les neuf premiers livres, une récapitulation sommaire des fausses doctrines déjà traitées par l'auteur.

Hippolyte a donc rangé le Montanisme parmi les « erreurs » qu'il énumère et stigmatise. Il ne pouvait cependant le rattacher à celles dont il avait annoncé dans son *Prooemium* qu'il s'occuperait spécialement : à savoir les doctrines dérivées de la prétendue sagesse grecque, mère de sophismes et nourricière d'hérésies. Mais ce n'est là qu'une inconséquence parmi plusieurs autres : Hippolyte se montre peu exact à suivre son programme, puisqu'il parle aussi des sectes judéo-chrétiennes, des Encratites, des Quartodécimans, etc.

Une quinzaine d'années auparavant, dans son *Syntagma*, — à une époque où beaucoup hésitaient encore sur le compte du Montanisme —,

¹ *Quellenkr. Epiph.*, p. 33-34 ; cf. *Quellen ält. Ketz.*, p. 140.

² *Chron.*, II, 431.

³ **Sources**, n^{os} 58-59.

Hippolyte n'avait pas balancé à prendre déjà parti contre lui et à y attacher la note d'hérésie ¹. Une attitude si nette aurait dû détourner des critiques tels que Hilgenfeld et d'autres encore de se prévaloir d'une phrase obscure de Photius ² pour attribuer à Hippolyte des sympathies secrètes à l'égard de la prophétie nouvelle ³. En réalité, Hippolyte en fut l'adversaire résolu ⁴.

Du *Syntagma* — en tant qu'il est représenté pour nous par l'*Aduersus omnes Haereses* de Pseudo-Tertullien — aux *Philosophoumena*, son opinion n'a guère varié. Le tableau suivant montrera les éléments communs aux deux traités et aussi les parties propres à chacun d'eux.

<i>Philosophoumena</i> ,	<i>Adu. omnes Haereses</i> (= Ps.-
VIII, XIX (Sources , p. 57).	Tertullien) VII (Sources , p. 51).
1 ^o Les montanistes se sont laissés séduire par des femmelettes.	(Rien.)
2 ^o (Rien.)	Les Apôtres ont reçu le Saint- Esprit et non le Paraclet.

¹ Voy. plus haut, p. xxxix et s.

² **Sources**, n^o 214.

³ *Ketzergesch.*, p. 572 : « Sein Urtheil war jedoch verhältnissmässig so milde, dass der Monophysit Stephanus Gobarus im 5 Jahr. die betreffenden Ansichten des Hippolytus und des Gregorius von Nyssa einander als Gegensätze gegenüberstellen konnte. » Cf. LIPSIUS, *Quellenkr. Epiph.*, p. 224 ; VOIGT, *Versch. Urk.*, p. 220. — Photius indique bien (P. G., ciii, 1092) que Gobarus opposait les uns aux autres des témoignages contradictoires des Pères. Mais nous ignorons l'opinion que professait Grégoire de Nysse sur le Montanisme, et il est très possible qu'il n'ait différé d'Hippolyte que sur une question d'ordre secondaire. — M. ACHELIS déclare de son côté (TU., N. F., I [1897], p. 188) que le fait qu'Hippolyte ait combattu Caius démontre qu'Hippolyte était, au fond, favorable au Montanisme. Mais non ! Nous savons que ce Caius rejetait non seulement l'*Apocalypse*, mais aussi l'*Évangile* de Jean (cf. *la Crise montaniste*, p. 283 et s.) : fallait-il qu'Hippolyte le considérât comme intangible, sous prétexte qu'à une heure donnée Caius avait lutté à Rome contre le Montanisme ?

⁴ ROLFFS a construit, avec les données les plus frêles, tout un petit roman sur le rôle d'Hippolyte dans la lutte antimontaniste à Rome (TU., XII, 7 [1895], p. 122 et s.). D'après lui, Hippolyte aurait obéi à la préoccupation que voici : ennemi du parti « modaliste » que conduisaient Calliste et Zéphyrin, hostile aux réformes laxistes que Calliste cherchait à introduire dans la discipline, il aurait cru nécessaire de rompre d'une façon éclatante avec les montanistes, dont le rigorisme pouvait paraître assez voisin des tendances austères dont il se constituait l'apologiste. Ce fut par le *Syntagma* qu'il se délia de toute solidarité compromettante avec eux. En même

3° Le Paraclet-Esprit est venu en elles. Montan est aussi, pour eux, un prophète qu'ils placent au-dessus des prophétesses. (De même, avec cette subordination en moins, au l. X, § xxv).

4° Ils tiennent d'eux des livres innombrables.

5° Ils déclarent qu'ils ont appris d'eux quelque chose de plus que de la Loi, des Prophètes et des Évangiles ; et qu'il y a eu en ces femmes quelque chose de plus que dans le Christ. (De même, en termes plus vagues, X, xxv.)

6° Ils sont orthodoxes relativement au Père, et au Christ. (De même X, xxv.)

7° Ils établissent des jeûnes nouveaux. (De même, X, xxv.)

8° Certains parmi eux ont adhéré à l'hérésie de Noetos et sont patripassiens. (De même, X, xxvi.)

Le Paraclet est venu dans Montan.

(Rien.)

Le Paraclet a révélé plus de choses dans Montan que le Christ n'en a manifesté dans son Évangile, et même des choses meilleures et plus grandes.

Ps.-Tertullien le dit implicitement des partisans de Proclus.

(Rien.)

Ps.-Tertullien précise, en attribuant spécialement cette opinion aux partisans d'Eschine.

On remarquera que sur deux points importants, à savoir sur l'économie de la révélation selon la conception montaniste (n° 5), et sur l'erreur trinitaire d'une partie de la secte (n° 8), les *Philosophoumena* sont en plein accord avec Pseudo-Tertullien, transcripteur du *Syntagma*. — Ce que les *Philosophoumena* ajoutent n'est que d'importance secondaire, si ce n'est l'allusion aux livres « innombrables » de la secte (n° 4) : exagération qui offre au moins cette utilité de nous aiguiller vers une enquête sur la littérature montaniste. — Hippolyte souligne aussi les innovations disciplinaires de

temps, il garantit sa christologie subordinatienne contre le reproche d'adoptianisme en combattant les Théodotiens et les Melchisédechens. Dans le conflit doctrinal et disciplinaire qui divisait les esprits, il se serait appliqué à rester l'homme « du juste milieu » (p. 160) : en sorte que son attitude à l'égard du Montanisme lui aurait été dictée par des raisons fort compliquées de politique personnelle...

Montan. Il paraît avoir été frappé surtout par celles qui concernaient le jeûne. Il est le seul qui signale l'usage des « raphanophagies » (ῥάφανος = chou, ou radis). — D'autre part, il laisse tomber la donnée relative à la distinction que les montanistes faisaient entre l'Esprit et le Paraclet (n° 2) : il avait dû la noter dans le *Syntagma*, puisqu'elle figure chez Pseudo-Tertullien. — Il passe également sous silence, dans les *Philosophoumena*, les noms de Proclus et d'Eschine. Sans doute, au moment où Hippolyte rédigeait son traité, ces deux coryphées du Montanisme romain avaient-ils disparu de la scène ; et cela n'a rien de surprenant si l'on se rappelle que dans l'*Adu. Valentinianos* (qui est probablement de 207/8), déjà Tertullien considérait Proclus comme un vieillard, « ... uirginis senectae dignitas. (KR. p. 182, l. 13) : or les *Philosophoumena* durent être rédigés entre 222 et 230.

Les renseignements fournis par les *Philosophoumena* sont d'une réelle importance. Ici Hippolyte a été obligé de laisser de côté les manuels où il s'approvisionne d'ordinaire. Irénée de Lyon, son guide de prédilection ¹, ne lui fournissait rien non plus. Mêlé aux luttes intellectuelles de son époque, il avait certainement pris contact avec les agents du Montanisme qui menaient dans les milieux romains une campagne si ardente et si habile qu'un pontife romain faillit s'y laisser conquérir ². A-t-il lu quelques ouvrages montanistes ? Il ne le dit pas explicitement, mais il le laisse entendre par le jugement qu'il porte sur eux ³ : or ces écrits, c'est aux initiateurs même du mouvement qu'il en fait remonter l'origine ⁴. Il avait donc pu se former une idée, non pas seulement du Montanisme romain, mais aussi du Montanisme phrygien.

Son impression sur la secte est au total assez méprisante. Il raille le manque d'esprit critique dont ses partisans font preuve ⁵, leur entêtement à ne pas écouter ceux qui pourraient les instruire ⁶, leur respect à l'égard des divagations des « femmelettes » qui les endoctrinent ⁷,

¹ Cf. LIPSIVS, *Quellenkr. Epiph.*, p. 46 et s.

² Tertullien, *adu. Pr.*, I (**Sources**, p. 43, 16).

³ **Sources**, p. 58, 5.

⁴ *Ibid.*, p. 57, 8.

⁵ P. 57, 10 et s.

⁶ L. 11.

⁷ L. 3.

la niaiserie des livres qu'ils révèrent ¹. Ce ton cavalier surprend un peu : comment Hippolyte a-t-il pu faire si bon marché d'un mouvement religieux auquel un écrivain tel que Tertullien avait coopéré avec tant de talent, d'éloquence et de passion ? Même si l'on évite de donner dans les conjectures de Rolffs qui dresse Tertullien en polémique directe contre Hippolyte dans le *de Ieiunio* et le *de Monogamia*, il demeure incroyable que celui-ci n'ait pas connu le rôle joué dans l'affaire montaniste par l'illustre champion carthaginois ².

¹ P. 58, l. 5.

² Une énigme enveloppe encore cette question des rapports d'Hippolyte et de Tertullien. Hippolyte ne nomme nulle part Tertullien et nulle part Tertullien ne nomme Hippolyte, là même où il aurait eu l'occasion de le faire, par exemple dans l'*adu. Val.*, v (KR., p. 182, l. 8), où il énumère ses *antecessores* dans la lutte contre l'hérésie, spécialement contre l'école du gnostique Valentin. — Il n'est pas sûr que Tertullien ait connu le *Syntagma* : (je suis moins affirmatif que ne l'est HARNACK, ZHT., 1874, p. 202 et s., car l'une des principales preuves qu'il donne, à savoir la non-mention chez Tertullien de ce *Colarbasus*, qui est cité dans l'*Adu. omnes Haer.*, § v, me paraît démentie par l'*adu. Val.*, [KR., p. 181, l. 5] où le *colubroso* des manuscrits se résout bien mieux en *Colarbaso*, d'après le contexte, qu'en *colubro suo*, comme le veut KROYMANN). — C'est aussi une question de savoir si Tertullien a utilisé Hippolyte dans son *Aduersus Praxean*. Ce traité a été rédigé vers 213-218. D'autre part, le *Κατὰ Νοήτου* d'Hippolyte, si, comme on peut l'admettre, il formait partie intégrante du *Syntagma*, a dû être écrit dans les premières années du III^{me} siècle. Tertullien a donc pu le lire et s'en inspirer. En fait, l'a-t-il exploité, c'est sur quoi les critiques ne sont pas d'accord. Au chapitre xvii de sa *Dissertatio de uaria et incerta indole librorum Tertulliani* (dans ŒHLER, III, 688-695), SEMLER a mis en regard, sur deux colonnes, les passages parallèles de l'*Aduersus Praxean* et du *Κατὰ Νοήτου* ; (beaucoup des rapprochements qu'il signale sont sans portée). LIPSIUS (dans le *Jahrb. f. deutsche Theol.*, 1868, 704, note 2) conclut de ces rapprochements que Tertullien s'est servi de la discussion d'Hippolyte. HARNACK, par contre, juge cette dépendance invraisemblable (ZHT., 1874, p. 202-205). LIPSIUS est revenu à la charge pour la défense de son opinion dans ses *Quellen ält. Ketz.*, p. 157 ; 183-190. NOELDECHEN (*Jahrb. f. protest. Theol.*, XIV [1888], p. 576 et s. ; cf. son *Tertullian*, p. 429) et ROLFFS, *Urkunden*, p. 163-166, tranchent le débat dans le même sens que Lipsius. D'autre part, E. KROYMANN, *Tertullian adu. Praxean*, éd. minor, p. xvii-xix, se montre très sceptique à l'égard des affirmations de NOELDECHEN, qu'il prend spécialement à partie. Il est certain qu'il n'y a pas grand chose à tirer du parallélisme de certaines citations scripturaires qui, en un débat identique, s'offraient pareilles aux deux polémistes. Les métaphores, telles qu'*œconomia*, *sol-radius*, *fons-fluuuius* se rencontrent antérieurement à Tertullien et à Hippolyte. D'autre part, l'analogie de plusieurs développements s'explique par l'identité du sujet lui-même, qui, depuis plusieurs années, était si vivement discuté dans les milieux romains. La comparaison de l'*Adu. Praxean* avec le *Κατὰ Νοήτου* fait ressortir l'éclatante supériorité de Tertullien, au point de vue de la pensée, de la composition et du style : mais la dépendance de la première œuvre par rapport à la seconde demeure douteuse.

Je serais tenté de croire qu'il y a chez Hippolyte affectation de dédain plus encore que mésestime sincère ¹. Il aura cédé à la manie habituelle aux hérésiographes, qui se faisaient un devoir de ravalier aussi bas que possible le niveau intellectuel des dissidents qu'ils combattaient, tant ils avaient peur de leur laisser une apparence de bon sens ou de bonne foi ². Au fond il est plus inquiet qu'il ne l'avoue. Il ne peut se tenir d'observer que cette hérésie a fait du mal à bien des gens ³. Il semble même promettre de la combattre plus à loisir dans un ouvrage spécial ⁴. Voilà qui décèle quelque tracas secret, au moins rétrospectif, et ces préoccupations hostiles ne cadrent guère avec l'apitoiement ironique dont il se donne les airs en d'autres endroits de sa notice.

¹ Voir surtout sa conclusion, **Sources**, p. 58, 6 et s.

² Comp. ce qu'Hippolyte dit des Naasséniens, *Philos.*, V, x ; des Pérates, V, xviii ; de Marcion, VII, xxix.

³ **Sources**, p. 58, 1. Je ne vois guère que l'hérésie de Noétos à propos de laquelle il formule une remarque analogue (*Philos.*, IX, vi).

⁴ P. 57, 30. Il paraît probable qu'il réalisa ce dessein dans son *Περὶ χαρισμάτων ἀποστολικῆ παράδοσις* : (peut-être convient-il de dédoubler en deux ouvrages distincts ce titre qui figure sur la statue d'Hippolyte). Comment eût-il écrit sur les « charismes » à cette époque, sans que le problème montaniste se dressât devant lui ?



CHAPITRE V

Les Sources de l'histoire du Montanisme au IV^e siècle (à l'exclusion d'Eusèbe et d'Épiphanes)

Dans la seconde moitié du III^e siècle, il y a pénurie remarquable de documents sur le Montanisme. C'est d'ailleurs un fait connu qu'à cette époque l'Église d'Asie rentre dans l'ombre, d'où elle n'émergera qu'au siècle suivant. A part quelques renseignements intéressants que nous procure Firmilien de Césarée, et où se peint l'état d'esprit ecclésiastique à l'égard du Montanisme (nos 62 et 64), nos données se réduisent à peu de chose.

Au IV^e siècle, au contraire, la matière devient fort riche. Réconciliée avec l'empire, l'Église trouvait enfin le loisir de retracer les étapes de son passé et de cataloguer les hérésies qui avaient entravé ou qui gênaient encore son progrès. Le Montanisme eut sa place marquée dans les récits de ses historiens et dans les répertoires de ses hérésiographes. Déjà nous avons analysé les notices d'Eusèbe et d'Épiphanes : mais il en est d'autres encore qui nous fournissent des matériaux utiles et dont nous aurons à tirer parti.

I

Un passage des *Catéchèses* de Cyrille de Jérusalem nous montre le développement de ce qu'on pourrait appeler la « légende » de Montan (no 75) : cent cinquante ans avaient suffi pour que le mystique prophète devînt « un être d'impiété et d'inhumanité », une sorte d'ogre qui égorgeait les petits enfants, et dont Cyrille n'ose même pas articuler tout haut les autres infamies « par respect pour les femmes présentes » ! — Une série de témoignages nous font aussi connaître la rigueur des exigences de l'Église

au point de vue de la rebaptisation des montanistes convertis ¹. — J'ai déjà eu l'occasion, à propos de saint Épiphane, de traiter du compte rendu de Philastre de Brescia (n^o 100). J'ai dit les raisons qui militent pour faire admettre que Philastre ait utilisé le *Panarion*. Il a eu du reste quelque mal à se reconnaître dans la nomenclature embarrassée d'Épiphane, et il en a accru encore la confusion. Il appelle *Passalorinchitae* les hérétiques qu'Épiphane avait nommés Tascodrugites. Il conserve ce dernier terme sous la forme de *Ascodrogitae*, mais chez lui cette rubrique désigne une variété fort différente, qui est à rapprocher des *Ascitae* de saint Augustin ². Seuls les *Artotyritae* concordent avec les Ἀρτοτυρίται d'Épiphane. Au surplus, Philastre ne paraît nullement soucieux de rattacher ces diverses sectes à la secte phrygienne : il les étudie comme espèces distinctes.

Dans la notice relative aux Cataphrygiens proprement dits, il n'ajoute que peu de chose à Épiphane. Pourtant l'usage du « baptême des morts » chez les montanistes n'est signalé que chez lui. Il en va de même de ce qu'il dit de la célébration publique de leurs mystères. Il n'est pas impossible qu'il tienne ces deux données de la *fama* : mais en face d'un exposé si peu méthodique, où se reflète une pensée confuse et brouillonne, l'identification des sources est particulièrement hasardeuse.

II

Avec saint Jérôme, nous allons avoir affaire à un esprit d'une autre trempe.

Écartons tout d'abord les menues allusions que Jérôme fait au Montanisme à propos de telle démonstration particulière sans prendre le loisir d'y insister. C'est ainsi qu'il lui arrive d'associer le nom de Montan à celui de Novat ³, pour condamner le rigorisme excessif en matière de pénitence ; ou de railler la chimère des Phrygiens qui, tout comme les Manichéens pour Manichée, se figurent que le Paraclet est descendu en Montan ⁴. Plus sommaires encore sont les mentions de l'*Ép.* LXXXIV, 2, 4 ⁵. Dans l'*Ép.* CXXXIII, 4 ⁶, où Jérôme, irrité de voir certaines dames de la société

¹ Voir nos 77^{bis} ; 86 ; 102, etc.

² *De Haer.*, LXII (P. L., XLII, 42).

³ Nos 126 ; 128.

⁴ N^o 131.

⁵ Nos 129 ; 130.

⁶ N^o 134.

romaine s'embrigader au service des idées pélagiennes, fait amèrement remarquer à son ami Ctésiphon que, depuis l'origine même de l'hérésie, toujours des complicités féminines ont participé au « mystère d'iniquité », on rencontre une indication qui paraît intéressante à première vue, étant donnée notre pénurie de renseignements sur la personne des premiers *leader* du Montanisme : « Montanus... multas Ecclesias per Priscam et Maximillam, *nobiles et opulentes feminas*, primum auro corruptit, deinde haeresi polluit. » Mais il est bien à craindre qu'il n'y ait là développement de rhétorique et fantaisie pure. Jérôme ne sait guère des toutes premières origines du Montanisme que ce qu'Eusèbe lui en a appris. Peut-être le *auro corruptit* est-il vague réminiscence de l'*Hist. eccl.* d'Eusèbe, V, XVI, 4 et 7. — D'autre part, la donnée fournie par la *Chronique* sur l'époque des origines du Montanisme procède d'Eusèbe que Jérôme traduit ¹. — L'influence du même historien se fait sentir dans toutes les notices du *de Viris illustribus* où le Montanisme est intéressé. J'ai caractérisé, à propos de l'Anonyme antimontaniste, la méthode de travail pratiquée par Jérôme dans cet opuscule, dont le prix n'est pas contestable, mais où se décèlent tant de légèretés, d'à peu près, de déformations suspectes ². Au point de vue de l'histoire du Montanisme, nous n'avons pas grand chose à y apprendre. Tout ce que Jérôme y dit d'Apollinaire ³, de Miltiade ⁴, d'Apollonius ⁵, de Sérapion ⁶, de Caius ⁷, c'est dans Eusèbe qu'il le prend et il n'ajoute rien à son modèle que quelques déductions d'importance modeste ⁸ et quelques bévues ⁹. En fait de renseignements nouveaux, les

¹ N° 112.

² Voir plus haut, p. XXI.

³ § XXIV. Cf. Eusèbe, *H. E.*, V, XVI, 1 et *Chronique* ad annum XI Antonini Veri.

⁴ § XXXIX. Cf. *H. E.*, V, XVII, 1.

⁵ § XL. Cf. *H. E.*, V, XVIII, 1 ; 11 ; 12.

⁶ § XLI. Cf. *H. E.*, V, XIX, 1-2

⁷ § LIX. Cf. *H. E.*, VI, XX, 3.

⁸ V. g. pour l'époque de l'*ἀναμύη* d'Apollonius, qu'il place sous Commode et Sévère (= 180-211) en combinant les données d'Eusèbe, *H. E.*, V, IX et V, XVIII, 12. — De même, § LIX l'indication chronologique relative à Gaius est déduite d'*H. E.*, VI, XXI, 1.

⁹ L'erreur de Jérôme au sujet de Rhodon a été notée plus haut (p. XXI). Au § XL il attribue à Apollonius une indication sur le genre de mort de Montan et de ses prophétesses, qui, en fait, se trouve, non pas chez Apollonius, mais chez l'Anonyme (*H. E.*, V, XVI, 13). On pourrait admettre à la rigueur qu'Apollonius ait aussi rappelé dans son ouvrage cette fin lamentable : mais comme Jérôme travaille uniquement d'après Eusèbe et ne sait rien de plus que lui, la confusion est patente:

seuls qu'il fournisse sont ceux qui concernent Tertullien dans ses rapports avec le Montanisme : au § XL, il indique sommairement la contexture du traité *sur l'Extase* ; au § XXIV, il donne un échantillon de la polémique de Tertullien dans ce traité. Enfin au § LIII, il nous apprend que la défection de Tertullien aurait été amenée par la jalousie et les outrages des clercs de l'Église romaine. Ce sont là des données de grand intérêt, et qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Au surplus, saint Jérôme, en certaines parties de son œuvre, a envisagé le Montanisme d'un coup d'œil plus personnel qu'on ne serait disposé à le croire par ce qui vient d'être dit.

Il y a un aspect du Montanisme auquel il a prêté une attention particulière : c'est le problème de la prophétie extatique. Jérôme a beau employer ici et là, dans ses traités d'exégèse, des formules qui semblent faire de l'inspiré l'instrument passif de l'Esprit ¹ : quand il examine théoriquement le problème de l'inspiration, il a grand soin de marquer que l'influx divin laisse au croyant sa pleine intelligence, sa pleine conscience ². Ce point de vue, notons-le, était déjà celui d'Origène, dont Jérôme a si fortement subi l'action intellectuelle ³. Il était donc prédisposé à traiter avec une particulière défaveur les idées montanistes sur l'obnubilation de l'intelligence du prophète. Il savait les discussions qu'elles avaient provoquées, les résistances qui, de très bonne heure, s'étaient affirmées du côté catholique ; il avait lu le *de Ecstasi* où Tertullien traitait *ex professo* la question. C'est donc en connaissance de cause qu'il prend parti et qu'à plusieurs reprises, il insiste avec ironie et dédain sur les invraisemblances de la thèse montaniste ⁴.

¹ V. g. celle-ci (*In Eph.*, v, 14 ; P. L., xxvi, 525) « ...Apostolum Spiritu sancto plenum repente in uerba quae in se Christus loquebatur erupisse atque dixisse. Cf. *In Ezechiel.*, xi, 24 (P. L., xxv, 101).

² Cf. LUDWIG SCHADE, *die Inspirationslehre des hl. Hieronymus*, dans les *Biblische Studien*, xv, 4-5, p. 20 ; 22 et s., Fribourg-en-Brigau, 1910.

³ Voir en particulier le *Contra Celsum*, VII, III-IV (KÆTSCHAU, dans CB, *Origenes*, t. II, p. 156) ; le *de Principiis*, III, IV (KÆTSCHAU, dans CB, t. V, p. 261 ; P. G., xi, 317) ; *in Ezech. Hom.*, VI, I (P. G., xiii, 709). — GRÜTZMACHER, *Hieronymus*, II, 115, va jusqu'à dire (mais avec une exagération manifeste) « Ueberall wo Hieronymus gegen Marcion, Tatian und die Montanisten polemisiert, können wir mit Sicherheit auf Benutzung des Origenes schliessen, da Hieronymus nur aus dieser Quelle etwas über die alten Häretiker weiss. » De même, II, 257.

⁴ V. g. nos 115 ; 124 ; 125 ; 132 ; 133.

Il faut encore souligner et retenir le renseignement inclus dans le Commentaire sur l'Épître aux Galates au sujet de la persistance en Galatie de la secte cataphrygienne, des Passalorynchites, des Ascodrugites et des Artotyrites ¹. On se demande, au premier regard, si Jérôme ne l'aurait pas emprunté au *Panarion* d'Épiphane (XLVIII, XIV,) où tous ces noms se trouvent groupés, — sauf celui des Artotyrites qui figure un peu plus loin (XLIX, I) — et où la diffusion des Cataphrygiens en Galatie est justement signalée. Le Commentaire sur l'Ép. aux Galates, ayant été composé vers 386, la chronologie ne s'opposerait pas à l'hypothèse d'un démarquage. D'autre part, saint Jérôme laisse entendre qu'il connaît personnellement les faits qu'il rapporte (*Scit mecum* qui uident, etc...). Or, il avait passé par la Galatie peu après 373 lors de son voyage d'Aquilée à Antioche ². Il avait donc pu observer *de visu* le pullulement des sectes dans cette contrée et noter le nom baroque de quelques-unes d'entre elles. Dès lors sa remarque ne fait pas double emploi avec celle d'Épiphane : elle la confirme, et justifie notre conclusion ³, d'après laquelle c'est bien l'état contemporain du Montanisme, entre 370 et 375, qu'Épiphane a décrit dans la dernière partie de son exposé.

Il est enfin une lettre où saint Jérôme nous livre didactiquement toute sa pensée sur le Montanisme, C'est l'Ép. XLI adressée à Marcella, entre 382-385, pendant le séjour de Jérôme à Rome, à propos d'un incident qui est raconté au début et qui avait induit Marcella à consulter son pédagogue spirituel ⁴. Jérôme y détermine avec une précision quasi juridique les points où les montanistes s'écartent, selon lui, de la doctrine catholique. Ces points sont les suivants : a) L'interprétation des textes de l'Évangile de saint Jean où le Sauveur annonce qu'il enverra le Paraclet ; b) Leur sabellianisme ; c) l'assimilation des secondes noces à l'adultère ; d) le triple carême annuel obligatoire ; e) leur organisation hiérarchique où les évêques ne viennent qu'au troisième rang ; f) leur rigorisme en

¹ N° 114.

² Ep. III, 3 : « Tandem in incerto peregrinationis erranti, cum me Thracia Pontus atque Bithynia, totumque Galatiae et Cappadociae iter et feruido Cilicum terra fregisset aestu, Syria mihi uelut fidissimus naufrago portus occurrit. » Cf. GRÜTZMACHER, *Hieronymus*, I, 43.

³ Voy. plus haut, p. LXIV et s.

⁴ N° 113.

matière pénitentielle ; g) (sous réserve) le meurtre rituel ; h) leur conception des révélations successives.

Où Jérôme a-t-il puisé pour établir ce *compendium* ?

Quoi qu'en disent Hilgenfeld ¹ et Bonwetsch ², je doute fort que Jérôme ait compulsé les documents originels de la lutte antimontaniste, tels que l'opuscule de l'Anonyme d'Eusèbe ou l'ouvrage d'Apollonius ³. S'il avait pris avec ces documents une connaissance personnelle et directe, il ne se serait pas contenté, dans son *de Viris illustribus*, composé plusieurs années après la lettre à Marcella, de calquer servilement, comme il l'a fait, le texte d'Eusèbe : il aurait eu l'amour-propre de mettre en œuvre ses propres souvenirs et ses propres lectures.

A-t-il exploité, comme le veut G. Ficker (ZKG, xxvi, p. 459-461), la *Διάλεξις Μοντανιστοῦ καὶ Ὀρθοδόξου* ⁴ ? Cela encore me paraît fort douteux. Ficker marque, entre l'*Ép.* xli et cette *Discussion*, les rapprochements suivants :

1^o Les *testimonia de Iohannis euangelio congregata* auxquels Jérôme fait allusion (§ I) se trouvent en assez grand nombre dans la *Διάλεξις* ⁵.

2^o La position que prend l'orthodoxe à l'égard de l'objection montaniste tirée de la permanence nécessaire du charisme prophétique dans l'Église est analogue à celle où s'établit Jérôme (§ II) ⁶.

3^o L'orthodoxe incrimine la doctrine trinitaire des montanistes ⁷. C'est également ce que fait Jérôme (§ III).

4^o L'économie de la révélation montaniste, telle que l'explique le montaniste au début de la *Discussion* ⁸ est substantiellement pareille à celle que décrit Jérôme (§ IV), et des deux côtés est cité le texte *I Cor.* XIII, 9.

5^o Saint Jérôme appelle Montan *abscisus* et *semiuir* (§ IV). Or la *Discussion* le désigne par les mots *ὁ τοῦ Ἀπόλλωνος ἱερεύς, ... ὁ ἱερεύς*

¹ *Ketzergesch.*, p. 577.

² *Gött. Gel. Anz.*, 1884, p. 356 et RE ³, XIII, 418. — VOIGT (*Versch. Urk.*, p. 229 et s.) pense à la source exploitée par Épiphane dans *Pan.*, XLVIII, II, XIII. En réalité, les points de contact entre Jérôme et Épiphane se réduisent à peu de chose.

³ Tout au plus avait-il pu se former indirectement une idée du pamphlet d'Apollonius par le livre VII du *de Ecstasi* de Tertullien.

⁴ Voy. n^o 79.

⁵ Voy. p. 98, 10 ; 99, 12, 24 ; 101, 8, 19 ; 102, 2, 20 ; 103, 29.

⁶ P. 97, 3 et s. ; 107, 30 et s.

⁷ P. 97, 25.

⁸ P. 93.

τοῦ εἰδώλου ¹. Jérôme n'aura fait que transposer cette donnée, en l'exprimant d'une façon plus mordante.

En ce qui concerne le N^o 1, j'observe que, dans la *Διάλεξις*, les textes tirés de JEAN, X, 30 ; XIV, 9 et 10, se réfèrent à la question trinitaire, et non pas à la promesse du Paraclet, objet principal de la démonstration que le montaniste avait tenté de faire accepter à Marcella (cf. *Ép.* XLI, 1). JEAN, XIV, 16-17 est mis dans la bouche de l'orthodoxe, et encore à propos de la question trinitaire. — Les analogies signalées aux N^{os} 2, 3 et 4 s'expliquent aisément par l'argumentation traditionnelle de la polémique antimontaniste. Rien n'y est assez caractérisé pour imposer l'hypothèse d'une dépendance directe de Jérôme par rapport à la *Διάλεξις*. — La connexion indiquée au N^o 5 est celle à quoi Ficker attache le plus de prix (*besonders entscheidend*, loc. cit., p. 460). Est-elle vraiment si probante ? Pas plus en Phrygie qu'ailleurs le culte d'Apollon ne comportait la castration du *ιερεὺς* (cf. PAULY-WISSOWA, l'art. *Apollon*, par WERNICKE, II, 83). Je crois que le nom d'Apollon est mis là, non pas comme détermination précise, historique, mais seulement pour désigner le « paganisme » en général ². En tous cas, cette mention n'était pas de nature à suggérer à Jérôme l'épithète flétrissante qu'il accole au nom de Montan.

Je remarque par surcroît que plusieurs des données qui se trouvent chez Jérôme manquent dans la *Διάλεξις* : par exemple, l'allusion à la condamnation des secondes noces (§ III), aux carêmes montanistes (ibid.), à la discipline pénitentielle (ibid.), au meurtre d'un enfant (§ IV), aux particularités de la hiérarchie montaniste (§ III). La réciproque est vraie : Jérôme n'effleure ni la question de la légitimité de la prophétie féminine, ni celle du droit des femmes à composer des livres, ni la promesse que, d'après la *Διάλεξις* ³, les Montanistes lisaient dans Mt., XXIII, 34. Et de tout cela, je conclus que Jérôme n'a pas utilisé la *Διάλεξις*.

Mon impression est celle-ci. Jérôme s'est épargné la peine de faire des recherches spéciales pour une *brevior epistula* ⁴ où il ne se proposait que de fixer quelques jalons en vue d'aider Marcella à se former une opinion

¹ P. 103, 4 ; 14.

² Cf. les *Acta disput. S. Achatii*, II (O. VON GEBHARDT, *Ausgew. Märtyreracten*, Berlin, 1902, p. 116, l. 18).

³ P. 96, 16.

⁴ P. 170, 8.

motivée sur le compte de certains propagandistes indiscrets. Mais il a recueilli ses souvenirs livresques et s'est également remémoré les renseignements qui lui étaient venus par ouï-dire. Il connaissait le *libellus* de Pseudo-Tertullien ¹. Il connaissait aussi, et d'une façon bien plus complète que nous, les œuvres de Tertullien. Par ces documents de la tradition ecclésiastique, il était déjà au courant des tendances trinitaires des montanistes (il englobe ceux-ci, sans distinction, dans le même reproche), de l'assimilation du second mariage à l'adultère, de la théorie relative à la révélation progressive, du rigorisme pénitentiel, — peut-être aussi du grief de meurtre rituel, si réellement Tertullien l'avait déjà discuté (mais cela est beaucoup plus douteux) ². — Puis, au hasard de ses pérégrinations, il avait ramassé une documentation personnelle. On notera que, sur ces *κοινωνοί* dont il parle au § III, nous avons le contrôle d'un texte officiel (*Code Justinien*, I, v, 20) ³ qui atteste sa véracité. Ce qu'il dit de la hiérarchie de la secte, des carêmes qu'elle observe, lui est venu sans doute aussi par la voie orale. Ce sont là des indications précieuses que nous devons examiner de près.

Mal informé de ce qui concerne le Montanisme primitif, je dis le Montanisme *oriental* à ses débuts, Jérôme doit être regardé comme un témoin autorisé de certaines modalités du Montanisme de son temps.

III

Pacien était un contemporain de Jérôme ; il écrivait dans la seconde moitié du IV^e siècle : d'après le *de Vir. ill.*, cvI, il mourut « sub Theodosio principe », entre 379 et 392 (date de composition du *de Vir. ill.*). Il était évêque de Barcelone. Il se produisit de son temps une recrudescence de Novatianisme, qui lui donna occasion d'échanger quelques lettres avec un certain Sympronianus à qui plaisait la rigueur novatienne. De cette correspondance trois lettres subsistent. Dans la première, Pacien revendique pour l'orthodoxe le privilège de s'appeler catholique, en face de la multiplicité des sectes. Dans la seconde, il riposte à Sympronianus, qui lui avait envoyé un traité relatif au Novatianisme, en critiquant la personne même

¹ Voy. plus haut, p. LXXXIII.

² Voy. la notice sur le *Praedestinatus*, p. cvI et s.

³ N^o 190.

de Novatien. Puis, ayant eu le loisir d'examiner plus à fond cet opuscule, il le réfute en détail dans une troisième lettre, sensiblement plus longue que les deux premières. Pacien se révèle dans ces discussions comme un esprit de médiocre originalité, nourri de Cicéron, de Virgile et d'Horace, et qui prend à Tertullien et surtout à saint Cyprien l'essentiel de ses arguments théologiques.

La plupart des allusions qu'il fait au Montanisme sont de peu d'importance. On notera cependant le lien qu'il marque, au point de vue doctrinal, entre le Montanisme et le Novatianisme ¹. Il indique aussi que, de son temps même, on rencontrait beaucoup de montanistes en Espagne ². Le passage qui mérite le plus d'attention est celui où il signale la multiplicité de l'erreur montaniste ³. Les noms qu'il cite comme « autorités » dont les Phrygiens se prévalent, ceux de Blastus, de Théodote, de Praxéas, de Proculus paraissent empruntés directement aux § VII et VIII de l'*Adu. omnes Haereses* de Pseudo-Tertullien. Pacien a lu, bien superficiellement du reste, le texte dont il s'inspire. C'est sans raison valable qu'il embrigade Blastus et Théodote dans la cohorte montaniste ou novatienne ⁴. Le contre sens est encore plus fort pour Praxéas, dont il fait un ancêtre du Novatianisme (*uestros* se réfère aux novatiens plutôt qu'aux montanistes) ⁵. Reste une donnée énigmatique, qu'on ne rencontre pas ailleurs : « *Ipsi illi Phryges nobiliores qui se animatos mentiuntur a Leucio...* » ⁶.

Ce Leucius est souvent cité à partir de la fin du IV^e siècle comme l'auteur d'actes apocryphes et hérétiques des apôtres dont se servaient principalement les Priscillianistes et les Manichéens. Saint Augustin, Innocent I^{er}, Turibius, d'autres écrivains encore lui attribuent nommément ces productions hétérodoxes ⁷. D'autre part, le décret gélasien rejette

¹ P. 145, 6 ; 147, 11.

² P. 146, 9.

³ P. 145, 15.

⁴ Son erreur pourrait s'expliquer ainsi : pour Blastus, par l'aménagement un peu maladroit du chap. XIV du V^me livre de l'*H. E.* d'Eusèbe, qui a récemment induit un critique, M. KASTNER, à une confusion analogue (cf. P. DE LABRIOLLE, dans BALAC, III [1913], p. 157) ; pour Théodote, par la similitude de nom avec le Théodote mentionné chez Eusèbe, *H. E.*, V, III, 4 ; XVI, 14, 15. (**Sources**, p. 68, 2 ; p. 73, 34 ; 74, 7).

⁵ P. 145, 23.

⁶ P. 145, 24.

⁷ Liste des témoignages dans TH. ZAHN, *Acta Iohannis*, Erlangen, 1880, p. 195 et s. Cf. aussi ACL., p. 119 et s.

« tous les livres qu'a faits Leucius, disciple du diable »¹, et Photius a eu entre les mains une collection d'Actes hétérodoxes des apôtres, laquelle comprenait les *Actes* de Pierre, de Jean, d'André, de Thomas, de Paul, et qu'il impute en bloc à « Leucius Charinus »².

Sans entrer dans les amples débats auxquels ces indications ont donné lieu³, n'en retenons que ce qui intéresse le passage en question. Th. Zahn⁴ en a conclu que Leucius avait écrit entre 150 et 190 ; qu'il cherchait dans ses élucubrations à se faire passer pour un disciple des apôtres ; qu'il s'était acquis ainsi un prestige assez grand pour que les montanistes du parti de Proculus essayassent de se rattacher à lui (de même que les montanistes d'Asie invoquaient le nom des filles de Philippe, celui d'Ammia, etc.) ; et cela d'autant plus volontiers qu'ils trouvaient dans ses écrits des points d'appui pour leurs théories rigoristes et modalistes.

Cette hypothèse a été vivement critiquée par R.-A. Lipsius⁵, G. Salmon⁶ et A. Harnack⁷. Ils reprochent à Zahn de faire trop de fond sur une donnée isolée, alors que son auteur trahit, dans le paragraphe même où il l'insère, la légèreté de ses informations.

Ce qui est sûr, c'est que, quel que soit le Leucius auquel pense Pacien, il le tient en haute estime, puisqu'il veut ôter aux montanistes le patronage dont ils se couvrent faussement (*mentiuntur*). Si Leucius avait été disqualifié déjà comme auteur d'œuvres hérétiques, Pacien se serait empressé de flétrir les accointances suspectes que les montanistes avaient nouées avec lui. Il est possible qu'à la faveur des confusions créées par les *Actes* apocryphes, spécialement les *Actes* de Jean, où Leucius se donnait comme élève et compagnon de l'apôtre, Pacien ait cru réellement à la qualité que le faussaire s'était décernée. Ce serait une erreur analogue à celle que paraît avoir commise Épiphane quand, dans son *Panarion*⁸, il cite un

¹ « Libri omnes quos fecit Leucius, discipulus diaboli » (dans THIEL, *Epist. rom. Pontif.*, Braunsbergae, 1868, I, 462 et s.).

² *Cod.*, CXIV.

³ ZAHN, *Acta Iohannis*, p. CXLIV et s. ; R. A. LIPSIVS, *die Apokryphen Apostelgesch. u. Apostellegenden*, Braunschweig, t. I (1883), p. 44-113 ; CARL SCHMIDT, dans TU., IX, I (1903), p. 39 et s. ; A. DUFOURCO, *Étude sur les Gesta Martyrum romains*, IV (1910), p. 157, etc.

⁴ *Acta Iohannis*, p. CXLIV. Cf. GK., II, 857 et *Neue Kirchliche Zeitsch.*, X (1899), p. 211 et s.

⁵ *Op. cit.*, p. 92.

⁶ DCB., III, 704.

⁷ *Chron.*, I, 542.

⁸ *Panarion*, LI, VI (P. G., XLI, 897 ; ŒHLER, *Corp. Haer.*, II, II, 56).

Leucius, disciple de saint Jean, qui aurait combattu aux côtés de son maître les doctrines de Cérinthe et d'Ébion. Il en faut conclure qu'à l'époque où écrivaient Épiphane et Pacien le nom de Leucius n'avait pas encore pris la fâcheuse renommée dont nous le voyons entouré peu d'années plus tard, au moment des luttes priscillianistes et néo-manichéennes. Quant à préciser d'après l'indication rapide — et peut-être inexacte — de Pacien, le rapport du Montanisme à la littérature apocryphe confectionnée par ce personnage, c'est là une tâche qui ne serait possible qu'au prix des conjectures les plus fantaisistes.

IV

Les chapitres relatifs au Montanisme qu'on lit dans le *Περὶ Τριτάδος* (*de Trinitate*) de Didyme l'Aveugle (n° 102 et s.) sont à rapprocher de la *Μοντανιστοῦ καὶ Ὁρθοδόξου Διαλέξεως* (n° 79) : je dirai pourquoi tout à l'heure.

Didyme est revenu à plusieurs reprises sur les erreurs trinitaires des montanistes : c'est principalement, sinon uniquement, à ce titre qu'ils figurent dans son traité. Il leur reproche de réduire à une seule personne les trois hypostases (p. 154, 15) : tel est son grief principal, et il le leur oppose en bloc, sans distinguer entre montanistes orthodoxes et montanistes hétérodoxes. La pratique rituelle des Églises, — l'obligation qu'elles imposaient à tout « Phrygien » converti de recevoir à nouveau le baptême en raison de l'invalidité dont les fausses idées de la secte sur le rapport du Père, du Fils et de l'Esprit frappaient le baptême conféré dans son sein (n° 102) — devait l'incliner à imputer globalement cette incorrection doctrinale à tous les partisans attardés des prophètes.

Il élargit d'ailleurs plus que ne semblerait le comporter l'objet propre du *de Trinitate* sa controverse avec eux. Outre leur monarchianisme modaliste, il réfute l'interprétation erronée qu'ils donnent des textes par où ils croient justifier la mission de leurs prétendus voyants et l'identification de Montan au Paraclet¹. Il blâme, au nom de la tradition, la licence que se sont arrogées les prophétesses d'enseigner autrui, — et cela non pas seulement de vive voix, mais par des ouvrages où elles ont eu l'audace d'apposer leur nom².

¹ Sources, p. 156-159.

² P. 159-160.

Enfin, l'on relève dans les commentaires de Didyme sur les *Actes* et sur la *II^e Épître aux Corinthiens* une critique de la fausse notion que les montanistes se sont formée de l'extase.

La *Μοντανιστοῦ καὶ Ὁρθοδόξου Διάλεξις* a été trouvée par M. Gerhard Ficker dans le manuscrit X, 11 du couvent de l'Escorial, et publiée par lui dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXVI (1905), p. 447-463. Ce ms. du XIV^e siècle renferme diverses œuvres, authentiques ou apocryphes, de saint Athanase. Notre dialogue y figure entre une *Διάλεξις Ἀπολιναρίου καὶ Ὁρθοδόξου* (cf. Migne P. G., xxviii, 1265 C à 1285 B) et la lettre d'Athanase à Épictète (Cf. P. G., xxvi, 1049 A à 1069 B). Il était inédit, sauf quelques lignes publiées dans une série d'extraits (*Dicta Magni Athanasii*) qui se trouvent imprimés chez Migne, P. G., cxli, 509¹.

On remarquera que le « dialogue » est une des formes de la littérature gréco-romaine que le Christianisme s'est le plus vite appropriées. Dès le milieu du II^e siècle, Ariston de Pella² et saint Justin s'en servent contre les Juifs. Au début du III^e siècle, la polémique antimontaniste s'en empare : Caius écrit, à Rome même, un dialogue où il se met en scène, discutant avec Proclus. Ce cadre commode fut souvent employé au IV^e siècle, soit chez les Grecs, soit parmi les Latins, pour l'exposé de thèses philosophiques ou dogmatiques³. Il n'est pas surprenant qu'on ait songé à l'utiliser de nouveau contre le Montanisme.

On peut, ce me semble, diviser en cinq sections la *Διάλεξις* que G. Ficker a fait connaître. 1^o *L'Économie de la Révélation*⁴. — L'orthodoxe explique au montaniste, qui allègue les paroles de saint Paul dans la *I^{re} Épître aux Corinthiens*, XIII, 9, le sens qu'elles comportent, et la véritable nature de cette « imperfection » avouée par l'apôtre, laquelle était toute en fonction du « siècle à venir ». 2^o *La Légitimité de la prophétie*⁵. Oui ou non, les catholiques rejettent-ils à priori toute prophétie postérieure au Christ ? —

¹ Ces lignes correspondent au texte de FICKER (n^o 79), p. 100, 25 à 101, 6. Elles portent comme en-tête : « Τοῦ αὐτοῦ [= Athanase] ἀπὸ τῶν ἐν εἴδει διαλέξεως Μοντανιστοῦ καὶ Ὁρθοδόξου. » Elles sont insérées parmi les *Refutationes* de Johannes Bekkos contre Camaterus.

² Mentionné par Origène, *C. Cels.*, IV, LII.

³ Il suffit de rappeler le nom de Methodius d'Olympe (mort en 311), d'Apollinaire de Laodicée, de Grégoire de Nysse, l'*Altercatio Heracliani laici cum Germinio episcopo Sirmienti*, les opuscules dialogués de saint Jérôme, de saint Augustin, etc.

⁴ **Sources**, p. 93, 11 à p. 96, 8.

⁵ P. 96, 8 à p. 97, 25.

Non pas, répond le catholique. Cette question est pour nous une question d'espèce. Ce n'est pas la prophétie en soi, c'est le pseudo-prophète que nous condamnons. 3^o *Le Problème trinitaire* ¹. La citation d'un « oracle » de Montan sert d'amorce à une longue discussion sur ce point. Le catholique accuse Montan et ses disciples de confondre en une seule les trois personnes de la Trinité. Le montaniste accuse les catholiques de les séparer indûment et de donner dans une sorte de trithéisme. Chacun d'eux paraphrase les textes scripturaires où son opinion prend appui. 4^o *Encore l'Économie de la Révélation* ². Les apôtres ont-ils reçu le Paraclet dans sa plénitude ? Ils n'ont reçu, soutient le montaniste, que le « gage de l'Esprit ». Le catholique essaie de lui montrer le véritable sens de ce mot. 5^o *Le droit des femmes à prophétiser* ³. Le montaniste reproche à son adversaire de leur contester ce droit, que des exemples de l'Écriture justifient pourtant. — Nous ne leur contestons, répond le catholique, que leur prétention de « dominer sur l'homme » et de signer des livres écrits par elles. Au surplus, solidaires de Montan, ses prophétesses méritent d'être enveloppées dans la même réprobation que lui.

L'argumentation de Didyme et celle de la *Διάλεξις* sont en connexion frappante l'une avec l'autre. Reprenons, pour le démontrer, chacune des sections que nous avons déterminées dans le texte de Ficker. *a*) La première section de la *Διάλεξις* offre le même raisonnement que celui qui est développé au § II de Didyme ⁴. A la preuve tirée de *I Cor.*, XIII, 8-10, l'orthodoxe d'un côté, Didyme de l'autre, opposent une explication qui ressortit à la véritable nature de la foi, laquelle ne possède ici-bas qu'imparfaitement les objets dont elle aura au ciel la complète jouissance. *b*) La seconde section nous montre la promesse formulée par le Christ (Mt., XXIII, 34) qui se réalise dans les apôtres Pierre et Paul ⁵. Même interprétation au § III de Didyme, qui cite Étienne, Jacques, Pierre et Paul ⁶. *c*) L'appareil scripturaire est plus riche dans la troisième section que chez Didyme, § I. Mais les principaux textes se retrouvent de part et d'autre (= JEAN, X, 30 ; XIV, 9, 16, 23, 26, 30) ; et, surtout, le même oracle de Montan (qui ne

¹ P. 97, 25 à p. 101, 23.

² P. 101, 23 à p. 105, 11.

³ P. 105, 11 jusqu'à la fin du morceau.

⁴ **Sources**, p. 156.

⁵ Noter aussi la parité de la formule, p. 93, 13-14 et p. 156, 13-15.

⁶ P. 159, 20 et s.

figure nulle part ailleurs) est cité par la *Διάλεξις*¹ et par Didyme². *d*) La quatrième section présente une discussion sur le « gage du Saint-Esprit » (*II Cor.*, I, 22) que Didyme (§ II) n'a pas abordée. Mais de part et d'autre, ce sont les mêmes développements sur l'« ὀρφανούς » de JEAN, XIV, 18 ; de part et d'autre se présente la dénomination ὁ ἱερεὺς τοῦ εἰδώλου appliquée à Montan³. *e*) Enfin la cinquième section est tout à fait parallèle au § III de Didyme. Mêmes exemples allégués (les filles de Philippe, Déborah, Marie, sœur d'Aaron, Marie, mère du Christ (avec citation de LUC, I, 48) ; mêmes textes, au moins partiellement (*I Tim.*, II, 12 ; *I Cor.*, XI, 5). Mais ce qui est encore plus caractéristique, c'est cette interdiction, portée contre les femmes, d'écrire des livres (sur les matières de foi, évidemment) en les signant de leur nom. Les écrivains ecclésiastiques étaient nettement hostiles, on le sait, à l'exercice par les femmes du *ius docendi*. Ils se prévalaient, pour le leur dénier, des réglementations pauliniennes (*I Cor.*, § XIV, 33-35 ; *I Tim.*, II, 11 et s.). Mais c'est ici seulement, dans notre dialogue, et chez Didyme, que l'on rencontre une telle aggravation des préceptes de saint Paul. L'apôtre ne défendait aux femmes que les fonctions didactiques devant un auditoire mixte. Par voie de déduction, c'est le droit même de composer des ouvrages qui, ici, leur est arraché...

Cette analyse fait ressortir suffisamment, je pense, la parenté de nos deux textes. M. Ficker croit pouvoir démontrer que la *Διάλεξις* a été écrite avant le *de Trinitate* et que c'est Didyme qui a utilisé ce dialogue⁴. Les preuves qu'il donne me paraissent inégalement fortes. En particulier, je ne me décide pas à reconnaître dans le *πρῶτον.. Μοντανὸς γὰρ, φησὶν, εἶπεν*⁵... un indice qui révélerait que Didyme se sert d'un écrit dialogué. A ce prix, ce *φησὶν* serait bien gauche et médiocrement intelligible, pour le lecteur non averti. Mais non ! Didyme fait entendre par ce mot que l'oracle qu'il cite ne lui est connu que par « on-dit ». Il n'y a rien de plus à en tirer. — Une autre remarque de Ficker est beaucoup plus pertinente. Il observe que certains développements de Didyme, ceux par exemple du § III, ne cadrent guère avec l'ensemble du sujet qu'il traite dans son ouvrage. A quoi bon ces considérations sur les femmes-auteurs dans un écrit sur

¹ P. 97, 25 (cf. p. 103, 29).

² P. 155, 12.

³ P. 103, 14 et p. 160, 31.

⁴ ZKG., XXVI, 461.

⁵ P. 155, 11.

la Trinité ? Le hors-d'œuvre s'explique mieux si Didyme s'approvisionne dans le *Dialogue* : il n'aura pas voulu laisser tomber un développement qui s'offrait à lui tout préparé.

Cette conclusion me paraît judicieuse, et bien que certaines formules de la *Διάλεξις* soient plus vives et plus fortes que celles du *de Trinitate*, en tels passages qui se correspondent ¹, la postériorité de ce dernier traité doit être considérée comme très vraisemblable.

Il serait intéressant de pouvoir déterminer avec quelque certitude l'origine du dialogue. M. Ficker fait remarquer (p. 462) que si le fragment déjà publié dans Migne est mis sous le nom de saint Athanase, c'est en raison d'une contiguïté fortuite avec certaines œuvres, authentiques ou non, d'Athanase. Il estime, pour sa part, que le dialogue appartient sûrement au IV^e siècle : certaines expressions telles que τῶν ὑποστάσεων ἡ ἰδιότης ² nous transportent en un temps qui ne peut être antérieur à la jeune orthodoxie nicéenne ; il en va de même de l'objection du montaniste qui reproche à son adversaire d'enseigner trois dieux par sa distinction entre ἄλλος καὶ ἄλλος καὶ ἄλλος ³. Voilà le *terminus a quo*. — Le *terminus ad quem* est fixé approximativement par la dépendance probable du *de Trinitate* à l'égard de la *Διάλεξις*, et aussi par la loi de 398 ⁴ qui, ordonnant l'anéantissement des livres montanistes, aurait rendu à peu près inutile toute discussion ultérieure sur le *ius scribendi* des prophétesses, comme celle qui se déroule dans la dernière partie de la *Διάλεξις*. M. Ficker songerait volontiers à un théologien de l'école d'Antioche, sans se croire, d'ailleurs, en droit de désigner lequel. L'hypothèse me paraît peu satisfaisante. On sait le peu de sympathie de cette école à l'endroit de la méthode allégorique ⁵. Or, dans la dernière section de la *Διάλεξις*, le catholique donne justement une interprétation allégorique fort audacieuse de l'obligation imposée par saint Paul aux femmes de se voiler la tête pour prier et pour prophétiser ; il montre à son adversaire, qui proteste ⁶, qu'il est impossible de prendre au sens littéral les paroles de l'Apôtre, et il n'hésite pas à fonder sur elles sa suspicion contre les femmes qui « écrivent » ⁷ ! Ce n'est pas là, pour

¹ Voy. en particulier les considérations sur la πίστις, p. 95, 18, en y comparant p. 157, 3 et s.

² P. 100, 11.

³ P. 97, 28 et 98, 13.

⁴ Sources, n^o 153.

⁵ HARNACK, DG, II ⁴, 78 ; TIXERONT, *Hist. des Dogmes*, II, 13.

⁶ P. 106, 26.

⁷ P. 106, 6 et s.

lui, une application exceptionnelle de ce procédé d'exégèse : il le justifie d'une façon absolue par la pratique de saint Paul lui-même¹. Un tel état d'esprit cadre mal avec celui des tenants de l'école d'Antioche.

Faut-il hasarder une hypothèse ? Je ne m'y risque qu'à regret. L'alacrité décisionnaire avec laquelle on voit trancher parfois les questions de cette nature induit par réaction à la plus discrète réserve. Pourtant il y aurait scrupule exagéré à se refuser aux vraisemblances qui ressortent des faits suivants : 1^o En dehors d'Épiphane, il n'est aucun théologien oriental qui, dans la seconde moitié du IV^e siècle, ait prêté au Montanisme une attention égale à celle que Didyme y a consacrée ; 2^o Entre la *Διάλεξις* et le *de Trinitate*, le rapport de fond est, je l'ai montré, extrêmement étroit ; 3^o L'allégorisme pratiqué par le catholique à propos de *I Cor.*, XI, 5, et dont celui-ci défend formellement la légitimité, n'a rien qui soit en désaccord avec les principes de Didyme en matière d'exégèse². On sait combien profonde s'était exercée sur Didyme l'influence d'Origène, et du mode d'interprétation scripturaire qu'avait recommandé par ses préceptes et ses exemples le grand Alexandrin ; 4^o Si délicat soit-il de fonder des conclusions stables sur le parallélisme des citations bibliques, il faut noter encore que certaines leçons familières à Didyme, et rares ailleurs, se retrouvent dans la *Διάλεξις* ; je signale en particulier p. 104, 7 le pluriel τὰ σώματα (dans *I Cor.*, VI, 19) : cf. *de Trin.*, II, XI (P. G., XXXIX, 637 ; 744, etc.) ; p. 95, 7 et s., notre auteur omet comme Didyme (P. G., XXXIX, 984) le terme intermédiaire ἐφρόνου ὡς νήπιος, dans *I Cor.*, XIII, 11 ; p. 96, 17-19, la même combinaison de *I Cor.*, XII, 31 avec *I Cor.*, XIV, 1 est signalée par Tischendorf chez Origène, le maître préféré de Didyme : *aemulamini autem dona meliora, magis autem ut prophetatis*.

Encore qu'un peu ténus, ces indices ne sont nullement négligeables. Je ne leur attribue d'ailleurs qu'une valeur d'appoint. Il est fâcheux de ne pouvoir y joindre des rapprochements lexicographiques de quelque portée. Mais la *Διάλεξις* est formée d'un tissu d'expressions scripturaires, que l'auteur reprend à son compte là même où il commente les citations qu'il vient de transcrire. En outre, les formules dont il use pour la partie de sa controverse relative aux questions trinitaires étaient courantes chez les théologiens orthodoxes de la même époque. L'élément personnel de

¹ P. 106, 28. Cf. aussi p. 100, 22.

² Voy. J. LEIPOLDT, *Didymus der Blinde*, dans TU., N. F., XIV, 3 (1905), p. 53-60 ; G. BARDY, *op. cit.*, p. 201-209.

son vocabulaire se réduit donc à fort peu de chose, et il est malaisé d'opérer sur un si faible résidu ¹.

A tout prendre, on peut sans excès de hardiesse attribuer la *Διάλεξις* à Didyme lui-même. Bien informé des choses du Montanisme (les Montanistes sont avec les Manichéens, les Eunomiens et les Macédoniens, les seuls hérétiques qui aient fixé son attention) ², il aura jugé utile de leur consacrer une réfutation spéciale dans ce cadre du dialogue qui était, je l'ai dit, une des formes littéraires favorites de cette époque ³. De là la sécurité avec laquelle il use de la *Διάλεξις* dans son *de Trinitate*. Elle était son bien propre : il s'est donc fait à lui-même de larges emprunts, sans se résigner à laisser tomber tel développement qui, fort bien à sa place dans le dialogue, n'avait pas grand chose à voir avec une apologie de l'orthodoxie trinitaire ⁴.

Didyme ne nomme point ses autorités ; il ne dit pas à quelle sorte d'investigations il doit les détails qu'il donne sur la doctrine montaniste, soit dans la *Διάλεξις*, soit dans le *de Trinitate*. Grand érudit, en dépit de la cécité qui l'avait frappé dès l'âge de quatre ans, il paraît avoir assez bien connu l'ancienne littérature chrétienne : mais parmi les écrivains ecclésiastiques, il ne cite nommément que le seul Basile. De là une réelle difficulté pour identifier ses garants ; et cette remarque générale s'applique aussi à son exposé sur le Montanisme.

Il faut donc procéder par la méthode des rapprochements de détail. Il me paraît certain que pour sa critique de la notion de l'extase chez les montanistes, il a profité du *Panarion* ⁵. Que l'on compare p. 161, 15 avec p. 125, 6 et s. (à propos de l'extase de saint Pierre), et la revendication de p. 161, 21 avec p. 125, 19. Sa théorie sur la diversité des acceptions du mot *extase* est tout à fait analogue à celle d'Épiphane (p. 121 et s.) : il ajoute seulement deux textes) p. 162, 21 et 163, 3) qu'Épiphane avait négligés.

Pour le principal de sa réfutation, il aurait puisé, d'après Bonwetsch ⁶

¹ Je note seulement, à propos du mot *θεσις*, p. 99, 4 (et la note) que Didyme connaissait certaines des œuvres d'Aristote : BARDY, p. 226-7.

² BARDY, p. 239 et s.

³ Comp. ses traités spéciaux contre les Manichéens : BARDY, p. 33 et s.

⁴ V. g. III, XLI, 3 (p. 159).

⁵ Il y a beaucoup d'autres traces chez Didyme de l'influence d'Épiphane : Cf. BARDY, 92, 124, n. 2, 184-186, 239.

⁶ GM., p. 46.

et Voigt ¹, dans une source ancienne, contemporaine de la floraison du Montanisme. Voigt se hasarde à nommer le *Περὶ χαρισμάτων* d'Hippolyte ². Son raisonnement est celui-ci. De l'avis des critiques les plus compétents, le début des *Constitutions Apostoliques* (VIII, 1-11) dérive du *Περὶ χαρισμάτων* : or, la liste des prophétesses dressée par Didyme (p. 160, 1 et s.) se retrouve tout entière dans les *Const. Apost.* : donc c'est Hippolyte que Didyme a pris pour guide. L'argument n'est point décisif. D'abord l'énumération incluse dans les *Const. Apost.* est plus longue que celle de Didyme ³. Puis, si en un tel sujet, Didyme (grand connaisseur des Écritures) avait réellement besoin de s'inspirer d'autrui, son maître Origène ne lui fournissait-il pas la plupart des noms dont il fait état ⁴ ?

Je doute que Didyme ait consulté des sources montanistes ou anti-montanistes de beaucoup antérieures à lui. Il n'apporte en somme rien de nouveau sur le Montanisme originel, si ce n'est une indication probablement erronée sur « l'idole » dont Montan aurait été prêtre avant sa conversion ⁵. Il ne cite des prophètes phrygiens qu'un seul oracle, et de telle façon qu'il semble bien qu'il le doive à un renseignement oral. Il n'est richement documenté que sur l'appareil scripturaire dont les montanistes étayaient leur idée de l'Économie divine. Il ne me paraît pas impossible qu'il ait appris par controverse directe avec eux à définir ainsi leurs positions trinitaires. C'est à peu près de la sorte qu'il avait pénétré les arcanes de la doctrine manichéenne ⁶. N'étant réellement curieux que des hérésies de son temps ⁷, il a pu se donner le loisir de les connaître par enquête personnelle. Je ne crois pas qu'il y ait autre chose à recueillir chez lui que des spécimens, d'ailleurs utiles, du mode de controverse de la secte au IV^e siècle.

¹ *Verscholl. Urk.*, p. 30 n. 1.

² *Ibid.*, p. 219, n.

³ Les *Const. Apost.*, VIII, 11, 9 (FUNK, I², 471), citent *Marie*, sœur de Moïse et d'Aaron, *Deborah*, Holda, Judith, *Marie*, mère de Jésus, Élisabeth, Anna, *les filles de Philippe*. — Je souligne les noms qui figurent chez Didyme.

⁴ Cf. **Sources**, p. 55, l. 20. Au surplus, ces listes ne sont pas rares chez les écrivains d'Église : voy. Clément d'Alex., *Strom.*, I, XXI, 136 (STÆHLIN, II, p. 84, l. 16).

⁵ Voir plus haut, p. xcvi.

⁶ *Τὰ μὲν πέρρα, τὰ δ'ἀκοῆ ἐγγλύθει*, dit-il *de Trin.*, III, XLII (P. G., XXXIX, 989).

⁷ BARDY, p. 240.

V

Le *Liber de Haeresibus* de saint Augustin fut écrit à la prière du diacre Quoduultdeus. Nous possédons la correspondance qui s'engagea entre Augustin et Quoduultdeus à ce sujet ¹. Le diacre écrivit à l'évêque pour lui demander de rédiger un précis des opinions de chaque hérétique et de la doctrine que l'Église y opposait : « ... Breuiter, perstricte atque summatim et opinionones rogo cuiuslibet haeresis poni et, quid contra teneat ecclesia catholica, quantum instructioni satis est, subdi... » Ce *commonitorium* (c'était le terme même dont Quoduultdeus se servait) ²; Augustin s'excusa d'abord de ne pouvoir l'écrire, en alléguant la difficulté du sujet. Il renvoya Quoduultdeus aux recueils similaires de Philastre et d'Épiphane. Il marquait en même temps la supériorité de celui-ci et proposait à son correspondant de lui expédier un exemplaire du *Panarion* pour qu'il le fît traduire en latin. Quoduultdeus, qui ne connaissait ni le travail d'Épiphane ni celui de Philastre, insista encore auprès d'Augustin dans la lettre CCXXIII. Il n'espérait pas en effet y trouver exactement ce qu'il souhaitait : à savoir une réfutation précise et sommaire de chaque hérésie. Il appelait aussi l'attention d'Augustin sur l'incertitude des traductions, sur la nécessité de faire mention des hérésies postérieures à ces deux écrivains. Finalement il le conjurait de déférer à son désir, qui était aussi le vœu de tous. Augustin songea à se mettre à la tâche, mais des affaires plus importantes le détournèrent quelque temps de ce dessein. De nouvelles instances emportèrent enfin ses dernières hésitations, et le *de Haeresibus ad Quoduultdeum liber* parut en 428.

Dans la préface, il rappelait les circonstances qui l'avaient induit à l'écrire et il marquait ainsi son objet : « Ego hoc magis uolo facere, si et Deus uelit, unde possit omnis haeresis, et quae nota est et quae ignota uitari, et unde recte possit quaecunque innotuerit iudicari. » A cet exposé didactique il s'était résolu à ne joindre aucune réfutation, pour ne pas enfler outre mesure l'opuscule. C'est ce qu'il remarque dans sa conclusion : « Quid enim contra ista sentiat catholica ecclesia, quod a me dicendum

¹ *Ép.* CCXXI-CCXXIV (GOLDBACHER, dans CV., vol. LVII [1911], p. 442 et s. Comp. la préface du *de Haer.* (EHLER, *Corp. Haer.*, I, p. 192-194).

² *Ép.* CCXXI, 3 (GOLDB., p. 444, l. 6).

putasti, superfluo quaeritur... Quomodo.. quae contra haec ueritas habet, asserendo ac defendenda sint, modulum huius operis excedit. » Il annonçait une seconde partie où il devait traiter certaines questions d'ordre général, par exemple celle-ci « quid faciat haereticum ». Mais il n'eut pas le temps de l'écrire ; sa mort survint, comme on sait, le 28 août 430.

Saint Augustin avait pris une connaissance générale du Montanisme bien avant que l'occasion lui eût été donnée d'en tracer la description théorique. La secte était encore vivante de son temps en Afrique : il la compte dans une lettre à Dioscore¹ parmi les *conuenticula* dont on entendait les infatigables « clameurs ». Mais il dut la juger relativement inoffensive, car il y prêta une attention médiocre et ne se jugea guère obligé par les devoirs de son apostolat à s'orienter de ce côté-là. Il savait que les Montanistes affirmaient que le Paraclet promis par le Sauveur était apparu en Montan, et en ses prophétesses. Les Manichéens en disaient autant de Manès, et cette analogie lui avait permis de les réfuter en même temps les uns et les autres par le rappel des textes décisifs qui condamnaient leur chimère. Il savait également la fermentation provoquée chez les Montanistes (comme aussi chez les Novatiens) par la question de la licéité du second mariage, et l'attitude incorrecte que Tertullien avait prise en ce débat.

Identification de pseudo-prophètes au Paraclet ; condamnation illicite de la réitération des noces, voilà les deux points qu'il semble avoir retenus de la doctrine cataphrygienne. Encore n'en évoque-t-il le souvenir que par voie d'allusion ou à propos d'autres erreurs d'une plus dangereuse virulence².

Ce qu'il en a appris, c'est — au moins pour l'essentiel — à Tertullien qu'il le doit³. Mais on ne voit pas qu'il ait jugé utile de pousser une enquête approfondie sur les origines historiques et les particularités doctrinales du Montanisme.

Ayant besoin sur le tard de s'en former une idée plus complète pour

¹ Sources, n° 141.

² Sources, 139 à 143 ; 146.

³ Le texte de JEAN, XVI, 13, qu'il cite dans le *Contra Faustum*, XXXII, XVII, comme étant de ceux qu'arbore le Montanisme, compte parmi les textes favorisés de Tertullien. Voy. ROENSCH, *das Neue Test. Tertullians*, p. 283 et s. — J'ai fait toutefois une réserve ci-dessus, parce que les deux autres textes indiqués par Augustin dans le même passage du *Contra Faustum* (à savoir *I Cor.*, XIII, 9-10 et JEAN, XIV, 17), quoique

la notice du *de Haeresibus*, il s'adressa naturellement aux deux hérésologues auxquels il avait d'abord renvoyé Quoduultdeus, c'est-à-dire Épiphanes et Philastre. Il trouvait chez eux des matériaux plus que suffisants pour le *compendium* succinct que les démarches de Quoduultdeus avaient extorqué à son obligeance.

Examinons d'abord le chapitre xxvi. — Les deux premières phrases renferment quelques données générales analogues à celles par où Épiphanes et Philastre avaient ouvert leur exposé. Il n'est pas impossible que les mots « *etiamnunc in eisdem partibus populos habent* »¹ dérivent de renseignements oraux recueillis par Augustin. Mais il y a de grandes chances pour qu'il ait résumé ainsi l'indication qu'avait consignée Épiphanes au chapitre XLVIII, xiv : « Cette secte (pouvait lire Augustin en ce passage) existe encore en Cappadoce, en Galatie et, comme je l'ai dit déjà, en Phrygie... On la rencontre aussi en Cilicie et à Constantinople. »

A la différence d'Épiphanes (XLVIII, 1) et de Philastre (XLIX), Augustin ne mentionne pas les articles orthodoxes des théories montanistes. Il voulait faire court et, n'ayant d'autre objet que de caractériser en quelques mots chaque hérésie, il était naturel qu'il allât droit aux divergences doctrinales sans s'attarder aux éléments corrects qui s'y pouvaient associer. Il rappelle donc en quelques mots l'idée phrygienne de la venue du Paraclet en Montan. Cette conception lui était déjà familière. Au surplus, Philastre y avait fait également allusion. — Sur la question des secondes noces à laquelle il touche ensuite, Philastre ne dit rien. Épiphanes, par contre, y avait consacré tout un paragraphe (XLVIII, ix). Mais sans doute Augustin se souvient-il surtout de lui-même, de ce qu'il avait écrit (vers 400) dans le *Contra Faustum*². Je remarque en effet qu'il cite comme un argument allégué par les montanistes le texte de saint Paul, *I Cor.*, XIII, 9 ; or il l'avait déjà rappelé au même titre dans le *Contra Faustum*, et on ne le rencontre ni dans l'exposé d'Épiphanes ni dans celui de Philastre.

Augustin ne croit pas devoir passer sous silence l'accusation de

analogues à d'autres textes allégués par Tertullien, et tout à fait conformes à l'esprit qui l'anime, ne figurent pas dans celles de ses œuvres qui ont survécu. La manière dont Augustin amorce JEAN, XIV, 17 : « *Ad haec cum eis dictum fuerit... etc.* » pourrait faire penser qu'il savait par ouï-dire que c'était là un des mots de combat dont se servaient, de son temps même, les partisans de la secte.

¹ P. 188, 19.

² N° 140.

meurtre rituel. Il la présente comme un bruit (notez *perhibentur* répété deux fois) ¹, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs. La description qu'il en donne me paraît une combinaison de celle d'Épiphane, XLVIII, XIV-XV et de celle de saint Jérôme dans l'*Ép.* XLI, 4 ad Marcellam (avec une légère modification de cette dernière) ².

Le chapitre XXVII dépend étroitement d'Épiphane, qu'Augustin désigne nommément au début. Comme Épiphane (XLIX, 1), Augustin distingue les Pépuziens des Cataphrygiens. Il caractérise par une phrase assez vague (« Hanc autem isti diuinam aliquid esse arbitrantur ³... ») la raison qui induit les « Pépuziens » à donner à Pépuze le nom de Jérusalem. Le « tantum dantes mulieribus... honorantur » résume tout un développement d'Épiphane (XLIX, II). On est en droit de juger peu heureuse la manière dont Augustin rapporte la vision mentionnée dans Épiphane (XLIX, 1). Celui-ci avait désigné comme bénéficiaire de ce charisme Quintilla ou Priscilla : Augustin écrit : « Quintillae et Priscillae ⁴... » ce qui implique que les deux prophétesses auraient reçu la vision simultanément. Dès lors, on s'explique assez mal le « unde ab hac Quintilliani etiam nuncupantur » : pourquoi Priscilla, également favorisée au point de vue spirituel, était-elle donc demeurée étrangère à cette dénomination ? Remarquons aussi qu'Épiphane n'avait nullement lié à ladite vision l'une ou l'autre des particularités de l'onomastique montaniste.

Augustin rappelle ensuite (comme Épiphane) que l'accusation de meurtre rituel pèse aussi sur les Pépuziens. — Il clôt le chapitre en citant l'indication de Philastre (qu'il ne nomme pas : « Alii... dicunt... ⁵ ») sur Pepuze qui aurait été non pas une *ciuitas* mais un simple bourg, vénéré sous le nom de Jérusalem en raison du long séjour qu'y avaient fait les prophètes phrygiens.

Le court § XXVIII procède d'Épiphane (XLIX, II) et de Philastre

¹ P. 189, 11 et 16.

² Comp. p. 189, 12-15 avec p. 138, 14-17 ; et p. 189, 18-21 avec p. 169, 15-18. Les lettres à Marcella, ou du moins un certain nombre parmi elles, avaient été publiées en un *liber* spécial. Voy. *de Vir. ill.*, CXXXV [a. 392].

³ P. 189, 25.

⁴ P. 189, 30.

⁵ P. 190, 3.

(LXXIV). La phrase « dicentes » a primis hominibus... celebratas ¹ » est une explication propre à Augustin.

Le § LXXXVI est consacré tout entier à Tertullien, et Augustin y abandonne les sources jusqu'ici exploitées. Le corps du paragraphe est consacré à la discussion de la théorie de Tertullien sur la corporéité de l'âme et de Dieu. C'était là une question qui avait déjà attiré à diverses reprises l'attention d'Augustin ². Il résout la difficulté par une interprétation bénigne du point de vue de Tertullien.

On y rencontre également, vers le début et la fin, des indications non sans prix pour l'histoire du Montanisme en Afrique. Nous y apprenons 1^o que Tertullien s'était brouillé avec les montanistes et, après cette scission, avait formé une secte à part ; 2^o que les « tertullianistes » avaient duré, à Carthage, très réduits en nombre, jusqu'à l'époque d'Augustin ; qu'ils y possédaient même une basilique ; 3^o que sous l'influence d'Augustin les derniers représentants du parti rentrèrent dans le giron de l'Église, à qui ils firent remise de leur basilique ³.

Pourquoi douter d'un témoignage aussi précis et aussi autorisé ? Augustin, ayant pris contact avec ces sectaires, avait pu et dû les interroger sur les origines de leur conventicule. D'autre part, il présente leur réconciliation avec l'orthodoxie comme un fait de notoriété publique (« me autem ibi posito ante aliquot annos, *quod etiam te* [il s'adresse à Quoduultdeus] *meminisse arbitror*). Ni les vraisemblances psychologiques, ni aucune raison d'ordre historique n'infirment l'attestation qu'il apporte.

Il y a pourtant dans la dernière partie du § LXXXVI une donnée assez embarrassante, car elle est tout à fait isolée, et aucun autre renseignement parallèle, aucun fait connu de nous, ne nous en permet le contrôle. C'est le « quos ante destruxerat ». Tertullien aurait donc été l'adversaire du Montanisme avant d'en devenir le champion. Tillemont, je l'ai dit plus haut, se prévalait de cette indication pour conjecturer que l'*Aduersus omnes haereses* pouvait bien avoir été rédigé par Tertullien, « peut-être à la prière de quelque ami ». Cette hypothèse est aujourd'hui abandonnée. Tillemont lui-même en avait vu les difficultés, et, avec sa loyauté coutu-

¹ P. 190, 11.

² *Ép. de Anima et eius orig.*, II, v, 9 ; *de Genesi ad litt.*, X, xxv et s. ; XLI et s.

³ Voir le texte latin cité en note, **Sources**, p. 218.

mière, il les avait signalées. En somme, si Tertullien a eu réellement une période « antimontaniste », il n'en est resté nulle trace dans ses écrits ; et, sauf ces quelques mots d'Augustin, la tradition est muette sur ce point.

La relation d'Augustin est donc, à tout prendre, en étroite affinité avec celles d'Épiphane et de Philastre. Une réminiscence de saint Jérôme, une ou deux menues réflexions personnelles : c'est à cela qu'il borne son indépendance à l'égard de ses autorités principales. L'intérêt essentiel de sa relation consiste dans les renseignements consignés au § LXXXVI, tels que je viens de les analyser.

VI

Je n'examinerai pas avec une attention aussi minutieuse les écrivains qui ont parlé du Montanisme à partir du V^e siècle. Appliquée à des « sources » si tardives, une telle curiosité serait vaine. Toutefois, je crois devoir faire une exception pour le compte rendu du *Praedestinatus*, qui est en rapport assez étroit avec celui d'Augustin. Les historiens s'en sont beaucoup servis, — à tort, je le crois —, et il importe de déterminer ce que nous en pouvons légitimement recueillir.

Le traité en trois livres connu sous le titre de *Praedestinatus* fut découvert par le Jésuite J. Sirmond (1559-1651) dans un manuscrit de la bibliothèque de la cathédrale de Reims, et publié par lui en 1643¹. Ce ms., qui était déjà connu d'Hincmar, le fameux archevêque de Reims, au IX^e siècle², ne donne pas le nom de l'auteur. Sirmond étendit à tout l'ouvrage la dénomination de *Liber Praedestinatus* qui apparaît au livre III, § IX, attribuée à l'opuscule inclus dans le livre II et réfuté au livre suivant.

L'objet du *Praedestinatus* est, comme on sait, d'attaquer, sous une forme détournée et circonspecte et avec toutes sortes d'effusions de respect à l'égard de saint Augustin, la doctrine de la Prédestination. « Ce livre

¹ SIRMOND donna une seconde édition améliorée qui figure dans ses *Opera uaria* par les soins de LA BAUNE, Paris, 1696, t. I, p. 449 et s.

² Hincmar le consulta pour écrire sa seconde dissertation *de Praedest. Dei et lib. arbitrio*, § 1 (P. L., CXXV, 70). — Il existe aussi un *Augiensis* (= manuscrit de Reichenau), du IX^{me} siècle, inférieur au *Remensis* (cf. HANS V. SCHUBERT, TU., N. F., IX, 4 (1903), p. 3 et s. ; 135 et s.). Deux manuscrits italiens ont été conservés, l'un au couvent San Marco, à Florence (signalé par MABILLON, *Iter ital.*, p. 178), l'autre à Monte-Cassino (décrit par REIFFERSCHIED, dans les *Sitz-Ber.* de l'Acad. de Vienne, *Phil.-Hist. Kl.*, t. 71 [1872], p. 155 et s.).

étrange paraît bien être l'œuvre de quelqu'un de ces pélagiens dissimulés, dont l'espèce était loin d'avoir disparu de Rome et de l'Italie ¹. » M. Hans von Schubert croit effectivement que l'ouvrage fut composé en Italie, à Rome sans doute, entre 432 et 439, et il admet que plusieurs mains y collaborèrent.

Le livre I^{er} est le seul dont nous ayons à nous occuper ici. Soucieux d'attester son orthodoxie personnelle ², l'auteur prélude à l'exposé de l'hérésie prédestinatienne, père de celles qui l'ont précédée, en dressant un catalogue hérésiologique. Au début de son travail, il déclare qu'il puise dans les écrits d'Hyginus, de Polycrates, d'Africanus, d'Hésiodus, et aussi dans ceux d'Épiphane et de Philastre. En fait, saint Augustin lui fournit la plus grande partie de ses matériaux. Là où il cite Épiphane et Philastre, c'est trompe-l'œil et fiction concertée : il ne les a lus ni l'un ni l'autre et il ne sait d'eux que ce que saint Augustin lui en a fait connaître ³. Quant aux autres autorités qu'il allègue, elles ne sont citées dans aucun autre document, et il y a tout lieu de penser que ce sont des fantômes délibérément créés par son imagination.

Aux quatre-vingt-huit hérésies décrites par Augustin dans le *de Haeresibus liber*, il n'en adjoint que deux, celle des *Nestoriani*, et celle des *Praedestiniani*. Pour tout le reste, il suit saint Augustin pas à pas, et souvent il le copie mot pour mot. A part quelques modifications insignifiantes ⁴, les changements ou additions qu'il se permet procèdent généralement d'une intention de polémique. Dans ce qu'il emprunte à Augustin, il insère ici et là, à propos d'hérésies plus ou moins archaïques, un certain nombre de phrases qui n'ont d'autre objet que de faire pièce à la doctrine de la prédestination ⁵. Il tourne à petit bruit son catalogue en pamphlet.

¹ L. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, III, 284. Cf. H. VON SCHUBERT, *op. cit.*, p. 94 : « Das ganze Werk, das heute unter dem Titel *Praedestinatus* geht, ist als ein umfassender und grossangelegter Versuch des Pelagianismus auf seiner letzten Station zu verstehen, den Augustinismus, das verhasste und « dumme » afrikanische Dogma aus seiner römischen Hauptposition wieder hinauszuerwerfen. »

² Cf. la Préface du *Praedest.* (EHLER, *Corp. Haer.*, I, p. 231, l. 15) : « Sane Graecorum nos legis catholicorum scripta contra haereticorum sectas dimicantia idcirco memoramus... ut sciant nouae huius haeresis inuentores [c'est du « prédestinarianisme » qu'il s'agit], omnium nos haereticorum definitionibus aduersari... »

³ Voir la démonstration de H. VON SCHUBERT, *op. cit.*, p. 40-47.

⁴ V. g. l'ordre inverse des hérésies III, IV, V ; l'attribution d'une étiquette grecque aux hérétiques mentionnés § LXVIII, LXXI, LXXIII-LXXIX.

⁵ Cf. § XVI, XIX, LX, LXV, et SCHUBERT, p. 47 et s.

— Puis, afin de donner à son travail une forte apparence dogmatique, il joint une discussion à l'exposé de la plupart des erreurs qu'il expose ou tout au moins il indique par qui elles ont été « condamnées », « anathématisées », « vaincues », « punies ». Ces désignations sont faites en bon nombre de cas avec la plus audacieuse fantaisie. A l'en croire, les Secundiens auraient été combattus par un certain Diodore, évêque de Crète (§ XII) ; les Colorbasiens par Théodote, évêque de Pergame (§ XV) ; les Aloges par l'évêque Philon (§ XXX) ; les Théodotiens, par Craton, un évêque syriaque (§ XXXIII) etc.... Tous ces polémistes sont totalement inconnus par ailleurs. Et comment ne pas suspecter la bonne foi du *Praedestinatus*, quand on lit au § VII que Barnabé, disciple du Christ, prouva que les Carpocratians (I^{re} moitié du II^e siècle) étaient les ministres de Satan ; quand on voit au § V l'apôtre Thomas anathématiser les Saturniniens ; au § XIV Clément de Rome (fin I^{er} siècle) découvrir à ses ouailles les erreurs de Marcus (vers 180) et de ses disciples ; quand au § XVI le pape Alexandre (105-115 env.) apparaît brandissant « le glaive du Verbe divin » contre Héracléon (dont la propagande se place entre 145 et 180), etc. Le *Praedestinatus* connaît un Papias, prêtre d'Achaïe ; un Denys, évêque de Jérusalem ; un Épiphané, évêque d'Ancyre ; un Théophile, évêque d'Apmée, etc. : en revanche, il ne nomme ni Hégésippe, ni Justin, ni Polycarpe, ni Irénée, ni Clément d'Alexandrie, ni Firmilien de Césarée, ni Hippolyte, ni Denys de Corinthe, ni Denys le Grand.

L'examen des réfutations que le *Praedestinatus* place sous l'autorité de tel et tel personnage ecclésiastique achève de mettre au clair sa méthode et sa loyauté. C'est là un travail qui a été fait de la façon la plus concluante par M. Alexandre Faure¹. M. Faure a démontré que, soit que le *Praedestinatus* indique seulement le contenu de ces polémiques anti-hérétiques, soit qu'il prétende en donner des citations littérales, introduites par des mots tels que *inquit*, *dicens*, *docens*, et autres semblables, ce sont la plupart du temps ses propres vues qu'il confie ainsi à la tutelle des grands noms qu'il évoque. Le faux est chez lui une habitude et, pour ainsi dire, un système. Mais il n'a pas réussi à déguiser son style, et, outre bien d'autres indices, ses formules stéréotypées, ses tics de pensée, le trahissent².

¹ *Die Widerlegung der Haeretiker im I. Buch des Praedestinatus*. Inaug.-Diss., Göttingen, 1903.

² Voir la critique que donne FAURE des § XIV, XV, XVIII, XXIV, XXV, XXIX, XLVII, XLVIII, et surtout des morceaux que le *Praedestinatus* attribue à « l'évêque

Un écrivain qui, prenant la peine d'énumérer ses sources (initiative rare chez les anciens), en cite d'imaginaires, en allègue d'autres qu'il n'a certainement pas consultées, et omet en revanche d'indiquer celles qu'il exploite effrontément ; qui, de plus, brouille à ce point la chronologie, la géographie ecclésiastique ; qui, enfin, cite comme textes authentiques des faux qu'il a lui-même forgés, — cet écrivain-là ne se recommande que modérément à notre déférence.

Ce préambule établi, passons à l'étude des données que fournit le *Praedestinatus* sur le mouvement montaniste. Il y consacre quatre chapitres de son premier livre, à savoir les § XXVI, XXVII, XXVIII, et LXXXVI.

La première moitié du chapitre XXVI, jusqu'aux mots *Hactenus dixerim* est à peu près calquée sur le chapitre correspondant du *de Haeresibus liber* de saint Augustin. La ressemblance va jusqu'au détail et à l'expression. Le *Praedestinatus* s'est contenté d'ajouter une menue observation :

Aug., XXVI.

Praed., XXVI.

His nomen prouincia Phrygia
dedit.

... qui hoc nomen a prouincia
non a dogmate adsumpserunt.

Il a laissé tomber un membre de phrase : « ... Et etiamnunc in eisdem partibus populos habent. » Pour tout le reste, la parité est complète.

Vers le milieu du §, l'exposé du *Praedestinatus* devient plus personnel, quoiqu'il demeure apparenté en certains points à celui d'Augustin¹. Sur le meurtre rituel imputé aux montanistes, il fait des réserves

Grégoire » — sans doute Grégoire de Naziance — (§ LXXIII, LXXIV, LXXVI) et à Tertulien (§ LX). On remarquera que l'hypothèse de A. HARNACK qui tire argument du *Praedestinatus* (§ XXXVIII), pour attribuer au pape Sixte II l'*ad Nouatianum* de Ps.-Cyprien (TU., XIII, 1 [1895]), sort fort compromise de la discussion de FAURE (voir surtout p. 14-15).

¹ Ce qui prouve que le rapport subsiste, c'est 1° la place donnée par le *Praedestinatus* à la question du meurtre rituel. Elle correspond à celle que lui avait assignée Augustin dans sa propre notice ; 2° Le rythme du développement depuis les mots : « *Qui cum omnia bene et prime et incomparabiliter scripserit...* » jusqu'à « *recusamus* », comparé à celui du § LXXXVI de saint Augustin : d'abord des louanges au talent de l'écrivain, puis la détermination précise des erreurs qui l'ont séparé de la foi de l'Église. Il y a donc, dans cette partie du chapitre XXVI du *Praedestinatus*, réminiscence du chapitre LXXXVI d'Augustin.

qu'Augustin n'avait pas cru devoir formuler. Sans même en reproduire la description, il affirme qu'aucun de ceux qui ont écrit contre le Montanisme n'a mentionné cette accusation : c'est de leur silence qu'il autorise son scepticisme.

De quels polémistes antimontanistes veut-il parler ? Des polémistes des premiers temps, la contexture même de ses phrases le prouve : « Hi enim qui contra eos scripserunt, nihil hinc penitus memorarunt. Scripsit contra eos librum sanctus Soter papa Urbis, et Apollonius Ephesiorum antistes. »

Éliminons tout d'abord cette qualification d'évêque d'Éphèse qu'il décerne à Apollonius, et qu'il répétera à la fin du § XXVII¹. Il est le seul à la lui attribuer. Eusèbe appelle Apollonius ἐκκλησιαστικὸς συγγραφεύς², sans plus. Saint Jérôme, qui travaille d'après Eusèbe, dans son *de Viris illustribus*³, mais qui avait pu connaître le *de Ecstasi* de Tertullien dont le septième livre était dirigé spécialement contre Apollonius, n'incorpore pas non plus celui-ci à la hiérarchie : il se contente de le nommer « uir disertissimus ». La donnée du *Praedestinatus* est donc isolée. Si l'on se rappelle combien il aime à mettre en rapport avec chaque hérésie un polémiste orthodoxe haut placé, on sera tenté de la juger fort suspecte. Sans doute le choix d'Éphèse a-t-il été suggéré au *Praedestinatus* par la double allusion qui est faite à cette ville dans les extraits d'Apollonius, découpés par Eusèbe⁴, et que le *Praedestinatus* avait peut-être lus dans la traduction latine de Rufin.

Le renseignement relatif à un *liber* que Soter, évêque de Rome, aurait lancé contre le Montanisme, et à la réplique qu'il se serait attiré de Tertullien, est également isolé. Il est assez délicat d'en déterminer la valeur avec quelque certitude.

Tout d'abord, on n'y peut opposer aucune impossibilité chronologique. Soter fut évêque de Rome de 166 à 175/5. Même si l'on accepte la date assignée par Eusèbe aux origines du Montanisme (172), on peut admettre à l'extrême rigueur que, quelque temps avant sa mort, Soter, prévenu de l'impression hostile des évêques d'Asie, ait eu le temps de diriger contre

¹ Voir aussi § LXXXVI « ...contra Apollonium episcopum orientis. »

² *H. E.*, V, XVIII, 1.

³ *De Viris ill.*, XL.

⁴ *H. E.*, V, XVIII, 9 et 14.

la nouvelle prophétie un *librum*, — à condition d'entendre par ce mot, non pas un ouvrage développé, mais un opuscule de dimensions très modestes, peut-être même une simple lettre ¹.

Si réellement il avait pris cette initiative, il serait naturel que Tertullien l'eût visé personnellement, au même titre que les autres ennemis de la secte qui lui était chère, — dans le *de Ecstasi*, par exemple, ample apologie en sept livres où il s'était donné la place de tout dire.

D'autre part, le chapitre 1 de l'*aduersus Praxean* de Tertullien incline certains critiques à ne pas sacrifier trop allègrement l'indication du *Praedestinatus*, où leurs combinaisons personnelles trouvent un appui. Je rappelle le texte même du morceau : « C'est Praxéas (affirme Tertullien) qui, alors que l'évêque de Rome reconnaissait déjà les prophéties de Montan, de Prisca, de Maximilla, et, en raison de cette reconnaissance, accordait la paix aux églises d'Asie et de Phrygie, l'obligea par ses rapports mensongers sur les prophètes eux-mêmes et leurs églises, et en alléguant les avis autorisés (des évêques), ses prédécesseurs, à retirer la lettre de paix qu'il avait déjà émise et à renoncer à son projet de recevoir les charismes. » L'évêque en question n'est pas nommé. Si on l'identifie avec Victor, comme le font Langen, Hilgenfeld, Zahn, Voigt, Monceaux, Preuschen, Esser ², on est bien aise de rencontrer le témoignage du *Praedestinatus* qui permet de compter Soter, avec Éleuthère, parmi les *praedecessores* dont Praxéas avait invoqué l'autorité.

Au fond, c'est cette dernière raison qui a le plus contribué à conserver quelque crédit à la donnée du *Praedestinatus*. Sacrifier son affirmation, c'était compromettre une exégèse qui semblait bien aménagée.

Mais voici que les travaux de Schubert et de Faure nous imposent à l'égard du *Praedestinatus* une défiance dont auparavant on avait le pressentiment, sans doute, non pas pourtant au degré désormais requis ³.

Or, il faut observer qu'il se plaît à incarner l'orthodoxie militante dans la personne des évêques romains. Il fait pourfendre Ménandre par Linus (§ II), Marcus par Clément (§ XIV), les disciples d'Héracléon par

¹ L'usage latin ne s'y oppose nullement. Voir FORCELLINI-DE VIT, *Lexicon*, s. u.

² Voir *la Crise montaniste*, livre II, chap. II, § IV.

³ On mesurera le chemin parcouru en lisant les indulgentes appréciations que M. A. HARNACK portait en 1895 sur la véracité du *Praedestinatus*. Cf. TU., XIII, 1 p. 45 et s. — Le coup d'œil de LE NAIN DE TILLEMONT avait été plus pénétrant. Il traite le *Praedestinatus* d'« ouvrage sans autorité... et qui est plein de fautes et d'ignorances. » (*Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, 2^{me} éd., 1701, t. II, p. 43.)

Alexandre (§ XVI), les Cathares par Sixte II (§ XXXVIII). Et il se trouve que ces diverses désignations sont ou douteuses ou certainement inexactes. Voilà qui crée un préjugé médiocrement favorable à celle qui nous occupe en ce moment. — D'autre part le *Praedestinatus* ouvrira ainsi le § LXXXVI : « Tertullianistas olim a Sotere papa Romano damnatos legimus. » Il va de soi que Soter n'a pu condamner les Tertullianistes, puisque la secte se constitua plus de quarante ans après sa mort. Dira-t-on qu'il y a là simple erreur de terminologie, et que par « Tertullianistes », il entend les « Montanistes », le prestige des écrits de Tertullien favorisant cette confusion verbale ? Mais non ! il sait très bien à quoi s'en tenir sur ce groupement tardif, puisqu'il travaille sans presque quitter des yeux l'opuscule d'Augustin, qui les avait très nettement distingués les uns des autres.

Ces bévues dénotent chez le *Praedestinatus* une telle légèreté, disons mieux, un goût de mystification si désobligeant, qu'elles ôtent toute envie d'ajouter foi à une donnée que la chronologie, sans la rendre inacceptable, ne favorise guère, et qui n'a, en tout cas, d'autre garant que lui.

Si, comme l'admet Zahn¹, le *Praedestinatus* l'avait puisée directement dans le *de Ecstasi*, on s'explique mal la façon dont il résume la riposte de Tertullien à Soter : « ... agens contra Soterem supradictum urbis papam, asserens falsa esse de sanguine infantis, trinitatem in unitate deitatis, paenitentiam lapsis, mysteriis eisdem unum pascha nobiscum. » On serait tenté de mettre en contradiction deux affirmations du *Praedestinatus* (dont la seconde a été déjà rappelée plus haut) 1^o « Tertullianus... asserens falsa esse de sanguine infantis. » 2^o « Hi... qui contra eos (= les Montanistes) scripserunt, nihil hinc (= au sujet du meurtre rituel) penitus memorarunt. » — Admettons toutefois que Tertullien ait pu combattre ces rumeurs sans qu'aucun adversaire du Montanisme eût encore osé les présenter par écrit comme fondées. Aussi bien, il leur suffisait, pour nuire, d'avoir été accueillies par l'opinion². Mais l'*asserens paenitentiam lapsis* heurte trop rudement les vraisemblances. Il faudrait ignorer à fond les théories de Tertullien montaniste sur la pénitence, son inflexible rigueur à l'égard

¹ *Forsch.*, V, 23.

² Peut-être n'y a-t-il chez le *Praedestinatus* qu'une réminiscence vague des chapitres VII-VIII de l'*Apologeticus*, où justement Tertullien traite la question du *sacramentum infanticidii* et démontre aux païens l'absurdité de ce grief dirigé contre les chrétiens en général. (Il ne pouvait être question des montanistes, que Tertullien ignorait encore.)

des *peccata capitalia*, pour se refuser à voir là une preuve nouvelle, après tant d'autres, de l'incurable inexactitude du *Praedestinatus*.

Il n'y a donc aucun fond à faire sur la donnée relative à Soter¹. Elle ne mérite pas l'indulgence ou même les épithètes flatteuses que Zahn et Harnack² lui ont octroyées. Elle doit être considérée comme dépourvue de toute autorité sérieuse.

La dernière partie du § xxvi depuis *Qui cum omnia*, etc., ne figure pas dans le § xxvi d'Augustin. J'ai déjà fait remarquer que l'idée générale du morceau, sinon les détails, a été suggérée au *Praedestinatus* par la lecture du § lxxxvi d'Augustin. Parmi ces détails, quelques-uns ont été critiqués plus haut. D'autres méritent d'être retenus ici. M. H. von Schubert³ veut que la phrase : « Hoc solum... recusamus » procède d'une lecture directe du chapitre I du *de Ieiunio aduersus Psychicos* de Tertullien⁴.

Praed.

Hoc solum discrepamus, inquit, quod secundas nuptias non recipimus, et *prophetiam Montani de futuro iudicio non recusamus.*

Tert., *de Iei.*, I (RW., p. 274).

Hi (= psychici) paracleto controuersiam faciunt; propter hoc nouae prophetiae *recusantur*... De modo quidem nubendi iam edibimus monogamiae defensionem.

Il cite à l'appui l'avertissement par lequel le *Praedestinatus* clôt son chapitre lxxxvi : « (Tertullianus) nos catholicos psychicos titulat. Ubi-cumque autem legeris Tertulliani *aduersum psychicos*, scias eum contra catholicos agere. » M. Schubert souligne les mots *aduersum psychicos*, comme si c'était le sous-titre du *de Ieiunio* que le *Praedestinatus* rappelait ainsi. En réalité *agere* tombe sur *aduersum psychicos* comme sur *contra catholicos*. Le *Praedestinatus* veut dire : « Quand on lit que Tertullien plaide

¹ On peut observer supplémentairement ici que, si réellement Tertullien avait combattu Soter, saint Jérôme aurait sans doute relevé le fait là où il parle du *de Ecstasi*, qu'il semble bien avoir lu. Or il dit simplement qu'il écrivit *aduersus ecclesiam* (*de Vir. ill.*, xxiv ; liii).

² ZAHN, *Forsch.*, V, 51 et s. ; HARNACK, *Chron.*, I, 369 « Dagegen ist die kostbare Mittheilung des Prädestinatus... von hohem Werthe. »

³ *Op. cit.*, p. 59 et s.

⁴ HARNACK, lui, la croit extraite du *de Ecstasi* (perdu) : TU., XIII, I (1895), p. 45 et *Chron.*, II, 276.

contre les psychiques, il faut savoir que c'est aux catholiques qu'il en a. » Cette indication s'applique évidemment au *de Ieiunio*, mais elle ne s'y applique pas exclusivement. Elle intéresse tous les traités où le mot *psychicus* est employé pour désigner les catholiques, c'est-à-dire aussi l'*aduersus Marcionem*, le *de Monogamia*, l'*adu. Praxean*, le *de Pudicitia*. Dès lors il n'y a d'autre point d'attache entre la phrase discutée et le 1^{er} chapitre du *de Ieiunio* que le verbe *recusare*, employé dans l'une et dans l'autre. Il faut convenir que le lien est un peu frêle.

Le *Praedestinatus* n'a pas reproduit la discussion esquissée par saint Augustin au chapitre LXXXVI relativement à la corporéité de l'âme. Il y substitue une petite phrase assez sournoise qui ne doit pas passer inaperçue : « Obiiciunt *quidam* Tertulliano quod animam ex traduce, id est animam dixerit ita gigni ex anima sicut ex corporibus corpus ; *quod catholica fides uehementer execratur*. » Le dernier *κῶλον* (avec son verbe au mode indicatif) montre que le *Praedestinatus* prend à son compte la réprobation des *quidam* contre le traducianisme. Il reviendra à deux reprises encore sur cette question au chapitre LXXXVI : (« Tertullianum autem catholica hinc reprehendit auctoritas, quod animam ex anima nasci dicit... » Et plus bas « ... Animam ex traduce uenire adserit... »). Une telle insistance ne s'expliquerait guère, si l'on ne se souvenait des perplexités de saint Augustin sur la question de l'origine de l'âme, — perplexités d'où, vers la fin de sa vie, il n'était pas encore dégagé¹, — et aussi ses sympathies de théologien pour la doctrine traducianiste, dont il n'osait pourtant se déclarer convaincu². Les pélagiens, eux, avaient adopté, comme infiniment plus favorable à leur doctrine, la thèse créatianiste, et ils ne manquaient pas d'incriminer les complaisances (pourtant bien hésitantes) d'Augustin à l'égard de la thèse adverse³. Le traducianisme, longtemps en faveur parmi les théologiens d'Occident, si l'on en croit saint

¹ Cf. *Rétract.* [426-7], I, 1, 3 : « Nam, quod attinet ad eius originem, utrum de illo uno sit qui primum creatus est quando factus est homo in animam uiuam, an similiter ita fiant singulis singuli, *nec tunc sciebam, nec adhuc scio*. »

² Cf. TURMEL, *Le Dogme du Péché originel dans saint Augustin*, RHLR, VII (1902), p. 136 et s.

³ Voy. *Contra Iulianum opus imperf.*, II, 178 : « Credis ita esse animarum traducem in Tertulliani olim et Manichaei profanitate damnatam sicut est etiam corporum tradux » [phrase de Julien citée par Augustin]. *Ibid.*, IV, 104 ; *de Peccat. mer. et rem.*, III, 5 ; *Contra duas Epist. Pelag.*, III, 26.

Jérôme ¹, perdait beaucoup de son crédit depuis le début du V^e siècle, grâce à la campagne menée par saint Jérôme lui-même. Mais il n'était nullement abandonné ². Présenter cette opinion libre comme réprouvée par la *fides catholica*, ce n'est rien d'autre qu'une fiction destinée à atteindre Augustin, et où se satisfont les secrètes rancunes du *Praedestinatus*.

Le chapitre xxvii est calqué sur le chapitre qui porte le même numéro dans le *de Haeresibus liber*. Ce que le *Praedestinatus* ajoute à sa source est faux sens ou déduction purement logique. Ainsi saint Augustin avait écrit : « Dicunt enim Quintillae et Priscillae in eadem ciuitate Pepuza Christum specie feminarum reuelatum... » Le *Praedestinatus* transcrit ainsi : « Dicunt enim duas ecclesias Quintillae et Priscillae, in eadem ciuitate Pepuza. » La phrase commence de même, puis, soit lecture trop rapide, soit manie de déformation, elle s'achemine aussitôt vers une invention tout arbitraire. — Le *Praedestinatus* laisse tomber la mention du crime rituel, ayant déjà, au chapitre précédent, donné son avis sur ce sujet. — S'il attribue aux Pépuziens un orgueil spécial, c'est pas réflexion personnelle sur le texte d'Augustin. Il a jugé vraisemblable que des gens qui vivent là où leurs prophètes ont vécu, en tirent quelque fierté. Et il convertit aussitôt en affirmation une hypothèse psychologique, qui n'est pas déraisonnable, mais qu'on aurait tort d'accepter comme une donnée de première main. — On remarquera qu'il supprime le petit débat relatif à la dénomination qui convient à Pépuze, *ciuitas* ou *villa*. Il ne retient que ce dernier mot, comme moins prestigieux sans doute. — Le paragraphe se clôt sur la victoire remportée sur ces dissidents par Apollonius, « évêque des Éphésiens ».

Le chapitre xxviii reproduit, sauf d'insignifiantes modifications de forme, le chapitre correspondant de saint Augustin. Pour une si minuscule hérésie, le *Praedestinatus* ne prend pas la peine d'imaginer un réfuteur particulier. Il remplace cette désignation superflue par une phrase dédaigneuse : « Contra quos nullus dignatus est nec loqui. »

Le chapitre lxxxvi s'ouvre sur une erreur chronologique qui a déjà été appréciée plus haut. Cette transition fâcheuse permet au *Praedestinatus* d'amorcer (assez maladroitement du reste) l'histoire d'Octauiana et de

¹ *Ép.* clxv (parmi celles de saint Augustin).

² TURMEL, *art. cité*, p. 137.

son prêtre tertullianiste, anecdote dont il est l'unique garant. Il y aurait, dans cette unicité de témoignage, de quoi éveiller une certaine suspicion. Pourtant M. von Schubert (qui, d'ordinaire, perce fort bien à jour les petites fourberies du *Praedestinatus*) ne voit pas de raison décisive de la rejeter. Il observe ¹ qu'on n'y peut apercevoir aucune trace des préoccupations et visées dogmatiques propres au *Praedestinatus*. Il est exact, en effet, qu'à ce point de vue le récit paraît vierge de toute arrière-pensée. — M. von Schubert note également que les allusions historiques sont correctes. Il écrit : « Die allgemeinen Daten sind richtig. Im Jahre 387/8 nahm Maximus, dessen Hauptstütze der Franke Arbogast war, Italien und Rom in Besitz, liess aber gegen Theodosius im folgenden Jahre Leben und Herrschaft. » Je crains que Schubert ne répète par inadvertance une erreur du *Praedestinatus* lui-même, qui représente Arbogast comme « tout puissant auprès du tyran Maxime ». En réalité, c'était sous les enseignes de Théodose que guerroyait Arbogast, à titre de *magister militum* ². Loin d'être le favori de Maxime, il fut son plus redoutable ennemi ³, et il acheva la victoire de Théodose sur Maxime en dispersant, après la mort de celui-ci, l'armée qui tenait encore en Gaule sous la conduite de Victor, le fils de l'usurpateur ⁴. Le *Praedestinatus* renouvelle un peu plus bas sa méprise, quand il parle du châtement dont fut frappé « le satellite de Maxime, de la puissance duquel se prévalait » le prêtre tertullianiste. D'après le contexte, ce « satellite » ne peut être un autre qu'Arbogast. Or Arbogast ne fut nullement puni pour une rébellion qu'il n'avait ni approuvée ni soutenue, et que, bien au contraire, il avait contribué à étouffer ; à telle enseigne qu'en quittant l'Italie pour Constantinople, au printemps de 391, Théodose le laissa comme conseiller auprès de Valentinien II, qui n'avait alors que dix-neuf ans.

Le rôle d'Arbogast par rapport à Maxime est donc entièrement faussé dans la narration du *Praedestinatus*. Il est très probable, selon l'hypothèse de Tillemont ⁵, que le *Praedestinatus* a confondu Maxime avec Eugène.

¹ *Op. cit.*, p. 69 et s. — De même G. SALMON, DCB, III, 838, qui observe que cette notice « has the air of being more historical than the bulk of the stories resting on the authority of the author ». SALMON est d'ordinaire fort peu indulgent à l'égard du *Praedestinatus*.

² Philostorgius, *H. E.*, X, VIII ; Zosime, *Hist. noua.*, IV, LIII, 1.

³ Orose, VIII, xxxv, 12.

⁴ Voy. RAUSCHEN, *Jahrbücher der christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen*, F. i. B., 1897, p. 283.

⁵ *Mémoires*, etc. [1701], III, 232.

Si l'on substitue le nom d'Eugène à celui de Maxime, tout s'explique. On sait, en effet, qu'Arbogast, trahissant la confiance de Théodose, fit assassiner Valentinien et conféra la dignité impériale à Eugène, un ancien rhéteur devenu *magister scriniorum*, c'est-à-dire chef d'un des bureaux impériaux. Le châtement ne se fit pas attendre. En mai 394, Eugène était battu et tué à Aquilée par Théodose. Arbogast, pourchassé, se voyait réduit à se donner la mort ¹.

Il n'y a guère de doute sur l'erreur du *Praedestinatus* et sur la correction qu'elle comporte. Les péripéties qu'il raconte se placent donc entre 392 et fin 394.

Les autres éléments du récit ne heurtent aucune donnée établie, et tirent plutôt une certaine confirmation de ce que nous pensons savoir par ailleurs. Le *martyrium* de Processus et de Martinianus se trouvait sur la Via Aurelia, près de Rome, à un mille et demi à l'Ouest du Forum ². D'après les *Actes* Apocryphes de Linus ³, Processus et Martinianus étaient deux soldats à qui la garde de saint Pierre avait été confiée et qui furent convertis par lui, avec quarante-sept autres compagnons de détention dans la prison Mamertine. Le martyrologe du Chronographe romain de l'année 354 ne mentionne pas encore leur *depositio* ⁴. Lipsius suppose que le culte de ces martyrs, ou pseudo-martyrs, commença pendant l'épiscopat de Damase (366-384), dont on sait la pieuse sollicitude à l'égard des saints de l'Église romaine. — L'Hesperius que nomme le *Praedestinatus* pourrait être identifié avec le *comes* Hesperius, dont parle Symmaque dans une lettre datée de 385 ⁵, et en qui il faut sans doute reconnaître le petit-fils d'Ausone ⁶.

¹ RAUSCHEN, p. 412.

² L'existence d'une basilique n'est formellement attestée que par les topographes du VII^{me} siècle (ROSSI, *Roma Sot.*, I, 182-3). Mgr DUCHESNE admet, d'après le témoignage du *Praedestinatus*, qu'elle existait déjà du temps de Théodose. (*Liber Pontif.*, I, 424.)

³ *Martyrium beati Petri apostoli a Lino conscriptum*, § v (éd. LIPSIUS, *Acta Petri*, 1891, p. 6). Cf. LIPSIUS, *ibid.*, p. xvi et *die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden*, II, I (1887), p. 110.

⁴ *Monum. Germ. histor., Auct. antiq.*, IX, p. 13 et s. J'utilise H. LIETZMANN, *die drei aeltesten Martyrologien* (*Kleine Texte*, n° 2 [1903], p. 3 et s.).

⁵ *Rel.*, xxxiii (*Mon. Germ., Auct. Antiq.*, VI, I, p. 296, l. 20).

⁶ Et non le fils d'Ausone, comme le dit SCHUBERT, p. 69, note. Voy. SEECK, *Mon. Germ., loc. cit.*, p. lxxv. SEECK remarque que ce nom d'Hesperius est très rare, ce qui rend moins audacieuse une identification de ce genre.

Sous réserve de la retouche indiquée plus haut, l'anecdote rentre assez bien, comme on voit, dans le cadre de l'histoire générale.

Vers le milieu du paragraphe, le *Praedestinatus* reprend saint Augustin comme guide. Il reproduit les principales données du § LXXXVI d'Augustin, non sans les modifier plus ou moins arbitrairement. Augustin avait parlé d'une basilique appartenant aux Tertullianistes : le *Praedestinatus* transcrit ainsi « Hic (= Tertullianus) apud Carthaginem basilicam habuit, ubi populi ad eum conueniebant. » Une « basilique » chrétienne à Carthage, dès le premier tiers du III^e siècle, voilà qui ne cadre guère avec les conditions de vie qui y étaient faites aux chrétiens, ni avec la prudence que les circonstances leur commandaient ¹.

On aurait tort de tirer d'une telle déduction, propre au *Praedestinatus*, les éléments d'une exégèse du *de Anima*, IX, où la critique hésite sur le point de savoir si l'assemblée qui y est mentionnée se passe entre catholiques et montanistes mêlés, ou seulement entre montanistes.

Le *Praedestinatus* raconte ensuite, sous forme de récit, la réconciliation des derniers tertullianistes, qu'Augustin avait présentée comme un souvenir personnel. On remarquera le *rationabiliter cum eis disputante*, cliché favori de notre auteur ². — Les lignes qui suivent imitent le rythme de la notice d'Augustin et sont relatives comme celle-ci aux erreurs de Tertullien. Mais si l'allure générale de l'exposé est la même, le fond diffère. Le *Praedestinatus* néglige la discussion d'Augustin sur la théorie de la corporéité de l'âme et de Dieu. Il rappelle en revanche que « l'autorité ecclésiastique » blâme les idées de Tertullien sur le traducianisme, et il répète ce qu'il a dit (§ XXVI) sur les polémiques de Tertullien contre Soter et Apollonius. Ces indications ont été critiquées déjà, et il n'y a pas lieu d'y insister à nouveau.

Dans les dernières lignes du paragraphe, il convient de relever, en la comparant à celle d'Augustin, l'explication que donne le *Praedestinatus* des mésintelligences de Tertullien avec ses propres partisans :

¹ Voy. HARNACK, *Mission und Ausbr.*, II ², 67 et s. ; H. ACHELIS, *das Christentum in den ersten drei Jahrh.*, II, 420. — A. SCHWARZE, *Unters. über die äussere Entw. der afrikan. Kirche mit bes. Verwertung der archäol. Funde*, Göttingen, 1892, p. 34 et s. ne cite aucune Église du III^{me} siècle à Carthage : il admet cependant que l'« Ecclesia restituta » ait pu être le lieu de réunion du Synode de mai 300.

² Cf. § II, Hos [= Menandrianos] sanctus Linus episcopus... docens *rationabiliter*... ; § V, Hos [= Saturninianos] anathematizauit Thomas... docens *rationabiliter*... § VI « Docens eos [= Gnosticos] *rationabiliter* beatus Paulus apostolus, etc... »

Aug.

... ab ipsis (= Cataphrygis)
diuisus sua conuenticula propagauit.

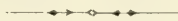
Praed.

*A quibus postea diuisus, ne
plebs Montani nomen Tertulliani
uideretur excludere, fudit a se
omnem Phrygiae uanitatem, et Ter-
tullianistarum conuenticula propa-
gauit, nihil tamen in fide mutauit*

Très certainement il ne sait rien de plus qu'Augustin, chez qui il s'approvisionne. Mais il en dit bien davantage. Il aggrave la brouille de Tertullien avec le parti phrygien, et explique cette complète rupture par une raison d'orgueil ou de vanité : plutôt que de se voir renier par ses anciens amis, Tertullien préfère briser totalement avec eux. C'est broderie pure, appliquée sur le texte dont il se sert.

Le *Praedestinatus* n'utilise pas le renseignement que donne Augustin sur la théorie de Tertullien relative à la transformation des âmes des méchants en démon. Sans doute juge-t-il qu'il s'est suffisamment appesanti sur la « psychologie » de Tertullien, et il ne veut pas surcharger les détails qu'il a déjà fournis à ce propos.

On voit le peu de fond qu'il convient de faire sur les informations dues au *Praedestinatus*. Des légèretés involontaires, des altérations voulues, des additions gratuites, d'équivoques arrière-pensées dogmatiques, pour tout dire un tissu d'à peu près et de faussetés, voilà de quoi est formée la trame de son exposé, là où il est indépendant d'Augustin. A part l'anecdote qui ouvre le § LXXXVI et qu'aucune raison décisive n'oblige à rejeter (en dépit d'une inexactitude de détail), tout le reste est à peu près inutilisable pour l'histoire du Montanisme, ou fait double emploi avec les notices de saint Augustin. S'il est un écrivain à l'égard duquel le Μέννησο ἀπιστεῖν soit pour la critique un devoir de prudence, c'est assurément le *Praedestinatus*.



CHAPITRE VI

Coup d'œil sur les Sources postérieures

I

Grâce à Eusèbe, à Épiphane, à Jérôme, à Augustin, les traits caractéristiques du schisme montaniste étaient fixés désormais. Il se constitua, d'après leurs écrits, une sorte de *compendium* de l'histoire des voyants et des « erreurs » qu'ils avaient propagées. C'est ce résidu élémentaire que l'on rencontre, diversement paraphrasé ou enjolivé, chez la plupart des écrivains d'Église, à partir du V^e siècle. Non que les comptes rendus ou les allusions tardives soient le moins du monde négligeables. On y suit la fortune du Montanisme, soit en Orient, soit en Occident ; ou, pour mieux dire, — car bien des lacunes subsistent dans notre documentation, — on y recueille deux ou trois fois par siècle quelques données significatives sur les destinées de la secte, sur les sévices exercés contre elle par le pouvoir civil et l'Église établie, sur son attachement invincible à l'idéal religieux hérité des prophètes phrygiens. Butin modeste, mais de qualité solide ¹. — Ici et là, le courant traditionnel est troublé par l'afflux subit d'éléments tout à fait inattendus. Certaines notices nous dépeignent un Montanisme de fantaisie, auquel se seraient mêlées des spéculations tout à fait hétérodoxes, et de caractère assez voisin à celles où s'étaient complu les gnostiques ². Je ne doute pas qu'il n'y ait là méprise pure et simple d'auteurs mal informés. Cette confusion est particulièrement sensible chez les auteurs syriaques.

Il faut encore, avant de conclure, nous arrêter un instant devant quelques-uns des extraits postérieurs à ceux que nous avons examinés déjà.

¹ Noter surtout les lois insérées dans le *Code Théodosien* (n^{os} 153 et s.) et dans le *Code Justinien* (n^{os} 188 et s.) en y joignant les morceaux de Procope (n^o 193), de Jean d'Asie (195), de la *Vita Nicephori* (211), de Théophanes (212), etc.

² Voy. n^{os} 151, 197, 210, 217. Comparez le n^o 192. Ce que dit Germain de Constantinople (n^o 204) doit provenir de quelque apocryphe.

II

Repérer les sources de Sozomène est chose délicate. Quoiqu'il ne fût dépourvu ni d'un certain goût pour la vérité ni même de quelque esprit critique, Sozomène a donné dans cette petite supercherie de ne citer parmi ses autorités que les moins importantes, et de passer systématiquement sous silence celles auxquelles il a le plus constamment emprunté ¹.

On ne met plus en doute aujourd'hui qu'il ait travaillé d'après l'*Histoire ecclésiastique* de Socrate, tout en prenant la peine de compulsier par lui-même les ouvrages dont Socrate s'était déjà servi, et d'y puiser, le cas échéant, des données supplémentaires. Contestée jadis par Fr. A. Holzhauser ², cette dépendance est aujourd'hui bien établie, depuis les travaux de Guldenpenning ³, de Jeep ⁴ et de Schoo.

Dans les passages où Sozomène a eu l'occasion de toucher au Montanisme, nous relevons l'influence directe des historiens qu'il exploite, spécialement de Socrate ; mais nous y pouvons noter aussi quelques détails plus originaux.

Le § 3 du chap. II, XVIII procède de Socrate, I, XXIII, 7 ⁵. — II, XXXII, 1 est un rappel de la loi constantinienne citée par Eusèbe, dans la *Vita Const.*, III, LXIV ⁶. — VII, XVIII, 5 reproduit pour l'essentiel Socrate, V, XXI : (au surplus, je croirais volontiers d'après le contexte que le mot Phrygien ⁷ n'a ici que la portée d'une dénomination de race, et qu'il ne s'agit point spécialement des montanistes).

D'autre part, Sozomène ajoute dans II, XXXII, 1 une remarque intéressante, d'où il résulte que, de son temps même, les montanistes étaient nombreux encore en Phrygie. — Le chap. VII, XIX, qui, dans sa contex-

¹ Voir G. SCHOO, *die erhaltenen schriftlichen Hauptquellen des kirchenhistorikers Sozomenos*, thèse Münster, 1911, p. 19 et s.

² *Commentatio de fontibus quibus Socrates, Sozomenus ac Theodoretus in scribenda sacra historia usi sunt*, Göttingen, 1825.

³ GULDENPENNING u. IFLAND, *der Kaiser Theodosius d. Gr.*, Halle, 1878, p. 26-31.

⁴ *Quellenunters. zu den griech. Kirchenhistorikern*, dans *Jahrb. f. Klass. Phil.*, Suppl. Bd. XIV (1885), p. 139.

⁵ Comp. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, II, 161.

⁶ N° 72.

⁷ P. 208, 25.

ture générale, est étroitement apparenté au chap. V, xxii de Socrate, renferme pourtant aux § 2 et 7 des détails nouveaux sur l'organisation épiscopale des montanistes et sur leurs jeûnes. — Cet ordre de questions paraît avoir attiré spécialement l'attention de Sozomène. En effet, les indications qu'il fournit au livre VII, xviii, 12 et s. ne se retrouvent point ailleurs, et nous font connaître les principes des montanistes de son temps sur la détermination chronologique de la fête de Pâques. Malheureusement le passage est obscur vers la fin, et a prêté à des controverses que j'aurai l'occasion de résumer ¹.

III

La notice de Théodoret dans son *Αἵρετικῆς κακομυθίας ἐπιτομή* ² ne nous fournit rien de nouveau. On sait d'ailleurs que ce précis — sauf au IV^e livre, là où Théodoret traite des hérésies les plus voisines de lui, — n'est autre chose qu'une compilation, tirée pour la plus grande part d'Irénée, d'Eusèbe et des *Philosophoumena* ³.

Le compte rendu sur les montanistes procède surtout d'Eusèbe : on peut s'en assurer en y comparant l'*Hist. Eccl.*, V, xvi, 7 ; V, xiv ; V, xviii, 2 et aussi (pour la partie finale) V, xvi, 1 ; V, xviii, 1 ; II, xxv, 6 (et passages parallèles). — Théodoret s'est trouvé un peu embarrassé en présence des affirmations contradictoires relatives à l'orthodoxie trinitaire des montanistes, telles qu'il les pouvait trouver chez Épiphane d'une part (il l'utilise à l'occasion), dans les *Philosophoumena* d'autre part. Il s'en tire en les juxtaposant d'une façon qui n'a d'ailleurs rien de paradoxal. Fort raisonnable aussi est l'explication qu'il donne des différentes étiquettes par où l'on désignait la secte ; fort prudente sa réserve relativement aux mauvais bruits qui couraient sur les mystères montanistes. Ce qu'il dit des livres prophétiques de Priscilla et de Maximilla et du cas qu'en font les Cataphrygiens est probablement déduit de *Philos.*, VIII, xix. Somme toute, l'aperçu de Théodoret est circonspect et sage, sans aucune donnée originale.

¹ Cf. *La Crise Montaniste*, p. 515 et s.

² N^o 172.

³ Voy. VOLKMAR, *Hippolytus und die röm. Zeitgenossen*, Zürich, 1855, p. 42-46 ; R. A. LIPSIVS, *Quellenkr. Epiph.*, p. 43 et s. ; HARNACK, *ACL.*, 151.

Il y a également quelque chose à retenir de ce qu'il avance au sujet de la concentration de plus en plus marquée de la secte dans l'Asie et dans le Pont ¹ : mais on aurait tort d'attribuer une valeur rétroactive à la prétendue immunité dont il fait honneur à toute une série de provinces, lesquelles seraient, d'après lui, demeurées constamment indemnes du *morbus* montaniste.

IV

Parmi les auteurs qui ont traité didactiquement du Montanisme, j'en analyse brièvement encore quelques-uns en insistant un peu, là où une question d'ordre critique a besoin d'être élucidée.

Au livre VIII de ses *Etymologiae* ou *Origines*, Isidore de Séville, compilateur et excerpteur de toute la science de son temps, a consacré un chapitre (v) aux *Haereses Iudaeorum*, un autre chapitre (vi) aux *Haereses christianorum*. Il compte en tout dix hérésies juives et soixante-dix hérésies chrétiennes. La dernière notice (§ LXX) englobe tout un groupe d'hérésies *sine auctore et sine nominibus*.

Les § XXII, XXVII et LXI relatifs aux Artotyrites, aux Cataphrygiens et aux Tertullianistes sont extraits d'Augustin, dont Isidore se contente de transcrire quelques lignes, et néglige les autres données ².

Le catalogue de Paulus a été publié pour la première fois par F. Cehler dans le *Corpus Haereseologicum*, I (1896), p. 313 à 321 d'après les mss 975 et 1752 de la bibliothèque de Bamberg ³. L'auteur y recense en quarante-deux chapitres les hérésies, depuis celle de Simon le Magicien jusqu'à celles des « Berengariani », contemporaines du pape Léon IX (1049-1054). Il termine ainsi son exposé : « Ecce, praesul, habes catalogum haereticorum, quem tibi collegit Paulus minimus catholicorum. » On ne sait rien de lui par ailleurs.

Il traite au chapitre XVI des *Artotyritae*, au chapitre XX, des *Cataphrygae*. Il reproduit presque mot pour mot l'abrégé d'Isidore. Il se contente

¹ N° 173.

² N° 202.

³ Aujourd'hui manuscrit can. n° 90, parchemin 22, 8 × 14, 5, 138 p., XIII^{me} s., page 4 à 7 et manuscrit theol., 127, Pap. 30 × 21, 7, 337 p., XV^{me} siècle, page 146 à 148. — Cf. le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Bamberg*, p. 956 et 716.

d'ajouter, au chapitre XX, une mention d'Apollinaire d'Hiérapolis, qu'il emprunte sans doute au *de Viris illustribus* de saint Jérôme (§ xxvi). — Il a laissé tomber la notice d'Isidore (LXI) sur les Tertullianistes.

L'*Indiculus de Haeresibus* de Pseudo-Hieronymus fut publié pour la première fois par Cl. Menard¹ en 1617 sous le titre suivant : « S. Hieronymi Stridonensis Indiculus de Haeresibus Iudaeorum. Nunc primum in lucem editus cura Cl. Menardi, Iuliomagi Andium Propraetoris. Lutetiae Parisiorum. Apud Sebastianum Chappelet, via Iacobaeâ sub signo Olivae MDCXVII. Cum privilegio Regis. »

Dans la préface de cet opuscule de trente et une pages, Ménard rapporte — en fort mauvais latin — qu'il en a trouvé le texte dans un manuscrit tout gâté, à la suite du livre VIII d'Isidore². Le signalement est un peu vague.

L'auteur de l'*Indiculus* n'est certainement pas saint Jérôme : c'est un plagiaire sans originalité, mais assez érudit. Il me paraît vraisemblable que l'idée d'écrire ce catalogue lui a été suggérée par une phrase de saint Augustin dans l'épilogue du *de Haeresibus liber*. S'adressant à Quoduult-deus, saint Augustin écrit : « Audiui scripsisse de haeresibus sanctum Hieronymum, sed ipsum eius opusculum nec in nostra bibliotheca inuenire potuimus, nec unde possit accipi scimus. » Le renseignement dont Augustin fait état était inexact : saint Jérôme n'a composé aucun travail spécial sur les hérésies³. Mais il a suffi qu'Augustin eût fait allusion à cet ouvrage imaginaire pour qu'il se trouvât un compilateur qui se sentit d'humeur à le réaliser. L'auteur de l'*Indiculus* a certainement connu l'oui-dire erroné d'Augustin, car il a eu sous les yeux, comme nous allons le démontrer, le *de Haeresibus liber*.

¹ Il s'intitule *Propraetor Iuliomagi Andium* (= Angers). L'ouvrage est dédié à l'évêque de Nantes, Carolus Burgonorius (= Charles II de Bourgneuf de Cucé qui occupa le siège de Nantes de 1598 à 1617 : il était fils de Messire René de Bourgneuf, chevalier, baron d'Orgères, seigneur de Cucé, premier président au parlement de Bretagne).

² « Inter cariolas [?] putresque membranas ». Le mot *cariola* ne figure ni dans le *Thesaurus* ni chez DU CANGE. C'est, je suppose, un diminutif de *caries* formé par MÉNARD. — Le titre était ainsi libellé, d'après MÉNARD : « Incipit Indiculus Hienonymi de haeresib. »

³ G. KRÜGER, *Luzifer, Bischof von Caleris, und das Schisma der Luziferianer*, Leipzig, 1886, p. 66, fait observer que l'indication donnée par l'*Indiculus*, § xxv, relativement aux Lucifériens est absente de l'*Altercatio Luciferiani et Orthodoxi* composée par saint Jérôme, entre 382 et 385.

Le chapitre XIX de l'*Indiculus* est emprunté pour moitié à saint Augustin avec quelques changements d'expression qui comportent des « jugements de valeur » et mettent en relief le caractère détestable de l'hérésie montaniste ; pour moitié au *de Viris illustribus* de saint Jérôme.

L'auteur ne s'attarde pas aux particularités dogmatiques de l'erreur phrygienne. Il va droit au meurtre rituel, qu'il présente comme un grief authentique sans l'atténuer d'aucun mot de doute. La description qu'il en donne procède de celle d'Augustin.

Dans la seconde partie du chapitre, l'anonyme utilise le § XL du *de Viris illustribus*, et il transcrit (sauf quelques modifications tout à fait insignifiantes) la traduction que Jérôme y avait donnée d'Eusèbe, *H. E.*, V, XVI, 13 et V, XVIII, 11.

Le chapitre XX relatif aux Artotyrites dérive du chapitre XXVIII du *de Haeresibus* de saint Augustin, comme le prouve la phrase *dicentes... celebratam* qui représente une interprétation personnelle à Augustin.

M. G. Krüger a conçu d'une autre manière la dépendance entre Augustin et l'auteur de l'*Indiculus*¹. Il place la rédaction de l'*Indiculus* vers 400, une trentaine d'années avant le *Liber de Haeresibus* d'Augustin. Voici les raisons qu'il allègue.

Il s'appuie en premier lieu sur le chapitre LXXXI du *de Haeresibus Liber* de saint Augustin. Augustin y remarque que ni Épiphane, ni Philastre n'ont rangé les Lucifériens parmi les hérétiques, ce qui lui donne à penser qu'ils les considéraient seulement comme schismatiques. Mais il ajoute ceci :

« Apud quendam tamen cuius nomen in eodem eius opusculo non inueni, in haeticis Luciferianos positos legi per haec uerba : Luciferiani, inquit, cum teneant in omnibus catholicam ueritatem, in hunc errorem stultissimum prolabantur, ut animam dicant ex transfusione generari, eandemque dicunt et de carne et de carnis esse substantia. »

Or, cette indication qu'il déclare avoir rencontrée chez un écrivain anonyme, nous la retrouvons mot pour mot au § XXV de l'*Indiculus de Haeresibus*. N'y a-t-il pas lieu de conjecturer que c'est là que saint Augustin l'avait recueillie ?

M. Krüger constate d'autre part que le pseudo-Hieronymus fait preuve d'une certaine personnalité dans le choix de ses sources. Ainsi, ce qu'il

¹ *Ibid.*, p. 65.

dit au § XXIV des *Hieracitae* (c'est des disciples d'Hieracas qu'il est question) paraît emprunté directement à la lettre d'Arius reproduite par Athanase dans son *de Synodis* ¹. L'auteur semble connaître également le Περὶ ὀγδοάδος de saint Irénée, d'après le contenu de son § VI, et il utilise, en plusieurs passages (§ II, XVII, XIX, XXX, XXXI, XXXIII), le *de Viris illustribus* de saint Jérôme.

La démonstration de Krüger, pour habile qu'elle soit, ne me semble pas absolument convaincante. Le pseudo-Hieronymus a fort bien pu copier telle quelle, dans saint Augustin, la notice que celui-ci avait extraite d'un anonyme. D'autre part il est le seul, avec Isidore de Séville, à mentionner les *Genistae* et les *Meristae* parmi les hérétiques antérieurs au Christianisme ². L'interprétation qu'ils donnent l'un et l'autre des erreurs de ces deux sectes d'après l'étymologie de leur nom même est conforme aux habitudes d'Isidore, grammairien aussi impénitent que fantaisiste. Il est dès lors vraisemblable que Pseudo-Hieronymus utilise là Isidore, de même que dans les autres passages où ils se rencontrent ³. L'*Indiculus* doit donc être rejeté après le début du VII^e siècle.

Jean de Damas suit le *Panarion* d'Épiphane. C'est dans cet ouvrage que pour les soixante-dix-neuf premiers chapitres de son Περὶ αἰρεσέων il s'est approvisionné presque uniquement. Ce qu'il dit du Montanisme procède du *Pan.*, XLVIII, I ; XIV ; XV ; XLIX, I et II : il a laissé de côté la partie de pure polémique et n'en a extrait que les renseignements les plus généraux. Il serait peut-être imprudent de considérer comme une donnée propre à Jean de Damas la détermination géographique de Pépuze : il est à craindre que Jean l'ait arbitrairement déduite du *Pan.*, XLVIII, XIV, là où Épiphane observe que la secte existe encore « en Cappadoce, en Galatie et en Phrygie ⁴ ». La rencontre de ces trois noms chez Épiphane d'une part, chez Jean d'autre part (qui exploite Épiphane pour tout le reste), légitime cette suspicion. Quant à la mention d'une « autre Pépuze »,

¹ § XVI (P. G., XXVI, 708-9).

² Ps.-Hier., § VI et VII ; Isidore Hispal., § VII-VIII. Ces Γενισταί et ces Μερισταί sont nommés par saint Justin dans le *Dial. avec Tryphon*, LXXX, 4, et ne réapparaissent nulle part ailleurs.

³ Ces analogies, pour la plupart très étroites ou même littérales, sont relevées par CEHLER dans son édition de l'*Indiculus*. (Voy. § X, XII, XV, XXXII, XXXIII, XXXIV.)

⁴ *Sources*, p. 137, II et s.

outré qu'elle ne figure pas dans tous les mss (cf. P. G., xciv, 707), elle est trop vague pour qu'on puisse en faire état.

La même prudence se recommande à l'égard du *Libellus Synodicus* d'après lequel Apollinaire aurait réuni à Hiérapolis un synode auquel vingt autres évêques auraient également pris part ; et c'est à bon droit que G. Salmon¹ et A. Harnack² se montrent sceptiques. On sait que le *Libellus*, qui renferme des notices sur 158 conciles des neuf premiers siècles, fut apporté de Morée, au XVI^e siècle, par André Darmarios (origine quelque peu suspecte, au gré de Harnack) et vendu par lui à Jean Pappus (1549-1610), théologien luthérien de Strasbourg³, qui l'édita en 1601 avec une traduction latine. Il est probable que l'auteur de cette compilation a déduit son renseignement de l'*H. E.* d'Eusèbe⁴. Au chap. V, xvi, 10, il est dit que « les fidèles d'Asie se réunirent souvent en de nombreux endroits d'Asie », et qu'après examen ils retranchèrent de la communion les novateurs. Le compilateur aura jugé plus imposant de parler d'un imposant synode, sous la présidence d'Apollinaire. S'il nomme celui-ci, c'est sans doute que, donnant dans la méprise où tant de critiques sont tombés après lui, il attribue à Apollinaire, et non pas à un anonyme, la narration incluse dans ce chapitre xvi. On remarquera qu'il confond Théodote, le montaniste, avec le monarchien Théodote (Θεόδοτος ὁ σκυτεύς) qui apparaît plus loin, dans Eusèbe, au livre V, xxviii, 6 et 9. La même méprise se trahit encore dans la notice suivante, où est mentionné un prétendu synode réuni par Sotas d'Achillée (il s'agit sans doute de Sotas d'Anchialos : Eusèbe, V, xix, 3) et où surgit une indication hautement fantaisiste, celle des 878 Eons à propos desquels Montan aurait « dogmatisé ». Quant à l'histoire du Concile gaulois, c'est une déduction arbitrairement tirée de l'*Histoire eccles.* d'Eusèbe, V, iii, 4. Tout cela est suspect, erroné et ne mérite aucun crédit.

On ne connaît d'Honorius d'Autun ni la date de sa naissance ni celle de sa mort : sa personnalité demeure fort obscure. Nous savons pourtant

¹ DCB., III, 938.

² ACL., 245.

³ Voir, sur PAPPUS, HACKENSCHMIDT dans RE³, XIV, 654.

⁴ Le procédé qui consiste à imaginer de la sorte synodes et conciles se répète souvent dans le *Libellus*. Voy. BONWETSCH, GM., p. 56, n. 2.

qu'il fut un des plus féconds écrivains du XII^e siècle, et qu'il exerça son activité littéraire dans les directions les plus diverses ¹.

Son *liber de Haeresibus* forme le complément de son *De luminaribus ecclesiae*. Dans ce dernier opuscule, il avait compilé, puis continué, les *de Viris illustribus* de saint Jérôme, de Gennadius et d'Isidore de Séville. Comme contre-partie à ce glorieux catalogue, il veut énumérer ceux qui ont déshonoré « tetro fumo haeretici dogmatis » la doctrine de l'Église.

Il n'y donne rien qu'il n'ait trouvé dans Isidore de Séville ². Il abrège encore ici et là l'exposé déjà décharné d'Isidore.

V

On ne peut dire qu'au point de vue historique le Montanisme bénéficia, parmi les hérésies ou schismes primitifs, d'une condition particulièrement favorable. Nous ne possédons aucune œuvre originale des novateurs phrygiens, mais seulement dix-neuf « oracles » fort courts, dont un très probablement apocryphe, et deux autres douteux ³. Les documents épigraphiques se réduisent à un seul ⁴. C'est presque uniquement à l'aide de témoignage indirects qu'il en faut reconstituer l'essence, et marquer les étapes de son développement.

Ces témoignages, on les trouvera dans la présente collection. Je l'ai constituée par un dépouillement attentif des deux *Patrologies* grecque et latine, et d'un bon nombre de publications postérieures à Migne. Grâce à des concours obligeants, j'ai pu y incorporer aussi divers textes syriaques jusqu'ici peu connus. La plupart de ces morceaux n'avaient jamais été transposés dans notre langue : je les ai traduits, et je les présente en indiquant chaque fois leur provenance, l'époque et le lieu de leur rédaction. Les citations scripturaires y ont été aussi plus minutieusement notées

¹ Cf. JOS. ANT. ENDRES, *Honorius Augustodunensis. Beitrag zur Geschichte des geistigen Lebens im 12. Jahrhundert*, Kempten et München, 1906. Voir dans la préface de cet ouvrage la polémique de ENDRES contre JOH. VON KELLE qui, dans les *Sitz.-Ber.* de l'Acad. de Vienne, Bd. CLII, Abt. II (1905), a contesté à Honorius la paternité d'un certain nombre des écrits qui lui sont attribués.

² ENDRES, p. 73.

³ Voy. *La Crise Montaniste*, p. 105.

⁴ N^o 152.

que dans aucune des éditions auxquelles j'ai fait mes emprunts. Non content enfin de transcrire tous les passages où les écrivains ecclésiastiques font allusion à la prophétie nouvelle, j'ai joint plusieurs textes où les critiques modernes ont crû démêler un rapport avec l'histoire du Montanisme ¹ : je me réserve de discuter ailleurs la relation qu'ils supposent ainsi.

Grâce à ces déterminations géographiques et chronologiques, il deviendra plus aisé de se rendre compte de l'évolution du Montanisme. On a vu dans mon analyse des sources que je me suis attaché à préciser l'époque à laquelle se réfèrent les renseignements fournis par les hérésio-graphes ; j'ai dit si c'est le Montanisme de leur temps qu'en chaque cas ils semblent viser, ou celui des époques antérieures à eux. Une telle enquête est la condition préalable de tout exposé vraiment *historique* de ce mouvement religieux qu'on envisage d'ordinaire, mais à tort, comme un bloc uniforme, comme une sorte de système clos ².

Le point délicat, c'est la reconstitution du Montanisme *originel*, tel qu'il apparut en Phrygie pour la désolation des uns, pour le pieux ravissement des autres. Dans le travail auquel j'ai fait allusion déjà Gottfried Centner, après avoir résumé les incertitudes de la tradition ecclésiastique sur le travail phrygien et souligné la partialité des témoins qui nous le font connaître, concluait à la quasi impossibilité de rien écrire de sûr à son propos ³. J'ai déjà indiqué les raisons qui me font trouver ce scepticisme fort exagéré : il y a dans Eusèbe, dans Épiphane, et aussi chez Pseudo-Tertullien, Hippolyte, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien — celui-ci, à condition qu'on l'utilise avec discernement et prudence — les éléments d'une histoire authentique de la période initiale. N'oublions pas qu'à côté des textes qui y font directement allusion, nous possédons quantité de documents de *comparaison*, grâce auxquels telle donnée obscure s'éclaire d'une vive lumière et prend sa pleine valeur. S'il s'agissait de démêler une pensée subtile, de reconstituer tout un ambitieux système métaphysique, la difficulté serait peut-être insoluble. Mais on sait le respect de Montan, de Maximilla et de Prisca pour la *règle de foi*. Leur scrupule d'orthodoxie, la réserve dont ils firent preuve en matière de spéculation, facilite en une certaine mesure notre tâche.

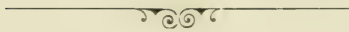
¹ Par ex. nos **1, 2, 6, 7, 55, 61, 62.**

² Ce défaut est particulièrement sensible dans les chapitres de RENAN sur le Montanisme, *Marc-Aurèle*, chap. XIII, XIV, XV.

³ Dans EHLER, *Tertulliani quae supersunt omnia*, III, 514-518.

Plus de trente ans se sont écoulés depuis l'apparition de la pénétrante monographie de Bonwetsch. Le moment est venu de fixer l'état actuel de nos connaissances sur le phénomène montaniste, en y appliquant une autre méthode. Nous flatter de ressaisir la nuance exacte du *vrai* serait illusion puérile, mais « des probabilités, des approximations ne sont pas à dédaigner ; et l'on est assez payé quand on a gagné quelques degrés vers la connaissance parfaitement claire »¹.

¹ G. LANSON, *De la Méthode dans les Sciences*, 2^{me} série, Paris, 1911, p. 255.



ASCENSIO ISAIÆ

1. — III, 21-31 (d'après HARNACK, *Chron.*, I, 575). Date incertaine ¹.

[21] Et deinde sub eius appropin-
 quationem missam facient discipuli
 eius doctrinam XII apostolorum et
 fidem et caritatem suam et sancti-
 5 moniam suam (cf. I *Tim.*, IV, 12),
 [22] et erit contentio multa de
 aduentu eius et de appropinqua-
 tione eius (cf. II PIERRE, III, 3 et s.).
 [23] Et iis diebus multi [erunt]
 10 amatores munerum, quanquam
 denudati sapientia, [24] et erunt
 multi seniores inique agentes et
 pastores oppressores ouium suarum
 et erunt rapaces socordia sua pas-
 15 tores sancti. [25] Et commutabunt
 multi honorem uestitus sanctorum
 cum uestitu amatoris auri, et erit
 personarum acceptio multa illis
 diebus (cf. *Rom.*, II, 11; *Eph.*, VI,
 20 9, etc.) et amatores honoris eius
 mundi. [26] Et erunt calumniatores
 et calumniantes multi et inanis
 honor... et secedet Spiritus sanctus
 e multis. [27] Nec erunt illis diebus
 25 prophetae multi nec qui loquentur

[21] Et ensuite, à l'approche (de
 l'Antechrist), ses disciples aban-
 donneront la doctrine des douze
 apôtres, leur foi, leur charité, leur
 pureté, [22] et il y aura de grandes
 discussions sur sa venue et sur son
 approche. [23] En ces jours-là il y
 en aura beaucoup qui auront goût
 pour les charges, quoique dépour-
 5 vus de sagesse; [24] il y aura beau-
 coup de presbytres agissant d'une
 façon injuste, et de pasteurs oppri-
 mant leurs propres brebis; et, par
 lâcheté, de saints pasteurs devien-
 dront rapaces. [25] Beaucoup échan-
 geront l'honneur du vêtement des
 saints contre les vêtements de l'ami
 de l'or; on fera souvent acception
 de personnes en ces jours-là, et
 (beaucoup) prendront goût à l'hon-
 10 neur du monde. [26] Il y aura
 beaucoup de calomniateurs, de
 gens calomniant, et d'honneur
 futile... et l'Esprit saint se retirera
 de beaucoup. [27] Il n'y aura plus

¹ Voir EUG. TISSERANT, *Asc. d'Isaïe (Doc. pour l'Etude de la Bible)* publiés sous la direction de FRANÇOIS MARTIN, Paris, 1909, p. 42-61. TISSERANT, et aussi CHARLES, *The Ascension of Isaiah*, London, 1900, localisent vers la fin du I^{er} siècle de notre ère la section III, 13-IV, 19 de l'*Ascension d'Isaïe*: cf. *ibid.*, p. 60. Voir toutefois les doutes de HARNACK, *Chron.*, I, 576.

res confirmatas nisi singuli singulis
locis, [28] propter spiritum menda-
cii et fornicationis et inanis honoris
et amoris auri, qui futurus est in
5 iis qui dicentur serui istius iisque
qui recipient istum. [29] Et erit
inter eos odium magnum, in pas-
toribus et in senioribus inter sese.
[30] Nam invidia magna erit ulti-
10 mis diebus, nam quiuis quod ei
libitum est coram oculis eius loque-
tur. [31] Et negligent prophetiam
prophetarum, qui ante me [fue-
runt], et meas quoque Visiones
15 negligentes, ut ebullitionem cordis
sui loquantur.

en ces jours-là beaucoup de pro-
phètes, capables de dire des choses
confirmées (par l'événement), si ce
n'est quelques-uns ici et là, [28] à
cause de l'esprit de mensonge et de
fornication et de l'honneur futile et
de l'amour de l'or, qui habitera le
cœur de ceux qui seront appelés ses
serviteurs et qui le recevront. [29] Il
y aura entre eux une grande haine :
pasteurs et presbytres (se détesteront)
réciproquement. [30] Car grande
sera la jalousie en ces derniers jours,
chacun disant ce qui sera agréable
à ses yeux. [31] Ils négligeront la
prophétie des prophètes antérieurs à
moi, et aussi mes propres Visions,
pour laisser échapper le bouillon-
nement de leur cœur.

MARTYRIUM POLYCARPI

2. — § IV (KNOPF, *Ausgew. Märtyreracten*, p. 3).

Le fait se passe à Smyrne, vers 155-156¹.

Εἷς δὲ, ὀνόματι Κόϊντος, Φρυγῆ προσ-
φάτως ἑλληθῶς ἀπὸ τῆς Φρυγίας, ἰδὼν
τὰ θηρία ἐδειλίασεν. Οὗτος δὲ ἦν ὁ
20 παραβιασάμενος ἑαυτὸν τε καὶ τινὰς
προσελθεῖν ἐκόντας. Τοῦτον ὁ ἀνθύπατος
πολλὰ ἐκλιπαρήσας ἔπεισεν ὁμῶσαι καὶ
ἐπιθῆσαι. Διὰ τοῦτο οὖν, ἀδελφοί, οὐκ
ἐπαινοῦμεν τοὺς προσιόντας ἐκουσίους,

Un seul, du nom de Quintus,
un Phrygien récemment arrivé de
Phrygie, fut saisi de frayeur à la
vue des bêtes. C'était justement lui
qui s'était contraint soi-même (et
en avait contraint) d'autres à se pré-
senter spontanément (au tribunal).
A force d'instances, le proconsul

¹ LELONG, *Les Pères apostoliques*, t. III (coll. Hemmer-Lejay). Paris, 1910, p. XLVI.

ἐπειδὴ οὐχ οὕτως διδάσκει τὸ εὐαγγέλιον. (Cf. MT., x, 23; JEAN, VII, 1; x, 39.)

l'amena à prêter serment et à offrir de l'encens. Voilà pourquoi, frères, nous n'approuvons pas ceux qui se livrent eux-mêmes : aussi bien n'est-ce pas là l'enseignement de l'Évangile.

ORACLES MONTANISTES

3. — Voir plus loin

les n^{os} 4; 6; 15; 24; 27; 43; 48; 57; 70; 79; 88; 89; 107.

MONTAN

4. — Fragment des *Odes* de Montan (A. MAI, *Scriptorum ueterum noua Collectio*, Rome, 1833, t. VII, p. 69; FRANZ DIEKAMP, *Doctrina Patrum de incarnatione Verbi*, Münster i. W., 1907, p. 306, l. 7-10)¹.

Μοντανοῦ ἐκ τῶν ᾠδῶν.

De Montan, extrait des *Odes*.

Μίαν ὁ Χριστὸς ἔχει τὴν φύσιν καὶ
5 τὴν ἐνέργειαν καὶ πρὸ τῆς σαρκὸς καὶ
μετὰ τῆς σαρκὸς, ἵνα μὴ διάφορος
γένηται, ἀνόμοια καὶ διάφορα πράττων.

Le Christ a une seule nature, une seule énergie, soit avant la chair, soit avec la chair, afin qu'il ne devienne pas différent, en faisant des actions dissemblables et différentes.

¹ DIEKAMP (p. LXXX) place entre 685 et 726 la compilation où ce fragment figure. Je le crois apocryphe : voir la discussion dans *la Crise montaniste*, à l'exégèse des « oracles ».

LETTRE DES FIDÈLES DE VIENNE ET DE LYON AUX ÉGLISES D'ASIE ET DE PHRYGIE

5. — Dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, III, 4 (E. SCHWARTZ, ed. minor, Leipzig, 1908, p. 184; *id.* dans CB, *Eusebius' Werke*, Bd. II, Th. 1, p. 432, l. 14; P. G., xx, 437), Lyon. 177/8 ou l'année suivante¹. Voir plus loin n° 68.

CELSE

6. — Ἀληθῆς Λόγος; 176-180²; Orient, peut-être Egypte³. Fragments conservés dans la réfutation due à Origène. *Ap. Origène*, Κατὰ Κέλσου, VII, VIII, IX, X, (KOETSCHAU, CB, *Origenes*, II, 160; P. G., xi, 1432).

VIII. Πάλιν τε αὖ τοὺς ἀρχαίους προφήτας διαβαλεῖν ἐθέλων φησὶν αὐτοὺς πεπροφητευκέναι τὸν τρόπον τοῦτον, ὃν εἰώθασιν φησὶν. ἔτι νῦν οἱ περὶ Φοινίκην τε καὶ Παλαιστίνην· μὴ δηλώσας πότερον ἀλλοτρίους λέγει τινὰς τοῦ Ἰουδαίων λόγου καὶ Χριστιανῶν ἢ κατὰ τὸν χαρακτῆρα τῶν προφητῶν Ἰουδαϊκῶς προφητεύοντας.

VIII. Puis, voulant décrier les anciens prophètes, Celse déclare qu'ils ont prophétisé de la même manière que cela se pratique aujourd'hui encore, dit-il, dans la région de la Phénicie et de la Palestine. Il ne nous indique pas s'il parle de gens étrangers au langage des Juifs et des Chrétiens ou de gens prophétisant à la manière juive et conformément au caractère des prophètes...

¹ HARNACK, *Chron.*, I, 316.

² HARNACK, *Chron.*, I, 315.

³ AUBÉ, *La polémique païenne à la fin du II^e siècle*, Paris, 1878, p. 242; RE³ III, 774. J'utilise partiellement la traduction d'AUBÉ.

IX. Ἐπεὶ δὲ καὶ τὸν τρόπον τῶν ἐν Φοινίκῃ καὶ Παλαιστίνῃ μαντείων ἐπαγγέλλεται φράσειν ὁ Κέλσος ὡς ἀκούσας καὶ πάνυ καταμαθῶν, φέρε καὶ ταῦτα
 5 κατανοήσωμεν. Πρῶτον δὲ λέγει πλείονα εἶναι εἶδη προφητειῶν, μὴ ἐκτιθέμενος αὐτά· οὐδὲ γὰρ εἶχεν, ἀλλὰ ψευδῶς ἐπανετείνετο. Ὁ δὲ φησιν εἶναι τελεώτατον παρὰ τοῖς τῆδε ἀνδράσιν ἴδωμεν.

10 Πολλοὶ φησὶ καὶ ἀνόνομοι ῥᾶστα ἐκ τῆς προστυγούσης αἰτίας καὶ ἐν ἱεροῖς καὶ ἔξω ἱερῶν, οἱ δὲ καὶ ἀγείραντες καὶ ἐπιφοιτῶντες πόλεσιν ἢ στρατοπέδοις, κινουῦνται δῆθεν ὡς θεσπίζοντες. Πρὸ-
 15 χειρον δ' ἐκάστω καὶ σύνηθες εἰπεῖν· « Ἐγὼ ὁ θεός εἰμι ἢ θεοῦ παῖς ἢ Πνεῦμα θεῖον. Ἦκω δέ· ἤδη γὰρ ὁ κόσμος ἀπόλλυται, καὶ ὑμεῖς, ὦ ἄνθρωποι, διὰ τὰς ἀδικίας οἴχεσθε. Ἐγὼ δὲ σῶσαι
 20 θέλω· καὶ ὕψεσθέ με αὐθις μετ' οὐρανόυ δυνάμεως ἐπανιόντα. Μακάριος ὁ νῦν με θρησκεύσας, τοῖς δ' ἄλλοις ἅπασιν πῦρ αἰώνιον ἐπιβαλῶ καὶ πόλεσι καὶ χώραις. Καὶ ἄνθρωποι, οἳ μὴ τὰς ἑαυτῶν
 25 ποινὰς ἴσασι, μεταγνώσονται μάτην καὶ στενάζουσι· τοὺς δὲ μοι πεισθέντας αἰωνίους φυλάξω. » Εἶτα τούτοις ἐξῆς φησὶ· Ταῦτ' ἐπανατεινόμενοί προστιθέασιν ἐφεξῆς, ἄγνωστα καὶ πάροιστρα
 30 καὶ πάντῃ ἄδηλα, ὧν τὸ μὲν γνῶμα οὐδεὶς ἂν ἔχων νοῦν εὐρεῖν δύναιτο·

IX. Mais puisque Celse annonce qu'il va parler du mode de ces prophéties de Phénicie et de Palestine en homme qui en a entendu parler et qui est parfaitement au fait de son sujet, examinons donc ce qu'il en dit. Il commence par déclarer qu'il y a plusieurs espèces de prophéties, sans s'expliquer davantage : il ne l'aurait pu, c'étaient là propos mensongers. Voyons donc ce qui lui paraît le plus réussi chez ces hommes. « Beaucoup, dit-il, obscurs et sans nom, à propos de n'importe quoi, dans les sanctuaires ou hors des sanctuaires, se mettent à gesticuler, comme saisis de la fureur prophétique ; d'autres courent en mendiant les villes et les armées, (donnant le même spectacle). A chacun rien n'est plus aisé — ni plus habituel — que de dire : « Je suis Dieu ; — ou le Fils de Dieu ; — ou l'Esprit divin. Je viens, car le monde est en train de périr, et vous, ô hommes ! vous allez mourir à cause de vos iniquités. Mais moi, je veux vous sauver. Et vous me verrez bientôt revenir avec une puissance divine. Bienheureux alors celui qui m'aura honoré aujourd'hui ! J'enverrai sur tous les autres le feu éternel et aussi sur les villes et les campagnes. Ceux qui ignorent maintenant les supplices qui les attendent se repentiront alors et gémiront en vain. Mais ceux qui auront cru en moi, je les garderai éter

ἀσαφῆ γὰρ καὶ τὸ μηδὲν, ἀνοήτῳ δὲ ἢ γόητι παντὶ περὶ παντὸς ἀφορμὴν ἐνδίδωσιν, ὅπη βούλεται, τὸ λεχθὲν σφραγίζεσθαι.

5 X. Ἐχρῆν δὲ αὐτὸν, εἴπερ εὐγνώμωνει πρὸς τὴν κατηγορίαν, ἐκθέσθαι αὐταῖς λέξεσι τὰς προφητείας, εἴτ' ἐν αἷς θεὸς παντοκράτωρ ἐπηγγέλλετο εἶναι ὁ λέγων, εἴτ' ἐν αἷς ὁ Υἱὸς τοῦ θεοῦ,
10 εἴτε καὶ ἐν αἷς τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον λέγον εἶναι: ἐπιστεύετο: οὕτω γὰρ καὶ ἠγωνίασεν ἀνασκευάσαι τὰ εἰρημένα καὶ δεῖξαι ὅτι οὐκ ἔνθεοι ἦσαν οἱ λόγοι, περιέχοντες ἐπιστροφὴν ἀπὸ τῶν ἀμαρτη-
15 μάτων καὶ ἔλεγχον τῶν ποτε ὄντων καὶ πρόγνωσιν περὶ τῶν μελλόντων....

nellement. » — A tous ces longs propos ils ajoutent, poursuit Celse, des paroles inconnues, furieuses, absolument incompréhensibles, dont aucune personne raisonnable ne saurait découvrir la signification, tant elles sont obscures et vides de sens ; mais qui permettent au premier imbécile ou au premier imposteur venu de se les approprier à leur fantaisie.

X. Il aurait dû, s'il avait apporté quelque loyauté dans ses accusations, citer le texte même de ces prophéties, soit de celles où celui qui parle déclare être le Dieu tout-puissant, soit de celles où le Fils de Dieu ou encore le Saint-Esprit est censé parler. C'est à ce prix que sa polémique aurait discrédité de tels propos et prouvé qu'il n'y avait rien d'inspiré dans des discours où était prêché le repentir des fautes, la réfutation des mœurs du jour et l'annonce anticipée de l'avenir.

IRÉNÉE DE LYON

7. — "Ἐλεγχος καὶ Ἀνατροπὴ τῆς ψευδωνύμου γνώσεως, III, XI, 9 (P. G., VII, 890).
Lyon. Entre 180 et 192¹.

His igitur sic se habentibus uani omnes et indocti et insuper audaces, qui frustrantur speciem

Dans ces conditions, ceux-là sont des sots, des ignorants et par dessus le marché des impudents, qui

¹ BARDENHEWER. AKL, I, 502.

euangelii [texte grec : οἱ ἀθετοῦντες τὴν ἰδέαν τοῦ εὐαγγελίου], et uel plures quam dictae sunt, uel rursus pauciores inferunt personas euangelii : quidam, ut plus uideantur quam est ueritatis adinuenisse ; quidam uero, ut reproberent dispositiones Dei.

Etenim Marcion totum reiciens euangelium, immo uere seipsum abscindens ab euangelio pariter gloriatur se habere euangelium ¹.

Alii uero ut donum frustrentur quod in nouissimis temporibus secundum placitum Patris effusum est in humanum genus (cf. JOEL, II, 28-29), illam speciem non admittunt quae est secundum Ioannem euangelium, in qua Paraclatum se missurum Dominus promisit (cf. JEAN, XVI, 13 et s. ; 16 et s.), sed simul et euangelium et propheticum repellunt spiritum. Infelices uere, qui pseudopphetas quidem esse nolunt ², propheticam uero gratiam repellunt ab Ecclesia : similia patientes his qui propter eos qui in hypocrisi ueniunt, etiam a fratrum communicatione se abstinent. Datur autem intelligi quod huiusmodi neque apostolum Paulum recipiant. In ea enim epistola

annulent la forme de l'Évangile, et introduisent soit un plus grand nombre de types d'évangiles que ceux déjà nommés, ou au contraire un moins grand nombre : les uns, pour se donner les airs d'avoir inventé plus que la vérité ne comporte ; d'autres pour discréditer le plan divin.

Marcion, en effet qui rejette l'Évangile tout entier, ou qui, pour mieux dire, se retranche lui-même de l'Évangile, se vante tout de même de posséder l'Évangile.

Il en est d'autres qui, pour annuler le don qui, en ces tout derniers temps, s'est, selon le bon plaisir du Père, répandu sur le genre humain, n'admettent pas cette forme d'Évangile, dite « selon saint Jean », où le Seigneur a promis qu'il enverrait le Paraclét. Mais ils rejettent du même coup et l'Évangile et l'esprit de prophétie. Ils sont vraiment à plaindre : ils ne veulent pas de faux prophètes — et voilà qu'ils rejettent loin de l'Église la grâce prophétique ! La même chose leur arrive qu'à ceux qui, pour se garer des hypocrites, s'abstiennent de communiquer avec leurs frères eux-mêmes. Il va de soi que ces gens-là ne reçoivent pas non plus l'apôtre Paul. Car dans l'*Épître aux Corinthiens*,

¹ Texte de l'édition princeps d'ERASME, défendu par ZAHN, *Gesch. d. Neutest. Kanons*, II, 2, 967.

² Voir la discussion sur ce passage dans *la Crise montaniste*, au chapitre intitulé *le Montanisme et les Eglises de Gaule*.

quae est ad Corinthios (I *Cor.*, xi, 4 et s. ; xii, 1 ; xiv, 40), de prophetis charismatibus diligenter locutus est et scit uiros et mulieres in ecclesia prophetantes. — Per haec igitur omnia peccantes in Spiritum Dei, in irremissibile incidunt peccatum (cf. Luc, xii, 10 ; Mc, iii, 29). Paul a parlé diligemment des charismes prophétiques et il connaît des hommes et des femmes qui prophétisent dans l'Eglise. — Tout cela les conduit à pécher contre l'Esprit-Saint, et à tomber ainsi dans le péché irrémissible. •

ANONYME ANTIMONTANISTE

8. — Dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, xvi et s. (SCHWARTZ, ed. minor, p. 197 ; *id.*, dans CB, p. 458, 28 ; P. G., xx, 463) 192/3¹. Voir plus loin n° 70.

APOLLONIUS

9. — Dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, xviii (SCHWARTZ, ed. minor, p. 203 ; *id.*, dans CB, p. 472, l. 11 ; P. G., xx, 476). 195/7². Voir plus loin n° 70.

SÉRAPION D'ANTIOCHE

10. — Dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, xix, SCHWARTZ, ed. minor, p. 206 ; *id.*, dans CB, p. 478, l. 21 ; P. G., xx, 481). Fin II^m s., début III^m s.³. Voir plus loin n° 70.

¹ HARNACK, *Chron.*, I, 381 ; ZAHN, *Forsch.*, V, 56.

² HARNACK, *Chron.*, I, 381 ; ZAHN, *Forsch.*, V, 56. Il convient, je crois, d'avancer cette date jusqu'aux environs de 212. Voir *la Crise montaniste*, l'appendice sur la *Chronologie*.

³ HARNACK, *Chron.*, I, 381.

CANON DE MURATORI

11. — (éd. G. RAUSCHEN, *Florilegium patristicum*, fasc. III [1905], p. 35, l. 81-85).
Rome ? Entre 195 et 210¹.

Arsinoi autem seu Valentini¹ uel
Miltiadis nihil in totum recipimus;
quin etiam nouum psalmorum li-
brum Marciani² conscripserunt una
5 cum Basilide Asiano Cataphrygum
constitutore.

Mais d'Arsinous ou de Valentin
ou de Miltiade nous ne recevons
absolument rien. Bien plus, les dis-
ciples de Marcus ont écrit un nou-
veau livre de psaumes, en même
temps que Basilide l'Asiatique, fon-
dateur (de la secte) des Cataphry-
giens.

PASSIO SS. FELICITATIS ET PERPETUAE

12. — § I (éd. RUDOLF KNOFF, *Ausgew. Märtyreracten*, dans la *Sammlung KRÜGER*
Tübingen et Leipzig, 1901, p. 44. O. VON GEBHARDT, *Ausgew. Märtyreracten*, p. 61.)
Carthage ? 7 mars 202 ou 203³.

Si uetera fidei exempla, et Dei
gratiam testificantia et aedificatio-
nem hominis operantia, propterea
10 in litteris sunt digesta, ut lectione
eorum quasi repraesentatione re-
rum et Deus honoretur et homo
confortetur, cur non et noua docu-
menta aequae utriusque causae con-
15 uenientia et digerantur ? uel quia
proinde et haec uetera futura quan-
doque sunt et necessaria posteris,

Si les antiques exemples de foi
qui attestent la grâce divine et où
l'homme trouve à s'édifier ont été
consignés par écrit afin que la
lecture, rendant les choses comme
présentes, procure honneur à Dieu
et réconfort à l'homme, pourquoi
des documents récents, parfaitement
adaptés à ce double but, ne seraient-
ils pas également recueillis ? Quel-
que jour ils deviendront antiques

¹ SCHANZ, III², 492.

² Le ms. porte *Marcioni*.

³ SCHANZ, III², 479.

si in praesenti suo tempore minori deputantur auctoritati, propter praesumptam uenerationem antiquitatis. Sed uiderint qui unam uirtutem

5 Spiritus unius sancti pro aetatibus iudicent temporum : cum maiora reputanda sunt nouitiora quaeque ut nouissimiora, secundum exu-

10 spatia decretam. « In nouissimis enim diebus, dicit Dominus, effundam de Spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii filiaeque eorum : et super seruos et

15 ancillas meas de meo Spiritu effundam : et iuuenes uisiones uidebunt, et senes somnia somnabunt. » (*Actes*, II, 17; cf. *JOEL*, II, 28.)

Itaque et nos qui sicut prophetias

20 ita et uisiones nouas pariter repromissas et agnoscimus et honoramus, ceterasque uirtutes Spiritus sancti ad instrumentum Ecclesiae deputamus, cui et missus est idem omnia

25 donatiua administrans in omnibus prout unicuique distribuit Dominus (cf. *Rom.*, XII, 3; *I Cor.*, VII, 17), necessario et digerimus et ad gloriam Dei lectione celebramus;

30 ut ne qua aut imbecillitas aut desperatio fidei apud ueteres tantum aestimet gratiam diuinitatis conuersatam, siue in martyrum siue in reuelationum dignatione : cum

35 semper Deus operetur quae repromisit, non credentibus in testimonium, credentibus in beneficium. Et nos itaque quod audiuimus <et

à leur tour, et familiers à la postérité, — si, à l'heure qu'il est, on ne veut leur attribuer qu'une autorité moindre à cause du préjugé qui fait respecter ce qui est ancien. Mais tant pis pour ceux qui tiennent compte des époques pour juger la vertu toujours semblable de l'Esprit-Saint, qui est toujours le même ! Ce sont pourtant les (faits) plus récents qui devraient être considérés comme les plus grands, puisqu'ils arrivent en tout dernier lieu, conformément à ce débordement de grâces voulu (par Dieu) pour les temps ultimes de l'univers. « Dans les derniers temps, dit le Seigneur, je répandrai de mon Esprit sur toute chair, et leurs fils et leurs filles prophétiseront. Je répandrai de mon Esprit sur mes serviteurs et mes servantes. Les jeunes gens auront des visions et les vieillards des songes. » C'est pourquoi nous autres qui reconnaissons et honorons aussi bien les prophètes que les visions nouvelles également promises, et qui incorporons toutes les autres manifestations de l'Esprit saint dans l'appareil (scripturaire) de l'Eglise, à laquelle l'Esprit lui-même a été envoyé, répartissant ses grâces entre tous selon l'ordre établi par le Seigneur, nous nous faisons une obligation de classer par écrit (ces faits nouveaux) et de les divulguer en les lisant pour la gloire de Dieu. Car nous ne voulons pas qu'une foi

uidimus > et contrectauimus an-
nuntiamus et uobis (cf. I JEAN, I,
1 et 3), fratres et filioli : ut et uos
qui interfuistis rememoremini glo-
5 riae Domini, et qui nunc cognos-
citis per auditum communionem
habeatis cum sanctis martyribus,
et per illos cum Domino Iesu
Christo, cui est claritas et honor
10 in saecula saeculorum. Amen.

faible, une foi aux abois aille s'ima-
giner que la grâce divine n'a habité
que chez nos aïeux, dans l'éclat des
martyrs ou des révélations. Tou-
jours Dieu réalise ses promesses,
témoignages pour les infidèles, bien-
faits pour ceux qui croient en lui.
Et donc, nous aussi, frères et chers
enfants, à vous aussi nous annon-
çons ce que nous avons entendu,
vu et touché ; afin que vous qui en
avez été témoins vous ayez souvenir
de la gloire du Seigneur, et que
vous qui les avez ouï raconter, vous
soyez en communion avec les saints
martyrs, et par eux avec Notre Sei-
gneur Jésus-Christ, à qui appartient
la splendeur et la gloire pendant les
siècles des siècles. Amen.

HIPPOLYTE DE ROME

14. — Εἰς τὸν Δανιήλ, III, xx (BONWETSCH, dans CB, *Hippolytus*, I [1897] p. 230).
Rome. Entre 202 et 204¹.

20 Ταῦτα συμβαίνει τοῖς ἰδιώταις καὶ
ἐλαφροῖς ἀνθρώποις, ὅσοι ταῖς μὲν γρα-
φαῖς ἀκριβῶς οὐ προσέχουσιν, ταῖς δὲ
ἀνθρωπίναις παραδόσεσιν καὶ ταῖς ἑαυ-
τῶν πλάναις καὶ τοῖς ἑαυτῶν ἐνουπνίαις
καὶ μυθολογίαις καὶ λόγοις γραφῶδεσι
μᾶλλον [ἡδέως] πείθονται... Καὶ [γὰρ]

Pareille aventure² arrive aux
hommes ignorants et légers qui
ne s'attachent pas exactement aux
Écritures et qui préfèrent s'en rap-
porter aux traditions purement
humaines, à leurs propres erreurs,
à leurs propres visions, à des contes

¹ HARNACK, *Chron.*, I, 250.

² Hippolyte vient de raconter la déconvenue de chrétiens de Syrie et du Pont qui s'étaient laissé duper par des illuminés.

νῦν δὲ τινες τὰ ὁμοια τολμῶσιν « προ-
 σέχοντες » ὀράμασι ματαίοις « καὶ διδασ-
 καλίαις δαιμονίων » (I *Tim.*, IV, 1)
 5 καὶ ἐν σαββάτῳ καὶ κυριακῇ πολλάκις
 νηστείαν ὀρίζοντες, ἥνπερ ὁ Χρῆστος οὐχ
 ὤρισεν, ἵνα τὸ τοῦ Χριστοῦ εὐαγγέλιον
 ἀτιμασθῶσιν.

fabuleux et des propos de vieilles
 femmes... Aujourd'hui encore, par
 une semblable audace, certains
 s'attachent à des visions vaines,
 aux enseignements des démons ;
 le jour du sabbat et le jour du
 Seigneur souvent ils prescrivent un
 jeûne que le Seigneur n'a point
 prescrit, en sorte qu'ils ravalent
 l'Évangile du Christ.

TERTULLIEN

13. — *De uirginibus uelandis*, I (EHLER, I, 883 ; P. L., II, 887).
 Carthage¹ ; date incertaine².

... Haereses non tam nouitas
 quam ueritas reuincit. Quodcunque
 10 aduersus ueritatem sapit, hoc erit
 haeresis, etiam uetus consuetudo.
 Ceterum suo uitio quis quid ignorat.
 Quod autem ignoratur fuit tam
 requirendum quam recipiendum
 15 quod agnoscitur.

Ce n'est pas tant leur nouveauté
 qui condamne les hérésies que la
 vérité elle-même. Tout ce qui a une
 saveur contraire à celle de la vérité,
 tout cela, fût-ce une ancienne cou-
 tume, sera hérésie. Au surplus on
 n'ignore jamais que par sa faute :
 car, quand on ignore, il faut s'ins-
 truire ; de même que, la vérité une
 fois reconnue, il faut y adhérer.

Regula quidem fidei una omnino

La règle de foi est une absolu-

¹ De même pour les autres traités.

² J'indique pour ce traité, et pour les suivants, les différentes dates proposées. en me référant à E. NOELDECHEN, *Die Abfassungszeit der Schriften Tertullians*, dans TU, Bd V, H. 2 (1888), complétée par un article de la ZWT, t. XXXII (1889), p. 411-429, *Zeitgeschichtliche Anspielungen in den Schriften Tertullians* ; à P. MONCEAUX, *Chronol. des Œuvres de Tertullien*, dans *Revue de Philol.*, t. XXII (1898), p. 77-92, [cf. *H st. litt. de l'Afr. chrét.*, t. I, Paris, 1901, p. 193-211] ; à A. HARNACK, *Chron.*, II (1904), p. 256-296 ; à K. ADAM, *die Chronol. der noch vorhandenen Schriften Tertullians*, dans *der Katholik*, t. XXXVII (1908), p. 341-370 ; 416-434.

NOELDECHEN : 213-217 ; MONCEAUX : 208-11 ; HARNACK : 204-206/7 ; ADAM : 207-211.

est, sola immobilis et irreformabilis, credendi scilicet in unicum Deum omnipotentem, mundi conditorem, et filium eius Jesum Christum, 5 natum ex Virgine Maria, crucifixum sub Pontio Pilato, tertia die resuscitatum a mortuis, receptum in caelis, sedentem nunc ad dexteram Patris, venturum iudicare uiuos et mortuos 10 per carnis etiam resurrectionem.

Hac lege fidei manente cetera iam disciplinae et conuersationis admittunt nouitatem correctionis, operante scilicet et proficiente usque 15 in finem gratia Dei. Quale est enim, ut diabolo semper operante et adiciente cottidie ad iniquitatis ingenia opus Dei aut cessauerit aut proficere destiterit? Cum propterea 20 Paracletum miserit Dominus, ut, quoniam humana mediocritas omnia semel capere non poterat, paulatim dirigeretur et ordinaretur et ad perfectum perduceretur disciplina 25 ab illo vicario Domini, Spiritu sancto. « Adhuc inquit, multa habeo loqui vobis, sed nondum potestis ea baiulare : cum uenerit ille spiritus ueritatis, deducet uos 30 in omnem ueritatem et superuenientia renuntiabit uobis. (JEAN, XVI, 12-13.) » Sed et supra de hoc eius opere pronuntiauit (*id.*, XIV, 10). Quae est ergo Paracleti administratio, nisi haec quod disciplina 35 dirigitur, quod scripturae revelan-

ment, seule immuable et irréformable, en tant qu'elle consiste dans la croyance à un Dieu unique et tout-puissant, créateur de l'univers ; à Jésus-Christ son fils, né de la Vierge Marie, crucifié sous Ponce-Pilate, ressuscité des morts le troisième jour, reçu dans les Cieux, assis maintenant à la droite du Père, et qui doit venir juger les vivants et les morts par la résurrection de la chair, elle aussi.

A condition que cette règle de foi demeure intacte, les autres articles de la discipline et de la pratique admettent des amendements nouveaux, sous l'action progressive de la grâce divine qui se fera sentir jusqu'à la fin. Quelle apparence en effet, quand chaque jour le démon travaille et ajoute à ses inventions d'iniquité, que l'œuvre de Dieu s'interrompe ou cesse de progresser ? Alors surtout que le Seigneur, la médiocrité humaine ne pouvant tout recevoir en une fois, n'a envoyé le Paraclet que pour que la discipline fût peu à peu rectifiée, régularisée et conduite à sa perfection par ce vicaire du Seigneur, l'Esprit Saint. « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pourriez encore les supporter. Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous conduira à toute vérité et il vous fera les révélations supplémentaires. » Déjà, plus haut, il s'était exprimé sur l'œuvre de

tur, quod intellectus reformatur, quod ad meliora proficitur? Nihil sine aetate est, omnia tempus expectant. Denique Ecclesiastes, 5 « Tempus, inquit, omni rei. » (cf. *Eccles.*, III, 1). Aspice ipsam creaturam paulatim ad fructum promoueri. Granum est primo, et de grano frutex oritur, et de frutice 10 arbuscula enititur : deinde rami et frondes invalescunt et totum arboris nomen expanditur, inde germinis tumor et flos de germine soluitur, et de flore fructus aperitur : is quo- 15 que rudis aliquamdiu et informis paulatim aetatem suam dirigens eruditur in mansuetudinem saporis. Sic et iustitia (nam idem Deus iustitiae et creaturae) primo fuit in 20 rudimentis, natura Deum metuens : dehinc per legem et prophetas promouit in infantiam, dehinc per euangelium efferbuit in iuuentutem, nunc per Paracletum componitur in maturitatem. Hic erit solus 25 a Christo magister et dicendus et uerendus. Non enim ab se loquitur, sed quae mandantur a Christo (cf. JEAN, XVI, 13). Hic solus ante- 30 cessor, quia solus post Christum.

Hunc qui receperunt, ueritatem consuetudini antepouunt. Hunc

l'Esprit. Quel est l'office propre du Paraclet, sinon de régler la discipline, de dévoiler les Ecritures, de réformer les intelligences, de promouvoir vers le mieux? Il n'est rien qui n'ait un âge, rien qui n'attende son moment. L'Ecclésiaste a dit : « A chaque chose son temps. » Regarde les êtres créés : ils n'arrivent que peu à peu à leur fruit. D'abord la graine ; de la graine naît la pousse, de la pousse l'arbuste. Puis les branches et le feuillage prennent de la vigueur ; c'est un arbre véritable qui se déploie. Les bourgeons se gonflent, la fleur s'en dégage, le fruit apparaît, tout d'abord rude et informe, puis, une fois l'âge venu, prenant une saveur exquise. — Il en va pareillement de la justice, car le Dieu de la justice est le même que le Dieu des créatures. Dans ses rudiments, elle s'appuya sur la crainte naturelle de Dieu. Par la Loi et les Prophètes, elle arriva à l'enfance. Par l'Evangile, elle connut l'ardeur de la jeunesse. Et maintenant, par le Paraclet, elle prend une plus rassise maturité. Disciple du Christ, c'est lui seul que nous devons nommer notre maître et honorer comme tel. Car il ne parle pas de son autorité propre : il dit ce que le Christ lui a confié. Lui seul doit marcher devant nous, car lui seul vient derrière le Christ. Ceux qui le reçoivent préfèrent à la coutume

qui audierunt usque nunc ¹ prophetantem, uirgines contegunt...

la vérité. Ceux qui l'ont écouté jusqu'à présent prophétiser voilent les vierges.

15. — *de Exhort. castitatis*, x (CEHLER, I, 751 ; P. L., II, 974). Date incertaine ².

Rape occasionem, etsi non exoptatissimam, attamen opportunam,
 5 non habere cui debitum solueres et a quo exsolueris (cf. I *Cor.*. VII, 3). Desisti esse debitor. O te felicem ! Dimisisti debitorem : sustine damnum. Quid si, quod diximus
 10 damnum, lucrum senties ? Per continentiam enim negotiaberis magnum substantiam sanctitatis ; parsimonia carnis spiritum acquires. Recogitemus enim ipsam
 15 conscientiam nostram, quam alium se homo sentiat, cum forte a sua femina cessat. Spiritualiter sapit. Si orationem facit ad Dominum, prope est caelo. Si scripturis incumbit,
 20 totus illic est. Si psalmum canit, placet sibi. Si daemonem adiurat, confidit sibi. Ideo apostolus temporalem purificationem orationum commendandarum causa adiecit
 25 (cf. I *Cor.*. VII, 5), ut sciremus, quod ad tempus prodest semper nobis exercendum esse, ut semper prosit. Quotidie, omni momento

Saisis l'occasion, que tu n'as guère souhaitée, mais qui arrive à propos, de ne plus avoir à qui payer ta dette ni de qui en recevoir le paiement. Tu n'es plus débiteur : heureux homme ! Tu as laissé partir ton créancier : prends ton parti de cette perte. Que sera-ce, quand, ce que nous appellions perte, tu t'apercevras que c'est un gain ? Par la continence, en effet, tu amasseras un ample fond de sainteté ; en économisant sur la chair, tu acquerras l'esprit. — Scrutons notre propre conscience. N'est-il pas vrai que l'homme se sent tout autre, quand il se sépare de sa femme ? Il n'a plus que pensées spirituelles. Priet-il le Seigneur ? il se sent près du ciel. S'applique-t-il à l'étude des Ecritures ? c'est tout entier qu'il s'y plonge. Chante-t-il un psaume ? il y trouve sa joie. Conjure-t-il le démon ? il est plein de confiance en soi. Voilà pourquoi l'Apôtre a formulé le précepte de l'abstention

¹ J'adopte la correction proposée par Rigault. Les mss. et les premières éditions ont *usque non olim*.

² NOELDECHEN : 217-221 ; MONCEAUX : 208-211 ; HARNACK : 204-206/7 ; ADAM : 204-207.

oratio hominibus necessaria est, utique et continentia, postquam oratio necessaria est. Oratio de conscientia procedit. Si conscientia
 5 erubescat, erubescit oratio. Spiritus deducit orationem ad Deum. Si spiritus reus apud se sit conscientiae erubescens, quomodo audebit orationem deducere ad altare, qua
 10 erubescite et ipse suffunditur sanctus minister. Etenim est prophetica uox ueteris testamenti : « Sancti eritis, quia Deus sanctus » (cf. *Levit.*, xi, 44, 45 ; xix, 2 ; xx, 7).
 15 Et rursus : « Cum sancto sanctificaberis, et cum uiro innocenti innocens eris et cum electo electus » (cf. *Ps.* xviii, 25, 26 [xvii, 26, 27]). Debemus enim ita ingredi in disciplina Domini, ut dignum est (cf. *Eph.*, iv, 1 ; *Col.*, i, 10 ; I *Thess.*,
 20 ii, 12), non secundum carnis squalentes concupiscentias. Ita enim et Apostolus dicit, quod sapere secundum carnem mors sit, secundum
 25 spiritum uero sapere uita aeterna sit in Christo Iesu Domino nostro (cf. *Rom.*, viii, 5, 6). Item per sanctam prophetidem Priscam ita euangelizatur, quod sanctus minister
 30 sanctimoniam nouerit ministrare.

temporaire, en vue de donner aux prières plus d'efficacité, et de nous faire comprendre que, cette réserve qui nous est momentanément profitable, nous devons l'exercer constamment pour que constamment elle nous soit profitable. Chaque jour, à tout moment, la prière est nécessaire à l'homme : la continence l'est donc aussi, du moment que la prière est nécessaire. C'est de la conscience que sort la prière : si la conscience rougit, la prière rougit également. L'esprit porte la prière vers Dieu : si l'esprit se sent responsable d'une conscience qui rougit, comment osera-t-il conduire à l'autel la prière, quand lui-même, ministre saint, participe à la confusion de cette conscience qui rougit ? « Vous serez saints, proclame, dans l'Ancien Testament, la voix du prophète, parce que Dieu est saint. » Et encore : « Avec le saint, tu seras saint ; avec l'innocent, tu seras innocent ; avec l'élu, tu seras élu. » C'est ainsi que nous devons marcher dans la discipline du Seigneur, conformément à ce qui est juste, au lieu d'obéir aux malpropres concupiscentes de la chair. « Penser selon la chair, a dit l'Apôtre, c'est la mort ; penser selon l'esprit, c'est la vie éternelle en le Christ Jésus, notre Seigneur. » Et de même, par la sainte prophétesse Prisca, il est annoncé qu'un ministre saint sait administrer la sainteté : « Car, dit-

« Purificantia enim concordat, ait, et uisiones uident, et ponentes faciem deorsum etiam uoces audiunt manifestas, tam salutare quam et
5 occultas. » Si haec obtusio, etiam cum in unis nuptiis res carnis exercetur, spiritum sanctum auertit, quanto magis, cum in secundo matrimonio agitur ?

elle, la continence fait régner l'harmonie. Ils voient des visions et, penchant leur visage, ils entendent aussi des voix distinctes, salutaires autant que mystérieuses. » Si cette hébétude (des facultés spirituelles) éloigne l'Esprit-Saint, même quand c'est dans un mariage unique que l'œuvre de chair s'effectue, combien plus dans un second mariage !

16. — *Adu Marcionem*, I, XXIX (KROYMANN, dans CV, vol. XXXXVII, p. 331 ; ŒHLER, II, 82 ; P. L., II, 306). 207-8¹.

10 ... Sed et si nubendi iam modus ponitur, quem quidem apud nos spiritalis ratio Paracleto auctore defendit unum in fide matrimonium praescribens, eiusdem erit
15 modum figere, qui modum aliquando diffuderat ; is colliget qui sparsit ; is caedet siluam, qui plantavit ; is metet segetem qui seminavit ; is dicet : « Superest, ut et
20 qui uxores habent sic sint quasi non habeant » (I *Cor.*, VII, 29), cuius et retro fuit : « Crescite et multiplicamini. (*Genèse*, I, 22, etc.) » Eiusdem finis, cuius et initium.

25 Non tamen ut accusanda caeditur silua, nec ut damnanda secatur seges, sed ut tempori suo parens. Sic et conubii res non ut mala

Si une limite est désormais imposée au mariage, limite prescrite chez nous par une raison spirituelle que le Paraclet nous suggère et qui ordonne de ne contracter après la foi conquise qu'une seule union, c'est que celui-là même qui jadis avait laissé flottante cette limite a le droit maintenant de la fixer. Il a semé, il va recueillir. Il a planté la forêt, il va la couper. Il aensemencé, il va récolter la moisson. Il va dire : « Il reste que ceux qui ont des épouses soient comme s'ils n'en avaient point », lui qui disait autrefois : « Croissez et multipliez ». A qui a fait le commencement, la fin appartient aussi.

Mais si l'on abat la forêt, ce n'est pas qu'elle soit coupable ; si l'on coupe la moisson, ce n'est pas pour la punir : c'est que pour l'une et

¹ NOELDECHEN, MONCEAUX, HARNACK, ADAM.

securem et falcem admittit sancti-
tatis, sed ut matura defungi, ut ipsi
sanctitati reseruata, cui caedendo
praestaret esse. Unde iam dicam
5 deum Marcionis, cum matrimonium
ut malum et impudicitiae negotium
reprobat, aduersus ipsam facere
sanctitatem, cui uidetur studere...

l'autre le moment est venu. Il en
va pareillement du mariage. Il reçoit
les coups de la hache et de la faux
de la sainteté, non pas qu'il soit
mauvais en soi, mais parce qu'il
est mûr pour cette épreuve, et
réservé pour la sainteté elle-même
à laquelle, étant coupé, il permet
d'être. — Et voilà pourquoi je pré-
tends que le Dieu de Marcion, en
réprouvant le mariage comme mau-
vais et entaché d'impudicité, agit
au détriment de la chasteté, dont il
a l'air de prendre les intérêts.

17. — *Ibid.*, III, XXIV (KROYMANN, p. 419; CEHLER, II, 155; P. L., II, 384).

... De restitutione uero Iudaeae,
10 quam et ipsi Iudaei ita ut descri-
bitur sperant, locorum et regionum
nominibus inducti, quomodo alle-
gorica interpretatio in Christum et
in Ecclesiam et habitum et fructum
15 eius spiritualiter competat, et longum
est persequi et in alio opere diges-
tum, quod inscribimus *De Spe
Fidelium*, et in praesenti vel eo
otiosum, quia non de terrena, sed
20 de caelesti promissione sit quaestio.
Nam et confitemur in terra nobis
regnum repromissum, sed ante
caelum, sed alio statu, utpote post
resurrectionem in mille annos in
25 ciuitate diuini operis Hierusalem
caelo delatum, quam et Apostolus
« matrem nostram sursum » (cf.
Gal., iv, 26) designat, et politeuma
nostrum, id est municipatum, in

Quant au rétablissement de la
Judée que les Juifs même espèrent
tel qu'il est décrit [= au sens litté-
ral], trompés par les noms de lieux
et de pays, il serait trop long de
démontrer que le sens allégorique
(qu'il comporte) s'applique spiri-
tuellement au Christ, à l'Eglise, à
son état et à ses fruits. J'ai d'ailleurs
traité le sujet dans un autre ouvrage
intitulé « *L'Espoir des Fidèles* ».
Pour le moment, une telle enquête
serait fastidieuse, puisqu'il s'agit
non d'une promesse terrestre, mais
d'une promesse céleste. D'ailleurs
nous reconnaissons qu'un royaume
nous est promis sur terre, mais
avant le ciel, et dans un état diffé-
rent, je veux dire quand, après la
résurrection, il sera descendu du
ciel pour une durée de mille ans

caelis esse pronuntians (cf. *Phil.*, III, 20), alicui utique caelesti ciuitati eum deputat. Hanc et Ezechiel nouit (cf. *Ezechiel.*, XLVIII, 30-35),
 5 et apostolus Ioannes vidit (cf. *Apoc.*, XXI, 2) et qui apud fidem nostram est nouae prophetiae sermo testatur, ut etiam effigiem ciuitatis ante
 10 repraesentationem eius conspectui futuram in signum praedicarit. Denique proxime expunctum est orientali expeditione. Constat enim ethnicis quoque testibus in Iudaea per dies quadraginta matutinis mo-
 15 mentis ciuitatem de caelo pependisse, omni moeniorum habitu euanescente de profectu diei, et alias de proximo nullam. Hanc dicimus excipiendis de resurrectione
 20 sanctis et refouendis omnium bonorum, utique spiritalium, copia in compensationem eorum, quae in saeculo uel despeximus uel amisimus, a Deo prospectam, siquidem
 25 et iustum et Deo dignum illic quoque exultare famulos eius, ubi sunt et adflicti in nomine ipsius.

Haec ratio regni subcaelestis. Post cuius mille annos, intra quam aetatem
 30 concluditur sanctorum resurrectio pro meritis maturius uel tardius resurgentium, tunc, et mundi

dans la Jérusalem, œuvre divine, que l'Apôtre appelle notre mère d'en haut. Quand Paul déclare que notre « Politeuma », c'est-à-dire notre droit de cité, est au ciel, c'est, bien entendu, à quelque cité céleste qu'il l'attribue. Cette cité, Ezéchiel l'a connue, l'apôtre Jean l'a vue, et la parole qui est, selon notre foi, celle de la prophétie nouvelle, l'atteste : elle a prédit qu'avant même que (la Jérusalem) apparaisse réellement, on en entreverrait l'image, comme un signe (de la réalité à venir). Cette promesse s'est réalisée dernièrement pendant l'expédition d'Orient. Il ressort de témoignages émanant des païens eux-mêmes qu'en Judée l'on vit, chaque matin, pendant quarante jours, une cité suspendue au ciel. La ligne des remparts s'évanouissait avec le jour : de près, plus rien. C'est cette cité que nous disons avoir été aménagée d'avance par Dieu pour recevoir les saints après la résurrection et leur y prodiguer en abondance tous les biens — je parle des biens spirituels, — en compensation de ceux que nous avons ou dédaignés ou perdus en ce siècle-ci. N'est-il pas équitable et digne de Dieu que ses serviteurs triomphent là même où ils ont souffert pour son nom ? Telle est la raison d'être du royaume sous-céleste. Quand il aura duré mille ans, période au cours de laquelle s'achève la résurrection des saints,

destructione et iudicii conflagratione commissa, demutati in atomo in angelicam substantiam, scilicet per illud incorruptelae superindumentum. transferemur in caeleste regnum...

ressuscitant plus tôt ou plus tard selon leurs mérites, alors s'opérera la destruction de l'univers et la conflagration du jugement. En un moment nous serons changés en substance angélique, revêtant le manteau d'incorruptibilité, et transportés dans le royaume céleste...

18. — *Ibid.*, IV, XXII (KROYMANN, p. 492 ; EHLER, II, 215 ; P. L. II, 443).

Igitur et Petrus, merito contubernium Christi sui agnoscens in individuitatem eius, suggerit consilium : « Bonum est nos hic esse » (bonum plane ubi Moyses scilicet et Helias), et, « Faciamus hic tria tabernacula, unum tibi, et Moysi unum, et Heliae unum » ; sed « nesciens quid diceret » (*Luc*, IX, 33). — Quomodo nesciens ? Utrumne simplici errore, an ratione qua defendimus in causa nouae prophetae gratiae ecstasin, id est amentiam, conuenire ? In spiritu enim homo constitutus, praesertim cum gloriam Dei conspicit, uel cum per ipsum Deus loquitur, necesse est excidat sensu, obumbratus scilicet uirtute divina. De quo cum inter nos et psychicos quaestio est, interim facile est amentiam Patri probare.

Et donc Pierre, reconnaissant à juste titre les compagnons de son Christ en tant qu'inséparables de lui, suggère un avis : « Il nous est bon d'être ici », dit-il. — Bon, cela va de soi, (signifie bon) d'être où sont Moïse et Hélié. — « Dressons ici trois tentes, une pour toi, une pour Moïse, une pour Hélié. » « Mais il ne savait ce qu'il disait. » — Comment cela, ne savait-il pas ce qu'il disait ?... Était-ce simple erreur, ou en vertu du principe qui nous fait soutenir, dans l'affaire de la nouvelle prophétie, que l'extase, c'est-à-dire le ravissement de l'esprit, doit accompagner le charisme ? Car lorsque l'homme est sous l'influence de l'Esprit, surtout lorsqu'il contemple la gloire de Dieu ou que Dieu parle par sa bouche, il faut nécessairement qu'il perde le sentiment, la puissance divine étendant sur lui son ombre. Et c'est là le grand débat entre nous et les Psychiques. En attendant, il est aisé de démontrer que Pierre tomba en extase.

19. — *De Anima*, IX (REIFFERSCHIED-WISSOWA, dans CV. t. XX [1890], p. 310 ;
 (EHLER, II, 568 ; P. L., II, 700). Vers 210¹.

Est hodie soror apud nos reuelationum charismata sortita, quas in ecclesia inter dominica sollemnia per ecstasin in spiritu patitur ; conuersatur cum angelis, aliquando etiam cum Domino, et uidet et audit sacramenta, et quorundam corda dinoscit et medicinas desiderantibus submittit. Iam vero prout
 5 Scripturae leguntur aut Psalmi canuntur aut allocutiones proferruntur aut petitiones delegantur, ita inde materiae uisionibus subministrantur. Forte nescio quid de
 10 anima disserueramus, cum ea soror in spiritu esset. Post transacta sollemnia, dimissa plebe, quo usu solet nobis renuntiare quae uiderit (nam et diligentissime digeruntur,
 20 ut etiam probentur), inter cetera, inquit, ostensa est mihi anima corporaliter, et spiritus uidebatur, sed non inanis et vacuae qualitatis, immo quae etiam teneri repromitteret, tenera et lucida et aeri coloris
 25 et forma per omnia humana.

Il y a aujourd'hui parmi nous une sœur qui a reçu en partage le charisme des révélations. Elle les subit dans l'Eglise au cours des solennités dominicales, en extase, sous l'influence de l'Esprit. Elle converse avec les anges, parfois même avec le Seigneur. Elle voit, elle entend les vérités mystérieuses ; elle lit dans le cœur de quelques-uns, et elle procure des remèdes à ceux qui en ont besoin. Soit qu'on lise les Ecritures, ou qu'on chante les Psaumes, ou qu'on adresse des allocutions, ou qu'on offre des prières, chaque exercice fournit matière à ses visions. Il nous était arrivé de tenir je ne sais quel discours sur l'âme, pendant que cette sœur était sous l'influence de l'Esprit. Une fois la solennité terminée, quand le peuple eût été congédié, fidèle à son habitude de nous annoncer ce qu'elle a vu — car on a grand soin de classer ses (révélations) pour en mieux contrôler la vérité —, elle nous dit : « Entre autres spectacles, une âme s'est montrée à moi corporellement. Elle paraissait être esprit, mais non pas dépourvue de consistance et de forme ; bien au contraire, telle

¹ NOELDECHEN : 210-211 ; MONCEAUX : 208-211 ; HARNACK : 208/9-213 ; ADAM : 207-211.

Haec uisio est, Deus testis et
Apostolus charismatum in ecclesia
futurorum idoneus sponsor : tu,
nec si res ipsa de singulis persuas-
5 erit. credas ?

qu'elle était, elle semblait suscep-
tible d'être saisie, moëlleuse, lumi-
neuse, couleur d'azur, et de forme
toute pareille à celle du corps hu-
main. »

Telle fut sa vision. Dieu en fut
témoin, et aussi l'apôtre, garant si
compétent des charismes qui de-
vaient survenir dans l'Eglise. N'y
croirez-vous point, même si l'évé-
nement lui-même vous persuade
sur toute la ligne ?

20. *Ibid.*, LV (REIFFERSCHIED-WISSOWA, p. 388 ; EHLER, II, 642 ; P. L., II 789).

Et quomodo Iohanni in spiritu
paradisi regio reuelata, quae sub-
icitur altari (*Apoc.*, VI, 9), nullas
alias animas apud se praeter marty-
10 rum ostendit ? Quomodo Perpetua
fortissima martyr sub die passionis
in reuelatione paradisi solos illic
commartyres suos uidit¹, nisi quia
nullis romphaea paradisi ianitrix
15 cedit nisi qui in Christo decesserint,
non in Adam ? noua mors pro Deo
et extraordinaria pro Christo alio et
priuato excipitur hospitio. Agnosce
itaque differentiam ethnici et fidelis
20 in morte ! Si pro Deo occumbas, ut
Paracletus monet, non in mollibus
febribus et in lectulis, sed in mar-
tyriis, si crucem tuam tollas et
sequaris Dominum, ut ipse prae-
25 cipit (cf. *Mr.*, x, 38 ; xvi, 24), tota

Comment la région, sous-jacente
à l'autel, qui fut révélée à Jean
en extase ne lui découvrit-elle pas
d'autres âmes en son sein que celles
des martyrs ? Comment l'héroïque
martyre Perpétue, dans la révéla-
tion qu'elle eut du Paradis, le jour
de sa passion, n'y vit-elle que
les seuls martyrs, ses compagnons,
sinon parce que l'épée qui garde
la porte du Paradis n'en permet
l'entrée qu'à ceux qui sont morts
en Christ, et non en Adam ? Une
nouvelle mort pour Dieu, une mort
extraordinaire pour le Christ donne
accès à un lieu de réception diffé-
rent et particulier. Remarquez donc
la différence entre le fidèle et le
païen, dans la mort ! Si vous suc-
combez pour Dieu, comme le Para-

¹ La vision que Tertullien attribue à Perpétue est perçue en réalité par Saturus : *Passio ss. Felicitatis et Perpetuae*, XI (KNOPF, *Ausgew. Märtyreracten*, 1901, p. 51, l. 33).

paradisi clavis tuus sanguis est ¹.
 Habes etiam de paradiso a nobis
 libellum, quo constituimus omnem
 animam apud inferos sequestrari in
 5 diem Domini.

clet vous y invite, et non pas dans
 la langueur des fièvres ni dans votre
 lit, mais dans le martyre, si vous
 prenez votre croix et que vous
 suiviez le Seigneur, comme il l'a
 prescrit lui-même, votre sang est
 l'unique clé du Paradis. L'on a en-
 core de nous un traité sur *le Paradis*
 où nous établissons que toute âme
 est séquestrée dans les enfers jus-
 qu'au jour du Seigneur.

21. — *Ibid.*, LVIII (REIFFERSCHIED-WISSOWA, p. 395 ; EHLER, II, 649 ; P. L., II, 796).

In summa, cum carcerem illum
 (cf. Mt., v, 25), quem euangelium
 demonstrat, inferos intelligimus et
 nouissimum quadrantem (cf. *ibid.*,
 10 26) modicum quoque delictum
 mora resurrectionis illic luendum
 interpretamur, nemo dubitabit ani-
 mam aliquid pensare penes inferos
 salua resurrectionis plenitudine per
 15 carnem quoque. Hoc etiam Paracle-
 tus frequentissime commendauit, si
 qui sermones eius ex agnitione pro-
 missorum charismatum admiserit.

Au total, puisque, par ce cachot
 que nous montre l'Évangile, nous
 entendons les enfers, et que nous
 interprétons « le dernier *quaârans* »
 en ce sens que même le péché léger
 doit être expié là avant la résur-
 rection, personne ne doutera que
 l'âme n'ait dans les enfers quelque
 chose à acquitter, sans préjudice de
 la plénitude de la résurrection où
 la chair aussi (recevra son dû). C'est
 là un point sur lequel le Paraclet a
 fréquemment insisté — pour ceux
 qui admettent ses paroles et y re-
 connaissent les charismes promis.

22. — *De Corona*, I (EHLER, I, 417 ; P. L., II, 96) 211².

Exinde sententiae super illo (mi-
 20 lite), nescio an christianorum —

Voici qu'on exprime sur le compte
 (de ce soldat) ³ certaines opinions,

¹ A la différence de R. W., je coupe la phrase après *in morte* et je supprime le point après *praecepit* : le sens me paraît plus satisfaisant ainsi

² NOELDECIEN, MONCEAUX, HARNACK, ADAM.

³ Au début du *De Corona*, Tertullien raconte l'incident auquel fut mêlé le soldat en

non enim aliae ethnicorum, — ut de
 abrupto et praecipiti et mori cupido,
 qui de habitu interrogatus nomini
 negotium fecerit, solus scilicet for-
 5 tis inter tot fratres commilitones,
 solus Christianus. Plane superest,
 ut etiam martyria recusare mediten-
 tur qui prophetias eiusdem Spiritus
 Sancti respuerunt.

dont je ne sais si elles émanent de chrétiens, car celles des païens ne sont point différentes. On le représente comme fanatique, étourdi, avide de mourir, parce que, interrogé sur son attitude, il a créé des tracas au nom (chrétien). Et pourtant seul il montra du cœur, au milieu de tant de camarades, ses frères (par la foi); seul (il se comporta en) chrétien. En vérité, d'essayer de récuser le martyr, il ne reste plus que cela à ceux qui ont rejeté déjà les prophéties du même Esprit-Saint.

23. — *De Fuga*, 1 (CEHLER, I, 461; P. L., II, 123). Vers 212¹.

10 ... Quanto enim frequentiores im-
 minent persecutiones, tanto exami-
 natio procuranda est, quomodo eas
 excipere fides debeat. Procuranda
 autem examinatio penes uos qui, si
 15 forte, Paracletum non recipiendo,
 deductorem omnis ueritatis, merito
 adhuc etiam aliis quaestionibus
 obnoxii² estis.

Plus fréquentes les persécutions (nous) menacent, et plus attentivement il nous faut étudier comment la foi les doit accueillir. Et le devoir de cet examen s'impose à vous qui, n'admettant point peut-être le Paraclet, guide qui conduit à toute vérité, vous trouvez dès lors exposés, comme il est naturel, à d'autres problèmes encore.

question. C'était en l'année 211. Un *donatium* allait être distribué aux soldats du camp de Lambèse, en Numidie. Tandis qu'ils s'avançaient tour à tour, couronnés de lauriers, pour recevoir le cadeau impérial. l'un d'eux, au lieu de se mettre sa couronne sur la tête, la prit à la main, « manifestant par là qu'il était chrétien ». Rumeurs. enquête. On dépouille le coupable de ses vêtements et de ses armes, et on le jette en prison.

¹ NOELDECHEN : Déc. 212; MONCEAUX : 213; HARNACK : 211-212; ADAM : milieu ou fin 212.

² Les mss. ont *obnixi*. *Obnoxii* donne un sens bien préférable. La correction de JOS. SCALIGER, *obnexi*, est également satisfaisante, et comporte une signification toute voisine de *obnoxii*.

24. — *Ibid.*, IX (CEHLER, I, 478 ; P. L., II, 133).

Spiritum uero si consulas, quid magis sermone illo Spiritus probat? Namque omnes paene ad martyrium exhortantur, non ad fugam ;
 5 ut et illius commemoremur : « Publicaris, inquit, bonum tibi est ; qui enim non publicatur in hominibus, publicatur in Domino. Ne confundaris, iustitia te producit in medium. Quid confundaris laudem
 10 ferens ? Potestas fit, cum conspiceris ab hominibus. » Sic et alibi : « Nolite in lectulis nec in aborsibus et febribus mollibus optare
 15 exire, sed in martyriis, uti glorificetur qui est passus pro uobis. »

Et si maintenant l'on consulte l'Esprit, est-il paroles que l'Esprit approuvedavantage¹? Presquetoutes ses paroles, à lui, exhortent au martyre², non à la fuite : « Tu es exposé à l'infamie publique : tant mieux pour toi ! dit-il. Qui n'est pas exposé ainsi devant les hommes, l'est devant Dieu. Ne rougis pas. C'est ta justice qui t'exhibe au milieu de tous. Pourquoi rougir, quand tu t'acquières de la gloire ? Ta puissance naît au moment même où les regards des hommes se fixent sur toi. » Et de même ailleurs : « N'allez point souhaiter de mourir dans votre lit, dans les avortements ou dans les langueurs des fièvres, mais bien dans le martyre, afin que soit glorifié celui qui a souffert pour vous. »

25. — *Ibid.*, XI (CEHLER, I, 481 ; P. L., II, 135).

Si et spiritum quis agnouerit,
 audiet fugituios denotantem.

Celui qui reconnaîtra l'Esprit
 l'entendra flétrir les fugitifs.

26. — *Ibid.*, XIV (CEHLER, I, 491 ; P. L., II, 142).

Non potest qui pati timet eius
 20 esse qui passus est. At qui pati non

Celui qui craint de souffrir ne
 peut être du parti de celui qui a

¹ Celle de saint Jean dans I JEAN, III, 16 ; IV, 18.

² Je reviens, comme le propose avec raison BONWETSCH (*Gesch. d. Montanismus*, p. 178), au texte des mss. — CEHLER : *exhortatur*. — Pour plus de détails, voir dans *la Crise montaniste* le commentaire de l'oracle inclus dans le passage ci-dessus.

timet, iste perfectus erit in dilectione, utique Dei. « Perfecta autem dilectio foras mittit timorem. » (I JEAN, IV, 18.) Et ideo « multi uocati, pauci electi ». (MT., XXII, 14.) Non quaeritur qui latam uiam sequi paratus sit, sed qui angustam. Et ideo Paracletus necessarius deductor omnium ueritatum, exhortator omnium tolerantiarum. Quem qui receperunt, neque fugere persecutionem neque redimere nouerunt, habentes ipsum qui pro nobis erit, sicut locuturus in interrogatione (cf. LUC, XII, 11-12), ita iuuetur in passione.

souffert. Mais celui qui ne craint pas de souffrir, celui-là sera parfait dans l'amour, je dis l'amour de Dieu. Car « l'amour parfait élimine la crainte ». Voilà pourquoi « il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus ». Ce qu'on cherche, c'est celui qui est disposé à suivre, non la voie large, mais la voie étroite. Voilà pourquoi le Paraclet est nécessaire, (lui) qui conduit à toute vérité et qui exhorte à tout souffrir. Ceux qui l'ont reçu ne savent ni fuir la persécution, ni s'en racheter, possédant celui qui sera notre appui et qui, de même qu'il parlera dans l'interrogatoire, nous prêtera assistance dans les tourments.

27. — *de Resurr. Carn'is*, XI (KROYMANN, dans CV, vol. XXXXVII, p. 39; (EHLER, II, 480; F. L., II, 854). Date incertaine¹.

Hucusque de praeconio carnis aduersus inimicos et nihilominus amicissimos eius. Nemo enim tam carnaliter uiuit quam qui negant carnis resurrectionem. Negantes enim poenam, despiciunt et disciplinam. De quibus luculente et Paracletus per prophetidem Priscam : « Carnes sunt, et carnem oderunt. »

Mais c'est assez glorifier la chair contre ses ennemis, qui sont d'ailleurs ses meilleurs amis. Personne en effet ne vit aussi charnellement que ceux qui nient la résurrection de la chair. Niant le châtement, ils méprisent du même coup la discipline. C'est d'eux que le Paraclet a si bien dit, par la prophétesse Prisca : « Ils sont chair, et ils haïssent la chair. »

¹ NOELDECHEN : 213-217; MONCEAUX : 208-211; HARNACK : 208'9-213; ADAM : peu après 211.

28. — *de Resurr. Carnis*, LXIII (KROYMANN, dans CV, vol. XXXXVII, p. 124 ;
 ŒHLER, II. 550 ; P. L., II, 934). Date incertaine ¹.

At enim Deus omnipotens aduersus haec incredulitatis et peruersitatis ingenia prouidentissima gratia sua « effundens in nouissimis diebus de suo Spiritu in omnem carnem, in seruos suos et ancillas » (cf. JOEL, II, 28), et fidem laborantem resurrectionis carnalis animauit et pristina instrumenta manifestis uerborum et sensuum luminibus ab omni ambiguitatis obscuritate purgauit. Nam quia haereses esse oportuerat, ut probabiles quique manifestarentur (cf. I *Cor.*, XI, 19), haec autem sine aliquibus occasionibus Scripturarum audere non poterant, idcirco pristina instrumenta quasdam materias illis uidentur subministrasse, et ipsas quidem iisdem litteris reuincibiles. Sed quoniam nec dissimulare Spiritum sanctum oportebat, quominus et huiusmodi eloquiis superinundaret, quae nullis haereticorum uersutiis semina subspargerent, immo et ueteres eorum cespites uellerent, idcirco iam omnes retro ambiguitates et quas uolunt parabolas aperta atque perspicua totius sacramenti praedicatione discussit per nouam prophetiam de Paracleto

Mais le Dieu tout puissant, dans sa grâce si prévoyante, « en répandant de son Esprit durant ces derniers jours sur toute chair, sur ses serviteurs et ses servantes », à l'encontre de ces esprits d'incredulité et de perversité, a vivifié, en une phase laborieuse, la foi en la résurrection de la chair et a débarrassé de toute obscurité et de toute équivoque les *instruments* antiques dont il a éclairé lumineusement les mots et les pensées. Comme « il était nécessaire qu'il y eût des hérésies pour que les bons fussent connus », et que ces hérésies n'eussent pu rien entreprendre si les Ecritures ne leur en eussent fourni quelque occasion, il semble que les *instruments* antiques leur aient procuré parfois leur matière — matière réfutable, au surplus, par l'Écriture elle-même. Mais il ne fallait pas que l'Esprit saint différât plus longtemps l'effusion de ses paroles, capables de répandre des semences qui fussent pures de toute malice hérétique, et même d'extirper l'ancienne ivraie. Voilà pourquoi il a dissipé toutes les ambiguités de jadis et les paraboles arbitraires par

¹ NOELDECHEN : 213-217 ; MONCEAUX : 208-211 ; HARNACK : 208/9-213 ; ADAM : peu après 211.

inundantem. Cuius si hauseris fontes, nullam poteris sitire doctrinam, nullus te ardor exuret quaestionum : resurrectionem quoque
 5 carnis usquequaque potando refrigerabis.

une explication claire et limpide de toute la foi, au moyen de la nouvelle prophétie dont le flot découle du Paraclet. Si vous puisez à ses sources, vous ne pourrez plus avoir soif d'aucune doctrine, ni être brûlé de la fièvre d'aucun problème. En buvant toujours aussi la résurrection de la chair, vous serez rafraîchi.

29. — *De Monogamia*, I (CEHLER, I, 761 ; P. L., II, 979). Date incertaine ¹.

Haeretici nuptias auferunt, psychici ingerunt. Illi nec semel, isti non semel nubunt. Quid agis, lex
 10 Creatoris? Inter alienos spadones et aurigas tuos tantundem quereris de domestico obsequio quantum de fastidio extraneo. Proinde te laedunt qui abutuntur quemadmodum
 15 qui non utuntur. Verum neque continentia eiusmodi laudanda, quia haeretica est, neque licentia defendenda, quia psychica est. Illa blasphemat, ista luxuriat; illa destruit nuptiarum Deum, ista con-

Les hérétiques suppriment les noces, les psychiques les accumulent. Les premiers ne se marient pas même une fois; les seconds se marient bien plus d'une fois. Que fais-tu, Loi du Créateur? Entre ces eunuques avec qui tu n'as rien de commun et ces gens de haras ², tes serviteurs, tu gémisses autant de l'empressement des tiens que des mépris de ceux du dehors. Tu te trouves également blessée, et par ceux qui abusent et par ceux qui n'usent point. Mais ni une continence comme

¹ NOELDECHEN : 217-221 ; MONCEAUX : après 213 ; HARNACK : peu après 217-218 ; ADAM : vers 220.

² On lit dans Varron, *Rer. rustic*, II, VII, 8 : « Admittere oportet, cum tempus anni uenerit bis die mane et uespere. *Peroriga* enim appellatur quisquis admittit. Eo enim adiutante equae alligatae celerius admittuntur, neque equi frustra cupiditate impulsu semen eiciunt. » RIGAULT (dans CEHLER, I, 761) s'autorise de ce texte pour proposer *perorigas* dans le passage du *de Monog.* H. KEIL a consacré une note spéciale à cet endroit du *Rer. rustic*. (*Archiv. f. lat. Lexic.*, I [1884], p. 290-1). Le rapprochement de deux autres textes de Varron (II, VII, 9 ; II, VIII, 4) l'induit à affirmer qu'il faut lire « ... bis die mane et uespere *per origam*. Sic appellatur quisquis admittit. » (Le *sic* est une conjecture que KEIL propose simplement) — *L'origa* (ou *auriga*) est donc, chez Varron, le valet chargé de surveiller l'accouplement des chevaux. Cette association d'idées, encore accentuée par le contraste de *spadones*, explique le choix du mot dans ce début du *de Monogamia*.

fundit. Penes nos autem, quos spiritales merito dici facit agnitio spiritualium charismatum, continentia tam religiosa est quam licentia uerecunda, quandoquidem ambae cum Creatore sunt. Continentia legem nuptiarum honorat, licentia temperat; illa non cogitur, ista regitur; illa arbitrium habet, haec modum. Unum matrimonium nouimus, sicut unum Deum. Magis honorem refert lex nuptiarum, ubi habet et pudorem. Sed psychicis non recipientibus Spiritum ea quae sunt Spiritus non placent. Ita, dum quae sunt spiritus non placent, ea quae sunt carnis placebunt, ut contraria spiritus. « Caro, inquit, aduersus spiritum concupiscit, et spiritus aduersus carnem. » (*Gal.*, v, 17.) Quid autem concupiscet caro quam quae magis carnis sunt? Propter quod et in primordio extranea spiritus facta est. « Non, inquit, permanebit spiritus meus in istis hominibus in aeuum, eo quod caro sint. » (*Genèse*, vi, 3.)

celle-là n'est louable, vu qu'elle est hérétique, ni une pareille licence n'est excusable, vu qu'elle est psychique. D'un côté, le blasphème; de l'autre, le libertinage; l'une détruit le Dieu du mariage, l'autre le fait rougir. — Chez nous au contraire qui justifions notre nom de « spirituels » par ce fait que nous reconnaissons les charismes spirituels, la continence est aussi religieuse que l'usage est pudique, car l'une et l'autre sont en harmonie avec le Créateur. La continence honore la loi du mariage, l'usage en profite avec tempérance. L'une n'est point contrainte, l'autre admet un frein. La première dépend du libre choix, la seconde s'assujettit à une juste limite. Nous ne connaissons qu'un mariage, de même qu'un seul Dieu. La loi du mariage comporte un surcroît d'honneur, quand elle s'associe à la pudeur. Mais, n'admettant point l'Esprit, les psychiques ne peuvent se complaire dans les choses qui sont de l'Esprit. Et n'y ayant aucun goût, les choses charnelles emportent leurs sympathies, justement parce qu'elles sont contraires à l'esprit : « La chair, dit (l'Apôtre), a des désirs hostiles à l'esprit, et l'esprit à la chair. » Or qu'est-ce que la chair peut désirer, sinon ce qui est surtout de la chair? Voilà pourquoi dès l'origine elle est devenue étrangère à l'esprit : « Mon esprit, est-il

écrit, ne demeurera plus à jamais chez ces hommes, parce qu'il ne sont que chair. »

30. — *Ibid.*, II (CEHLER, I, 762; P. L., II, 980).

Itaque monogamiae disciplinam in haeresim exprobrant, nec ulla magis ex causa Paracletum negare coguntur quam dum existimant
 5 nouae disciplinae institutorem, et quidem durissimae illis, ut iam de hoc primum consistendum sit in generali retractatu, an capiat Paracletum aliquid tale docuisse quod
 10 aut nouum deputari possit aduersus catholicam traditionem aut onerosum aduersus « leuem sarcinam » (cf. Mt., XI, 30) Domini. De utroque autem ipse Dominus pronuntiauit. Dicens enim : « Adhuc multa
 15 habeo quae loquar ad uos, sed nondum potestis portare ea ; cum uenerit Spiritus sanctus, ille uos ducet in omnem ueritatem » (JEAN,
 20 xvi, 12-13), satis utique praetendit ea acturum illum quae et noua existimari possint, ut numquam retro edita, et aliquando onerosa, ut idcirco non edita. — Ergo, in-
 25 quis, hac argumentatione quiduis nouum et onerosum Paracletu adscribi poterit, etsi ab aduersario spiritu fuerit. — Non utique. Aduersarius enim spiritus ex diuersitate praedicationis appareret, primo regulam adulterans fidei, et ita ordinem adulterans, disciplinae, quia

Voilà pourquoi ils nous imputent à hérésie la discipline de la monogamie. Et il n'y a pas de raison qui les pousse davantage à nier le Paraclet, que ce fait qu'ils le considèrent comme l'initiateur d'une discipline nouvelle, discipline fort rigoureuse à leur gré. Le premier point auquel nous devons nous arrêter dans cette discussion générale, c'est donc de voir s'il est exact que le Paraclet ait enseigné quelque chose que l'on soit en droit de regarder comme une nouveauté par rapport à la tradition catholique ou comme une charge par rapport au « léger fardeau » du Seigneur. — Mais à cette double question, le Seigneur lui-même a répondu quand il a déclaré : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pourriez les supporter. Lorsque viendra l'Esprit saint, il vous conduira à toute vérité » ; il nous a montré suffisamment que l'Esprit saint ferait des choses qui pourraient passer pour nouvelles, en tant qu'elles n'auraient pas été proclamées antérieurement, et pour pénibles parfois, en tant qu'elles n'auraient pas été proclamées pour cette raison même. — « Avec ce

cuius gradus prior est, eius corruptela antecedit, id est fidei, quae prior est disciplina. Ante quis de Deo haereticus sit necesse est, et
5 tunc de instituto.

Paracletus autem multa habens edocere, quae in illum distulit Dominus secundum praefinitionem, ipsum primo Christum contestabitur, qualem credimus, cum
10 toto ordine Dei creatoris, et ipsum glorificabit (cf. JEAN, XVI, 14), et de ipso commemorabit ; et sic de principali regula agnitus, illa
15 multa quae sunt disciplinarum reuelabit, fidem dicente pro eis integritate praedicationis, licet nouis, quia nunc reuelantur ; licet onerosis, quia nec nunc sustinentur ; non
20 alterius tamen Christi, quam qui habere se dixit et alia multa, quae a Paracleto edocerentur ; non minus istis onerosa, quam illis a quibus nondum tunc sustinebantur.

raisonnement-là, dira-t-on, on pourra mettre au compte du Paraclet n'importe quelle nouveauté, si pénible soit-elle, quand même elle viendrait de l'esprit ennemi [= du démon]. — Point du tout ! L'esprit ennemi se trahirait par la différence de sa prédication, d'abord en altérant la règle de foi et en arrivant ainsi à altérer l'ordre de la discipline : car ce qui vient en premier lieu est corrompu en premier lieu aussi, je veux dire la foi, qui a priorité sur la discipline. Fatalement on est hérétique d'abord sur le compte de Dieu, puis sur sa loi. Mais le Paraclet ayant à enseigner bien des choses que le Seigneur a différées jusqu'à sa venue (selon la délimitation antérieurement indiquée) rendra d'abord témoignage au Christ, tel que notre foi se le représente, en gardant toute l'économie du Dieu créateur. Il le « glorifiera », il rappellera son souvenir ; et se faisant ainsi reconnaître à cette règle fondamentale, il révélera les multiples choses qui ressortissent à la discipline ; et l'intégrité de sa prédication sera la garantie de ses prescriptions, quoique nouvelles puisqu'elles sont révélées maintenant, quoique lourdes puisque aujourd'hui même on ne sait pas les supporter ; — (prescriptions) qui, toutefois, ne sont point d'un autre Christ que celui qui avait déclaré qu'il avait bien des choses en-

core qui seraient enseignées par le Paraclet, (prescriptions) non moins lourdes pour ces gens-là [= les Psychiques] qu'elles ne l'étaient pour ceux qui ne se trouvaient pas non plus à ce moment-là en état de les supporter!

31. — *Ibid.*, III (CEHLER, I, 763 ; P. L., II, 983).

Illud enim amplius dicimus, etiamsi totam et solidam uirginitatem siue continentiam Paracletus hodie determinasset, ut ne unius
5 quidem nuptiis feruorem carnis despumare permitteret, sic quoque nihil noui inducere uideretur, ipso Domino spadonibus aperiente regna caelorum (cf. Mt., XIX, 12), ut et
10 ipso spadone, ad quem spectans et apostolus propterea et ipse castratus (cf. I Cor., VII, 7) continentiam mauult.

... Igitur si omnia ista oblitterant
15 licentiam nubendi et conditione

Nous allons jusqu'à dire ceci : quand bien même le Paraclet aurait prescrit aujourd'hui une virginité, une continence intégrale et absolue, au point d'interdire aux ardeurs charnelles de bouillonner, fût-ce en un mariage unique, même ainsi il n'introduirait, semble-t-il, rien de nouveau, puisque le Seigneur lui-même ouvre aux « eunuques » le royaume des cieux, et a été « eunuque¹ » lui-même, et que c'est les yeux fixés sur lui que l'Apôtre, « châtré » lui aussi pour la même raison, exprime sa préférence pour la continence.

... Si donc toutes ces considérations annulent la permission de se

¹ Le mot revient à plusieurs reprises dans le *de Monog.* On peut comparer *de Pat.*, XIII, (CÉ., I, 610) « uoluntarium spadonem ad regna caeli leuat » ; *de Virg. uel.*, X, (CÉ., I, 897) « ... tot spadones uoluntarii... » ; *de C. Fem.*, II, IX, (CÉ., I, 727) « multi se spadonatui obsignant propter regnum Dei. » *ad Ux.*, I, VI, etc. Tertullien au début du *de Monog.* emploie l'expression dans un sens défavorable pour désigner les hérétiques hostiles au mariage. Le texte de Mt., XIX, 12 avait provoqué la création d'un mot grec spécifiquement chrétien « εὐνουχία », pour désigner le célibat perpétuel. Voy. *Agraphon*, n° 17 (PREUSCHEN, *Antileg.*, I^{re} éd., p. 45, l. 28 ; cf. Clément d'Alex., *Strom.*, III, xv, 97) ; Athenagoras, *Leg.*, XXXIII, (GEFFCKEN, p. 152, l. 10) ; Clément d'Alex. mentionne (*Strom.*, III, XIII, 91) le Περὶ ἐγκρατείας ἢ περὶ εὐνουχίας de Julius Cassianus, un élève du gnostique Valentin.

licentiae inspecta, et praelatione
 continentiae imposita, cur non po-
 tuerit post apostolos idem Spiritus
 superueniens ad deducendam disci-
 5 plinam in omnem ueritatem, per
 gradus temporum, secundum quod
 Ecclesiastes « Tempus omnis rei »
 inquit (*Eccles.*, III, 1), supremam
 iam carni fibulam imponere, iam
 10 non oblique a nuptiis auocans, sed
 exerte, cum magis nunc tempus
 « in collecto » (cf. *I Cor.*, VII, 29)
 factum sit, annis circiter CLX exinde
 productis ?

15 Nonne ipse apud te retractares :
 « Vetus haec disciplina est, prae-
 monstrata iam tunc in carne Do-
 mini et uoluntate : dehinc in
 apostolorum eius tam consiliis
 20 quam exemplis. Olim sanctitati
 huic destinabamur. Nihil noui Pa-
 racletus inducit. Quod praemonuit,
 definit : quod sustinuit, exposcit. »
 Et nunc recogitans ista, facile tibi
 25 persuadebis multo magis unicas
 nuptias competisse Paracletu praed-
 dicare, qui potuit et nullas, magis-
 que credendum temperasse illum,
 quod et abstulisse decuisset, si
 30 quae uelit Christus intelligas.

marier, soit par l'examen des con-
 ditions où la permission fut don-
 née, soit par la préférence marquée
 à la continence, pourquoi, surve-
 nant après les Apôtres pour con-
 duire graduellement la discipline
 à toute vérité (selon le mot de
 l'*Ecclésiaste* : « Chaque chose en
 son temps »), pourquoi ce même
 Esprit ne pourrait-il pas imposer à
 la chair la suprême fibule et nous
 détourner du mariage, non plus
 obliquement, mais ouvertement ?
 d'autant que le temps est plus court
 que jamais, puisque, depuis lors,
 cent soixante ans se sont écoulés.

Ne serais-tu pas obligé de te répé-
 ter en toi-même : « Ancienne est
 cette discipline. Elle a été signifiée
 d'avance, dès le temps du Seigneur,
 dans sa chair et dans sa volonté ;
 puis dans les préceptes et aussi
 dans les exemples de ses Apôtres.
 Depuis longtemps nous étions pro-
 mis à cette sainteté. Le Paraclet n'in-
 troduit rien de nouveau. Ce dont il
 nous avait prévenus à l'avance, main-
 tenant il le précise ; ce qu'il avait
 différé, maintenant il l'exige. » Et
 alors ces réflexions t'aideront aisé-
 ment à te persuader qu'il convenait
 bien mieux au Paraclet de prêcher
 l'unicité du mariage, lui qui aurait
 pu l'interdire complètement ; et
 qu'il faut bien croire qu'il a (sim-
 plement) mis des bornes à ce qu'il
 lui appartenait d'abolir même, —
 si tu pénètres les intentions du

In hoc quoque Paracletum agnoscere debes aduocatum, quod a tota continentia infirmitatem tuam excusat.

Christ. Ici encore tu dois reconnaître chez le Paraclet « l'avocat », puisqu'il dispense ta faiblesse de la continence absolue.

32. — *Ibid.*, IV (EHLER, I, 765 : P. L., II, 983).

5 Secedat nunc mentio Paracleti, ut nostri alicuius auctoris. Euoluamus communia instrumenta Scripturarum pristinarum. Hoc ipsum demonstratur a nobis, neque no-
10 uam, neque extraneam esse monogamiae disciplinam, immo et antiquam, et propriam Christianorum ; ut Paracletum restitutorem potius sentias eius, quam institutorem.

Ecartons maintenant toute mention du Paraclet, puisque cette autorité nous est propre. Parcourons les anciennes Ecritures, ces documents qui nous appartiennent en commun. Il nous est loisible de démontrer que la discipline de la monogamie n'est ni nouvelle ni étrangère, bien plus, qu'elle est antique et propre aux Chrétiens. Tu comprendras ainsi que le Paraclet la rétablit plutôt qu'il ne l'établit.

33. — *Ibid.*, XIV (EHLER, I, 784 : P. L., II, 999).

15 Si Christus abstulit quod Moyses praecepit, quia « ab initio non fuit sic » (cf. Mt., XIX, 8), nec sic ideo ab alia uenisse uirtute reputabitur Christus ; cur non et Paracletus
20 abstulerit quod Paulus indulsit, quia et secundum matrimonium ab initio non fuit, nec ideo suspectus habendus sit, quasi spiritus alienus, tantum ut Deo et Christo
25 dignum sit quod superducitur ? Si Deo et Christo dignum fuit « duritiam cordis » (cf. Mt., *ibid.*) tempore expleto compescerè, cur non dignius sit et Deo et Christo
30 infirmitatem carnis tempore iam collectiore discutere ? Si iustum est

Si le Christ a supprimé ce que Moïse avait prescrit, parce qu' « il n'en était pas ainsi dès le début », et que, malgré cela, nul ne songe à croire que le Christ soit venu au nom d'une autre puissance, pour quoi le Paraclet ne pourrait-il annuler aussi certaines concessions de Paul, puisque le second mariage n'exista pas dès le début, et que, d'autre part, on ne saurait considérer (le Paraclet) comme suspect, ni comme un Esprit étranger, du moment que ce qu'il apporte par surcroît est digne de Dieu et du Christ ? S'il a été digne de Dieu et du Christ de faire échec à la « dureté

matrimonium non separari, utique et non iterari honestum est. Denique apud saeculum utrumque in bona disciplina deputatur, aliud concordiae nomine, aliud pudicitiae. Regnauit duritia cordis usque ad Christum : regnauerit et infirmitas carnis usque ad Paraclatum. Noua lex abstulit repudium (habuit quod auferret); noua prophetia, secundum matrimonium, non minus repudium prioris. Sed facilius duritia cordis Christo cessit, quam infirmitas carnis. Plus haec sibi Paulum defendit, quam illa Moysen ; si tamen defendit cum indulgentem eum captat, praescribentem recusat, quae potiores sententias et perpetuas uoluntates eius eludit ; quae non sinit nos hoc Apostolo praestare, quod mauult.

Et quousque infirmitas ista impudentissima in expugnando meliora perseuerabit? Tempus eius donec Paraclatus operaretur fuit, in quem dilata sunt a Domino, quae tunc sustineri non poterant, quae iam

des cœurs », une fois le moment venu, pourquoi ne serait-il pas plus digne encore et de Dieu et du Christ de secouer l'infirmité de la chair, quand déjà les temps sont devenus plus courts? S'il est juste de ne pas dénouer l'union conjugale, il est honorable aussi de ne pas la réitérer. Au surplus, dans le monde même, ces deux modes d'agir sont réputés d'excellent exemple, l'un sous le nom de concorde, l'autre sous le nom de pudicité. La « dureté des cœurs » a régné jusqu'au Christ : que l'infirmité de la chair n'ait régné que jusqu'au Paraclat ! La Loi nouvelle a supprimé le divorce : c'était assez faire. La prophétie nouvelle supprime le second mariage, qui n'est rien de moins que le divorce du premier. Mais la dureté des cœurs a cédé plus aisément au Christ que l'infirmité de la chair. Celle-ci appelle Paul à la rescousse plus encore que celle-là ne faisait Moïse : si toutefois c'est se prévaloir de lui que de faire état de ses indulgences et de récuser ses prescriptions, d'éluder ses opinions préférées et ses constantes volontés, et de ne point permettre à l'Apôtre de mettre au premier plan ce qu'il aime le mieux. Jusques à quand cette impudente « infirmité » continuera-t-elle à évincer le mieux? Elle a eu son temps, avant que n'intervînt le Paraclat, jusqu'à la venue duquel le Seigneur a différé

nemini competit portare non posse,
quia per quem datur portare posse
non deest.

les mesures qui ne pouvaient être
encore supportées, mais que per-
sonne aujourd'hui n'a plus le droit
de ne pouvoir supporter, puisque
celui-là est venu par qui il est
donné de les pouvoir supporter.

34. — *Ibid.*, xv (EHLER, I, 785; P. L., II, 1000).

Quae igitur hic duritia nostra,
5 si non facientibus uoluntatem Dei
renuntiamus? Quae haeresis, si
secundas nuptias, ut illicitas, iuxta
adulterium iudicamus? Notat apos-
tulus eos qui in totum nubere pro-
hibebant, qui et de cibis interdi-
cebant quos Deus condidit (cf.
10 I *Tim.*, iv, 3). Nos uero non
magis nuptias auferimus, si secun-
das recusamus, quam cibos repro-
bamus, si saepius ieiunamus. Aliud
15 est auferre, aliud temperare; aliud
est legem non nubendi ponere,
aliud est modum nubendi statuere.
Plane qui exprobrant nobis duri-
tiam uel haeresim in hac causa
20 aestimant, si in tantum fouent car-
nis infirmitatem, ut in nubendo
frequenter sustinendam putent, cur
illam in alia causa neque sustinent
25 neque uenia fouent, cum tormentis
expugnata est in negationem?

Ici donc quelle dureté il y a-t-il
de notre part, à rompre avec ceux
qui ne font pas la volonté de Dieu?
Quelle hérésie, si nous condamnons
le second mariage, en tant qu'illi-
cite, tout comme l'adultère? L'Apô-
tre flétrit ceux qui prohibaient com-
plètement le mariage, et qui inter-
disaient certains des aliments créés
par Dieu. Nous autres, nous ne
supprimons pas plus l'union con-
jugale, en repoussant les secondes
noces, que nous ne réprouvons les
aliments, en jeûnant plus souvent.
Supprimer est une chose, modérer
en est une autre. Autre chose est
de poser en loi l'interdiction du
mariage, autre chose d'assigner au
mariage une limite. A dire vrai,
ceux qui nous chargent du reproche
de dureté ou qui parlent d'hérésie
en ce cas-ci, s'ils ont un tel souci
de la faiblesse de la chair qu'ils
croient devoir lui venir en aide par
la réitération des mariages, pourquoi
ne la soutiennent-ils pas ni ne la
favorisent-ils de leur indulgence en
un autre cas, quand les tortures lui
ont arraché une apostasie?

35. — *De ieiunio*, I (REIFFERSCHIED-WISSOWA, p. 274; EHLER, I, 851 ; P. L., II, 1003). Date incertaine¹.

... Piget iam cum talibus con-
gredi, pudet etiam de eis altercari
quorum nec defensio uerecunda
est. Quomodo enim protegam casti-
tatem et sobrietatem sine taxatione
5 aduersariorum? Quinam isti sint,
semel nominabo: exteriores et inte-
riores botuli psychicorum. Hi Para-
cleto controuersiam faciunt; propter
10 hoc nouae prophetiae recusantur;
non quod alium Deum praedicent
Montanus et Priscilla et Maximilla,
nec quod Iesum Christum soluant,
nec quod aliquam fidei aut spei
15 regulam euertant, sed quod plane
doceant saepius ieiunare quam nu-
bere..... Arguunt nos, quod ieiunia
propria custodiamus, quod stationes
plerumque in uesperam produca-
20 mus, quod etiam xerophagias obser-
uemus, siccantes cibum ab omni
carne et omni uirulentia et uuidio-

J'ai honte de me commettre avec
de pareilles gens [= les Psychiques];
j'ai honte de discuter sur des agis-
sements qu'on ne peut condamner
même sans impudeur. Mais com-
ment protéger la chasteté et la
sobriété sans donner mon apprécia-
tion sur ceux qui les combattent?
Ce que sont (ces adversaires), je
veux le dire une fois pour toutes:
ce sont les bedaines (gonflées) au
dedans, (proéminentes) au dehors²,
des Psychiques. Ce sont elles qui
cherchent querelle au Paraclet. Et
voilà pourquoi l'on rejette les pro-
phéties nouvelles: non que Montan,
Priscilla et Maximilla prêchent un
autre Dieu, ni qu'ils dissolvent
Jésus-Christ, ni qu'ils renversent
sur aucun point la règle de foi et
d'espérance; mais tout simplement
parce qu'ils enseignent à réitérer les

¹ NOELDECHEN: 217-221; MONCEAUX: après 213; HARNACK: peu après 217-218; ADAM: après 217.

² *Botulus* veut dire *boudin*, saucisse. Cf. Aulu-Gelle, *Nuits Att.*, XVI, VII, 11: « Laberius, in mimo qui Saturnalia inscriptus est, botulum pro farcimine appellat. » Telle est aussi la signification du mot dans l'*Apologeticus*, IX, 14 (RAUSCHEN, p. 38). Mais, de même que ψύκη en grec, *botulus* était employé aussi dans le sens d'*intestins* (cf. Claudianus Mamertus, *de statu Animae*, éd. ENGELBRECHT, CV, XI, p. 175. I). C'est dans cette dernière acception que Tertullien le prend ici. Il fait choix délibérément d'un mot burlesque pour donner plus de mordant à sa raillerie. *Interiores botuli*, ce sont donc les boyaux des psychiques, trop friands de bonne nourriture. *Exteriores botuli* (si l'on tient compte de l'opposition que marque Tertullien dans le contexte entre *castitatem* et *sobrietatem*, *ieiunare* et *nubere*) doit avoir un sens obscène. GEORGES traduit dans son Dictionnaire latin-allemand, 8^{me} éd., 1912 « die vor Wollust gespannten Glieder ».

ribus quibusque pomis, nec quid uinositatis uel edamus uel potemus; lauacri quoque abstinentiam, congruentem arido uictui...

jeûnes plutôt que les noces... Ils nous incriminent, parce que nous observons nos jeûnes particuliers, parce que nous prolongeons d'ordinaire les stations jusqu'au soir, parce que nous observons aussi les xérophagies en desséchant notre nourriture par l'abstention de toute espèce de viande, de tout aliment juteux, et de certains fruits trop pleins de suc, et en ne mangeant et ne buvant rien de vineux. Ajoutez le renoncement au bain, conformément à ce régime aride.

36. — *Ibid.*, x (REIFFERSCHIED-WISSOWA, p. 287; CEHLER, I, 865; P. L., II, 1017).

5 Haec autem propter illos qui se putant ex forma Petri agere, quam ignorant; non quasi respuamus nonam, cui et quarta sabbati et sexta plurimum fungimur, sed quia
10 eorum quae ex traditione obseruantur tanto magis dignam rationem adferre debemus, quanto carent Scripturae auctoritate, donec aliquo caelesti charismate aut confirmen-
15 tur aut corrigantur. « Et si qua, inquit, ignoratis, Dominus uobis reuelabit. » (*Phil.*, III, 15.) Itaque seposito confirmatore omnium istorum Paracleto, duce uniuersae ueritatis, an dignior apud nos ratio adferatur in nonam obseruandi require, ut etiam Petro ea ratio deputanda sit, si statione tunc functus est.

Que ceci soit dit pour ceux qui se figurent qu'ils agissent d'après l'exemple de Pierre — sur lequel ils se méprennent. Non que nous méprisions la neuvième heure, puisque, le quatrième et le sixième jour du sabbat, nous l'observons la plupart du temps : mais pour les usages qui ont cours conformément à la tradition (seule), nous sommes tenus de les justifier par une raison d'autant plus sérieuse que l'autorité de l'Écriture leur fait défaut, jusqu'à ce que quelque charisme céleste les confirme ou les rectifie. « S'il y a quelque chose que vous ignoriez, dit (l'Apôtre), le Seigneur vous la révélera. » C'est pourquoi, mettant à part celui qui confirme toutes ces choses, le Paraclet, guide de l'intégrale vérité, cherchez si

l'on apporte parmi nous une plus sérieuse raison pour observer la neuvième heure, de manière à imputer cette raison à Pierre lui aussi, s'il a fait *station* jusqu'à ce moment-là.

37. — *Ibid.*, XI (REIFFERSCHIED-WISSOWA, p. 289; EHLER, I, 869; P. L., II, 1019).

Spiritus diaboli est, inquis, ô psychice. Et quomodo Dei nostri officia indicit nec alii offerenda quam Deo nostro? Aut contende
5 diabolium cum Deo facere nostro aut satanas Paracletus habeatur. Sed hominem antichristum adfirmas; hoc enim uocantur haeretici nomine penes Iohannem (cf. I JEAN,
10 II, 18, etc.). Et quomodo, quisquis ille est, in Christo nostro haec erga Dominum nostrum officia disposuit, cum et antichristi erga Deum, aduersum nostrum processerint
15 Christum? Quo itaque putas laterum confirmatum apud nos spiritum, cum imperat an cum probat quae Deus noster et imperauit semper et probauit? Sed rursus
20 palos terminales figitis Deo, sicut de gratia, ita de disciplina, sicut de charismatibus, ita et de solemnibus, ut perinde officia cessauerint, quemadmodum et beneficia eius,
25 atque ita negetis usque adhuc eum munia imponere, quia et hic « lex et prophetae usque ad Iohannem » (LUC, XVI, 16).

« C'est l'esprit du diable », dis-tu, ô Psychique. Comment se fait-il alors qu'il prescrive des devoirs envers notre Dieu et (qu'il les prescrive) comme devant n'être rendus à nul autre qu'à notre Dieu? Affirme que le diable a lié parti avec Dieu ou tiens Satan pour le Paraclet. Tu certifies que c'est un homme-antechrist : car c'est de ce nom que les hérétiques sont appelés chez Jean. Mais quel qu'il soit, d'où vient qu'il ait, au nom de notre Christ, déterminé ces devoirs à l'égard du Seigneur, alors que les antechrists, eux, ont toujours marché contre Dieu, contre notre Christ? Par quel côté penses-tu qu'il soit avéré que l'Esprit est bien parmi nous : est-ce quand il commande ou quand il approuve ce que notre Dieu a toujours commandé, toujours approuvé? Mais encore une fois vous plantez des poteaux pour fixer à Dieu des limites, en ce qui touche la grâce comme en ce qui touche la discipline, pour les charismes comme pour les rites réguliers. Ainsi vous arrêtez le développement de nos

Superest ut totum auferatis, quantum in uobis, tam otiosum.

devoirs, comme aussi des bienfaits de Dieu et vous niez qu'il nous impose aujourd'hui encore des obligations, parce qu'ici aussi (vaut la parole) « la loi et les prophètes (ont duré) jusqu'à Jean ». Il ne vous reste plus qu'à supprimer Dieu tout entier, dans la mesure de votre pouvoir, puisqu'il vous ennuie tant.

38. — *Ibid.*, XII (REIFFERSCHIED-WISSOWA, p. 291 ; EHLER, I, 871 ; P. L., II, 1022).

Ideo sobrietatis disciplinam qui praedicant pseudoprophetae, ideo
5 haeretici qui obseruant. Quid ergo cessatis Paracletum, quem in Montano negatis, in Apicio credere ?

C'est pourquoi ceux qui prêchent la sobriété sont de faux prophètes ; c'est pourquoi ceux qui la mettent en pratique sont des hérétiques. Pourquoi donc hésitez-vous à croire que le Paraclet, que vous refusez de reconnaître chez Montan, réside en Apicius ?

39. *Ibid.*, XIII (REIFFERSCHIED-WISSOWA, p. 291 ; EHLER, I, 872 ; P. L., II, 1023.)

Bene autem, quod et episcopi uniuersae plebi mandare ieiunia
10 adsolent, non dico de industria stipium conferendarum, ut uestrae capturae est, sed interdum et ex aliqua sollicitudinis ecclesiasticae
15 edicto et in unum omnes ταπεινο-
φρόνησιν agitatis, quomodo in nobis

Un fait qui vient servir ma thèse, c'est que les évêques prescrivent eux aussi des jeûnes à la totalité des fidèles, je ne dis pas : avec l'arrière-pensée de faire de l'argent — ce qui serait dans le goût de votre rapacité¹ —, mais parfois aussi en vertu de quelque préoccupation d'ordre ecclésiasti-

¹ L'acception où je prends ici *captura* me paraît plus voisine du sens habituel du mot que celle qu'indique HOPPE (*Syntax u. Stil des Tertullian*, Leipzig, 1903, p. 119) et que s'approprie le *Thesaurus* : *captura* = *captus* = Auffassung. Sans doute les économies réalisées grâce à ces abstinences étaient-elles versées à l'autorité ecclésiastique, qui avait dès lors (au gré de Tertullien) intérêt à les ordonner. Cf. *Hermas, Simil.*, III, III, 7.

ipsam quoque unitatem ieiunationum et xerophagiarum et stationum denotatis? Nisi forte in senatus consulta et in principum mandata
 5 coitionibus opposita delinquimus. Spiritus sanctus, cum in quibus uellet terris et per quos uellet praedicaret, ex prouidentia imminentium siue ecclesiasticarum tempta-
 10 tionum siue mundialium plagarum, qua Paracletus id est aduocatus ad exorandum iudicem dicitur, huiusmodi officiorum remedia mandabat, puta, nunc ad exercendam
 15 sobrietatis et abstinentiae disciplinam; hunc qui recipimus, necessario etiam quae tunc constituit obseruamus. Aspice ad Iudaicos fastos et inuenies nihil nouum, si,
 20 quae patribus sunt praecepta, omnis deinceps posteritas hereditaria religione custodit. Aguntur praeterea per Graecias illa certis in locis concilia ex uniuersis ecclesiis, per quae
 25 et altiora quaeque in commune tractantur, et ipsa representatio totius nominis Christiani magna ueneratione celebratur. Et hoc quam dignum fide auspicante congregari
 30 undique ad Christum! uide, « quam bonum et quam iucundum habitare fratres in unum (Ps. cxxxiii, 1). » Hoc tu psallere non facile nosti,

que. Et donc si, sur l'ordonnance d'un homme, vous vous mettez tous à pratiquer la ταπεινοφρόνησις¹, pourquoi critiquer chez nous la même unité de jeûnes, de xérophagies et de stations? A moins que par hasard nous ne péchions contre les sénatus-consultes et les décisions impériales qui prohibent toute réunion! Quand l'Esprit-Saint prêchait dans le pays qu'il avait choisi, par l'organe de ceux qu'il avait choisis, pour parer aux tentations suspendues sur l'Eglise, aussi bien qu'aux fléaux suspendus sur le monde (et c'est en cela même qu'il était « paraclet », autrement dit « appelé en vue de fléchir le juge² »), il ordonnait comme remède des pratiques de ce genre, pour exercer, en l'espèce, la discipline de sobriété et d'abstinence. Nous qui le recevons, il faut bien que nous observions les règles qu'il a alors établies. Jetez les yeux sur les fastes juifs : vous ne trouverez aucune nouveauté là où les générations successives gardent avec une piété héréditaire les préceptes imposés aux aïeux. Dans les provinces grecques se tiennent en des endroits déterminés ces fameux conciles formés de toutes les églises, qui traitent en commun les ques-

¹ C'est-à-dire l'humilité, en tant que le jeûne en est le signe ou le ferment. Le mot apparaît aussi dans le *Pasteur* d'Herma, *Sim.*, VIII, vii, 6, Ταπεινοφρονεῖν est très fréquent chez Herma et déjà chez Clément de Rome.

² Tel était en effet, dans la langue grecque profane, le sens propre de παράκλητος. Voir USENER, dans *Archiv. f. lat. textic.* II, 330.

nisi quo tempore cum compluribus
 cenas. Conuentus autem illi stationibus prius et ieiunationibus operati dolere cum dolentibus et ita
 5 demum congaudere gaudentibus norunt. Si et ista sollemnia, quibus tunc praesens patrocিনatus est sermo, nos quoque in diuersis prouinciis fungimur in spiritu inuicem repraesentati, lex est sacramenti.

tions d'intérêt supérieur. Du fait que tout le nom chrétien s'y trouve représenté, ils se déroulent au milieu d'un grand respect. Qu'il est beau en effet de se réunir ainsi aux pieds du Christ sous les auspices de la foi ! « Qu'il est bon, qu'il est doux, quand on est frères, d'avoir même demeure ! » Voilà un cantique que vous ne savez guère entonner, vous autres, que lorsque vous faites ripaille en nombreuse compagnie ! Or ces assises s'ouvrent par des stations et par des jeûnes : on y sait souffrir avec ceux qui souffrent pour se réjouir ensuite avec ceux qui se réjouissent. Ces usages, que j'ai appuyés jadis, y étant présent, de ma parole, si nous les pratiquons nous aussi, dans les diverses provinces en nous mettant par l'esprit en présence les uns des autres, nous nous conformons (en cela) à une obligation imposée par la foi.

40. — *Ibid.*, xv (REIFFERSCHEID-WISSOWA, p. 293 ; ŒHLER, I, 874 ; P. L., II, 1025).

Reprobat etiam illos qui iubeant cibis abstinere (I *Tim.*, iv, 3), sed de prouidentia spiritus sancti, praedamnans iam haereticos perpetuam abstinentiam praecepturos ad destruenda et despicienda opera Creatoris, quales inueniam apud Marcionem, apud Tatianum, apud Iouem,
 15 hodiernum de Pythagora haereticum, non apud Paracletum. Quantula est enim apud nos interdictio

(L'Apôtre) réproûve ceux qui prescrivent l'abstention de certains aliments. C'est qu'éclairé par la prévoyance de l'Esprit saint, il condamnait d'avance les hérétiques qui devaient ordonner une abstinence perpétuelle pour détruire et ravalier les œuvres du Créateur : j'en vois de tels chez Marcion, chez Tatien, chez Jupiter, l'hérétique d'aujourd'hui (sorti de l'école) de Pythagore,

ciborum ? Duas in anno hedomadas
 xerophagiarum, nec totas, exceptis
 scilicet sabbatis et dominicis, offerimus Deo, abstinentes ab eis quae
 5 non reicimus, sed differimus.

mais non chez le Paraclet. Bien chétive, en effet, est chez nous l'interdiction alimentaire. Deux semaines de xérophagies dans l'année, et encore pas entières, puisque nous en exceptons le jour du sabbat et le jour du Seigneur, voilà ce que nous offrons à Dieu ; et les mets dont nous nous abstenons, nous ne les réprouvons pas, nous en ajournons l'usage.

41. — *Adu. Praxean*, I (KROYMANN, ed. minor, dans la *Sammlung* KRÜGER, Tübingen, 1907, p. 1 ; Id., dans CV, vol. XXXXVII, p. 227 ; ŒHLER, II, 653 ; P. L., II, 177). Date incertaine ¹.

Nam iste primus ex Asia hoc
 genus peruersitatis intulit Romanae
 humo <homo> et alias inquietus,
 insuper de iactatione martyrii inflatus
 10 ob solum et simplex et breve
 carceris taedium ; quando, et si
 corpus suum tradidisset exurendum,
 nihil profecisset, dilectionem
 Dei non habens (cf. I *Cor.*, XIII, 3),
 15 cuius charismata quoque expugnauit.
 Nam idem tunc episcopum Romanum,
 agnoscentem iam prophetias Montani,
 Priscae, Maximillae, et ex ea agnitione pacem
 20 ecclesiis Asiae et Phrygiae inferentem,
 falsa de ipsis prophetis et ecclesiis
 eorum adseuerando et praecessorum eius
 auctoritates defendendo coëgit et litteras
 25 reuocare iam emissas et a proposito

Ce fut Praxéas qui, le premier, importa d'Asie sur le sol romain cette forme d'erreur [l'hérésie patripassienne] : esprit inquiet, et de plus tout gonflé de l'orgueil du martyr, simplement pour avoir subi l'ennui d'un emprisonnement ordinaire et de courte durée, alors que, eût-il livré son corps pour être brûlé, cela ne lui aurait servi à rien, puisqu'il n'avait pas l'amour de Dieu, dont il a combattu les charismes même. Car c'est lui qui, alors que l'Evêque de Rome reconnaissait déjà les prophéties de Montan, de Prisca, de Maximilla et, en raison de cette reconnaissance, donnait la paix aux églises d'Asie et de Phrygie, l'obligea par ses rapports mensongers sur les prophètes eux-mêmes

¹ NOËLDECHEN : 217 ; MONCEAUX : après 213 ; HARNACK : 213-218 ; ADAM : après 217, et postérieurement aux traités les plus violents.

recipiendorum charismatum cessare.

Ita duo negotia diaboli Praxeas Romae procuravit : prophetiam expulit et haeresim intulit, Paracletum fugavit et Patrem crucifixit.

Fructificauerant auenae Praxeanae hic quoque, superseminatae dormientibus multis in simplicitate doctrinae (cf. Mt., XIII, 25-26); traductae dehinc per quem Deus uoluit, etiam euulsae uidebantur. Denique cauerat pristinum doctor de emendatione sua, et manet chi-
15 rographum apud psychicos, apud quos tunc gesta res est. Exinde silentium. Et nos quidem postea agnitio Paracleti atque defensio disiunxit a psychicis. Auenae uero
20 illae ubique tunc semen excusserant. Id aliquamdiu per hypocrisin subdola uiuacitate latitauit, et nunc denuo erupit. Sed et denuo eradicabitur : si uoluerit Dominus, in
25 isto commeatu; si quo minus, die suo colligentur omnes adulterae fruges, et cum caeteris scandalis igni inextinguibili cremabuntur. (Cf. Mt., XIII, 30, 41-42.)

et leurs églises, et en alléguant les avis autorisés (des évêques) ses prédécesseurs, à retirer la lettre de paix qu'il avait déjà émise et à renoncer à son projet de recevoir les charismes.

Tels sont les deux services qu'à Rome Praxéas a rendus au démon : il a chassé la prophétie et il a introduit l'hérésie; il a mis en fuite le Paraclet et il a crucifié le Père.

L'ivraie que Praxéas avait semée par-dessus (le bon grain) avait fructifié ici aussi, tandis que beaucoup dormaient dans la simplicité de leur foi. Signalée sur ces entrefaites par celui que Dieu voulut, elle semblait même arrachée. Au surplus, le docteur se précautionna contre son passé en faisant amende honorable : la preuve écrite en est restée entre les mains des psychiques, chez qui à ce moment l'affaire se traita; depuis lors silence (complet). Quant à nous, le fait d'avoir reconnu et défendu le Paraclet nous sépara ensuite des psychiques. Mais cette ivraie avait mis partout de sa graine. Après avoir pendant quelque temps dissimulé hypocritement sa vitalité sournoise, voici que maintenant elle surgit de nouveau. Mais de nouveau aussi elle sera arrachée : s'il plait au Seigneur ce sera dans ce temps-ci; s'il en dispose autrement, au jour fixé toutes les moissons adultères seront rassemblées et brûlées dans les flammes inextinguibles avec les autres scandales.

42. — *Ibid.*, II (KROYMANN, ed. minor, p. 2, l. 23; CV, p. 228; ŒHLER, II, 654; P. L., II, 179).

Nos uero et semper et nunc magis, ut instructiores per Paracletum, deductorem scilicet omnis ueritatis, unicum quidem Deum credimus, 5 sub hac tamen dispensatione, quam Oikonomiam dicimus, ut unici Dei sit et filius, sermo ipsius, qui ex ipso processerit, per quem omnia facta sunt et sine quo factum est 10 nihil...

Quant à nous, nous croyons depuis toujours — mais plus encore maintenant que le Paraclet, c'est-à-dire le guide qui mène à toute vérité, nous a éclairés davantage — en un Dieu unique, sous réserve pourtant d'une organisation, que nous appelons « économie » et d'après laquelle ce Dieu unique a encore un Fils, son propre Verbe, qui est sorti de lui, par qui tout a été fait et sans qui rien n'a été fait...

43. — *Ibid.*, VIII (KROYMANN, ed. minor, p. 10, l. 13; CV, p. 238; ŒHLER, II, 662; P. L., II, 186).

Sermo ergo et in Patre semper, sicut dixit : « Ego in Patre (JEAN, XIV, 11) », et apud Deum semper, sicut scriptum est : « Et sermo erat 15 apud Deum (JEAN, I, 1) », et nunquam separatus a Patre aut alius a Patre, quia : « Ego et Pater unum sumus (JEAN, X, 30). » Haec erit probola ueritatis, custos unitatis, 20 qua prolatum dicimus Filium a Patre, sed non separatum. Protulit enim Deus sermonem, quemadmodum etiam Paracletus docet, sicut radix fruticem et fons fluuium et 25 sol radium. Nam et istae species probolae sunt earum substantiarum, ex quibus prodeunt.

Le *Sermo* est donc toujours dans le Père, ainsi qu'il l'a dit : « Je suis dans le Père », et toujours auprès de Dieu, ainsi qu'il est écrit : « Le *Sermo* était auprès de Dieu. » Il n'a jamais été séparé ni différent du Père, puisqu'(il dit) : « Moi et mon Père, nous sommes un. » Voilà la *probolè* de vérité, la gardienne de l'unité, par laquelle nous déclarons que le Fils a été émis par le Père, sans être séparé de lui. Car Dieu a émis le *Sermo*, tel est aussi l'enseignement du Paraclet, comme la racine émet l'arbre, la source le fleuve, le soleil le rayon. Ces choses sont également les *probolè* [= les émanations] des substances d'où elles sortent.

44. — *Ibid.*, XIII KROYMANN, ed minor, p. 18, l. 20; CV, p. 248; ŒHLER, II, p. 668; P. L., II, 193).

« Ergo, inquis, prouocabo te, ut hodie quoque ex auctoritate istarum scripturarum constanter duos Deos et duos Dominos praedices. » Absit!

5 Nos enim, qui et tempora et causas scripturarum per Dei gratiam inspiciamus, maxime Paraclети, non hominum discipuli, duos quidem definimus, Patrem et Filium, et iam

10 tres cum Spiritu sancto, — secundum rationem oikonomiae, quae facit numerum, ne, ut uestra peruersitas infert, Pater ipse credatur natus et passus, quod non licet

15 credi, quoniam non ita traditum est — duos tamen Deos et duos Dominos nunquam ex ore nostro proferimus, non quasi non et Pater Deus et Filius Deus et Spiritus Deus

20 et Dominus unusquisque, sed quoniam ideo retro et duo Dei et duo Domini praedicabantur, ut, ubi uenisset Christus, et Deus agnosceretur et Dominus uocaretur, quia

25 filius Dei et Domini.

« Eh bien, dis-tu, je vais te faire un défi : prêche à partir d'aujourd'hui, d'après l'autorité de ces textes scripturaires, si tu veux être logique, deux Dieux et deux Seigneurs. » — A Dieu ne plaise ! Car nous autres que la grâce divine aide à pénétrer les temps et les motifs des Ecritures, et qui surtout sommes les disciples, non point des hommes, mais du Paraclet, nous posons en définition qu'il y a deux (personnes), le Père et le Fils, et même trois, avec le Saint-Esprit, — conformément au principe de « l'économie » qui admet le nombre, afin qu'on n'aille pas croire, ainsi que votre fausse doctrine le soutient, que c'est le Père lui-même qui est né et qui a souffert : théorie inadmissible, puisqu'elle n'est pas traditionnelle. Mais qu'il y ait deux Dieux et deux Seigneurs, voilà ce que notre bouche n'articulera jamais. Non que le Père ne soit pas Dieu, que le Fils ne soit pas Dieu, que l'Esprit ne soit pas Dieu, et que chacun ne soit pas Seigneur ; mais parce que, si précédemment deux Dieux et deux Seigneurs étaient annoncés, c'était pour qu'aussitôt apparu le Christ fût reconnu Dieu et fût appelé Seigneur, en tant que Fils de Dieu et du Seigneur.

45. — *Ibid.*, xxx (KROYMANN, ed minor, p. 18, l. 18; CV, p. 288; ŒHLER II, 697; P. L., II, 219).

Hic interim acceptum a Patre munus effudit, Spiritum sanctum, tertium nomen diuinitatis et tertium gradum maiestatis, unius praedicatorum monarchiae, sed et Oikonomiae interpretatorem, si quis sermones nouae prophetiae eius admiserit et deductorem omnis ueritatis, quae est in Patre et Filio et Spiritu sancto secundum Christianum sacramentum.

C'est le Fils qui a répandu, après l'avoir reçu du Père, ce don, le Saint-Esprit, troisième nom de la divinité et troisième degré de la majesté, qui annonce une monarchie unique, mais qui aussi explique « l'économie », pour quiconque admet les paroles de la prophétie nouvelle; l'Esprit enfin qui conduit à toute vérité résidant dans le Père, le Fils et l'Esprit saint, selon la foi chrétienne.

46. — *de Pudicitia*, I (REFFERSCHED-WISSOWA, p. 220; ŒHLER, I, 794; P. L., II, 1032).
Date incertaine¹.

Nobis autem maxima aut summa sic quoque praecautentur, dum nec secundas quidem post fidem nuptias permittitur nosse, nuptialibus et dotalibus, si forte, tabulis a moechiae et fornicationis opere diuersas, et ideo durissime nos infamantes Paracletum disciplinae enormitate digamos foris sistimus.

Pour nous, nous prenons de telles précautions contre les fautes capitales ou les fautes graves, qu'il n'est plus permis, une fois chrétien, de contracter un second mariage, que seuls le contrat et la dot différencient peut-être de l'adultère et de la fornication. C'est pourquoi, nous autres, sans nous attendrir, nous excluons les remariés, au risque de donner mauvaise réputation au Paraclet pour la sévérité de sa discipline². Sur le seuil, nous assignons la même limite aux

Eundem limitem liminis moechis quoque et fornicationibus figimus,

¹ NOELDECHEN : 217-221; MONCEAUX : 217-222; HARNACK : peu après 222-223; ADAM : peu après 217.

² ŒHLER (I, p. 794, note *u*) interprète ce passage en liant *infamantes* à *digamos*, ce qui postule la traduction suivante : « C'est pourquoi nous mettons dehors sans pitié les remariés qui déshonorent le Paraclet par l'irrégularité de leur conduite.

ieiunas pacis lacrimas profusuris,
nec amplius ab ecclesia quam
publicationem dedecoris relaturis.

adultères et aux fornicateurs, qui
doivent répandre des larmes sans
espoir de réconciliation, et n'em-
porter de l'Eglise que la publication
de leur déshonneur.

47. — *Ibid.*, XII (REIFFERSCHIED-WISSOWA, p. 241; ŒHLER, I, 815; P. L., II, 1054).

Itaque isti, qui alium Paracletum
5 in apostolis et per apostolos rece-
perunt, quem nec in prophetis pro-
priis agnitum, iam nec in apostolis
possident, age nunc uel de aposto-
lico instrumento doceant maculas
10 carnis post baptismum respersae pae-
nitentia dilui posse.

Or donc que ceux qui ont reçu
dans les apôtres et par les apôtres
un autre Paraclet, qu'ils ne veulent
pas reconnaître dans ses propres
prophètes et que par suite ils ne
possèdent même plus dans les apô-
tres, nous prouvent maintenant,
d'après les documents apostoliques,
que les flétrissures d'une chair
souillée postérieurement au bap-
tême peuvent être lavées par la
pénitence.

48. — *Ibid.*, XXI (REIFFERSCHIED-WISSOWA, p. 269; ŒHLER, I, 842; P. L., II, 1077).

Exhibe igitur et nunc mihi,
apostolice, prophetica exempla, ut
agnoscam diuinitatem, et uindica
15 tibi delictorum eiusmodi remitten-
dorum potestatem. Quod si disci-
plinae solius officia sortitus es, nec
imperio praesidere, sed ministerio,
quis aut quantus es indulgere, qui
20 neque prophetam nec apostolum
exhibens cares ea uirtute cuius est
indulgere? — Sed habet, inquis, po-
testatem ecclesia delicta donandi. —
Hoc ego magis et agnosco et dispono,
25 qui ipsum Paracletum in prophetis
novis habeo dicentem : « Potest

Toi, l'homme apostolique, ex-
hibe-moi maintenant tes titres pro-
phétiques, et je reconnaitrai ton
autorité divine. Revendique pour
toi le pouvoir de remettre les
péchés de cette nature. Mais si ton
rôle n'est que de veiller au maintien
de la discipline ; si ta prépondé-
rance est celle d'un simple ministre,
non celle du pouvoir absolu, qui
es-tu donc, et d'où le prends-tu,
pour oser pardonner? toi qui, ne
montrant ni prophète ni apôtre, es
dépourvu de l'excellence à qui le par-
don est réservé. — « Mais l'Eglise,

ecclesia donare delictum, sed non faciam, ne et alia delinquant. » Quid, si pseudopropheticus spiritus pronuntiauit? atqui magis euersoris
 5 fuisset et semetipsum de clementia commendare et ceteros ad delinquentiam temptare. Aut si et cho secundum spiritum ueritatis potest quidem indulgere fornicationibus
 10 ueniam, sed cum plurium malo non uult. De tua nunc sententia quaero, unde hoc ius ecclesiae usurpes?

... Secundum enim Petri perso-
 15 nam spiritualibus potestas ista conueniet : aut apostolo aut prophetae. Nam et ipsa ecclesia proprie et principaliter ipse est spiritus, in quo est trinitas unius diuinitatis,
 20 Pater et Filius et Spiritus Sanctus. Illam ecclesiam congregat, quam Dominus in tribus posuit (cf. Mt., xviii, 20). Atque ita exinde etiam numerus omnis, qui in hanc fidem
 25 conspirauerit, ecclesia ab auctore et consecratore censetur. Et ideo ecclesia quidem delicta donabit ; sed ecclesia spiritus per spiritalem hominem, non ecclesia numerus
 30 episcoporum. Domini enim, non

dis-tu, a le pouvoir de remettre les péchés. » — Je le reconnais et je le veux plus volontiers encore que toi, moi qui ai dans les prophètes nouveaux le Paraclet lui-même qui dit : « L'Eglise a le pouvoir de remettre les péchés ; mais je ne le ferai pas, de peur que d'autres encore ne pèchent. » — Mais si c'est l'esprit de fausse prophétie qui a fait cette déclaration ? — Un destructeur de la foi se fût accrédité bien plutôt par sa clémence et en incitant les autres au péché. Si son zèle lui a conseillé cette précaution, conformément à l'esprit de vérité, c'est donc que l'esprit de vérité peut accorder aux fornicateurs leur pardon, mais ne veut pas le faire au risque d'en pervertir un plus grand nombre.

... Après Pierre cette puissance (de lier et de délier) appartiendra aux spirituels, à l'apôtre et au prophète, vu que l'Eglise est proprement et essentiellement l'Esprit lui-même, dans lequel est la Trinité d'une divinité unique, le Père, le Fils et l'Esprit Saint. C'est lui qui forme le lien de cette Eglise que le Seigneur fait consister en trois personnes. Et ensuite toute collectivité qui partage cette même foi est considérée comme Eglise par le Fondateur et le Consécrateur. C'est pourquoi l'Eglise remettra bien les péchés ; mais l'Eglise-Esprit, par l'intermédiaire d'un homme animé

famuli est ius et arbitrium ; Dei ipsius, non sacerdotis.

de l'Esprit, et non l'Eglise, collection d'évêques. Car c'est le droit souverain du Seigneur, non celui de son serviteur ; c'est le droit de Dieu lui-même, non celui du prêtre.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE

49. — *Stromates*, IV, XIII, 93, 1 (O. STÆHLIN, dans CB, *Clemens Alexandrinus*, I [1906] 289 ; P. G., VIII, 1300). Alexandrie. Entre 208 et 210/211¹.

Μή τοίνυν ψυχικούς ἐν ὀνειδούς μέρει
λεγόντων ἡμᾶς οἱ προσειρημένοι, ἀλλά
5 καὶ οἱ Φρύγες. ἤδη γὰρ καὶ οὗτοι τοὺς
τῆς νέας προφητείας μὴ προσέχοντας ψυ-
χικούς καλοῦσιν, πρὸς οὓς ἐν τοῖς Περὶ
προφητείας διαλεξόμεθα.

Que les hérétiques surnommés [= les Valentiniens] ne nous appellent donc plus « psychiques » en manière d'injure. Et j'en dis autant des Phrygiens. Car, eux aussi, ils appellent « psychiques » ceux qui n'adhèrent pas à la nouvelle prophétie. Nous discuterons contre eux dans l'ouvrage sur la prophétie.

50. — *Ibid.*, VII, XVII, 108, 1 (STÆHLIN, III [1909] p. 76 ; P. G., IX, 552).

Τῶν δ' αἰρέσεων αἱ μὲν ἀπὸ ὀνόματος
10 προσαγορεύονται, ὡς ἡ ἀπὸ Οὐαλεντίνου
καὶ Μαρκίωνος καὶ Βασιλείδου. . . . αἱ δὲ
ἀπὸ τόπου, ὡς οἱ Περσῆται, αἱ δὲ ἀπὸ
ἔθνους, ὡς ἡ τῶν Φρυγῶν. . . .

Parmi les hérésies les unes tirent leur dénomination d'un nom, comme celle de Valentin, de Marcion, de Basilide... ; d'autres la tirent d'un lieu, comme celle des Pérsiques ; d'autres de la race, comme celle des Phrygiens...

¹ BARDENHEWER, AKL, II, 38-39.

PSEUDO-TERTULLIEN

51. — *Adu. omnes Haereses*, VII (KROYMANN, dans CV, XXXXVII, 224; ŒHLER, II, 763 ; P. L., II, 90). Date incertaine. Probablement vers 220¹.

Accesserunt alii haeretici, qui dicuntur secundum Phrygas, sed horum non una doctrina est. Sunt enim qui kata Proclum dicuntur, 5 sunt alii, qui secundum Æschinen pronuntiantur. Hi habent aliam communem blasphemiam, aliam blasphemiam non communem, sed peculiarem et suam : et communem 10 quidem illam, qua in apostolis quidem dicant Spiritum sanctum fuisse, Paracletum non fuisse, et qua dicant Paracletum plura in Montano dixisse quam Christum 15 in Evangelium protulisse, nec tantum plura, sed etiam meliora atque maiora. Priuatam autem blasphemiam illi qui sunt kata Æschinen, hanc habent qua adiciunt etiam 20 hoc, uti dicant Christum ipsum esse Filium et Patrem.

Il y a encore d'autres hérétiques qui sont appelés Cataphrygiens : mais leur enseignement n'est pas uniforme. Il y a ceux que l'on appelle « les sectateurs de Proclus », et ceux que l'on nomme « les sectateurs d'Eschine ». Ils ont, les uns et les autres, des blasphèmes qui leur sont communs ; ils en ont aussi de particuliers et de spéciaux. Les blasphèmes qui leur sont communs consistent à soutenir que, si les Apôtres reçurent le Saint-Esprit, ils ne reçurent pas le Paraclet ; et que le Paraclet a révélé plus de choses dans Montan que le Christ n'en a manifesté dans l'Évangile — non seulement plus de choses, mais encore des choses meilleures et plus grandes. Les « sectateurs d'Eschine » y ajoutent ce blasphème personnel de prétendre que le Christ lui-même est Fils et Père (tout à la fois).

¹ Voir plus haut, l'*Introduction*.

ORIGÈNE

52. — Περὶ Ἀρχῶν, II, vii, 3 (P. G., xi, 217). Alexandrie. Après 218 ¹.

Sicut autem multi sunt intellectus de Christo, qui utique quamvis sapientia sit, non tamen in omnibus sapientiae agit aut obtinet uim,
 5 nisi in his qui in ipso sapientiae student..., ita arbitror etiam de Spiritu sancto in quo omnis est natura donorum. Aliis namque praebetur per Spiritum sermo sapientiae, aliis sermo scientiae, aliis
 10 fides, et ita per singulos qui eum capere possunt (cf. I Cor., xii, 8 et s.), hoc efficitur, uel hoc intelligitur ipse Spiritus, quo indiget ille
 15 qui eum participare meruerit.

Quas diuisiones et differentias non aduertentes hi qui eum Paraclietum in Euangelio audiunt nominari, neque considerantes ex quo
 20 opere uel acto Paraclietus nominetur, uilibus eum nescio quibus spiritibus compararunt et per hoc conturbare conati sunt ecclesias Christi, ita ut dissensiones fratribus
 25 bus non modicas generarent... Pro

De même qu'il y a bien des degrés dans la connaissance du Christ, qui, encore qu'il soit sagesse, n'aiguillonne ni ne réalise la force de la sagesse (également) en tous, mais chez ceux-là seulement qui étudient au cœur même de la sagesse,... ainsi en va-t-il selon moi du Saint Esprit, dépositaire de la totalité des charismes. Aux uns l'Esprit donne de parler avec sagesse, aux autres de parler avec science, aux autres la foi ; et ainsi, chez chacun de ceux qui sont capables de le recevoir, s'exerce l'action ou s'ouvre l'intelligence de l'Esprit, dans la mesure nécessaire à celui qui a mérité de participer à lui.

C'est faute de remarquer ces divisions et ces différences que certains entendant nommer ce Paracliet dans l'Évangile, sans considérer de quelle œuvre et de quel acte il tire son nom, l'ont comparé à je ne sais quels méprisables esprits ; par là ils ont tâché de troubler les Églises du Christ et ils ont créé à leurs frères des dissensions non médio-

¹ HARNACK, *Chron.*, II, 31. Vers 230, d'après BARDENHEWER, p. 131 ; cf. *id.*, AKL, II, 136.

imperitia sui intellectus minora
 quam dignum est de eius diuinitate
 sentientes, erroribus se ac deceptio-
 nibus tradiderunt, erratico magis
 5 spiritu depravati, quam sancti Spi-
 ritus institutionibus eruditi, secun-
 dum quod Apostolus dixit (I *Tim.*,
 iv, 1 et 3) : « Doctrinam spirituum
 daemoniorum sequentes prohiben-
 10 tium nubere ad ruinam et interitum
 multorum, et importune se
 abstinere a cibis » ut per ostentia-
 tionem acrioris obseruantiae sedu-
 cant animas innocentum.

ces... Leur faiblesse intellectuelle
 leur a fait concevoir de sa divinité
 un sentiment insuffisant. Ils se sont
 abandonnés à de décevantes erreurs,
 et se sont laissés détourner du droit
 chemin par l'esprit de mensonge, au
 lieu d'écouter les leçons du Saint
 Esprit, conformément aux paroles
 de l'Apôtre sur ceux qui « suivent
 la doctrine des esprits démoniaques
 qui, pour la ruine et la mort de
 beaucoup, défendent de se marier,
 et qui (recommandent) inopportu-
 nement de s'abstenir de nourri-
 ture », afin de séduire les âmes in-
 nocentes par cette ostentation d'une
 discipline plus sévère.

53. — *In Matthaeum*, xv, 30 (P. G., XIII, 1344). Césarée. 246-249 ¹.

15 Καὶ εἰ τοιαῦτά γε ἐζήτουν... πάντες
 οἱ τὸ κατὰ Ἰωάννην Εὐαγγέλιον ἀναγιγ-
 νώσκοντες, οὐκ ἂν προσέσχον τινές,
 ὡς Παρακλήτῳ « πνεύμασι πλάνης καὶ
 διδασκαλίαις δαιμονίων. ἐν ὑποκρίσει
 20 ψευδολόγων, κεκαυτηριασμένων τὴν
 ἰδίαν συνείδησιν » (I *Tim.*, iv, 1-3)
 ὥστε τὰ τῆς πλάνης πνεύματα καὶ τὰ
 δαιμόνια ἀναγορευῆσαι τῷ μεγάλῳ τοῦ
 Παρακλήτου ὀνόματι, ὅπερ ὁ Σωτὴρ
 25 τοῖς ἀποστόλοις, καὶ εἴ τις τοῖς ἀποσ-
 τόλοις παραπλήσιός ἐστιν, ἐπηγγείλατο.

Si tous ceux qui lisent l'Évangile
 de Jean observaient cette règle
 [= interpréter les textes d'après le
 νοῦς Χριστοῦ et se convaincre que
 le Paraclet n'enseigne que ce qu'a
 enseigné le Christ], on n'en aurait
 pas vu certains s'attacher, comme
 au Paraclet, « aux esprits d'erreurs
 et aux doctrines des démons, par-
 lant le mensonge avec hypocrisie et
 ayant la conscience cautérisée », au
 point de donner publiquement aux
 esprits d'erreur et aux démons le
 grand nom de Paraclet promis par
 le Sauveur aux apôtres et à ceux
 qui leur ressemblent.

¹ HARNACK, *Chron.*, II, 35 ; BARDENHEWER, *AKL*, II, 112 dit « après 244 ».

54. — *Ibid.*, xxviii (P. G., XIII, 1637).

Adhuc autem quaeramus quod
 in Luca scriptum est, dicente Do-
 mino : Quia non capit prophetam
 perire extra Ierusalem (Luc, XIII,
 5 33); si ergo non capit prophetam
 perire extra Ierusalem, id est inter-
 fici, quaeres si post destructionem
 Ierusalem iam nemo propheta est,
 ne forte qui interficitur extra Ieru-
 10 salem propheta, falsum uerbum
 Christi demonstret. Si autem co-
 gunt nos Scripturae propter Aga-
 bum et filias Philippi euangelistae,
 non propter falsos Phrygiae pro-
 15 phetas, quaeramus ne forte omnis
 iustus sit in Ierusalem et non extra
 Ierusalem, quoniam non capit eum
 qui est extra Ierusalem, passionibus
 affici propter Verbum.

Examinons encore le passage de
 Luc où le Seigneur déclare qu'il ne
 convient pas qu'un prophète périsse
 en dehors de Jérusalem. Si donc il
 ne convient pas qu'un prophète
 périsse, c'est-à-dire soit tué, en de-
 hors de Jérusalem, on cherchera si,
 après la destruction de Jérusalem
 il n'y a plus de prophète, de peur
 que le meurtre d'un prophète en
 dehors de Jérusalem ne démontre
 comme fausse la parole du Christ.
 Mais si les Ecritures nous obligent
 [à admettre qu'il y en a eu], à cause
 d'Agabus et des filles de Philippe
 l'Évangéliste, — non pas à cause
 des faux prophètes de Phrygie, —
 voyons si tout juste n'est pas dans
 Jérusalem et non en dehors de
 Jérusalem, puisqu'il ne convient
 pas que celui qui est en dehors de
 Jérusalem souffre pour le Christ.

55. — *Ibid.*, XLVII (P. G., XIII, 1668).

20 Sola autem Ecclesia neque sub-
 trahit huius fulgoris (cf. Mt., xxiv,
 27) uerbum et sensum, neque addit
 quasi prophetiam aliud aliquid.

Seule l'Église ni ne soustrait la
 parole et la pensée de cet « éclair »,
 ni n'ajoute, comme si c'était pro-
 phétie, quelque chose d'autre.

56. — *Catena in sancti Pauli Epistolas ad Corinthios*, xiv, 36 (éd. J. A. CRAMER, Oxonii 1841, p. 279). Ce texte figure dans le *Cod. Vatic*, Gr. 762 : cf. OTTO LANG, *Die Catene des Vaticanus Gr. 762 zum I Korintherbrief*, in-4, Leipzig, 1909, p. 39, n° 954.

Ωριγένους· ὡς γὰρ πάντων λεγόντων
καὶ δυναμένων λέγειν, ἐὰν ἀποκάλυψις
αὐτοῖς γένηται· φησιν· « Αἱ γυναῖκες ἐν
ταῖς ἐκκλησίαις σιγάτωσαν. » (I *Cor.*,
5 xiv, 34.) Ταυτῆς δὲ τῆς ἐντολῆς οὐκ
ἦσαν οἱ τῶν γυναικῶν μαθηταὶ οἱ μα-
θητευθέντες Πρισκίλλη καὶ Μαξιμίλλη,
οὐ Χριστοῦ τοῦ ἀνδρὸς τῆς νυμφῆς
(cf. JEAN, III, 29, etc.), ἀλλ' ὁμοίως
10 εὐγνωμονῶμεν καὶ πρὸς τὰ πιθανὰ ἐκεί-
νοις ἀπαντῶντες « Τέσσαρες, φασί, θυ-
γατέρες ἦσαν Φιλίππου τοῦ εὐαγγελιστοῦ
καὶ προσεφῆτεον (cf. *Actes*, XXI, 9).
Ἐὶ δὲ προσεφῆτεον, τί ἄτοπὸν ἐστὶ καὶ
15 τὰς ἡμετέρας, ὡς φασὶν ἐκεῖνοι, προφη-
τίδας προφητεύειν : » Ταῦτα δὲ λύσομεν·
πρῶτον μὲν λέγοντες, ὅτι αἱ ἡμετέραι
προσεφῆτεον, δεῖξατε τὰ σημεῖα τῆς
προφητείας ἐν αὐταῖς. Δεύτερον δὲ εἰ
20 καὶ προσεφῆτεον αἱ θυγατέρες Φιλίππου,
ἀλλ' οὐκ ἐν ταῖς ἐκκλησίαις ἔλεγον· οὐ
γὰρ ἔχομεν τοῦτο ἐν ταῖς Πράξεσι τῶν
Ἀποστόλων· ἀλλ' οὐδ' ἐν τῇ πλῆθει·
Δεββώρα μεμαρτύρηται προφήτις εἶναι
25 (cf. *Juges*, IV, 4). Λαβοῦσα δὲ Μαριάμ
ἡ ἀδελφὴ Ἀαρὼν τὸ τύμπανον, ἐξῆρχε
τῶν γυναικῶν (cf. *Exode*, xv, 20 et s.).
Ἄλλ' οὐκ ἂν εὖροις ὅτι Δεββώρα ἐδη-
μηγόρησεν εἰς τὸν λαόν, ὡσπερ Ἰερε-
30 μίας καὶ Ἥσαϊας· οὐκ ἂν εὖροις ὅτι
Ὀλδὰ προφήτις οὖσα (cf. IV *Rois*,
XXII, 14) ἐλάλησε πρὸ λαῶν, ἀλλ' ἐνί-
τινι ἐλθόντι πρὸς αὐτήν· ἀλλὰ καὶ ἐν

D'Origène. — Tous parlent et peuvent parler, si une révélation leur arrive, mais « que les femmes, dit l'Apôtre, se taisent dans les *ecclesiae* ». Voilà une prescription à laquelle n'obéissaient pas les disciples des femmes, ceux qui se laissaient instruire par Priscilla et Maximilla ; (ils n'obéissaient pas non plus) au Christ, l'époux de l'épouse. Pourtant soyons leur bienveillants et répondons aux objections qu'ils trouvent convaincantes. « Philippe l'évangéliste remarquent-ils, avait quatre filles, et elles prophétisaient. Si elles prophétisaient, qu'il y a-t-il d'étrange à ce que nos « prophétesses » — comme ils disent — prophétisent aussi ? » Nous allons résoudre l'objection. D'abord, puisque vous prétendez que vos (prophétesses) prophétisaient, montrez en elles les signes de la prophétie ! Ensuite, les filles de Philippe ont prophétisé, du moins n'était-ce pas dans les *ecclesiae* qu'elles parlaient : nous ne voyons rien de pareil dans les *Actes des Apôtres*. Pas plus du reste que dans l'Ancien Testament. Il est attesté de Déborah qu'elle était prophétesse. Marie, la sœur d'Aaron, prit un tambour et se mit à la tête des femmes. Mais on ne trouverait

τῷ Εὐαγγελίῳ ἀναγέγραπται Ἄννα προ-
 φῆτις Θουγάτηρ Φανουήλ ἐκ φυλῆς Ἀσὴρ
 (cf. LUC, II, 36)· ἀλλ' οὐκ ἐν ἐκκλησίᾳ
 ἐλάλησεν. Ἴνα οὖν καὶ δοθῆι ἐκ σημείου
 5 προφητικοῦ εἶναι προφῆτις γυνή· ἀλλ'
 οὐκ ἐπιτρέπεται ταύτῃ λαλεῖν ἐν ἐκ-
 κλησίᾳ. Ὅτε ἐλάλησε Μαριάμ, προφῆτις
 ἄρχουσα ἦν τινῶν γυναικῶν· « αἰσχρὸν
 γὰρ γυναικὶ λαλεῖν ἐν ἐκκλησίᾳ (I Cor.,
 10 XIV, 35) » καὶ « διδάσκειν δὲ γυναικὶ
 οὐκ ἐπιτρέπω ἀπλῶς, ἀλλ' οὐδὲ αὐθεντεῖν
 ἀνδρός. » (I Tim., II, 12.)

pas que Déborah ait harangué le peuple, comme Jérémie et Isaïe. On ne trouverait pas que Holdah, qui était prophétesse, ait parlé au peuple, — mais seulement à ceux qui venaient la trouver. Dans l'Évangile même est mentionnée la prophétesse Anna, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser : mais ce n'est pas dans l'*ecclesia* qu'elle parlait. Une femme eût-elle licence d'être prophétesse, d'après le signe prophétique, il ne lui est pourtant pas permis de parler dans l'*ecclesia*. Quand la prophétesse Marie parla, c'est qu'elle était à la tête d'un certain nombre de femmes. Car (a dit l'Apôtre) « il est honteux pour une femme de parler dans l'*ecclesia* » et « je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de dominer sur l'homme ».

57. — *In Ep. ad Titum* (P. G., XIV, 1306). Date incertaine. Postérieure à 218¹.

Requisierunt sane quidem, utrum
 haeresim an schisma oporteat uo-
 15 cari eos qui Cataphryges nominan-
 tur, obsecrantes falsos prophetas et
 dicentes : « Ne accedas ad me
 quoniam mundus sum : non enim
 accepi uxorem, nec est sepulchrum
 20 patens guttur meum (cf. Ps., v., 10
 et Rom., III, 13), sed sum Nazareus
 Dei, non bibens uinum, sicut illi. »

A dire vrai, quelques-uns ont de-
 mandé s'il fallait appeler hérétiques
 ou schismatiques ceux que l'on
 nomme Cataphrygiens, et qui con-
 jurent les faux prophètes en disant :
 « Ne t'approche pas de moi puisque
 je suis pur. Car je n'ai pas reçu
 d'épouse. Ma gorge n'est point un
 sépulcre béant. Je suis le Nazaréen
 de Dieu, et je ne bois pas de vin
 comme ceux-ci. »

¹ HARNACK, *Chron.*, II, 46.

HIPPOLYTE DE ROME

58. — *Philosophoumena*, VIII, XIX (P. G., xvi, 3366). Entre 222/3 et 230¹.

Ἄλλοι δὲ καὶ αὐτοὶ αἰρετικώτεροι
τὴν φύσιν, Φρύγες τὸ γένος, προληφθέν-
τες ὑπὸ γυναιῶν ἠπάτηνται, Πρισκίλλης
τινὸς καὶ Μαξιμίλλης καλουμένων, ἃς
5 προφήτιδας νομίζουσιν, ἐν ταύταις τὸ
Ἰαράκλητον Πνεῦμα κερχωρηκέναι λέ-
γοντες, καὶ τιὰ πρὸ αὐτῶν Μοντανὸν
ὁμοίως δοξάζουσιν ὡς προφήτην, ὧν
βίβλους ἀπείρους ἔχοντες πλανῶνται,
10 μήτε τὰ ὑπὲρ αὐτῶν λελαλημένα λόγῳ
κρίναντες, μήτε τοῖς κρίναι δυναμένοις
προσέχοντες, ἀλλ' ἀκρίτως τῇ πρὸς αὐ-
τοὺς πίστει προφέρονται, πλεῖον τι δι'
αὐτῶν φάσκοντες [ὡς] μεμαθηκέναι ἢ
15 ἐκ νόμου καὶ προφητῶν καὶ τῶν εὐαγ-
γελίων. Ὑπὲρ δὲ ἀποστόλους καὶ πᾶν
χάρισμα ταῦτα τὰ γυναῖκα δοξάζουσιν,
ὡς τολμαῖν πλεῖον τι Χριστοῦ ἐν τούτοις
λέγειν τινὰς αὐτῶν γεγονέναι. Οὗτοι τὸν
20 μὲν Πατέρα τῶν ὄλων θεὸν καὶ πάντων
κτίστην ὁμοίως τῇ Ἐκκλησίᾳ ὁμολο-
γοῦσι καὶ ὅσα τὸ Εὐαγγέλιον περὶ τοῦ
Χριστοῦ μαρτυρεῖ, καινίζουσι δὲ νησ-
τείας, καὶ ἐσρτάς, καὶ ξηροφαγίας, καὶ
25 ραφανοφαγίας φάσκοντες ὑπὸ τῶν γυναιῶν
δεδιδᾶσθαι. Τινὲς δὲ αὐτῶν τῇ τῶν
Νοητιανῶν αἵρέσει συντιθέμενοι τὸν
Πατέρα αὐτὸν εἶναι τὸν Ὑῖον λέγουσι,
καὶ τούτον ὑπὸ γένεσιν καὶ πάθος καὶ
30 θάνατον ἐληλυθέναι. Περὶ τούτων αὖθις

Il en est d'autres qui sont, de leur essence, plus hérétiques (que les précédents). D'origine phrygienne, ils sont tombés dans l'erreur pour s'être laissé séduire par des femmelettes, nommées Priscilla et Maximilla, qu'ils considèrent comme des prophétesses. Ils prétendent que le Paraclet Esprit est venu en elles, et au-dessus d'elles ils regardent de même comme prophète un certain Montan. Ils divaguent avec les livres innombrables qu'ils tiennent d'eux, sans critiquer à l'aide de leur raison les propos que ceux-ci tiennent, ni les soumettre à ceux qui pourraient les juger. Ils se laissent guider sans discernement par leur foi en eux, et déclarent qu'ils ont appris d'eux quelque chose de plus que de la Loi, des Prophètes et des Évangiles. Ils révèrent ces femmelettes plus qu'ils ne font les apôtres et n'importe quel charisme, au point que certains d'entre eux osent dire qu'il y a eu en elles quelque chose de plus que dans le Christ. Ils reconnaissent comme l'Église que le Père est le Dieu et le Créateur de l'Univers

¹ HARNACK, *Chron.*, II, 230.

λεπτομερέστερον ἐκθήσομαι· πολλοῖς γὰρ
 ἀφορμὴ κακῶν γεγένηται ἢ τούτων
 αἵρεσις. Ἰκανὰ μὲν οὖν καὶ τὰ περὶ
 τούτων εἰρημένα κρίνομεν, δι' ὀλίγων
 5 τὰ πολλὰ φλύαρα αὐτῶν βιβλία τε καὶ
 ἐπιχειρήματα πᾶσιν ἐπιδειξάντες ἀσθενῆ
 ἵντα καὶ μηδενὸς λόγου ἄξια. οἷς οὐ
 χρὴ προσέχειν τοὺς ὑγιαίνοντα νοῦν
 κεκτημένους.

et acceptent tous les témoignages de l'Évangile sur le Christ. Mais ils établissent des nouveautés en fait de jeûnes, de fêtes, de xérophagies et de raphanophagies, sous prétexte que les femmelettes les leur ont prescrits. Certains d'entre eux ont adhéré à l'hérésie des Noétiens et prétendent que le Père lui-même est le Fils, qu'il est né, qu'il a souffert et qu'il est mort. Je ferai encore un plus minutieux exposé à leur propos, car cette hérésie a été le point de départ de beaucoup de maux. Mais en voilà assez, croyons-nous, sur eux : il suffit d'indiquer brièvement que la plupart de leurs livres sont pure niaiserie et leurs entreprises chétives et indignes d'aucune considération. Inutile à ceux qui ont l'esprit sain d'y prêter attention.

59. — *Ibid.*, X, xxv-xxvi (P. G., xvi, 343g).

10 XXV. Οἱ δὲ Φρύγες ἐκ Μοντανοῦ
 τινος καὶ Πρισχίλλης καὶ Μαξιμίλλης τὰς
 ἀρχὰς τῆς αἵρέσεως λαθόντες, προφήτιδας
 τὰ γύναια νομίζοντες καὶ προφήτην
 τὸν Μοντανόν, τὰ δὲ περὶ τῆς τοῦ παντός
 15 ἀρχῆς καὶ δημιουργίας ὀρθῶς λέγειν
 νομίζουσι, καὶ τὰ περὶ τὸν Χριστὸν οὐκ
 ἄλλοτρίως προσειλήφασιν, σὺν δὲ τοῖς
 προσηρημένοις σφάλλονται. ὧν τοῖς λό-
 γοις ὑπὲρ τὰ Εὐαγγέλια προσέχοντες
 20 πλανῶνται, νηστείας καινὰς καὶ παρα-
 δόξους ὀρίζοντες.

Les Phrygiens doivent à un certain Montan, à Priscilla et à Maximilla l'origine de leur hérésie. Ils regardent ces femmelettes comme des prophétesses et Montan comme un prophète. En ce qui concerne l'origine et la création de l'Univers ils parlent correctement d'ordinaire et ils ont pris d'une façon non étrangère (à l'orthodoxie) la doctrine relative au Christ. Mais ils se trompent tout comme ceux qui viennent d'être nommés, car ils

s'attachent à leurs discours plus qu'aux Evangiles : d'où leur erreur. Ils déterminent des jeunes nouveaux à l'encontre de l'opinion commune.

D'autres parmi eux, s'attachant à l'hérésie des Noétiens, pensent de même au sujet de ces femmelettes et de Montan, mais ils blasphèment le Père de toutes choses en déclarant qu'il est Fils et Père, visible et invisible, engendré et non engendré, mortel et immortel. Ils procèdent d'un certain Noétos.

XXVI. Ἄλλοι δὲ αὐτῶν τῇ τῶν
 Νοητιανῶν αἱρέσει προσκείμενοι τὰ μὲν
 περὶ τὰ γύναια καὶ Μοντανὸν ὁμοίως
 δοκοῦσι, τὰ δὲ περὶ τὸν τῶν ὅλων Πατέρα
 5 ὁυσφημοῦσιν, αὐτὸν εἶναι Υἱὸν καὶ
 Πατέρα λέγοντες, ὁρατὸν καὶ ἀόρατον,
 γεννητὸν καὶ ἀγέννητον, θνητὸν καὶ
 ἀθάνατον· οὗτοι τὰς ἀφορμὰς ἀπὸ Νοητοῦ
 τινος λαθόντες.

MARTYRIUM PIONII

60. — XI, 1-2 (*Ausgew. Märtyreracten* hsg. von RUDOLF KNOPF, Tüb. u. Leipzig, 1901 [Sammlung G. KRÜGER], p. 66; O. v. GEBHARDT, *Ausgew. Märtyreracten*, p. 104). Les faits se rapportent à la persécution de Decius ¹, et se déroulent à Smyrne.

10 Ταῦτα εἰπόντος αὐτοῦ μόλις ἐκ τοῦ
 ὄγλου ἐσφιγμένους ὥστε συμπνίγεσθαι
 ἐνέβαλον αὐτοὺς εἰς τὴν φυλακὴν παρα-
 δόντες τοῖς δεσμοφύλαξιν. Εἰσελθόντες
 δὲ εὗρον κατακεκλεισμένον πρεσβύτερον
 15 τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας ὀνόματι Λίμνον
 καὶ γυναῖκα Μακεδονίαν ἀπὸ κώμης
 Καρίνης καὶ ἓνα ἐκ τῆς αἱρέσεως τῶν
 Φρυγῶν ὀνόματι Εὐτυχιανόν.

A ces mots, comme la foule les pressait au point de les étouffer, on fit entrer (Pionius, Asclépiade et Sabina) dans la prison et on les remit aux geôliers. Une fois à l'intérieur, ils trouvèrent emprisonnés un prêtre de l'Eglise catholique du nom de Limnus, une femme, Macedonia, du bourg de Carine, et un adepte de la secte des Phrygiens, nommé Eutychianus ².

¹ Cf. *Martyrium Pionii*, § II (KNOPF, p. 59).

² Il n'est plus reparlé de ce montaniste dans la suite du récit. Un marcioniste nommé Métrodore est exécuté en même temps que Pionius (§ XXI; KNOPF, p. 73, l. 30).

ACTA DISPUTATIONIS S. ACHATII

61. — (éd. RUINART, *Acta Martyrum Sincera* [1731], p. 128 et O. VON GEBHARDT, *Ausgew. Märtyreracten*, p. 119). Les faits se rapportent à la persécution de Decius¹.

Cataphryges aspice homines religionis antiquae ad mea sacra conuersos reliquisse quae fuerant.

Vois les Cataphrygiens². Leur religion est antique. Pourtant ils ont abandonné leur passé et sont venus à mes sacrifices.

FIRMILIEN DE CÉSARÉE

62. — *Ep. LXV*, 7 (dans les *Opera Cypriani*, éd. HARTEL, CV, t. III, 2, p. 814; P. L., III, 1209). Césarée (Cappadoce). Fin 256³.

Sed et ad illam partem bene a
5 uobis responsum est, ubi Stephanus in epistola sua dixit haereticos quoque ipsos in baptismo conuenire et quod alterutrum ad se uenientes non baptizent, sed communificent tantum, quasi et nos hoc
10 facere debeamus. Quo in loco, etsi uos iam probastis satis ridiculum esse ut quis sequatur errantes, illud tamen ex abundantia addimus non
15 esse mirum si sic haeretici agant, qui etsi in quibusdam minoribus discrepant, in eo tamen quod est

Vous avez bien répondu à ce passage de la lettre d'Etienne, où il déclare que les hérétiques eux-mêmes s'accordent avec nous sur le baptême en ce sens qu'ils ne baptisent pas ceux qui viennent à eux d'un autre parti, mais qu'ils se contentent de les admettre à leur communion. Comme si nous devons nous aussi agir de même! Quoique vous ayez déjà amplement prouvé qu'il est passablement ridicule de prendre pour exemple ceux qui sont dans l'erreur, nous ajoutons pour-

¹ BARDENHEWER, AKL, II, 632.

² C'est un fragment de dialogue entre Achatius (sans doute évêque d'Antioche en Phrygie) et son juge, le consulaire Marcianus, devant lequel il comparait. Les *Actes* que nous possédons sont traduits du grec.

³ HARNACK, *Chron.*, II, 361.

maximum unum et eundem consensum tenent, ut blasphement Creatorem, quaedam somnia sibi et fantasma ignoti Dei confingentes, quo utique consequens est sic consentire in baptisimi sui uanitate ut consentiunt in repudianda diuinitatis ueritate.

De quibus quoniam longum est ad singula eorum uel scelestia uel superuacua respondere, satis est breuiter illud in compendio dicere eos qui non teneant uerum Dominum Patrem tenere non posse nec Filii nec Spiritus sancti ueritatem, secundum quod etiam illi qui Cataphrygas appellantur et nouas prophetias usurpare conantur nec Patrem possunt habere nec Filium quia nec Spiritum sanctum : a quibus si quaeramus quem Christum praedicent, respondebunt eum se praedicare qui miserit Spiritum per Montanum et Priscam locutum. In quibus cum animaduertamus non ueritatis spiritum sed erroris fuisse, cognoscimus eos qui falsam illorum prophetiam contra Christi fidem uindicant Christum habere non posse. Sed et ceteri quique haeretici, si se ab ecclesia Dei sciderint, nihil habere potestatis aut gratiae possunt, quando omnis

tant par surcroît qu'il n'est point surprenant que les hérétiques procèdent de la sorte : divisés sur quelques points secondaires, ils se sentent parfaitement d'accord en ce qui est l'essentiel, je veux dire dans leurs blasphèmes contre le Créateur. Ne se forgent-ils pas je ne sais quels songes, quel fantôme de Dieu inconnu ? Il faut bien dès lors qu'ils s'accordent pour leur chimérique baptême, de même qu'ils s'accordent à répudier le Dieu véritable.

Il serait trop long de répondre en détail à leurs scélératesses ou à leurs puérités : qu'il me suffise de dire d'un mot que ceux qui ne possèdent pas le Père véritable ne peuvent posséder davantage le véritable Fils ni le véritable Esprit. D'après quoi, ceux que l'on appelle Cataphrygiens et qui essayent d'utiliser frauduleusement de nouvelles prophéties ne peuvent posséder ni le Père ni le Fils puisqu'ils n'ont pas non plus le Saint Esprit. Si nous leur demandons quel Christ ils prêchent, ils répondront que c'est celui qui a envoyé l'Esprit qui a parlé par Montan et Prisca. Comme nous constatons que ce n'est pas l'Esprit de vérité, mais l'esprit de mensonge qui habitait en eux, nous connaissons par là que ceux qui défendent leur fausse prophétie contre la foi du Christ ne peuvent posséder le Christ. Il en va de même des autres hérétiques. Du moment qu'ils se

potestas et gratia in ecclesia constituta sit, ubi praesident maiores natu qui et baptizandi et manum imponendi et ordinandi possident
 5 potestatem. Haereticum enim sicut ordinare non licet nec manum imponere, ita nec baptizare nec quicquam sancte et spiritaliter gerere, quando alienus sit a spiritali et
 10 deifica sanctitate.

Quod totum nos iampridem in Iconio qui Phrygiae locus est collecti in unum conuenientibus ex Galatia et Cilicia et ceteris proximi
 15 mis regionibus confirmauimus tenendum contra haereticos firmiter et uindicandum, cum a quibusdam de ista re dubitaretur.

séparent de l'Eglise de Dieu, ils ne peuvent plus avoir aucune grâce ni aucune puissance, puisque toute puissance et toute grâce habitent dans l'Eglise où président les anciens, investis du pouvoir de baptiser, d'imposer les mains et d'ordonner. L'hérétique, lui, n'a pas plus le droit d'ordonner que d'imposer les mains ou de baptiser ou de remplir aucune fonction spirituelle et sainte : il est étranger à la sainteté spirituelle qui est l'œuvre de Dieu.

Telles sont les vues d'ensemble que nous avons arrêtées il y a longtemps à Iconium, ville de Phrygie, — où nous nous étions réunis en une assemblée venue de Galatie, de Cilicie et des autres régions circonvoisines, — pour qu'elles soient fermement maintenues et défendues contre les hérétiques ; d'autant plus que certains avaient des hésitations à ce sujet.

63. — *Ibid.*, x (HARTEL, p. 816 ; P. L., III, 1211).

Volo autem uobis et de historia
 20 quae apud nos facta est exponere ad hoc ipsum pertinente. Ante uiginti enim et duos fere annos temporibus post Alexandrum imperatorem multae istic conflictationes et pressurae acciderunt uel
 25 in commune omnibus hominibus uel priuatim christianis : terrae etiam motus plurimi et frequentes

Je veux vous raconter une histoire qui s'est passée parmi nous et qui intéresse notre sujet. Il y a environ vingt-deux ans, vers l'époque consécutive à la mort d'Alexandre (Sévère), des fléaux et des épreuves multiples vinrent affliger ici toutes les populations, et en particulier les Chrétiens. Des tremblements de terre réitérés renversèrent nombre

extiterunt, ut et per Cappadociam
 et per Pontum multa subruerent,
 quaedam etiam ciuitates in pro-
 fundum recepta disrupti soli hiatu
 5 deuorarentur, ut ex hoc persecutio
 quoque grauis aduersum nos no-
 minis fieret, quae post longam
 retro aetatis pacem repente oborta
 de inopinato et insueto malo ad
 10 turbandum populum nostrum terri-
 bilior effecta est. Serenianus tunc
 fuit in nostra prouincia praeses,
 acerbus et dirus persecutor. In
 hac autem perturbatione constitutis
 15 fidelibus et huc atque illuc perse-
 cutionis metu fugientibus et patrias
 suas relinquentibus atque in alias
 regionum partes transeuntibus (erat
 enim transeundi facultas eo quod
 20 persecutio illa non per totum mun-
 dum sed localis fuisset), emersit
 istic subito quaedam mulier quae
 in extasin constituta propheten se
 praeferret et quasi Sancto spiritu
 25 plena sic ageret. Ita autem princi-
 palium daemoniorum impetu fere-
 batur ut per longum tempus solli-
 citaret et deciperet fraternitatem,
 admirabilia quaedam et portentosa
 30 perficiens et facere se terram mo-
 ueri polliceretur : non quod dae-
 moni tanta esset potestas ut terram
 mouere aut elementum concutere
 in sua ualeret, sed quod nonnum-
 35 quam nequam spiritus praesciens
 et intellegens terrae motum futu-
 rum id se facturum esse simularet
 quod futurum uideret. Quibus men-

d'édifices en Cappadoce et dans le
 Pont. Des villes même disparurent
 englouties dans des crevasses. De là
 contre le nom chrétien une persé-
 cution terrible qui, s'élevant soudain
 après une longue période de paix,
 fut d'autant plus redoutable et trou-
 blante pour les nôtres que le mal
 était plus inattendu et plus nouveau.
 Nous avons alors comme gouver-
 neur de la province Serenianus, cruel
 et impitoyable persécuteur. Au mi-
 lieu de ce bouleversement, les fidèles,
 terrifiés par la persécution, fuyaient
 çà et là, abandonnaient leur patrie
 et passaient dans d'autres contrées :
 ils le pouvaient, car la persécution
 n'était que locale, elle ne s'étendait
 pas à tout l'univers. Or voici que
 surgit soudain une femme qui,
 entrant en extase, se donnait pour
 prophétesse et agissait comme sous
 l'inspiration de l'Esprit saint. Elle
 recevait des principaux démons une
 si entraînant influence que pendant
 longtemps elle attira et dupa nos
 frères, grâce aux prodiges surpre-
 nants qu'elle réalisait. Elle annon-
 çait même qu'elle allait ébranler la
 terre : non que le démon ait une
 puissance capable d'ébranler la terre
 ou de secouer un des éléments :
 mais parfois l'esprit mauvais, com-
 prenant et prévoyant qu'un tremble-
 ment de terre allait survenir, faisait
 semblant d'être l'auteur de ce qu'il
 voyait devoir arriver. Ces mensonges
 et ces vanteries lui avait assujetti

daciis et iactationibus subegerat mentes singulorum ut sibi oboedirent et quocumque praeciperet et duceret sequerentur, faceret quoque
 5 mulierem illam cruda hieme nudis pedibus per asperas niues ire nec uexari in aliquo aut laedi illa discursione, diceret etiam se in Iudaeam et Hierosolymam festinare, fingens tanquam inde uenisset. Hic et unum de presbyteris Rusticum. item et alium diaconium fefellit, ut eidem mulieri commiscerentur : quod paulo post
 15 detectum est nam subito apparuit illi unus de exorcistis uir probatus et circa religiosam disciplinam bene semper conuersatus, qui exhortatione quoque fratrum plurimorum qui et ipsi fortes ac laudabiles in fide aderant excitatus erexit se contra illum spiritum nequam reuincendum : qui subtili fallacia etiam hoc paulo ante praedixerat uenturum quendam auersum et temptatorem infidelem. Tamen ille exorcista inspiratus Dei gratia fortiter restitit et esse illum nequissimum spiritum qui prius sanctus putabatur ostendit. Atqui illa mulier quae prius per praestigias et fallacias daemone multa ad deceptionem fidelium moliebatur, inter cetera quibus plurimos deceperat etiam
 30 hoc frequenter ausa est, ut et inuocatione non contemptibili sanctificare se panem et eucharistiam facere simularet et sacrificium Do-

les esprits : on lui obéissait et on le suivait partout où il le voulait et où il menait les gens. Grâce à lui, au milieu des rigueurs de l'hiver, cette femme marchait pieds nus au milieu des neiges et des glaçons sans en éprouver aucun dommage, aucune blessure. Il déclarait qu'il se dirigeait vers la Judée et Jérusalem, et se donnait les airs de venir de là. Un prêtre, Rusticus, et un diacre, se laissant prendre à ses pièges, eurent avec la prophétesse de coupables relations, ce qui fut découvert peu après. Car soudain se dressa devant lui un des exorcistes, homme d'une parfaite honorabilité et d'une vie sans défaillance au point de vue de la discipline religieuse. Excité par les exhortations de très nombreux frères qui, avec un louable courage, avaient persévéré dans la foi, il surgit pour confondre cet esprit malin. Celui-ci au surplus avait annoncé, peu auparavant, avec une subtile fourberie, qu'un ennemi, un tentateur infidèle allait venir. Pourtant cet exorciste, soutenu par la grâce divine, combattit vigoureusement et démontra la perversité de cet esprit qui passait auparavant pour saint. Or cette femme qui, grâce aux prestiges et aux tromperies du démon, machinait mille ruses pour duper les fidèles, osa fréquemment, entre autres prestiges par où elle séduisait tant de gens, feindre de sanctifier le pain avec une invocation redou-

mino sine sacramento solitae praedicationis ¹ offerret, baptizaret quod multos usitata et legitima uerba interrogationis usurpans, ut nihil
5 discrepare ab ecclesiastica regula uideretur.

table, de faire l'eucharistie et d'offrir le sacrifice au Seigneur <non> sans la formule de la prière accoutumée. Elle baptisait aussi beaucoup de gens, en employant les paroles usuelles et légales de l'interrogation, en sorte qu'elle ne semblait s'écarter en rien de la règle de l'Eglise.

64. — *Ibid.*, XIX, (HARTEL, 822 ; P. L., III, 1218).

Plane quoniam quidam de eorum baptismo dubitabant qui etsi nos prophetas recipiunt eosdem tamen
10 Patrem et Filium nosse nobiscum uidentur, plurimi simul conuenientes in Iconio diligentissime tractauimus et confirmauimus repudiandum esse omne omnino
15 baptisma quod sit extra Ecclesiam constitutum.

... A dire vrai, comme certains avaient des hésitations sur le baptême de ceux qui, tout en admettant les nouveaux prophètes, semblent pourtant reconnaître le même Père et le même Fils que nous, nous avons examiné avec beaucoup de soin la question dans une très nombreuse assemblée tenue à Iconium, et nous avons confirmé qu'il fallait rejeter indistinctement tout baptême administré hors de l'Eglise.

¹ La leçon *sine sacramento solitae praedicationis*, en dépit de l'accord des mss consultés par HARTEL, paraît suspecte. Ce que Firmilien entend mettre en relief, c'est la correction rituelle des actes religieux indûment réalisés par cette femme. La thèse générale qu'il soutient dans la lettre (je crois inutile de la développer ici) le veut ainsi. Voyez au surplus ce qu'il dit § II (HARTEL, p. 818, l. 9 et s.). On attendrait donc *non sine sacramento*, etc. Dès 1682 les éditeurs d'Oxford, FELL et PEARSON, proposaient cette correction. *Non* a pu tomber à cause du voisinage de *Domino*. — Sur l'expression liturgique *praedictio*, voir le commentaire de L. DUCHESNE au *Liber Pontificalis*, t. I, p. 126, n. 4. Il faudrait expliquer pourquoi la *solita praedictio* ne fait pas pléonasme avec *l'inuocatio non contemptibilis*, l'une et l'autre paraissant désigner l'*anaphora*. Peut-être y a-t-il là une distinction entre les deux parties de la prière, l'une en rapport avec *eucharistiam facere*, l'autre avec *sacrificium offerre*. Peut-être aussi la *solita praedictio* désigne-t-elle le dessin général avec certains termes fixés : *Sursum corda*, *Gratias agamus*, *Qui praeiaie*, *Unde et memores*, *Memento*, etc., tandis que *l'inuocatio non contemptibilis* se référerait aux développements improvisés par la célébrante.

LACTANCE

65. — *Diuiinarum Institutionem libri septem*, IV, xxx, 10

(BARNDT, dans CV. XIX [1890] p. 396; P. L., VI, 542). Lieu de composition incertain¹. 304-313².

Nonnulli autem falsorum prophetarum uaticinio illecti, de quibus et ueri prophetae et ipse praedixerat, exciderunt a doctrina
 5 Dei, et traditionem ueram reliquerunt. Sed illi omnes daemonicis fraudibus irretiti, quas prospicere et cauere debuerant, diuinum nomen et cultum per imprudentiam
 10 perdiderunt. Cum enim Phryges, aut Nouatiani, aut Valentiniani, aut Marcionitae, aut Anthropiani, aut Ariani, seu quilibet alii nominantur, christiani esse desierunt.
 15 qui Christi nomine amisso, humana et externa uocabula induerunt.

Quelques-uns, trompés par les oracles de faux prophètes, comme les vrais prophètes et (le Christ) lui-même l'avaient prédit, ont abandonné la doctrine de Dieu et délaissé la véritable tradition. Mais tous, étant ainsi tombés dans les pièges mensongers du démon, qu'ils auraient dû prévoir et éviter, ont perdu par leur imprudence le nom et le culte divins. On les appelle Phrygiens, Novatiens, Valentinien, Marcionistes, Anthropiens, Ariens, quoi encore? mais ils ont cessé d'être chrétiens, ayant abandonné le nom du Christ pour revêtir des noms (purement) humains et étrangers.

EUSÈBE DE CÉSARÉE ³

66. — *Hist. Eccl.*, II, xxv, 5 (SCHWARTZ, ed. minor, Leipzig, 1908, p. 73; *id.* dans CB, *Eusebius' Werke*, Bd II, Th. I, p. 170, l. 17; P. G., xx, 207). Elaborée entre 305 et 312/5. Publiée au complet en 324/5⁴.

[5] Παῦλος δὲ οὖν ἐπ' αὐτῆς Ῥώμης τὴν κεφαλὴν ἀποτυμηθῆναι, καὶ Πέτρος ὡσαύτως ἀνασκολοπισθῆναι κατ' αὐτὸν

[5] Que Paul ait été décapité à Rome même, et Pierre pareillement crucifié sous le règne (de Néron)

¹ MONCEAUX, *Hist. littér. de l'Afrique chrét.*, III (1905), p. 304.

² R. PICHON, *Lactance*, Paris 1901, p. 23; MONCEAUX, p. 305; HARNACK, *Chronol.*, II, 419; SCHANZ, IV, I, 451.

³ Voir aussi plus haut les n^{os} 5, 8, 9, 10.

⁴ HARNACK, *Chron.*, II, 115.

ιστοροῦνται, καὶ πιστοῦται γε τὴν ἱστο-
 ρίαν ἢ Πέτρου καὶ Παύλου εἰς δεῦρο
 κρατήσασα ἐπὶ τῶν αὐτόθι κοιμητηρίων
 πρόσρησις. [6] Οὐδὲν δ' ἤττον καὶ
 5 ἐκκλησιαστικὸς ἀνὴρ, Γάϊος ὄνομα, κατὰ
 Ζεφυρίνον Ῥωμαίων γεγονώς ἐπίσκοπον
 ὃς δὴ Πρόκλῳ τῆς κατὰ Φρύγας προΐσ-
 ταμένῳ γνώμης ἐγγράφως διαλεχθεὶς,
 αὐτὰ δὴ ταῦτα περὶ τῶν τόπων, ἔνθα
 10 τῶν εἰρημένων ἀποστόλων τὰ ἱερὰ σκη-
 νόματα κατατίθεται, φησὶν. [7] « Ἐγὼ
 « δὲ τὰ τρόπαια τῶν ἀποστόλων ἔγω
 « δεῖξαι. Ἐὰν γὰρ θελήσης ἀπελθεῖν
 « ἐπὶ τὸν Βασικανὸν, ἢ ἐπὶ τὴν ὁδὸν
 15 « τὴν Ὠστίαν, εὕρησεις τὰ τρόπαια
 « τῶν ταύτην ἰδρυσαμένων τὴν ἐκκλη-
 « σίαν ».

l'histoire le raconte et le fait que
 le nom de Pierre et de Paul ait
 été attribué jusqu'à ce temps aux
 cimetières de cette ville confirme
 ce récit, [6] lequel nous est encore
 garanti par Caius, homme ecclé-
 siastique, qui vivait sous Zéphyrin,
 évêque de Rome. Dans un écrit
 où il argumente contre Proclus, le
 chef de la secte des Cataphrygiens,
 il parle des lieux où furent déposées
 les saintes dépouilles des deux apô-
 tres. « [7] Je puis montrer, dit-il,
 les trophées des apôtres. Va au
 Vaticanum ou sur la voie d'Ostie ;
 tu trouveras les trophées des fonda-
 teurs de cette Eglise. »

67. — *Ibid.*, IV, xxvii (SCHWARTZ, éd. minor, p. 165 :
id., dans CB, p. 388, l. 10; P. G., xx, 397).

Τοῦ δ' Ἀπολλιναρίου πολλῶν παρὰ πολ-
 λοις σωζομένων τὰ εἰς ἡμᾶς ἐλθόντα
 20 ἐστὶν τάδε· λόγος ὁ πρὸς τὸν εἰρημένον
 βασιλέα. καὶ Πρὸς Ἕλληνας συγγράμ-
 ματα πέντε. καὶ Περὶ ἀληθείας α' β'.
 καὶ Πρὸς Ἰουδαίους α' β'. καὶ ἃ μετὰ
 ταῦτα συνέγραψε κατὰ τῆς τῶν Φρυγῶν
 25 αἱρέσεως μετ' οὗ πολὺν καινοτομηθείσης
 χρόνον, τότε γε μὴν ὥσπερ ἐκφύειν
 ἀρχομένης, ἔτι τοῦ Μοντανοῦ ἅμα ταῖς
 αὐτοῦ ψευδοπροφήτισιν ἀρχὰς τῆς πα-
 ρεκτροπῆς ποιουμένου.

Une grande partie de l'œuvre
 d'Apollinaire s'est conservée chez
 beaucoup de gens. Voici ce qui en
 est venu jusqu'à nous : l'ouvrage
 adressé à l'empereur dont il est
 question plus haut ; cinq livres *aux*
Grecs ; *De la Vérité*, I et II ; *aux*
Juifs, I et II ; ceux qu'il a composés
 après cela contre l'hérésie des
 Phrygiens, qui devait peu après
 proposer ses innovations et qui
 commençait alors, pour ainsi dire,
 à naître : car déjà Montan et ses
 pseudo-prophétesses n'en étaient
 encore qu'à leurs débuts dans
 l'erreur.

68. — *Ibid.*, V, III, 4 (SCHWARTZ, éd. minor, p. 184 :
id., dans CB, p. 432, l. 15 ; P. G., xx, 437).

Τῶν δ' ἄμφι τὸν Μοντανὸν καὶ Ἀλκι-
βιάδην καὶ Θεόδοτον περὶ τὴν Φρυγίαν
ἄρτι τότε πρῶτον τὴν περὶ τοῦ προφη-
τευσῆν ὑπολήψιν παρὰ πολλοῖς ἐκφερο-
5 μένων (πλεῖσται γὰρ οὖν καὶ ἄλλαι
παραδόξοποιαὶ τοῦ θεοῦ χάρισματος εἰς
ἔτι τότε κατὰ διαφόρους ἐκκλησίας ἐκτε-
λούμεναι πίστιν παρὰ πολλοῖς τοῦ ἀκεί-
νους προφητευσῆν παρεῖχον) καὶ δὴ δια-
10 φωνίας ὑπαρχούσης περὶ τῶν δεδηλωμέ-
νων. αὐθις οἱ κατὰ τὴν Γαλλίαν ἀδελφοὶ
τὴν ἰδίαν κρίσιν καὶ περὶ τούτων εὐλαβῆ
καὶ ὀρθοδοξοτάτην ὑποτάττουσιν, ἐκθέ-
μενοι καὶ τῶν παρ' αὐτοῖς τελειωθέντων
15 μαρτύρων διαφόρους ἐπιστολάς, ἅς ἐν
δεσμοῖς ἔτι ὑπάρχοντες τοῖς ἐπὶ Ἀσίας
καὶ Φρυγίας ἀδελφοῖς διεγράζαν, οὐ μὴν
ἀλλὰ καὶ Ἐλευθέρω τῷ τότε Ῥωμαίων
ἐπισκόπῳ, τῆς τῶν ἐκκλησιῶν εἰρήνης
20 ἕνεκα προσθέντες.

Justement à cette époque, dans
la région phrygienne, les disciples
de Montan, d'Alcibiade et de
Théodote commençaient à s'ac-
quérir auprès de beaucoup de gens
la réputation de prophétiser. C'est
que le très grand nombre d'autres
merveilles qu'accomplissait jusqu'à
ce moment encore dans diverses
églises le charisme divin en indui-
sait beaucoup à croire que ceux-là
aussi prophétisaient. Comme il y
avait désaccord à leur sujet, dere-
chef les frères de Gaule soumirent
aussi leur jugement personnel sur
cette affaire, (jugement) pieux et
très orthodoxe. Ils produisaient éga-
lement diverses lettres des martyrs
arrivés parmi eux à la pleine gloire :
ceux-ci les avaient écrites, étant en-
core dans les fers, pour leurs frères
d'Asie et de Phrygie, et aussi pour
Eleuthère, alors évêque des Ro-
mains ; ils négociaient en vue de la
paix des églises.

69. — *Ibid.*, V, XIV (SCHWARTZ, éd. minor, p. 197 :
id., dans CB, p. 458, l. 16 ; P. G., xx, 461).

Μισόκαλός γε μὴν ἐς τὰ μάλιστα καὶ
φιλοπονηρὸς ὢν ὁ τῆς ἐκκλησίας τοῦ
θεοῦ πολέμιος μηδένα τε μηδαμῶς τῆς
κατὰ τῶν ἀνθρώπων ἀπολιπὼν ἐπιβουλῆς
25 τρόπον, αἰρέσεις ξένας αὐθις ἐπιφύεσθαι

Dans sa grande haine de tout ce
qui est beau et dans son amour du
mal, l'ennemi de l'Eglise de Dieu
ne négligeait aucun moyen de
dresser des embûches aux hommes.

κατὰ τῆς ἐκκλησίας ἐνήργει· ὧν οἱ μὲν
 ἰσθόλων δίκην ἐρπετῶν ἐπὶ τῆς Ἀσίας
 καὶ Φρυγίας εἶρπον, τὸν μὲν δὴ παρά-
 κλητον Μοντανόν, τὰς δ' ἐξ αὐτοῦ
 5 γυναικάς. Πρίσκιλλαν καὶ Μαξιμίλλαν.
 ὡς ἂν τοῦ Μοντανοῦ προφήτιδας γεγο-
 νυίας ἀγοῦντες.

Il travaillait à faire naître de nou-
 veau contre l'Eglise des hérésies
 étrangères. Certains, comme des rep-
 tiles venimeux, s'avançaient sour-
 noisement en Asie et en Phrygie : ils
 avaient l'impudence de prétendre
 que Montan était le Paraclet, et que
 les femmes qui l'accompagnaient,
 Priscilla et Maximilla, étaient deve-
 nues prophétesses de Montan.

70. — *Ibid.*, V, XVI-XIX (SCHWARTZ, éd. minor, p. 197 ;
id., dans CB, p. 458, l, 28 ; P. G., xx, 461.)

XVI. [1] Πρὸς μὲν οὖν τὴν λε-
 γομένην κατὰ Φρύγας αἵρεσιν ὄπλον
 10 ἰσχυρὸν καὶ ἀκαταγώνιστον ἐπὶ τῆς Ἱερα-
 πόλεως τὸν Ἀπολινάριον, οὗ καὶ πρό-
 σθεν μνήμην ὁ λόγος πεποίητο (II, II),
 ἄλλους τε σὺν αὐτῷ πλείους τῶν τηλικάδε
 λογίων ἀνδρῶν ἢ τῆς ἀληθείας ὑπέρμαχος
 15 ἀνίστη δύναμις, ἐξ ὧν καὶ ἡμῖν ἱστο-
 ρίας πλείστη τις ὑπόθεσις καταλέλειπται.
 [2] Ἀρχόμενος γοῦν τῆς κατ' αὐτῶν
 γραφῆς, τῶν εἰρημένων δὴ τις πρῶτον
 ἐπισημαίνεται ὡς καὶ ἀγράφοι τοῖς κατ'
 20 αὐτῶν ἐπεξέλθοι ἐλέγχους. Προοιμιάζεται
 γοῦν τοῦτον τὸν τρόπον·

« [3] Ἐκ πλείστου ὅσου καὶ ἰκανω-
 τάτου χρόνου, ἀγαπητὲ Ἀυίρκιε Μάρ-
 κελλε, ἐπιταχθεὶς ὑπὸ σοῦ συγγράψαι
 25 τινὰ λόγον εἰς τὴν τῶν κατὰ Μιλτιάδην
 λεγομένων αἵρεσιν, ἐφεκτικώτερόν πως
 μέχρι νῦν διεκείμην, οὐκ ἀπορία αὐτοῦ
 δύνασθαι ἐλέγχειν μὲν τὸ ψεῦδος, μαρ-

XVI. [1] Contre l'hérésie dite
 « (hérésie) de chez les Phrygiens »
 la Puissance protectrice de la vérité
 dressa comme une arme forte et
 invincible, à Hiérapolis, Apollinaire
 dont mention a déjà été faite pré-
 cédemment ; et avec lui un grand
 nombre d'hommes éloquents de
 l'époque. Grâce à eux, nous avons
 pour cette histoire une très abon-
 dante matière. [2] Au début d'un
 écrit contre ces hérétiques, l'un de
 ceux dont je viens de parler marque
 d'abord qu'il avait aussi mené avec
 des arguments oraux la discussion
 contre eux. Voici son entrée en
 matière :

[3] « Depuis un temps fort long
 et fort considérable, tu me com-
 mandes, cher Avircius Marcellus,
 d'écrire un ouvrage contre l'hérésie
 de ceux qu'on appelle les partisans
 de Miltiade. Je suis demeuré jus-
 qu'à présent sans me décider ; non

τυρεῖν δὲ τῇ ἀληθείᾳ, δεδιώς δὲ καὶ ἐξευλαθούμενος μή πῃ δόξω τισὶν ἐπισυγγράφειν ἢ ἐπιδιατάσσεσθαι τῷ τῆς τοῦ εὐαγγελίου καινῆς διαθήκης λόγῳ,
 5 ὃ μήτε προσθεῖναι μήτε ἀφελεῖν δυνατὸν τῷ κατὰ τὸ εὐαγγέλιον αὐτὸ πολιτεύεσθαι προηρημένῳ (cf. *Apocal.*, xxii, 18-19.)

« [4] Προσφάτως δὲ γενόμενος ἐν Ἀγκύρα τῆς Γαλατίας καὶ καταλαβὼν
 10 τὴν κατὰ τόπον ἐκκλησίαν ὑπὸ τῆς νέας ταύτης, οὐχ, ὡς αὐτοὶ φασιν, προφητείας, πολὺ δὲ μᾶλλον, ὡς δειχθήσεται, ψευδοπροφητείας διατεθρυλημένην, καθ' ὅσον δυνατὸν, τοῦ κυρίου παρασχόντος,
 15 περὶ αὐτῶν τε τούτων καὶ τῶν προτεινομένων ὑπ' αὐτῶν ἕκαστά τε διελέχθημεν ἡμέραις πλείοσιν ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, ὡς τὴν μὲν ἐκκλησίαν ἀγαλλιαθῆναι καὶ πρὸς τὴν ἀλήθειαν ἐπιρρωσθῆναι, τοὺς
 20 δ' ἐξ ἐναντίας πρὸς τὸ παρὸν ἀποκρουσθῆναι καὶ τοὺς ἀντιθέτους λυπηθῆναι.
 [5] Ἀξιούντων οὖν τῶν κατὰ τόπον πρεσβυτέρων ὅπως τῶν λεχθέντων κατὰ τῶν ἀντιδιαθεμένων τῷ τῆς ἀληθείας
 25 λόγῳ ὑπόμνημά τι καταλείπωμεν. παρόντος καὶ τοῦ συμπρεσβυτέρου ἡμῶν Ζωτικοῦ τοῦ Ὁτρηνοῦ. τοῦτο μὲν οὐκ ἐπράξαμεν, ἐπηγγειλάμεθα δέ, ἐνθάδε γράψαντες, τοῦ κυρίου διδόντος, διὰ
 30 σπουδῆς πέμψειν αὐτοῖς. »

[6] Ταῦτα καὶ ἐξῆς τούτοις ἕτερα

que je fusse embarrassé pour réfuter le mensonge et pour rendre témoignage à la vérité, mais parce que je redoutais et me gardais avec soin de paraître en quelque manière faire des additions ou des surcharges aux paroles du Nouveau Testament de l'Évangile. Car celui qui entreprend de régler sa vie sur l'Évangile même, ne doit ni y ajouter, ni en retrancher.

[4] J'étais dernièrement à Ancyre, en Galatie. Je trouvai l'Église du lieu tout assourdie par la nouvelle « prophétie », comme ils l'appellent, disons mieux, par la nouvelle « pseudo-prophétie », comme il sera démontré. Dans la mesure du possible, et avec l'aide du Seigneur, nous discutâmes en détail sur ces gens-là et sur les arguments qu'ils allèguent, pendant bon nombre de jours dans l'éclésiā. Le résultat fut que l'éclésiā se réjouit et fut fortifiée dans la vérité, tandis que le parti opposé fut battu et nos adversaires consternés. [5] Les presbytres du lieu nous demandèrent, en présence de notre confrère en presbytérat Zotique d'Otrous, de leur laisser quelques notes sur ce qui avait été dit contre les ennemis de la parole de vérité. Nous ne le fîmes point, mais nous leur promîmes d'écrire d'ici même, avec la permission de Dieu, et de leur envoyer au plus vite notre rédaction. »

[6] Ayant dit ces choses et d'autres

κατ' ἀρχὰς εἰπὼν τοῦ λόγου, τὸν αἴτιον
τῆς δηλουμένης αἵρέσεως προῖόν τοῦτον
ἀνιστορεῖ τὸν τρόπον·

« Ἡ τοίνυν ἔνστασις αὐτῶν καὶ πρόσ-
5 φατος τοῦ ἀποσχίσματος αἵρεσις πρὸς
τὴν ἐκκλησίαν τὴν αἰτίαν ἔσχε τοιαύτην.
[7] Κώμη τις εἶναι λέγεται ἐν τῇ κατὰ
τὴν Φρυγίαν Μυσία, καλουμένη Ἀρδαβαῦ
τοῦνομα· ἐνθα φασί τινα τῶν νεοπίστων
10 πρῶτως Μοντανὸν τοῦνομα, κατὰ Γραῦτον
Ἀσίας ἀνθύπατον, ἐν ἐπιθυμίᾳ ψυχῆς
ἀμέτρῳ φιλοπρωτείας δόντα πάροδον εἰς
ἑαυτὸν τῷ ἀντικειμένῳ πνευματοφορη-
θῆναί τε καὶ αἰφνιδίως ἐν κατοχῇ τινι
15 καὶ παρεκστάσει γενόμενον ἐνθουσιᾶν
ἄρξασθαί τε λαλεῖν καὶ ζενοφωνεῖν, παρὰ
τὸ κατὰ παράδοσιν καὶ κατὰ διαδοχὴν
ἄνωθεν τῆς ἐκκλησίας ἔθος δῆθεν προ-
φητεῦντα. [8] Τῶν δὲ κατ' ἐκεῖνο και-
20 ροῦ ἐν τῇ τῶν νόθων ἐκφωνημάτων
ἀκροάσει γενομένων οἳ μὲν ὡς ἐπὶ ἐνερ-
γουμένῳ καὶ δαιμονῶντι καὶ ἐν πλάνης
πνεύματι ὑπάρχοντι καὶ τοὺς ὄχλους
ταράττοντι ἀχθόμενοι, ἐπετίμων καὶ
25 λαλεῖν ἐκόλυον, μεμνημένοι τῆς τοῦ
κυρίου διαστολῆς τε καὶ ἀπειλῆς πρὸς
τὸ φυλάττεσθαι τὴν τῶν ψευδοπροφητῶν
ἐγγρηγορότως παρουσίαν (Μτ., vii, 15)·
οἳ δὲ ὡς ἀγίῳ πνεύματι καὶ προφητικῷ
30 χάρισματι ἐπαιρόμενοι καὶ οὐχ ἥμιστα
χαυνούμενοι καὶ τῆς διαστολῆς τοῦ
κυρίου ἐπιλανθανόμενοι, τὸ βλαψίφρον
καὶ ὑποκοριστικὸν καὶ λαοπλάνον πνεῦμα
προυκαλοῦντο, θελγόμενοι καὶ πλανώ-
35 μενοι ὑπ' αὐτοῦ, εἰς τὸ μηκέτι κωλύεσθαι
σιωπᾶν. [9] Τέχνη δέ τι, μᾶλλον δὲ
τοιαύτη μεθόδῳ κακοτεχνίας ὁ διάβολος

encore, au commencement de son
ouvrage, il rapporte la cause de
l'hérésie susdite et raconte ce qui
suit :

« Voici quel fut le point de départ
de leur opposition et de l'hérésie nou-
velle qui les fit se séparer de l'Église.
[7] Il y a, dit-on, en Mysie sur la fron-
tière phrygienne un bourg nommé
Ardabau. C'est là, paraît-il, que tout
d'abord un des nouveaux fidèles
nommé Montan, sous Gratus, pro-
consul d'Asie, ouvrit à l'ennemi
l'accès de son âme par suite d'une
ambition démesurée de primer.
Agité par l'Esprit, il devint soudain
comme possédé et pris de fausse
extase, et il se mit, dans ses trans-
ports, à parler et à articuler des
mots étranges, et à prophétiser
d'une manière contraire à la cou-
tume traditionnelle établie hérédi-
tairement dans l'Église dès le début.
[8] Parmi ceux qui entendirent à
ce moment-là ses propos suspects,
les uns étaient importunés de lui
comme d'un possédé en proie au
démon et guidé par l'esprit d'er-
reur, qui troublait la multitude ; ils
le blâmaient et l'empêchaient de
parler, se souvenant de la prescrip-
tion donnée par le Seigneur et de
son avertissement menaçant de se
garder avec soin contre la venue
des faux prophètes. Mais d'autres,
comme exaltés par l'Esprit saint
et le charisme prophétique, et sur-
tout gonflés de présomption, dans

τὴν κατὰ τῶν παρηκόων ἀπώλειαν μη-
 γανησάμενος καὶ παρ' ἀξίαν ὑπ' αὐτῶν
 τιμώμενος ὑπεξήγειρέν τε καὶ προσεξέ-
 5 καυσεν αὐτῶν τὴν ἀποκεκοιμημένην ἀπὸ
 τῆς κατ' ἀλήθειαν πίστεως διάνοιαν, ὡς
 καὶ ἑτέρας τινὰς δύο γυναῖκας ἐπεγεῖραι
 καὶ τοῦ νόθου πνεύματος πληρῶσαι, ὡς
 καὶ λαλεῖν ἐκφρόνως καὶ ἀκαίρως καὶ
 ἀλλοτριστρόπως, ὁμοίως τῷ προειρη-
 10 μένῳ. Καὶ τοὺς μὲν χαίροντας καὶ χαν-
 νουμένους ἐπ' αὐτῷ μακαρίζοντος τοῦ
 πνεύματος καὶ διὰ τοῦ μεγέθους τῶν
 ἐπαγγελμάτων ἐκφουσιῶντος, ἔσθ' ὅπη
 δὲ καὶ κατακρίνοντος στοχαστικῶς καὶ
 15 ἀξιόπιστως αὐτοὺς ἀντικρυς, ἵνα καὶ
 ἐλεγκτικὸν εἶναι δοκῇ (ὀλίγοι δ' ἦσαν
 οὗτοι τῶν Φρυγῶν ἐξηπατημένοι), τὴν
 δὲ καθόλου καὶ πᾶσαν τὴν ὑπὸ τὸν οὐ-
 ρανὸν ἐκκλησίαν βλασφημεῖν διδάσκοντος
 20 τοῦ ἀπηραθισμένου πνεύματος, ὅτι μήτε
 τιμὴν μήτε πάροδον εἰς αὐτὴν τὸ ψευ-
 δοπροφητικὸν ἐλάμβανε πνεῦμα.

[10] Τῶν γὰρ κατὰ τὴν Ἀσίαν πιστῶν
 25 πολλάκις καὶ πολλαχῆ τῆς Ἀσίας εἰς
 τοῦτο συνελθόντων καὶ τοὺς προσφάτους
 λόγους ἐξετασάντων καὶ βεβήλους ἀποφη-
 νάντων καὶ ἀποδοκιμασάντων τὴν αἴρε-

leur oubli de la prescription du
 Seigneur, provoquaient l'esprit qui
 trouble la raison, l'esprit de flat-
 terie et d'erreur, séduits et trompés
 par lui au point qu'on ne pouvait
 plus leur imposer silence. [9] Grâce
 à ses artifices ou plutôt à ses détes-
 tables machinations, le diable put
 tramer la perte des indociles qui
 l'honoraient contre toute raison.
 Il excita sournoisement et enflamma
 leurs esprits devenus déjà étrangers
 à la vraie foi orthodoxe. Et il suscita
 deux femmes qu'il remplit de l'es-
 prit de mensonge, en sorte qu'elles
 se mirent à débiter des propos à
 contre-sens et à contre-temps et
 de façon anormale, tout comme le
 précédent. L'esprit louait les uns,
 qui se réjouissaient et s'enflaient
 d'un vain orgueil, et il les exaltait
 par la grandeur de ses promesses.
 Quelquefois aussi il les condamnait
 en face, d'une façon pénétrante et
 digne de foi pour paraître mériter
 d'être cru. Mais peu nombreux
 étaient ceux des Phrygiens qui se
 laissaient tromper. L'esprit d'ar-
 rogance enseignait à blasphémer
 l'Église universelle, partout répan-
 due sous le ciel, parce que la fausse
 prophétie ne recevait ni honneur
 ni accès auprès d'elle.

[10] En effet, les fidèles d'Asie se
 réunirent souvent, en de nombreux
 endroits d'Asie : ils examinèrent
 les propos récents des novateurs,
 en montrèrent le caractère profane,

σιν, οὕτω δὴ τῆς τε ἐκκλησίας ἐξεώσθησαν καὶ τῆς κοινωνίας εἴργθησαν. »

[11] Ταῦτα ἐν πρώτοις ἱστορήσας καὶ δι' ὅλου τοῦ συγγράμματος τὸν ἔλεγχον τῆς κατ' αὐτοὺς πλάνης ἐπαγαγών, ἐν τῷ δευτέρῳ περὶ τῆς τελευταίας τῶν προδεδηλωμένων ταῦτα φησίν·

« [12] Ἐπειδὴ τοίνυν καὶ προφητοφόντας ἡμᾶς ἀπεκάλουν, ὅτι μὴ τοὺς ἀμετροφώνους αὐτῶν προφήτας ἐδεξάμεθα (τούτους γὰρ εἶναί φασιν οὐσπερ ἐπηγγείλατο τῷ λαῷ πέμψειν ὁ κύριος [cf. Mt., xxiii, 34]), ἀποκρινάσθωσαν ἡμῖν πρὸς θεοῦ· ἔστιν τις, ᾧ βέλτιστοι, 15 τούτων τῶν ἀπὸ Μοντανοῦ καὶ τῶν γυναικῶν λαλεῖν ἀρξάμενων ὅστις ὑπὸ Ἰουδαίων ἐδιώχθη ἢ ὑπὸ παρανόμων ἀπεκτάνθη; οὐδεὶς. Οὐδέ γέ τις αὐτῶν κρατηθεὶς ὑπὲρ τοῦ ὀνόματος ἀνεσταυρώθη; Οὐ γὰρ οὐν. Οὐδὲ μὴν οὐδὲ ἐν συναγωγαῖς Ἰουδαίων τῶν γυναικῶν τις ἐμαστιγώθη ποτὲ ἢ ἐλιθοβολήθη (cf. Mt., xxiii, 34); οὐδαμῶσε οὐδαμῶς, [13] ἄλλω δὲ θανάτῳ τελευτῆσαι λέγονται Μον- 25 τανός τε καὶ Μαξίμιλλα. Τούτους γὰρ ὑπὸ πνεύματος βλαψίφρονος ἐκατέρους ὑποκινήσαντος λόγος ἀναρτῆσαι ἑαυτοὺς οὐχ ὁμοῦ, κατὰ δὲ τὸν τῆς ἐκάστου τελευταίας καιρὸν φήμη πολλή καὶ οὕτω 30 δὲ τελευτῆσαι καὶ τὸν βίον καταστρέψαι Ἰούδα προδότου δίκην, [14] καθάπερ καὶ τὸν θαυμαστὸν ἐκείνον τὸν πρῶτον τῆς κατ' αὐτοὺς λεγομένης προφητείας οἶον ἐπίτροπόν τινα Θεόδοτον πολὺς 35 αἰρεῖ λόγος ὡς αἰρόμενόν ποτε καὶ ἀναλαμβανόμενον εἰς οὐρανοὺς παρεκστῆναί τε καὶ καταπιστεῦσαι ἑαυτὸν τῷ τῆς

et après avoir disqualifié l'hérésie, ils chassèrent ceux-ci de l'Église et les retranchèrent de la communion. »

[11] Tel est le récit qu'il fait dans le premier livre. La réfutation de leurs erreurs remplit tout le traité. Voici ce qu'il dit dans le second livre sur leur mort.

[12] « Puisqu'ils nous appelaient assassins des prophètes, parce que nous n'avons pas accueilli leurs intarissables prophètes — ce sont justement ceux-là, disent-ils, que le Seigneur avait promis d'envoyer à son peuple —, qu'ils nous répondent devant Dieu. Il y en a-t-il un seul, mes chers amis, parmi ceux qui ont commencé à parler à la suite de Montan et des femmes, qui ait été persécuté par les Juifs ou tué par les méchants? Pas un! En est-il un seul qui ait été saisi et crucifié pour son Nom? Pas davantage. Aucune femme a-t-elle été flagellée dans les synagogues des Juifs ou lapidée? Non, nulle part pareil fait ne s'est produit. [13] C'est par un autre genre de mort qu'on dit que Montan et Maximilla ont péri. On raconte que, poussés par l'esprit d'erreur, ils se pendirent, non pas en même temps, mais chacun de son côté; et en ce qui concerne les circonstances de la mort de chacun d'eux, d'après la rumeur générale ils seraient morts ainsi, par une fin toute pareille à celle du traître Judas. [14] De même encore, beaucoup racontent que cet étonnant

ἀπάτης πνεύματι καὶ δισκευθέντα κακῶς
τελευτήσαι· φασὶ γοῦν τοῦτο οὕτως
γεγονέναι. [15] Ἄλλὰ μὴ ἄνευ τοῦ ἰδεῖν
ἡμᾶς ἐπίστασθαί τι τῶν τοιούτων νομί-
5 ζομεν. ὦ μακάριε· ἴσως μὲν γὰρ οὕτως,
ἴσως δὲ οὐχ οὕτως τετελευτήκασιν Μον-
τανός τε καὶ Θεόδοτος γὰρ ἡ προειρη-
μένη γυνή. »

[16] Αὐθις δ' ἐν τῷ αὐτῷ φησιν λόγῳ
10 τοὺς τότε ἱερούς ἐπισκόπους πεπειρασθαι
μὲν τὸ ἐν τῇ Μαξιμίλλῃ πνεῦμα διε-
λέγξαι, κεκωλύσθαι δὲ πρὸς ἐτέρων,
συνεργούντων δηλαδὴ τῷ πνεύματι·
[17] γράφει δὲ οὕτως·

15 « Καὶ μὴ λεγέτω ἐν τῷ αὐτῷ λόγῳ
τῷ κατὰ Ἀστέριον Ὀρβανὸν τὸ διὰ
Μαξιμίλλης πνεῦμα· « Διώχομαι ὡς
λύκος ἐκ προβάτων· οὐκ εἰμὶ λύκος·
ῥῆμά εἰμι καὶ πνεῦμα καὶ δύναμις »,·
20 ἀλλὰ τὴν ἐν τῷ πνεύματι δύναμιν ἐναργῶς
δειξάτω καὶ ἐλεγξάτω καὶ ἐξομολογεῖσθαι
διὰ τοῦ πνεύματος καταναγκασάτω τοὺς
τότε παρόντας εἰς τὸ δοκιμάσαι καὶ δια-
λεχθῆναι τῷ πνεύματι λαλοῦντι, ἄνδρας
25 δοκίμους καὶ ἐπισκόπους, Ζωτικὸν ἀπὸ
Κουμάνης κώμης καὶ Ἰουλιανὸν ἀπὸ
Ἀπαμείας, ὧν οἱ περὶ Θεμίσωνα τὰ
στόματα φιμώσαντες οὐκ εἴασαν τὸ ψευ-
δὲς καὶ λαοπλάνον πνεῦμα ὑπ' αὐτῶν
30 ἐλεγχθῆναι. »

Théodote, qui fut quelque chose
comme le premier intendant de ce
qu'ils appellent « la prophétie », fut
un jour soulevé de terre et porté
dans les airs : il était entré en extase
et s'était confié à l'esprit d'erreur ;
mais il fut projeté à terre et il
mourut misérablement. On dit que
ces événements se passèrent de cette
façon. [15] Mais n'en ayant rien
vu, nous ne prétendons pas, bien
cher ami, le savoir. Peut-être est-ce
ainsi, peut-être est-ce autrement
qu'ont péri Montan, Théodote et
la femme déjà nommée. »

[16] Il dit encore, dans le même
livre que les saints évêques d'alors
essayèrent de réfuter à fond l'esprit
qui habitait dans Maximilla, mais
qu'ils en furent empêchés par
d'autres, évidemment complices de
l'esprit. [17] Il écrit ce qui suit :

« Et que l'esprit qui parle par la
bouche de Maximilla ne dise pas
dans le même ouvrage — celui se-
lon Astérius Urbanus — : « Je suis
purchassé comme un loup loin des
moutons. Je ne suis pas un loup :
Je suis Parole, Esprit et Force. »
Mais qu'il montre clairement, qu'il
prouve la force qui est dans l'esprit
et que, par l'esprit, il contraigne à
l'approbation ceux qui étaient alors
présents pour examiner l'esprit,
quand il parlait, et discuter avec
lui : des hommes éminents, des évê-
ques, tels que Zotique du bourg de
Cumane et Julien d'Apamée, aux-

[18] Ἐν ταύτῃ δὲ πάλιν ἔπειτα μεταξὺ
 πρὸς ἐλεγχὸν τῶν τῆς Μαξιμίλλης ψευ-
 δοπροφητεῶν εἰπὼν, ὁμοῦ τὸν τε χρόνον
 καθ' ὃν ταῦτ' ἔγραφεν σημαίνει καὶ τῶν
 5 προρρήσεων αὐτῆς μέμνηται δι' ὧν πολέ-
 μους ἔσεσθαι καὶ ἀκαταστασίας προσημ-
 νουσατο, ὧν καὶ τὴν ψευδολογίαν εὐθυ-
 νει. ὣδε λέγων :

« [19] Καὶ πῶς οὐ καταφανὲς ἦσαν
 10 γέγονεν καὶ τοῦτο τὸ ψεῦδος; Πλείω γὰρ
 ἢ τρισκαίδεκα ἔτη εἰς ταύτην τὴν ἡμέραν
 ἐξ οὗ τετελεύτηκεν ἡ γυνή, καὶ οὔτε
 μερικὸς οὔτε καθολικὸς κόσμῳ γέγονεν
 πόλεμος, ἀλλὰ καὶ Χριστιανοῖς μᾶλλον
 15 εἰρηγῆ διαίμονος ἐξ ἐλέου θεοῦ. »

[20] Καὶ ταῦτα δ' ἐκ τοῦ δευτέρου
 συγγράμματος. Καὶ ἀπὸ τοῦ τρίτου δὲ
 σμικρὰς παραθήσομαι λέξεις, δι' ὧν πρὸς
 τοὺς ἀρχοῦντας ὡς ἄρα πλείους καὶ αὐ-
 20 τῶν μεγαρτυχηότες εἶεν. ταῦτά φησιν :

« Ὅταν τοίνυν ἐν πᾶσι τοῖς εἰρημενοῖς
 ἐλεγχθέντες ἀπορησῶσιν, ἐπὶ τοὺς μαρ-
 τυρας καταφεύγειν πειρῶνται, λέγοντες
 πολλοὺς ἔχειν μάρτυρας καὶ τοῦτ' εἶναι
 25 τεκμήριον πιστὸν τῆς δυνάμεως τοῦ παρ'
 αὐτοῖς λεγομένου προφητικοῦ πνεύματος.
 Τό δ' ἐστὶν ἄρα, ὡς ἔοικεν, παντὸς μᾶλ-
 λον οὐκ ἀληθές. [21] Καὶ γὰρ τῶν ἄλλων

quels les acolythes de Thémison
 fermèrent la bouche et qu'ils empê-
 chèrent de réfuter l'esprit de mén-
 songe et d'égarement. »

[18] Il dit encore d'autres choses
 dans ce même livre pour réfuter les
 fausses prophéties de Maximilla.
 En même temps il indique l'époque
 où il écrit, et rappelle les prédic-
 tions où celle-ci prophétisait qu'il
 y aurait des guerres et des révo-
 lutions : mensonge qu'il censure
 en ces termes :

« [19] N'est-il pas désormais évi-
 dent que tout cela était faux ? Voilà
 plus de treize ans jusqu'à ce jour
 que cette femme est morte et
 aucune guerre, ni partielle, ni
 générale, n'a eu lieu dans l'univers :
 et même, par l'effet de la miséri-
 corde de Dieu, les chrétiens eux-
 mêmes ont joui d'une paix per-
 manente. »

[20] Tous ces passages sont tirés
 du deuxième livre. Je ne donnerai
 du troisième livre que de courts
 extraits, dans lesquels il riposte
 ainsi à ceux qui se glorifiaient de
 ce qu'un grand nombre parmi eux
 avaient été martyrs :

« Lorsque, réfutés dans toutes
 leurs affirmations, ils ne savent
 plus que dire, ils essaient de se
 rabattre sur leurs martyrs : ils
 déclarent qu'ils en ont beaucoup
 et que c'est là une preuve fidèle du
 pouvoir de l'esprit qu'ils appellent
 prophétique. Mais rien, à ce qu'il

αἱρέσεων τινες πλείστους ὅσους ἔχουσι
 μάρτυρας, καὶ οὐ παρὰ τοῦτο δήπου συγ-
 καταθησόμεθα, οὐδὲ ἀλήθειαν ἔχειν αὐ-
 τοὺς ὁμολογήσομεν. Καὶ πρῶτοί γε οἱ ἀπὸ
 5 τῆς Μαρκίωνος αἱρέσεως Μαρκιωνισταὶ
 καλούμενοι πλείστους ὅσους ἔχειν Χρισ-
 τοῦ μάρτυρας λέγουσιν, ἀλλὰ τὸν γε
 Χριστὸν αὐτὸν κατ' ἀλήθειαν οὐχ ὁμο-
 λογοῦσιν. »

10 Καὶ μετὰ βραχέα τούτοις ἐπιφέρει
 λέγων :

« [22] Ὅθεν τοι καὶ ἐπειδὴν οἱ ἐπὶ
 τὸ τῆς κατ' ἀλήθειαν πίστεως μαρτύριον
 κληθέντες ἀπὸ τῆς ἐκκλησίας τύχωσι
 15 μετὰ τινων τῶν ἀπὸ τῆς τῶν Φρυγῶν
 αἱρέσεως λεγομένων μαρτύρων, διαφέ-
 ρονταί τε πρὸς αὐτοὺς καὶ μὴ κοινωνή-
 σαντες αὐτοῖς τελειοῦνται διὰ τὸ μὴ
 βούλεσθαι συγκαταθέσθαι τῷ διὰ Μον-
 20 τανοῦ καὶ τῶν γυναικῶν πνεύματι. Καὶ
 ὅτι τοῦτ' ἀληθές, καὶ ἐπὶ τῶν ἡμετέρων
 χρόνων ἐν Ἀπαμείᾳ τῇ πρὸς Μαιάνδρῳ
 τυγχάνει γεγενημένον ἐν τοῖς περὶ Γάϊον
 καὶ Ἀλέξανδρον ἀπὸ Εὐμενείας μαρτυρ-
 25 ἴσασι πρόδηλον. »

XVII. [1] Ἐν τούτῳ δὲ τῷ συγ-
 γράμματι καὶ Μιλτιάδου συγγραφῆως
 μέμνηται, ὡς λόγον τινὰ καὶ αὐτοῦ κατὰ
 τῆς προειρημένης αἱρέσεως γεγραφότος·
 30 παραθέμενος γοῦν αὐτῶν λέξεις τινάς,
 ἐπιφέρει λέγων :

« Ταῦτα εὐρών ἐν τινι συγγράμματι

semble, n'est moins exact. [21] Car
 il y a d'autres hérésies qui ont des
 martyrs en aussi grand nombre,
 et certes nous ne sommes pas
 d'accord avec elles pour cela, ni
 ne conviendrons qu'elles possèdent
 la vérité. En première ligne les
 partisans de l'hérésie de Marcion,
 les Marcionistes, comme on dit,
 affirment qu'ils ont une multitude
 de martyrs ayant souffert pour le
 Christ; mais ils ne confessent pas
 le Christ lui-même conformément
 à la vérité. »

Il ajoute un peu plus loin :

[22] « Lorsque les fidèles de
 l'Eglise sont appelés au martyre
 de la foi orthodoxe et qu'ils se
 trouvent avec des martyrs partisans
 de l'hérésie « phrygienne », ils
 s'écartent d'eux et ils vont jusqu'au
 bout sans frayer avec eux, ne vou-
 lant pas donner leur assentiment
 à l'esprit de Montan et des femmes.
 L'exactitude du fait est de notoriété
 publique : il s'est produit de notre
 temps même à Apamée sur le
 Méandre parmi ceux qui ont rendu
 témoignage avec Caius et Alexandre
 d'Eumeneia. »

XVII. [1] Il fait encore mention
 dans ce livre de l'écrivain Miltiade,
 comme ayant écrit, lui aussi, un
 livre contre l'hérésie susdite. Après
 avoir cité quelques paroles des par-
 tisans de Montan, il ajoute :

« J'ai trouvé cela dans un ou-

αὐτῶν ἐνισταμένων τῷ Μιλτιάδου τοῦ ἀδελφοῦ συγγράμματι, ἐν ᾧ ἀποδείκνυσιν περὶ τοῦ μὴ δεῖν προφήτην ἐν ἐκστάσει λαλεῖν, ἐπετερόμην. »

5 [2] Ὑποκαταβάς δ' ἐν ταύτῳ τοὺς κατὰ τὴν καινὴν διαθήκην προπεφητευκότας καταλέγει, ἐν οἷς καταριθμεῖ Ἀμμίαν τινὰ καὶ Κοδρᾶτον, λέγων οὕτως :

10 « Ἄλλ' ὁ γε ψευδοπροφήτης ἐν παρεκστάσει, ᾧ ἔπεται ἄδεια καὶ ἀφοβία, ἀρχομένου μὲν ἐξ ἐκουσίου ἀμαθίας, καταστρέφοντος δὲ εἰς ἀκούσιον μανίαν ψυχῆς, ὡς προεῖρηται. [3] Τοῦτον δὲ
15 τὸν τρόπον οὔτε τινὰ τῶν κατὰ τὴν παλαιὰν οὔτε τῶν κατὰ τὴν καινὴν πνευματοφορηθέντα προφήτην δεῖξαι δυνήσονται, οὔτε Ἀγαθὸν οὔτε Ἰούδαν οὔτε Σίλαν οὔτε τὰς Φιλίππου θυγατέρας
20 (cf. *Actes*, xi, 28 ; xxi, 10 ; xv, 32 ; xxi, 9), οὔτε τὴν ἐν Φιλαδελφίᾳ Ἀμμίαν οὔτε Κοδρᾶτον, οὔτε εἰ δὴ τινὰς ἄλλους μηδὲν αὐτοῖς προσήκοντας καυχῆσονται. »

[4] Καὶ αὖθις δὲ μετὰ βραχέα ταῦτά
25 φησιν : « Εἰ γὰρ μετὰ Κοδρᾶτον καὶ τὴν ἐν Φιλαδελφίᾳ Ἀμμίαν, ὡς φασιν, αἱ περὶ Μοντανὸν διεδέξαντο γυναῖκες τὸ προφητικὸν χάρισμα, τοὺς ἀπὸ Μοντανοῦ καὶ τῶν γυναικῶν τίνες παρ' αὐτοῖς
30 διεδέξαντο, δεῖξάτωσαν· δεῖν γὰρ εἶναι τὸ προφητικὸν χάρισμα ἐν πάσῃ τῇ ἐκκλησίᾳ μέχρι τῆς τελείας παρουσίας ὁ ἀποστολὸς ἀξιοῖ (cf. *Eph.*, vi, 11 ; *I Cor.*, i, 7 ; xiii, 8 et s.). Ἄλλ' οὐκ ἂν ἔχοιεν δεῖξαι

vrage où ils s'élèvent contre l'ouvrage de notre frère Miltiade, dans lequel celui-ci démontre qu'il ne faut pas qu'un prophète parle en extase, et je l'ai résumé. »

[2] Un peu plus loin, dans le même livre, il énumère ceux qui ont prophétisé selon le Nouveau Testament. Parmi eux, il compte une certaine Ammia et Quadratus. Il s'exprime ainsi :

« Mais le faux prophète, dans sa fausse extase, qu'accompagne la licence et la témérité, commence par une déraison volontaire, puis en arrive, comme il a été dit, à un délire involontaire de l'âme. [3] Ils ne pourront montrer aucun prophète ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament qui ait été rempli par l'Esprit de cette manière : ils ne peuvent revendiquer ni Agabus, ni Judas, ni Silas, ni les filles de Philippe, ni Ammia de Philadelphie, ni Quadratus, ni les autres, quels qu'ils soient, vu qu'ils n'ont aucun rapport avec eux. »

[4] Et encore, un peu plus loin :
« Si, comme ils le prétendent, après Quadratus et Ammia de Philadelphie, les femmes qui entouraient Montan ont recueilli par voie de succession le charisme prophétique, qu'ils montrent qui, parmi les disciples de Montan et de ses femmes, a hérité d'eux ce don ! Car l'Apôtre pense qu'il faut que le charisme prophétique existe dans toute l'Eglise

τεσσαρεσκαιδέκατον ἤδη πού τοῦτο ἔτος ἀπό τῆς Μαξιμίλλης τελευτῆς. »

[5] Οὗτος μὲν δὴ τσαῦτα· ὁ γὰρ τοι πρὸς αὐτοῦ δεδηλωμένος Μιλτιάδης καὶ
5 ἄλλας ἡμῖν τῆς ἰδίας περὶ τὰ θεῖα λόγια σπουδῆς μνήμας καταλέλοιπεν ἔν τε οἷς πρὸς Ἕλληνας συνέταξε λόγοις καὶ τοῖς πρὸς Ἰουδαίους, ἑκατέρω, ἰδίως ὑποθέσει ἐν δυσὶν ὑπαντήσας συγγράμμασιν, ἔτι
10 δὲ καὶ πρὸς τοὺς κοσμικοὺς ἄρχοντας ὑπὲρ ἧς μετῆρι φιλοσοφίας πεποιήται ἀπολογία.

XVIII. [1] Τῆς δὲ κατὰ Φρύγας καλουμένης αἰρέσεως καὶ Ἀπολλωνίου, ἑκκλησιαστικὸς συγγραφεὺς, ἀκμαζούσης
15 εἰς ἔτι τότε κατὰ τὴν Φρυγίαν ἐλεγχὸν ἐνστησάμενος, ἴδιον κατ' αὐτῶν πεποιήται σύγγραμμα. τὰς μὲν φερομένας αὐτῶν προφητείας ψευδεῖς οὔσας κατὰ
20 λέξιν εὐθύμων, τὸν δὲ βίον τῶν τῆς αἰρέσεως ἀρχηγῶν ὅποῖός τις γέγονεν, διελέγχων· αὐτοῖς δὲ ῥήμασιν περὶ τοῦ Μοντανοῦ ταῦτα λέγοντος ἄκουε.

[2] Ἀλλὰ τίς ἐστὶν οὗτος ὁ πρόσ-
25 ρατος διδάσκαλος. τὰ ἔργα αὐτοῦ καὶ ἡ διδασκαλία δείκνυσιν. Οὗτος ἐστὶν ὁ διδάξας λύσεις γάμων, ὁ νηστείας νομοθετήσας, ὁ Πέπουζαν καὶ Τύμιον Ἰερουσαλήμ ὀνομάσας (πόλεις δ' εἰσὶν αὗται
30 μικραὶ τῆς Φρυγίας), τοὺς πανταχόθεν ἐκεῖ συναγαγεῖν ἐθέλων, ὁ πρακτῆρας χρημάτων καταστήσας, ὁ ἐπ' ὀνόματι προσφορῶν τὴν δωροληψίαν ἐπιτεχνώ-

jusqu'à la dernière parousie. Mais ils n'auraient personne à montrer, depuis quatorze ans que Maximilla est morte. »

[5] Voilà ce qu'il rapporte. Le Miltiade dont il parle nous a laissé d'autres témoignages de son zèle personnel pour la parole divine dans les ouvrages qu'il a composés tant contre les Grecs que contre les Juifs. Il a traité chaque sujet séparément en deux livres. Il a fait aussi une apologie adressée au gouvernement païen, pour la défense de la philosophie qu'il avait embrassée.

XVIII. [1] Un écrivain ecclésiastique, Apollonius, entreprit, lui aussi, une réfutation de l'hérésie dite « de chez les Phrygiens », alors qu'elle était encore florissante en Phrygie. Il écrivit contre eux un ouvrage spécial, critiquant mot par mot les mensonges de leurs prophéties qui se colportaient, et décelant ce qu'était la vie des fondateurs de cette hérésie. Ecoutez ses propres paroles sur Montan.

[2] « Or donc, ce qu'est ce nouveau docteur, ses actes et son enseignement le montrent. C'est lui qui a enseigné à rompre les mariages, qui a fixé des lois pour les jeûnes, qui a donné à Pépuze et Tymion (petites villes de Phrygie) le nom de Jérusalem, et qui voulait que l'on s'y rassemblât de toutes parts; c'est lui qui a établi des percepteurs d'argent;

μενος, ὁ σαλάρια χορηγῶν τοῖς κηρύσσουσιν αὐτοῦ τὸν λόγον, ἵνα διὰ τῆς γαστριμαργίας ἢ διδασκαλία τοῦ λόγου κρατύνηται. »

5 [3] Καὶ ταῦτα μὲν περὶ τοῦ Μοντανοῦ· καὶ περὶ τῶν προφητιδῶν δὲ αὐτοῦ ὑποκαταβάς οὕτω γράφει· « Δείκνυμεν οὖν αὐτὰς πρώτας τὰς προφήτιδας ταύτας, ἀφ' οὗ τοῦ πνεύματος ἐπληρώθησαν,
10 τοὺς ἄνδρας καταλιπούσας. Πῶς οὖν ἐψεύδοντο Πρίσκιλλαν παρθένον ἀποκαλοῦντες ; »

[4] Εἶτ' ἐπιφέρει λέγων· « Δοκεῖ σοι πᾶσα γραφή κωλύειν προφήτην λαμβάνειν δῶρα καὶ χρήματα (cf. *Doctr. des Ap.*, XI, 12) ; ὅταν οὖν ἴδω τὴν προφήτην εἰληφυῖαν καὶ χρυσὸν καὶ ἄργυρον καὶ πολυτελεῖς ἐσθῆτας, πῶς αὐτὴν μὴ παραιτήσομαι ; »

20 [5] Αὐθις δ' ὑποκαταβάς περὶ τινος τῶν κατ' αὐτοὺς ὁμολογητῶν ταῦτά φησιν·

« Ἔτι δὲ καὶ Θεμίσιον, ὁ τὴν ἀξίωπιστον πλεονεξίαν ἠμφισμένος, ὁ μὴ βαστάσας τῆς ὁμολογίας τὸ σημεῖον, ἀλλὰ πλήθει χρημάτων ἀποθέμενος τὰ δεσμά, δέον ἐπὶ τούτῳ ταπεινοφρονεῖν, ὡς μάρτυς καυχώμενος ἐτόλμησεν, μιμούμενος τὸν ἀπόστολον, καθολικὴν τινα συνταξάμενος ἐπιστολὴν, κατηγεῖν μὲν
30 τοὺς ἄμεινον αὐτοῦ πεπιστευκότας, συναγωνίζεσθαι δὲ τοῖς τῆς κενοφωνίας λόγοις, βλασφημῆσαι δὲ εἰς τὸν κύριον καὶ τοὺς ἀποστόλους καὶ τὴν ἁγίαν ἐκκλησίαν. »

c'est lui qui a imaginé d'accepter, sous le nom d'offrandes, des présents ; qui pourvoit au salaire de ceux qui prêchent sa doctrine, afin que la gloutonnerie aide son enseignement à prévaloir. »

[3] Voilà ce qu'il dit sur Montan. En venant ensuite aux prophétesses, il écrit ce qui suit :

« Nous montrons donc que ces premières prophétesses elles-mêmes, à partir du moment où elles furent remplies de l'esprit, quittèrent leurs maris. Ne mentaient-ils pas, dès lors, en traitant Priscilla de vierge ? »

[4] Il continue :

« Ne vous semble-t-il pas que toute Ecriture interdit au prophète de recevoir des présents et de l'argent ? Aussi quand je vois la prophétesse accepter de l'or, de l'argent et de riches habits, comment ne la repousserais-je pas ? »

[5] Un peu plus loin, il dit ce qui suit sur un de leurs confesseurs :

« Voici encore Thémison, qui a enveloppé sa cupidité de dehors avantageux, et, n'ayant pu porter le signe de la confession, s'est débarrassé de ses fers à force d'argent. Pour cela même il aurait dû se faire humble, — et il a osé parler haut comme un vrai martyr, et composer, à l'imitation de l'Apôtre, une lettre catholique pour catéchiser des gens dont la foi était meilleure que la sienne ; il a entamé des polémiques, avec des mots vides de sens, et il a

[6] Καὶ περὶ ἑτέρου δὲ αὐθις τῶν κατ' αὐτοὺς τιμημένων ὡς δὴ μαρτύρων οὕτω γράφει: « Ἴνα δὲ μὴ περὶ πλειόνων λέγωμεν, ἢ προφήτις ἡμῖν εἰπάτω τὰ
 5 κατὰ Ἀλέξανδρον, τὸν λέγοντα ἑαυτὸν μάρτυρα, ᾧ συνεσιᾶται, ᾧ προσκυνούσιν καὶ αὐτῷ πολλοί· οὗ τὰς ληστείας καὶ τὰ ἄλλα τολμήματα ἐφ' οἷς κεκολασται. οὐχ ἡμᾶς δεῖ λέγειν, ἀλλὰ ὁ ὀπισθόδομος ἔχει. [7] Τίς οὖν τίνι χαρίζεται τὰ ἀμαρτήματα; Πότερον ὁ προφήτης τὰς ληστείας τῷ μάρτυρι ἢ ὁ μάρτυς τῷ προφήτῃ τὰς πλεονεξίας; Εἰρηκότος γὰρ τοῦ κυρίου: « Μὴ κτήσησθε χρυσὸν μήτε
 15 ἄργυρον μηδὲ δύο χιτῶνας » (Μτ., X, 9, 10.), οὗτοι πᾶν τὸναντίον πεπλημμελήκασιν περὶ τὰς τούτων τῶν ἀπηγορευμένων κτήσεις. Δείξομεν γὰρ τοὺς λεγομένους παρ' αὐτοῖς προφήτας
 20 καὶ μάρτυρας μὴ μόνον παρὰ πλουσίων, ἀλλὰ καὶ παρὰ πτωγῶν καὶ ὀρφανῶν καὶ χηρῶν κερματιζομένους. [8] Καὶ εἰ πεποίησιν ἔχουσιν, στήτωσαν ἐν τούτῳ καὶ διορισασθῶσαν ἐπὶ τούτοις. Ἴνα ἕαν
 25 ἐλεγχθῶσιν, πᾶν τοῦ λοιποῦ παύσονται πλημμελοῦντες. Δεῖ γὰρ τοὺς καρποὺς δοκιμάζεσθαι τοῦ προφήτου· ἀπὸ γὰρ τοῦ καρποῦ τὸ ξύλον γινώσκειται (cf. Μτ., XII, 33). [9] Ἴνα δὲ τοῖς βουλομένοις
 30 τὰ κατὰ Ἀλέξανδρον ἢ γνώριμα, κέκριται ὑπὸ Αἰμιλίου Φροντίνου ἀνθυπάτου ἐν Ἐφέσῳ, οὐ διὰ τὸ ὄνομα, ἀλλὰ δι' ἃς ἐτόλμησεν ληστείας. Ὦν ἤδη παραβάτης· εἶπ' ἐπιψευδόμενος τῷ ὀνόματι
 35 τοῦ κυρίου, ἀπολέλυται, πλανήσας τοὺς ἐκεῖ πιστοὺς, καὶ ἡ ἰδία παροιμία αὐτόν,

blasphémé contre le Seigneur, les apôtres et la sainte Eglise. »

[6] A propos d'un autre personnage encore, de ceux qu'ils honorent comme des martyrs, il écrit ceci :

« Pour ne pas en dire plus long, que la prophétesse nous parle d'Alexandre, le soi-disant martyr, avec qui elle prend ses repas et devant qui beaucoup se prosternent. Ce n'est pas à nous de dire ses brigandages et les autres canailleries pour lesquelles il a été châtié. L'opisthodomos en garde (la preuve).

[7] Qui des deux pardonne à l'autre ses fautes? est-ce le prophète qui remet au martyr ses larcins ou le martyr qui remet au prophète ses cupidités? Bien que le Seigneur ait dit : « Vous ne posséderez pas d'or ni d'argent ni n'aurez deux tuniques », ils ont au contraire en abondance ces choses défendues. Car nous montrerons que ceux qu'ils appellent prophètes et martyrs, prélèvent leurs gains non seulement sur les riches, mais aussi sur les pauvres, sur les orphelins, sur les veuves. [8] Et s'ils sont sûrs d'eux-mêmes, qu'ils se lèvent ici et qu'ils s'en expliquent, afin que, une fois leurs torts avérés, ils cessent de pécher à l'avenir. Car il faut juger les fruits d'un prophète : c'est au fruit que l'on connaît l'arbre.

[9] Afin que ceux qui le veulent sachent à quoi s'en tenir sur le compte d'Alexandre, il a été jugé

ὄθεν ἦν, οὐκ ἐδέξατο διὰ τὸ εἶναι αὐτὸν
 ληστήν, καὶ οἱ θέλοντες μαθεῖν τὰ κατ'
 αὐτὸν ἔχουσιν τὸ τῆς Ἀσίας δημόσιον
 ἀρχεῖον· [10] ὃν ὁ προφήτης συνόντα
 5 πολλοῖς ἔτεσιν ἄγνοεῖ. Τοῦτον ἐλέγχοντες
 ἡμεῖς, δι' αὐτοῦ καὶ τὴν ὑπόστασιν ἐξε-
 λέγγομεν τοῦ προφήτου. Τὸ ὅμοιον ἐπὶ
 πολλῶν δυνάμεθα ἀποδείξαι, καὶ εἰ θαρ-
 ροῦσιν, ὑπομεινάτωσαν τὸν ἔλεγχον. »

10 [11] Πάλιν τε αὖ ἐν ἑτέρῳ τόπῳ τοῦ
 συγγραμματος περὶ ὧν ἀρχοῦσι προφητῶν
 ἐπιλέγει ταῦτα·

« Ἐὰν ἀρνῶνται δῶρα τοὺς προφήτας
 αὐτῶν εἰληφέναι, τοῦθ' ὁμολογησάτωσαν
 15 ὅτι ἐὰν ἐλεγχθῶσιν εἰληφότες, οὐκ εἰσὶ
 προφῆται, καὶ μυρίας ἀποδείξεις τούτων
 παραστήσομεν. Ἀναγκαῖον δέ ἐστιν
 πάντας καρποὺς δοκιμάζεσθαι προφήτου·
 Προφήτης, εἰπέ μοι, βάπτεται; Προ-
 20 φῆτης στιβίζεται; Προφήτης φιλοκοσμεῖ;
 Προφήτης τάβλαις καὶ κύβοις παίζει;
 Προφήτης δανείζει; Ταῦτα ὁμολογησά-
 τωσαν πότερον ἔξεστιν ἢ μή, ἐγὼ δ' ὅτι
 γέγονεν παρ' αὐτοῖς, δείξω. »

par Æmilius Frontinus, proconsul
 à Ephèse, non pas à cause de son
 nom (de chrétien), mais à cause des
 vols qu'il a osé commettre, étant
 déjà apostat. Puis, grâce à ses men-
 songes auxquels il mêla le nom du
 Seigneur, il trompa les fidèles de
 l'endroit et fut relâché; mais son
 église particulière, d'où il venait,
 ne le reçut pas parce que c'était un
 voleur. Ceux qui tiennent à être
 informés sur son compte ont les
 archives publiques d'Asie. Et le
 prophète ne connaît pas un homme
 qui vit avec lui depuis si longtemps!
 [10] En démasquant ces faiblesses,
 nous ébranlons par là la base même
 du prophète; et nous pourrions dé-
 montrer la même chose de bien
 d'autres. Qu'ils en attendent la
 preuve de pied ferme, s'ils l'osent. »

[11] Et encore, dans un autre en-
 droit de son œuvre, il écrit ceci au
 sujet des prophètes dont ils s'en-
 orgueillissent :

« S'ils nient que leurs prophètes
 aient reçu des présents, qu'ils avouent
 au moins ceci : que s'ils sont con-
 vaincus d'en avoir reçu, ils ne sont
 pas des prophètes — et nous appor-
 terons mille preuves du fait. Mais
 il est nécessaire d'apprécier tous les
 « fruits » d'un prophète. Un pro-
 phète, dis-moi, se teint-il? un pro-
 phète se farde-t-il à l'antimoine?
 un prophète se complait-il dans la
 parure? un prophète joue-t-il aux
 tablettes et aux dés? un prophète

[12] Ὁ δ' αὐτὸς οὗτος Ἀπολλώνιος
κατὰ τὸ αὐτὸ σύγγραμμα ἱστορεῖ ὡς ἄρα
τεσσαρακοστὸν ἐτύγγανεν ἔτος ἐπὶ τὴν
τοῦ συγγράμματος αὐτοῦ γραφὴν ἐξ οὗ
5 τῆ προσποιήτῳ αὐτοῦ προφητεία ὁ Μον-
τανὸς ἐπιχειρήσκειν. [13] καὶ πάλιν
φησὶν ὡς ἄρα Ζωτικὸς, οὗ καὶ ὁ πρότε-
ρος συγγραφεὺς ἐμνημόνευσεν (V, xvi, 5),
ἐν Πεπούζοις προφητεύειν δὴ προσποιου-
10 μένης τῆς Μαξιμίλλης ἐπιστὰς διελέγξαι
τὸ ἐνεργῶν ἐν αὐτῇ πνεῦμα πεπειράται.
ἐκωλύθη γὰρ μὴν πρὸς τῶν τὰ ἐκείνης
φρονούντων.

[14] Καὶ Θρασεά δέ τις τῶν τότε
15 μαρτύρων μνημονεύει. Ἐπι δὲ ὡς ἐκ
παραδόσεως τὸν σωτήρᾶ φησὶν προσ-
τεταχέναι τοῖς αὐτοῦ ἀποστόλοις ἐπὶ
δώδεκα ἔτεσιν μὴ χωρισθῆναι τῆς Ἱε-
ρουσαλήμ. κέχρηται δὲ καὶ μαρτυρίαῖς
20 ἀπὸ τῆς Ἰωάννου Ἀποκαλύψεως, καὶ
νεκρὸν δὲ δυνάμει θείᾳ, πρὸς αὐτοῦ
Ἰωάννου ἐν τῇ Ἐφέσῳ ἐγηγέρθαι ἱστο-
ρεῖ, καὶ ἄλλα τινὰ φησὶν, δι' ὧν ἰκανῶς
τῆς προειρημένης αἵρέσεως πληρέστατα
25 διηύθυνεν τὴν πλάνην. Ταῦτα καὶ ὁ
Ἀπολλώνιος.

XIX. [1] Τῶν δὲ Ἀπολιναρίου κατὰ
τῆς δηλωθείσης αἵρέσεως μνήμην πε-
ποιήται Σεραπίων, ὃν ἐπὶ τῶν δηλου-
30 μένων χρόνων μετὰ Μαξιμῖνον ἐπίσκοπον
τῆς Ἀντιοχείων ἐκκλησίας γενέσθαι κα-
τεχει λόγος· μέμνηται δ' αὐτοῦ ἐν ἰδίᾳ
ἐπιστολῇ τῇ πρὸς Καρικὸν καὶ Πόντιον,

prête-t-il de l'argent à intérêt? Qu'ils
confessent si ces choses sont per-
mises ou non, et moi je montrerai
qu'elles se sont passées chez
eux. »

[12] Ce même Apollonius rapporte
dans le même ouvrage, qu'au mo-
ment où il écrivait, il y avait qua-
rante ans que Montan avait inau-
guré sa prétendue prophétie. [13] Il
dit encore que Zotique, dont le pré-
cédent écrivain a fait mention, étant
survenu alors que Maximilla feignait
de prophétiser à Pépuze essaya de
convaincre d'erreur l'esprit qui agis-
sait en elle, et qu'il en fut empêché
par les partisans (de la prophétesse).

[14] Il mentionne aussi un certain
Thraséas parmi les martyrs de ce
temps. Il dit encore, comme d'après
une tradition, que le Seigneur pres-
crivit à ses apôtres de ne pas quitter
Jérusalem pendant douze ans. Il se
sert du témoignage de l'*Apocalypse*
de Jean et raconte qu'un mort fut
ressuscité à Ephèse, grâce à la puis-
sance divine, par Jean lui-même. Il
ajoute d'autres choses, par où il
réfutait très abondamment et à
souhait l'hérésie dont nous avons
parlé. Voilà pour Apollonius.

XIX. [1] Sérapion (dont on
rapporte qu'il fut en ce temps-là
évêque de l'église d'Antioche après
Maximin) mentionne les écrits
d'Apollinaire contre l'hérésie sus-
dite. Il fait allusion à lui dans une

ἐν ἧ διευθύνων καὶ αὐτὸς τὴν αὐτὴν αἵρεσιν, ἐπιλέγει ταῦτα :

[2] Ὅπως δὲ καὶ τοῦτο εἰδῆτε ὅτι τῆς ψευδοῦς ταύτης τάξεως τῆς ἐπικαλουμένης νέας προφητείας ἐβδέλυται ἡ ἐνέργεια παρὰ πάσῃ τῇ ἐν Χριστῷ ἀδελφότητι, τῇ ἀνὰ τὴν οἰκουμένην ὅλην πέπομφα ὑμῖν καὶ Κλαυδίου Ἀπολλιναρίου, τοῦ μακαριωτάτου γενομένου ἐν Ἱεραπόλει τῆς Ἀσίας ἐπισκόπου, γράμματα. »

[3] Ἐν ταύτῃ δὲ τῇ τοῦ Σεραπίωνος ἐπιστολῇ καὶ ὑποσημειώσεις φέρονται διαφόρων ἐπισκόπων, ὧν ὁ μὲν τις ὡδέ πως ὑποσημειώσεται :

« Αὐρήλιος Κυρένιος μάρτυς ἐρωῶσθαι ὑμᾶς εὐχομαι. »

Ὁ δὲ τις τοῦτον τὸν τρόπον :

« Ἀίλιος Πούπλιος Ἰούλιος ἀπὸ Δελφείων κολωνίας τῆς Θράκης ἐπίσκοπος : ζῆ ὁ θεὸς ὁ ἐν τοῖς οὐρανοῖς, ὅτι Σωτᾶς ὁ μακάριος ὁ ἐν Ἀγγιάλῳ ἠθέλησε τὸν δαίμονα τὸν Πρισκίλλης ἐκβαλεῖν, καὶ οἱ ὑποκριταὶ οὐκ ἀφῆκαν. »

[4] Καὶ ἄλλων δὲ πλείονων τὸν ἀριθμὸν ἐπισκόπων συμψήφων τούτοις ἐν τοῖς δηλωθεῖσιν γράμμασιν αὐτόγραφοι φέρονται σημειώσεις.

Καὶ τὰ μὲν κατὰ τούτους ἦν τοιαῦτα.

lettre particulière adressée à Caricus et Pontius, où, critiquant lui-même la même hérésie, il ajoute ceci :

2] « Afin que vous sachiez que l'action de cette coterie de mensonge qu'on nomme la nouvelle prophétie est en horreur à tous nos frères à travers le monde, je vous envoie aussi un ouvrage du bienheureux Claudius Apollinaire, évêque d'Hiérapolis en Asie.

[3] Dans cette lettre de Sérapion sont rapportées aussi les signatures de différents évêques. L'un d'eux signe comme ceci :

« (Moi) Aurelius Cyrenius, martyr, je vous souhaite bonne santé. »

Un autre écrit :

« Ælius Publius Julius, évêque de Debelte, colonie de Thrace : Aussi vrai que Dieu vit dans le ciel, le bienheureux Sotas d'Anchiale voulut chasser le démon de Priscilla, mais les fourbes ne le permirent pas. »

[4] Les signatures autographes d'un grand nombre d'autres évêques, d'accord avec ceux-ci, sont rapportées dans le même écrit.

C'est ainsi que les choses se passèrent en ce qui concerne ces (hérétiques).

71. — *Ibid.*, VI, xx, 3 (SCHWARTZ, éd. minor, p. 242 ; *id.*, dans CB, p. 566, l. 14 ; P. G., xx, 572).

Ἦλθεν δὲ εἰς ἡμᾶς καὶ Γάϊου, λογιωτάτου ἀνδρός, διάλογος, ἐπὶ Ῥωμησ

Il nous est venu aussi du très éloquent Caius un dialogue, qui fut

κατὰ Ζεφυρίνον πρὸς Πρόκλον τῆς κατὰ
 Φρύγας αἱρέσεως ὑπερμαχούντα κεκινη-
 μένος· ἐν ᾧ πῶν δι' ἐναντίας τὴν περὶ
 τὸ συντάττειν καινὰς γραφὰς προπέτειάν
 5 τε καὶ τόλμαν ἐπιστομίζων, τῶν τοῦ ἱεροῦ
 ἀποστόλου δεκατριῶν μόνων ἐπιστολῶν
 μνημονεύει, τὴν πρὸς Ἑβραίους μὴ συν-
 αριθμήσας ταῖς λοιπαῖς. ἔπει καὶ εἰς
 δεῦρο παρὰ Ῥωμαίων τισὶν οὐ νομίζεται
 10 τοῦ ἀποστόλου τυγχάνειν.

soutenu à Rome sous Zéphyrin
 contre Proclus, défenseur de l'hé-
 résie cataphrygienne. Il y ferme la
 bouche à ses adversaires sur leur
 audace inconsidérée à composer de
 nouvelles Écritures, et (à ce propos)
 il mentionne treize lettres seulement
 du saint apôtre. Il n'énumère pas
 avec les autres l'*Épître aux Hé-
 breux*. Effectivement jusqu'aujourd'hui
 certains parmi les Romains
 ne la considèrent pas comme étant
 de l'apôtre.

EUSÈBE DE CÉSARÉE

72. — *Vita Constantini*, III, LXIII-LXVI (IVAN A. HEIKEL, dans CB, *Eusebius Werke*,
 Bd I [1902], p. 110; P. G., xx, 1140). Après sept. 337; avant 339-340¹.

LXIII. Ἐπει δὲ τὰς διαστάσεις ἐκπο-
 δῶν ποιησαμένος ὑπὸ συμφωνῶν ἁρμονίαν
 τὴν ἐκκλησίαν τοῦ θεοῦ κατεστησατο.
 ἔνθεν μεταθὰς ἄλλο τι γένος ἀθέων
 15 ἀνδρῶν ᾠήθη δεῖν ὡσπερ δηλητηρίον
 τοῦ τῶν ἀνθρώπων ἀφάνες καταστῆσαι
 βίου... Καταπεμφθὲν δέ τι τοῖς κατ' ἔθνος
 ἡγεμόσι <πρόσταγμα> πᾶν τὸ τῶν
 τούτων δυσφημον φῶλον ἤλαυνεν, πρὸς
 20 δὲ τῷ νόμῳ καὶ ζωοποιὸν διδασκαλίαν εἰς
 αὐτῶν πρόσωπον διετύπου. σπεύδειν ἐπὶ
 μετανοίαν παρορμῶν τοὺς ἀνδρας· σω-
 τηρίας γὰρ ὄρμον αὐτοῖς ἔσεσθαι τὴν
 ἐκκλησίαν τοῦ θεοῦ. Ἐπάκουσον δ' ὅπως

LXIII. Une fois les discordes
 éloignées, et quand il eut fait régner
 une parfaite harmonie dans l'Église
 de Dieu, (Constantin) se tourna vers
 une autre tâche. Il jugea qu'il fallait
 faire disparaître une autre catégorie
 d'athées, comme pernicieuse pour la
 société humaine... Il envoya donc
 aux gouverneurs des diverses pro-
 vinces un édit (par lequel) il chassait
 toute cette engeance mal famée.
 Outre cette loi, il rédigea à l'adresse
 (des proscrits) un avertissement vivi-
 fiant où il les excitait à un prompt re-

¹ HARNACK, *Chron.*, II, 115. L'édit de Constantin, cité par Eusèbe, est de 331 :
 cf. G. GOYAU, *Chron. de l'Empire romain*, p. 421 ; LE NAIN DE TILLEMONT, *Hist. des
 Empereurs*, IV, 246.

καὶ τούτοις διὰ τοῦ πρὸς αὐτοὺς ὀμιλεῖ
γράμματος.

LXIV. Βασιλέως ἐπιστολὴ πρὸς
τοὺς ἀθέους αἰρεσιώτας.

5 « Νικητῆς Κωνσταντίνος Μέγιστος
Σεβαστὸς αἰρετικοῖς.

Ἐπίγνωτε νῦν διὰ τῆς νομοθεσίας
ταύτης, ὃ Νουατιανοί, Οὐαλεντινοί,
Μαρκιωνισταί, Παυλιανοί, οἳ τε κατὰ
10 Φρύγας ἐπικεκλημένοι, καὶ πάντες ἀπλῶς
εἰπεῖν οἱ τὰς αἰρέσεις διὰ τῶν οἰκείων
πληροῦντες συστημάτων, ὅσοις ψεύδεται
ἢ παρ' ὑμῖν ματαιότης ἐμπέπλεκται, καὶ
ὅπως ἰσθόλοισι τισὶ φαρμάκοις ἢ ὑμετέρα
15 συνέχεται διδασκαλία, ὡς τοὺς μὲν ὑγιαί-
νοντας εἰς ἀσθένειαν τοὺς δὲ ζῶντας εἰς
διηνεκτὴ θάνατον ἀπάγεσθαι δι' ὑμῶν. Ὡ
τῆς μὲν ἀληθείας ἐχθροί, τῆς δὲ ζωῆς
πολέμιοι καὶ ἀπωλείας σύμβουλοι· πάντα
20 παρ' ὑμῖν τῆς ἀληθείας ἐστὶν ἐναντία,
αἰσχροῖς πονηρεύμασι συνάδοντα...

LXV. Τοιγάρτοι ἐπειδὴ τὸν ὄλεθρον
τοῦτον τῆς ὑμετέρας ἐξωλείας ἐπὶ πλεῖον
φέρειν οὐκ ἐστὶν οἷόν τε. διὰ τοῦ νόμου
25 τοῦτου προαγορευόμεν, μὴ τις ὑμῶν
συνάγειν ἐκ τοῦ λοιποῦ τολμήσῃ. Διὸ
καὶ πάντας ὑμῶν τοὺς οἴκους, ἐν οἷς τὰ
συνέδρια ταῦτα πληροῦτε, ἀφαιρεθῆναι
προσ τετάχαμεν, μέχρι τοσοῦτου τῆς
30 φροντίδος ταύτης προχωρούσης, ὡς μὴ
ἐν τῷ δημοσίῳ μόνον, ἀλλὰ μηδ' ἐν
οἰκίᾳ ἰδιωτικῇ ἢ τόποις τισὶν ἰδιάζουσι
τὰ τῆς δεισιδαίμονος ὑμῶν ἀνοίας συστή-
ματα συντρέχειν. Πλὴν ὅπερ ἔστι κάλ-
35 λιον, ὅσοι τῆς ἀληθινῆς καὶ καθαρᾶς

pentir, l'Eglise de Dieu devant leur
être le port de salut. Ecoutez de
quelle manière il s'adressait à eux
dans cet écrit.

LXIV. Lettre de l'empereur aux
hérétiques athées.

« Constantin, vainqueur, très
grand, auguste, aux hérétiques.

« Comprenez maintenant par cet
édit, Novatiens, Valentiniens, Mar-
cionistes, Pauliens, et vous qu'on
appelle Cataphrygiens, et vous tous,
en un mot, qui, par vos doctrines
particulières, créez les hérésies,
dans quels mensonges votre folie
s'est embarrassée et de quels poi-
sons vénéneux votre enseignement
est fait, au point d'apporter la ma-
ladie aux gens bien portants, aux
vivants la mort éternelle. Adver-
saires de la vérité! Ennemis de la
vie! Conseillers de perdition! tout
est chez vous hostile au vrai, tout
favorise les vices honteux...

LXV. « Et donc, comme il n'est
pas possible de supporter davantage
les désastres causés par votre dépra-
vation, nous décidons par cette loi
qu'aucun de vous ne devra désor-
mais oser tenir assemblée. C'est
pourquoi nous ordonnons qu'on
vous enlève toutes vos maisons, où
ces réunions se font. Et nous pous-
sons la même préoccupation jusqu'à
interdire les assemblées de votre
folle superstition, non seulement
dans les endroits publics, mais
même dans les maisons privées ou

ἐπιμέλεσθε θρησκείας, εἰς τὴν καθολικὴν ἐκκλησίαν ἔλθετε καὶ τῆ ταύτης ἀγιότητι κοινωνεῖτε, δι' ἧς καὶ τῆς ἀληθείας ἐφικέσθαι δυνήσεσθε. κεχωρίσθω δὲ παν-
 5 τελῶς τῆς τῶν ἡμετέρων καιρῶν εὐκτηρίας ἢ τῆς διεστραμμένης διδασκαλίας ὑμῶν ἀπάτη, λέγω δὲ ἢ τῶν αἰρετικῶν καὶ σχισματικῶν ἐναγῆς τε καὶ ἐξώλης διγόνουα...

10 Ἰπὲρ δὲ τοῦ τῆς θεραπείας ταύτης καὶ ἀναγκαίαν γενέσθαι τὴν ἰσχὺν προσεταξαμέν, καθὼς προσέρηται, ἅπαντα τὰ τῆς δεισιδαιμονίας ὑμῶν συνέδρια, πάντων φημί τῶν αἰρετικῶν τοὺς εὐκτηρίους, εἴ
 15 γὰρ εὐκτηρίους ὀνομάζειν οἴκους προσήκει, ἀφαιρεθέντας ἀναντιρρήτως τῇ καθολικῇ ἐκκλησίᾳ χωρὶς τινος ὑπερθέσεως παραδοθῆναι. τοὺς δὲ λοιποὺς τόπους τοῖς δημοσίοις προσκριθῆναι, καὶ μηδεμίαν
 20 ὑμῖν εἰς τὸ ἐξῆς τοῦ συνάγειν εὐμάρειαν περιλειφθῆναι. ὅπως ἐκ τῆς ἐνεστώσης ἡμέρας ἐν μηδενὶ τόπῳ μήτε δημοσίῳ μήτ' ἰδιωτικῷ τὰ ἀθέμιτα ὑμῶν συστήματα ἀθροισθῆναι τολμήσῃ. Προτεθήτω.»

25 LXVI. Οὕτω μὲν τὰ τῶν ἑτεροδόξων ἐγκρύμματα βασιλικῷ προστάγματι διελύοντο, ἡλαύνοντό τε οἱ θῆρες οἱ [τε] τῆς τούτων δυσσεβείας ἑξαρχοί. Τῶν δ' ὑπὸ τούτων ἡπατημένων οἱ μὲν νοθῶ
 30 φρονήματι βασιλικῆς ἀπειλῆς φόβῳ τὴν ἐκκλησίαν ὑπεδύοντο. τὸν καιρὸν κατε-

dans les lieux écartés. A moins que — parti le plus sage — tous ceux qui parmi vous ont le souci d'un culte authentique et pur n'entrent dans l'Église catholique pour communier à sa sainteté, et arriver ainsi à la vérité, (nous voulons que) l'erreur de votre enseignement pervers disparaisse totalement de notre heureuse époque. Je parle des maudites et pernicieuses opinions particulières des hérétiques et des schismatiques...

Afin que l'efficacité de ce culte (orthodoxe) devienne indispensable, nous avons ordonné, ainsi qu'il a été dit, que tous les lieux de réunion de votre superstition — je fais allusion aux maisons de prières de tous hérétiques, si le mot de maison de prières convient ici — vous soient enlevés promptement et remis sans désemparer à l'Église catholique. Quant aux autres lieux, ils deviendront propriétés de l'Etat. Désormais aucune facilité de vous réunir ne vous sera laissée, de telle sorte qu'à partir de ce jour vos assemblées illicites ne se puissent tenir en aucun endroit, ni public, ni privé. A publier! »

LXVI. C'est ainsi que les repaires des hétérodoxes furent détruits par décret impérial, et les bêtes sauvages, (autrement dit) les chefs de leur impiété, furent pourchassées. Parmi ceux qu'ils avaient dupés, les uns, terrifiés par les menaces

ρωνευόμενοι ἐπεὶ καὶ διερευνᾶσθαι τῶν
 ἀνδρῶν τὰς βίβλους διηγόρευεν ὁ νόμος,
 ἠλίσκοντό τ' ἀπειρημένας κακοτεχνίας
 μετιόντες. οὐ δὲ χάριν πάντα ἔπραττον
 5 εἰρωνεῖα τὴν σωτηρίαν ποριζόμενοι, οἱ
 δὲ καὶ σὺν ἀληθείᾳ τάχα που λογισμῶ
 ἡύτομόλουν ἐπὶ τὴν τοῦ κρείττονος
 ἐλπίδα.

de l'Empereur, se glissèrent dans
 l'Eglise avec des pensées équivoques
 en usant momentanément de dupli-
 cité. Mais comme la loi prescrivait
 de rechercher soigneusement les
 livres de ces hommes, ils furent
 convaincus de prendre part aux
 coupables pratiques interdites, et
 firent tout pour se sauver par la
 dissimulation. Les autres, au con-
 traire, passèrent aussitôt d'eux-
 mêmes et avec des dispositions sin-
 cères à l'espérance du mieux.

THÉODORE D'HÉRACLÉE

73. — *in Euang. Iohannis*, xiv, 17 (cité P. G., x, 471, note 35). Héraclée (Thrace).
 Première moitié du IV^m siècle ¹.

... Nam si illis non diligentibus
 10 solum, sed et pro Deo mortem
 oppetentibus, non misisset quem
 promiserat Paracletum, secundum
 Phrygiorum impietatem, menda-
 cium in Euangeliiis reperiretur.
 15 Quod si uero, cum sit ipsa ueri-
 tas, miserit iis Spiritum Sanctum,
 temere errando comminiscuntur,
 dicentes per Montanum et Priscil-
 lam missum esse Paracletum post

Si le Christ n'avait pas envoyé à
 ces hommes pleins de zèle [= les
 Apôtres] qui, pour Dieu, affron-
 taient la mort, le Paraclet qu'il
 avait promis, ainsi que le prétend
 l'impiété des Phrygiens, on trouve-
 rait dans l'Évangile un mensonge.
 Si au contraire, étant donné qu'il
 est la vérité même, il leur a envoyé
 l'Esprit Saint, c'est une erreur, une
 folle imagination que de dire que

¹ BARDENHEWER, p. 282.

ducentos et triginta annos ab apostolica gratia transactos.

le Paraclet a été envoyé dans la personne de Montan et de Priscilla, deux cent trente ans après la grâce apostolique.

EPISTOLA SYNODI SARDICENSIS ORIENTALIUM

74. — Lettre encyclique rédigée par les évêques eusébiens du Concile de Sardique (P. L., x, 661 et P. G., lxxvii, 142). Philippopolis, en Thrace¹, ou plus probablement Sardique même². 344³.

... Quique assertiones suas quibusdam squaloribus miscens, nunc falsitatibus Sabellii, nunc malitia Pauli Samosatensis, nunc blasphemiiis Montani haeticorum omnium ducis aperte permiscens, unamque confusionem de supradictis faciens, ut « imprudens Galata » (cf. *Gal.*, III, 1) in aliud Euangelium declinavit.

Mêlant ses propres affirmations à certaines malpropretés, mélangeant ouvertement les mensonges de Sabellius, la méchanceté de Paul de Samosate, les blasphèmes de Montan, chef de tous les hérétiques; et de toutes ces fausses doctrines faisant un assemblage unique, (Marcel d'Ancyre), a dévié, tel le « Galate imprudent », vers un autre Evangile.

¹ HEFELE-H. LECLERQ, *Hist. des Conciles*, Paris, I, II (1907), p. 813.

² DUCHESNE, *Hist. Anc. de l'Eglise*, II (1907), p. 218, note. A. F. FEDER, *Studien zu Hilarius von Poitiers*, dans les *Sitz.-Ber. d. Kais. Ak. der Wiss. in Wien, phil.-hist. Klasse*, 162 Bd., 4. Abh. (1910), p. 67.

³ HEFELE-LECLERQ, p. 737; FEDER, p. 184.

CYRILLE DE JÉRUSALEM

75. — Καταχήσεις, XVI, viii (P. G., xxxiii, 928). Jérusalem, 347-8¹.

Μισείσθωσαν οἱ κατὰ Φρυγὰς, καὶ
Μοντανὸς, ὁ τῶν κακῶν ἕξαρχος, καὶ αἱ
δύο δῆθεν αὐτοῦ προφήτιδες, Μαξιμίλλα
καὶ Πρισκίλλα. Ὁ γὰρ Μοντανὸς οὗτος,
5 ὁ παρεξεστηκὼς καὶ μανιώδης ἀληθῶς
οὐ γὰρ ἦν εἶπε τοιαῦτα. εἰ μὴ ἐμαλί-
νετο. ἐτόλμησεν εἰπεῖν ἑαυτὸν εἶναι
τὸ ἅγιον Πνεῦμα· ὁ ἀθλιώτατος, καὶ
πάσης ἀκαθαρσίας καὶ ἀσελγείας πεπλη-
10 ρωμένος· αὐταρχες γὰρ τοῦτο διὰ συσ-
σήμεων εἰπεῖν, τῶν παρουσῶν γυναικῶν
σεμνότητος ἕνεκεν. Καὶ Πέπουζαν μι-
κρότατον κωμύδριον ἐν τῇ Φρυγίᾳ κατα-
λαβὼν, καὶ ψευδῶς Ἱερουσαλήμ ὀνομάσας
15 τοῦτο· καὶ ἀθλιώτατα παιδιὰ γυναικῶν
μικρὰ σφάττων, καὶ κατακόπτων εἰς
ἀθέμιτον βρωσίν, προφάσει τῶν καλου-
μένων παρ' αὐτοῖς μυστηρίων (διὸ μέχρις
πρώην ἐν τῷ διωγμῷ, τοῦτο ποιεῖν ἡμεῖς
20 ὑποπτευόμεθα, διὰ τὸ χείνους τοὺς
Μοντανούς, ψευδῶς μὲν ὁμῶνύμος δὲ,
καλεῖσθαι Χριστιανούς), ἐτόλμησεν ἑαυ-
τὸν εἰπεῖν ἅγιον Πνεῦμα, ὁ πάσης ἀσε-
θείας καὶ ἀπανθρωπίας πεπληρωμένος,
25 ὁ ἀναπολόγητον ἔχων τὴν καταδίκην.

Maudits soient les Cataphrygiens, et Montan, le chef de ces méchants, et aussi ses deux prophétesses, Maximilla et Priscilla. Ce Montan, tel un homme qui a perdu la raison, tel un insensé, oui, vraiment — car il n'aurait pas parlé ainsi, s'il n'avait pas été fou — osa affirmer qu'il était lui-même le saint Esprit, lui, ce misérable, souillé de toutes les impudences, de toutes les audaces; — il suffit de dire ces choses par signes [= à mots couverts], à cause du respect qui est dû aux femmes présentes. Il occupa Pépuze, un petit bourg infime de Phrygie, et lui donna le nom mensonger de Jérusalem. Il égorgeait d'infortunés petits enfants et les coupait en morceaux pour une criminelle nourriture, sous prétexte de ce qu'ils appellent leurs « mystères ». Voilà pourquoi jusqu'à ces derniers temps, dans la persécution, on nous soupçonnait de ce forfait, vu que les Montanistes, portant mensongèrement le même nom que nous, étaient appelés, eux aussi, chrétiens. Montan osa déclarer qu'il était le saint Esprit — lui, cet être d'impiété et d'inhumanité, lui, sur qui pèse une condamnation sans excuse!

¹ BATIFFOL, p. 236.

CONCILE DE LAODICÉE

76. — Canon VIII (HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des Conciles*, I, 2, p. 1000).
Laodicée (Phrygie Pacatienne). Entre 348-381 ¹.

Περὶ τοῦ. τοὺς ἀπὸ τῆς αἱρέσεως τῶν
λεγομένων Φρυγῶν ἐπιστρέφοντας, εἰ καὶ
ἐν κλήρῳ νομιζομένῳ παρ' αὐτοῖς τυ-
γάνοιεν, εἰ καὶ μέγιστοι λέγοιντο, τοὺς
5 τοιοῦτους μετὰ πάσης ἐπιμελείας κατη-
χεῖσθαι τε καὶ βαπτίζεσθαι ὑπὸ τῶν τῆς
Ἐκκλησίας ἐπισκόπων τε καὶ προεσβυ-
τέρων.

Que ceux qui reviennent de
l'hérésie de ceux qu'on appelle les
Phrygiens, même s'ils appartenaient
chez ceux-ci à leur prétendu clergé,
même s'ils étaient appelés « très
grands », soient instruits avec le
plus grand soin et baptisés par les
évêques et les prêtres de l'Eglise.

SAINT ATHANASE

77. — *Epist. de Synodis Arimini*, IV (P. G., xxvi, 688). Automne 359 ².

Τὸ μὲν οὖν πολμηρόν τῆς προαιρέσεως
10 ἐλέγχει τὴν ἀμαθίαν αὐτῶν· τὸ δὲ καινὸν
ἐπινόημα τῆς γραφῆς ἴσον ἐστὶ τῆς
ἀρειανῆς αἱρέσεως. Οὕτω γὰρ γράψαν-
τες ἔδειξαν, πότε μὲν ἤρξαντο πιστεύειν
αὐτοί· ἀπὸ δὲ τοῦ νῦν θούλονται τὴν
15 πίστιν αὐτῶν καταγγέλεσθαι. Καὶ ὡσπερ,
κατὰ τὸν εὐαγγελιστὴν Λουκᾶν (cf.
LUC. II, 1) « ἐτέθη δόγμα » περὶ τῆς
ἀπογραφῆς, καὶ τοῦτο τὸ δόγμα πρότερον

L'audace d'une telle affirmation ³
décèle leur ignorance. Cette sus-
cription est une trouvaille bien
digne de l'hérésie arienne. En écri-
vant ces mots, ils indiquent à quel
moment ils ont commencé à croire
eux-mêmes ; et c'est à partir de ce
moment là qu'ils veulent que leur
foi soit promulguée. De même que,
d'après Luc l'évangéliste, « un édit

¹ HEFELE-LECLERCQ, *ibid.*, p. 995.

² BARDENHEWER, p. 216. Cf. HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des Conciles*, I, II, p. 937 et s.

³ Il s'agit d'Ursacius, de Valens et de Germinius qui en rédigeant la 4^{me} formule de Sirmium avait mis dans la suscription, avec la date, ces mots : ἐξετέθη ἡ καθολικὴ πίστις. Cf. HEFELE-LECLERCQ, I, 2, 940.

μὲν οὐκ ἦν, ἀπὸ δὲ τῶν ἡμερῶν ἐκείνων
 ἤρξατο. ἐν αἷς καὶ ἐτέθη παρὰ τοῦ
 γράψαντος· οὕτω καὶ οὗτοι γράψαντες,
 « Ἐξετέθη νῦν ἡ πίστις, » ἔδειξαν, ὅτι
 5 νεώτερόν ἐστι τὸ τῆς αἱρέσεως αὐτῶν
 φρόνημα. καὶ οὐκ ἦν πρότερον. Εἰ δὲ
 προστιθέασι. « τῆς καθολικῆς, » ἔλαθον
 ἑαυτοὺς πεσόντες εἰς τὴν παράνοιαν τῶν
 ἀπὸ Φρυγίας· ὥστε καὶ αὐτοὺς κατ' ἐκεί-
 10 νους εἰπεῖν· Ἡμῖν πρῶτον ἀπεκαλύφθη,
 καὶ ἀφ' ἡμῶν ἡ πίστις ἄρχεται τῶν
 Χριστιανῶν. Καὶ ὡσπερ ἐκεῖνοι Μαξι-
 μιλλαν καὶ Μοντανόν, οὕτως οὗτοι ἀντὶ
 τοῦ Χριστοῦ Κωνσταντίον δεσπότην ἐπι-
 15 γράφονται.

fut porté » sur le recensement, et
 que cet édit n'existait pas aupara-
 vant, mais ne commença d'être
 qu'au moment indiqué par le nar-
 rateur ; de même par ces mots :
 « Telle est maintenant la teneur de
 notre foi », ils ont rendu évident ce
 fait que leurs opinions hérétiques
 sont toutes récentes et n'existaient
 pas auparavant. En ajoutant le mot
 de « catholique », ils ne se sont pas
 aperçus qu'ils tombaient dans la
 prétention extravagante de ceux de
 Phrygie. Comme ceux-ci, ils disent :
 « C'est à nous d'abord que la foi
 chrétienne a été révélée, c'est à
 partir de nous qu'elle commence. »
 Et, comme font les Phrygiens pour
 Maximilla et Montan, ils appellent
 Constance leur Seigneur, au lieu de
 réserver ce nom au Christ.

SAINT ATHANASE

77^{bis}. — Λόγος β' κατὰ τῶν Ἀρειανῶν, § XLIII (P. G., XXVI, 23). Égypte. 356-362¹.

Πολλὰ γοῦν καὶ ἄλλαι αἱρέσεις λέγουσι
 τὰ ὀνόματα μόνον, μὴ φρονοῦσαι δὲ
 ὀρθῶς, ὡς εἴρηται, μήτε τὴν πίστιν
 ὑγιαίνουσαν ἔχουσαι, ἀλυσιτελὲς ἔχουσι
 20 καὶ τὸ παρ' αὐτῶν διδόμενον ὕδωρ,
 λειπόμενον εὐσεβείᾳ, ὥστε καὶ τὸν
 βαντιζόμενον παρ' αὐτῶν βυπαίνεσθαι

Le fait est qu'il y a beaucoup
 d'hérésies qui n'articulent que les
 noms (des trois personnes) sans
 avoir, comme je l'ai dit, une doc-
 trine correcte ni une foi saine.
 Nuisible est donc l'eau qu'elles
 versent, faute de piété : celui qu'elles

¹ BARDENHEWER, AKL, III, 55. Selon LOOFS, (RE³, II, 200 et s.) à Alexandrie, en 340.

μᾶλλον ἐν ἀσεβείᾳ, ἢ λυθροῦσθαι. Οὕτω
καὶ Ἕλληνες, καίτοι Θεὸν διὰ χειλέων
λέγοντες, ἀθεότητος ἔχουσιν ἔγκλημα,
ὅτι τὸν ὄντως ὄντα καὶ ἀληθινὸν θεὸν
5 οὐ γινώσκουσι, τὸν Πατέρα τοῦ Κυρίου
ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ· οὕτω Μανιχαῖοι
καὶ Φρύγες καὶ οἱ τοῦ Σαμοσατέως
μαθηταί, τὰ ὀνόματα λέγοντες, οὐδὲν
ἥττον εἰσὶν αἱρετικοί.

aspergent en est plutôt souillé dans
l'impiété que lavé. Il en va pareille-
ment des païens : ils ont beau nom-
mer Dieu des lèvres, ils encourent
l'accusation d'athéisme, puisqu'ils
ne connaissent pas Celui qui *est* vé-
ritablement, le Dieu authentique, le
Père de notre Seigneur Jésus-Christ.
Ainsi les Manichéens, les Phrygiens,
les disciples de (Paul de) Samo-
sate, quoiqu'articulant les noms,
n'en sont pas moins des hérétiques.

PSEUDO-ATHANASE

78. — *Sermo contra omnes haereses*, x (P. G., xxviii, 520). Probablement
contemporain d'Athanase ¹.

10 Εἴπωμεν καὶ πρὸς τὸν δειλαῖον Φρύγα
τὸν λέγοντα μετὰ τὴν ἐπιδημίαν τοῦ
Σωτῆρος ἐπιδημηκένας Μοντανὸν καὶ
Πρίσκιλλαν. Ταῦτα γρεῶν πτύσματα
ἴσως ὡς κεκεπρωμένων. Πῶς δύναται
15 μετὰ τὴν ἐπιδημίαν τοῦ Σωτῆρος πάλιν
προφήτης ἐπιδημηκένας; Οὐκ ἔχου-
σας, ὅτι « Ὁ νόμος καὶ οἱ προφῆται
ἕως Ἰωάννου » (LUC, XVI, 16); Ἄκου-
σον σὺ, λαὸς τοῦ Κυρίου. Ὡσπερ βα-
20 σιλεύς μέλλει καταντᾶν ἐν τινὶ πόλει,
καὶ ἀποστέλλει σημάντορας λέγων· Ἴδού
ποίῳ σχήματι μέλλω ἔρχεσθαι. Ἐὰν
δὲ ἐπιδημήσῃ, καὶ ἐπιγνώσῃ τὴν ἐνση-
μανθείσαν ἐπιδημίαν, προσκυνούσας

Parlons aussi contre le misérable
Phrygien qui prétend qu'après la
venue du Seigneur sont arrivés
Montan et Priscilla. Ce sont là des
expectorations de vieilles femmes
ayant, ou peu s'en faut, perdu la
tête. Comment se pourrait-il qu'après
la venue du Sauveur un prophète
fût encore arrivé ? N'as-tu pas en-
tendu que « la Loi et les Prophètes
n'ont été que jusqu'à Jean » ? Ecoute,
peuple du Seigneur. Quand un roi
est sur le point d'arriver dans une
ville, il envoie des messagers, pour
dire : « Voici dans quel appareil

¹ Voir l'*Admonitio* dans P. G., xxviii, 520. Les hérésies combattues dans ce sermon
sont les mêmes que celles qu'Athanase s'attache ordinairement à réfuter.

αὐτὸν, οὐκ ἔτι χρεία τοῦ σημαίνοντος·
 αὐτοψὶ γὰρ ἐώρακαν αὐτὸν τὸν σημαν-
 θέντα. Ἴδὼν δὲ τις εἰπῆ, ἐν αὐτῇ τῇ
 πόλει, ὅτι μέλλει ἔσεσθαι ὁ βασιλεὺς
 5 οὐκ ἂν καταπτύσωσιν αὐτοῦ οἱ ἐν τῇ
 πόλει λέγοντες, ὅτι· Ὅν ἐώρακαμεν
 καὶ ἔχομεν μεθ' ἑαυτῶν, πῶς σύ λέγεις.
 ὅτι σημαίνω ὑπάρχειν ἄλλον; Καὶ οὗτοι
 10 λόντο.

je compte venir. » Quand il arrive,
 et qu'on reconnaît sa venue, telle
 qu'elle avait été annoncée, on se
 prosterne devant lui, sans avoir
 besoin qu'on l'annonce encore. Car
 ils ont vu de leurs propres yeux
 celui qui a été annoncé. Et si, dans
 la même ville, quelqu'un déclare
 que le roi va venir, est-ce que tous
 les gens de la ville ne le conspueront
 pas, en lui disant : « Comment
 prétends-tu annoncer qu'il y en
 a un autre, quand nous l'avons vu
 et que nous l'avons avec nous ? »
 — Malheur donc à ceux-là, comme
 aux autres hérésies !

MONTANISTΟΥ ΚΑΙ ΟΡΘΟΔΟΞΟΥ ΔΙΑΛΕΞΙΣ.

79. — Texte publié par GERHARD FICKER, ZKG, xxvi (1905), p. 446-463. Alexandrie ?
 Avant le Περὶ Τριάδος de Didyme (Voir n° 102 et s.) ¹.

Μοντανιστῆς εἶπεν· Ἡμεῖς τῷ
 ἀγίῳ Παύλῳ πειθόμενοι Μοντανὸν ἐδεξά-
 μεθα, ὡς ἔχοντα τὸ τέλειον τοῦ ἀγίου
 πνεύματος, τουτέστι(ν) τὸν παράκλητον.
 15 Αὐτὸς γὰρ εἶπε(ν) Παῦλος· Ὅταν δὲ ἔλθῃ
 τὸ τέλειον, τὸ ἐκ μέρους καταργηθήσεται
 (I Cor., xiii, 10)· καὶ ἐκ μέρους γινώσκ-
 ομεν καὶ ἐκ μέρους προφητεύομεν.
 (I Cor., xiii, 9).

Le Montaniste dit : « Pour nous,
 c'est notre foi en l'apôtre Paul qui
 nous a fait accueillir Montan,
 comme possédant la plénitude du
 Saint Esprit, c'est-à-dire le Paraclet.
 Car Paul lui-même a dit : « Quand
 viendra ce qui est parfait, ce qui est
 imparfait sera annulé » et « C'est
 imparfaitement que nous connais-
 sons et imparfaitement que nous
 prophétisons. »

20 Ὁρθόδοξος· Ἀληθεύων εἶπεν ὁ
 ἅγιος Παῦλος ἢ ψευδόμενος;

— L'Orthodoxe : Saint Paul a-t-il
 dit la vérité ou a-t-il menti ?

¹ Cf. l'Introduction. FICKER (p. 462) propose 350 à 384-385.

M. Ἀληθεύων.

O. Κατήργηται οὖν τὰ τοῦ ἀποστόλου;

M. Μὴ γένοιτο.

O. Πῶς οὖν εἶπεν· ὅταν δὲ ἔλθῃ τὸ
5 τέλειον, τὸ ἐκ μέρους καταργηθήσεται,
ὡς ἀληθεύων ἢ ὡς ψευδόμενος;

M. Αὐτὸς εἶπεν· ἐκ μέρους γινώσκωμεν
καὶ ἐκ μέρους προφητεύωμεν.

O. Ἀληθῶς λέγεις, ἀλλ' οὐκ ἐνόησας,
10 ὅτι πᾶς λόγος ἐν τῷ αἰῶνι τούτῳ μέρος
ἐστὶ τοῦ ἐν τῷ μέλλοντι αἰῶνι φανησο-
μένου μυστηρίου. Νῦν γὰρ πιστεύωμεν
εἰς πατέρα καὶ υἱὸν καὶ ἅγιον πνεῦμα καὶ
ἐν ταῖς λόγοις ἔχομεν· τότε δὲ ἡ γνῶσις,
15 ὅτε πρόσωπον πρὸς πρόσωπον (cf. I Cor.,
XIII, 12) ὁψώμεθα. Ἄρτι πιστεύωμεν,
ὅτι αὐτὸς κύριος ἐν κελεύσματι, ἐν
φωνῇ ἀρχαγγέλου καὶ ἐν σάλπιγγι θεοῦ
καταβήσεται ἀπ' οὐρανοῦ (I Thess.,
20 IV, 16)· τότε δὲ πρόσωπον πρὸς πρόσω-
πον. Τῶν οὖν πραγμάτων κατὰ πρόσωπον
ὀφθέντων τὸ ἐκ μέρους καταργηθήσεται.
Οὐκέτι γὰρ ἀπὸ λόγων ἔχομεν τὴν
πίστιν, ἀλλὰ ἀπ' αὐτῆς τῆς θεᾶς, καὶ
25 ταῦτό ἐστι(ν) τὸ ἐκ μέρους <καταρ>γη-
θήσεται.

M. Καταργηθήσεται οὖν καὶ ἡ πίστις:

O. Καταργηθήσεται. Ἐντὶ τοῦ παύε-
ται. Ἀμέλει αὐτῆς ὅλης τῆς περιχοπῆς

— M. : Il a dit la vérité.

— O. : Alors l'enseignement de
l'Apôtre est annulé?

— M. : A Dieu ne plaise!

— O. : Comment donc a-t-il pu
dire: « Quand viendra ce qui est par-
fait, ce qui est imparfait sera annulé? »
Disait-il le vrai ou mentait-il?

— M. : Il a dit lui-même : « C'est
imparfaitement que nous connais-
sons et imparfaitement que nous
prophétisons. »

— O. : Tu dis vrai, mais tu n'as
pas réfléchi que tout discours (pro-
noncé) en ce siècle est une partie
du mystère qui doit se manifester
dans le siècle à venir. Présentement
nous croyons au Père, au Fils, au
Saint-Esprit, nous les possédons en
paroles : mais nous aurons d'eux
pleine connaissance, lorsque nous
les verrons « face à face ». Nous
croyons présentement que « le Sei-
gneur lui-même au commandement,
à la voix de l'archange, et au son de
la trompette de Dieu, descendra du
ciel. » Alors (nous le verrons) face
à face. Quand nous aurons vu les
choses face à face, ce qui est impar-
fait sera annulé. Car ce ne sera plus
en paroles que nous posséderons la
foi, mais par la contemplation
même, et voilà ce qui, étant im-
parfait, sera annulé.

— M. : La foi sera-t-elle donc
aussi annulée?

— O. : Elle sera annulée. En
échange de quoi cesse-t-elle? Il faut

μνησθῶμεν τῇ συνέσει τοῦ πνεύματος.
 Λέγει δὲ οὕτως: Ἀγάπη οὐδέποτε πίπ-
 5 τει· εἴτε δὲ προφητεία, καταργηθήσεται
 (I Cor., XIII, 8). Ἐκ μέρους γὰρ γινώσ-
 10 κομεν καὶ ἐκ μέρους προφητεύομεν· ὅταν
 δὲ ἔλθῃ τὸ τέλειον, τὸ ἐκ μέρους κα-
 ταργηθήσεται. Ὅτε ἤμην νήπιος, ὡς
 νήπιος ἐλάλουν, ἐλογιζόμην ὡς νήπιος·
 ὅτε γέγονα ἄνθρωπος, κατήργηκα τὰ τοῦ
 15 νηπίου. Βλέπομεν γὰρ ἄρτι δι' ἐσόπτρου
 ἐν αἰνίγματι. τότε δὲ πρόσωπον πρὸς
 πρόσωπον· ἄρτι γινώσκω(μεν) ἐκ μέ-
 ρους, τότε δὲ ἐπιγνώσομαι καθὼς καὶ
 ἐπεγνώσθην (I Cor., XIII, 9-12). Ὁρᾶς,
 20 ὅτι καταργηθήσεται ἐπὶ τὸ βέλτιον· ὃ
 ἐστὶ τί; Παρόντων τῶν πιστευομένων
 παύσεται ἡ πίστις. Οὐκέτι γὰρ πιστεύο-
 μεν, ἀλλ' ὁρῶμεν. Πίστις δὲ βλεπομένη
 οὐκ ἐστὶ πίστις. Ὁ γὰρ βλέπει τις, τί
 καὶ πιστεύει; καὶ τοῦτό ἐστὶ· βλέπομεν
 γὰρ ἄρτι δι' ἐσόπτρου ἐν αἰνίγματι. τότε
 δὲ πρόσωπον πρὸς πρόσωπον. Τότε,
 πότε; Δῆλον, ὅτε τὸ τέλος.

M. Ἴδου οὖν ἦλθε(ν) Μοντανὸς ὁ πα-
 25 ράκλητος καὶ ἔδωκεν ἡμῖν τὸ τέλειον.

O. Τὸ τέλειον ὅταν ἔλθῃ, τὸ ἐκ μέρους
 καταργηθήσεται ἢ οὐ;

évidemment nous souvenir de tout le chapitre pour bien comprendre l'Esprit. Il parle ainsi : « La charité ne finira jamais : quant à la prophétie, il y sera mis un terme. Car c'est imparfaitement que nous connaissons, et imparfaitement que nous prophétisons. Mais quand viendra ce qui est parfait, ce qui est imparfait sera annulé. Quand j'étais petit enfant, je parlais comme un petit enfant, je raisonnais comme un petit enfant. Devenu homme, je me suis dépouillé de ce qui était de l'enfant. Nous voyons maintenant à travers un miroir, en énigme ; mais alors nous verrons face à face. Je connais maintenant imparfaitement, mais alors je connaîtrai aussi bien que je suis connu. » Tu vois que cette annulation marquera un progrès. Quel progrès ? C'est en présence des objets de la foi, que la foi cessera. Car alors nous ne croyons plus, nous voyons. Une foi qui voit n'est pas une foi. Quand on voit, qu'a-t-on encore à croire ? Je veux dire : nous voyons maintenant à travers un miroir, en énigme, mais alors nous verrons face à face. Alors... quand ? Evidemment, quand (viendra) la plénitude.

— M. : Mais voici qu'est venu Montan le Paraclet et il nous a donné la plénitude.

— O. : Quand viendra la plénitude, ce qui est incomplet sera-t-il annulé ou non ?

M. Οὕτως γέγραπται.

O. Ὁρῶμεν δέ, ὅτι Μοντανὸς καταργεῖται ἕως σήμερον· τὰ δὲ τοῦ ἁγίου Παύλου αὐξοῦσιν.

5 M. Καί τοι γε ὑμεῖς τὰ Παύλου καταργεῖτε λέγοντες ¹ μετὰ Χριστὸν μὴ εἶναι προφήτας ².

O. Πλανᾶστε, μὴ εἰδότες τὰς γραφὰς μηδὲ τὴ διδασκίαν τῆ ἐκκλησίας. Ἡμεῖς γὰρ
 10 ἴσμεν, ὅτι καὶ μετὰ Χριστὸν προφήται. Αὐτὸς γὰρ Ἰησοῦς εἶπεν, ὅτι· Ἴδοὺ ἐγὼ ἀποστελῶ πρὸς ὑμᾶς προφή¹τας > καὶ σοφοὺς καὶ γραμματεῖς καὶ ἐξ αὐτῶν ἀποκτενεῖτε καὶ σταυρώσετε καὶ ἐξ αὐ-
 15 τῶν μαστιγώσετε ἐν ταῖς συναγωγαῖς ὑμῶν (Μτ., xxiii, 34). Καὶ Παῦλος λέγει· Ζηλοῦτε τὰ χαρίσματα τὰ μεῖζονα (I Cor., xii, 31), μᾶλλον δέ, ἵνα προφητεύητε (I Cor., xiv, 1). Καὶ πάλιν
 20 λέγει· Ἐὰν οὖν συνέλθῃ ἡ ἐκκλησία ὅλη ἐπὶ τὸ αὐτὸ καὶ πάντες γλώσσαις λαλῶσιν, εἰσέλθωσι(ν) δὲ ἰδιῶται <ἢ> ἄπιστοι, οὐκ ἐροῦσιν, ὅτι μαίνεσθε· ἔὰν δὲ παντες προφητευσῶσι <ν>, εἰσέλθῃ δὲ τις ἄπισ-
 25 τος ἢ ἰδιώτης, ἐλέγχεται ὑπὸ πάντων, ἀνακρίνεται ὑπὸ πάντων, τὰ κρυπτὰ τῆς καρδίας αὐτοῦ καὶ φανερὰ γίνεται ὑπὸ πάντων, καὶ οὕτως πεσὼν ἐπὶ πρόσωπον προσκυνήσει τῷ θεῷ ἀπαγγέλλων, ὅτι
 30 ὄντως Θεὸς ἐστὶν ἐν ἡμῖν (I Cor., xiv, 23-25).

— M.: Il est écrit (qu'il sera annulé).

— O. : Or nous voyons qu'aujourd'hui Montan ne compte plus, tandis que grandit l'enseignement de saint Paul.

— M. : C'est qu'au mépris de l'enseignement de Paul, vous prétendez qu'il n'y a plus de prophètes après le Christ.

— O. : Vous vous trompez, faute de comprendre les Ecritures et la doctrine de l'Eglise. Nous savons fort bien, nous autres, qu'il (peut y avoir) des prophètes, même après le Christ. Jésus lui-même a dit : « Voici que je vous enverrai des prophètes, des sages et des docteurs. Vous tuerez et crucifierez les uns, et vous en flagellerez d'autres dans vos synagogues. » Et Paul dit : « Désirez les dons spirituels, et surtout de prophétiser. » Et encore : « Si une Eglise est réunie en un seul lieu, que tous parlent en langues, et qu'il entre des ignorants ou des infidèles, ne diront-ils pas que vous êtes fous? Mais si tous prophétisent, et que quelqu'ignorant ou quelqu'infidèle entre, il est convaincu par tous et jugé par tous; les secrets de son cœur sont dévoilés par tous, de sorte que, tombant sur sa face, il adorera Dieu, déclarant que Dieu est vraiment en nous. »

¹ Le sens exige λέγοντες. FICKER : λέγοντος.

² Il est probable que le montaniste fait allusion au *Lex et prophetæ usque ad Iohannem* (Mt, xi, 13; cf. Luc, xvi, 16) dont les catholiques avaient souvent tiré parti.

M. Πῶς οὖν ὑμεῖς λέγετε, ὅτι μετὰ Χριστὸν οὐκ ἐγένετό τις προφήτης :

O. Ἡμεῖς καὶ μετὰ Χριστὸν ὁμολογοῦμεν γεγενῆσθαι προφήτας καὶ αὐτοὺς
5 τοὺς ἀποστόλους ἔχειν καὶ τῆς προφητείας τὸ χάρισμα. Πῶς γὰρ Πέτρος τὸν Ἄνανιαν καὶ τὴν Σαπφείραν ἤλεγξε νοσφισαμένους ἐκ τῆς τιμῆς τοῦ χωρίου (cf. *Actes*, v, 3), εἰ μὴ χάρισμα προ-
10 φητείας εἶχε; Πῶς δὲ καὶ ὁ ἅγιος Παῦλος ἔλεγε τὰ μέλλοντα ἐπ' ἐσχάτου τῶν ἡμερῶν ἔσεσθαι (cf. *I Cor.*, xv), εἰ μὴ καὶ αὐτὸς εἶχε(ν) χάρισμα προφητείας;

M. Πῶς οὖν οὐ δέχεσθε Μοντανὸν
15 τὸν ἅγιον;

O. Ὅτι ψευδοπροφήτης ἦν οὐδὲν ἀληθὲς λέγων.

M. Μὴ βλασφήμει, ἄνθρωπε, τὸν παράκλητον.

20 O. Ἐγὼ αἰνῶ καὶ δοξάζω τὸν παράκλητον, τὸ πνεῦμα τῆς ἀληθείας, Μοντανὸν δὲ βδελύσσομαι ὡς τὸ βδέλυγμα τῆς ἐρημώσεως (cf. *Μτ.*, xxiv, 15).

M. Πῶς;

25 O. Πρῶτον, ὅτι λέγει· Ἐγὼ εἰμι ὁ πατήρ καὶ ἐγὼ εἰμι ὁ υἱὸς καὶ ἐγὼ ὁ παράκλητος.

M. Ὑμεῖς δὲ λέγετε, ὅτι· Ἄλλος ἐστὶν ὁ πατήρ καὶ ἄλλος ὁ υἱὸς καὶ ἄλλο
30 τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον.

O. Ἐὰν ἡμεῖς λέγομεν, οὐδὲν ἁγίοπιστον· ἐὰν δὲ ὁ υἱὸς διδάσκη, ἄλλον εἶναι τὸν πατέρα καὶ ἄλλον τὸν παρά-

— M. : Comment donc pouvez-vous dire qu'après le Christ il n'y a plus eu de prophètes ?

— O. : Nous convenons que même après le Christ il y a eu des prophètes et que les apôtres eux-mêmes avaient aussi le charisme de prophétie. Car, comment Pierre aurait-il convaincu de leur faute Ananie et Saphire qui avaient détourné une partie du prix du champ, s'il n'avait eu le charisme de prophétie ? Et comment saint Paul aurait-il dit ce qui doit se passer lors des derniers jours, s'il n'avait eu lui aussi le charisme de prophétie ?

— M. : Pourquoi dès lors n'accueillez-vous pas Montan le saint ?

— O. : Parce que c'était un faux prophète qui ne disait rien de vrai.

— M. : Homme, ne blasphème pas le Paraclet !

— O. : Moi, je loue et je glorifie le Paraclet, l'Esprit de vérité. Mais j'ai en horreur Montan comme « l'abomination de la désolation ».

— M. : Pourquoi cela ?

— O. : D'abord, parce qu'il dit : « Moi, je suis le Père, moi, je suis le Fils, et moi je suis le Paraclet. »

— M. : Mais vous, vous dites : « Autre est le Père, autre le Fils et autre l'Esprit Saint. »

— O. : Si c'est nous qui le disons, cela n'est en rien digne de foi : mais si c'est le Fils qui enseigne

κλητον, τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, ἀνάγκη
πεῖθεσθαι.

Μ. Δεῖξον, ποῦ διδάσκει.

Ο. Ὅταν λέγῃ· Ἐγὼ ἐρωτήσω τὸν
5 πατέρα. καὶ ἄλλον παράκλητον δώσει
ὑμῖν. τὸ πνεῦμα τῆς ἀληθείας, ἵνα ἦ
μεθ' ὑμῶν εἰς τὸν αἰῶνα, ὃ ὁ κόσμος
οὐ δύναται λαβεῖν, ὅτι οὐ θεωρεῖ αὐτὸ·
ὑμεῖς δὲ γινώσχετε, ὅτι παρ' ὑμῖν μένει·
10 καὶ ἐν ὑμῖν ἔσται (JEAN, XIV, 16-17).
Πῶς οὐχὶ φανερῶς ἄλλον παράκλητον
ἀκούων ἄλλον παρ' αὐτὸν τὸν λέγοντα
νοεῖς;

Μ. Εἰ ἄλλος καὶ ἄλλος καὶ ἄλλος,
τρεις θεοί.

15 Ο. Μὴ γένοιτο.

Μ. Πῶς· μὴ γένοιτο;

Ο. Ὅτι ἡ θεία γραφή τὰ τὴν αὐτὴν
ἔχοντα φύσιν καὶ βουλήν ἐνοῖ.

Μ. Μὴ γένοιτο.

20 Ο. Ἀκούεις Παύλου τοῦ ἀποστόλου
λέγοντος. ὅτι· Ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ οὐκ
ἐνὶ δοῦλος οὐδὲ ἐλεύθερος· οὐκ ἐνὶ ἄρσεν
καὶ θῆλυ· οὐκ ἐνὶ Ἑλλήν καὶ Ἰουδαῖος.
ἀλλὰ πάντες ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ εἷς ἐστε
25 (Gal., III, 28). Καὶ αὐτοῦ τοῦ Χριστοῦ
ἀκούομεν λέγοντος περὶ τοῦ ἀνδρός καὶ
τῆς γυναικός, ὅτι οὐκέτι εἰσὶ δύο. ἀλλὰ
σὰρξ μία (Mt., XIX, 6). Εἰ δὲ τὰ ἐν

qu'autre est le Père, autre le Para-
clet, l'Esprit saint, il faut bien le
croire.

— Μ. : Montre où il l'enseigne.

— Ο. : C'est quand il dit : « Moi je
prierai mon Père, et il vous don-
nera un autre Paraclet, l'Esprit de
vérité, pour qu'il demeure éternel-
lement avec vous. Le monde ne
peut le recevoir, parce qu'il ne le
voit pas : mais vous le connaissez
parce qu'il demeure au milieu de
vous et qu'il sera en vous. » Com-
ment, en entendant clairement (par-
ler d')un autre Paraclet, ne com-
prends-tu pas (qu'il y en a) un
autre auprès de celui qui parle ?

— Μ. : S'il y a un autre et un
autre et un autre, (cela fait) trois
dieux.

— Ο. : A Dieu ne plaise !

— Μ. : Comment, à Dieu ne
plaise ?...

— Ο. : La sainte Ecriture unifie
ce qui a même nature et même
volonté.

— Μ. : A Dieu ne plaise !

— Ο. : Tu entends dire à l'apôtre
Paul : « Dans le Christ Jésus, il n'y
a plus d'esclave, ni d'homme libre,
plus de mâle ni de femelle, plus de
Grec ni de Juif, mais tous vous
n'êtes qu'une seule personne dans
le Christ Jésus. » Et nous enten-
dons dire au Christ lui-même, par-
lant de l'homme et de la femme :
« Ils ne sont plus deux, mais une
seule chair. » Si des êtres distincts

διαστάσει ὄντα οὐκέτι εἰσι δύο διὰ τὸ ταύτων τῆς βουλῆς καὶ τῆς φύσεως, πῶς δυνατὸν τὰ ἀσώματα ὑπὸ ἀριθμὸν καὶ θέσιν ¹ γενέσθαι.

5 M. Οὐκ ἔστιν οὖν εἷς θεός;

O. Εἷς θεός τῷ λόγῳ τῆς φύσεως, τῇ δὲ ὑποστάσει ἄλλος ἐστὶν ὁ πατήρ καὶ ἄλλος ὁ υἱὸς καὶ ἄλλος τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον.

10 M. Πῶς οὖν ὁ υἱὸς λέγει: Ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ γινώσκονται, ὅτι ἐγὼ ἐν τῷ πατρὶ καὶ ὁ πατήρ ἐν ἐμοί (JEAN, XIV, 10); Καὶ πάλιν λέγει: Ἴν τις ἀγαπᾷ με, τὸν λόγον μου τηρήσει, καὶ
15 ὁ πατήρ μου τηρήσει αὐτόν, καὶ πρὸς αὐτόν ἐλευσόμεθα καὶ μονὴν παρ' αὐτῷ ποιησόμεθα. Ὁ μὴ ἀγαπῶν με τοὺς λόγους μου οὐ τηρεῖ καὶ ὁ λόγος ὁ ἐμὸς οὐκ ἔστιν ἐμὸς, ἀλλὰ τοῦ πέμψαντός με.
20 Ταῦτα λελάληκα ὑμῖν παρ' ὑμῖν μένων· ὁ δὲ παράκλητος, τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, ὃ πέμψει ὁ πατήρ ἐν τῷ ὀνόματί μου, ἐκεῖνο ὑμᾶς διδάξει πάντα καὶ ὑπομνήσει πάντα, ἃ εἶπον ἐγὼ (JEAN, XIV, 23-26).

O. Ἄκων συναίνεις τῷ λόγῳ τῆς
25 ἀληθείας. Εἰ γὰρ πείθῃ τοῖς εἰρημένοις ὀρθοποθήσεις πρὸς τὴν ἀλήθειαν. Ἦκουσας, ὅτι λέγει: Ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ

l'un de l'autre cessent d'être deux grâce à l'identité de la volonté et de la nature, comment serait-il possible que les êtres incorporels fussent assujettis au nombre et à la position.

— M. : Il n'y a donc pas un seul Dieu ?

— O. : Un seul Dieu au point de vue de la nature; mais, au point de vue de la substance, autre est le Père, autre le Fils, autre l'Esprit Saint.

— M. : Comment donc le Fils dit-il : « Ce jour-là ils connaîtront que je suis en mon Père et que mon Père est en moi. » Et encore : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons notre demeure en lui. Celui qui ne m'aime point ne garde pas mes paroles. Or ma parole n'est pas de moi, mais de celui qui m'a envoyé. Je vous ai dit ces choses, demeurant encore avec vous. Mais le Paraclet, l'Esprit saint que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit. »

— O. : Sans le vouloir tu es d'accord avec le langage de la vérité. Car si tu crois à ces paroles, tu iras droit ton chemin vers la vérité. Tu as entendu qu'il dit :

¹ La signification de θέσιν est obscure. M. G. FICKER (dans une lettre privée) m'informe qu'il n'en aperçoit pas bien lui-même la portée, mais que la leçon du manuscrit n'est pas douteuse. Sans doute θέσις est-il pris au sens technique où Aristote l'emploie quelquefois (v. g. *De Generatione*, I, vi, 6 : DIDOT, II, 445, l. 4 et s.; *Metaph.*, X, III : *ibid.*, p. 588, l. 6 et s.) la « position » d'une chose par rapport à une autre étant un élément de distinction.

γνωσεσθε. ὅτι ἐγὼ ἐν τῷ πατρὶ καὶ ὁ
 πατήρ ἐν ἐμοί. καὶ οὐκ εἶπεν· Ἐν ἐκείνῃ
 τῇ ἡμέρᾳ γνωσεσθε πάντες. ὅτι ἐγὼ
 πατήρ καὶ υἱὸς εἰμι. Ἀκούεις δέ. ὅτι
 5 λέγει· καὶ πρὸς αὐτὸν ἐλευσομεθα ἐγὼ
 καὶ ὁ πατήρ· οὐκ εἶπε πρὸς αὐτόν·
 Ἐλεύσομαι ἐγὼ καὶ ὁ πατήρ καὶ ὁ υἱὸς
 καὶ μονὴν ποιήσω· ἀλλὰ καὶ τό· Ὁ λόγος
 ὁ ἐμὸς οὐκ ἐστὶν ἐμός. ἀλλὰ τοῦ πέμ-
 10 ψαντος με. οὐδὲν ἕτερον ἄλλοι ἢ τῶν
 ὑποστάσεων τὴν ἰδιότητα· καὶ ὅταν δέ·
 ταῦτα λελάληκα ὑμῖν παρ' ὑμῖν μένων,
 ἀκούσῃς, ὁ δὲ παράκλητος τὸ πνεῦμα τὸ
 ἅγιον, ὃ πέμψει ὁ πατήρ ἐν τῷ ἐμοῦ
 15 ὀνοματι. ἐκεῖνος διδάξει ὑμᾶς πάντα, ἃ
 εἶπον ὑμῖν. πῶς οὐ σαυτὸν ἐρυθραίσας
 ὁμολογήσεις τῶν τριῶν ὑποστάσεων τὴν
 εὐκρίνειαν·

M. Ἐν ἡμέρᾳ... ¹ κρίσεως αἱ τρεῖς
 20 ὑποστάσεις καθέζονται κρίναι ζῶντας καὶ
 νεκρούς (I PIERRE, IV, 5).

O. Τὸ καθέζονται σωματικῶς ἀκούων
 πνευματικῶς νόει, ἵνα μὴ τόπους καὶ
 χωρισμοὺς σωμάτων ὑπολάβῃς, ἀλλὰ τὸ
 25 ἅγιον τῆς φύσεως. Πανταχοῦ γὰρ ὁ
 πατήρ, πανταχοῦ ὁ υἱός, πανταχοῦ τὸ
 πνεῦμα τὸ ἅγιον, καὶ ὡσπερ οὐδὲν μέσον
 ἐστὶν νοῦ καὶ λόγου καὶ πνοῆς, οὕτως
 οὐδὲν μέσον πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου

« En ce jour vous connaîtrez que
 je suis en mon Père et que mon
 Père est en moi. » Il n'a pas dit :
 « En ce jour vous connaîtrez tous
 que je suis le Père et le Fils. » Tu
 entends qu'il dit : « Nous viendrons
 à lui, moi et mon Père. » Il n'a
 pas dit : « Je viendrai, moi, le Père
 et le Fils, et je ferai ma demeure » ;
 Ceci encore : « Ma parole n'est
 pas de moi, mais de Celui qui m'a
 envoyé » ne manifeste rien autre
 chose que l'individualité propre des
 hypostases. Et quand il dit : « Je
 vous ai dit ces choses demeurant
 encore avec vous » (écoute-le!),
 « mais le Paraclet, l'Esprit-Saint,
 que mon Père enverra en mon
 nom, celui-là vous enseignera tout
 ce que je vous ai dit », comment
 ne rougis-tu pas de toi-même, et
 ne conviens-tu pas de la distinction
 des trois hypostases ?

— M. : Au jour du jugement les
 trois hypostases s'asseoient « pour
 juger les vivants et les morts ».

— O. : Ce mot « s'asseoir », tout
 en l'entendant matériellement, in-
 terprète-le spirituellement. Ne va
 pas le comprendre comme si les
 corps (occupaient) des places sé-
 parées, mais au sens de la consis-
 tance de leur nature. Car le Père
 est partout, le Fils est partout, l'Es-
 prit-Saint est partout, et de même
 qu'il n'y a rien d'intermédiaire entre

¹ Ici le ms offre deux lettres σι dont M. FICKER n'a pu démêler la signification.



πνεύματος. Νοῆσαι δὲ δεῖ τὸν πατέρα
τέλειον ἐν τελείᾳ ὑποστάσει, καὶ τὸν
υἱὸν τέλειον ἐν τελείᾳ ὑποστάσει, καὶ τὸ
πνεῦμα τὸ ἅγιον τέλειον ἐν τελείᾳ
5 ὑποστάσει, παρὰ τοῦ πατρὸς ἐκπορευό-
μενον.

M. Πῶς ἐγχωρεῖ; Αὐτὸς λέγει: Ἐγὼ
καὶ ὁ πατήρ ἐν ἑσμεν (JEAN, X, 30).

O. Οὐκ εἶπεν: Ἐν εἰμι, ἀλλ' ἐν
10 ἑσμεν, ἵνα τῶν ὑποστάσεων τὸ ἐνουπόσ-
τατον γινῶμεν. Ἐκεῖνο δὲ θαυμάζω,
ὅτι μέμνησαι τῶν εὐαγγελίων καὶ οὐκ
ὀρθοποδεῖς πρὸς τὴν ἀλήθειαν αὐτῶν.

M. Ἐγὼ τοῖς εὐαγγελίοις πείθομαι.

15 O. Δείξον οὖν, ποῦ γέγραπται ἐν τοῖς
εὐαγγελίοις, ὅτι: Ἐγὼ εἰμι καὶ ὁ πατήρ
καὶ ὁ υἱὸς καὶ τὸ πνεῦμα.

M. Ὁ ἑωρακὸς ἐμὲ ἐώρακεν τὸ πα-
τέρα (JEAN, XIV, 9).

20 (O.) Ἄλλὰ τὸν πατέρα οὐχ ἑαυτὸν
φῆσας εἶναι πατέρα, ἀλλὰ τοιοῦτον οἷον
τὸν πατέρα.

M. Θέλεις γινῶναι, ὅτι ὀρφανοὶ εἰσιν
οἱ μὴ δεχόμενοι τὸν παράκλητον:
25 Ἄκουε τοῦ Κυρίου λέγοντος: Συμφέρει
ὑμῖν, ἵνα ἐγὼ ἀπέλθω· ἐὰν μὴ ἀπέλθω,
ὁ παράκλητος οὐκ ἐλεύσεται πρὸς ὑμᾶς·
ἐὰν δὲ πορευθῶ, πέμψω αὐτὸν πρὸς
ὑμᾶς· καὶ ἐλθὼν ἐκεῖνος ἐλέγξει τὸν

l'Esprit, le Verbe et le Souffle, ainsi
il n'y a rien d'intermédiaire entre le
Père, le Fils et le Saint Esprit. Il
faut regarder le Père comme parfait,
en une parfaite hypostase, le Fils
comme parfait en une parfaite
hypostase, et l'Esprit-Saint, qui
procède du Père, comme parfait en
une parfaite hypostase.

— M. : Comment serait-ce possible? Il dit lui-même: « Moi et mon
Père nous sommes une seule chose. »

— O. : Il n'a pas dit: « Je suis
une seule chose », mais: « Nous
sommes une seule chose », afin que
nous connaissions la substantialité
des hypostases. Mais ce qui m'é-
tonne, c'est que tu te souviennes des
Evangiles — et que tu n'aïlles pas
droit ton chemin vers leur vérité.

— M. : Moi, je crois aux Evan-
giles.

— O. : Montre donc où il est
écrit dans les Evangiles: « Moi, je
suis et le Père et le Fils et l'Esprit. »

— M. : « Celui qui me voit, voit
aussi mon Père. »

— O. : Oui, « mon Père! »: il
n'a pas dit qu'il était lui-même le
Père, mais (qu'il était) tel que le
Père.

— M. : Veux-tu voir que ceux
qui ne reçoivent pas le Paraclet
sont des orphelins: écoute le Sei-
gneur: « Il vous est avantageux,
dit-il, que je m'en aille. Si je ne
m'en vais pas, le Paraclet ne viendra
pas à vous; mais si je m'en vais,

κόσμον περὶ ἁμαρτίας καὶ περὶ δικαιοσύνης καὶ περὶ κρίσεως (JEAN, XVI, 7-8). Καὶ μετ' ὀλίγα λέγει· Οὐκ ἀφήσω ὑμᾶς ὄρφανους· ἔρχομαι πρὸς ὑμᾶς (JEAN, 5 XIV, 18). Οἱ τοίνυν μὴ δεξάμενοι τὸν παρακλήτην ὄρφανοί εἰσιν.

Ο. Ἀληθῶς οὐ μόνον ὄρφανοί εἰσιν, ἀλλὰ καὶ ἄθεοι οἱ μὴ δεξάμενοι τὸν παρακλήτην.

10 Μ. Διὰ τί οὖν οὐ δεχέσθε αὐτόν :

Ο. Ἡμεῖς καὶ ἐδεξάμεθα καὶ δεχομεθα. Ὑμεῖς δὲ οὔτε ἔγνωτε οὔτε ἐδέξασθε, ἀλλ' ἠπατήθητε παρὰ Μοντανοῦ, καὶ τοιαύτην ἀπάτην, ἣν οὐκ ἂν ἠπα-
15 τήθησαν ἄνθρωποι μὴ γενόμενοι σκευὴ τοῦ διαβόλου. Πρῶτον γὰρ πείθει ὑμᾶς εἰπεῖν τοῖς ἀποστόλοις ὄρφανους καὶ τὸν Κύριον Ἰησοῦν ψεύστην τὸν εἰρηκότα αὐτοῖς· Οὐκ ἀφήσω ὑμᾶς ὄρφανους·
20 ἔρχομαι πρὸς ὑμᾶς (JEAN, XIV, 18).

Μ. Ἡμεῖς γὰρ λέγομεν, ὅτι οὐκ ἦν ὁ Χριστὸς ἐν τοῖς ἀποστόλοις ¹:

Ο. Ὁ λέγων, ὅτι οὐκ ἦν ἐν τοῖς ἀποστόλοις ὁ παρακλήτης, ἀλλ' ἐν Μον-
25 τανῷ, πάντως οὐδὲ τὸν Χριστὸν δώσει ἐν αὐτοῖς. Οὐδεὶς γὰρ δύναται εἰπεῖν Κύριον

je vous l'enverrai. Et lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde en ce qui touche le péché et la justice, et le jugement. » Et un peu plus loin il ajoute : « Je ne vous laisserai point orphelins, je viendrai à vous. « Donc, ceux qui ne reçoivent pas le Paraclet, sont orphelins.

— Ο. : A dire vrai ils ne sont pas seulement orphelins, ils sont athées, ceux qui ne reçoivent pas le Paraclet.

— Μ. : Pourquoi donc alors ne le recevez-vous pas ?

— Ο. : Nous ? nous l'avons reçu et nous le recevons. Mais vous, vous ne le connaissez ni ne l'avez reçu. Vous avez été dupés par Montan, et votre erreur est telle que jamais des hommes qui n'eussent pas été les instruments du diable n'y auraient prêté les mains. Car tout d'abord il vous induit à prétendre que les Apôtres (furent) orphelins et que le Seigneur Jésus a menti, quand il leur a dit : « Je ne vous laisserai point orphelins : je viendrai à vous. »

— Μ. : Nous, nous disons que le Christ n'était pas dans les Apôtres ?

— Ο. : Celui qui dit que le Paraclet n'était pas dans les Apôtres, mais en Montan, ne pourra admettre que le Christ ait été en eux. « Car personne ne peut dire : le Seigneur

¹ Je mets un point d'interrogation après ἀποστόλοις. Le montaniste s'indigne que pareille opinion puisse être prêtée aux siens.

Ἰησοῦν, εἰ μὴ ἐν πνεύματι ἀγίῳ (I Cor., XII, 3). Καὶ εὐρέθησαν καθ' ὑμᾶς ὄρφανοὶ καὶ ὁ Κύριος Ἰησοῦς Χριστὸς ψεύστης, καὶ Μοντανὸς ὁ τοῦ Ἀπόλλωνος ἱερεὺς ἀληθής. Τί δὲ ταύτης τῆς ἀπάτης ἐστὶν ἀθλιώτερον;

M. Λέγομεν καὶ ἡμεῖς, ὅτι οἱ ἀπόστολοι ἔσχον ἐκ τοῦ πνεύματος, ἀλλ' οὐ τὸ πλήρωμα τοῦ παρακλήτου εἶχον.

10 O. Καὶ ὁ λέγων· Ἡμεῖς δὲ πάντες ἀνακεκαλυμμένῳ προσώπῳ τὴν δόξαν Κυρίου κατοπτριζόμεθα (II Cor., III, 18), οὐκ εἶχε τὸ πνεῦμα, ἀλλὰ Μοντανὸς ὁ ἱερεὺς τοῦ εἰδώλου;

15 M. Παῦλος γὰρ οὐκ ἦν διώκτης;

O. Ἀλλὰ σκεῦος ἐκλογῆς (Actes, IX, 1) γέγονε.

M. Καὶ Μοντανός.

O. Ἀλλ' ἐκ τούτου γινώσκεται ὁ ἀληθὴς προφήτης ἐκ τοῦ τὰ τοῦ θεοῦ αὐτὸν λέγειν, καὶ ὁ ψευδοπροφήτης ἐν τῷ τὰ ἐναντία αὐτὸν τῷ θεῷ λέγειν.

M. Καὶ πότε Μοντανὸς ἐναντία τῷ θεῷ εἶπεν;

25 O. Ὄταν μὲν ὁ θεὸς καὶ σωτὴρ ἡμῶν λέγῃ τὸν παράκλητον ἄλλον εἶναι παρ' ἑαυτὸν καὶ τοῖς ἀποστόλοις ἀποστέλλειν αὐτὸν ἐπαγγέλλεται (cf. JEAN, XIV, 16), Μοντανὸς δὲ λέγει· Ἐγὼ εἰμι ὁ πατήρ
30 καὶ ὁ υἱὸς καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα, δῆλον, ὅτι ἐναντία τῷ υἱῷ λέγει καὶ ἔστι ψευδοπροφήτης.

M. Καὶ ἡμεῖς λέγομεν, ὅτι εἶχον οἱ

Jésus, si ce n'est dans l'Esprit Saint. » D'après vous, ils ont donc été orphelins, le Seigneur Jésus Christ a menti, et Montan, le prêtre d'Apollon, (fut seul) véridique. Quoi de plus misérable qu'une telle erreur?

— M. : Nous disons, nous aussi, que les apôtres eurent (quelque chose) du Saint-Esprit, mais non qu'ils avaient la plénitude du Paraclet.

— O. : Alors celui qui a dit : « Nous tous, nous contemplons à face découverte, comme en un miroir, la gloire du Seigneur » ne possédait pas l'Esprit; et c'est Montan, le prêtre de l'idole (qui l'avait)?

— M. : Paul n'était-il pas persécuteur?

— O. : Mais il devint « vase d'élection ».

— M. : Montan aussi.

— O. : Le vrai prophète se reconnaît à ce qu'il dit les choses de Dieu, et le faux prophète à ce qu'il dit des choses contraires à Dieu.

— M. : Quand Montan a-t-il dit des choses contraires à Dieu?

— O. : Quand — alors que Dieu notre Sauveur dit qu'il y a auprès de lui un autre Paraclet et annonce qu'il l'envoie aux apôtres — Montan, lui, déclare : « Je suis le Père, le Fils et le Saint Esprit », il est manifeste qu'il dit le contraire de (ce qu'a dit) le Fils, et qu'il est un faux prophète.

— M. : Et nous, nous disons que

ἀποστολοὶ τὸν ἀρραβῶνα τοῦ πνεύματος
II Cor., I, 22 ; v, 5), ἀλλ' οὐ τὸ
πλήρωμα.

O. Ὅτι οἱ ἀποστολοὶ ναοὶ τοῦ πνεύ-
5 ματος ἦσαν καὶ πάντες οἱ ἅγιοι, ἄκουε
Παύλου λέγοντος· Οὐκ οἶδατε, ὅτι τὰ
σώματα ὑμῶν ναοὶ τοῦ ἐν ὑμῖν ἁγίου
πνεύματος ἐστί(ν) (I Cor., VI, 19) καὶ
ἐν ἄλλοις· Ἰμεῖς δὲ οὐκ ἐστὲ ἐν σαρκί,
10 ἀλλ' ἐν πνεύματι, εἴπερ πνεῦμα θεοῦ
οἰκεῖ ἐν ὑμῖν (Rom., VIII, 9). Τοσοῦτων
οὖν μαρτυριῶν οὐσῶν τῶν λεγουσῶν, ὅτι
τὸ πνεῦμα ἦν καὶ ἐστὶν ἐπὶ τοὺς πιστεύ-
οντας. πῶς σὺ λέγεις μὴ εἶναι ἐπὶ τοὺς
15 ἀποστόλους :

M. Εἶπον. ὅτι ἀρραβῶν ἦν τοῦ πνεύ-
ματος ἐν αὐτοῖς.

O. Αὐτὸ τὸ πνεῦμα ἀρραβῶν ἐστὶ τῶν
ἐπηγγελμένων ἀγαθῶν, οἷον ἐπαγγελίαν
20 ἔχομεν ἀφθαρσίας. Πόθεν ἢ ἀπόδειξις.
ὅτι ἐσόμεθα ἀφθαρτοὶ ἐκ τοῦ πνεύματος,
οὐ ἔδωκεν ἡμῖν, καὶ οὕτως πᾶσαν ἐπαγ-
γελίαν ἐλπίζομεν πληροῦσθαι ἐκ τῆς τοῦ
πνεύματος τοῦ ἁγίου παρουσίας ὡς εἶναι
25 αὐτὸ ἀρραβῶνα τῶν ἐπηγγελμένων ἀγα-
θῶν; Λέγει δὲ οὕτως ὁ Παῦλος· Ὁ δὲ
βεβαιῶν ἡμᾶς σὺν ὑμῖν εἰς Χριστὸν καὶ
χρίσας ἡμᾶς θεός, ὁ καὶ σφραγισάμενος
ἡμᾶς καὶ δοὺς τὸν ἀρραβῶνα τοῦ πνεύ-
30 ματος ἐν ταῖς καρδίαις ἡμῶν (II Cor.,
I, 21-22), ὃ ἐστὶν ὅτι ἐβεβαιώθη σὺν
ὑμῖν εἰς Χριστόν. Πόθεν τοῦτο ἐκ τοῦ
πνεύματος, οὐ δέδωκεν ἡμῖν; Ἡ γὰρ
ἀπόδειξις, ὧν ἐπηγγείλατο Χριστός, ἐκ
35 τῆς τοῦ πνεύματος παρουσίας ἐστίν.

les apôtres possédaient « le gage de
l'Esprit », mais non la plénitude
(de l'Esprit).

— O. : (Pour te rendre compte) que
les apôtres étaient les temples de
l'Esprit, de même que tous les
saints, écoute Paul : « Ne savez-vous
pas, dit-il, que vos corps sont les
temples du Saint-Esprit » et ail-
leurs : « Pour vous, vous n'êtes point
dans la chair, mais dans l'Esprit, si
toutefois l'Esprit de Dieu habite en
vous. » Quand tant de témoignages
affirment que l'Esprit était et est
sur les croyants, comment peux-tu
dire, toi, qu'il n'était pas sur les
apôtres ?

— M. : J'ai dit que le gage de
l'Esprit était en eux.

— O. : L'Esprit lui-même est le
gage des biens annoncés : ainsi
nous avons promesse d'incorrupti-
bilité. Où chercher la démonstra-
tion que nous serons incorruptibles
par l'Esprit qu'il nous a donné, et
pourquoi espérons-nous que toute
promesse sera accomplie par la pa-
rousie de l'Esprit-Saint, en sorte
qu'il est lui-même le gage des biens
promis ? Paul parle ainsi : « Celui
qui nous affermit avec vous dans le
Christ, et qui nous a oints, c'est
Dieu, qui nous a aussi marqués de
son sceau et qui a mis le gage de
l'Esprit dans nos cœurs. » C'est
à dire qu'il a été affermi avec
nous dans le Christ. Comment
(cette incorruptibilité) vient-elle de

ἐπηγγείλατο βασιλείαν οὐρανῶν, ἐπηγγείλατο ἀφθαρσίαν, ἀθανασίαν, σοφίαν, ἁγιασμόν, ἀπολύτρωσιν. Τίς ταύτης τῆς δωρεᾶς ἀπόδειξις καὶ πῶθεν ἡμῖν τὸ
5 ἀσφαλές¹; Ἐκ τοῦ πνεύματος, οὗ ἔδωκεν ἡμῖν. Ὁ γὰρ τὸ αἷτιον τῶν χαρισμάτων δεδωκώς δώσει καὶ τὰ ἐπόμενα καὶ διὰ
τοῦτο ἀρραβὼν εἴρηται τὸ πνεῦμα τῆς μελλούσης ἀποκαλύπτεσθαι δόξης (cf.
10 *Rom.*, VIII, 18).

Μ. Διὰ τί δὲ καὶ τὰς ἁγίας Μαξίμιλλαν καὶ Πρίσκιλλαν ἀποστρέφεσθε καὶ λέγετε μὴ ἔξὼν εἶναι προφητεύειν γυναῖξιν; Οὐκ ἦσαν καὶ τῷ Φιλίππῳ θυγατέρες τέσσαρες
15 προφητεύουσαι (cf. *Actes*, XXI, 9) καὶ Δεββώρα οὐκ ἦν προφῆτις (cf. *Juges*, IV, 4); καὶ ὁ ἀπόστολος οὗ λέγει: Πᾶσα γυνή προσευχομένη < ἡ > προφητεύουσα ἀκατακαλύπτῳ τῇ κεφαλῇ (I *Cor.*, XI,
20 5), εἰ οὐκ ἔστιν γυναῖξιν προφητεύειν οὐδὲ προσεύχεσθαι: Ἐὶ δὲ προσεύχονται καὶ προφητεύουσιν.

Ο. Ἡμεῖς τὰς προφητείας τῶν γυναικῶν οὐκ ἀποστρεφόμεθα, καὶ ἡ ἁγία
25 Μαρία προεφήτευσεν λέγουσα: Ἀπὸ τοῦ νῦν μακαριούσι με πᾶσαι αἱ γενεαί (LUC, I, 48). Καὶ ὡς καὶ αὐτὸς εἶπας ἦσαν τῷ ἁγίῳ Φιλίππῳ θυγατέρες προφητεύουσαι

l'Esprit, qu'il nous a donné? C'est que la démonstration des promesses du Christ dépend de la parousie de l'Esprit. Il a promis le royaume des Cieux, il a promis l'incorruptibilité, l'immortalité, la sagesse, la sanctification, la rédemption. Où est la démonstration de ce présent et d'où (nous en vient) la certitude? De l'Esprit, qu'il nous a donné. Car celui qui nous a donné la cause des charismes nous en donnera aussi les effets et c'est pour cela que l'Esprit est appelé le gage de la gloire qui doit nous être révélée.

— M. : Et pourquoi vous détournez-vous avec horreur de Maximilla et de Priscilla, et dites-vous qu'il n'est pas permis aux femmes de prophétiser? Philippe n'avait-il pas quatre filles prophétesses? Deborah n'était-elle pas prophétesse? L'Apôtre ne dit-il pas : « Toute femme qui prie ou qui prophétise la tête découverte... » (ce qu'il n'aurait pas dit) s'il n'était pas permis aux femmes de prophétiser ni de prier? Mais si elles prient, qu'elles prophétisent aussi!

— O. : Nous n'avons aucune répugnance à l'égard des prophéties féminines. Sainte Marie a prophétisé, quand elle a dit : « Voici que désormais toutes les générations m'appelleront bienheureuse. » Comme

¹ Je coupe la phrase après ἀσφαλές, comme le sens l'exige. FICKER met le point d'interrogation après ἡμῖν.

καὶ Μαρία ἡ ἀδελφὴ Ἀαρὼν προεφήτευσεν
 (cf. *Exode*, xv. 20 et s.). Ἀλλ' οὐκ
 ἐπιτρέπομεν αὐταῖς λαλεῖν ἐν ἐκκλησίαις
 οὐδὲ ἀθθεντεῖν ἀνδρῶν (cf. I *Tim.*, II.
 5 12), ὥστε καὶ βίβλους ἐξ ὀνόματος αὐτῶν
 γράφασθαι. Τοῦτο γὰρ ἐστὶν ἀκατακαλύ-
 πτως αὐτὰς προσεύχεσθαι καὶ προφη-
 τεύειν, καὶ οὖν κατήσχυνε¹ τὴν κεφαλὴν
 (cf. I *Cor.*, XI, 5) τουτέστι(ν) τὸν
 10 ἄνδρα. Μὴ γὰρ οὐκ ἠδύνατο ἡ ἁγία
 Θεοτόκος Μαρία ἐξ ὀνόματος ἑαυτῆς
 βιβλία γράψαι; Ἀλλ' οὐκ ἐποίησεν, ἵνα
 μὴ καταισχύνη τὴν κεφαλὴν ἀθθεντοῦσα
 τῶν ἀνδρῶν.

15 Μ. Τοῖ γὰρ ἀκατακαλύπτῳ τῇ κεφαλῇ
 προσεύχεσθαι ἢ προφητεῦειν ἐστὶ τὸ μὴ
 γράφειν βιβλία :

O. Καὶ πάνυ.

M. Ἐὰν οὖν λέγῃ ἡ ἁγία Μαρία :
 20 Ἀπὸ τοῦ νῦν μακαριοῦσί(ν) με πᾶσαι αἱ
 γενεαὶ (LUC, I, 48), μετὰ παύρησίας
 λέγει καὶ ἀνακεκαλυμμένως, ἢ οὐ ;

O. Ἐχει κάλυμμα τὸν εὐαγγελιστὴν.
 Οὐ γὰρ ἐξ ὀνόματος αὐτῆς τὸ εὐαγγέλιον
 25 ἀναγέγραπται.

M. Μὴ μοι τὰς ἀλληγορίας ὡς δόγ-
 ματα λάμβανε.

O. Μάλιστα μὲν οὖν ὁ ἅγιος Παῦλος
 καὶ τὰς ἀλληγορίας εἰς τὰς τῶν δογμάτων
 30 βεβαιώσεις ἔλαβε λέγων, ὅτι Ἀβραὰμ δύο
 γυναῖκας ἔσχη (cf. *Gal.*, IV, 22), ἅτινά
 εἰσιν ἀλληγορούμενα. Λῦται γὰρ εἰσιν
 αἱ δύο διαθήκαι (*Gal.*, IV, 24). Δῶμεν

tu l'as dit, Philippe avait quatre
 filles prophétesses. Marie, la sœur
 d'Aaron prophétisait. — Mais nous
 ne leur permettons pas de parler
 dans les Eglises ni d'avoir autorité
 sur les hommes au point d'écrire
 des livres signés d'elles. Car c'est là
 pour elles prier et prophétiser la tête
 découverte et par suite cela désho-
 norait la tête, c'est-à-dire l'homme.
 Marie, la sainte Mère de Dieu, ne
 pouvait-elle écrire des livres sous
 son nom ? Elle ne l'a cependant pas
 fait, pour ne pas déshonorer la
 tête, en prenant autorité sur les
 hommes.

— M. : Ainsi de prier ou de
 prophétiser la tête découverte, cela
 équivaut à écrire des livres ?

— O. : Parfaitement.

— M. : Quand Sainte Marie dit :
 « Désormais toutes les générations
 m'appelleront bienheureuse », parle-
 t-elle avec une excessive liberté et
 la tête découverte, ou non ?

— O. : Elle a pour voile l'évan-
 geliste. Car ce n'est pas sous son
 nom que l'Évangile a été écrit.

— M. : Ne me prends pas pour
 des dogmes les allégories.

— O. : Justement Saint Paul a pris
 aussi les allégories pour consolider
 les dogmes, quand il a dit : « Abra-
 ham avait deux femmes : cela a été
 dit par allégorie, car ce sont les deux
 alliances. » Admettons qu'il ne (faut

¹ J'écris καὶ οὖν κατήσχυνε. FICKER : καὶ οὐ κατήσχυνε.

δέ, ὅτι οὐ διὰ ἀλληγορίαν τὸ τῆς κεφαλῆς κάλυμμα. Στήσόν μοι ἐπὶ πάντων τὴν ἀλληγορίαν, ἐὰν ἦ πενιχρὰ γυνὴ καὶ μὴ ἔχῃ, τί κατακαλύπτεται, οὐ δεῖ αὐτὴν
5 προσεύχασθαι οὐδὲ προφητεῦειν :

M. Καὶ δύναται εἰς τοσοῦτον εἶναι πενιχρὰ, ὡς μὴ ἔχειν, τί σκεπάσεται¹ ;

O. Πολλάκις μὲν εἶδομεν οὕτως πενιχρὰς γυναῖκας ὥστε μὴ ἔχειν, τί
10 σκεπάσονται. Ἐπειδὴ δὲ αὐτὸς οὐ θέλεις εἶναι πενιχρὰς γυναῖκας ὥστε μὴ ἔχειν, τί σκεπάσονται, τί ποιεῖς ἐπὶ τῶν βαπτιζομένων ; Ἄρα οὐ δεῖ αὐτὰς βαπτιζομένας προσεύχασθαι ; Τί δὲ λέγεις καὶ ἐπὶ τῶν
15 ἀνδρῶν τῶν πολλάκις διὰ κάκωσιν σκεπαζομένων τὴν κεφαλὴν ; Ἄρα καὶ τούτους κωλύεις προσεύχασθαι ἢ προφητεῦειν ;

M. Ἐν ἐκείνῃ τῇ ὥρᾳ, ἣ προσεύχεται
20 ἢ προφητεῦει, ἀνακαλύπτεται.

O. Οὐ δεῖ αὐτὸν ἀδιαλείπτως προσεύχασθαι, ἀλλὰ παρακούειν τοῦ ἀποστόλου διδάσκοντος αὐτόν, τοῦ λέγοντος Ἐκείνῃ τῇ ὥρᾳ, ἣ προσεύχεται ἢ προφητεῦει, ἀνακαλύπτεται. Ἐπειδὴ δὲ αὐτὸς οὐ θέλεις εἶναι πενιχρὰς γυναῖκας ὥστε μὴ ἔχειν, τί σκεπάσονται, τί ποιεῖς ἐπὶ τῶν βαπτιζομένων ; Ἄρα οὐ δεῖ αὐτὰς βαπτιζομένας προσεύχασθαι ; Τί δὲ λέγεις καὶ ἐπὶ τῶν ἀνδρῶν τῶν πολλάκις διὰ κάκωσιν σκεπαζομένων τὴν κεφαλὴν ; Ἄρα καὶ τούτους κωλύεις προσεύχασθαι ἢ προφητεῦειν ;

25 V, 17). Καὶ τὴν γυναῖκα δὲ συμβουλεύεις βαπτιζομένην μὴ προσεύχασθαι.

M. Διὰ τοῦτο οὖν οὐ δέχεσθε Πρίσκιλλαν καὶ Μαξίμιλλαν, ἐπειδὴ βιβλία συνέταξαν,

30 O. Οὐ διὰ τοῦτο μόνον, ἀλλ' ὅτι καὶ ψευδοπροφήτιδες γεγονάσι μετὰ τοῦ ἐξάρχου αὐτῶν Μοντανοῦ.

pas interpréter) allégoriquement le voile de la tête. Supprime moi l'allégorie en toute occasion : si une femme est pauvre et n'a pas de quoi se voiler, faut-il qu'elle ne prie ni ne prophétise.

— M. : Peut-elle être pauvre au point de ne pas avoir de quoi se couvrir ?

— O. : Nous voyons souvent des femmes pauvres au point de ne pas avoir de quoi se couvrir. Mais puisque toi-même tu ne veux pas qu'il y ait des femmes pauvres au point de ne pas avoir de quoi se couvrir, que fais-tu des baptisées ? Ne faut-il pas qu'elles prient, quand on les baptise ? Et que dis-tu des hommes qui souvent ont la tête couverte à cause d'un mal quelconque ? Est-ce que tu les empêches eux aussi de prier et de prophétiser ?

— M. : Au moment où il prie ou prophétise, il se découvre.

— O. : Alors il ne faut pas qu'il prie sans interruption. Pourtant (il doit) écouter l'apôtre quand il dit : « Priez sans cesse. » Et tu conseilles à la femme qu'on baptise de ne pas prier.

— M. : Ainsi donc, si vous ne recevez pas Priscilla et Maximilla, c'est qu'elles ont composé des livres.

— O. : Pas pour cela seulement, mais parce qu'elles furent de fausses prophétesses, avec Montan, leur chef.

¹ Jé place un point d'interrogation après σκεπάσεται.

M. Πόθεν, ὅτι ψευδοπροφήτιδες γε-
γονασιν :

O. Τὰ αὐτὰ Μοντανῶ εἰρήκασιν ;

M. Ναί.

5 O. Ἠλέγχθη δὲ Μοντανὸς ἐναντία
ταῖς θείαις γραφαῖς εἰρηκῶς, καὶ αὐτὰ
ἄρα αὐτῶ συνεχβληθήσονται.

— M. : Pourquoi cela, de fausses
prophétesses ?

— O. : Ont-elles dit la même
chose que Montan ?

— M. : Oui certes.

— O. : Eh bien, Montan est con-
vaincu d'avoir dit des choses con-
traires aux saintes Ecritures. Donc
elles aussi seront repoussées avec lui.

SAINT HILAIRE

80. — *Contra Constantium imperatorem liber unus*, xi (P. L., x, 588).
Constantinople. 360¹.

Ipsum (Paulinum) usque ad
mortem demutasti exsiliis et fati-
10 gasti, extra christianum quoque
nomen relegasti : ne panem aut
de horreo tuo sumeret, aut de
Montani Maximillaeque antro pro-
fanatum exspectaret.

Paulin lui-même², tu l'as jus-
qu'à sa mort épuisé d'exils toujours
changeants ; tu l'as relégué jusque
par delà le nom chrétien, pour l'em-
pêcher de prendre son pain en tes
greniers ou de l'attendre souillé (du
contact) de l'autre de Montan et de
Maximilla.

81. — *Ad Constantium Augustum*, II, vii (P. L., x, 570). Constantinople. 360³.

15 Hinc et Montanus per insanas
feminas suas paracletum alium
defendit.

C'est pour cela [= faute d'avoir
gardé la foi baptismale] que Mon-
tan, aidé de ses femmes insensées,
défend un autre Paraclet.

¹ SCHANZ, IV, 1, 263 ; BARDENHEWER, p. 352.

² Il s'agit de Paulin, évêque de Trêves, exilé en Phrygie par l'empereur Constance, pour avoir refusé, lors du Concile d'Arles (353), de souscrire à la condamnation d'Athanase. Cf. *Hist. littér. de la France*, II, 123 ; HEFELE-LECLERQ, *Hist. des Con-
ciles*, I, 2, 869 et s. ; L. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, II, 256.

³ SCHANZ, IV, 1, 262.

BASILE DE CÉSARÉE

82. — Ἀνατρεπτικὸς τοῦ Ἀπολογητικοῦ τοῦ δυσσεβοῦς Εὐνομίου, II, xxxiv
(P. G., xxix, 650-1). 363-365 ¹.

Μοντανοῦ ἦν μόνου τοσοῦτον μαινῆναι
κατὰ τοῦ Πνεύματος, καὶ ὀνόμασί τε
αὐτὸ ταπεινοῖς καθυβρίσαι, καὶ τὴν φύσιν
αὐτοῦ τοσοῦτον ἐξευτελίσαι, ὥστε ἀδοξίαν
5 εἰπεῖν τῷ πεποιηκότι προστρίβεσθαι.
Μᾶλλον δὲ κακείνος ἔφυγεν ἂν ταπεινῶς
εἰπεῖν τι περὶ τοῦ Πνεύματος, ὡς ἂν μὴ
τὸν τῦφον ἑαυτοῦ καταβάλοι.

Il n'appartenait qu'au seul Montan de porter jusqu'à ce degré sa fureur contre l'Esprit, et de l'insulter par des noms humiliants, en ravalant sa nature au point de déclarer que ce serait déshonneur que de l'attribuer au Créateur. — Ou plutôt Montan aurait évité de parler en termes aussi bas de l'Esprit, pour ne point rabaisser son propre orgueil!

AMBROSIASTER

83. — *Comm. in Ep. I ad Tim.*, III, II, (P. L., [rééd. de 1879] xvii, 496.)
Rome (très probablement). 370-375 ².

Cataphrygae erroris occasionem
10 captantes, propter quod post diaconos mulieres alloquitur (I *Tim.*,
III, 8-11) etiam ipsas diaconas ordinari debere uana praesumptione
defendunt, cum sciant apostolos
15 septem diaconos elegisse (*Actes*, VI,
3 et s.). Numquid nulla mulier tunc

Les Cataphrygiens, qui recherchent les occasions de tomber dans l'erreur, soutiennent dans leur folle audace, sous prétexte que (Paul) s'adresse aux femmes après les diacres, qu'il faut ordonner aussi des diaconesses. Ils savent pourtant que les apôtres choisirent sept diacres. Est-ce que par

¹ BARDENHENWER, AKL, III, 138.

² BARDENHENWER, p. 384; AKL, III, 520.

idonea inuenta est. cum inter undecim apostolos sanctas mulieres fuisse legamus? Sed ut haeretici animum suum uerbis, non sensu
 5 legis astruere uideantur, apostoli uerbis contra sensum nituntur apostoli : ut cum ille mulierem in Ecclesia in silentio esse debere praecipiat, illi e contra etiam auctoritatem
 10 in Ecclesia uindicent ministerii.

hasard aucune femme ne fut alors trouvée apte (à cet office), quand nous lisons qu'au milieu des onze apôtres il y avait de saintes femmes? Mais soucieux d'étayer en apparence leurs opinions non point sur l'intention, mais sur les mots de la Loi, ces hérétiques s'appuient sur les mots de l'Apôtre contre l'intention de l'Apôtre. Alors que Paul prescrit à la femme de garder le silence dans l'Eglise, eux au contraire vont jusqu'à revendiquer pour elle l'autorité du ministère dans l'Eglise.

84. — *In II Ep. ad Thess., v (P. L., xvii, 478).*

Hinc est unde et Ioannis apostoli epistola : « Nolite, inquit, omni spiritui credere : sed probate spiritus, si ex Deo sunt » (I JEAN, IV, 1).
 15 Quia si multa bona dicat, in aliquo autem quod fidei aduersum est, promat, sciatur non esse Spiritus sanctus. Nihil enim erroris in Spiritu sancto poterit reperiri.

De là aussi ce passage de l'Épître de l'apôtre Jean : « N'allez pas, dit-il, ajouter foi à tout esprit, mais éprouvez les esprits, pour voir s'ils viennent de Dieu. » Si cet esprit, tout en disant de bonnes choses, exprime quelque affirmation contraire à la foi, on saura donc qu'il n'est pas l'Esprit saint. Car nulle erreur ne peut être trouvée dans l'Esprit saint.

20 Quemadmodum in Montano et Priscilla et Maximilla prophetis Cataphrygarum spiritus mundi imitatione quadam boni simulavit, ut per multa verisimilia, necnon et
 25 vera, mentiretur se esse Spiritum sanctum.

C'est ainsi que chez Montan, Priscilla et Maximilla, les prophètes des Cataphrygiens, l'esprit du monde se donnait certains dehors de vertu, afin de faire croire mensongèrement, par beaucoup de choses vraisemblables et même vraies, qu'il était l'Esprit saint.

SAINT OPTAT

85. — *De Schismate Donatistarum adu. Parmenianum*, I, IX, (ZIWSA, dans CV, XXVI [1893] p. 10 ; P. L., XI, 898). Milève (Numidie). Vers 370¹.

... Haereticos cum erroribus suis
mortuos et obliuione iam sepultos
quodammodo resuscitare uoluisti,
quorum per provincias Africanas
5 non solum uitia sed etiam no-
mina uidebantur ignota. Marcion,
Praxeas, Sabellius, Valentinus et
caeteri usque ad Cataphrygas tem-
poribus suis a Victorino Petaui-
10 nensi et Zephirino Urbico et a
Tertulliano Carthaginensi et ab
aliis adsertoribus Ecclesiae catho-
licae superati sunt. Ut quid bel-
lum cum mortuis geram, quod
15 ad negotium temporis nostri non
pertinent ?

Tu as voulu ressusciter en quel-
que sorte des hérétiques morts avec
leurs erreurs, déjà ensevelis dans
l'oubli et dont, je ne dirai pas les
erreurs, mais les noms même pa-
raissaient inconnus dans les pro-
vinces d'Afrique, Marcion, Praxeas,
Sabellius, Valentin et les autres
jusqu'aux Cataphrygiens ont été
vaincus de leur temps par Victorin
de Petau, Zephyrin de Rome, Ter-
tullien de Carthage et autres défen-
seurs de l'Eglise catholique. Pour-
quoi faire la guerre à des morts,
puisqu'ils n'intéressent point les
choses de notre temps ?

BASILE DE CÉSARÉE

86. — *Epist. CLXXXVIII Amphilochio de Canonibus*, c. I (P. G., XXXII, 664. I. B. PITRA, *Iuris ecclesiastici Graecorum historia et monumenta*, Romae, 1864, p. 576 et s.) Césarée de Cappadoce, 375².

Τὸ μὲν οὖν περὶ τοὺς Καθαροὺς
ζήτημα καὶ εἴρηται πρότερον, καὶ καλῶς
ἀπεμνημόνευσας, ὅτι δεῖ τῷ ἔθει τῶν

Quant à ce qui regarde les Ca-
thares, la question a été précédem-
ment examinée et tu as rappelé.

¹ SCHANZ, IV, I, 355 ; BARDENHEWER, p. 370.

² TILLEMONT, *Mémoires...*, IX, 229 et 232.

καθ' ἐκάστην γῶραν ἔπεσθαι. διὰ τὸ
 διαφορῶς ἐνεχθῆναι περὶ τοῦ βα-
 πτισματος αὐτῶν τοὺς τότε περὶ τούτων
 διαλαβόντας· τὸ δὲ τῶν Πεπουζηνῶν
 5 οὐδένα μοι λόγον ἔχειν δοκεῖ· καὶ ἐθαύ-
 μασα πῶς κανονικὸν ὄντα τὸν Διονύσιον
 παρῆλθεν. Ἐκεῖνο γὰρ ἔκρινον οἱ
 παλαιοὶ δέχεσθαι βάπτισμα, τὸ μηδὲν
 τῆς πίστεως παρεκβαίνειν· ὅθεν τὰς μὲν
 10 αἰρέσεις ὠνόμασαν, τὰ δὲ σχίσματα, τὰς
 δὲ παρασυναγωγάς. Αἰρέσεις μὲν τοὺς
 παντελῶς ἀπεβῆγγμένους, καὶ κατ' αὐτὴν
 τὴν πίστιν ἀπηλλοτριωμένους· σχίσματα
 δὲ τοὺς δι' αἰτίας τινὰς ἐκκλησιαστικὰς
 15 καὶ ζητήματα ἰάσιμα πρὸς ἀλλήλους
 διενεχθέντας· παρασυναγωγὰς δὲ τὰς
 συνάξεις τὰς παρὰ τῶν ἀνυποτάκτων
 πρεσβυτέρων ἢ ἐπισκόπων καὶ παρὰ τῶν
 ἀπαιδεύτων λαῶν γινομένας...

20 Αἰρέσεις δὲ· οἷον ἡ τῶν Μανιχαίων,
 καὶ Οὐαλεντίνων, καὶ Μαρκιονιστῶν, καὶ
 αὐτῶν τούτων τῶν Πεπουζηνῶν· εὐθὺς
 γὰρ περὶ αὐτῆς τῆς εἰς Θεὸν πίστεως
 ἐστὶν ἡ διαφορά. Ἐδοξε τοίνυν τοῖς ἐξ
 25 ἀρχῆς, τὸ μὲν τῶν αἰρετικῶν παντελῶς
 ἀθετῆσαι· τὸ δὲ τῶν ἀποσχισάντων,
 ὡς ἔτι ἐκ τῆς Ἐκκλησίας ὄντων, παρα-
 δεξασθαι· τοὺς δὲ ἐν ταῖς παρασυνα-
 γωγαῖς, μετανοία ἀξιολόγῳ καὶ ἐπιστροφῇ
 30 βελτιωθέντας, συνάπτεσθαι πάλιν τῇ
 Ἐκκλησίᾳ, ὥστε πολλάκις καὶ τοὺς ἐν

avec raison qu'il faut suivre la cou-
 tume de chaque pays, étant donnée
 la diversité des décisions prises à
 propos de leur baptême par ceux
 qui alors ont statué sur leur cas.
 Mais le baptême des Pépuziens ne
 me paraît avoir aucune valeur, et je
 m'étonne qu'un homme rompu au
 droit ecclésiastique comme Denys
 ne s'en soit pas avisé. Les Anciens
 estimaient qu'il ne faut admettre
 que le baptême qui ne s'écarte en
 rien de la foi : d'où la triple déno-
 mination d'hérésie, de schisme et
 d'assemblée illicite. Il y a hérésie
 quand on rompt complètement
 avec l'Eglise et qu'on se détache
 d'elle sur des points intéressant la
 foi elle-même. Il y a schisme,
 quand les dissentiments récipro-
 ques proviennent de causes ecclé-
 siastiques et de controverses gué-
 rissables. Il y a assemblée illicite,
 en cas de réunions tenues par des
 prêtres ou évêques indociles, ou
 des foules ignorantes... En fait
 d'hérésies, on peut citer celle des
 Manichéens, des Valentinien, des
 Marcionistes, et des Pépuziens eux-
 mêmes : là en effet il y a différend
 sur le point même de la foi en
 Dieu. Or donc il a plu à ceux qui
 furent au début, de rejeter complète-
 ment le baptême des hérétiques ;
 d'agréer celui des schismatiques,
 comme faisant encore partie de
 l'Eglise ; de réintégrer dans l'Eglise
 ceux qui ont pris part aux assem-

βαθμῶ, συναπελθόντας τοῖς ἀνυποτάκτοις, ἐπειδὴν μεταμεληθῶσιν, εἰς τὴν αὐτὴν παραδέχεσθαι τάξιν.

Οἱ τοίνυν Πεπουζηνοὶ προδήλως εἰσὶν
5 αἵρετικοί· εἰς γὰρ τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον
ἐβλασφήμησαν, Μοντανῶ καὶ Πρισκίλλη
τὴν τοῦ Παρακλήτου προσηγορίαν ἀθε-
μίτως καὶ ἀναισχύντως ἐπιφημίσαντες.
Εἴτε οὖν ὡς ἀνθρώπους θεοποιοῦντες,
10 κατάκριτοι· εἴτε ὡς τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον
τῇ πρὸς ἀνθρώπους συγκρίσει καθυβρί-
ζοντες, καὶ οὕτω τῇ αἰωνίῳ κατα-
δίχῃ ὑπεύθυνοι, διὰ τὸ ἀσυγχώρητον
εἶναι τὴν εἰς τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον βλασ-
15 ρημίαν (cf. Mt., xii, 31). Τίνα οὖν
λόγον ἔχει τὸ τούτων βάπτισμα ἐγκρι-
θῆναι τῶν βαπτιζόντων εἰς Πατέρα καὶ
Υἱὸν καὶ Μοντανὸν ἢ Πρίσκιλλαν; οὐ
γὰρ ἐβαπτίσθησαν οἱ εἰς τὰ μὴ παραδε-
20 δομένα ἡμῖν βαπτισθέντες. Ὡστε, εἰ καὶ
τὸν μέγαν Διονύσιον τοῦτο παρέλαθεν,
ἀλλ' ἡμῖν οὐ φυλακτέον τὴν μίμησιν
τοῦ σφάλματος.

blées illicites, quand, revenus de leur erreur, une sérieuse pénitence les a améliorés. Il arrive souvent que les dignitaires, après avoir lié partie avec les indociles, se repentent, et alors ils sont replacés au même rang.

Pour ce qui est des Pépuziens, ce sont manifestement des hérétiques, car ils blasphèment contre l'Esprit saint en attribuant indûment, impudemment, à Montan et à Priscilla la dénomination de Paraclet. Donc, en tant qu'ils divinisent des créatures humaines, ils méritent condamnation; en tant qu'ils insultent l'Esprit saint en le comparant à des créatures, ils tombent sous le coup de l'éternel châtement, puisque le blasphème contre l'Esprit saint est irrémissible. Quelle raison il y a-t-il d'admettre le baptême de gens qui baptisent au nom du Père et du Fils, et de Montan ou de Priscilla? Car ceux-là ne sont pas baptisés qui le sont suivant un rite non traditionnel parmi nous. Ce point de vue a beau avoir échappé à Denys le Grand, gardons-nous d'imiter son erreur!

NICETA DE REMESIANA

87. — *De Symbolo*, X (A. E. BURN, *Niceta of Remesiana. His life and works*, Cambridge, 1905, p. 48, l. 15 et s.; P. L., LII, 871). Remesiana (Moesie supérieure). Vers 375¹.

Scito unam esse ecclesiam catholicam in omni orbe terrae constitutam; cuius communionem debes firmiter retinere. Sunt quidem et
5 aliae pseudo-ecclesiae, sed nihil tibi commune cum illis, ut puta Manichaeorum, Cataphrygarum, Marcionistarum, uel ceterorum haereticorum siue schismaticorum, quia
10 iam desinunt esse ecclesiae istae sanctae, siquidem daemonicis deceptae doctrinis aliter credunt, aliter agunt, quam Christus Dominus mandavit, quam apostoli tradi-
15 derunt.

Sache qu'une est l'Église catholique établie dans tout l'univers; tu dois conserver fermement sa communion. Il y a d'autres pseudo-églises, par exemple celles des Manichéens, des Cataphrygiens, des Marcionistes, et des autres hérétiques ou schismatiques. Mais tu n'as rien de commun avec elles, car ces églises ont perdu toute sainteté pour s'être laissé séduire aux doctrines des démons et parce qu'elles croient et agissent autrement que le Seigneur Christ ne l'a commandé et que les apôtres ne l'ont enseigné.

SAINT ÉPIPHANE

88. — Πανάριον, XLVIII (CEHLER, *Corp. Hæreseol.*, II, 2, p. 12; P. G., XLI, 855). Salamis, en Chypre, 375-377².

I. Ἀπὸ τούτων ἑτέρα πάλιν αἵρεσις ἀνακόπτει τῶν Φρυγῶν καλουμένη, σύγχρονος γενομένη τούτοις, καὶ αὐτοὺς

I. A la suite de ceux-ci [= les Encratites] une autre hérésie dresse la tête : c'est celle qu'on appelle

¹ A. E. BURN, p. LXX.

² AKL, III, 297.

διαδεχομένη. Οὗτοι γὰρ γεγονάσι περὶ
τὸ ἑνεακαιδέκατον ἔτος Ἀντωνίνου τοῦ
Εὐσεβοῦς, μετὰ Ἀδριανόν. Καὶ ὁ Μαρ-
κίων δὲ, καὶ οἱ περὶ Τατιανὸν καὶ ἀπὶ
5 αὐτοῦ διαδεξάμενοι Ἐγκρατίται ἐν χρο-
νοῖς Ἀδριανοῦ καὶ μετὰ Ἀδριανόν.

Οὗτοι γὰρ οἱ κατὰ Φρύγας καλοῦ-
μενοι δέχονται καὶ αὐτοὶ πᾶσαν γραφὴν
παλαιὰν καὶ νέαν διαθήκην, καὶ νεκρῶν
10 ἀνάστασιν ὁμοίως λέγουσι. Μοντανὸν δὲ
τινα προφήτην ἀγχοῦσιν ἔχειν, καὶ
Πρισκίλλαν καὶ Μαξιμίλλαν προφήτιδας,
οἷς προσέγοντες τὸν νοῦν ἐξετράπησαν.
Περὶ δὲ πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου
15 πνεύματος ὁμοίως φρονοῦσι τῇ ἁγίᾳ
καθολικῇ ἐκκλησίᾳ· ἀπέσχισαν δὲ ἑαυ-
τούς καὶ προσέχουσιν ¹ πνεύμασι πλάνης
καὶ διδασκαλίαις δαιμόνων, λέγοντες ὅτι.
Δεῖ ἡμᾶς. φησί. καὶ τὰ χαρίσματα δέ-
20 χεσθαι.

Καὶ ἡ ἁγία τοῦ θεοῦ ἐκκλησία ὁμοίως
τὰ χαρίσματα δέχεται, ἀλλὰ τὰ ὄντως
χαρίσματα, καὶ τῇ ἁγίᾳ θεοῦ ἐκκλησίᾳ
διὰ πνεύματος ἁγίου δεδοκιμασμένα παρά
25 τε προφητῶν καὶ ἀποστόλων καὶ αὐτοῦ
τοῦ κυρίου, φάσκοντος ἀποστόλου Ἰωάν-
νου ἐν τῇ ἐπιστολῇ ὅτι, Δοκιμάζετε τὰ
πνεύματα, εἴ ἐστιν ἐκ θεοῦ (I JEAN, IV,
1)· πάλιν δὲ λέγοντος ὅτι [suit JEAN,

hérésie « des Phrygiens ». Elle leur
est contemporaine et elle leur a
succédé. Elle est née en effet vers
la dix-neuvième année du règne
d'Antonin le pieux, après Hadrien ;
or Marcion, et les Encratites,
disciples et successeurs de Tatien,
(sont apparus) à l'époque d'Hadrien
et après Hadrien.

Ces « Cataphrygiens » admet-
tent eux-mêmes toute l'Écriture.
l'Ancien comme le Nouveau Tes-
tament. Ils parlent dans les mêmes
termes que nous de la résurrection
des morts. Mais ils font grand bruit
d'un prophète nommé Montan et
des prophétesses Priscilla et Maxi-
milla ; c'est pour s'être attachés à
eux qu'ils se sont détournés de la
vraie route. Sur le Père, le Fils, le
saint Esprit, ils pensent comme la
sainte Eglise catholique, dont ils se
sont pourtant séparés pour s'at-
tacher aux esprits d'erreur et aux
enseignements des démons. « Nous
avons le devoir, disent-ils, d'ac-
cueillir aussi les charismes. »

La sainte Eglise de Dieu les
accueille de même, mais (chez
elle) ce sont véritablement des cha-
rismes, authentiqués pour elle par
l'Esprit saint, et qui lui viennent
des prophètes, des apôtres et du
Seigneur lui-même. L'apôtre Jean
ne dit-il pas dans son Epître :
« Epreuvez les esprits (pour voir)

¹ J'adopte la correction de PETAU. Ἐαυτούς. Προσέχουσιν, κ. τ. λ. CEHLER.

11, 18]. Ἀληθῶς οὖν ὅτι οὐκ εἰσιν ἐξ αὐτῶν τῶν ἁγίων. Ἐξέβησαν γὰρ τῆ ἐαυτῶν φιλονεικία, προσανέχοντες καὶ πνεύμασι πλάνης καὶ μυθολογίας.

5 II. Ἴδού γὰρ, ἐξ αὐτῆς τῆς ὑποθέσεως ἐλεγχονται μὴ δυναμένοι πληροῦν τὰ ἐαυτῶν ἐν φιλονεικία ὑπισχνόμενα. Εἰ γὰρ δεῖ χάρισματα δεχέσθαι, καὶ δεῖ ἐν ἐκκλησία χαρισμάτων, πῶς οὐκέτι μετὰ
10 Μοντανὸν καὶ Πρισκίλλαν καὶ Μαξιμίλλαν ἔχουσι προφήτας; Ἄρα ἤργησεν ἡ χάρις; Οὐκ ἄργεῖ δὲ ἡ χάρις ἐν ἁγία ἐκκλησία, μὴ γένοιτο. Εἰ δὲ ἕως τινὸς προσεφῆτευσαν οἱ προφητεύσαντες, καὶ
15 οὐκέτι προσεφῆτευσιν, ἀλλὰ οὔτε Πρισκίλλα, οὔτε Μαξιμίλλα προσεφῆτευσαν μετὰ τὰς προφητείας τὰς διὰ τῶν ἁγίων ἀποστόλων ἐν τῇ ἁγίᾳ ἐκκλησίᾳ δοκιμασθείσας. Κατὰ δύο οὖν τρόπους
20 ἐλεγχθήσεται ἡ αὐτοῦ ἄνοια. Ἡ γὰρ δεῖξωσιν εἶναι προφήτας μετὰ Μαξιμίλλαν, ἵνα μὴ ἀργήσῃ παρ' αὐτοῖς λεγομένη χάρις, ἢ οἱ περὶ Μαξιμίλλαν ψευδοπροφήται εὐρεθῆσονται, μετὰ τὸν ὄρον
25 τῶν προφητικῶν χαρισμάτων, τολμήσαντες οὐκ ἀπὸ τοῦ ἁγίου πνεύματος, ἀλλ' ἀπὸ πλάνης δαιμόνων ἐνθουσιασθῆναι, καὶ φαντάσαι τοὺς ἀκούοντας αὐτῶν καὶ ὅπως ἐξ αὐτῶν τῶν παρ'
30 αὐτοῖς λεγομένων ὁ ἐλεγχος πρὸς αὐτοὺς ἐγείνηται.

s'ils sont de Dieu. » Et encore : [Suit JEAN, II, 18]. La vérité est que (ces Phrygiens) ne font pas partie des saints eux-mêmes. Ils se sont écartés d'eux par esprit de rivalité, et ils ont adhéré aux esprits d'erreux et de mensonge.

II. Et voici que la thèse même qu'ils défendent les convainc de ne pouvoir atteindre l'objet que leur jalousie se promet. Car s'il faut accueillir les charismes, et qu'il y ait besoin de charismes dans l'Eglise, comment se fait-il que, depuis Montan, Priscilla et Maximilla, ils n'aient plus de prophètes ? La grâce a-t-elle donc perdu sa vigueur ? Elle ne chôme pourtant pas dans l'Eglise, à Dieu ne plaise ! Si donc leurs prophètes n'ont prophétisé que jusqu'à un moment donné, et ne prophétisent plus, c'est que ni Priscilla, ni Maximilla n'ont prophétisé après les prophéties approuvées par les saints apôtres dans la sainte Eglise. (Leur folie peut donc être prouvée par deux voies différentes. Ou bien ils montreront qu'il y a eu des prophètes après Maximilla, pour que la prétendue grâce (dont ils croient jouir) ne demeure pas inactive, ou bien les disciples de Maximilla mériteront le nom de faux prophètes, (venant) après la limite des charismes prophétiques, parce qu'ils ont reçu leur téméraire enthousiasme, non du saint Esprit, mais

de l'erreur des démons, et qu'ils ont dupé leurs auditeurs. — Mais de leurs propres paroles on peut tirer de quoi les réfuter.

Celle qu'ils appellent Maximilla la prophétesse déclare : « Après moi il n'y aura plus de prophétesse. Ce sera la fin de tout. » Ne voit-on pas là à plein l'esprit d'erreur ? Car tout ce qu'ont dit les prophètes, ils l'ont dit en pleine possession de leur raison ; et les choses se sont passées telles qu'ils les avaient dites et elles continuent aujourd'hui encore de s'accomplir. Maximilla, elle, annonce qu'après elle viendra la fin de tout, et pourtant cette fin n'est pas arrivée en dépit de tant de règnes, de tant de jours écoulés. Depuis son époque jusqu'à la nôtre, en la douzième année du règne de Valentinien, Valens et Gratien, 290 années environ se sont écoulées, et point n'est encore venue la fin prédite par la prophétesse trop prompte à se vanter elle-même, et qui ne savait même pas le jour de sa propre mort.

On peut voir par là comment tous ceux qui se brouillent avec la vérité perdent l'équilibre de la raison et, tels des bambins, se laissent duper par le serpent éternellement trompeur et se précipitent d'eux-mêmes vers leur perte. Pour avoir voulu errer loin de l'étable, ils de-

Φάσκει γὰρ ἡ παρ' αὐτοῖς λεγομένη
Μαξιμίλλα ἡ προφήτις ὅτι. φησί. Μετ'
ἐμὲ προφήτις οὐκέτι ἔσται. ἀλλὰ συντέ-
λεια. Ἴδοὺ δὲ πάντοθεν φαίνεται τὸ
5 πνεῦμα τῆς πλάνης ; Ὅσα γὰρ οἱ προ-
φήται εἰρήκασιν, καὶ μετὰ συνέσεως
παρακολουθοῦντες ἐφθέγγοντο, καὶ ἐτε-
λέσθησαν τὰ παρ' αὐτῶν εἰρημένα καὶ
ἔτι πληροῦται. Αὕτη δὲ εἶπε μετ' αὐτῆν
10 εἶναι συντέλειαν, καὶ οὐπω συνετελέσθη,
μάλιστα τοσούτων βασιλείων γενομένων,
καὶ τοσούτου χρόνου ὑπερβεβηκότος.
Ἔτη γὰρ εἰσιν ἕκτοτε πλείω ἢ ἐλάσσω
διακόσια ἑνενήχοντα ¹ ἕως τοῦ ἡμετέρου
15 χρόνου, δωδεκάτου ἔτους Οὐαλεντινιανοῦ
καὶ Οὐάλεντος καὶ Γρατιανοῦ βασιλείας,
καὶ οὔτε ἡ συντέλεια κατὰ τὴν ἡγήσασαν
ἑαυτὴν προφήτιδα, μὴ γνοῦσαν μήτε τὴν
ἡμέραν τῆς αὐτῆς τελευτῆς (cf. *Genèse*,
20 XXVII, 2).

Καὶ ἰδεῖν ἔστι πῶς πάντες οἱ ἀπὸ τῆς
ἀληθείας ἑαυτοὺς ἀλλοτριώσαντες οὐκ ἐν
εὐσταθείᾳ τινὶ λόγου μεμενήκασιν, ἀλλ'
ὡς νήπιοι ὑπὸ τοῦ ἀεὶ πλανῶντος ὄφειως
25 παραπεποιημένοι εἰς ἀπώλειαν ἑαυτοὺς
ἐκδέδωκασιν, καὶ εἰς τὸ γενέσθαι κατὰ-
βρωμα τοῦ λύκου, ἐκ τῆς μάνδρας
αἰρεθέντες παρελκυσθῆναι καὶ οὕτως

¹ Tel est le texte de tous les mss.

ἀπολέσθαι, μὴ κρατοῦντες τὴν ἀρχὴν
 (cf. *Coloss.* II, 19), ἀλλὰ καταλείψαντες
 τὴν ἀλήθειαν, ἐν ναυαγίῳ ἑαυτοὺς καὶ ἐν
 κλύδωνι τῆς πάσης πλάνης παραδεδώ-
 5 κασιν. Ἰὴ γὰρ λέξει: Μαξιμίλλα ὅτι
 προφήτης οὐκ ἐστὶ ἔσται. ἄρα ἀναίρει τὸ
 εἶναι παρ' αὐτοῖς τὸ χάρισμα. καὶ εἰς
 ἐτι δεῦρο φέρεσθαι: εἰ δὲ ἕως αὐτῆς, ὡς
 προείπον μὲν, τὸ χάρισμα, ἄρα καὶ αὐτῆ,
 10 οὐ μετέσχε τῶν χαρισμάτων.

III. Πεπλάνηται γὰρ. Ἐσφράγισε γὰρ
 ὁ κύριος τὴν ἐκκλησίαν, καὶ ἐπλήρωσεν
 αὐτῇ τὰ χαρίσματα, Ὅτε γὰρ ἦν χρεία
 ἐν προφήταις, ἐν ἀληθινῷ πνεύματι καὶ
 15 ἐρρωμένην διανοίαν καὶ παρακολουθοῦντι
 νῷ οἱ αὐτοῦ ἅγιοι τὰ πάντα προεφήτευσαν,
 ἐμπιπλῶμενοι πνεύματος ἁγίου κατὰ τὴν
 ἀναλογίαν τῶν ἐκ πνεύματος χαρισμάτων
 ἐκάστω διδομένων (cf. *I Cor.*, XII, 7),
 20 καὶ κατὰ τὴν ἀναλογίαν τῆς πίστεως
 (cf. *Rom.*, XII, 6) πρὸς τὸ συμφέρον
 (cf. *I Cor.*, XII, 7).

Τί οὖν συμφέρον οὗτοι εἰρήχασιν; ἢ
 ποῖον ἀνάλογον τῆς πίστεως: Πῶς δὲ
 25 οὐχὶ μᾶλλον οὗτοί εἰσι περὶ ὧν εἶπεν ὁ
 κύριος ὅτι. Προσέχετε ἀπὸ τῶν ψευδο-
 προφητῶν, οἵτινες ἔρχονται πρὸς ὑμᾶς
 ἐν ἐνδύμασι προβάτων. ἔσθθεν δὲ εἰσι
 λύκοι ἄρπαγες (Μτ., VII, 15); Συγκρί-
 30 νοντες γὰρ τὰ παρ' αὐτῶν εἰρημμένα καὶ
 κατὰ τὴν παλαιὰν διαθήκην καὶ καινὴν
 ἐν ἀληθείᾳ ὄντα καὶ ἐν ἀληθείᾳ γινόμενα

viennent la proie du loup et péris-
 sent ainsi. C'est qu'ils n'ont pas
 « conservé le principe »; ils ont
 délaissé la vérité, et ils se sont ainsi
 abandonnés eux-mêmes au nau-
 frage, et au flot de toutes les erreurs.
 Si Maximilla déclare qu'il n'y aura
 plus de prophète, elle supprime donc
 le charisme parmi eux [les Phry-
 giens] et ne lui permet plus de durer
 jusqu'aujourd'hui. Si le charisme
 n'a duré que jusqu'à elle, comme
 je l'ai dit plus haut, c'est donc
 qu'elle-même n'a pas eu part aux
 charismes.

III. Mais elle se trompe. Car le
 Seigneur a marqué l'Eglise de son
 sceau et il a accompli pour elle les
 charismes. Tant qu'il fut besoin
 de prophètes, de saints personnages
 firent entendre toutes leurs prédic-
 tions sous l'influence de l'Esprit de
 vérité, avec une raison bien ferme
 et un esprit bien présent. L'Esprit-
 saint les remplissait dans la mesure
 des charismes spirituels qui étaient
 départis à chacun et selon l'analogie
 de la foi, pour l'utilité (générale).

Mais ceux-là, qu'ont-ils dit qui
 soit utile? où est chez eux l'ana-
 logie de la foi? Ne ressemblent-ils
 pas étrangement à ceux dont le
 Seigneur a dit: « Prenez garde aux
 faux prophètes qui viennent à vous
 sous des vêtements de brebis, mais
 qui, au dedans, sont des loups
 rapaces »? Comparant ce qu'ils
 disent avec le contenu réel, les faits

καὶ πεπροφητευμένα, δοκιμάσωμεν ποία προφητεία τυγχάνει, καὶ ποία ψευδοπροφητεία.

Ὁ προφήτης μετὰ καταστάσεως λογισμῶν καὶ παρακολουθήσεως ἐλάλει καὶ ἐφθέγγετο ἐκ πνεύματος ἁγίου, τὰ πάντα ἐρρωμένως λέγων· ὡς Μωϋσῆς ὁ θεράπων τοῦ θεοῦ καὶ πιστὸς ἐν οἴκῳ (cf. *Nombres*, XII, 7) Ὁ βλέπων (cf. *I Rois*, IX, 9) ἐλέγετο. Ὁ προφήτης ἐν τῇ παλαιᾷ διαθήκῃ, Ὅρασις, φησὶν, ἣν εἶδεν Ἡσαΐας υἱὸς Ἀμὼς ὁ προφήτης· [Suit *ISAIE*, I, I, et VI, I et s.]. Καὶ ἀκούσας παρὰ τοῦ κυρίου ἐλθὼν πρὸς τὸν λαὸν 15 ἔφη· Τάδε λέγει κύριος. Οὐχ ὄραξ ὅτι παρακολουθοῦντος ὁ λόγος, καὶ οὐκ ἐξισταμένου, οὔτε ὡς ἐξισταμένης διανοίας ἡ φθογγὴ ἀπεδίδοτο ;

Ὡσαύτως δὲ καὶ Ἰεζεκιήλ ὁ ἅγιος 20 καὶ προφήτης ἀκούων παρὰ κυρίου ὅτι, Ποίησον σεαυτῷ ἄρτον ἐπὶ κόπρου ἀνθρωπιᾶς (*EZECHIEL*, IV, 12), ἔλεγε· Μηδαμῶς, κύριε· οὐδέποτε κοινὸν καὶ ἀκάθαρτον εἰσῆλθεν εἰς τὸ στόμα μου 25 (*Ibid.*, 14). Γινώσκων γὰρ τὴν δι' ἀπειλὴν λεγομένην πρὸς αὐτὸν ῥῆσιν ὑπὸ κυρίου, καὶ οὐχ ὡς ἐν ἐκστάσει διανοίας φερόμενος ἐπεβάλλετο τοῦτο πράττειν, ἀλλ' ἠξίου, ἐρρωμένην ἔχων 30 τὴν διάνοιαν καὶ παρακολουθοῦσαν, καὶ ἔλεγε, Μηδαμῶς, κύριε. Ταῦτα γὰρ ἀληθῶς προφητῶν ἐν ἁγίῳ πνεύματι

véritables, les prophéties authentiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, examinons ce qui est (vraie) prophétie et ce qui est fausse prophétie.

Le (vrai) prophète parlait avec une raison bien assise, en pleine intelligence, il s'exprimait d'après l'Esprit Saint et disait toutes choses avec solidité. C'est ainsi que Moïse « le Serviteur de Dieu, fidèle dans sa maison » était appelé le Voyant. — Le prophète dit dans l'Ancien Testament : « Vision que vit Isaïe le prophète, fils d'Amos : J'ai vu, etc. [Suit *ISAIE*, I, I et VI, I et s.] ». Et, après avoir entendu le Seigneur, il alla dire au peuple : « Voici ce que dit le Seigneur. » Ne vois-tu pas que ce sont là les paroles d'un homme qui se rend compte de ce qu'il dit, qui n'est point hors de soi-même ; et que ces propos ne trahissent pas une raison qui s'échappe ?

De même Ezéchiel, le saint prophète, à l'ordre du Seigneur lui prescrivant de faire son pain sur de la fiente humaine, répondait : « Mais non, Seigneur ! Jamais il n'est entré dans ma bouche rien de vulgaire ni d'immonde. » Remarquant que les paroles que lui adressait le Seigneur impliquaient une menace, il faisait effort pour exécuter son ordre, en homme qui n'est point emporté par l'extase de sa raison, mais pleinement maître de sa raison et de son intelligence ;

ἐρωμένην ἔχόντων τὴν διάνοιαν καὶ τὴν
διδασκαλίαν καὶ τὴν διαλογὴν.

Ὁ δὲ Δανιὴλ οὐχ εὐρίσκειται πασης
συνέσεως ἔμπλεως, καὶ τοῖς φρονήμασι
5 παρακολουθῶν; ὅς τὰ αἰνίγματα τοῦ
Ναβουχοδονόσωρ ἐπέλυσε, καὶ ἅ ἐκείνος
δι' ὀνειράτων ἐθεάσατο, καὶ ἀπέστη ἀπὸ
αὐτοῦ τοῦ ἐωρακότος. οὕτως ὑπομι-
μνήσκει, καὶ τὴν ἐπίλυσιν εὐθὺς ἐπέφερεν
10 ἐρωμένην καταστάσει, καὶ ὑπερβολῆ
χαρίσματος, περιττοτέρως τὴν φρόνησιν
ἔχων ὑπὲρ πάντα ἄνθρωπον, διὰ τὸ
χάρισμα τοῦ ἁγίου πνεύματος, τὸ σοφίζον
ὄντως τὸν προφήτην, καὶ τοὺς διὰ τοῦ
15 προφήτου τῆς διδασκαλίας τῆς ἀληθείας
καταξιουμένους.

Ἄ δὲ οὗτοι ἐπαγγέλλονται προφη-
τεύειν, οὐδὲ εὐσταθοῦντες φανοῦνται,
οὔτε παρακολουθίαν λόγου ἔχοντες. Λοῦζ'
20 γὰρ τὰ παρ' αὐτῶν ῥήματα καὶ σκαληνὰ,
καὶ οὐδεμιᾶς ὀρθότητος ἐχόμενα.

IV. Εὐθὺς γὰρ ὁ Μοντανός φησιν,
Ἰδοῦ, ἄνθρωπος ὡσεὶ λύρα, καὶ γὼ ἵπταμαι
ὡσεὶ πλῆκτρον· ὁ ἄνθρωπος κοιμᾶται,
25 καὶ γὼ γρηγορῶ ἰδοῦ, κύριος ἐστὶν ὁ
ἐξιστάνων καρδίας ἀνθρώπων, καὶ διδοὺς
καρδίας ἀνθρώποις.

aussi bien il jugeait (cet ordre) et
il disait : « Mais non, Seigneur ! »
Telle est la marque véritable des
prophètes qui parlent sous l'in-
fluence de l'Esprit saint avec une
raison, une doctrine, un discerne-
ment bien affermis.

Et Daniel? Ne le voit-on pas
plein d'une intelligence inentamée
et capable de suivre ses propres
pensées, lui qui devina les énigmes
de Nabuchodonosor et des vi-
sions que le voyant lui-même ne
comprendait pas? Daniel les lui
commenta et il lui en donna aus-
sitôt l'explication avec une robuste
fermeté d'esprit, grâce à la sur-
bondance du charisme. C'est qu'il
avait une raison supérieure à celle
des autres hommes, en vertu du
charisme de l'Esprit saint qui
donne la sagesse au prophète et à
ceux qui sont jugés dignes de
connaître par l'intermédiaire du
prophète la doctrine de vérité.

Au contraire, les prophéties dont
ces gens-là se font gloire, ils ne les
manifestent point avec une intelli-
gence bien équilibrée, ni en com-
prenant ce qu'ils disent. Leurs
propos sont équivoques, tortueux,
sans nulle droiture.

IV. C'est ainsi que Montan dé-
clare : « Voici, l'homme est comme
une lyre, et moi je vole sur (lui)
comme un plectre. L'homme dort
et moi je veille. Voici que c'est le
Seigneur qui jette hors de soi le

Τίς τοίνυν τῶν παρακολουθούντων καὶ μετὰ συνέσεως δεχομένων τὸν τῆς ὠφελείας λόγον καὶ τῆς ἑαυτῶν ζωῆς ἐπιμελούμενων οὐ καταγνώσεται τῆς τοιαύτης 5 παραπεποιημένης ὑποθέσεως καὶ τοῦ λόγου τοῦ ἀγχοῦντος ἑαυτὸν ἐν προφήταις καταλέγεσθαι, μὴ δυναμένου τὰ ὅμοια λέγειν προφήταις : οὔτε γὰρ πνεῦμα ἅγιον ἐλάλησεν ἐν αὐτῷ. Τὸ γὰρ εἶπειν 10 Ἐφίπταμαι, καὶ Πλήσσω, καὶ Γρηγορῶ, καὶ Ἐξιστᾶ κύριος καρδίας, ἐκστατικῶς ῥήματα ὑπάρχει ταῦτα, καὶ οὐχὶ παρακολουθοῦντος, ἀλλὰ ἄλλον χαρακτῆρα ὑποδεικνύοντος παρὰ τὸν χαρακτῆρα τοῦ 15 ἁγίου πνεύματος, τοῦ ἐν προφήταις λελαληκότος.

Εἰ δὲ θελήσουσι παραπλέκειν τῇ ἀληθείᾳ τὸ ψεῦδος, καὶ ἀγνοεῖν τὸν νοῦν τὸν τῆς ἀκριβείας ἐπιμελόμενον, 20 ἑαυτοῖς δὲ ἐπισωρεύειν λόγους δι' ὧν παραπονητεύονται τὴν ἑαυτῶν πλάνην ὁμοίαν τινὰ ἀποτελέσαι, παραστήσουσιν ἀπὸ τοῦ τὴν ἁγίαν γραφὴν εἰρηκέναι, Ἐπέβαλεν ὁ θεὸς ἕκστασιν ἐπὶ τὸν 25 Ἀδὰμ, καὶ ὑπνώσει (Genèse, II, 21). Καὶ οὐκέτι ὅμοιον τοῦτο ἐκείνου. Οὐ γὰρ καὶ ἐνταῦθα σῶμα ἔμελλε πλάσσειν ὁ θεός, ἀφ' οὗ εἰς ἕκστασιν ἔφερον. ἵνα τὰ ὅμοια ἐπενέγκη, δι' ὑπερβολὴν τῆς 30 φιλάνθρωπίας· τῷ γὰρ Ἀδὰμ ἐπήνεγκε τὴν ἕκστασιν τοῦ ὕπνου, οὐκ ἕκστασιν φρενῶν. Ἐκστασις δὲ κατὰ διαφορὰς πολλὰς ἔχει τὸν τρόπον. Ἐκστασις δι' ὑπερβολὴν θαύματος λέγεται· ἕκστασις

cœur des hommes, pour donner aux hommes un (autre) cœur. »

Qui donc — parmi ceux qui reçoivent avec intelligence et pleine compréhension la parole profitable et qui ont souci de leur propre vie —, qui ne condamnera une affirmation aussi frelatée, propos d'un homme qui a l'impudence de s'inscrire lui-même au nombre des prophètes, bien qu'incapable de parler comme eux ? Car ce n'était pas l'Esprit saint qui parlait en lui. De dire : « Je vole, je frappe, je veille, le Seigneur jette hors de soi les cœurs », ce sont là déclarations d'un extatique, qui a perdu toute raison, et qui offre un caractère tout autre que le caractère de l'Esprit saint qui parlait dans les prophètes.

S'ils tiennent à mêler à la vérité le mensonge, à ignorer l'esprit qui aime l'exactitude, et à accumuler pour eux-mêmes des discours en vue de farder leur erreur et de la rendre semblable (à la vérité), ils feront état du passage de l'Écriture sainte où il est dit : « Dieu envoya l'extase sur Adam et celui-ci s'endormit. » Mais ce n'est pas du tout la même chose. Il ne s'agissait plus alors pour Dieu [comme dans ce cas] de façonner un corps, et de jeter pour cela Adam en extase, afin de lui adjoindre son pareil, par excès d'amour pour lui. Dieu mit sur Adam l'extase du sommeil, non celle de l'intelligence. Le mot extase a des sens très différents.

λέγεται ἡ μανία, διὰ τὸ ἐκστῆναι τοῦ προκειμένου. Ἐκείνη δὲ ἡ τοῦ ὕπνου ἐκστασις κατὰ ἄλλον τρόπον ἐρρέθη, κατὰ τὴν φυσικὴν ἐνέργειαν, μάλιστα δὲ τῷ
5 βαθυτάτως αὐτὴν ἐπενηχῆθαι τῷ ἀγίῳ Ἀδάμ, καὶ ἐν χειρὶ θεοῦ πεπλασμένῳ.

V. Καὶ γὰρ ἀληθῶς ἔστιν ἰδεῖν, ὡς δικαίως ἐκστασιν ταύτην ἡ θεία γραφὴ κέκληκεν. Ἐν τῷ γὰρ ὕπνῳ τὸν
10 ἄνθρωπον μεθίστανται πᾶσαι αἱ αἰσθήσεις εἰς ἀνάπαυσιν τραπεῖσαι. Ὡς οἶον εἰπεῖν, παροῦσα ἡ διορατικὴ οὐχ ὄρα· ἀποκλείεται γὰρ τὸ ὄμμα, ἡσυχάζει τὸ κινεῖν ἐν τῷ ἀνθρώπῳ πνεῦμα, εἴτ' οὖν ψυχή.
15 Δυσοσμίας οὔσης ἐν οἴκῳ καὶ εὐσμίας, καὶ τοί γε παρούσης τῆς ὀσφραντικῆς αἰσθήσεως, οὐκ ἀντιλαμβάνεται· ἐξέστη γὰρ ἡ τοιαύτη αἴσθησις εἰς ἀνάπαυσιν τραπεῖσα. Πικρῶν ὄντων χυμῶν ἐν τῷ
20 στόματι, ἢ ἀλμυρῶν, ἢ γλυκέων, τὸ γευστικὸν οὐκ αἰσθάνεται, ἐπειδὴ περ ἐν ἐκστάσει τῆς ἀναπαύσεως κεῖται μὴ ἐνεργοῦν. Ὅπερ ἐν τῷ ὕπῳ ἐνήργει. Ἀκοὴ πάρεστιν, ἀλλ' ἀργεῖ τὸ ἀκουστικὸν
25 κατὰ τὴν αἴσθησιν, καὶ πολλάκις τῶν λαλούντων ἐν οἴκῳ, εἰ μὴ τι διυπνισθῆ ὁ ἄνθρωπος, οὐχ ὑπακούει τῶν παρὰ τινῶν ῥηθέντων, διὰ τὸ ἀποστῆναι τὴν ἐνέργειαν πρὸς τὴν ὥραν. Τινῶν κνωδάλων
30 διερχομένων διὰ τοῦ ἡμετέρου σώματος οὐκ αἰσθανόμεθα τῆς αὐτῶν περὶ τὸ σῶμα ἡμῶν ἀφῆς, εἰ μὴ τι βαρέως ἐπιθῶνται ἡμῖν τὰ κνώδαλα, ὡς τοῦ παντὸς ὄργανου διὰ τὴν ἀνάπαυσιν τοῦ

On entend par extase un excès d'étonnement. On entend aussi par extase la folie, parce qu'alors (l'esprit) sort de tout dessein arrêté. Mais cette extase de sommeil est prise dans un autre sens, du point de vue des fonctions naturelles, et surtout parce qu'elle s'appesantit très profonde sur Adam, l'homme saint formé par la main de Dieu.

V. A dire vrai, on peut se rendre compte de la justesse avec laquelle l'Écriture sainte appelle « extase » cet état. Lorsque l'homme dort, tous ses sens passent au repos. Ainsi, par exemple, son aptitude à voir, quoique toujours disponible, ne s'exerce pas : car son œil est fermé, et le principe qui met en mouvement l'esprit, ou l'âme, demeure inactif. Son aptitude à sentir a beau demeurer intacte, il ne perçoit plus cependant les odeurs, bonnes ou mauvaises, de sa maison : cette partie de ses sens est suspendue et en repos. Telle saveur, amère, saumâtre ou douce à la bouche, n'est pas davantage perçue par le goût : c'est que, dans l'extase du repos, le goût ne remplit plus la fonction qu'il remplit dans l'état de veille. L'ouïe subsiste, mais la faculté d'entendre reste inactive au point de vue de la sensation, et souvent, quand des gens causent dans la maison, si l'on ne s'éveille pas, on n'entend pas ce qu'ils disent, parce que la faculté (corres-

ὕπνου ἐκστάντος ἀπὸ τῆς ἐνεργείας. Τὸ
 μὲν γὰρ ὄργανον φύσεως ὄν γηίνης, καὶ
 περιστῆν ψυχὴν ἔχον, διὰ τὸ οὕτως ἐκ
 θεοῦ τῶν χρησίμων ἡμῖν γεγενῆσθαι,
 5 ἀποδίδεται τῷ ὕπνῳ καιρὸς, μεθιστῶν
 αὐτὸ ἀπὸ τῆς ἐνεργεστάτης αἰσθήσεως
 εἰς μετάστασιν ἀναπαύσεως· αὐτὴ δὲ
 ἡ ψυχὴ οὐκ ἐξέστη τοῦ ἡγεμονικοῦ,
 οὐδὲ τοῦ φρονήματος. Πολλάκις γὰρ
 10 φαντάζεται ἑαυτὴν, ὡς ἐν γρηγορήσει,
 καὶ περιπατεῖ καὶ ἐργάζεται καὶ ποντο-
 πορεῖ, καὶ ἐν πλείοσι καὶ μείζοσι τούτων
 δι' ὄνειράτων ἑαυτὴν θεωμένη, οὐ μὴν
 κατὰ τὸν ἀφραίνοντα καὶ ἐν ἐκστάσει
 15 γινόμενον ἐκστατικὸν ἄνθρωπον, τὸν τῷ
 σώματι καὶ τῇ ψυχῇ ἐγρηγορότα τὰ
 δεινὰ μεταχειριζόμενον καὶ πολλάκις
 ἑαυτῷ δεινῶς χρώμενον καὶ τοῖς πέλας.
 Ἄγνωεὶ γὰρ ἃ φθέγγεται τε καὶ πράττει,
 20 ἐπειδήπερ ἐν ἐκστάσει γέγονεν ἀφροσύνης
 ὁ τοιοῦτος.

VI. Ταῦτα δὲ πάντα διὰ τὸ, Ἐπέβαλε
 κύριος ἔκστασιν ἐπὶ τὸν Ἀδὰμ καὶ
 ὕπνωσεν, ἀνάγκην ἐσχίκαμεν, ὃ ἐπι-
 25 πόθητοι, συναγαγεῖν τὰς διαφορὰς τῶν
 τρόπων τῆς ἐκστάσεως, καὶ ἐφράσαμεν
 δι' ἣν αἰτίαν ἐκεῖ παρὰ κυρίου ἔκστασις

pondante) est abolie pendant ce
 temps. Des bêtes parcourent-elles
 notre corps, nous ne sentons pas
 leur contact, à moins qu'elles ne
 nous foulent lourdement, parce que
 l'action de tous nos organes est
 suspendue, dans la détente du som-
 meil. Notre organisme qui est de
 nature terrestre, et qui a pourtant
 une âme d'essence supérieure, selon
 la disposition réglée par Dieu dans
 notre intérêt, est livré au sommeil
 en temps voulu, et il échange alors
 sa remarquable activité sensorielle
 contre l'état de repos. Quant à l'âme
 elle-même, elle n'abdique ni sa
 faculté maîtresse, ni sa raison. Sou-
 vent elle se figure qu'elle est en état
 de veille : elle se promène, elle
 agit, elle navigue sur mer, elle se
 voit en songe occupée de bien
 d'autres tracas encore plus impor-
 tants. — Mais tout cela n'a aucun
 rapport avec l'homme qui a perdu
 sa raison et qui, hors de soi, tombé
 en extase, entreprend, quoiqu'éveillé
 de corps et d'âme, des actions cou-
 pables et souvent exerce de mauvais
 traitements contre lui-même et con-
 tre son prochain. Il ignore en effet
 ce qu'il dit et ce qu'il fait, puisqu'il
 est dans une extase de déraison.

VI. Tout cela, nous l'avons dit
 à propos du verset : « Le Seigneur
 envoya une extase sur Adam et il
 s'endormit. » D'où nécessité pour
 nous, ô mes amis, de grouper les
 diverses sortes d'extases. Et nous

εἰρηται ἡ τοῦ ὕπνου μετοχή, ὅτι διὰ
 τὴν τοῦ θεοῦ φειδῶ καὶ φιλανθρωπίαν,
 ἦν πᾶσι μὲν ἀνθρώποις ὁ αὐτὸς δεδώ-
 ρηται εἰς τὸ μεταφέρεισθαι τὸν ἄνθρωπον
 5 ἀπὸ μερίμνης εἰς ἀνάπαυσιν ὕπνου, καὶ
 τὸν τῷ βίῳ χρειωδῶν πραγμάτων. Ἐκεῖ
 δὲ περιττοτέρως ἐκείνην ἔκστασιν κέκ-
 λιχε. διὰ τὸ ποιῆσαι αὐτὸν πρὸς τὴν
 ὥραν μὴ αἰσθάνεσθαι πόνου, δι' ἣν ἐμελλε
 10 λαμβάνειν πλευρὰν ἀπ' αὐτοῦ, καὶ πλάτ-
 τειν αὐτὴν αὐτῷ εἰς γυναῖκα· ἀλλὰ οὐκ
 ἦν ἔκστασις φρενῶν καὶ διανοημάτων.
 Εὐθύς γὰρ ἀναστὰς ἐπέγνω, καὶ εἶπε·
 Τοῦτο νῦν ὅστοῦν ἐκ τῶν ὀστέων μου,
 15 καὶ σὰρξ ἐκ τῆς σαρκός μου· αὕτη
 κληθήσεται γυνή, ὅτι ἐκ τοῦ ἀνδρός
 αὐτῆς ἐλήφθη αὕτη (*Genèse*, II, 21).

Καὶ ἐπίσταται γὰρ, ὡς ὄρεξ, καὶ τὰ
 πρῶτα καὶ τὰ παρόντα, καὶ προφητεύει
 20 περὶ τῶν μελλόντων. Ἴδου γὰρ, ἐπέγνω
 τὰ πρῶτα, ὅτε ἦν ἐν ὕπνῳ, λέγων ὅτι,
 Ὅστοῦν ἐκ τῶν ὀστέων μου· καὶ ἐπέγνω
 τὰ παρόντα, μετὰ τὸ πλασθῆναι τὴν
 γυναῖκα ἐπιγνούς αὐτὴν ἀπὸ τοῦ σώματος
 25 ἡρμένην· καὶ προεφήτευσεν περὶ τῶν
 ἔσομένων ὅτι, Ἐνεκεν τούτου κατα-
 λείψει ἄνθρωπος τὸν πατέρα αὐτοῦ καὶ
 τὴν μητέρα αὐτοῦ, καὶ προσκολληθήσεται
 τῇ γυναικὶ αὐτοῦ, καὶ ἔσονται οἱ δύο
 30 εἰς σὰρκα μίαν (*Genèse*, II, 24).
 Ταῦτα δὲ οὐκ ἦν ἐκστατικῶς ἀνδρός,
 οὐδὲ ἀπαρκαλοῦσθῆτος, ἀλλὰ ἐρωμένην
 ἔχοντος τὴν διάνοιαν.

avons dit pourquoi, en ce passage, le Seigneur appela extase le fait de participer au sommeil. C'est un effet des ménagements et de l'amour dont Dieu a gratifié tous les hommes en les faisant passer des soucis et des tracas de la vie au repos du sommeil. Dans le cas présent il avait une raison supérieure d'appeler ce sommeil « extase », puisqu'il rendait l'homme momentanément insensible au travail par où il allait lui prendre une côte pour en former la femme. Mais ce n'était pas là une extase de l'esprit ni de la raison. Car aussitôt réveillé, Adam vit ce qu'il en était, et il s'écria : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair. Elle sera appelée femme, parce qu'elle a été tirée de son mari. »

Adam connaît donc, on le voit, les choses passées et présentes, et il prédit l'avenir. Car, d'une part, il a compris ce qui s'est passé tout d'abord, quand il était endormi, puisqu'il dit : « Voici l'os de mes os ». Il comprend également les choses présentes, puisqu'il sait, une fois la femme formée, qu'elle a été tirée de son corps. Et il prophétise l'avenir, quand il dit : « Pour elle l'homme abandonnera son père et sa mère, et il s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair. » Tout cela n'est pas le fait d'un homme hors de soi, incapable de suivre ses idées, mais d'un

VII. Εἰ δὲ καὶ περὶ τοῦ, Ἐγὼ εἶπον ἐν
 τῇ ἐκστάσει μου, Πᾶς ἄνθρωπος ψεύστης
 (Ps., CXV, 11), λεκτέον, ἑτέρα πάλιν
 αὕτη ἡ δύναμις, οὐκ ὄν τρόπον τινὸς
 5 ἀφραίνοντος ἀνθρώπου καὶ ἐκστατικοῦ,
 μὴ γένοιτο, ἀλλὰ ὑπερθαυμάζοντος καὶ
 διανοουμένου ὑπὲρ τῶν κατὰ τὴν συνή-
 θειαν λογισμῶν τῶν συμμετρῶς ὀρωμένων
 τε καὶ πραττομένων. Ἐπειδὴ γὰρ ἐθαύ-
 10 μασεν προφήτης, διὰ θαυμασμὸν ἐνταῦθα
 λέγει. Γεγόνασι δὲ ἐν ἐκστάσει οἱ
 προσφῆται, οὐκ ἐν ἐκστάσει λογισμῶν.
 Γέγονε γὰρ καὶ Πέτρος ἐν ἐκστάσει.
 οὐχὶ μὴ παρακολουθῶν τῷ λόγῳ, ἀλλ'
 15 ὄρων τῆς καθημερινῆς ἀκολουθίας ἕτερα
 παρὰ τοῖς ἀνθρώποις ὀρώμενα. Εἶδε γὰρ
 ὀθόνην καθιεμένην, καὶ πάντα τὰ τετρά-
 ποδα καὶ ἔρπετά καὶ τοῦ οὐρανοῦ τὰ
 πετεινά ἐν αὐτῇ. Ὅρα δὲ ὅτι παρακο-
 20 λουθεῖ, καὶ οὐκ ἦν ἐν ἐκστάσει φρενῶν
 ὁ ἅγιος Πέτρος. Ὅτε γὰρ ἤκουσεν,
 Ἄνάστα, θῦσον καὶ φάγε, οὐκ ὡς μὴ
 τὸν νοῦν ἐρρωμένος ἐπίεσθη, ἀλλὰ φησι
 πρὸς τὸν κύριον, Μηδαμῶς, κύριε·
 25 οὐδέποτε κοινὸν ἢ ἀκάθαρτον εἰςτῆλθεν
 εἰς τὸ στόμα μου (Actes, x, 11 et s.).

Καὶ Δαβὶδ ὁ ἅγιος εἶπεν ὅτι. Πᾶς

homme qui garde l'entière maîtrise
 de sa raison.

VII. Faut-il parler du passage :
 « j'ai dit dans mon extase : tout
 homme est menteur » ? La portée
 de ce texte est encore différente. Il
 ne s'agit pas, Dieu merci, d'un
 homme hors de sa raison et de son
 bon sens, mais d'un homme étonné
 au suprême degré et dont les médi-
 tations allaient par de là les raison-
 nements coutumiers de ceux qui
 voient et agissent normalement.
 Comme le prophète s'est étonné,
 il parle là sous l'influence de cet
 étonnement. Les prophètes entrent
 en extase, mais ce n'est pas l'extase
 de la raison. Pierre, lui aussi, entra
 en extase ; non pas qu'il cessât de
 garder le contrôle de sa raison,
 mais parce qu'il voyait se produire
 parmi les hommes certains phéno-
 mènes contraires à l'ordre habituel.
 « Il vit une nappe jetée de haut en
 bas et qui renfermait tous les qua-
 drupèdes, les reptiles, et les oiseaux
 du ciel. » On peut constater que
 saint Pierre suivait ses idées et
 n'était pas dans l'extase de l'esprit,
 car lorsqu'il entendit ces mots :
 « Lève-toi, tue et mange », il n'obéit
 pas sur le champ comme un homme
 dont l'esprit a perdu sa fermeté ;
 mais il dit au Seigneur : « A Dieu
 ne plaise, Seigneur, jamais il n'est
 entré dans ma bouche rien de
 vulgaire ni d'immonde. »

Quant au saint David qui dit :

ἄνθρωπος ψεύστης· ὁ δὲ λέγων. Εἶπον ἐγὼ, ἰδίᾳ ἔλεγε, καὶ περὶ τῶν ἀνθρώπων, ὅτι ἔλεγε, ψεύδονται. Ἄρα αὐτὸς οὐκ ἐψεύδετο, ἐκπληττόμενος δὲ καὶ θαυμάζων τὴν αὐτοῦ φιλανθρωπίαν καὶ τὰ αὐτῷ παρὰ τοῦ κυρίου κεκηρυγμένα ἐθαύμαζε καθ' ὑπερβολὴν. καὶ ὁρῶν πάντα ἄνθρωπον ἐνδεόμενον τοῦ ἐλέους τοῦ θεοῦ μόνῳ κυρίῳ τὸ ἀληθεύειν
 5
 10 ἐπέδωκε, πάντα δὲ ἄνθρωπον ὑπὸ ἐπιτίμιον ἔγνω, ἵνα δείξῃ τὸ ἀληθινὸν πνεῦμα τὸ ἐν προφήταις λαλήσαν, καὶ τὰ βῆθη αὐτοῖς ἀποκαλύψαν τῆς τοῦ θεοῦ γνώσεως καὶ ἀκρίβειας.

15 Ἐγένετο δὲ καὶ Ἀβραάμ ἐν ἐκστάσει, οὐκ ἐν ἐκστασει φρενῶν, ἀλλὰ ἐκστάσει φόβου. Ἐβλεπε γὰρ κλίβανον καὶ λαμπάδας περὶ τὴν τοῦ ἡλίου δύσιν. Καὶ ἄλλοι προφῆται ὁρῶντες τὰ ὄραματα ἐν
 20 διανοίᾳ ἐρρωμένη, ἔλεγον· ὡς ὁ Μωυσῆς φησιν. Ἐμφοβος εἰμι καὶ ἔντρομος (Hébr., XII. 21). Ἐγὼ δὲ Ἀβραάμ τα ὑπο τοῦ κυρίου λεγόμενα· Γινώσκων γνώσῃ ὅτι παροικὸν ἔσται τὸ σπέρμα σου
 25 ἐν γῆ ἄλλοτρια ἔτη τετρακκοσια (Genèse, XV, 13). Καὶ ὁρᾷς ὡς ἔστι τὰ πάντα ἐν ἀληθείᾳ ἰδεῖν παρὰ τοῖς προφήταις εἰρημένα, καὶ ἐν ἐρρωμένη διανοίᾳ, καὶ ἐν σώφρονι λογισμῷ, καὶ οὐκ ἐν παρα-
 30 πλῆξίᾳ.

« Tout homme est menteur », il ajoute : « C'est moi qui l'ai dit », parlant ainsi de son autorité propre sur le compte des hommes, qui mentent, déclare-t-il. Lui-même était exempt de tout mensonge. Mais frappé d'étonnement, d'admiration devant l'amour de Dieu pour l'homme, il s'émerveillait au plus haut point de ce que le Seigneur lui avait annoncé, et constatant que tout homme a besoin de la miséricorde de Dieu, et mérite le châtiement, il attribua au Seigneur Dieu seul le don de dire la vérité. Il montrait par là l'Esprit de vérité qui parle dans les prophètes, et il révélait les profondeurs de la science, de l'exactitude divines.

Abraham tomba, lui aussi, en extase, — non pas l'extase du sommeil, mais l'extase de la crainte. Car il vit au moment du coucher du soleil un four avec des lampes. D'autres prophètes encore, apercevant des visions, parlaient avec une raison bien affermie. Moïse ne dit-il pas : « Je suis saisi de crainte et d'effroi » ? Abraham comprit ce que disait le Seigneur : « Sache que ta race habitera sur une terre étrangère pendant quatre cents ans. » — Vous voyez qu'on peut véritablement constater que tout ce que disent les prophètes est articulé avec une raison affermie, un raisonnement sage, et sans démen-
 aucune.

VIII. Εἰ δὲ καὶ πάλιν θελήσουσι λέγειν οὐκ ὅμοια τὰ πρῶτα χαρίσματα τοῖς ἐσχάτοις, πόθεν τοῦτο ἔχουσι δεῖξαι; ὁμοίως γὰρ ἀλλήλοις οἱ ἅγιοι προφητῆται καὶ οἱ ἅγιοι ἀπόστολοι προεφήτευσαν. Πρῶτον μὲν οὖν ἀνερχομένου τοῦ σωτῆρος εἰς τὸν οὐρανὸν καὶ ἰδόντες τοὺς δύο τοὺς ἐν ἐσθήσεσι λευκαῖς οὐκ ἐν παραπληξία ὄρωσιν, ἀλλὰ ἤκουον ἐρρωμένη τῇ
 10 διανοίᾳ ὅτι, Ἄνδρες Γαλιλαῖοι [Suit *Actes*, I, 11] καὶ τὰ ἐξῆς. Εἶτα δὲ καὶ ὁ Πέτρος, ὡς ἔφην, ὄρων καὶ ἀκούων καὶ ἀποκρινόμενος καὶ λέγων, Μηδαμῶς, κύριε (*Ibid.*, X, 14), εὐσταθῶν ἦν τῇ
 15 διανοίᾳ. Ἀγαθὸς γὰρ προφητεῶν ἔλεγε, καὶ κατὰ σχήματος θαυμαστοῦ αἰνιττόμενος λαβὼν τὴν ζώνην τοῦ Παύλου, καὶ δῆσας τοῖς ἰδίοις ποσὶ φησιν οὕτως· Τὸν ἄνδρα οὗ ἐστὶν ἡ ζώνη αὕτη,
 20 δῆσουσιν αὐτὸν, καὶ ἀποίσουσιν εἰς Ἱερουσαλήμ (*Ibid.*, XXI, 11). Ἀλλὰ καὶ πάλιν ἐν Ἀντιοχείᾳ κατήλθον προφητῆται, καὶ κατήγγελλον λιμὸν ἔσεσθαι καθ' ὅλης τῆς οἰκουμένης (*Ibid.*,
 25 XI, 27-28)· καὶ οὐ διέπεσεν ὁ τούτων λόγος. Ἀλλ' ἵνα δείξῃ αὐτοὺς ἀληθινούς προφητάς, ἡ γραφὴ εὐθὺς ἐπιφέρει λέγουσα· Ἦτις ἐγένετο ἐπὶ Κλαυδίου Καίσαρος (*Ibid.*, XI, 28). Παῦλος δὲ
 30 ὁ ἀγιώτατος προφητεῶν ἔλεγε, Τὸ δὲ πνεῦμα ῥητῶς λέγει (I *Tim.*, IV, 1). Ἐν ἐσχάταις ἡμέραις ἐνστήσονται καιροὶ χαλεποὶ (*Tim.*, III, 1), καὶ τὰ ἐξῆς· καὶ πάλιν ἄλλοτε ὅτι, Ἀποστήσονται
 35 τινες τῆς ὑγιαίνουσης διδασκαλίας, προσέχοντες πλάνοις καὶ διδασκαλίαις δαιμόνων, κωλυόντων γαμεῖν, ἀπέχεσθαι βρωμάτων, ἃ ὁ θεὸς ἔκτισεν εἰς μετὰ-

VIII. S'ils objectent encore que les premiers charismes ne ressemblaient pas aux derniers, comment pourront-ils le démontrer? Car les saints prophètes et les saints apôtres ont prophétisé de manière semblable, les uns et les autres. Et d'abord quand, au moment de l'ascension du Sauveur, ils virent deux hommes vêtus de blanc, ils n'étaient point à ce moment en état de démence, et c'est avec une raison bien affermie qu'ils entendirent ces mots : « Galiléens, etc. » [Suit *Actes*, I, 11]. — Et quand Pierre, comme il a été dit, voyait, entendait, et répondait : « A Dieu ne plaise, Seigneur », il gardait tout l'équilibre de sa raison — Agabus, lui aussi, parlait en prophète : par un geste surprenant, de portée symbolique, il prit la ceinture de Paul, se lia ses propres pieds et dit : « L'homme à qui cette ceinture appartient, ils le lieront, et le conduiront à Jérusalem. » — Des prophètes vinrent aussi à Antioche, annonçant qu'il y aurait une famine dans tout l'univers. Et leur prédiction ne fut pas vaine : pour montrer que c'était de véritables prophètes, l'Écriture ajoute aussitôt : « Et cette famine survint sous Claude César. » — Paul, le très saint apôtre, a dit en prophétisant : « L'Esprit déclare en termes formels : A la fin des jours viendront des temps difficiles, etc. »

ληψιν ἡμῖν μετ' εὐχαριστίας (I *Tim.*,
 IV, 1 et 3)· ὡς σαφῶς ἐφ' ὑμῖν καὶ τοῖς
 ὁμοίοις ὑμῖν πεπλήρωται ἐξ αὐτῶν τῶν
 προκειμένων. Αἱ γὰρ πλείους τῶν αἰρέ-
 5 σεων τούτων τοῦ γαμεῖν κωλύουσιν,
 ἀπέχεσθαι βρωμάτων παραγγέλλουσιν,
 οὐχ ἕνεκεν πολιτείας προτρεπόμενοι, οὐχ
 ἕνεκεν ἀρετῆς μείζονος καὶ βραβείων καὶ
 στεφάνων (cf. I *Cor.* IX. 24 et s.).
 10 ἀλλὰ βδελυκτὰ τὰ ὑπὸ τοῦ κυρίου
 γεγεννημένα ἡγούμενοι.

IX. Ἡ δὲ ἅγια ἐκκλησία καὶ παρθενίαν
 δοξάζει καὶ μονότητα, καὶ ἀγνεῖαν καὶ
 γηροσύνην ἐπαινεῖ. καὶ γάμον σεμνὸν
 15 τιμᾶ καὶ δέχεται. πορνείαν δὲ καὶ
 μοιχείαν καὶ ἀπέλγειαν ἀπαγορεύει.
 Ὅθεν ἰδεῖν ἔστι τὸν χαρακτῆρα τῆς
 ἁγίας καθολικῆς ἐκκλησίας καὶ τοὺς
 παραπεποιημένους τῶν ἄλλων τρόπους,
 20 καὶ τὰ δοκιμασθέντα ἀποδιδράσκειν ἀπὸ
 πάσης πλάνης καὶ σκολιᾶς ὁδοῦ καὶ
 τρίβου ἐναντίως διακειμένης.

Ἔσθη γὰρ ἄνω ὡς ἀπὸ τοῦ ἁγίου
 ἀποστόλου προεῖρηται, καὶ πάλιν ἐρῶ.
 25 ὅτι ἀσφαλιζόμενος ἡμεῖς καὶ τὸν χαρακ-
 τῆρα τῆς ἁγίας ἐκκλησίας διακρίων ἀπὸ
 τῆς τῶν αἰρέσεων πλάνης ἔφη, ὡς

Et ailleurs encore : « Quelques uns
 abandonneront la saine doctrine,
 s'attachant aux égarements et aux
 doctrines des démons... Ils inter-
 diront le mariage, et prescriront de
 s'abstenir des aliments que Dieu a
 créés pour que nous en usions en
 lui rendant grâce. » C'est exactement,
 l'évidence le prouve, ce qui arrive
 chez vous et chez ceux qui vous
 ressemblent. En effet la plupart de
 ces hérésies interdisent le mariage
 et l'usage de certains mets. Et leurs
 prescriptions n'ont pas pour objet
 les bonnes mœurs, ni une vertu
 supérieure, ni les « prix », les
 « couronnes » (célestes); elles sont
 fondées sur ce fait qu'ils considèrent
 comme abominable ce qui vient du
 Seigneur.

IX. La sainte Eglise, elle, glorifie
 la virginité et le célibat; elle loue
 la chasteté et la viduité; elle honore
 et admet le mariage, quand il est
 saint : quant à la prostitution, à
 l'adultère, à l'impureté, elle les
 condamne. Par là on peut connaître
 le caractère propre de la sainte
 Eglise catholique, les fausses maxi-
 mes des autres sectes; et apprendre
 ainsi à éviter le chemin trompeur,
 tortueux et trop fréquenté qui s'ouvre
 devant nous.

J'ai déjà rappelé plus haut et je
 répète l'avertissement donné par
 l'apôtre pour nous mettre en garde
 et pour distinguer le caractère de la
 sainte Eglise de l'erreur hérétique.

τολμηρῶς τὰ ἐκ θεοῦ καλῶς τεταγμένα
 ἀπαγορεύοντες νομοθετοῦσι, φήσας περὶ
 τινων κωλύοντων γαμεῖν καὶ ἀπέχεσθαι
 βρωμάτων (cf. I *Tim.*, IV, 3). Καὶ γὰρ
 5 συμμετρία τινὶ ὁ θεὸς λόγος ἐν τῷ
 εὐαγγελίῳ φήσας, Θέλεις τέλειος γενέ-
 σθαι (cf. *Μτ.*, XIX, 21); Συγγνωμονῶν
 τῇ τῶν ἀνθρώπων πλάσει καὶ ἀσθενείᾳ
 χαίρει ἐπὶ τοῖς τὰ δοκίμια τῆς θεοσεβείας
 10 δυναμένοις ἐνδείκνυσθαι, παρθενίαν ἀσχεῖν
 αἰρουμένοις, καὶ ἀγνεῖαν καὶ ἐγκρατεῖαν·
 τὴν δὲ μονογαμίαν τιμᾶ, εἰ καὶ μάλιστα
 τὰ χαρίσματα τῆς ἱερωσύνης διὰ τῶν
 ἀπὸ μονογαμίας ἐγκρατευσασμένων καὶ
 15 τῶν ἐν παρθενίᾳ διατελούντων κοσμήσας
 προετύπου, ὡς καὶ οἱ αὐτοῦ ἀπόστολοι
 τὸν ἐκκλησιαστικὸν κανόνα τῆς ἱερωσύνης
 εὐτάχτως καὶ ὁσίως διετάξαντο. Εἰ δέ
 τις κατὰ ἀσθένειαν ἐπιδηθεῖη μετὰ τὴν
 20 τελευτὴν τῆς ἰδίας γαμετῆς συναφθῆναι
 δευτέρῳ γάμῳ, οὐκ ἀπαγορεύει τοῦτο ὁ
 κανὼν τῆς ἀληθείας, τουτέστι τὸν μὴ
 ὄντα ἱερέα. Οὗτοι δὲ κωλύουσι κατὰ τὸ
 εἰρημένον, Κωλύοντων γαμεῖν· ἐκβάλλ-
 25 λουσι γὰρ τὸν δευτέρῳ γάμῳ συναφθέντα,
 καὶ ἀναγκάζουσι μὴ δευτέρῳ γάμῳ
 συνάπτεσθαι.

Ἡμεῖς δὲ οὐκ ἀνάγκην ἐπιτιθέαμεν,
 ἀλλὰ παραινοῦμεν μετὰ συμβουλίας ἀγα-

Il remarque que certains rejettent impudemment les belles prescriptions de Dieu pour y substituer leurs propres lois, faisant ainsi allusion à ceux qui interdisaient le mariage et l'usage de (certains) mets. Avec une véritable modération, le Verbe de Dieu a dit dans l'Évangile : « Veux-tu être parfait ? » Il est indulgent à la faiblesse de la condition humaine, mais il aime ceux qui peuvent donner la preuve de leur piété en faisant profession de virginité, de pureté et de continence. Il honore le mariage unique ; il l'a indiqué par symbole, surtout en aménageant les charismes de la prêtrise par des hommes qui aient gardé la continence après un mariage unique ou soient demeurés dans l'état de virginité ; et c'est dans cet esprit que ses apôtres ont établi avec obéissance et piété la règle ecclésiastique de la prêtrise. Mais si quelqu'un, en raison de sa faiblesse, désire après la mort de sa femme contracter un second mariage, la règle de vérité ne le lui interdit pas, à condition qu'il ne soit pas prêtre. Mais ces gens-là l'en empêchent, selon le mot de Paul : « Ils interdisent de se marier ». Ils rejettent celui qui a contracté un second mariage, et obligent à ne nouer aucun lien pareil.

Nous autres, nous ne faisons point une obligation (de ne pas se rema-

θῆς προτροπόμενοι τὸν δυνάμενον, οὐκ ἀναγκηρὴν δὲ ἐπιτιθέμεν τῷ μὴ δυναμένῳ. οὐκ ἐκβάλλομεν αὐτὸν ἀπὸ τῆς ζωῆς. Ὁ γὰρ ἅγιος λόγος παντὶ ἐκήρυξε τὴν
 5 ἀσθένειαν τῶν ἀσθενούντων βαστάζειν (cf. *Rom.*, xv, 1; *Actes*, xx, 35)· ὡς καὶ αὐτὸς ὁ ἅγιος ἀπόστολος εὐρεθήσεται λέγων, καὶ ἐλέγχων τοὺς τοιοῦτους μὴ ὄντας τοῦ αὐτοῦ χαρίσματος ὅτι
 10 Suit I *Tim.*, v, 11 et s.]. Αἱ γὰρ ἐπαγγειλάμεναι καὶ ἀθετήσασαι ἔχουσι κρίμα· αἱ δὲ μὴ ἐπαγγειλάμεναι, ἀλλὰ συναρθεῖσαι δι' ἀσθένειαν, κρίμα οὐκ ἔχουσι. Εἰ δὲ καὶ κρίμα ἔμελλον ἔχειν,
 15 πῶς ἐλεγε· Γαμείψωσαν, οἰκοδεσποτεῖψωσαν; (*ibid.*, v, 14).

X. Πᾶς τοίνυν προφητεύων παρακο-
 λουθῶν εὐρίσκεται, κἄν τε ἐν τῇ παλαιᾷ
 διαθήκῃ, κἄν τε ἐν τῇ καινῇ.

2) Ὁ δὲ Μοντανὸς οὗτος ὁ αὐγῶν ἑαυτὸν
 εἶναι προφήτην, καὶ πλανήσας τοὺς ὑπὲρ
 αὐτοῦ πεπλανημένους, ἀσύστατα κατὰ
 τὰς θείας γραφὰς διηγείται. Λέγει γὰρ
 ἐν τῇ ἑαυτοῦ λεγομένῃ προφητείᾳ· Τί
 25 λέγεις τὸν ὑπὲρ ἄνθρωπον σωζόμενον·
 λάμψει γὰρ ὁ δίκαιος, φησὶν, ὑπὲρ τὸν
 ἥλιον ἑκατονταπλάσιον, οἱ δὲ μικροὶ ἐν
 ὑμῖν σωζόμενοι λάμψουσιν ἑκατονταπλα-
 σίον ὑπὲρ τὴν σελήνην. Ὁ δὲ κύριος
 3) ἐλέγχει τὸν τοιοῦτον, ὁ ἔχων τὴν
 ἐξουσίαν χαρίσασθαι τὸ λάμπειν τὰ πρόσ-

rier), nous le conseillons seulement, et nous donnons de bons avis pour y exciter celui qui s'en sent capable. Nous ne l'imposons pas à qui ne peut s'y soumettre, ni ne l'excluons du salut. Le Verbe saint nous a tous invités, en effet, à assister la faible des faibles. Le saint Apôtre donne le même précepte, et il convainc (ces hérétiques) d'être étrangers à la grâce [Suit I *Tim.*, v, 11 et s.] Celles qui se sont engagées par promesse, puis qui ont violé leur serment, tombent sous le coup de ce jugement. Mais celles qui ne se sont pas engagées, et qui ont contracté de nouveaux liens à cause de leur faiblesse, y échappent. Car si elles devaient être condamnées, comment l'apôtre aurait-il dit : « Qu'elles se marient, qu'elles soient maîtresses de maison » ?

X. Donc nous constatons que tout prophète, aussi bien dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau, comprend ce qu'il dit.

Mais Montan qui se vante d'être un prophète et qui a jeté dans l'erreur ses dupes, raconte des choses incohérentes au regard de l'Écriture sainte. Il dit dans sa prétendue prophétie : « Pourquoi dis-tu : le surhomme qui est sauvé ? C'est que, dit-il, le juste brillera cent fois plus que le soleil, et les petits parmi vous brilleront une fois sauvés cent fois plus que la lune. » Mais le Seigneur réfute cette affir-

ὡπὰ τῶν ἁγίων, καὶ φαιδρύνας τὸ
 πρόσωπον τοῦ Μωϋσέως, καὶ μεταβαλὼν
 τοὺς ἁγίους ἐν τῇ ἀγίᾳ αὐτοῦ ἀναστᾶσει
 τῶν σωμάτων, τοὺς σπειρομένους ἐν τῇ
 5 ἀτιμίᾳ καὶ ἐγειρομένους ἐν δόξῃ, οὐκ
 ἄλλα σώματα παρὰ τὰ ὄντα, ἀλλὰ αὐτὰ
 τὰ ὄντα ἐγειρόμενα ὅλα, λαμβάνοντα δὲ
 δόξαν παρ' αὐτοῦ μετὰ ἀνάστασιν. παρὰ
 τοῦ τὴν δόξαν ἀφθόνως παρέχοντος τοῖς
 10 αὐτοῦ ἁγίοις, ἐπειδὴ ἔχει τὴν ἐξουσίαν
 δοῦναι καὶ χαρίσασθαι. ὡς θεὸς καὶ
 κύριος. Ἔχων δὲ τοῦ χαρίσασθαι, οὐκ
 ἐπηγγείλατο κατὰ Μοντανὸν, ἀλλὰ φησὶ,
 Λάμψει ὑμῶν τὰ πρόσωπα ὡς ὁ ἥλιος
 15 (cf. ΜΤ., XIII, 43). Εἰ τοίνυν ὁ ἔχων
 τὴν ἐξουσίαν καὶ ἀληθῶς ὑπάρχων
 δεσπότης καὶ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς
 Χριστὸς ὡς ὁ ἥλιος λέγει τὰ πρόσωπα
 τῶν δικαίων λάμψειν, πῶς Μοντανὸς
 20 ἐπαγγέλλεται περιττότερον ἑκατοντα-
 πλασίονα ;

XI. Ἐτι δὲ προστίθησιν ὁ αὐτὸς
 Μοντανὸς, οὕτω λέγων· Ἐγὼ κύριος ὁ
 θεὸς ὁ παντοκράτωρ καταγινόμενος ἐν
 25 ἀνθρώπῳ. Ἄρα οὖν καλῶς ἡμᾶς ἡ θεία
 γραφή ἐπασφαλίζεται, καὶ ἡ ἀκόλουθος
 τοῦ ἁγίου πνεύματος διδασκαλία, νοουθε-
 τοῦσα ἡμᾶς, ἵνα γινώσκωμεν ποῖά ἐστι
 τὰ μιμητὰ τοῦ ἄλλοτρίου πνεύματος, καὶ
 30 τὰ ἀντίθετα πρὸς τὴν ἀλήθειαν. Ὅτε
 γὰρ εὐθὺς τοῦτο εἶπε Μοντανὸς, ὑπόνοιαν
 ἡμῖν δέδωκεν ἀναμνησθῆναι τὰ ὑπὸ τοῦ
 κυρίου εἰρημένα. Οὕτω γὰρ φησιν ὁ

mation, lui qui a le pouvoir de
 faire resplendir le visage des saints ;
 lui qui a fait briller le visage de
 Moïse ; qui, lors de la sainte résur-
 rection des corps, transforme les
 saints qui, semés dans la honte,
 s'éveillent dans la gloire non pas
 avec des corps différents, mais avec
 des corps identiquement pareils. Et
 ils reçoivent, après la résurrection,
 une gloire (nouvelle) du Seigneur
 qui la départit en abondance à ses
 saints, ayant, en sa qualité de Dieu
 et de Maître, la puissance de donner
 et de faire des grâces. Et pourtant,
 malgré cette puissance de faire des
 grâces, il n'a jamais articulé des
 promesses comme celle de Montan.
 Il dit (simplement) : « Vos visages
 brilleront comme le soleil. » Si
 celui en qui réside la puissance, si
 le maître de toutes choses. Notre
 Seigneur Jésus-Christ, dit que les
 visages des justes brilleront comme
 le soleil, comment Montan promet-
 il qu'ils brilleront cent fois plus ?

XI. Montan ajoute encore ceci :
 « C'est moi, le Seigneur Dieu tout
 puissant qui réside dans l'homme. »
 Heureusement l'Écriture sainte nous
 met en garde, et aussi l'enseigne-
 ment concordant de l'Esprit saint ;
 elle nous apprend à reconnaître les
 contrefaçons de l'esprit étranger, et
 les antithèses (dressées) en face de
 la vérité. A peine Montan a-t-il
 prononcé ces paroles, qu'il nous
 suggère de nous rappeler celles du

κύριος ἐν τῷ εὐαγγελίῳ· Ἐγὼ ἦλθον ἐν τῷ ὀνόματι τοῦ πατρὸς, καὶ οὐκ ἐδέξασθέ με· ἄλλος ἐλεύσεται ἐπὶ τῷ ἰδίῳ ὀνόματι, καὶ δεξόνται τὸν τοιοῦτον
5 (JEAN, V, 43).

Ἀσύμφωνος τοίνυν παντάπασιν ὁ τοιοῦτος τῶν θείων γραφῶν ηὔρεθη, ὡς παντὶ τῷ σαφές ἐστι τῷ νουνεχῶς ἐντυγχάνοντι. Εἰ τοίνυν ἀσύμφωνος ὑπάρ-
10 χει, ἀλλοτριός ἐστι τῆς ἀγίας καθολικῆς ἐκκλησίας, καὶ ἡ κατ' αὐτὸν ἀρχοῦσα αἵρεσις προσήτας ἔχειν καὶ χαρίσματα, ἢ μὴ εἴληφεν, ἀλλὰ ἐκ τούτων ἀπέστη. Τίς τοίνυν πολυμήσειε παρακολουθῶν του-
15 τούς προσήτας καλεῖν, καὶ μὴ μᾶλλον πλανούς εἶναι τοὺς τοιοῦτους; Χριστὸς γὰρ ἡμᾶς ἐδίδαξε λέγων ὅτι, Τὸ πνεῦμα το παρακλητικὸν ἀποστέλλω ὑμῖν (JEAN, XVI, 7)· καὶ τὰ σημεῖα διδοὺς ἔλεγεν
20 ὅτι, Ἐκεῖνος ἐμὲ δοξάσει (*Ibid.*, 14)· ὡς τὰ ἀληθῆ ἐστιν ἰδεῖν ὅτι οἱ ἅγιοι ἀπόστολοι τὸ παράκλητικὸν πνεῦμα λάβόντες Χριστὸν ἐδόξασαν, οὗτος δὲ ὁ Μοντανὸς ἑαυτὸν δοξάζει. Ὁ κύριος τὸν πατέρα
25 αὐτοῦ ἐδόξασε, καὶ ὁ κύριος πάλιν ὁ Χριστὸς τὸ πνεῦμα ἐδόξασε, λέγων αὐτὸ πνεῦμα ἀληθείας. Ὁ Μοντανὸς δὲ ἑαυτὸν δοξάζει μόνον, καὶ λέγει εἶναι πατέρα παντοκράτορα καὶ ἐν αὐτῷ ἐνοικῆσαι, ἵνα
30 πανταχόθεν δειχθῆ, οὐκ αὐτὸς ὢν, οὐδὲ παρ' αὐτοῦ λαμβάνων.

Seigneur. Le Seigneur parle ainsi dans l'Évangile : « Je suis venu au nom de mon Père et vous ne m'avez pas accueilli. Un autre viendra en son nom propre, et ils l'accueilleront. »

Montan est donc sur tous les points en plein désaccord avec les saintes Écritures, comme cela est clair pour quiconque les lit avec quelque bon sens. S'il est en désaccord, c'est qu'il est étranger à la sainte Eglise catholique, et il en va de même de son hérésie, qui se vante d'avoir des prophètes et des charismes, qu'elle n'a jamais reçus, et dont elle a été privée. Qui donc oserait, en pleine possession de soi-même, appeler de pareilles gens du nom de prophètes et non pas plutôt de celui de charlatans ? Le Christ nous a dit dans son enseignement : « Je vous enverrai le Paraclet » et après avoir indiqué les signes, il ajoute : « Il me glorifiera. » De cette promesse on peut vérifier l'authenticité, puisque les saint apôtres, après avoir reçu le Paraclet, glorifièrent le Christ. Ce Montan se glorifie lui-même. Le Seigneur, lui, a glorifié son Père, et il a glorifié aussi l'Esprit, quand il l'a appelé l'Esprit de vérité. Montan ne veut glorifier que lui-même : il déclare qu'il est le Père tout puissant, et que le Père habite en lui ; par là même il trahit complètement qu'il ne l'est point, qu'il n'a pas été envoyé par lui, et qu'il n'a rien reçu de lui.

Εἶτα πάλιν φησὶ τὸ ἐλεεινὸν ἀνθρω-
 πάριον Μοντανὸς ὅτι. Οὐτε ἄγγελος,
 οὔτε πρέσβυς. ἀλλὰ ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς
 πατήρ ἦλθον. Ταῦτα δὲ λέγων φωραθή-
 5 σεταί· ἀλλότριος ὢν, Χριστὸν μὴ δοξάζων,
 ὃν πᾶν χάρισμα ἐκκλησιαστικὸν ἐν ἐκ-
 κλησίᾳ τῆς ἀγίας δοθὲν ἐν ἀληθείᾳ ἐδόξασεν.
 Εὐρεθήσεται γὰρ ἔκτος εἶναι σώματος
 ἐκκλησίας καὶ κεφαλῆς τοῦ σύμπαντος,
 10 καὶ μὴ κρατῶν τὴν κεφαλὴν (cf. *Col.*, II,
 19) ἐξ ἧσπερ πᾶν τὸ σῶμα συναρμολογού-
 μενον (cf. *Eph.*, IV, 16) αὔξει (*Ibid.*,
 II, 21), κατὰ τὸ γεγραμμένον. Ὁ γὰρ
 κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς ἑαυτὸν
 15 ἔδειξεν ὄντως ὢν υἱὸς ἐν ἀληθείᾳ, Μον-
 τανὸς δὲ ἑαυτὸν καὶ πατέρα λέγει.

XII. Πῶς τοίνυν, ὦ Φρύγες, ἡμῖν
 πάλιν ἐπαναστάντες πολέμιοι καὶ με-
 μορφωμένοι εἰς Χριστιανικὴν ἐπίκλησιν.
 20 βαρβάρων δὲ ἐπανηρημένοι μάχην καὶ
 τῶν Τρώων καὶ Φρυγῶν μιμούμενοι τὸ
 πολέμιον, πῶς πεισθῶμεν ὑμῖν, λέγουσι·
 διὰ χαρίσματα ἀρεστᾶναι τῆς ἐκκλησίας·
 οὐκέτι γὰρ χαρίσματα εἶη τὰ ἀλλότρια
 25 χαρισμάτων ὄντα, καὶ παρὰ τὸν χαρακτῆρα
 τὸν ὑπὸ κυρίου ὑπισχνούμενα, ὡς οἱ καθ' ἑ-
 ἑμᾶς προσφῆται λέγουσιν.

Εἰσάγετε ἡμῖν πάλιν καὶ Μαξιμιλλαν·

Ensuite le pitoyable petit homme
 qu'est Montan déclare encore : « Je
 ne suis ni un ange ni un envoyé :
 c'est moi le Seigneur Dieu le Père
 qui suis venu. » Ces paroles le font
 prendre en flagrant délit : il est
 étranger (à notre foi) puisqu'il ne
 glorifie pas le Christ qu'a glorifié
 en réalité tout charisme orthodoxe
 conféré à la sainte Eglise. Il est donc
 convaincu d'être en dehors du corps
 de l'Eglise et de la tête de l'ensemble,
 et « sans lien avec cette tête dont
 le corps, dit l'Écriture, par sa cohé-
 sion avec elle, s'accroît. » Notre
 Seigneur Jésus-Christ a montré qu'il
 était réellement et en vérité le Fils :
 or Montan déclare qu'il est lui-
 même le Père.

XII. Dans ces conditions, ô Phry-
 giens, — vous qui vous dressez
 contre nous une fois de plus comme
 des ennemis, en vous couvrant de
 l'étiquette de chrétiens, et qui, susci-
 tant une lutte de barbares, imitez
 les inimitiés troyennes et phry-
 giennes — comment voulez-vous
 que nous vous croyions, quand
 vous prétendez que c'est à cause
 des charismes que vous faites scis-
 sion avec l'Eglise ? Des charismes
 étrangers à ceux (de l'Eglise) ne
 sauraient être de (véritables) cha-
 rismes, quand ils sont en opposition
 avec le caractère déterminé d'avance
 par le Seigneur, tels les propos de
 vos prophètes.

Et voici que vous nous présentez

καὶ γὰρ καὶ τὰ ὀνόματα ἡμῶν διελλαγ-
 μένα καὶ φοβερώτατα, καὶ οὔτε προσηνέ-
 τι καὶ γλυκύτατον ἔχοντα, ἀλλὰ ἄγριον
 καὶ βαρβαρικόν. Εὐθύς γὰρ αὕτη ἡ
 5 Μαξιμίλλα ἡ παρὰ τοῖς τοιοῦτοις κατὰ
 Φρύγας οὕτω καλουμένοις, ἀκούσατε, ὦ
 παῖδες Χριστοῦ, τί λέγει· Ἐμοῦ μὴ
 ἀκούσητε, ἀλλὰ Χριστοῦ ἀκούσατε. Καὶ
 ἐν οἷς ἐδοξε Χριστὸν δοξάζειν πεπλανηται.
 10 Εἰ γὰρ ἦν τοῦ Χριστοῦ, ἔλεγεν ἂν κατὰ
 τοὺς ἁγίους ἀποστόλους, ὡς ἕκαστος
 λέγει. Πέτρος μὲν πρῶτος λέγων ὅτι,
 Ἡμεῖς παρ' αὐτοῦ ἠκούσαμεν (II PIERRE,
 I, 18)· καὶ αὐτοῦ τοῦ κυρίου λέγοντος·
 15 Ὁ ὑμῶν ἀκούων ἐμοῦ ἀκούει (LUC, X,
 16)· καὶ τοῦ Παύλου λέγοντος· Μιμηταί
 μου γίνεσθε, καθὼς καὶ γὼ Χριστοῦ
 I Cor., XI, 1).

Αὕτη δὲ ἀληθεύει ψευδομένη καὶ μὴ
 20 βουλομένη. Καλῶς δὲ λέγει φάσκουσα,
 Ἄλλὰ Χριστοῦ. Πολλάκις γὰρ τὰ ἀκά-
 θαρτα πνεύματα ἀναγκάζεται ἑαυτὰ κα-
 θαιρεῖν, οὐκ ὄντα τῆς ἀληθείας, καὶ
 ὑποφαίνειν τὸν κύριον αὐτῶν, θέλοντα
 25 καὶ μὴ θέλοντα, δι' ἀνάγκην. Ὡς ἡ
 παιδίσκη, ἡ ἔχουσα πνεῦμα Πύθωνος,
 ἔλεγεν, Οὔτοι οἱ ἄνθρωποι τοῦ θεοῦ
 δοῦλοι τοῦ ὑψίστου εἰσὶ (Actes, XVI, 16)·
 καὶ τὸ. Τί ἦλθες πρὸ καιροῦ βασανίσει
 30 ἡμᾶς; οἴδαμέν σε τίς εἶ, ὁ ἅγιος τοῦ
 θεοῦ (Mt., VIII, 29). Ὡς καὶ αὕτη
 ἀναγκαζομένη ἔλεγεν αὐτῆς μὴ ἀκούειν,
 ἀλλὰ Χριστοῦ. Πῶς οὖν τοῦτο οἱ παρ'
 αὐτῆς ἀκηκόητες καὶ αὐτῆ πεπιστευκοτες
 35 βούλονται αὐτῆς ἀκούειν παρ' αὐτῆς
 μαθόντες μὴ αὐτῆς ἀκούειν, ἀλλὰ κυρίου.

encore Maximilla : — vos noms
 même ont quelque chose d'étrange
 et d'effrayant ; point de douceur en
 eux, ni d'agrément, ils sont sau-
 vages et barbares. — Or donc la
 Maximilla de ces « Cataphrygiens »,
 écoutez, ô enfants du Christ, ce
 qu'elle dit : « Ne m'écoutez pas,
 moi, mais écoutez le Christ. » On
 dirait que par ces mots elle glorifie
 le Christ, et pourtant elle est dans
 l'erreur. Car si elle était du Christ,
 elle parlerait comme parle chacun
 des saints apôtres. Pierre, en pre-
 mier lieu, déclare : « Nous l'avons
 entendu de lui » le Seigneur lui-
 même a dit : « Celui qui vous
 écoute m'écoute. » Et Paul dit
 (enfin) : « Soyez mes imitateurs,
 comme je suis celui du Christ. »

Maximilla dit la vérité tout en
 mentant, et sans le vouloir : car
 elle a raison de dire : « Mais (écoutez)
 le Christ ». Il arrive souvent que
 les esprits impurs sont forcés de
 se condamner eux-mêmes, quoi-
 qu'étrangers à la vérité, et de dési-
 gner leur maître, qu'ils le veulent
 ou non, par nécessité. De même
 que cette femmelette, sous l'in-
 fluence de l'esprit pythien, disait :
 « Ces hommes sont les serviteurs
 du Très-Haut. » et encore : « Pour-
 quoi es-tu venu avant le temps me
 torturer ? Nous savons qui tu es,
 ô saint de Dieu. » ; pareillement
 Maximilla se sentait obligée de
 dire qu'il ne fallait point l'écouter,

Καὶ γὰρ ἀληθῶς ἐπίγεια φθεγγομένης αὐτῆς, εἰ παρῆν αὐτοῖς σύνεσις, οὐκ ἔδει αὐτὴν ἀκούεσθαι.

mais écouter le Christ. Comment se fait-il que ceux qui ont entendu d'elle cette affirmation et qui croient en elle l'écoutent encore, puisqu'elle même leur prescrit de ne pas l'écouter, mais (d'écouter) le Seigneur ? Elle ne débite, en vérité, que des propos terre-à-terre, et s'ils avaient quelque bon sens, ils ne l'écouteraient pas.

Καὶ μὴ λέγε ὅτι παρηκολούθει. Οὐ γὰρ παρακολουθοῦντός ἐστι τὸ διδάσκειν, καὶ ἑαυτὸν ἀνατρέπειν. Εἰ γὰρ ὅλως λέγει, Μὴ ἀκούετέ μου, ποῖον ἦν τὸ πνεῦμα τὸ λαλοῦν ἐν αὐτῇ; Εἰ αὐτὴ ἔλεγεν ἢ ἄνθρωπος, ἄρα οὐκ ἦν ἐν πνεύματι ἁγίῳ. Ἡ γὰρ λέγουσα, Μὴ ἀκούετέ μου, δῆλον, τὸ ἀνθρώπινον ἔλεγε, καὶ οὐκ ἦν ἐν πνεύματι ἁγίῳ· ἢ δὲ μὴ οὔσα ἐν πνεύματι ἁγίῳ ἄνωθεν, οὔσα δὲ τοῦ ἀνθρωπίνου φρονήματος, οὐδὲν ἐγίνωσκε, καὶ οὐκ ἦν ἄρα πνεῦμα ἅγιον· ἀλλὰ ἀνθρωπίνῳ φρονήματι ἐλάλει καὶ ἐφθέγγετο. Εἰ δὲ πνεῦματι ἁγίῳ ἐλάλει καὶ ἐπροφήτευε, ποῖον ἄρα ἦν τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, τὸ λέγον, Ἐμοῦ μὴ ἀκούετε;

Ne dites pas qu'elle se comprenait elle-même. On ne se comprend pas soi-même quand on se réfute soi-même dans son enseignement. Car enfin, si elle dit : « Ne m'écoutez pas... » quel était l'esprit qui parlait en elle ? Si elle parlait en tant que créature humaine, elle n'était donc pas sous l'influence de l'Esprit saint ? Du moment qu'elle disait : « Ne m'écoutez pas... » c'est donc, la chose est manifeste, qu'elle disait des choses (purement) humaines, et qu'elle n'était pas sous l'influence de l'Esprit saint. N'étant pas sous son influence, et n'obéissant qu'à des pensées humaines, elle ne savait rien ; l'Esprit saint n'était pas en elle ; ses paroles, ses affirmations étaient dictées par une raison toute humaine. Si elle les eût prononcées sous l'influence de l'Esprit saint, quel eût donc été cet esprit qui disait : « Ne m'écoutez pas... » ?

20 XIII. Φάσκει δὲ πάλιν ἡ αὐτὴ Μαξιμίλλα, ἡ τῆς παρακολουθίας καὶ διδασκαλίας γυνῶσις, ἵνα χλευαστικῶς εἴπω, ὅτι,

XIII. Voici que Maximilla — Gnose de l'intelligence et de la doctrine (cela soit dit en manière de

Ἀπέστειλέ με κύριος τούτου τοῦ πόνου
καὶ τῆς ἐπαγγελίας καὶ τῆς συνθήκης
αἵρετιστῆν, μηνυτῆν, ἐρμηνευτῆν, ἡναγ-
κασμένον; θέλοντα καὶ μὴ θέλοντα,
5 μαθεῖν γινῶσιν θεοῦ.

Σκοπήσωμεν οὖν τῆς ἡμῶν ζωῆς τὴν
εὐσταθῆ βᾶσιν καὶ τὴν ὁδὸν τοῦ φωτός,
ὦ ἀγαπητοί. καὶ μὴ σφαλῶμεν διὰ τῶν
λόγων τῶν τοῦ δι' ἐναντίας καὶ τοῦ
10 βοσκήματος τοῦ ἄλλοτρίου πνεύματος.
Ὅρα γὰρ ἐνταῦθα τὸν οὕτως λαλήσαντα,
ἡναγκασμένον ἑαυτὸν ἀποφύναντα. οὐχ
ἐκουσίᾳ γνώμη. Ὁ δὲ κύριος ἡμῶν οὐκ
ἄκων ἦλθεν εἰς τὸν κόσμον. οὐδὲ μετὰ
15 ἀνάγκης ἀπὸ πατρὸς ἀπεστάλη. ἀλλὰ
ἅμα σὺν πατρὶ ἔχων τὸ θέλειν, καὶ σὺν
ἀγίῳ πνεύματι τὸ παρέχειν, καὶ ὡσαύτως
ἅμα σὺν τῷ πατρὶ τὸ θέλειν ἔχει, καὶ τὸ
οὐχὶ μετὰ ἀνάγκης ταύτην τὴν χάριν
20 πᾶσι διδόναι. ἀλλὰ δι' ὑπερβολὴν φιλαν-
θρωπίας. Καὶ οὕτω καὶ οὐς ἐκάλεσε. μετὰ
προαιρέσεως κέκληκεν οὐκ ἀνάγκην ἐπι-
βάλλων, οὐ κλοιὸν ἐπιτιθέμενος. Sui-
vant JEAN, VII, 37; LUC, IX, 23;
25 ISAIE, I, 19 et LVIII, 14]. Καὶ ὅρα
κατὰ πάντα τρόπον τὴν πρὸς τὸν θεῖον
γράμμα τούτων διαφωνίαν, καὶ τὴν
ἀλλοιάν τε καὶ ὑπόληψιν παρὰ τὴν τοῦ
θεοῦ πίστιν καὶ ἀκολουθίαν; Καὶ γὰρ καὶ
30 Μαξιμίλλα τοὺς θέλοντας καὶ μὴ θέλοντας
ἔλεγεν ἀναγκάζειν· ὡς καὶ ἐξ αὐτοῦ τοῦ
ῥητοῦ ψεύσεται ἡ τοιαύτη. Οὔτε γὰρ
θέλοντας ἐδίδαξε γινῶσιν θεοῦ, ἢν οὐκ
ἤδει, οὐδὲ τοὺς μὴ θέλοντας ἡνάγκασεν.
35 Αὐτίκα οὐ πάντες οἱ ἐν τῷ κόσμῳ οἶδασι
τί ἐστὶν ὄνομα Μαξιμίλλης, οὐδὲ τῶν
αὐτῆς λόγων τὸ παράθεγμα· καὶ κατὰ

raillerie) — déclare encore : « Le
Seigneur m'a envoyée comme sec-
tatrice, révélatrice, interprète de ce
labeur, de ce pacte, de cette pro-
messe, forcée, que je le veuille ou
non, d'apprendre la gnose de Dieu. »

Regardons la base sûre de notre
vie, le chemin de la lumière, ô mes
chers amis, et ne nous laissons pas
duper par les propos de ceux qui
sont du côté de notre adversaire et
qui appartiennent au troupeau de
l'esprit étranger. Voyez (l'esprit)
parler de la sorte, et déclarer qu'il
est l'objet d'une contrainte, qu'il
n'agit pas par sa volonté propre.
Notre-Seigneur, lui, n'est pas venu
en ce monde contre son gré; il n'a
pas été envoyé de force par son Père.
Sa volonté était conforme à celle de
son Père; son (pouvoir de) largesses
conforme à celui du Saint Esprit,
et de même que sa volonté est con-
forme à celle de son Père, de même
ce n'est point par nécessité qu'il
donne à tous ses grâces, mais en
raison de l'excès de son amour
pour l'homme. Ceux qu'il a appelés,
c'est avec leur adhésion préalable
qu'il les a appelés; il ne leur a
imposé nulle nécessité et nul joug...
Vous constatez le désaccord complet
de ces gens-là avec l'Écriture divine;
et combien leurs pensées, leurs
conceptions restent étrangères à la
foi en Dieu et à la conformité (à la
volonté divine). Maximilla, en effet,
déclarait obliger ceux qui voulaient

πάντα τρόπον διέπεσεν ἢ τούτων πεπλανημένη ἐπίνοια, οὐκ οὔσα τῆς τοῦ θεοῦ ἀληθείας.

bien comme ceux qui ne voulaient pas : ses propres paroles décèlent son mensonge. Ni elle n'a enseigné à des gens le voulant bien la science de Dieu — qu'elle ne connaissait pas ; ni elle n'a obligé ceux qui ne voulaient pas. En effet ceux qui vivent en ce monde ne connaissent pas tous ce que c'est que le nom de Maximilla, ni le son discordant de ses paroles : et ainsi les erreurs (de ces faux prophètes) s'écroulent de toutes parts n'ayant rien de commun avec la vérité divine.

XIV. Τιμῶσι δὲ οἱ τοιοῦτοι καὶ τόπον
5 τινὰ ἔρημον ἐν τῇ Φρυγίᾳ, Πέπουζαν
ποτε καλουμένην πόλιν, νῦν δὲ ἡδάφισ-
μένην, καὶ φασιν ἐκεῖσε κατιέναι τὴν
ἄνω Ἱερουσαλήν. Ὅθεν ἀπερχόμενοι
μυστήριά τινα ἐπιτελοῦσιν ἐν τῷ τόπῳ
10 καὶ ἀγιάζουσιν, ὡς ὑπολαμβάνουσιν. Ἔστι
γὰρ καὶ τὸ γένος ἐν τῇ Καππαδοκίᾳ καὶ
Γαλατίᾳ, καὶ ἐν τῇ προειρημένη Φρυγίᾳ,
ὅθεν κατὰ Φρύγας ἡ αἵρεσις καλεῖται
ἀλλὰ καὶ ἐν Κιλικίᾳ, καὶ ἐν Κωνσταν-
15 τινουπόλει τὸ πλεῖστον.

XIV. Ces gens-là vénèrent un lieu désert en Phrygie, là où se trouvait jadis la ville de Pépuze, aujourd'hui rasée. C'est là, disent-ils, que doit descendre la Jérusalem d'en haut. Voilà pourquoi ils s'y rendent pour célébrer en ce lieu leurs mystères et leurs cérémonies saintes, selon leurs idées. Cette secte existe encore en Cappadoce, en Galatie, et, comme je l'ai dit déjà, en Phrygie : d'où son nom d'hérésie « cataphrygienne » : on la rencontre aussi en Cilicie et surtout à Constantinople.

Ἴνα δὲ μηδὲν καταλείψωμεν τῶν πρὸς
ὄνομα ἐκάστης αἵρέσεως ὑφ' ἡμῶν προ-
δεδηλωμένης, καὶ περὶ τοῦ Τασκοδρου-
γιτῶν ὀνόματος αὖθις ἐροῦμεν. Ἔστι γὰρ
20 τὸ ὄνομα τοῦτο ἢ ἐν αὐτῇ ταύτῃ, ἢ ἐν
τῇ μετὰ ταύτην τῶν Κυϊντιλλιανῶν
καλουμένη· ἀπ' αὐτῶν γὰρ τούτων
ὀρμᾶται καὶ τοῦτο τὸ ὄνομα. Καλοῦνται

Pour ne rien oublier de ce qui touche à la dénomination de chacune des hérésies sur lesquelles nous faisons la lumière, il faut dire un mot encore du nom des Tasco-drugites. Ce nom est dans cette même hérésie, ou dans celle dite des Quintillistes qui vient après elle :

δὲ διὰ τοιαύτην αἰτίαν Τασκοδρογῖται.
 Τασκος παρ' αὐτοῖς πασσαλος καλεῖται.
 Δροῦγγος δὲ μυκτῆρ, εἴτουν βύγγος,
 καλεῖται. καὶ ἀπὸ τοῦ τιθέναι ἑαυτῶν τὸν
 5 δάκτυλον τὸν λεγόμενον λιγανὸν ἐπὶ τὸν
 μυκτῆρα ἐν τῷ εὐχεσθαι, δῆθεν κατη-
 ρεῖας χάριν καὶ ἐθελοδικαιοσύνης, ἐκλή-
 θησαν ὑπὸ τινῶν Τασκοδρογῖται, τουτέστι
 Πασσαλορυγγῖται.

10 Ἐν ταύτῃ δὲ τῇ αἰρέσει. ἢ ἐν τῇ
 συζύγῳ ταύτης τῆς τῶν Κυϊντιλλιανῶν,
 εἴτουν Πρισκιλλιανῶν καὶ Πεπουζιανῶν
 καλουμένη, δεινόν τι καὶ ἀθέμιτον ἔργον
 φασὶ γίνεσθαι. Παῖδα γὰρ κομιδῆ νήπιον
 15 κατὰ ἑορτήν τινα δι' ὅλου τοῦ σώματος
 κατακεντῶντες βραφίσι χαλκαῖς τὸ αἷμα
 αὐτοῦ προσπορίζονται ἑαυτοῖς. εἰς ἐπιτή-
 δευσιν δῆθεν θυσίας.

XV. Ἀρχέσει δὲ ἡμῖν ἅ καὶ περὶ ταύτης
 20 εἰρήκαμεν. ὦ ἐπιποθητοί. Ἐπιγγελά-
 μεθα γὰρ ἀπὸ ἑκάστης μὲν αἰρέσεως μὴ
 φθονῆσαι. ἀλλὰ ὑποφῆναι ἅτε δι' ἀκοῆς.
 ἅτε ὑπὸ ἐγγράφων. καὶ ἅτε ὑπὸ τινῶν
 ἀληθῶς πιστωσαμένων τὴν ἡμῶν ἔννοιαν
 25 κατειλήφαμεν· ἵνα μηδὲν τι περιττὸν ὦν
 γε ἔγνωμεν ποιησάμενοι ὑπὸ συνείδησιν
 δόξωμεν εἶναι μὴ ὀρθὰ καὶ αὐτοὶ ἐφευ-
 ρίσχοντες κατὰ ἀνθρώπων λέγειν.

Ὡς δὲ καὶ τὴν ἐνταῦθα ἱκανῶς εἰση-
 30 γησάμενοι περὶ ταύτης τῆς αἰρέσεως
 ἐργασίαν. συν δυνάμει Χριστοῦ. ἐπὶ τὰς
 ἐξῆς προσβῆναι ἑαυτοὺς ἐπιδῶμεν. τὸν

car c'est chez ceux-là même aussi
 que ce nom prend son origine.
 Voici pourquoi ils s'appellent ainsi :
Tascos chez eux signifie cheville ;
Drouggos signifie narine, ou encore
 bec : et, c'est parce qu'en priant ils
 mettent un doigt, l'index, contre la
 narine, par affection de tristesse et
 d'honnêteté, qu'on les a appelés
Tascodrugites, c'est-à-dire *Passalo-*
rynchites.

Dans cette hérésie, ou dans celle
 — qui y est apparentée — des *Quintil-*
listes, ou *Priscillistes*, ou *Pépuzistes*,
 il se passe, dit-on, une chose abo-
 minable et criminelle. Lors d'une
 fête, ils piquent sur tout le corps
 avec des aiguilles d'airain un en-
 fant tout à fait en bas-âge, et ils se
 procurent ainsi son sang, dont ils
 se servent pour leurs sacrifices.

XV. En voilà assez sur cette
 hérésie, mes amis. Nous avons
 promis de ne rien omettre sur
 chaque hérésie, et de communiquer
 ce que nous aurions appris soit par
 ouï-dire, soit par les livres, soit par
 le rapport de témoins véritablement
 dignes de foi ; car si nous voulions
 en dire plus que nous n'en savons,
 on nous soupçonnerait à juste titre
 de porter contre ces hommes des
 accusation peu exactes et de pure
 imagination...

Maintenant que nous avons pris
 une peine suffisante pour instruire
 sur cette hérésie, mettons-nous,
 avec l'aide du Christ, à passer aux

μὲν ἰὸν καὶ τὰ ἀγκιστροειδῆ τῶν ὀδόντων
 αὐτῆς φάρμακα ἐν τῷ τῆς ἀληθείας τοῦ
 σταυροῦ ξύλῳ καταθλάσαντες, τῇ Αἰμορ-
 ροῖα ἐγίδνη ἐοικυίας, ἧς ἡ λυμὴ τῶν
 5 δεδηγμένων τὸ αἷμα παντὸς τοῦ σώ-
 ματος ἐκκρίνει, καὶ οὕτως τὸν θάνατον
 ἐμβάλλει. Αὕτη γὰρ καὶ ἡ τῶν Κυϊντιλ-
 λιανῶν αἵρεσις τοῦτο ἐπιτελεῖ. Ἀφθόρου
 γὰρ παιδὸς κατακεντᾷ τὸ σῶμα, καὶ τὸ
 10 αἷμα δῆθεν εἰς μετάληψιν ἀποφέρεται.
 εἰς μυσταγωγίαν ὀνόματος Χριστοῦ τοῦ
 ἡπατημένου πλανῶσα.

suivantes; nous avons extirpé le
 venin, le poison de ses dents re-
 courbées, avec le bois de la croix
 de vérité. (Cette hérésie) ressemble
 à la vipère hémorragique, dont la
 morsure vide de son sang le corps
 de ceux qui ont été piqués et leur
 inflige ainsi la mort. L'hérésie des
 Quintillistes agit pareillement. Elle
 troue de piqûres le corps d'un en-
 fant innocent et en échange elle en
 reçoit le sang en vue d'une initia-
 tion au mystère du nom du Christ,
 par où elle abuse ses dupes.

89. — *Ibid.*, XLIX, (EHLER, p. 40. P. L., XLI, 880).

I. Κυϊντιλλιανοὶ δὲ πάλιν, οἱ καὶ
 Πεπουζιανοὶ καλούμενοι, Ἀρτοτυρίται
 15 τε καὶ Πρισκιλλιανοὶ λεγόμενοι, οἱ αὐτοὶ
 μὲν ὄντες κατὰ Φρύγας, καὶ ἐξ αὐτῶν
 ὁρμώμενοι, διήρηνται δὲ κατὰ τινα
 τρόπον. Φασὶ γὰρ οὗτοι οἱ κατὰ Φρύγας,
 εἴτουν Πρισκιλλιανοὶ, ἐν τῇ Πεπούζῃ ἢ
 20 Κυϊντιλλαν ἢ Πρισκίλλαν. οὐκ ἔχω
 ἀκριβῶς λέγειν, μίαν δὲ ἐξ αὐτῶν, ὡς
 προσείπον. ἐν τῇ Πεπούζῃ κεκαθευδη-
 κέναι. καὶ τὸν Χριστὸν πρὸς αὐτὴν
 ἐληλυθέναι συνυπνωκέναι τε αὐτῇ τούτῳ
 25 τῷ τρόπῳ, ὡς ἐκείνη ἀπατωμένη ἔλεγεν.
 Ἐν ἰδέῃ φησὶ, γυναικὸς ἐσχηματισμένος
 ἐν στολῇ λαμπρᾷ ἦλθε πρὸς με Χριστὸς,
 καὶ ἐνέβαλεν ἐν ἐμοὶ τὴν σοφίαν. καὶ
 ἀπεκάλυψέ μοι τουτονὶ τὸν τόπον εἶναι
 30 ἅγιον, καὶ ὧδε τὴν Ἱερουσαλήμ ἐκ τοῦ
 οὐρανοῦ κατέναι.

I. Les Quintillistes, appelés aussi
 Pépuzistes, et ceux qu'on appelle
 Artotyrites et Priscillistes, sont
 comptés comme Cataphrygiens, et
 sont sortis d'eux, bien qu'ils en
 diffèrent en une certaine mesure.
 Ces Cataphrygiens, ou Priscillistes,
 prétendent qu'à Pépuzé Quintilla
 ou Priscilla (je ne puis dire au juste
 laquelle), qu'à Pépuzé, dis-je, une
 des deux s'endormit : qu'alors le
 Christ vint dormir avec elle, de la
 manière que raconte cette femme
 illusionnée : « Sous l'apparence
 d'une femme vêtue d'une robe écla-
 tante, dit-elle, le Christ vint à moi.
 Il m'inocula la sagesse et me révéla
 que ce lieu-ci est sacré et que c'est
 là que la Jérusalem céleste descendra
 du ciel. »

Διό φασι καὶ ἄγρι τῆς δεῦρο μουσθαί
τινας οὕτω γυναῖκας ἐκείσε ἐν τῷ τόπῳ
καὶ ἄνδρας, πρὸς τὸ ἐπιμεινάσας αὐτὰς ἢ
αὐτοὺς τὸν Χριστὸν θεωρῆσαι.

- 5 Γυναῖκας οὖν παρ' αὐτοῖς καλοῦνται
προφήτιδες· οὐ πάνυ δὲ σαφῶς οἶδα, ἢ
παρ' αὐτοῖς, ἢ παρὰ τοῖς κατὰ Φρύγας.
Ὅμοῦ γὰρ εἰσι, καὶ αὐτὸ τὸ φρονήμα
κέκτηνται.
- 10 II. Κέχρηται δὲ οὗτοι παλαιᾶ καὶ
νέα διαθήκη, καὶ ἀνάστασιν νεκρῶν
ὁμοίως φάσκουσι. Κυνήτιλλαν δὲ ἔχουσι
ἀρχηγὸν ἅμα Πρισκίλλῃ, τῇ καὶ παρὰ
τοῖς κατὰ Φρύγας. Φέρουσι δὲ μαρτυρίας
15 πολλὰς ματαίας, χάριν διδόντες τῇ Εὐᾶ,
ὅτι πρώτη βέβρωκεν ἀπὸ τοῦ ξύλου τῆς
φρονήσεως. Καὶ τὴν ἀδελφὴν τοῦ Μωϋ-
σέως ὡς προφήτιδα λέγουσιν, εἰς μαρτυ-
ρίαν τῶν παρ' αὐτοῖς καθισταμένων
20 γυναικῶν ἐν κλήρῳ. Ἄλλὰ, φησί, τέσ-
σαρες θυγατέρες ἦσαν τῷ Φιλίππῳ
προφητεύουσαι (cf. Actes. XXI, 9).
Πολλάκις δὲ ἐν τῇ ἐαυτῶν ἐκκλησίᾳ
εἰσέρχονται λαμπάδη φοροῦσαι ἑπτὰ τινες
25 παρθένοι, λευγεῖμονες, δῆθεν ἐρχόμεναι
ἵνα προφητεύωσι τῷ λαῷ. Αἱ δὲ τρόπον
τινὰ ἐνδεικνύμεναι ἐνθουσιασμοῦ τοῖς
παροῦσι λαοῖς ἀπάτην ἐργάζονται, κλαίειν
τε ποιῶσιν, ὡς οἶκτον μετανοίας ἄγουσαι
30 δάκρυα γεόμεναι, καὶ σχήματί τινι ἐπο-
δυρόμεναι τὸν τῶν ἀνθρώπων βίον.

Ἐπίσκοποι τε παρ' αὐτοῖς γυναῖκας,

Voilà pourquoi jusqu'aujourd'hui,
dit-on, des femmes et des hommes
se font initier là-bas, dans ce lieu,
pour attendre d'y contempler le
Christ.

Chez eux les femmes sont appelées
prophétesses : toutefois je ne sais pas
bien si c'est chez eux, ou chez les
Cataphrygiens. Car ils sont ensem-
ble et partagent les mêmes idées.

II. Ils usent de l'Ancien et du
Nouveau Testament, et professent
pareillement la résurrection des
morts. Ils ont comme coryphée,
Quintilla et aussi Priscilla, celle
des Cataphrygiens. Ils allèguent
beaucoup de témoins sans autorité ;
ils accordent à Eve un crédit
(spécial), parce que, la première,
elle a mangé de l'arbre de la science.
Ils considèrent la sœur de Moïse
comme une prophétesse, et s'auto-
risent d'elle pour justifier l'admis-
sion des femmes dans leur clergé.
« Philippe, disent-ils, n'avait-il pas
quatre filles prophétesses ? » Sou-
vent dans leur assemblée on voit
entrer sept vierges, portant des
torches et vêtues de blanc, qui
viennent prophétiser devant le peu-
ple. Elles manifestent une sorte
d'enthousiasme qui dupe les assis-
tants et provoque leurs larmes ;
elles versent des pleurs comme si
elles menaient le deuil de la péni-
tence, et par leur attitude elles
déplorent la vie des hommes.

Chez eux les femmes sont évêques,

καὶ πρεσβύτεροι γυναῖκες, καὶ τὰ ἄλλα ὡς μηδὲν διαφέρειν φύσιν. Ἐν γὰρ Χριστῷ Ἰησοῦ οὔτε ἄρσεν, οὔτε θῆλυ (Gal., III, 28).

les femmes sont prêtres, etc. : le sexe n'y fait rien, « car dans le Christ Jésus, il n'y a plus ni mâle, ni femelle. »

5 Ταῦτά ἐστιν ἃ κατειλήφαμεν. Ἄρτο- τυρίτας δὲ αὐτοὺς καλοῦσιν ἀπὸ τοῦ ἐν τοῖς αὐτῶν μυστηρίοις ἐπιτιθέντας ἄρτον καὶ τυρὸν καὶ οὕτως ποιεῖν τὰ αὐτῶν μυστήρια.

Voilà ce que nous avons découvert. — On les appelle aussi Artotyrites parce qu'ils emploient le pain et le fromage dans la célébration de leurs mystères.

10 III. Πᾶσα δὲ ἀνθρώπων γλεύη ἐν τῷ ἀποστῆναι ἀπὸ τῆς ὀρθῆς πίστεως, καὶ εἰς ἀμηχανίαν τρέπεσθαι, καὶ εἰς διαφορὰν ἐνθουσιασμῶν τε καὶ ἐνεργειῶν. Ἐκβακ-
 15 χεύομεναι γὰρ αἱ διάνοιαι ἀεὶ τοὺς μὴ κατέχοντας τὴν ἄγκυραν τῆς ἀληθείας, ἀλλ' ἐπιιδόντας ἑαυτοὺς τῷ φέροντι κατὰ πᾶσαν ὀτιοῦν αἰτίαν. Κἂν τε γὰρ γυναῖκες
 20 παρ' αὐτοῖς εἰς ἐπισκοπὴν καὶ πρεσβυτέριον καθίστανται διὰ τὴν Εὐάν, ἀκούουσι τοῦ κυρίου λέγοντος, Πρὸς τὸν ἄνδρα σου ἡ ἀποστροφὴ σου, καὶ αὐτός σου κυριεύσει (Genèse, III, 16). Δέληθε δὲ αὐτοὺς καὶ ὁ ἀποστολικὸς λόγος ὅτι, Γυναικὶ οὐκ ἐπιτρέπω λαλεῖν, οὔτε αὐθεντεῖν ἄνδρός
 25 (I Tim., II, 12). Καὶ πάλιν. Οὐ γὰρ ἐστὶν ἀνὴρ ἐκ γυναικὸς, ἀλλὰ γυνὴ ἐξ ἀνδρός· καὶ, Ὁ Ἀδάμ οὐκ ἠπάτηται, ἀλλ' ἡ Εὐά πρώτη ἀπατηθεῖσα ἐν παραβάσει γέγονε.

III. Rien de plus dérisoire que l'homme quand il se sépare de la foi orthodoxe et qu'il se jette dans les complications multiformes d'enthousiasmes et d'influences (diaboliques). La pensée de ceux qui ne se retiennent pas à l'ancre de la vérité et qui s'abandonnent à n'importe quel vent est toujours en folie. — Puisqu'ils admettent les femmes à l'épiscopat et à la prêtrise, c'est à eux que s'adresse la parole du Seigneur : « Tu te tourneras vers ton mari, et c'est lui qui sera ton maître. » Ils oublient aussi le mot de l'Apôtre : « Je ne permets pas à la femme de parler ni d'avoir autorité sur l'homme. » Et encore : « L'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme de l'homme. » « Ce n'est pas Adam qui a été trompé, mais Eve qui, trompée la première, a été en transgression. »...

90. — *Ibid.*, LI, (EHLER, *Corp. Haereseol.*, II, 2, 106 ; P. G., xli, 948).

30 XXXIII. Εἰτά τινες ἐξ αὐτῶν πάλιν ἐπιλαμβάνονται τούτου τοῦ ῥητοῦ ἐν τῇ Ἀποκαλύψει τῇ αὐτῇ, καὶ φάσκουσιν

XXXIII. Certains d'entre eux s'en prennent à un mot de cette même *Apocalypse*, et en tirent

ἀντιλέγοντες, ὅτι εἶπε πάλιν, Γράψον τῷ
 ἀγγέλῳ τῆς ἐκκλησίας τῷ ἐν Θυατείροις
 (Αποκ., II, 18), καὶ οὐκ ἔνι ἐκεῖ ἐκκλησία
 Χριστιανῶν ἐν Θυατείρῃ. Πῶς οὖν ἔγραφε
 5 τῇ μὴ οὐσίᾳ :

Καὶ εὐρίσκονται οἱ τοιοῦτοι ἑαυτοὺς
 ἀναγκάζοντες ἐξ αὐτῶν ὧν κηρύττουσι
 κατὰ τῆς ἀληθείας ὁμολογεῖν. Ἐὰν γὰρ
 εἰπωσιν. Οὐκ ἔνι νῦν ἐκκλησία εἰς
 10 Θυάτειρα, δεικνύουσι πεπροφητευμέναι
 τὸν Ἰωάννην. Ἐνοικησάντων γὰρ τού-
 των ἐκεῖσε καὶ τῶν κατὰ Φρύγας δίκην
 λύκων ἀρπαξάντων τὰς διανοίας τῶν
 ἀκεραίων πιστῶν, μετήνεγκαν τὴν πᾶσαν
 15 πόλιν εἰς τὴν αὐτῶν αἵρεσιν, οἱ τε
 ἀρνούμενοι τὴν Ἀποκάλυψιν τοῦ λόγου
 τούτου εἰς ἀνατροπὴν κατ' ἐκείνου καιροῦ
 ἐστρατεύοντο.

Νῦν δὲ διὰ τὸν κύριον ἐν τῷ χρόνῳ
 20 τούτῳ, μετὰ χρόνον ἑκατὸν δεκαδύο
 ἐτῶν, ἔστιν ἡ ἐκκλησία. καὶ αὖξει. καὶ
 ἄλλαι τινὲς ἐκεῖσε τυγχάνουσι· τότε δὲ ἡ
 πᾶσα ἐκκλησία ἐκενώθη εἰς τὴν κατὰ
 Φρύγας. Διὸ καὶ ἐσπουδάσε τὸ ἅγιον
 25 πνεῦμα ἀποκαλύψαι ἡμῖν. πῶς ἔμελλε
 πλανᾶσθαι ἡ ἐκκλησία μετὰ τὸν χρόνον
 τῶν ἀποστόλων, τοῦ τε Ἰωαννοῦ καὶ
 τῶν καθεξῆς· ὅς ἦν χρόνος μετὰ τοῦ
 σωτῆρος ἀνάληψιν ἐπὶ ἑνετήκοντα καὶ
 30 τρισὶν ἔτεσιν, ὡς μελλούσης τῆς ἐκεῖσε
 ἐκκλησίας πλανᾶσθαι, καὶ γωνεύεσθαι ἐν
 τῇ κατὰ Φρύγας αἵρεσει. Οὕτω γὰρ
 εὐθύς διελέγχει ὁ κύριος· Γράψον τῷ
 ἀγγέλῳ τῆς ἐν Θυατείροις ἐκκλησίας·
 35 ταῦτα λέγει ὁ ἔχων τοὺς ὀφθαλμοὺς ὡς
 φλόγα πυρός. καὶ οἱ ποδες αὐτοῦ ὁμοιοί

matière à contradictions. « Il y est dit, observent-ils : « Ecris à l'ange de l'Eglise de Thyatire. » Or il n'y a point d'Eglise chrétienne à Thyatire. Comment a-t-il pu écrire à une Eglise qui n'existe pas ? »

Mais il est manifeste que leurs objections même les obligent à se rallier à la vérité. Car s'ils disent : « Il n'y a pas actuellement d'Eglise à Thyatire », ils montrent que Jean a prophétisé. Tandis que ces (adversaires de l'*Apocalypse*) habitaient dans cette ville, les Cataphrygiens s'emparèrent, tels des loups, de l'esprit des innocents fidèles, et firent passer à leur hérésie la ville tout entière. Et ceux qui rejetaient l'*Apocalypse* la combattaient à cette occasion pour renverser sa doctrine.

Mais maintenant, grâce au Seigneur, voici qu'en ce moment, après cent douze années, il y a une Eglise (à Thyatire), église florissante, et plusieurs autres s'y trouvent aussi. Mais alors l'Eglise tout entière (de Thyatire) s'était déversée dans celle des hérétiques phrygiens. Voilà pourquoi l'Esprit-saint a voulu nous révéler comment cette Eglise devait tomber dans l'erreur après l'époque des apôtres, de Jean, et de ceux qui vinrent ensuite : époque qui coïncide avec la quatre-vingt-treizième année après l'Ascension du Sauveur, l'église du lieu devant faire défection, et fusionner avec l'hérésie phrygienne.

γαλκολιβάνω· οἶδά σου τὴν πίστιν καὶ ἀγάπην, καὶ τὴν διακονίαν, καὶ ὅτι τὰ ἔσχατά σου πλείονα τῶν πρώτων· ἔγω δὲ κατὰ σου, ὅτι ἀφείς τὴν γυναῖκα Ἰεζάβελ 5 ἀπατᾶν τοὺς δούλους μου· λέγουσαν ἐκυτὴν προφῆτιν, διδάσκουσαν φαγεῖν εἰδωλόθυτα καὶ πορνεύειν· καὶ ἔδωκα αὐτῇ χρόνον μετανοῆσαι, καὶ οὐ θέλει μετανοῆσαι ἐκ τῆς πορνείας αὐτῆς (ΑΡΟC., 10 *ibid.*).

Οὐχ ὁράτε, ὦ οὔτοι, ὅτι περὶ τῶν γυναικῶν λέγει τῶν ἐν οἰήσει προφητείας ἀπατωμένων καὶ ἀπατωσῶν πολλούς; Φημί δὲ περὶ Πρισκίλλας καὶ Μαξιμίλλας 15 καὶ Κυντίλλας, ὧν οὐ λέληθε τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον καὶ ἡ αὐτῶν ἀπάτη· ἀλλὰ προεθέσπισε προφητικῶς ἐν τῷ στόματι τοῦ ἁγίου Ἰωάννου, ὅπερ ἐγένετο μετὰ τὴν τοῦ ἁγίου Ἰωάννου κοίμησιν. Αὐτοῦ 20 δὲ προφητεύσαντος ἐν χρόνοις Κλαυδίου Καίσαρος ἀνωτάτω, ὅτε εἰς τὴν Πάτμον νῆσον ὑπῆρξεν (ὁμολογοῦσι γὰρ καὶ οὔτοι ἐν Θυατείροις ταῦτα πεπληρῶσθαι), ἄρα γοῦν κατὰ προφητείαν ἔγραφε τοῖς ἐκεῖ 25 ἐν Χριστῷ κατ' ἐκεῖνο πεπολιτευμένοις, ὅτι ἤμελλεν ἑαυτὴν γυνὴ προφῆτιν καλεῖν.

Καὶ διέπεσεν ὁ κατὰ τῆς ἀληθείας ἐπεχειρόμενος πανταχόθεν ἐπινενοημένος

Car le Seigneur dit aussitôt après : « Ecris à l'ange de Thyatire : Voici ce que dit celui qui a les yeux comme une flamme de feu, et les pieds pareils à l'airain. Je connais ta foi, ta charité, ton ministère, et tes dernières œuvres plus abondantes que les premières. Mais j'ai contre toi que tu permets à une femme, à Jézabel, de séduire mes serviteurs. Elle se dit prophétesse et elle enseigne à manger la viande consacrée aux idoles et à fornicuer. Je lui ai donné un temps pour faire pénitence, et elle ne veut point se repentir de sa fornication. »

Ne voyez-vous pas, vous autres, que le Seigneur parle de ces femmes qui, sous couleur de prophétie, se dupent elles-mêmes et en ont dupé un grand nombre? Je fais allusion à Priscilla, à Maximilla et à Quintilla, dont la fraude n'a pas échappé à l'Esprit saint. Mais par la bouche de saint Jean il a prophétiquement annoncé ce qui est arrivé après la mort de saint Jean. Celui-ci prédisait, il y a bien longtemps, à l'époque du César Claude, alors qu'il était dans l'île de Patmos. — Ceux-ci même conviennent que cette prophétie s'est réalisée à Thyatire. — Il écrivit donc en manière de prophétie aux citoyens chrétiens qui vivaient alors dans cette ville qu'une femme s'intitulerait prophétesse.

Et ainsi s'écroulent les raisonnements qu'on imagine de toutes parts

λόγος, δεικνυμένου τοῦ κατὰ τὴν Ἀπο-
κάλυψιν λόγου προφητικοῦ ὄντος ἐκ
πνεύματος ἁγίου κατὰ ἀλήθειαν.

contre la vérité, puisque, comme on
le voit, l'*Apocalypse* est bien un
livre prophétique, qui émane du
Saint Esprit et qui est conforme à
la vérité.

91. — *Ibid.*, LXXIX, (CEHLER, II, 3, p. 446; P. G., XLII, 740).

I... Καὶ αὐτὸ γὰρ ἔδοξεν ἀπὸ γυναικῶν
5 ὁ διάβολος ἐξεμεῖν, ὡς καὶ ἄνω παρὰ
Κυϊντίλλη, καὶ Μαξιμίλλη καὶ Πρισκίλλη
περιγέλαστα τὰ διδάγματα, οὕτω καὶ
ἐνταῦθα.

I... C'est, dirait-on, le diable qui,
par ces femmes [il s'agit des « Col-
lyridiennes »], vomit de telles affir-
mations. De même que plus haut
les enseignements de Quintilla, de
Maximilla, de Priscilla (apparaissaient)
risibles, les leurs ne le sont
pas moins.

PACIEN DE BARCELONE

92. — *Epist. I ad Sympronianum nouatianum*, I-II, (éd. PH. H. PEYROT, Zwollae, 1896, p. 2; P. L., XIII, 1053). Barcelone (Espagne). 377-392¹.

I. Tantae enim a capite christiano
10 haereses exstiterunt, ut nominum
ipsorum sit uolumen immensum.
Nam ut Judaeorum haeticos prae-
termittam, Dositheum samarita-
num, Sadducaeos et Pharisaeos,
15 quanti apostolorum temporibus
emerserint, dinumerare perlongum

I. Du fond du Christianisme tant
d'hérésies sont sorties que rien que
la liste de leurs noms serait intermi-
nable. Laissons de côté les héré-
tiques juifs : Dosithée le Samaritain,
les Sadducéens, les Pharisiens. Il
serait trop long d'énumérer tous
ceux qui ont surgi au temps des

¹ SCHANZ, IV, 1, 336.

est : Simon magus, et Menander, et Nicolaus, et caeteri quos fama recondit obscura. Quid ? posterioribus temporibus Ebion et Apelles
 5 et Marcion et Valentinus et Cerdon, nec longe post eos Cataphryges et Novatiani, ut examina nouella praeteream. Quis ergo mihi primum per litteras refutandus est ? Ipsa, si
 10 voles, nomina omnium charta non capiet ¹, nisi quod scriptis tuis, paenitentiam usquequaque damnantibus, secundum Phrygas te assensisse, pronuntias. Verum his
 15 ipsis, domine charissime, tam multiplex et diversus est error, ut non hoc unum in illis quod contra paenitentiam sapiunt, sed quasi quaedam capita Lernaea caedenda sint.

20 II. Et primum hi plurimis nuntuntur auctoribus : nam puto, et Graecus Blastus ipsorum est. Theodotus quoque et Praxeas uestros aliquando docuere : ipsi illi Phryges
 25 nobiliores qui se animatos mentiuntur a Leucio, institutos ² a Proculo gloriantur. Montanum et Maximillam et Priscillam secuti, quam multiplices controversias excitarunt
 30 de paschali die, de Paraclito ³, de apostolis, de prophetis, mul-

apôtres : Simon le Mage, Ménandre, Nicolas, et tous les autres qui restent ensevelis dans l'obscurité. Plus tard, ç'a été Ebion, Apelle, Marcion, Valentin, Cerdon, et bientôt après les Cataphrygiens et les Novatiens, pour ne pas parler de ceux qui ont essaimé récemment. Lequel dois-je donc réfuter tout d'abord dans cette lettre ? Rien que leurs noms, si tu les demandais, ce papier ne suffirait pas à les contenir tous. Au surplus dans tes écrits, qui condamnent partout la pénitence, tu declares que tu penses comme les Phrygiens. Mais, mon cher Seigneur, de ceux-là même l'erreur est multiple et diverse. Il n'y a pas seulement chez eux cette hostilité à la pénitence : ce sont, pour ainsi dire, les têtes de l'hydre de Lerne qu'il faut couper.

II. Et d'abord ils s'appuient sur de très nombreuses autorités. Car le Grec Blastus est aussi, je crois, de leur parti. Pareillement Théodote et Praxéas ont jadis instruit les vôtres. Ces Phrygiens plus fameux eux-mêmes, qui prétendent fausement qu'ils ont reçu la vie de Leucius, se glorifient d'avoir été instruits par Proculus. Pour s'être faits les disciples de Montan, de Maximilla et de Priscilla, que de controverses

¹ PEYROT marque une lacune entre *capiet* et *nisi quod*. L'hypothèse est superflue. Voy. ANTON GRUBER, *Studien zu Pacianus von Barcelona*, thèse Munich, 1901, p. 13. *Nisi quod* = *nisi* chez Pacien. Cf. *Ep.* III, p. 96, l. 13 « nisi quod perdere uoluit ».

² PEYTOT : *se institutos*. Addition inutile. Cf. GRUBER, *ibid*, p. 13.

³ PEYROT : *paracleto*. Cf. GRUBER, p. 14.

taque alia, sicut et hoc de catholico nomine, de uenia paenitentiae. Quare si omnia ista discutere uelimus, docili praesentia opus est ¹.

ils ont soulevées sur le jour de la Pâque, sur le Paraclet, sur les apôtres, les prophètes, et bien d'autres sujets, comme aussi sur le nom de catholique, sur le pardon de la pénitence ! C'est pourquoi si nous voulions discuter toutes ces questions, nous aurions besoin de ta docile présence.

93. — *Ibid.*, I, III (PEYROT, p. 8; P. L., XIII, 1054).

5 III. Nouatianos audio de Nouato aut Nouatiano uocari : sectam tamen in his, non nomen accuso nec Montano aliquis aut Phrygibus nomen obiecit... Ego forte ingressus
10 populosam urbem hodie, cum Marcionitas, cum Apollinariacos, Cataphrygas, Nouatianos et caeteros eiusmodi comperissem, qui se christianos uocarent : quo cognomine
15 congregationem meae plebis agnoscerem, nisi catholica diceretur?... Catholicum istud nec Marcionem, nec Apellem, nec Montanum sonat, nec haereticos sumit auctores.

III. J'entends qu'on dit « Novatiens » du nom de Novat, ou de Novatien. Mais c'est la secte que j'incrimine chez eux, non pas leur nom : pas plus qu'on ne reproche le leur à Montan ou aux Phrygiens... Quant à moi, entrant par hasard aujourd'hui dans une ville populeuse, j'y découvris des Marcionistes, des Apollinaristes, des Cataphrygiens, des Novatiens et autres (hérétiques) de ce genre, qui (tous) s'intitulaient chrétiens : à quel nom pouvais-je reconnaître mon groupement à moi, s'il ne se fût appelé catholique?... Le son de ce mot de catholique ne rappelle ni Marcion, ni Apelle, ni Montan : il n'a point l'hérésie pour origine.

94. — *Ibid.*, II, II (PEYROT, p. 28; P. L., XIII, 1059).

20 Tunc addidi sane, unde Catholici nomen hoc traherent, non esse reputandum ; quia nec Valentinis

Alors, j'ai ajouté qu'il n'y avait pas à mettre en ligne de compte l'origine du nom de Catholiques,

¹ PEYROT : *esset*. Cf. GRUBER, p. 14.

si a Valentino, nec Phrygibus si a Phrygia, nec Nouatianis si a Nouatiano uocarentur, imputari solere.

vu que si les Valentiniens (sont ainsi appelés du nom) de Valentin, les Phrygiens (du nom) de la Phrygie, les Novatiens (du nom) de Novatien, on n'avait pas coutume de leur en faire grief.

95. — *Ibid.*, II, III (PEYROT, p. 30; P. L., XIII, 1059).

Nec tamen ego Nouatiani tui nomen accuso, quod totiens requisitum circumloquentibus litteris et operto quodam sinu claudis. Fatere, frater, fatere simpliciter : nihil est sceleris in nomine. Quid te totiens interrogatus abscondis? Quid causam nominis erubescis? Cum primum scripseras, Cataphrygem putabam ¹. Tu ne secundis quidem litteris confiteris. Meo inuides nomini et tuum uitas? Vide quid sit pudoris in causa, quae refugit quod uocatur.

Pour ma part, je n'incrimine pas le nom de ton Novatien, ce nom que, malgré tant d'insistances, tu enveloppes de circonlocutions et que tu caches comme au plus profond de toi-même. Avoue, mon frère, avoue-le franchement. Un nom n'a rien de coupable. Pourquoi dissimuler encore, malgré mes questions réitérées? La première fois que tu m'as écrit, je te croyais Cataphrygien. Même dans ta seconde lettre, tu ne te trahis pas. Faut-il que tu t'en prennes à mon nom, et que tu esquivés le tien? Examine bien ce qu'il y a de fâcheux pour une cause à se dérober ainsi à sa propre dénomination.

96. — *Ibid.*, III, I (PEYROT, p. 45; P. L., XIII, 1064).

... Nouatianus hoc docuit. At uel quando, frater, quibusue temporibus? Statim post Domini passionem? Post Decii principatum, id est post trecentos prope annos do-

C'est Novatien (dis-tu), qui a enseigné cela. Mais quand cela, mon frère? A quelle époque? Est-ce immédiatement après la passion du Seigneur? Non, c'est après le prin-

¹ PEYROT : *te* putabam. Cf. GRUBER, p. 20.

minicae passionis. Quid ergo tunc? Prophetas secutus est ut Cataphryges, an Philumenen aliquam ut Apelles, an ipse tantum auctoritatis
5 accepit? Linguis locutus est? Prophetavit? Suscitare mortuos potuit?

cipat de Decius, c'est-à-dire environ trois cents ans après la Passion du Seigneur. Et alors, qu'a-t-il fait? A-t-il suivi des prophètes, comme les Cataphrygiens, ou une Philumène, comme Apelle, ou est-ce à titre personnel qu'il a reçu une telle autorité? A-t-il parlé en langues? A-t-il prophétisé? A-t-il pu ressusciter les morts?

GRÉGOIRE DE NAZIANCE

97. — *Or.* XXII, XII, (P. G., xxxv, 1144). Constantinople. 379 ¹.

Ἡ οὐκ ἔρκει μοι (τὰ γὰρ ἔτι πόρρωθεν
ἔῶ λέγειν) τὸ Μοντανοῦ πονηρὸν πνεῦμα
κατὰ τοῦ ἁγίου Πνεύματος, καὶ ἡ Νο-
10 βάτου θρασύτης, εἴτ' οὖν ἀκάθαρτος
καθαρότης, τῆ τοῦ ῥήματος εὐπρεπεία
τοὺς πολλοὺς δελεάζουσα· καὶ ἡ Φρυγῶν
εἰσέτι καὶ νῦν μανία τελούντων τε καὶ
τελουμένων μικροῦ τοῖς παλαιοῖς πα-
15 ραπλήσια.

Est-ce qu'il ne me suffisait pas — car je ne veux pas parler ici des erreurs lointaines — de l'esprit détestable de Montan, adversaire du saint Esprit; de l'audace de Novat, ou, si l'on veut, de sa pureté impure dont l'étiquette décente a trompé la multitude; de la fureur encore vivace aujourd'hui des Phrygiens, tour à tour initiateurs et initiés, (fureur qui rappelle celle des Anciens?...

98. — *Carminum*, I, II, sect. 1, Περὶ τοῦ ἑαυτοῦ βίου, v. 1152 et 1174
(P. G., xxxvii, 1109). Nazianze. 382 ².

Ἐντεῦθεν εἰσιν αἱ νόσοι τῶν δογμάτων·
..... Οἱ Μωντανοῦ τὸ πνεῦμα τιμῶντες
κκκῶς.

De là sont nées les altérations morbides des dogmes... (Ainsi) les misérables adoreurs de l'esprit de Montan...

¹ RAUSCHEN, *Jahrbücher der christl. Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen*, Fr.-i.-B., 1897, p. 53.

² RAUSCHEN, *op. cit.*, p. 137.

PRISCILLIEN

99. — *Tractatus I : Liber Apologeticus*, xxvii (SHEPSS, dans CV, XVIII [1889] p. 23, l. 9). Peu avant 385 ¹.

... Et quia longum est ire per
singula, omnes haereses, quas sibi
homines « mente corrupti et nau-
fragi a fide » (II *Tim.*, III, 8; I *Tim.*,
5 1, 19) uel ex canonicis scripturis uel
ex apocryphis fabricarunt supra ea
quae scripta sunt, « unus aduersus
alterum inflatus pro alio » (I *Cor.*,
iv, 6), et quidquid aut Saturnina
10 haeresis induxit aut Nouatiana pro-
tulit aut Basilide docente monstra-
uit aut Arriana collegit aut Patre-
passiana erudiit aut Homuncionita
mentita est aut Catafriga persuasit
15 aut arripuit Borborita : catolico et
Deo Christo credenti ore cum om-
nibus, qui haec sequuntur aut
docent aut uoluerint adserere, dam-
namus.

... Et comme il serait trop long
d'entrer dans le détail, toutes les
hérésies que des hommes « d'esprit
corrompu et ayant fait naufrage
dans la foi » se sont forgées d'après
les Ecritures canoniques ou les
apocryphes en sus de ce qui a été
écrit, « enflés d'orgueil l'un contre
l'autre pour autrui », tout ce que
l'hérésie de Saturnin a introduit,
tout ce que l'hérésie novatienne a
mis au jour, tout ce que Basilide a
enseigné, tout ce qu'Arius a com-
pilé, toute la doctrine des Patripas-
siens, tous les mensonges des Ho-
muncionistes, toutes les croyances
insinuées par les Cataphrygiens,
toutes celles dont les Borboristes se
sont emparés, (toutes ces erreurs),
c'est d'une bouche catholique et
qui croit au Christ que nous les
condamnons avec ceux qui y croient,
qui les enseignent ou qui veulent
les soutenir.

¹ SCHANZ, IV, I, 339.

PHILASTRE DE BRESCIA

100. — *Liber de Haeresibus*, XLIX. (MARX, dans CV, XXXVIII [1898], p. 26 ; P. L., XII, 1165). Brescia (Italie). Entre 385 et 391 ¹.

Alii autem post istos surrexerunt
Cata Frigas, in Frigia prouincia
habitantes. Isti prophetas et legem
accipiunt, Patrem, et Filium, et
5 Spiritum confitentur, carnis sur-
rectionem expectant, quae et ca-
tholica Ecclesia praedicat : quos-
dam autem suos prophetas, id est,
Montanum nomine, et Priscillam
10 et Maximillam adnuntiant, quos
neque prophetae neque Christus
nuntiauit. Addunt etiam plenitu-
dinem Sancti Spiritus non per
apostolos Christo dante fuisse con-
15 cessam, sed per illos suos pseudo-
prophetas aestimant inperitiam, et
separant se a catholica Ecclesia
per illos suos pseudoprophetas, et
falsos doctores.

20 Hi mortuos baptizant, publice
mysteria celebrant, Pepuzam uil-
lam suam, quae sic dicitur in
Frigia, Hierusalem appellat, ubi
Maximilla et Priscilla et ipse Mon-
25 tanus uitae tempus uanum et in-
fructuosum habuisse dinoscuntur.

Après ceux-ci ont encore surgi
les Cataphrygiens, qui habitent la
province de Phrygie. Ceux-là admet-
tent les Prophètes et la Loi ; ils con-
fessent le Père, le Fils et l'Esprit ;
ils attendent la résurrection de la
chair : toutes croyances conformes
à celles de l'Eglise. Mais ils présen-
tent comme prophètes certains des
leurs, qui sont — pour les nommer
— Montan, Priscilla et Maximilla.
Or ni les Prophètes ni le Christ ne
les ont annoncés. Ils ajoutent que
la plénitude du Saint Esprit n'a pas
été concédée dans la personne des
Apôtres, par un don du Christ, mais
qu'elle a été communiquée dans la
personne de leurs pseudo-prophètes.
Et ils se séparent de l'Eglise catho-
lique sur le point de ces pseudo-
prophètes et de ces faux docteurs.

Ils baptisent les morts, célèbrent
publiquement leurs mystères ; ils
donnent le nom de Jérusalem à leur
bourg, Pépuze, en Phrygie : c'est là
que Maximilla, Priscilla et Montan
passèrent — le fait est avéré — leur
inutile et inféconde vie. Et c'est là

¹ SCHANZ, IV, 1, 359.

Ubi et mysterium cynicon et infantis execranda celebratur impietas. Dicunt enim eos de infantis sanguine in pascha miscere in
5 suum sacrificium, suisque ita ubique emittere perniciosis et falsis satellitibus.

aussi que leur impiété abominable célèbre un mystère cynique sur un enfant. On dit en effet que, lors de la Pâque, ils font une mixture pour leur sacrifice avec le sang d'un jeune enfant, et qu'ils en envoient partout à leurs pernicious et menteurs satellites.

101. — *Ibid.*, LXXIV-LXXVI (MARX, p. 38 : P. L., XII, 1186).

LXXIV. Alii sunt Artotyritae nomine in Galatia, qui panem et
15 caseum offerunt, non illud quo Ecclesia catholica et apostolica celebrat offerendo.

LXXIV. Il y a encore ceux qu'en Galatie on appelle Artotyrites. Ils offrent du pain et du fromage, et non pas de ce que l'Eglise catholique et apostolique offre dans la célébration (du saint sacrifice).

LXXV. Alii sunt Ascodrogitae in Galatia, qui utrem inflatum ponunt
15 et cooperiunt in sua ecclesia et circumeunt eum insanientes potibus, et bacchantes, sicut illi pagani Liberipatriani, insanis mentibus more gentilium furentes, et non
20 intelligentes quod ait Salvator : utres novos sumendos, inque eos nouum uinum mittendum, non in ueteres (cf. Mt., IX, 17). Et cum suis caecitatibus properant inser-
25 uire, alieni modis omnibus christianae salutis repperiuntur, cum Apostolus deiciat iustificationem illam iudaicam carnalemque uanitatem, Christi autem ueram et
30 plenam confirmet scientiam dicens : « Vetera transierunt, et ecce noua

LXXV. Il y a encore les Ascodrogites, en Galatie. Ceux-là placent dans leur Eglise une outre gonflée qu'ils enveloppent complètement ; puis ils défilent tout autour, avec toutes les folies et les transports de l'ivresse, comme font les païens pour *Liber Pater* : ils imitent, dans leur folie, les fureurs des païens, faute de comprendre ce qu'a dit le Sauveur « qu'il faut prendre des outres nouvelles, et y verser le vin nouveau, mais non dans de vieilles outres ». L'ardeur avec laquelle ils se font les esclaves de leur propre aveuglement suffit à les déceler comme tout à fait étrangers au salut chrétien, puisque l'Apôtre écarte cette justification judaïque et

omnia » per Christum facta sunt
(II *Cor.*, v, 17).

LXXVI. Alii sunt Passalorin-
chitae, qui digitum imponentes in
5 nares et ora sua et labia quasi
silentium semper exercent, non
rei aliae nisi taciturnitati quasi
studium commodantes. Hoc autem
facientes quasi prophetas cupiunt
10 imitari, quia ait Daudid beatus :
« Pone, Domine, custodiam ori
meo, et ostium circumstantiae la-
biis meis » (*Ps.* cXL, 3). Et quia
ieiuniis beati prophetae uacantes
15 silentium saepius commodabant,
inde usurpantes isti aestimant ali-
quid obseruare, Pythagoricam uani-
tatem potius quam prophetarum
caelestam uitam et sapientiam sequi
20 properantes.

cette vanité charnelle, pour confir-
mer la science véritable et complète
du Christ par ces mots : « Les choses
anciennes ont passé : voilà que tout
est devenu nouveau » par le Christ.

LXXVI. Il y a encore les Passalo-
rinchites, qui placent le doigt contre
leurs narines, leur bouche et leurs
lèvres, comme s'ils gardaient un
perpétuel silence. C'est seulement à
ce mutisme qu'ils semblent dépenser
leur zèle. Ce faisant, ils se figurent
imiter les prophètes, parce que le
bienheureux David a dit : « Mets, ô
Seigneur, une garde à ma bouche et
une porte autour de mes lèvres. »
Et parce que les bienheureux pro-
phètes gardaient souvent le silence
pendant leurs jeûnes, ils estiment,
par une fausse interprétation, qu'il
faut l'observer aussi. Mais c'est la
folie pythagoricienne, bien plutôt
que la vie céleste et la sagesse des pro-
phètes, qu'ils s'évertuent à imiter.

DIDYME D'ALEXANDRIE

102. — Περὶ Τριάδος, II, xv (P. G., xxxix, 720). Alexandrie. Entre 386 et 398 ¹.

Μετερχώμενοι τοίνυν εἰς τὴν ὀρθο-
δοξίαν. κὰν τυγὼν ὅσιν βεβαπτισμένοι.
βαπτίζονται μὲν (οὐ γὰρ λέγομεν ἀνα-

Lors de leur passage à l'ortho-
doxie, eussent-ils d'aventure été
baptisés déjà, l'on baptise — nous

¹ LEIPOLDT, *Didymus der Blinde*, TU, N. F., xiv, 3 (1905), p. 12 ; G. BARDY, *Didyme l'Aveugle*, Paris, 1910, p. 29.

βαπτίζονται, ἐπειδὴ μὴ ἔχουσι τὸ ἀληθὲς
βάπτισμα)· οἱ δὲ Εὐνομιανοὶ μὲν, διὰ
τὸ μίαν κατάδυσιν ποιεῖσθαι, λέγοντες
μόνον εἰς τὸν θάνατον τοῦ Κυρίου βαπτί-
5 ζεσθαι· Φρύγες δὲ, διὰ τὸ μὴ εἰς τὰς
τρεις ἁγίας ὑποστάσεις βαπτίζειν, ἀλλὰ
πιστεύειν τὸν αὐτὸν εἶναι Πατέρα, καὶ
Υἱὸν, καὶ ἅγιον Πνεῦμα.

ne disons pas « l'on rebaptise »,
puisqu'ils n'ont pas le vrai bap-
tême —, d'une part les Eunomiens,
parce qu'ils ne font qu'une seule
immersion et déclarent n'être bap-
tisés qu'au nom de la mort du
Seigneur, d'autre part les Phrygiens,
parce qu'ils ne baptisent pas au
nom des trois saintes hypostases et
qu'ils croient que le Père, le Fils
et le Saint Esprit sont la même
(personne).

103. — *Ibid.*, III, xviii (P. G., xxxix, 881).

Εἰ ταῦτα οὕτως ἔχει, ἀμάχως τὸ
10 « πορεύομαι » καὶ « ὁ πέμψας », ὡς
μορφὴν δούλου λαβὼν (cf. PHIL., II, 5),
εἶπε (cf. JEAN, XIV, 28), καὶ διὰ τὸ
Ἰουδαίους ἀπιστεῖν τῇ οἰκονομίᾳ καὶ ὅτι
τῇ συμφωνίᾳ τοῦ Θεοῦ καὶ Πατρὸς
15 ἐπεφάνη· καὶ οὐ διὰ τοῦτο μόνον· ἀλλ'
ὥστε καὶ τοὺς παγεῖς τὸν νοῦν καὶ
χερσώδεις Μοντανιστὰς ἐντρέπεσθαι, τὸν
αὐτὸν Υἱοπατέρα ὁμοῦ καὶ Παράκλητον
νοοῦντας· σὺν αὐτοῖς δὲ καὶ Μανιχαῖον,
20 κ. τ. λ.

S'il en est ainsi, indubitablement
(le Seigneur) a prononcé ces mots
« Je vais » et « Celui qui m'a en-
voyé », comme ayant pris « l'appar-
ence d'un esclave », parce que les
Juifs ne croyaient pas à l'Economie
[= l'Incarnation] et parce qu'il est
venu en ce monde par la volonté
concordante de Dieu le Père : et non
pas pour cela seulement, mais pour
couvrir de honte les Montanistes,
gens incultes, à l'esprit épais, qui
croient que le Fils-Père et le Paraclet
sont une même (personne); et avec
eux Manichée, etc.

104. — *Ibid.*, III, xix, (P. G., xxxix, 889).

Προειδὼς δὲ καὶ τὰ μέλλοντα, ὡς
Θεός, καὶ ὅτι μετὰ τὴν ἐν οὐρανοῖς
ἀνοδὸν αὐτοῦ, καὶ τὴν τοῦ ἁγίου Πνεύ-

Sachant d'avance l'avenir, comme
un Dieu qu'il était, et que, après
son Ascension et la venue du saint

ματος ἐπιδημίαν, ἔσονται πάλιν πλάνοι, ὡς Σίμων, ὡς Μοντανός, ὡς Μανιχαῖος, προσηραχλίσατο εἰπών· « Ὅταν ἔλθῃ ὁ Παράκλητος, τὸ Πνεῦμα τῆς ἀληθείας, 5 κ. τ. λ. (JEAN, XV, 26).

Esprit, il y aurait encore des imposteurs comme Simon, Montan, Manichée, le Christ (nous) a pré-munis par ces paroles : « Quand viendra le Paraclet, l'Esprit de vérité. etc. »

105. — *Ibid.*, III, xxiii (P. G., xxxix, 924).

Ἄλλ' οὕτως εἴρηγται (cf. *I Cor.*, VIII, 4-6), τοῦτο μὲν διὰ τὸ μὴ σύγχυσι νοῆσαι τῶν θεῶν ὑποστάσεων, ἐκάστην δὲ διευκρινηθῆναι· τοῦτο δὲ διὰ τὸ 10 ἐκβάλλεσθαι Ἑλλήνων μὲν τὴν πολυθεῖαν διὰ τοῦ, « Εἷς Θεὸς ὁ Πατήρ· (*ibid.*) ». Ἰουδαίων δὲ τὴν περὶ τὸν Χριστὸν ἀθέτησιν διὰ τοῦ, « Εἷς Κύριος Ἰησοῦς Χριστός· (*ibid.*) », Μοντανιστῶν 15 δὲ τὴν ἄνοιαν, μελλόντων τὰς τρεῖς πανυμνήτους ὑποστάσεις ὡς ἓν πρόσωπον θρησκειῦν, διὰ τοῦ, « Εἷς » καὶ « Εἷς » καὶ « Εἷς ».

Paul a parlé de la sorte, d'abord pour prévenir toute confusion entre les hypostases, et aider à les distinguer l'une de l'autre : ensuite pour exclure le polythéisme des Grecs, par ces mots « Dieu le Père est un », l'entêtement des Juifs relativement au Christ, par ces mots « le Seigneur Jésus-Christ est un », et la folie des Montanistes qui devaient honorer comme une seule personne les trois glorieuses hypostases, par ces mots « Un » et « Un » et « Un ».

106. — *Ibid.*, III, xxxviii, (P. G., xxxix, 977.)

Τὸ δὲ, « Οὐκ ἀφήσω ὑμᾶς ὀρφανούς· 20 ἔρχομαι πρὸς ὑμᾶς. (JEAN, XIV, 18) » ἐδίδάξεν, ὡς ὄν τρόπον τὸ Πνεῦμα τοῦ Θεοῦ ἦν καὶ πρὸ τῆς γνωστῆς αὐτοῦ ἐπιδημίας ἐν πᾶσιν, οὕτω καὶ μετὰ τὴν ἀνάληψιν ὁ Υἱὸς, ἐν ἀπεριγράφῳ μίᾳ 25 θεότητι καὶ θελήσει τῶν ὑποστάσεων οὐσῶν, οὐκ αὐτὸς ὢν ἄμφω καὶ Πνεῦμα τοῦ Θεοῦ (ὡς ἐνόησεν Μοντανός, καὶ τούτῳ μάλιστα ἐπερείδεται τῷ μέρει τῆς

Par ces mots : « Je ne vous laisserai pas orphelins : je viens à vous », (le Christ) a enseigné que, de même que l'Esprit de Dieu était en tous, même avant la venue où il s'est fait connaître, pareillement le Fils, même après l'Ascension, (est aussi en tous), dans la divinité et dans la volonté infinie et unique des hypostases. Non pas qu'il soit tout

Γραφῆς. μή βλέπων. μηδ' ἀκούων ὡς ἄλλος περὶ ἄλλου καὶ ἄλλου προσώπου λέγει· « Ἐρωτήσω τὸν Πατέρα καὶ πέμψει ἄλλον Παράκλητον [JEAN, XIV, 5 16] »· ἀλλ' ὡς σὺν τῷ Πνεύματι παρῶν ιδιοσύστατος. καθά ἐστιν ἡεὶ πανταχοῦ καὶ ὁ Πατήρ.

ensemble Père, Fils et Esprit de Dieu, ainsi que l'a cru Montan, qui s'appuie principalement sur ce passage de l'Écriture sans voir et sans entendre que c'est une personne qui parle d'une autre et encore d'une autre : « Je prierai mon Père et il vous enverra un autre Paraclet » : mais de même qu'il est présent avec l'Esprit dans sa consistance propre, de même il est toujours et partout Père aussi.

107. — *Ibid.*, III, xli (P. G., xxxix, 984.)

Καὶ Μοντανιστῶν ἡ πλάνη ἐν τούτοις·

L'erreur des Montanistes consiste en ceci :

I. Πρῶτον, ὅτι ἀπομαντεύονται ἐν 10 πρόσωπον εἶναι τῶν τριῶν θεῶν ὑποστάσεων· Μοντανὸς γὰρ, φησὶν, εἶπεν· « Ἐγὼ εἰμι ὁ Πατήρ, καὶ ὁ Υἱὸς, καὶ ὁ Παράκλητος. » Καὶ πρὸς σύστασιν δῆθεν τούτου προσφέρουσιν, πάσης ιδιωτείας 15 ἐπέκεινα νοοῦντες, ὅπερ θαυμασίως εἶπεν ὁ Υἱὸς· « Ἐγὼ ἐν τῷ Πατρὶ, καὶ ὁ Πατήρ ἐν ἐμοί· (JEAN, XIV, 11) » καὶ, « Ἐλευσόμεθα ἐγὼ καὶ ὁ Πατήρ μου, καὶ μονὴν παρ' αὐτῷ ποιήσομεν· (*Ibid.*, 20 23) » καὶ, « Ἐγὼ καὶ ὁ Πατήρ ἐν ἐσμεν· (JEAN, X, 30) » καὶ, « Ὁ ἐωρακὼς ἐμὲ ἐώρακεν τὸν Πατέρα· (JEAN, XIV, 9) » καὶ, « Ὁ Παράκλητος, ὃν πέμψει ὁ Πατήρ ἐν τῷ ἐμῷ ὀνόματι. (JEAN, XIV, 25 26) » Ταῦτα δὲ πάντα, ὡς καὶ ἀνωτέρω εἴρηται, ἐν καὶ ἐν καὶ ἐν πρόσωπον ιδιοσυστάτως δηλοῖ ἐν μιᾷ θεότητι καὶ συμφωνίᾳ. Οὐ γὰρ εἶπεν· « Ἐγὼ καὶ ὁ

I. Premièrement ils vaticinent qu'il n'y a qu'une personne pour les trois hypostases divines. Montan, en effet, a déclaré, dit-on : « C'est moi qui suis le Père, le Fils et le Paraclet. » Ils allèguent à l'appui, et cela dépasse les bornes de la sottise, l'admirable parole du Fils : « Moi, je suis dans mon Père, et mon Père est en moi » et celles-ci : « Nous viendrons, moi et mon Père, et nous ferons en lui notre demeure. » « Moi et mon Père, nous ne formons qu'un. » « Celui qui me voit, voit mon Père. » « Le Paraclet, que le Père enverra en mon nom. » Mais toutes ces expressions, comme il a été dit plus haut, révèlent une personne, puis une autre, puis une autre encore, chacune avec

Πατήρ ἐν εἰμι, ἀλλὰ, « Ἐν ἐσμεν. »
Καὶ κατηγορεῖ ταῦτα τῆς ἀνοίας αὐτῶν
καὶ κακοδοξίας.

II. Δευτερον. ὅτι τοῦ Ἀποστόλου
5 γράψαντος Κορινθίοις ἐν τῇ πρώτῃ ἐπι-
στολῇ· « Εἴτε προφητεῖαι καταργηθή-
σονται. εἴτε γλῶσσαι παύσονται. εἴτε
γνώσις καταργηθήσεται· ἐκ μέρους γὰρ
γινώσκομεν, καὶ ἐκ μέρους προφητεύομεν·
10 ὅταν δὲ ἔλθῃ τὸ τέλειον, τότε τὸ ἐκ
μέρους καταργηθήσεται· (I Cor., XIII,
8-10)» ἐκεῖνοι λέγουσιν τὸν Μοντανὸν
ἐληλυθέναι, καὶ ἐσχηκέναι τὸ τέλειον τὸ
τοῦ Παρακλήτου, τοῦτ' ἐστὶν τὸ τοῦ
15 ἁγίου Πνεύματος· οὐ προσέχοντες τοῖς
προσκειμένοις. Ἔχει γὰρ εὐθύς· « Ὅτε
ἤμην νήπιος, ἐλάλουν ὡς νήπιος, ἐλο-
γιζόμεν ὡς νήπιος· ὅτε γέγονα ἀνήρ,
κατήργηκα τὰ τοῦ νηπίου. Βλέπομεν γὰρ
20 ἄρτι δι' ἐσόπτρου ἐν αἰνίγματι· τότε δὲ
πρόσωπον πρὸς πρόσωπον. Ἄρτι γινώσ-
κομεν ἐκ μέρους· τότε δὲ ἐπιγινώσμεθα,
καθὼς καὶ ἐπεγνώσθημεν (I Cor., XIII,
11-12). » Τοῦτ' ἐστὶν· Ἄπερ νῦν ἀκού-
25 οντες ὑπὸ τῶν Γραφῶν πιστεύομεν εἶναι,
μετὰ τὴν ἀνάστασιν τῇ ὄψει θεασόμεθα,
καὶ τῷ πράγματι γινώσμεθα, τῆς μερικῆς
γνώσεως παυσαμένης· ἡ γὰρ γνώσις, ἡ
ἐξ ἀκοῆς, τῆς αὐτόπτου γνώσεως καὶ τῆς
30 πείρας μέρος ἐστίν. Οἷον νῦν ἀκούοντες
πιστεύομεν περὶ τῆς δευτέρας παρουσίας
τοῦ Δεσπότη, καὶ περὶ τοῦ βήματος
αὐτοῦ, καὶ τῆς τρισμακαρίας φωνῆς·
Δεῦτε, οἱ εὐλογημένοι τοῦ Πατρὸς

sa consistance propre, dans une
seule divinité et une seule harmonie.
Car le Christ n'a pas dit : « Moi et
mon Père, je ne forme qu'un »,
mais « nous ne formons qu'un ».
Et cela suffit pour réfuter leur folie
et leur détestable opinion.

II. Secondement, alors que l'A-
pôtre a écrit dans la *Ire aux Corin-
thiens* : « Les prophéties s'éva-
nouiront, les langues cesseront, la
science sera abolie, car nous ne con-
naissons qu'imparfaitement et nous
ne prophétisons qu'imparfaitement ;
mais lorsque viendra la perfection,
alors ce qui n'est qu'imparfait sera
aboli », ils prétendent que Montan
est venu et qu'il a eu la perfection
du Paraclet, autrement dit du Saint
Esprit. C'est qu'ils ne font pas atten-
tion à ce qui suit. Car il est écrit
immédiatement après : « Lorsque
j'étais petit enfant, je parlais comme
un petit enfant, je raisonnais comme
un petit enfant ; devenu homme,
je me suis défait de ce qui est de
l'enfant. C'est que nous voyons
présentement comme dans un mi-
roir et en énigme : nous verrons
alors face à face. Maintenant nous
ne connaissons que partiellement :
mais alors je connaîtrai comme je
suis connu moi-même. » Ce qui
veut dire : les choses à quoi notre
foi s'attache, sur l'autorité des Ecri-
tures, après la résurrection nous les
verrons de nos yeux, et nous les
connaîtrons dans leur réalité même,

μου, κληρονομήσατε τὴν ἡτοιμασμένην
 ὑμῖν βασιλείαν· (ΜΤ., ΧΧV, 34) » τότε
 τῆ θείᾳ καὶ τῆ περὶ μαθησόμεθα. Νῦν
 ἀκούοντες πιστεύομεν περὶ τῶν ἁγίων
 5 ἀγγέλων· τότε κατὰ πρόσωπον λειτουργ-
 γοῦντας αὐτοὺς ὀψόμεθα. Νῦν ἀκούοντες
 πιστεύομεν, « Ἄ ὀφθαλμὸς οὐκ ἴδεν.
 καὶ οὖς οὐκ ἤκουσεν, καὶ ἐπὶ καρδίαν
 ἀνθρώπου οὐκ ἀνέβη, ὅσα ἡτοίμασεν ὁ
 10 Θεὸς τοῖς ἀγαπῶσιν αὐτὸν· (I Cor.,
 II, 9) » τότε οὐκ ὄψονται μόνον, ἀλλὰ
 καὶ ἐν ἀπολαύσει αὐτῶν οἱ ἄξιοι γένωνται.
 Τὰ γὰρ νῦν κάτω τῆς ψυχῆς ἡμῶν
 ὄμματι τῶν ἐπουρανίων ἀφανῆ καθεστῶτα,
 15 ὁ μέλλων βίος φανερὰ ποιήσει.

Ἄλλ' εἶπεν, φησὶν, ὁ Χριστός· « Ἔτι
 πολλὰ ἔχω λέγειν ὑμῖν, ἀλλ' οὐ δύνασθε
 βαστάζειν ἄρτι· ὅταν δὲ ἔλθῃ ἐκεῖνος, τὸ
 Πνεῦμα τῆς ἀληθείας, ὁδηγήσει ὑμᾶς
 20 εἰς πᾶσαν τὴν ἀλήθειαν· (JEAN, XVI,
 12-13) » καὶ, « Ἄφ' ἑαυτοῦ οὐ λαλήσει,
 ἀλλ' ἐκ τοῦ ἐμοῦ λήψεται, καὶ ἀναγγελεῖ

la science partielle ayant pris fin.
 La connaissance qui s'acquiert par
 l'ouïe, est une partie de celle que
 nous acquérons par la vue directe
 et par l'expérience. C'est ainsi que
 maintenant c'est par ouï-dire que
 nous croyons aux prédictions rela-
 tives à la seconde venue du Sei-
 gneur, et à son tribunal et à ce mot
 trois fois heureux : « Venez, les
 bénis de mon Père, venez recevoir
 votre part du royaume qui vous a été
 préparé. » Mais un jour nous con-
 naîtrons ces choses de nos yeux et
 par expérience. Maintenant c'est par
 ouï-dire que nous croyons (ce qui
 est écrit) sur les saints Anges. Un
 jour nous les verrons directement
 servir Dieu. Maintenant c'est par
 ouï-dire que nous croyons « ces
 choses que l'œil n'a point vues, que
 l'oreille n'a pas entendues, ce qui
 n'est point monté dans le cœur de
 l'homme, ce que Dieu a préparé pour
 ceux qui l'aiment. » Un jour ceux
 qui en seront dignes, non seulement
 les verront, mais en pourront jouir.
 Car les biens célestes, qui se déro-
 bent sur cette terre à l'œil de notre
 âme, se manifesteront à nous dans
 la vie future.

« Mais, objectent-ils, le Christ a
 dit : « J'ai beaucoup de choses
 encore à vous dire, mais vous ne
 pourriez les supporter maintenant.
 Quand viendra l'Esprit de vérité, il
 vous conduira à toute vérité » et
 encore : « Ce n'est point en son

ὑμῖν (*ibid.*, 13) » καὶ, « Ἐκεῖνος ἐμὲ
 δοξάσει (*ibid.*, 14) » καὶ πάλιν « Οὐκ
 ἀφήσω ὑμᾶς ὀρφανούς· ἔρχομαι πρὸς
 ὑμᾶς (JEAN, XIV, 18). » Ἦλθεν οὖν
 5 δῆθεν, ὅταν Μοντανός. Οὐχ οὕτως δὲ
 μὴ γένοιτο! ἐπεὶ πρὸς τοῦτον τὸν ἀδια-
 νοητον αὐτῶν λογὸν εὐρίσκονται πρὸ
 Μοντανοῦ οἱ τε τὸν Χριστὸν ἐσχηκότες,
 οἱ τε ἀπόστολοι οἱ τὴν τάξιν δεξάμενοι
 10 παρὰ τοῦ Θεοῦ, καὶ ἐν ἑαυτοῖς ἐσχηκότες
 λαλοῦντα τὸν Χριστὸν, καὶ οἰκοῦν τὸ
 Πνεῦμα τοῦ Θεοῦ, καὶ διὰ τῆς ἐπιθέσεως
 τῶν χειρῶν καὶ ἄλλοις παρέχοντες αὐτὸ
 κατὰ τὴν αὐτοῦ βουλήσιν, καὶ μετὰ
 15 παύσεως διδασκόντες, καὶ παρὰ πᾶσιν
 πιστευόμενοι καὶ μὴ ὡς Μοντανός ἀπισ-
 τούμενος... Τί δὲ σημαίνει τὸ, « Ἐρχομαι
 πρὸς ὑμᾶς, » εἴρηται ἀνωτέρω· εἴχομεν
 γὰρ εἰ καὶ ἔχουσιν οἱ ἄξιοι τελείως) τὸν
 20 τε Χριστὸν τὸν εἰπόντα· Ἐρχομαι πρὸς
 ὑμᾶς· τὸ τε ἅγιον Πνεῦμα, περὶ οὗ
 εἶπεν· Ὅταν ἔλθῃ ἐκεῖνος. Οὐδὲ
 γὰρ ἀτελεῖς τι ἐποίησεν ὁ Δεσπότης, ἐμφυ-
 σῶν μετὰ τὴν ἀνάστασιν εἰς πρόσωπα
 25 τῶν ἀποστόλων, καὶ λέγων· « Λαβετε
 Πνεῦμα ἅγιον (JEAN, XX, 22)· » οὐδ'
 ἐψευδέτο, ἢ αὐτὸς λέγων· « Ὅτι παρ'
 ὑμῖν μένει, καὶ ἐν ὑμῖν ἐστίν (JEAN, XIV,
 17) » ἢ Ἀπόστολος γράφων· « Οὐκ
 30 οἶδατε, ὅτι ναὸς Θεοῦ ἐστε, καὶ τὸ
 Πνεῦμα τοῦ Θεοῦ οἰκεῖ ἐν ὑμῖν; (I Cor.,
 III, 16)· Οὔτε ἡ Σοφία λέγουσα·
 « Πνεῦμα Κυρίου πεπλήρωκεν τὴν
 οἰκουμένην· καὶ τὸ συνέχον τὰ πάντα,
 35 γυνῶσιν ἔχει φωνῆς. (Sag., I, 7) » Οὔτε
 μὴν ἀτελέστεροι Μοντανοῦ οἱ ἀπόστολοι
 καὶ οἱ πρὸ αὐτῶν ἅγιοι ἐτύγγανον ὄντες.
 Ἐπεράνη δὲ τῇ Πεντηκοστῇ, ἔνθα καὶ

nom qu'il parlera; c'est à moi qu'il
 prendra ce qu'il vous annoncera. »
 « C'est lui qui me célébrera. » « Je
 ne vous laisserai pas orphelins : je
 viens à vous. » Il est apparemment
 venu, quand Montan (lui-même est
 venu) — Non pas, Dieu merci!
 puisque, en dépit de leur raison-
 nement absurde, l'on trouve avant
 Montan des gens qui ont possédé
 le Christ, les apôtres, qui avaient
 reçu de Dieu leur fonction, en qui
 le Christ lui-même parlait et chez
 qui l'Esprit de Dieu habitait; qui,
 par l'imposition des mains le com-
 muniquaient aux autres aussi au gré
 de leur volonté; qui enseignaient
 en toute franchise, étaient crus de
 tous et ne rencontraient pas, comme
 Montan, l'incrédulité.... Ce que
 signifie le : « Je viens à vous », je
 l'ai dit plus haut. Nous possédons
 — encore que les justes seuls le
 possèdent parfaitement — le Christ
 qui a dit : « Je viens à vous », et le
 Saint Esprit dont il a dit : « Quand
 viendra celui-ci. » Ce n'est pas
 sans effet que le Maître souffla
 après la Résurrection au visage des
 apôtres, en disant : « Recevez
 l'Esprit Saint. » Et ni le Christ ne
 mentait quand il disait : « Parce
 qu'il demeure et qu'il est en vous »;
 ni l'Apôtre quand il écrivait : « Ne
 savez-vous pas que vous êtes le
 Temple de Dieu et que l'Esprit de
 Dieu habite en vous »; ni la Sa-
 gesse, quand elle déclarait : « L'Es-

ἤδη τὴν τὸ πάντα συνέχον ἅγιον Πνεῦμα,
καὶ ἐδέχθη, ὡς ἔχουσιν αἱ Πράξεις οὕτως...

prit du Seigneur a rempli toute la terre, et celui qui embrasse tout, à la science de la voix. » Ni les apôtres, ni les saints qui étaient avant eux, n'étaient plus imparfaits que Montan. C'est au jour de la Pentecôte qu'est apparu l'Esprit Saint qui embrassait tout, et les *Actes* racontent comment il fut reçu. [*Suit le récit de la Pentecôte*].

III. Τρίτον ὅτι κατασκευάζοντες δεῖξαι,
τόν τε Μοντανὸν ἐσχηκέναί τὸ τέλειον
5 τοῦ Παρακλήτου, τὴν τε Πρικίλλαν καὶ
Μαξιμίλλαν προφήτιδας¹..... ἔγραψαν
Μοντανῶ. Λέγουσιν, ὅτι ὑμεῖς οὐ πισ-
τεύετε μετὰ τὴν πρώτην ἐπιφάνειαν τοῦ
Δεσπότητος εἶναι προφήτας· εἶπεν δὲ,
10 φησὶν, ὁ Σωτὴρ· « Ἴδοὺ ἐγὼ ἀποστέλλω
πρὸς ὑμᾶς προφήτας, καὶ σοφοὺς, καὶ
γραμματεῖς· καὶ ἐξ αὐτῶν ἀποκτενεῖτε,
καὶ σταυρώσετε, καὶ ἐξ αὐτῶν μαστιγώ-
σετε ἐν ταῖς συναγωγαῖς ὑμῶν (Μτ.,
15 ΧΧΙΙΙ, 34). » Λέγει δὲ, οὐχ ὡς ἐκεῖνοι
νομίζουσιν, ἀλλὰ τοὺς ἀποστόλους προει-
πόντας πολλὰ τῶν μελλόντων καὶ τῶν
ἐσχάτων καιρῶν, καὶ τῆς ἐν οὐρανοῖς
βασιλείας· ἐξ ὧν καὶ ἀπεκτάνθησαν, ὡς
20 Στέφανος καὶ Ἰάκωβος· καὶ ἐσταυρώ-
θησαν, ὡς Πέτρος· καὶ ἐμαστιγώθησαν,
ὡς Παῦλος. Ἐσθ' ὅτε δὲ εἶπεν καὶ τοὺς
μάρτυρας καὶ τοὺς σοφοὺς ἐπισκοπομάρ-
τυρας. Προφήτιδας δὲ εἶδεν ἡ Γραφή τὰς
25 Φιλίππου τέσσαρας θυγατέρας, τὴν Δε-
βόρραν, Μαριάμ τὴν ἀδελφὴν Ἀαρῶν,

III. Troisièmement ils s'efforcent de démontrer que Montan a possédé la perfection du Paraclet, et que Priscilla et Maximilla..... ont écrit pour Montan. Ils nous disent : « Vous autres, vous ne croyez pas qu'il y ait des prophètes depuis la première épiphanie. Or le Sauveur a dit : « Voici que je vous envoie des prophètes, des sages, des scribes ; et il en est parmi eux que vous tuerez, que vous crucifierez, que vous flagellerez dans vos synagogues. » Mais il parle, contrairement à ce que croient les Montanistes, des apôtres, qui ont prédit beaucoup de choses touchant l'avenir, les derniers temps, et le royaume des cieux. Parmi eux les uns ont été mis à mort, comme Etienne et Jacques, ou crucifiés, comme Pierre, ou flagellés comme Paul. Peut-être aussi appelle-t-il martyrs et sages les évêques-martyrs. En fait

¹ Il y a ici une lacune dans le texte. Le *Περὶ Τριάδος* ne nous est malheureusement parvenu que dans un seul ms. (XI^e s.), retrouvé en 1759. Voir BARDY, *Didyme l'Aveugle*, p. 28 et s. HILGENFELD (*Ketzergesch.*, p. 576), propose de suppléer « βίβλους ἀγίας », d'après les mots « βίβλους δὲ συνταγείσας » qui figurent un peu plus loin.

καὶ τὴν Θεοτόκον Μαριὰμ, εἰποῦσαν, ὡς
 τὸ Εὐαγγέλιον εἶπεν· « Ἀπὸ τοῦ νῦν
 μακαριοῦσίν με πᾶσαι αἱ γυναῖκες καὶ αἱ
 γενεαί· (LUC, I, 48) » βίβλους δὲ
 5 συνταγείσας ἐξ ὀνόματος αὐτῶν οὐκ
 οἶδεν· ἀλλὰ καὶ ἐκώλυσεν ὁ Ἀπόστολος,
 Τιμοθέῳ τὸ πρῶτον γράψας· « Γυναξίν
 διδάσκειν οὐκ ἐπιτρέπω· (I Tim., II,
 12) » καὶ πάλιν ἐν τῇ πρὸς Κορινθίους
 10 πρῶτῃ Ἐπιστολῇ· « Πᾶσα γυνή προ-
 σευχομένη καὶ προφητεύουσα ἀκατακα-
 λύπτῳ τῇ κεφαλῇ, καταισχύνει τὴν
 κεφαλὴν· (I Cor., XI, 5) » ὁ ἐστίν, μὴ
 ἐξεῖναι γυναικὶ ἀναίδην ἐξ οἰκείας προσ-
 15 τάξεως βίβλους συγγράφειν καὶ ἐ
 δάσκειν καὶ τούτῳ ὑβρίζειν τὴν κεφαλὴν,
 τοῦτ' ἐστίν τὸν ἄνδρα· « Κεφαλὴ » γὰρ
 « γυναικὸς, ὁ ἄνθρωπος κεφαλὴ δὲ ἄνδρος,
 Χριστός (I Cor., XI, 3). » Καὶ ἡ
 20 κατασιγάζουσα τὰς γυναῖκας αἰτία πρό-
 δηλος· ἐπειδὴ ἡ ἐξ ἀρχῆς τῆς γυναικὸς
 διδασκαλία οὐ καλῶς τὸ κοινὸν ἐβλάβε
 γένος. « Ὁ » γὰρ « ἄνθρωπος, » ὡς γράφει
 ὁ Ἀπόστολος, « οὐκ ἠπατήθη, ἀλλ' ἡ
 25 γυνή. (I Tim., II, 14) » Ὅστε παρὰ
 πάντας Μοντανὸς οὐδὲ ἔγνω, οὐδὲ ἔσχεν
 τὸ ἅγιον Πνεῦμα, τοῦτο οἰηθεὶς· καὶ
 ταῦτα, μετὰ τὴν ἀνάληψιν τοῦ Σωτῆρος,
 καὶ τὴν ἐπιφοίτησιν τοῦ ἁγίου Πνεύματος,
 30 πλέον ἢ μετὰ ἑκατὸν ἔτη γενόμενος
 ἱερεὺς πρῶτον εἰδώλου, καὶ οὕτω τὴν
 τυφλὴν ταύτην εἰσηγησάμενος αἴρεσιν.

de prophétesses, l'Écriture connaît
 les quatre filles de Philippe, Déborah,
 Marie, sœur d'Aaron, et Marie, la
 mère de Dieu, qui a dit, d'après
 l'Évangile : « Désormais toutes les
 femmes et toutes les races me pro-
 clameront bienheureuse. » Mais de
 livres rédigés sous leur nom, (l'Écri-
 ture) n'en connaît point. L'Apôtre
 l'a même interdit, quand il a écrit
 dans la *I^{re} à Timothée* : « Je ne
 permets pas aux femmes d'ensei-
 gner » et encore dans la *I^{re} aux
 Corinthiens* : « Toute femme qui
 prie et qui prophétise sans avoir la
 tête couverte, déshonore sa tête. »
 Autrement dit, il n'est pas permis
 à la femme d'écrire impudemment
 des livres de sa composition et...
 d'enseigner ; ce faisant, elle dés-
 honore sa tête, c'est-à-dire l'homme.
 Car « la tête de la femme, c'est
 l'homme, et la tête de l'homme,
 c'est le Christ. » La raison pour
 laquelle Paul impose silence aux
 femmes est évidente. C'est qu'à l'ori-
 gine l'enseignement de la femme a
 causé bien du tort à toute la race
 humaine : « Car ce n'est pas
 l'homme qui a été séduit, remarque
 l'Apôtre, c'est la femme. » Conclu-
 sion : Montan n'a ni connu ni pos-
 sédé le Saint Esprit, puisqu'il a pu
 avoir de telles idées. C'est plus de
 cent ans après l'ascension du Sau-
 veur et la venue du Saint Esprit,
 que, tout d'abord prêtre d'une idole,
 il introduisit cette aveugle hérésie.

108. — *Fragmenta ex Didymi expositione*

in Actus Apostolorum, x, 10 (P. G., XXXIX, 1677) ¹.

« Ἐγένετο δὲ ἐπ' αὐτὸν, φησὶν, ἔκστασις, καὶ θεωρεῖ τὸν οὐρανὸν ἀνεωγμένον. » (*Actes*, x, 10-11). Οἱ γυναικῶν παραπαιουσῶν ἐλόμενοι εἶναι
 5 μαθηταί, οὗτοι δὲ εἰσὶν οἱ ἀπὸ τῆς Φρυγίας, φασὶ τοὺς προφήτας, κατεχομένους ὑπὸ τοῦ ἁγίου Πνεύματος, μὴ παρακολουθεῖν ἑαυτοῖς παραφερομένοις κατὰ τὸν τῆς προφητείας καιρόν. Δοκοῦσι
 10 δὲ ἀπόδειξιν ἔχειν ταύτης τῆς κακοδοξίας. καὶ ἐκ τῆς προκειμένης γραφῆς, λεγούσης ἐξεστακέσαι τὸν Πέτρον.

Ἄλλ' ἴστωσαν οἱ ἡλίθιοι οἱ ἀληθῶς παραπαίοντες, ὡς πολλὰ σημαίνει ἡ λέξις
 15 αὕτη. Δηλοῖ γὰρ καὶ τὴν ἐπὶ θαυμασμῶ ἐκπληξιν, καὶ τὸ ἔξω τῶν αἰσθητῶν γενέσθαι, ποδηγούμενον ἐπὶ τὰ πνευματικά, καὶ τὸ παρακόπτειν, ὅπερ οὐ λεκτέον οὔτε ἐπὶ Πέτρον. οὔτε ἐπὶ προφητῶν,
 20 ἀλλὰ τὰ ἄλλα ἐκ τῆς λέξεως σημαίνονμενα. Ἀμέλει γοῦν ὁ ἐκστάς Πέτρος παρακολουθεῖ, ὡς ἀπαγγέλλων ἃ εἶδε καὶ ἤκουσε, καὶ τίνος σύμβολα τὰ δειχθέντα ἦν (cf. *Actes*, x, 34 et s.). Ταῦτα καὶ
 25 περὶ τῶν προφητῶν πάντων ἐρεῖς παρακολουθούντων, οἷς ἔλεγον τὰ θεωρούμενα. Σοφοὶ γὰρ ἦσαν νοοῦντες ἀπὸ τοῦ ἰδίου στόματος ἃ προέφερον, τοῦ Κυρίου μετὰ τὴν ἀνάστασιν φανερώς ἐντειλαμένου

« L'extase tomba sur lui, dit l'Écriture, et il vit le ciel ouvert »
 Ceux qui se complaisent à se faire les disciples de femmes extravagantes — c'est de ceux de Phrygie que je parle — déclarent que, sous l'emprise du saint Esprit, les prophètes ne se comprenaient plus eux-mêmes, emportés qu'ils étaient au moment même de la prophétie. Ils se figurent que leur erreur trouve confirmation dans le passage mentionné, où il est dit que Pierre tomba en extase. Mais qu'ils apprennent, ces insensés, qui, eux, ont perdu le sens pour de bon, que ce mot a beaucoup de significations. Il signifie tantôt la stupeur qui naît de l'étonnement, tantôt le fait de sortir de l'activité sensible pour s'acheminer vers les choses spirituelles, tantôt le fait de tomber en démence. Cette dernière acception ne peut être appliquée à Pierre ni aux prophètes, mais seulement les autres acceptions du mot. Assurément Pierre en extase gardait sa raison, puisqu'il raconta tout ce qu'il avait vu et entendu et (indiqua) de quoi les choses qui lui avaient été montrées étaient le

¹ Cf. AKL, III, 109.

μαθητεῦσαι παντὰ τὰ ἔθνη. Ἡ πῶς οἱ ἐν
 Ἱεροσολύμοις ἀπόστολοι ἀκούσαντες τὰ
 κατὰ τὸν Κορνήλιον, διεκρίνοντο πρὸς
 τὸν Πέτρον (cf. *Actes*, xi, 2); Πάνυ
 5 μὲν οὖν ἐδεῖτο τῆς περὶ τῶν ἐθνῶν θείας
 ἀποκαλύψεως ὁ τῶν ἀποστόλων ἕξαρχος.
 Πέτρος, ὁ πανάγιος.

symbole. On en peut dire autant de tous les prophètes : ils gardaient leur raison, puisqu'ils comprenaient les termes par lesquels ils exprimaient ce qu'ils avaient vu ; ils étaient sages, ils se rendaient compte de ce que leur bouche articulait, le Seigneur leur ayant formellement prescrit après la Résurrection d'enseigner tous les peuples. Les apôtres qui étaient à Jérusalem, après avoir entendu le récit relatif à Corneille, ne disputaient-ils pas contre Pierre ? Pierre, le chef des apôtres, le très saint, avait donc grand besoin de cette révélation divine relative aux Gentils.

109. — *Commentarius in Epistolam secundam*

Pauli apostoli ad Corinthios, v, 12 (P. G., xxxix, 1704) ¹.

Κἄν τε γὰρ ἔξω τῶν ἀνθρωπίνων
 γενομένοι τῷ Θεῷ ἐκσταῶμεν. ἀλλ' οὖν
 10 σφρονοῦμεν ὑμῖν. τῆς θείας ἐκστάσεως
 οὐ μανίαν. ἀλλὰ νηφαλιστῆτα ἐγούσης.
 Οὐ προσεκτέον γὰρ τοῖς ἀπὸ τῶν Φρυγῶν
 λέγουσι τοὺς ἀποστόλους καὶ προφήτας
 ἐξίστασθαι. ὥστε παραπαίειν παρῆκο-
 15 λούθουν γὰρ οἷς ἔλεγον καὶ ἔπραττον. εἰ
 καὶ τινες ἄλλοι ἠπατήθησαν δὲ οἱ
 ἡλίθιοι ἐκ τῆς ὁμωνυμίας. Οὐ γὰρ μόνον
 τὸ παραπαίειν καὶ παρακόπτειν σημαίνει
 ἢ « ἐξέστη » φωνή, ἀλλὰ καὶ τὸ ἐκπλα-
 20 γῆναι ἐπὶ θαυμασμῷ. Οὕτω γὰρ ἐξέστη
 Ἰσαὰκ ἐκστασιν μεγάλην (cf. *Genèse*,

Même quand, sortant de la sphère humaine, nous entrons en extase pour Dieu, nous gardons pour vous notre bon sens, car l'extase divine s'accompagne, non de folie, mais de sobre raison. Il ne faut pas faire attention aux partisans des Phrygiens qui prétendent que les apôtres et les prophètes entraient en extase au point de perdre le sens. Ceux-ci comprenaient mieux que personne ce qu'ils disaient et ce qu'ils faisaient. C'est l'unicité du mot qui a fait tomber ces sots (de Phrygiens)

¹ Cf. AKL, III, 109.

xxvii, 33). Καὶ ἐκστήσονται τινες ἐπὶ
 τῷ Κυρίῳ καὶ ἐπὶ τοῖς ἀγαθοῖς αὐτοῦ,
 κατὰ τὸν προφήτην (cf. OSÉE, III, 5).
 Εἰ δὲ καὶ ἄλλα τινὰ δηλοῦται ὑπὸ τῆς
 5 φωνῆς, ἐπιστήτω ὁ ἐντυγχάνων ταῖς
 Γραφαῖς.

dans leur erreur. Le mot extase ne signifie pas seulement folie et démence, mais aussi la stupeur née de l'admiration. C'est ainsi qu'Isaac fut frappé d'une grande extase. Et certains, au dire du prophète, seront frappés d'extase à l'approche du Seigneur et de ses biens. Le mot comporte-t-il encore d'autres acceptions, — il appartient de le décider à celui qui est versé dans les Ecritures.

PSEUDO-DIDYME

110. — *Enarratio in epistolam diui Ioannis primam*, IV, 2-3 (P. G., xxxix, 1795).

Date incertaine ¹.

... Si quis uero soluit Jesum, et
 purum Deum uerbum extra carnem
 esse putat, et non uere hominem
 10 dicit, et uniuersa dispensationis
 eius facta pro phantasia confirmat,
 cum huiusmodi spiritus erroris, ex
 Deo non est. Sed dicit aliquis,
 multos haeticorum confiteri eius
 15 praesentiam incarnatam, quales
 sunt noui prophetae de Phrygia
 procedentes. His respondendum est,
 quia sicut « Nullus dicit Dominum
 Jesum nisi in Spiritu sancto (cf.
 20 I Cor., XII, 3) », non uoce tantum.
 Nec consequenter daemones et ho-

Si quelqu'un dissout Jésus et le considère comme un pur Dieu Verbe en dehors de la chair et déclare qu'il ne fut pas véritablement homme, s'il soutient que tous les actes de son économie furent des simulacres, c'est que l'esprit d'erreur est en lui : c'est qu'il n'est pas de Dieu. — Mais, observe-t-on, beaucoup d'hérétiques confessent sa présence incarnée, par exemple les nouveaux prophètes qui viennent de Phrygie. — A cela il faut répondre que, de même que « personne ne peut dire le Seigneur Jésus, si ce n'est

¹ *Chaine* de fragments d'exégètes grecs non antérieure au VI^e siècle, d'après BARDENHEWER, 226. Voir surtout G. BARDY, *Didyme l'Aveugle*, Paris 1910, p. 51 et s.

mines fictos, nec non et haereticos dicamus Spiritum habere sanctum, quod est incongruum satis et impium : nam si non uoce solum, sed
 5 etiam operibus et affectu uero, non dolo, Dominum Jesum dicat aliquis, hic uere in Spiritu Sancto eumdem Dominum confitetur.

dans l'Esprit saint », (personne ne peut le nommer non plus) par la voix seulement. Nous ne pouvons donc dire que les démons, les hypocrites, non plus que les hérétiques, possèdent le saint Esprit, ce serait inconvenant et impie. C'est quand on dit « le Seigneur Jésus », non pas seulement de bouche, mais aussi par les œuvres et d'un cœur sincère et sans détours, qu'on le confesse véritablement Seigneur dans l'Esprit saint.

PSEUDO-PIONIUS

111. — *Vita Polycarpi*, II (FUNK, *Patres apostolici*, 2^e éd. [1901], t. II, p. 292. cf. LIGHTFOOT, *Apost. Fathers*, Part II, *S. Ignatius, S. Polycarp*, vol. II, sect. II, p. 1015). Probablement Asie. IV^e siècle¹.

II. Ἐν ταῖς ἡμέραις τῶν ἀζύμων ὁ
 10 Παῦλος ἐκ τῆς Γαλατίας κατιὼν κατήν-
 τησεν εἰς τὴν Ἀσίαν, τοῦ πολλοῦ κόπου
 ἀνάπαυσιν αὐτοῦ τὴν ἐν πιστοῖς ἡγού-
 μενος μεγάλην ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ εἶ-
 ναι τὴν ἐν Σμύρνῃ, μέλλων λοιπὸν
 15 ἀπιέναι εἰς Ἱεροσόλυμα. [2] Ἐλθεν
 οὖν ἐν τῇ Σμύρνῃ πρὸς Στραταίαν, ὅς-
 τις ἀκουστὴς αὐτοῦ ἐγεγόνει ἐν Παμ-
 φυλίᾳ. υἱὸν ὄντα Εὐνεΐκης θυγατρὸς
 Λοΐδος... [3] Παρ' ᾧ εἰσελθὼν ὁ Παῦλος
 20 καὶ συναγαγὼν τοὺς ὄντας πιστοὺς λελά-
 ληκεν αὐτοῖς περὶ τε τοῦ πάσχα καὶ τῆς

II. A l'époque des azymes, Paul descendit de Galatie en Asie, comptant se bien reposer de ses grandes fatigues à Smyrne, parmi les fidèles de Jésus-Christ. Il devait ensuite partir pour Jérusalem. [2] Il vint donc à Smyrne auprès de Stratée, qui avait été son auditeur en Pamphylie, et qui était fils d'Eunice, la fille de Lois. [3] Paul entra dans cette maison, il convoqua les fidèles et fit un exposé sur la Pâque et la Pentecôte : il les avertit, à

¹ FUNK, *ibid.*, p. LIX-LX.

πεντακοστῆς. ὑπομνήσας αὐτοῖς περὶ
 καινῆς διαθήκης ἄρτου καὶ ποτηρίου
 προσφορᾶς ὅτι δεῖ πάντως ἐν ταῖς ἡμέ-
 ραις τῶν ἀζύμων ἐπιτελεῖν, κρατεῖν δὲ
 5 τὸ καινὸν μυστήριον πάθους καὶ ἀνασ-
 τάσεως. [4] Ἐνταῦθα γὰρ φαίνεται ὁ
 ἀπόστολος διδάσκων, ὅτι οὔτε παρὰ τὸν
 καιρὸν τῶν ἀζύμων δεῖ ποιεῖν, ὡσπερ
 οἱ αἰρετικοὶ ποιοῦσι, μάλιστα οἱ Φρύγες,
 10 οὔτε μὴν πάλιν ἐξ ἀνάγκης τεσσαρεσκαί-
 δεκάτῃ· οὐδὲν γὰρ περὶ τῆς τεσσα-
 ρεσκαίδεκάτης ὠνόμασεν, ἀλλὰ ἀζύμων.
 πάσχα, πεντηκοστῆς. κυρῶν τὸ εὐαγ-
 γέλιον.

propos de l'oblation du pain et du
 vin (prescrite dans le) Nouveau
 Testament, qu'il fallait en tout cas
 la célébrer pendant les jours des
 azymes, et observer le nouveau mys-
 tère de la Passion et de la Résurrec-
 tion. [4] Par ces paroles l'Apôtre
 voulut enseigner, semble-t-il, que
 la Pâque ne doit pas être célébrée
 en dehors du temps des azymes,
 comme le font certains hérétiques,
 en particulier les Phrygiens, et,
 d'autre part, qu'il n'est pas obliga-
 toire que ce soit lors de la quator-
 zième lune; car il ne fit pas allusion
 à la quatorzième lune, il ne parla que
 des azymes de la Pâque, de la Pen-
 tecôte, confirmant ainsi l'Évangile.

SAINT JÉRÔME

112. — Traduction de la *Chronique* d'Eusèbe de Césarée (SCHÖNE, *Eusebi
 Chronicorum canonum quae supersunt*, I [1875], p. 173), à l'année 2187 d'Abraham,
 XI^e de Marc-Aurèle¹. Constantinople. 379-381².

15 Pseudopropetia quae Cataphrygas
 nominatur accepit exordium auc-
 tore Montano et Priscilla Maximil-
 laque insanis uatibus.

Début de la pseudoprophétie que
 l'on appelle Cataphrygienne, à l'ins-
 tigation de Montan, de Priscilla et
 de Maximilla, prophètes insensés.

¹ Dans la version arménienne de la *Chronique*, l'événement est rapporté à l'année 2188
 d'Abraham, XII^e de Marc-Aurèle. Cf. J. KARST, dans CB, *Eusebius*, V, 222.

² GRÜTZMACHER, I, 55; SCHANZ, IV, I, 401.

113. — Ep. xli, ad Marcellam (HILBERG, dans CV, LIV [1910], 311; P. L., xxii, 474), Rome, 382-385 ¹.

I. Testimonia, quae de Ioannis Euangelio congregata tibi quidam Montani sectator ingessit, in quibus Saluator noster se ad Patrem iturum
 5 missurumque Paraclitum pollicetur (JEAN, XVI), in quod promissa sint tempus et quo completa sint tempore, *Apostolorum Acta* testantur (cf. *Actes*, II, I et s.) : decima die
 10 post ascensum Domini, hoc est quinquagesima post resurrectionem, Spiritum sanctum descendisse linguasque credentium esse diuisas, ita ut unusquisque omnium gen-
 15 tium sermone loqueretur, quando quidam adhuc parum credentium eos musto ebrios adserebant et Petrus stans in medio Apostolorum omnisque conuentus ait : « Viri
 20 Iudaei, et omnes qui habitatis in Hierusalem, hoc uobis notum sit, et percipite auribus uerba mea. Non enim sicut uos existimatis, hi ebrii sunt nam est hora diei
 25 tertia —, sed hoc est quod dictum est per Johel prophetam (JOEL; II, 28) : « In nouissimis diebus », dicit Dominus, « effundam de Spiritu meo in omnem carnem, et prophetabunt
 30 filii et filiae eorum : et iuuenes uisiones uidebunt et seniores som-

I. Un sectateur de Montan vous a remis une collection de textes extraits de l'Évangile de Jean où notre Sauveur promet qu'il va revenir vers son Père et qu'il enverra le Paraclet. Pour quel moment ces promesses étaient faites et à quel moment elles se sont réalisées, les *Actes des Apôtres* nous l'attestent. (Il y est raconté) que le dixième jour après l'Ascension du Seigneur, autrement dit le cinquantième jour après la Résurrection, l'Esprit Saint descendit et diversifia de telle sorte le langage de ces hommes de foi, que chacun parlait dans l'idiome de toutes les nations. Quelques-uns de ceux qui n'avaient encore qu'une foi médiocre, prétendaient que les apôtres étaient ivres de vin doux. Alors, debout au milieu des apôtres et de toute l'assemblée, Pierre fit cette déclaration : « Juifs, dit-il, et vous tous, habitants de Jérusalem, sachez bien ceci et prêtez l'oreille à mes paroles. Ces hommes ne sont point ivres, comme vous vous le figurez, car nous sommes à la troisième heure du jour. Mais c'est maintenant que se réalise la parole que le Seigneur a fait entendre par

¹ GRÜTZMACHER, I, 57.

nia somniabunt ; et quidem in seruos meos et ancillas meas effundam de Spiritu meo (*Actes*, II, 14) ».

la bouche du prophète Joel . « Durant les tout derniers jours, je ferai effusion de mon Esprit sur toute chair : leurs fils et leurs filles prophétiseront ; leurs jeunes hommes auront des visions et leurs vieillards des songes ; et, sur mes serviteurs et mes servantes, je ferai effusion de mon Esprit. »

I. Si igitur apostolus Petrus, 5 super quem Dominus fundavit Ecclesiam, et prophetiam et promissionem Domini illo tempore completam memoravit, quomodo possumus nobis aliud tempus uindicare ?

II. Si donc l'apôtre Pierre, sur lequel le Seigneur a fondé l'Eglise, rappelle que c'est à ce moment que se réalisèrent la prophétie et la promesse du Seigneur, de quel droit pourrions-nous revendiquer un autre moment ?

Quod si uoluerint respondere et Philippi deinceps quatuor filias prophetasse et prophetam Agabum repperiri et in diuisionibus spiritus 15 inter Apostolos, et Doctores, prophetas quoque Apostolo scribente formatos ipsumque Paulum multa de futuris heresibus et de fine saeculi prophetasse, sciunt a nobis non 20 tam prophetiam repelli, quae Domini signata est passione, quam eos non recipi, qui cum scripturae ueteris et nouae auctoritate non congruant.

Que s'ils essayent de répondre que, postérieurement à ces faits, les quatre filles de Philippe prophétisèrent ; que l'on rencontre le prophète Agabus ; que, dans les lettres de l'Apôtre, lors de la répartition des aptitudes spirituelles entre Apôtres et Docteurs, les Prophètes aussi ont leur place ; que Paul lui-même a fait entendre beaucoup de prophéties touchant les hérésies à venir et la fin du monde : qu'ils apprennent de nous que nous prétendons rejeter, non pas tant la prophétie qui porte le signe de la passion du Seigneur, que ceux qui ne sont pas d'accord avec l'autorité de l'Ancien et du Nouveau Testament.

25 III. Primum in fidei regula discrepamus. Nos Patrem, et Filium, et Spiritum Sanctum in sua unumquemque persona ponimus, licet

III. Nous différons en premier lieu sur la règle de foi. Nous établissons, nous, le Père, le Fils et le Saint Esprit chacun dans sa propre

substantia copulemus : illi Sabellii dogma sectantes Trinitatem in unius personae angustias cogunt.

Nos secundas nuptias non tam ad-
5 petimus, quam concedimus, Paulo iubente, ut uiduae adolescentulae nubant (cf. I *Tim.*, v, 14) ; illi in tantum scelerata putant coniugia iterata, ut, quicumque hoc fecerit,
10 adulter habeatur.

Nos unam quadragesimam secundum traditionem Apostolorum toto nobis orbe congruo, ieiunamus ; illi tres in anno faciunt quadragesimas, quasi tres passi sint saluatores ; non quo, et per totum annum, excepto Pentecosten, ieiunare non liceat : sed quod aliud sit necessitate, aliud uoluntate munus
20 offerri.

Apud nos apostolorum locum episcopi tenent : apud eos episcopus tertius est. Habent enim primos de Pepusa Phrygiae patriarchas, secundos, quos appellant *κοινωνούς*,
25 atque ita in tertium, id est paene ultimum gradum episcopi deuoluuntur, quasi exinde ambitiosior religio fiat, si quod apud nos primum est, apud illos nouissimum sit.

Illi ad omne paene delictum Ecclesiae obserant fores ; nos quo-

personne, tout en les unissant par la substance : eux, ils s'attachent au dogme de Sabellius et ils resserrent la Trinité dans les limites d'une seule personne.

Sans encourager les secondes noces, nous les autorisons, selon la volonté de Paul qui recommande aux jeunes veuves de se remarier. Eux, ils y attachent un tel crime que, quiconque les contracte, est regardé par eux comme adultère.

Nous, nous ne jeûnons que pendant un seul carême, selon la tradition des Apôtres, et d'accord avec le monde entier. Eux, ils font dans l'année trois carêmes ; comme si trois Sauveurs avaient souffert. Non qu'il ne soit permis de jeûner pendant toute l'année, sauf à la Pentecôte ; mais faire un sacrifice par obligation est une chose, l'offrir par zèle personnel en est une autre.

Chez nous les évêques tiennent la place des Apôtres ; chez eux l'évêque ne vient qu'au troisième rang. Au premier rang, ils placent les patriarches de Pépuze, en Phrygie ; au second rang, ceux qu'ils appellent *κοινωνοί* : et ainsi c'est au troisième rang, autrement dit presque à la dernière place, qu'ils relèguent les évêques : comme si leur religion devait prendre plus de prestige, parce que ce qui est chez nous au premier rang est chez eux au dernier !

Eux, ils ferment les portes de l'Eglise presque à tous les péchés.

tidie legimus : « Malo paenitentiam peccatoris, quam mortem » (EZÉCHIEL, XVIII, 23). Et « Numquid, qui cadit, non resurgit? dicit Dominus » (JÉRÉMIE, VIII, 4). Et « Conuertimini ad me filii conuertentes, et ego curabo contritiones uestras » (JÉRÉMIE, III, 22). Rigidi autem sunt, non quo et ipsi peiora
 10 non peccent : sed quod hoc internos et illos sit, quod illi erubescunt confiteri peccata quasi iusti, nos dum paenitentiam agimus, facilius ueniam promeremur.

15 IV. Praetermitto scelerata mysteria, quae dicuntur de lactente puero, et de uicturo martyre confarrata. Malo iniqua non credere; sit falsum omne, quod sanguinis
 20 est. Aperta est conuincenda blasphemia dicentium Deum primum uoluisse in ueteri Testamento per Moysen et prophetas saluare mundum : quod quia non potuerit
 25 explere, corpus sumpsisse de Virgine, et in Christo sub specie Filii praedicantem mortem obisse pro nobis et quia per duos gradus mundum saluare nequiuert, ad
 30 extremum per Spiritum sanctum in Montanum, Priscam, et Maximillam, insanas feminas, descendisse et plenitudinem, quam Paulus non habuerit dicens : « Ex
 35 parte cognoscimus, et ex parte prophetamus » (I Cor., XIII, 9), et

Nous, nous lisons chaque jour : « J'aime mieux la pénitence du pécheur que sa mort », et encore : « Est-ce que celui qui tombe ne se relèvera pas, dit le Seigneur », et enfin : « Convertissez-vous à moi, mes fils, tournez-vous (vers moi) et j'aurai souci de vos contritions. » S'ils sont si rigides, ce n'est point qu'ils ne commettent de pires fautes; mais la différence entre nous et eux, c'est qu'ils rougissent d'avouer leurs péchés, voulant passer pour justes, tandis que nous, en faisant pénitence, nous nous rendons plus aisément dignes du pardon.

IV. Je passe sous silence les affreux mystères que l'on raconte qu'ils combinent sur un enfant à la mamelle, qui devient martyr s'il vit. J'aime mieux ne pas croire à ces infamies; admettons que tout ce qui est inculpation sanglante soit mensonger. Mais il faut réfuter leurs évidents blasphèmes quand ils prétendent que Dieu dans l'Ancien Testament a voulu tout d'abord sauver le monde par Moïse et les prophètes; que, n'ayant pu y réussir, il a pris un corps dans le sein d'une Vierge et que, parlant dans le Christ sous l'apparence du Fils, il a subi la mort pour nous; que, n'ayant pu par ces deux stades sauver le monde, il est descendu à la fin par le Saint Esprit dans Montan, Prisca et Maximilla, ces femmes insensées. En sorte que cette pléni-

« nunc uidemus per speculum in aenigmate » (*ibid.*, 12), abscisum et semiuirum habuisse Montanum.

Haec coargutione non indigent ;
 5 perfidiam eorum exposuisse superasse est. Nec necesse est ut singula deliramenta, quae proferunt, brevior epistulae sermo subuertat, cum et tu ipsas Scripturas adprime
 10 tenens non tam ad eorum mota sis quaestiones, quam quid sentirem, a me uolueris sciscitari.

tude que Paul n'a pas eue, — puisqu'il a dit : « Nous connaissons partiellement, et nous prophétisons partiellement » : « Nous voyons présentement comme dans un miroir, par énigme » —, Montan, un châtre, un demi-homme, l'aurait eue !

De tels propos se passent de réfutation. Exposer leur perfidie, c'est en triompher. Il n'est pas nécessaire de nous en prendre, dans une courte lettre, à chacune des extravagances qu'ils débitent : au surplus vous possédez à fond les Ecritures et vous êtes moins émue de leurs questions que désireux de connaître mon opinion.

114. — *Comm. in Epist. ad Galatas*, II, 11 (P. L., xxvi, 382). Bethléem. 386¹.

Longum est si uelim de Apostolo, et de Scripturis omnibus
 15 singularum gentium uel ueritates obseruare uel uitia : cum ad haec ipsa quae diximus, inde deuolutissimus quod Galatae stulti et uecordes pronuntiati sint (cf. I *Gal.*,
 20 III, 1). Scit mecum qui uidit Ancyram metropolim Galatae ciuitatem, quot nunc usque schismatibus dilacerata sit, quot dogmatum uarietatibus constuprata. Omitto
 25 Cataphrygas, Ophitas, Borboritas et Manichaeos ; nota enim iam haec humanae calamitatis uocabula

Il serait fastidieux de prétendre décrire à propos de l'Apôtre et de toutes les Ecritures les vertus ou les vices de chaque nation. Nous en sommes arrivés au passage où les Galates sont traités de sots, d'insensés. Celui qui a vu Ancyre, la métropole de la Galatie, sait comme moi de combien de schismes elle est déchirée maintenant encore, combien de doctrines diverses la souillent. Je passe sous silence les Cataphrygiens, les Ophites, les Borborites, les Manichéens ; car ces étiquettes de l'humaine calamité sont

¹ GRÜTZMACHER, I, 61 ; SCHANZ, IV, 1, 424-5.

sunt. Quis unquam Passaloryncitas, et Ascodrobos, et Artotyritas, et caetera magis portenta quam nomina in aliqua parte Romani orbis audiuit? Antiquae stultitiae usque hodie manent uestigia.

déjà connues. Mais qui, en un point quelconque du monde romain, a entendu parler des Passalorynchites, des Ascodrogites, des Artotyrites, et autres consonnances monstrueuses plutôt que dénominations? Aujourd'hui encore subsistent les vestiges de l'antique « sottise »!

115. — *Comm. in Epist. ad Ephes.*, II, III (P. L., xxvi, 479). Bethléem. 386-387¹.

Aut igitur iuxta Montanum patriarchas et prophetas in ecstasi locutos accipiendum et nescisse quae dixerint; aut si hoc impius est (« Spiritus » quippe « prophetarum prophetis subiectus est » [I Cor., xiv, 32]) intellexerunt utique quae locuti sunt.

Ou bien donc, comme le veut Montan, il faut admettre que les patriarches et les prophètes aient parlé en extase et n'aient point su ce qu'ils disaient; ou, si pareille hypothèse est impie, (car « l'esprit des prophètes est soumis aux prophètes »), c'est donc qu'ils ont compris ce qu'ils disaient.

116. — *De Viris illustribus*, § XXIV (RICHARDSON, dans *Texte u. Untersuchungen*, Bd. XIV, I [1896], p. 22). Bethléem. 392².

Melito Asianus, Sardensis episcopus... Huius elegans et declamatorium ingenium Tertullianus, in septem libris quos scripsit aduersus ecclesiam pro Montano, cauillatur, dicens eum a plerisque nostrorum prophetam putari.

Méliton était Asiate, et évêque de Sardes... Dans les sept livres qu'il écrivit contre l'église pour Montan, Tertullien raille son élégant talent d'orateur, en disant que la plupart des nôtres le considèrent comme un prophète.

¹ GRÜTZMACHER, I, 61; SCHANZ, IV, I, 424.

² GRÜTZMACHER, I, 64; SCHANZ, IV, I, 404.

117. — *Ibid.*, § XXVI (RICHARDSON, p. 22).

Apollinaris, Asiae Hieropolitanus
episcopus, sub imperatore Marco
Antonino Vero floruit, cui et in-
signe uolumen pro fide Christiano-
5 rum dedit. Extant eius et alii quin-
que Aduersum gentes libri, et De
ueritate duo, et Aduersum Cata-
phrygas, tunc primum cum Prisca
et Maximilla, insanis uatibus, in-
10 cipiente Montano.

Apollinaire, évêque de Hiérapolis
en Asie, fleurit sous l'empereur
Marc-Antoine Verus, à qui il fit
tenir un remarquable ouvrage pour
la foi des chrétiens. Il y a aussi de
lui cinq livres *Contre les Nations*,
deux livres *De la Vérité*, et (un traité)
Contre les Cataphrygiens, (rédigé
au moment où) Montan faisait ses
premiers débuts avec Prisca et
Maximilla, prophétesses insensées.

118. — *Ibid.*, § XXXVII (RICHARDSON, p. 26).

Rhodon, genere Asianus, a Ta-
tiano, de quo supra diximus, Ro-
mae in Scripturis eruditus... com-
posuit... aduersum Phrygas insigne
15 opus, temporibusque Commodi et
Seueri floruit.

Rhodon, Asiate d'origine, et
instruit à Rome dans l'étude des
Ecritures par Tatien, dont nous
avons parlé plus haut... composa...
contre les Phrygiens une œuvre
remarquable.

119. — *Ibid.*, § XXXIX (RICHARDSON, p. 27).

Miltiades, cuius Rhodon in opere
suo, quod aduersus Montanum,
Priscam Maximillamque compo-
20 suit, recordatur, scripsit contra
eosdem uolumen praecipuum.

Miltiade, dont Rhodon fait men-
tion dans l'ouvrage qu'il composa
contre Montan, Prisca et Maximilla,
écrivit contre les mêmes un impor-
tant volume.

120. — *Ibid.*, § XL (RICHARDSON, p. 27).

Apollonius, uir disertissimus,
scripsit aduersus Montanum, Pris-

Le savant Apollonius écrivit con-
tre Montan, Prisca et Maximilla un

cam et Maximillam insigne et longum uolumen, in quo asserit Montanum et insanas uates eius periisse suspendio, et multa alia, 5 in quibus de Prisca et Maximilla refert : « Si negant eas accepisse munera, confiteantur non esse prophetas qui accipiunt, et mille hoc testibus approbabo. Sed ex aliis 10 fructibus probantur prophetae. Dic mihi, crinem fucat prophetae ? stibio oculos linit ? Vestibus ornatur et gemmis prophetae ? Tabula ludit et tesseris prophetae ? Fenus 15 accipit ? Respondeant, utrum haec fieri liceat, an non, meum est probare, quia fecerint. » Dicit in eodem libro, quadragesimum esse annum usque ad tempus quo et 20 ipse scribebat librum, ex quo haereticis κατὰ Φρόνας habuerit exordium... Tertullianus sex uoluminibus aduersum ecclesiam editis, quae scripsit *De ἐκστάσει*, septimum proprie 25 aduersum Apollonium elaborauit, in quo omnia quae ille arguit, conatur defendere.

Floruit autem Apollonius autem Commodi Seueroque principibus.

long et remarquable ouvrage où il affirme que Montan et ses folles prophétesses périrent par pendaison. Entre autres propos, il dit ceci de Prisca et Maximilla : « S'ils nient qu'elles aient accepté des présents, qu'ils avouent que ceux qui en acceptent ne sont point prophètes ; et je prouverai le fait par mille témoins. Mais il est aussi d'autres fruits qui prouvent le prophète. Dis-moi : un prophète se teint-il les cheveux ? se farde-t-il les yeux d'antimoine ? Les prophètes se parent-ils de beaux habits et de pierres précieuses ? Un prophète joue-t-il au damier et aux dés ? Un prophète accepte-t-il l'intérêt (de son argent) ? Qu'on réponde : cela est-il licite ou non ? Je me réserve de prouver qu'ils l'ont fait. » Il dit dans le même livre que quarante ans se sont écoulés jusqu'au moment où il écrit, depuis les débuts de l'hérésie des Cataphrygiens... Après avoir publié six volumes *Sur l'extase*, contre l'Eglise, Tertullien en composa un septième spécialement contre Apollonius, où il s'efforce de rétorquer toutes ses attaques.

Apollonius fleurit sous Commode et Sévère.

121. — *Ibid.*, § XLI (RICHARDSON, p. 28).

30 Serapion, undecimo Commodi imperatoris anno Antiochiae epis-

Sérapion, ordonné évêque d'Antioche dans la onzième année de

copus ordinatus, scripsit epistulam ad Caricum et Pontium de haeresi Montani, in qua et hoc addidit : « Ut autem sciatis falsi huius
5 dogmatis, id est, nouae prophetiae ab omni mundo insaniam reprobari, nisi uobis Apollinaris beatissimi, qui fuit in Hierapoli Asiae episcopus, litteras. »

l'empereur Commode, écrivit une lettre à Caricus et Pontius, au sujet de l'hérésie de Montan. Il y ajoute ces mots : « Pour que vous sachiez que tout le monde réproue la folie de cette fausse doctrine, je veux dire de la nouvelle prophétie, je vous envoie une lettre du bienheureux Apollinaire qui fut évêque d'Hiérapolis, en Asie. »

122. — *Ibid.*, § LIII (RICHARDSON, p. 31).

10 Tertullianus presbyter, nunc demum primus post Victorem et Apollonium Latinorum ponitur... Hic usque ad mediam aetatem presbyter ecclesiae¹, inuidia postea
15 et contumeliis clericorum Romanae Ecclesiae ad Montani dogma delapsus, in multis libris nouae prophetiae meminit. Specialiter autem aduersum ecclesiam texuit uolumina, de pudicitia, de persecu-
20 tione, de ieiuniis, de monogamia, de ecstasi libros sex, et septimum, quem aduersum Apollonium composuit...

Tertullien le prêtre vient maintenant enfin en première ligne parmi les Latins après Victor et Apollonius... Il fut jusqu'au milieu de sa vie prêtre de l'Eglise; mais ensuite la jalousie et les affronts des clercs de l'Eglise romaine le firent tomber dans la doctrine de Montan. En
maint ouvrage il fait allusion à la prophétie nouvelle. Contre l'Eglise spécialement il écrivit les traités sur la Pudicité, la Persécution, les Jeûnes, la Monogamie, et six livres sur l'Extase, plus un septième, composé contre Apollonius.

123. — *Ibid.*, § LIX (RICHARDSON, p. 34).

25 Gaius sub Zephyrino, Romanae urbis episcopo, id est, sub Anto-

Gaius eut sous Zéphyrin, évêque de la ville de Rome, autrement dit

¹ HARNACK, (ACL, I, 667) propose *ecclesiae africanae*. Il écrit dans les *Sitz.-Ber.* de l'Acad. de Berlin 1895, p. 568, A. 30 « presbyter fuit ecclesiae (Africanae). » — BERNOULLI, *der Schriftstellerkatalog des Hier.*, F. i. B., 1895, p. 33 : hic usque ad mediam aetatem presbyter fuit ecclesiae, inuidia postea, etc. — La traduction de Sophronius (TU, XIV, I^b [1896], p. 34) donne : « πρεσβύτερος τῆς ἡμετέρας ἐκκλησίας γέγονεν ».

nino, Seueri filio, disputationem
 aduersus Proclum, Montani secta-
 torem, ualde insignem habuit, ar-
 guens eum temeritatis super noua
 5 prophetia defendenda, et in eodem
 uolumine epistulas quoque Pauli
 tredecim tantum enumerans, quar-
 tam decimam, quae fertur ad He-
 braeos, dicit non eius esse, sed
 10 apud Romanos usque hodie quasi
 Pauli apostoli non habetur.

sous Antonin, fils de Sévère, une
 très remarquable discussion contre
 Proclus, partisan de Montan. Il l'y
 accuse de témérité à propos de sa
 défense de la prophétie nouvelle.
 Dans le même ouvrage il ne cite
 que treize Epîtres de saint Paul,
 et déclare que la quatorzième,
 celle qui est intitulée « aux Hé-
 breux » n'est pas de lui. Parmi les
 Romains, jusqu'à nos jours, elle
 n'est pas considérée comme étant
 de Paul.

124. — *Comm. in Naum*, Prologus (P. L., xxv, 1232). Bethléem. Vers 392¹.

Non enim loquitur (Naum) in
 ἐκστάσει, ut Montanus et Prisca et
 Maximilla delirant; sed quod pro-
 15 phetat, liber est uisionis intelli-
 gentis uniuersa quae loquitur, et
 pondus hostium facientis in suo
 populo uisionem.

Naum ne parle pas en extase,
 comme font, dans leur folie, Mon-
 tan, Prisca et Maximilla. Sa pro-
 phétie est le livre où est consignée
 la vision d'un homme qui comprend
 tout ce qu'il dit, et qui, au milieu
 de son peuple, accable de sa vision
 les ennemis.

125. — *Comm. in Habacuc*. Prologus (P. L., xxv, 1274). Bethléem. Vers 392².

Necnon et hoc animaduerten-
 20 dum, quod assumptio uel pondus,
 quae grauia iam esse diximus,
 prophetiae uisio est, et aduersum

Il faut aussi remarquer que cette
 « prémisses » ou ce « poids »³,
 que nous avons déjà interprété par
 « chose pénible », c'est la Vision

¹ GRÜTZMACHER, I, 64; SCHANZ, IV, I, 415.

² GRÜTZMACHER, I, 64; SCHANZ, IV, I, 415.

³ Il s'agit du mot hébreu qui ouvre la prophétie d'Habacuc, comme celle aussi de Naum, de Malachée, etc. Jérôme vient de remarquer que Symmaque et Théodotion l'ont rendu par λήμμα, et Aquila par *pondus*.

Montani dogma peruersum intelligit quod uidet : nec ut amens loquitur, nec in morem insanientium feminarum dat sine mente
5 sonum. Unde et Apostolus iubet, ut si prophetantibus aliis, alii fuerit reuelatum, taceant qui prius loquebantur (cf. II *Cor.*, xiv, 33)... Ex quo intelligitur, cum quis uolun-
10 tate reticet, et alteri locum dat ad loquendum, posse et loqui et tacere cum uelit.

du prophète, et, contrairement à l'affirmation perverse de Montan, (le prophète) comprend ce qu'il voit : il ne parle pas comme un insensé, ni ne fait entendre comme des femmes en folie un son sans intelligence. Voilà pourquoi l'apôtre ordonne que si, au moment où les uns prophétisent, tel autre reçoit une révélation, ceux qui parlaient d'abord se taisent... On comprend dès lors que celui qui se tait à volonté et cède la place à un autre pour parler, peut et parler et se taire comme il le veut.

126. — *Adu. Iouinianum*, II, III (P. L., xxiii, 286). Bethléem, 392-393 ¹.

Verum ne Montanus et Nouatus hic rideant, qui contendunt non
15 posse renouari per poenitentiam eos qui « crucifixerunt sibimet Filium Dei », et « ostentui » (cf. *Hebr.*, vi, 4 et s.) habuerunt, consequenter hunc errorem soluit (Paulus), et ait : « Confidimus (*ibid.*,
20 vi, 9 et s.), etc...

Qu'ici Montan et Novat n'ail-
lent pas se mettre à rire, eux qui prétendent qu'on ne peut se renouveler par la pénitence quand on a crucifié par sa faute le Fils de Dieu et qu'on l'a exposé à l'ignominie. C'est avec raison que (Paul) a dissipé cette erreur en disant : « Nous avons la conviction, etc.

127. — *Comm. in Euang. Matthaei*, I (ix, 15) (P. L., xxvi, 57). Bethléem, 398 ².

Nonnulli putant idcirco post dies quadraginta Passionis ieiunia debere committi : licet statim dies

C'est à cause de ce texte [Mt., ix, 15] qu'au gré de quelques-uns il faut encore pratiquer le jeûne après

¹ GRÜTZMACHER, I, 65 ; SCHANZ, IV, I, 431 ; J. BROCHET, *Saint Jérôme et ses ennemis*, Paris, 1906, p. 70 et s.

² GRÜTZMACHER, I, 67 ; SCHANZ, IV, I, 427.

Pentecostes et Spiritus sanctus adueniens indicant nobis festiuitatem. Et ex huius occasione testimonii Montanus, Prisca, et Maximilla 5 etiam post Pentecosten faciunt quadragesimam : quod « ablato Sponso, filii Sponsi debeant ieiunare » (cf. Mt., ix, 15).

les quarante jours de la Passion, [= le carême pascal] bien que le jour de la Pentecôte et la venue du saint Esprit nous apportent tout de suite des sujets d'allégresse. Montan, Prisca et Maximilla prennent texte de ce témoignage pour faire carême même après la Pentecôte, parce que, disent-ils, l'Époux étant enlevé, les fils de l'Époux doivent jeûner.

128. — *Ep.* LXXVII, 4, ad Oceanum (HILBERG, dans CV, LV [1913], p. 42 ; P. L., XXII, 693). Bethléem, 399¹.

Non est loci huius ut paenitentiam praedicem, et quasi contra Montanum Nouatumque scribens, dicam « illam hostiam Domino esse placabilem » (cf. *Nombres*, v, 8) et « Sacrificium Deo, spiritum 15 contribulatum » (cf. *Ps.* L, 19) et « Malo paenitentiam peccatoris, quam mortem » (EZÉCHIEL, xviii, 23) et « Exsurge, exsurge, Jerusalem » (ISAÏE, lx, 1 et BARUCH, v, 5); 20 et multae alia quae prophetarum clangunt tubae.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'éloge de la pénitence et de dire, comme si j'écrivais contre Montan et Novat : « Cette victime est propre à apaiser le Seigneur » ; « C'est un sacrifice aux yeux de Dieu qu'un cœur contrit » ; « J'aime mieux la pénitence du pécheur que sa mort » ; « Lève-toi, lève-toi, Jérusalem » ; et bien d'autres paroles que fait raisonner la trompette des prophètes.

129. — *Ep.*, LXXXIV, 2, Pammachio et Oceano (HILBERG, *ibid.*, p. 121 ; P. L., XXII, 744). Bethléem, 401².

Obiciunt mihi, quare Origenem aliquando laudauerim... Laudau

Ils me font grief d'avoir loué quelquefois Origène. J'ai loué l'exé-

¹ GRÜTZMACHER, I, 80.

² GRÜTZMACHER, I, 69.

interpretem, non dogmatisten ; ingenium, non fidem ; philosophum, non apostolum... Quae enim stultitia est, sic alicuius laudare doctrinam, ut sequaris et blasphemiam !
 5 Et beatus Cyprianus Tertulliano magistro utitur, ut eius scripta probant ; cumque eruditi et ardentis uiri delectetur ingenio, Montanum cum eo Maximillamque non sequitur.

gète, non le doctrinaire ; le génie, non la foi ; le philosophe, non l'apôtre. Quelle sottise de goûter la doctrine d'un homme jusqu'à suivre aussi son blasphème ! Le bienheureux Cyprien prend Tertullien pour maître, comme le prouvent ses écrits ; mais tout en se laissant ravir par ce talent érudit et passionné, il ne se fait point comme lui le disciple de Montan et de Maximilla.

130. — *Ibid.*, § 4 (HILBERG, *ibid.*, p. 125 ; P. L., XXII, 746).

Quidam constantius : « Quomodo, inquit, damnabimus quos synodus Nicaea non tetigit ? Quae enim damnauit Arium, damnasset utique et Origenem, si illius dogmata reprobasset... De Ario tunc, non de Origène, quaestio fuit... »

Quamquam latenter Origenem fontem Arii percusserunt ; damnantes enim eos, qui Filium de Patris negant esse substantia, illum pariter Ariumque damnauerunt. Alioqui hoc argumento, nec Valentinus, nec Marcion, nec Cataphryges, nec Manichaeus damnari debent, quia synodus Nicaena eos non nominat : quos certe ante synodum fuisse, non dubium est.

Quelques y vont plus fermement : « Comment, disent-ils, condamner ceux auxquels le synode de Nicée n'a pas touché ? Il a condamné Arius : il aurait condamné, bien entendu, Origène, s'il avait réprouvé sa doctrine. » — C'est qu'il était alors question d'Arius et non d'Origène.

... Encore qu'implicitement (les Pères de Nicée) ont frappé Origène, en tant que source d'Arius. Car en condamnant ceux qui nient que le Fils soit de la substance du Père, ils ont condamné tout à la fois Origène et Arius. Autrement, à ce prix, ni Valentin, ni Marcion, ni les Cataphrygiens, ni Manichée ne devraient être condamnés, puisque le synode de Nicée ne les nomme pas. Et pourtant il n'est pas douteux qu'ils ne soient antérieurs à ce synode.

131. — *Contra Vigilantium*, VIII, P. L., XXIII, 347). Bethléem, 406¹.

Rides de reliquiis martyrum, et cum auctore huius haereseos Eunomio, ecclesiis Christi calumniam struis; nec tali societate terreris, ut 5 eadem contra nos loquaris, quae ille contra Ecclesiam loquitur? Omnes enim sectatores eius basilicas apostolorum et martyrum non ingrediuntur, ut scilicet mortuum 10 adorent Eunomium, cuius libros maioris auctoritatis arbitrantur quam Euangelia; et in ipso credunt esse lumen ueritatis; sicut aliae haereses Paracletum Montanum uenisse contendunt, et Manichaeum ipsum dicunt esse Paracletum. 15

Tu te moques des reliques des martyrs. A l'exemple d'Eunomius, père de cette hérésie, tu dresses des calomnies contre les Églises du Christ. N'es-tu pas effrayé d'une telle compagnie, que tu répètes contre nous ce qu'Eunomius dit contre l'Église? Car aucun sectateur d'Eunomius n'entre dans les basiliques des apôtres et des martyrs. Ils réservent leurs adorations à Eunomius mort, et ils attribuent à ses livres plus d'autorité qu'aux Évangiles. Ils croient qu'en lui réside la lumière de la vérité, — de même que d'autres hérésies prétendent que Montan est venu comme Paraclet, et affirment que Manès lui-même était le Paraclet.

132. — *Comm. in Is.*, Prologus (P. L., XXIY, 19). Bethléem, 408-410².

Neque uero ut Montanus cum insanis feminis somniat, Prophetae 20 in ecstasi sunt locuti, ut nescierint quid loquerentur, et cum alios erudirent, ipsi ignorarent quid dicerent. De quibus Apostolus ait: « Nescientes quae loquantur, neque 25 de quibus affirmant » (I *Tim.*, I, 7):

Il n'est pas vrai, comme Montan et ses sottes femmes ont l'extravagance de le soutenir, que les prophètes aient parlé en extase, qu'ils n'aient pas su ce qu'ils disaient, et qu'endoctrinant les autres, ils aient ignoré le sens de leurs propres paroles. C'est d'eux que l'Apôtre dit: « Ils ne

¹ GRÜTZMACHER, I, 71; SCHANZ, IV, I, 435.

² GRÜTZMACHER, I, 72; SCHANZ, IV, I, 419; A. LUTZ, *die Chronol. des Esaias-Kommentar von Hieronymus*, dans les *Wiener Studien*, XXVI (1904), p. 164-168.

sed iuxta Salomonem qui loquitur in *Proverbiis* : « Sapiens intelligit quae profert de ore suo ; et in labiis suis portabit scientiam » 5 (*Proverbes*, xvi, 23)... Quomodo sapientes prophetae instar brutorum animantium quid dicerent, ignorabant ?...

comprennent ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils affirment. » Mais Salomon déclare dans les *Proverbes* : « Le sage comprend ce qui sort de sa bouche ; et sur ses lèvres il portera la science... » Comment les sages prophètes auraient-ils, tels des animaux stupides, ignoré ce qu'ils disaient ?

133. — *Ibid.*, I, 1 (P.-L., xxiv, 23).

« ... In Euangelio legimus : « Lu-
10 cerna corporis tui est oculus tuus
(Mt., vi, 22). » In ueteri quoque
dicitur Instrumento, quod populus
uiderit uocem Dei (cf. *Exode*, xx,
18). Ex quo Montani deliramenta
15 conticeant, qui in extasi et cordis
amentia prophetas putat uentura
dixisse : neque enim uidere pote-
rant quod ignorabant.

« ... Nous lisons dans l'Évangile :
« La lampe de ton corps, c'est ton
œil. » Dans l'Ancien Testament, il
est dit aussi que le peuple a vu la
voix de Dieu. Silence donc aux
folies de Montan qui s'imagine que
les prophètes ont prédit l'avenir en
extase et dans le délire de l'esprit !
Car ils ne pouvaient voir ce qu'ils
ne connaissaient pas.

134. — *Ep.* cxxxiii, 4, ad Ctesiphontem (P. L., xxii, 1153).
Bethléem. Avant juillet 415¹.

Montanus, immundi spiritus
20 praedicator, multas ecclesias per
Priscam et Maximillam, nobiles et
opulentes feminas, primum auro
corruptit ; deinde haeresi polluit.

Montan, prophète de l'Esprit im-
pur, corrompt d'abord avec son or
beaucoup d'églises en s'aidant de
Prisca et de Maximilla, nobles et
opulentes femmes ; puis il les souilla
de son hérésie.

¹ GRÜTZMACHEB, I, 94.

MACARIUS MAGNES

135. — *Macarii Magnetis quae supersunt*, IV, xv (éd. C. BLONDEL, Paris, 1876, p. 184, l. 9). Magnesia (en Carie ou en Lydie). Asie-Mineure ¹. Vers 390 ².

Ἄλλος ἐν Φρυγίᾳ Μοντανὸς οὕτω
 λεγόμενος ὀνόματι τοῦ Κυρίου ἀσκητικὸν
 ὑποδὺς καὶ πεπλάσμενον σχῆμα, δαίμονος
 ὀλεθρίου φανεὶς οἰκητήριον, τῇ πλάνῃ
 5 τὴν Μυσῶν μέχρι τῆς Ἀσιανῶν ἐπενεί-
 ματο πᾶσαν· καὶ τοσοῦτον ἴσχυσεν ὁ
 φωλεύων ἐν αὐτῷ δαίμων καὶ κρυπτό-
 μενος ὡς τὴν οἰκουμένην μίκρου βάψαι
 τῷ τῆς πλάνης φαρμάκῳ..... Αὐτίκα
 10 γοῦν ὡς Ἀντιχρίστοις ἢ ἀντιθέοις οἱ
 τούτοις πειθόμενοι οὐκέτι χριστιανοὶ χρη-
 ματίζουσιν ἐθέλουσιν, ἀλλ' ἐπ' ὀνόματι τῶν
 ἐξάρχων φιλοῦσιν ὀνομάζεσθαι Μανιχαῖοι
 καὶ Μοντανῖται καὶ Μαρκιωνισταὶ καὶ
 15 Δροσεριανοὶ καὶ Δοσιθεανοί.

En Phrygie, un autre hérétique, un certain Montan, ayant pris, au nom du Seigneur, des dehors ascétiques et artificiels, apparut comme l'habitable d'un démon funeste, et infesta de son erreur tout le pays des Mysiens jusqu'à celui des Asiatiques. Le démon qui se cachait et se dissimulait en lui réussit si bien que peu s'en fallut qu'il n'imprégnât l'univers du poison de l'erreur... Ceux qui donnent leur confiance à ces (hérésiarques) ³ comme à des Antechrists et à des ennemis de Dieu ne veulent plus être appelés chrétiens, mais, du nom de leurs chefs, ils se complaisent à être nommés Manichéens, Montanistes, Marcionistes, Drosériens et Dositheens.

¹ D'après A. HARNACK, dans TU, xxxvii, 4 (1911), p. 15; L. DUCHESNE et T. W. CRAFER croient que l'ouvrage fut composé dans le voisinage d'Edesse.

² D'après HARNACK (*ibid.*, p. 13); T. W. CRAFER, dans *Journal of Theol. Studies*, viii (1907), p. 415, opine pour la fin du III^e siècle.

³ Macarius vient d'en nommer quelques-uns.

PSEUDO-ATHANASE

136. — *Synopsis Scripturae sacrae, Canticum Canticorum*, xvi (P. G., xxviii, 352)

Date incertaine ¹.

Πάλιν τε ὡσπερ δεικνύντος τοῦ
 Ἰωάννου τὸν Ἀμνὸν, « ἕως Ἰωάννου
 ὁ νόμος καὶ οἱ προφῆται εἰσὶν » (LUC,
 XVI, 16)· οὕτως τὰ ἐν τῷ Ἑλισματι
 5 τῶν ἁσμάτων σημαίνόμενα τέλος ἐστὶ
 πάντων ἐν πάσῃ τῇ θείᾳ Γραφῇ σημαι-
 νομένων. Τί γὰρ ἄλλο μετὰ τὴν τοῦ
 Χριστοῦ παρουσίαν προσδοκᾶν δεῖ ἢ
 κρίσιν καὶ ἀνταπόδοσιν; Καὶ διὰ τοῦτο οἱ
 10 κατὰ Φρύγας παρεισάγοντες προφήτας
 μετὰ τὸν Κύριον σφάλλονται, καὶ ὡς
 αἰρετικοὶ κατεκρίθησαν.

Encore une fois, de même que,
 du fait que Jean désignait l'Agneau,
 « la Loi et les Prophètes ne vont
 que jusqu'à Jean », de même les
 choses signifiées dans le Cantique
 des Cantiques marquent le terme
 de tout ce qui est annoncé dans
 toute l'Écriture sainte. Après la
 parousie du Seigneur, qu'il y a-t-il
 à attendre d'autre que le jugement
 et la rémunération? Voilà pourquoi
 les Cataphrygiens se trompent, en
 introduisant des prophètes après le
 Seigneur, et ont été condamnés
 comme hérétiques.

RUFIN D'AQUILÉE

137. — *Historia ecclesiastica* (MOMMSEN, dans CB, *Eusebius Werke*, Bd II, Th. I et II).

Traduction latine des chapitres consacrés par Eusèbe au montanisme.

(Voy. n° 66 et s.). Aquilée, 403 ².

¹ Voir l'*Admonitio* dans la P. G., xxviii, 281-2. L'ouvrage est postérieur au *de Mensuris* de saint Epiphane (392) qui y est utilisé.

² AKL, III, 551 et 554.

LIBER PONTIFICALIS

138. — (éd. DUCHESNE, t. I [1886], p. 220) ¹.

Innocentius [401-407], natione Albanense, ex patre Innocentio, sedit ann. XV m. II d. XXI. Hic constitutum fecit de omnem ecclesiam et de regulis monasteriorum et de iudaeis et de paganis et multos Catatrigas inuenit, quos exilio monasterii religauit.

Innocent, originaire d'Albanum, né d'un père du nom d'Innocent, occupa (le siège romain) pendant quinze ans, deux mois et vingt et un jours. Il fit une constitution sur l'ensemble de l'Eglise, sur les règles des monastères, sur les juifs et les païens. Il découvrit beaucoup de Cataphrygiens, qu'il exila en les enfermant dans un monastère.

SAINT AUGUSTIN

139. — *De Agone christiano*, xxviii (ZYCHA, dans CV, XXXXI [1900], p. 130; P. L., xl, 305) 397².

Nec eos audiamus, qui dicunt
10 Spiritum sanctum, quem in Euan-
gelio Dominus promisit discipulis,
aut in Paulo apostolo uenisse, aut
in Montano et Priscilla, sicut Cata-
phryges dicunt, aut in nescio quo

N'écoutons pas non plus ceux qui
prétendent que l'Esprit saint, promis
par le Seigneur à ses disciples dans
l'Evangile, est venu dans l'apôtre
Paul, ou dans Montan et Priscilla,
comme le disent les Cataphrygiens,

¹ La partie la plus ancienne du *Liber Pontificalis* — jusqu'au pape Félix IV (530) — a été probablement compilée sous Boniface II (530-532), par un clerc romain Cf BARDENHEWER, p. 565. DUCHESNE admet deux phases dans la rédaction du *L. P.* : l'une sous Hormisdas (514-523), l'autre sous Félix III (526-530). MOMMSEN la place au début du VII^me siècle. Voir BRACKMANN, dans RE³, XI, 442.

² TILLEMONT, XIII, 289.

Manete vel Manichaeo sicut Manichaei dicunt. Tam enim caeci sunt isti, ut Scripturas manifestas non intellegant, aut tam negligentes
 5 salutis suae, ut omnino non legant. Quis enim, cum legerit, non intelleget uel in Euangelio quod post Domini resurrectionem scriptum est dicente Domino : « Ego mitto
 10 promissum Patris mei in uos ; uos autem sedete hic in ciuitate quousque induamini uirtute ab alto ? » (Luc., xxiv, 49.) Et in *Actibus Apostolorum*, posteaquam Dominus
 15 a discipulorum oculis abscessit in caelum, decem diebus peractis die Pentecostes non adtendunt apertissime uenisse Spiritum sanctum ; et cum essent illi in ciuitate,
 20 sicut eos ante monuerat, impleuisse illos, ita ut loquerentur linguis. Nam diuersae nationes quae tunc aderant, unusquisque audientium suam linguam intellegebant (*Actes*,
 25 II, 1-11). Sed isti homines decipiunt eos qui negligentem catholicam fidem, et ipsam fidem suam quae in Scripturis manifesta est, nolunt discere, et quod est grauius et mul-
 30 tum dolendum, cum in Catholica neglegenter uersentur, haereticis aures diligenter accommodant.

ou dans je ne sais quel Manès ou Manichée, comme le disent les Manichéens. Ces gens-là sont à ce point aveugles qu'ils ne comprennent pas les Écritures, malgré leur clarté, ou si négligents de leur propre salut qu'ils ne les lisent pas du tout. Peut-on ne pas comprendre, pour peu qu'on l'ait lu, ce qui est écrit dans l'Évangile après la résurrection du Seigneur, quand le Seigneur déclare : « Moi, je vous envoie le don que mon Père vous a promis. Quant à vous, demeurez ici dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut. » Et dans les *Actes des Apôtres*, quand le Seigneur eut disparu aux yeux de ses disciples et fut monté au ciel, ils ne prennent pas garde que, dix jours plus tard, au jour de la Pentecôte, l'Esprit saint survint de la manière la moins équivoque. Les apôtres étaient dans la ville, selon l'ordre du Christ ; l'Esprit les remplit et ils se mirent à parler en langues. Car, en dépit de la diversité des nationalités alors présentes, chaque auditeur les entendait dans sa propre langue. — De tels hommes dupent ceux qui, insoucieux de la foi catholique, ne veulent pas apprendre leur propre foi manifestement exprimée dans les Écritures, et qui, chose plus grave et plus déplorable encore, sont aussi empressés à prêter l'oreille aux hérétiques que négligents à vivre (selon les règles de) l'Église catholique.

140. — *Contra Faustum*, xxxii, 17 (ZYCHA, dans CV, XXV, pars I [1891], p. 777 ; P. L., XLII, 506). Entre 397 et 405¹.

Huc accedit, quia ea dicta sunt in promissione Paraclleti, ut Manichaeum post tam multos annos uenientem, ab ista suspicione prorsus excludant. Quia enim post resurrectionem et ascensionem Domini continuo uenturus erat Spiritus sanctus, apertissime dictum est a Johanne : « Spiritus enim nondum erat datus, quia Jesus nondum fuerat clarificatus. » (JEAN, VII, 39.) Si haec itaque causa erat ut non daretur, quia nondum erat clarificatus Jesus, procul dubio clarificato Jesu iam causa erat ut statim daretur. Nam et Cataphrygae se promissum Paraclletum suscepisse dixerunt, et hinc a fide catholica deuiarunt, conantes prohibere quod Paulus concessit, et damnare secundas nuptias, quas ille permisit, sub his uerbis insidiantes, quia scriptum est de Paraclleto : « Ipse uos inducet in omnem ueritatem » (JEAN, XVI, 13), quod uidelicet non omnem ueritatem Paulus et ceteri Apostoli docuisset ac locum Cataphrygarum Paraclleto reseruassent. Ad hoc et illud traxerunt, quod Paulus ait : « Ex parte enim scimus, et ex parte prophetamus ;

Ajoutez que ce qui a été dit dans la promesse du Paracllet exclut totalement l'hypothèse qu'il soit venu en Manès tant d'années après. Jean a déclaré en termes non équivoques que l'Esprit saint viendrait aussitôt après la Résurrection et l'Ascension. « Car l'Esprit n'avait pas encore été donné, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié. » Si la raison pour laquelle il n'était pas donné est que Jésus n'avait pas encore été glorifié, il n'est pas douteux qu'une fois Jésus glorifié, il y avait une raison pour qu'il fût donné aussitôt. Les Cataphrygiens eux aussi ont dit qu'ils avaient reçu le Paracllet promis et c'est là qu'ils ont dévié de la foi catholique, en voulant interdire ce que Paul permettait et condamner les secondes nocces qu'il a autorisées. Ils s'appuyaient insidieusement sur les paroles, où il est écrit du Paracllet : « Il vous conduira lui-même à toute vérité » ; comme si, n'est-ce pas, Paul et les autres apôtres n'avaient pas enseigné toute vérité et qu'ils eussent réservé une place au Paracllet des Cataphrygiens ! C'est encore vers ce sens qu'ils ont tiré ce mot de Paul :

¹ TILLEMONT, XIII, 292.

cum autem uenerit quod perfectum est, quod ex parte est euacuabitur » (I *Cor.*, XIII, 9-10), ut scilicet ex parte sciens et prophetans Aposto-
 5 lus dixerit : « Quod uult faciat ; non peccat si nubat » (*ibid.*, VII, 36), et ideo perfectum Paracliti Phrygiae hoc euacuauerit. — Ad haec cum eis
 10 dictum fuerit, quod sint ecclesiae diffusae auctoritate damnati, respondent hinc etiam in se illud esse completum, quod de Paraclito dictum est, quod « mundus eum
 15 accipere non potest » (JEAN, XIV, 17).

« Car nous ne savons qu'imparfaitement, nous ne prophétisons qu'imparfaitement. Mais lorsque sera venu ce qui est parfait, ce qui est imparfait sera aboli. » Ils supposent que l'Apôtre parlait en homme qui savait et prophétisait imparfaitement quand il a dit : « Qu'elle fasse ce qu'elle voudra, elle ne pèche point si elle se marie. » Et voilà pourquoi la perfection du Paraclit de Phrygie a aboli cette tolérance. — Lorsqu'on leur répond qu'ils ont été condamnés par l'autorité de l'Eglise qui a été promise longtemps auparavant et qui est répandue dans tout l'univers, ils répondent qu'en eux aussi s'est réalisé ce qui a été dit du Paraclit : « Le monde ne peut le recevoir ».

141. — Ep. CXVIII, 12, ad Dioscorum (GOLDBACHER, dans CV, XXXIII, pars, II [1898], p. 676 ; P. L., XXXIII, 438) 410¹.

Sed circuli atque conuenticula partim fugacia, partim etiam audaciter prompta uel Donatistarum, uel Maximianensium, uel Manichaeorum uel etiam, ad quorum
 20 greges turbamque uenturus es, Arianorum, Eunomianorum, Macedoniorum, Cataphrygarum caeterarumque pestium innumerabiliter
 25 perstrepant. Quorum omnium errores si cognoscere piget, quid nobis

Les cercles et les conuenticules — les uns qui se dérobent, les autres qui s'étalent audacieusement — des Donatistes, des Maximianistes, des Manichéens, ou encore de ceux dont tu vas citer la foule turbulente, Ariens, Eunomiens, Macédoniens, Cataphrygiens et autres fléaux, font entendre leurs innombrables clameurs. Si cela nous ennuie de connaître les erreurs de tant

¹ TILLEMONT, XIII, 488.

est propter defensionem christianae religionis quaerere, quid senserit Anaximenes, et olim sopitas lites inani curiositate recoquere, cum
 5 quorundam etiam haeticorum, qui nomine christiano gloriari uoluerunt, ut Marcionistarum et Sabellianorum multorumque praetera iam dissentiones quaestiones
 10 que sileantur? Tamen, si opus est ut dixi ueritati aduersantes praenoscere aliquas et pertractatas habere sententias, de haeticis potius qui se christianos uocant quam
 15 de Anaxagora et Democrito nobis cogitandum fuit.

d'hérétiques, quel besoin aurions-nous, pour défendre la religion chrétienne, de rechercher ce qu'a pensé Anaximène, de réchauffer par curiosité vaine des débats assoupis, alors que déjà le silence se fait sur les dissensions et les difficultés de certains hérétiques qui prétendaient se glorifier du nom de chrétiens, les Marcionistes par exemple et les Sabelliens? Cependant, s'il est besoin, comme je l'ai dit, de connaître d'avance et d'approfondir les opinions hostiles à la vérité, c'est aux hérétiques qui s'intitulent chrétiens plutôt qu'à Anaxagoras et à Démocrite qu'il nous aurait fallu songer.

142. — *Ep. ad Iulianam uiduam de bono uiduitatis*, iv, 6

(ZYCHA, dans CV. XXXXI [1900], p. 309; P. L., XL, 433) 413¹.

Quapropter hoc primum oportet ut noueris, bono, quod elegisti, non damnari secundas nuptias,
 20 sed inferius honorari. Nam sicut bonum sanctae uirginitatis, quod elegit filia tua, non damnat unas nuptias tuas, sic nec uiduitas tua cuiusquam secundas. Hinc enim
 25 maxime Cataphrygarum ac Nouatianorum haereses tumuerunt, quas buccis sonantibus, non sapientibus etiam Tertullianus inflauit, dum secundas nuptias tanquam inlicitas

C'est pourquoi il y a une chose qu'il te faut savoir d'abord : c'est que le bien que tu as choisi ne condamne pas les secondes noces, mais qu'il se les subordonne pour l'estime qu'on en doit avoir. De même que le bien de la sainte virginité, tel que ta fille l'a choisi, ne condamne pas le mariage unique par toi contracté ; de même ta viduité ne condamne le second mariage de qui que ce soit. C'est surtout cette question qui a pro-

¹ TILLEMONT, XIII, 630.

maledico dente concidit, quas omnino licitas apostolus sobria mente concedit.

voqué la fermentation de l'hérésie des Cataphrygiens et de celle des Novatiens. D'une bouche plus sonore que raisonnable, Tertullien lui-même les a enflées d'arrogance, en déchirant d'une dent malveillante les secondes noces que l'Apôtre, dans sa sagesse, avait autorisées comme parfaitement licites.

143. — *Ibid.*, v, 7 (CV, p. 310 : P. L., XL, 434).

Non quia inuuptarum bonum
5 honestum dixit (Paulus) (cf. I *Cor.*,
vii, 35), ideo putare debemus turpe
esse uinculum coniugale ; alioquin
etiam primas nuptias condemna-
bimus, quas nec Cataphryges nec
10 Nouatiani nec disertissimus eorum
astipulator Tertullianus turpes ausus est dicere.

De ce que Paul appelle « honorable » le bien des non-mariées, il n'en faut pas conclure que le lien conjugal soit chose honteuse. Au surplus ce serait condamner aussi les premières noces, que ni les Cataphrygiens, ni les Novatiens, ni Tertullien, leur plus éloquent avocat, n'ont osé déclarer honteuses.

144. — *De Haeresibus liber*, xxvi-xxviii (P. L., XLII, 30 ;
EHLER, *Corp. haereseol.*, I, 201). Hippone. 428¹.

XXVI. Cataphryges sunt, quorum
auctores fuerunt Montanus tan-
15 quam paraclitus, et duae prophe-
tissae ipsius, Prisca et Maximilla.
His nomen prouincia Phrygia de-
dit, quia ibi exstiterunt, ibique
uixerunt : et etiam nunc in eisdem
20 partibus populos habent. Aduen-
tum Spiritus sancti a Domino

XXVI. Il y a les Cataphrygiens, dont les instigateurs furent Montan qui passa pour le Paraclet, et ses deux prophétesses Prisca et Maximilla. C'est de la province de Phrygie qu'ils tirent leur nom : c'est là qu'ils sont apparus et qu'ils ont vécu. Aujourd'hui encore, ils ont des populations à eux dans ces

¹ Voir plus haut, dans l'*Introduction*, la notice sur saint Augustin.

promissum, in se potiusquam in apostolis fuisse asserunt redditum. Secundas nuptias pro fornicationibus habent : et ideo dicunt eas
 5 permisisse apostolum Paulum, quia ex parte sciebat, et ex parte prophetabat : « Nondum enim uenerat quod perfectum est. (I *Cor.*, XIII, 9-10.) » Hoc autem perfectum in
 10 Montanum et in eius prophetissas uenisse delirant. Sacramenta perhibentur habere funesta : nam de infantis anniculi sanguine, quem de toto eius corpore minutis punctio-
 15 tionum uulneribus extorquent, quasi eucharistiam suam conficere perhibentur, miscentes eum farinae panemque inde facientes : qui puer si mortuus fuerit, habetur apud eos
 20 pro martyre ; si autem uixerit, pro magno sacerdote.

XXVII. Pepuziani, siue Quintilliani, a loco quodam nominati sunt, quem civitatem desertam
 25 dicit Epiphanius. Hanc autem isti diuinum aliquid esse arbitantes, Jerusalem vocant : tantum dantes mulieribus principatum, ut sacerdotio quoque apud eos honorentur.
 30 Dicunt enim Quintillae et Priscillae in eadem ciuitate Pepuza Christum specie feminae reuelatum : unde ab hac Quintilliani etiam nuncupantur. Faciunt et ipsi de sanguine
 35 infantis, quod Cataphryges facere supra diximus : nam et ab eis

mêmes contrées. Ils affirment que la venue de l'Esprit-Saint promise par le Seigneur s'est réalisée en eux plutôt que chez les apôtres. Ils considèrent le second mariage comme une fornication ; et ils déclarent que, si l'apôtre Paul l'a autorisé, c'est « qu'il ne savait qu'en partie, et ne prophétisait qu'en partie : car ce qui est parfait n'était pas encore venu ». Et ils ajoutent, dans leur folie, que ce « parfait » est venu dans Montan et ses prophétesses. On dit qu'ils ont des sacrements sinistres : ils confectionnent, assure-t-on, leur eucharistie avec le sang d'un enfant d'un an, qu'ils extraient de tout son corps par une série de petites piqûres, puis mêlent à de la farine pour en faire du pain. Si l'enfant meurt, ils le traitent comme un martyr ; s'il vit, comme un grand-prêtre.

XXVII. Les Pépuziens ou Quintilliens tirent leur nom d'un endroit qu'Epiphane appelle une ville déserte. Ils lui attribuent un caractère divin : aussi l'appellent-ils Jérusalem. Ils accordent aux femmes une telle prépondérance, qu'elles vont jusqu'à recevoir chez eux l'honneur du sacerdoce. Ils prétendent que le Christ s'est révélé à Quintilla et à Priscilla dans cette même ville de Pépuze sous la forme d'une femme : d'où leur nom de Quintilliens. Ils font avec le sang d'un enfant la même opération rapportée ci-dessus

perhibentur exorti. Denique alii hanc Pepuzam non esse ciuitatem, sed uillam dicunt fuisse Montani et prophetissarum eius Priscæ et
5 Maximillæ; et quia ibi uixerunt, ideo locum meruisse appellari Jerusalem.

XXVIII. Artotyritæ sunt, quibus oblatio eorum hoc nomen dedit :
10 offerunt enim panem et caseum, dicentes a primis hominibus oblationes de fructibus terræ et ouium fuisse celebratas. Hos Pepuzianis iungit Epiphanius.

à propos des Cataphrygiens, dont, à ce qu'on prétend, ils sont sortis. Certains disent que cette Pépuze n'était pas une ville, mais le bourg de Montan et de ses prophétesses Prisca et Maximilla, et que c'est parce qu'ils y vécurent que le lieu mérita d'être appelé Jérusalem.

XXVIII. Il y a les Artotyrites, à qui leur mode d'oblation a valu leur nom. Ils offrent en effet du pain et du fromage sous prétexte que les premiers hommes faisaient leurs oblations avec les produits de la terre et des brebis. Epiphane les rattache aux Pépuziens.

145. — *Ibid.*, LXXXVI (P. L., XLII, 47; CEHLER, *Corp. haeresol*, I, 220).

15 Non ergo ideo est Tertullianus factus haereticus; sed quia transiens ad Cataphrygas, quos ante destruxerat, coepit etiam secundas nuptias contra apostolicam doctrinam (cf. I *Tim.*, IV, 3) tanquam
20 supra damnare, et postmodum etiam ab ipsis diuisus, sua conuenticula propagauit.

Ce n'est donc pas pour cela que Tertullien est devenu hérétique. C'est parce que, passant aux Cataphrygiens qu'il avait auparavant affaiblis par ses coups, il se mit à condamner au même titre que l'adultère le second mariage, en dépit de la doctrine de l'Apôtre. Bientôt après il se sépara d'eux, et propagea ses propres conuenticules.

146. — *Ep.* CCXXXVII, uenerabili fratri et coepiscopo Ceretio (GOLDBACHER, dans CV, LVII [1911], p. 527; P. L., XXXIII, 1035). Date incertaine ¹.

Nam quidam Manichæi canonici
25 cum librum, cuius titulus est *Actus*

Certains Manichéens rejettent le livre canonique qui est intitulé

¹ Cf. TILLEMONT, XIII, 813. Pour les circonstances où cette lettre fut écrite, voir TILLEMONT; DCB, II, 447; KARL KÜNSTLE, *Antiprisciliana*, Fr. i. B., 1905, p. 162.

Apostolorum repudiant. Timent enim eidentissimam ueritatem, ubi apparet sanctus Spiritus missus, qui est a Domino Iesu Christo
 5 in euangelica ueritate promissus. Sub eius quippe Spiritus nomine, a quo penitus alieni sunt, indocta hominum corda decipiunt, mira caecitate adserentes eandem Do-
 10 mini promissionem in suo haerisiarcha Manichaeo esse completam. Quod et illi haeretici faciunt, qui uocantur Cataphryges, dicentes per nescio quos insanos, Montanum
 15 scilicet et Priscillam, quos et proprios suos prophetas habent, uenisse Spiritum sanctum, quem Dominus missurum se esse promisit.

Actes des Apôtres. Ils redoutent en effet la vérité si manifeste qui fait voir la venue du Saint-Esprit promise par le Christ dans l'authentique Évangile. Abusant du nom de l'Esprit, auquel ils sont foncièrement étrangers, ils trompent les gens mal avertis et prétendent — étrange aveuglement — que cette promesse du Seigneur a eu sa réalisation dans Manichée, leur hérésiarche. Telle est aussi la doctrine de ces hérétiques qu'on appelle Cataphrygiens; ils disent que l'Esprit promis par le Seigneur est venu par je ne sais quels insensés, Montan et Priscilla, qu'ils tiennent pour leurs propres prophètes.

147. — *Sermo* CCLII (P. L., xxxviii, 1174). Hippone. Date incertaine.

Disruptis retibus, haereses et
 20 schismata facta sunt... Et retia quidem illa per totum expanduntur : qui rumpunt autem, per loca rumpunt. Donatistae ruperunt in Africa, Ariani ruperunt in Ægypto,
 25 Photiniani ruperunt in Pannonia, Cataphryges ruperunt in Phrygia.

Une fois les filets rompus, hérésies et schismes se sont produits. A dire vrai, ces filets s'étendent partout. Ceux qui les rompent, ne les rompent que par endroits. Les Donatistes les ont rompus en Afrique, les Ariens les ont rompus en Égypte, les Photiniens les ont rompus en Pannonie, les Cataphrygiens les ont rompus en Phrygie.

PSEUDO-AMBROISE

148. — Sermo XLVI, IV, 10-11 (P. L. [rééd. de 1879] xvii, 720). Date incertaine ¹.

Adhuc quid subiungat (Salomon)
audite : « Et semitas, inquit, nauis
nauigantis, (impossibile mihi est
scire) (*Proverbes*, xxx, 19). » Nauem
5 adaeque Ecclesiam debemus acci-
pere in salo mundi istius constitu-
tam, quae crebris uentorum flucti-
bus, id est tentationum plagis et
uerberibus fatigatur : quam turbidi
10 fluctus, id est, huius saeculi po-
testas, conantur ad saxa perducere...
Hanc per angusta huius mundi freta
duodeni in portum remiges ducunt,
id est, duodecim apostoli, et similis
15 numerus prophetarum.

Inde Montani antra latratu falsi
carminis resonant, qui duabus femi-
nis prophetissis, Priscillae et Maxi-
millae, tanquam alicuius Scyllae
20 rabidis succinctus est canibus. In
ista naue Ecclesiae ea feliciter prae-
terimus.

Ecoutez encore ce qu'ajoute Sa-
lomon : « Il m'est impossible, dit-il,
de connaître les sentiers du navire
qui navigue. » Par ce navire, nous
devons entendre l'Eglise, placée au-
milieu de la mer du monde, et
qu'assaillent les efforts redoublés des
flots et des vents, c'est-à-dire les
coups, les chocs des tentations.
Combien de flots en fureur (c'est-
à-dire : les puissances du siècle)
s'efforcent de la jeter sur les ro-
chers !... Mais à travers les détroits
resserrés de ce monde, douze ra-
meurs, — les douze apôtres — et
un nombre égal de prophètes, le
dirigent.

De là-bas, les aboiements de la
fausse prophétie font retentir l'an-
tre de Montan, entouré de ses deux
prophétesses Priscilla et Maximilla,
comme des chiens furieux de quel-
que Scylla. Sur ce navire de l'Eglise,
nous franchissons heureusement (le
mauvais pas).

¹ Les hérétiques mentionnés au § 11 sont Montan, Photin, Arius, Marcion, Sabellius.

PSEUDO-CHRYSOSTOME

149. — *Sermo de Spiritu Sancto*, x (P. G., LII, 824). De peu inférieur à l'époque de saint Jean Chrysostome ¹.

Ἀνέκυψε Σίμων καὶ λέγει· Πνεῦμα ἔχω. Ἀπὸ τῆς ὄψεως οὐδεὶς ᾔδει τίς ἔχει. τίς οὐκ ἔχει. ἢ τίς ἔχει πνεῦμα ἀκάθαρτον, ἢ τίς ἔχει Πνεῦμα ἅγιον.
 5 Εἰ μὲν γὰρ ὄψις ἦν, οὐκ ἂν ὑπέκλεπτεν· ἀπὸ γὰρ τῆς διαγνώσεως εἶχε τὸν ἔλεγχον. Ἔλθε Μοντανὸς λέγων· Πνεῦμα ἅγιον ἔχω. Ἔλθε Μανιχαῖος λέγων· Πνεῦμα ἅγιον ἔχω· οὐκ ἦν δὲ ὄψις.

Simon leva la tête et dit : « Je possède l'Esprit ». Par le seul regard, nul ne sait qui le possède ou non, — qui possède l'esprit impur et qui possède l'Esprit saint. Si on le voyait, il ne demeurerait pas caché : aussitôt discerné, il recevrait sa réfutation. Montan est venu déclarer : « Je possède l'Esprit saint. » Manichéenne est venu déclarer : « Je possède l'Esprit saint. » C'est que (l'Esprit) n'était point visible. [Aussi le Christ a-t-il fourni un criterium, qui est la conformité à l'enseignement évangélique.]

PSEUDO-CHRYSOSTOME

150. — *In Incarnationem Domini nostri Iesu Christi*, VII (P. G., LIX, 699). Composition assez voisine de l'époque de saint Jean Chrysostome ².

10 Πάσης αἱρέσεως φανεροί εἰσιν οἱ ἑξαρχοὶ ἀπὸ Ἀρείου Ἀρειανοὶ, ἀπὸ Μακεδονίου Μακεδονιανοὶ, ἀπὸ Εὐνομίου

On connaît bien les chefs de chaque hérésie. D'Arius (procèdent) les Ariens, de Macedonius les

¹ MONTFAUCON, dans P. G., LII, 824.

² MONTFAUCON, dans P. G., LIX, 687-688.

Εὐνομιάνοι, ἀπὸ Μαρκίωνα Μαρκιονιστὰι. ἀπὸ Σαβελλίου Σαβελλιανὸι, ἀπὸ Μάνεντος Μανιχαῖοι, ἀπὸ Μοντάνου, Μοντανιστὰι, καὶ αἱ καθ' ἑξῆς αἱρέσεις.

Macédoniens, d'Eunomius les Eunomiens, de Marcion les Marcionistes, de Sabellius les Sabelliens, de Manès les Manichéens, de Montan les Montanistes, et ainsi de suite pour les autres hérésies.

MAROUTA DE MAIPHERKAT

151. — *De Sancta Nicaena Synodo* (TU, XIX, 1 [1899] p. 17).
Maipherkat (Arménie). Fin IV^m s. ou début V^m s.¹.

1^o *Traduction d'après le syriaque.*

5 XI. Hérésie de Montan. Ceux-ci nomment la bienheureuse Marie déesse et disent qu'un Archon s'est uni à elle et que c'est d'elle que le Fils de Dieu est né. Ils introduisent dans leur histoire une manière de parler étrange, qui ne vaut rien. Ils ont aussi falsifié les Ecritures. Ils observent par an quatre carêmes de quarante jours chacun.

2^o *Traduction latine faite d'après l'arabe par Abraham Ecchellensis.*

10 Decimaquinta secta Montanistarum est a Montano, qui etiam Ma- La quinzième hérésie, celle des Montanistes, procède de Montan.

¹ Cf. TU, *ibid.*, p. 3 et s.; R. DUVAL, *La Littér. syriaque*, 2^m éd. (1900) p. 132. Ce Marouta, évêque de Maipherkat, joua de son temps un rôle important. Arcadius et Théodore II se servirent de lui à deux reprises (399-400; 409-410) comme ambassadeur auprès de Yazdegerd I^{er}. Il fut l'ami, plus tard l'adversaire de saint Jean Chrysostome. Son travail sur le Concile de Nicée était inconnu jusqu'à ces derniers temps : Ebed Jésu n'en avait transcrit qu'un fragment dans son *Nomokanon*, tract. I, § 3 (*Historia œcumenicorum ex recensione Maruthae, Maiphercatae episcopi, rogatu Isaaci catholici*, dans MAI, *Script. Vat. nova Coll.*, X, p. 3 et s.). O. BRAUN l'a publié en entier et traduit en allemand dans les *Kirchengesch. Studien*, hrsg. von KNÖPFLE, SCHRÖRS u. SDRÁLEK, Bd IV, Heft, 3, Münster i. W. 1898, d'après un ms moderne de la Propagande : *De Sancta Nicaena Synodo. Syrische Texte des Maruta von Maipherkat*. Un catalogue hérésiologique s'y trouve inclus, lequel est, pour l'essentiel, identique à celui qu'Abraham Ecchellensis avait traduit d'après l'arabe (MANSI, II, p. 1056 et s.). HARNACK reproduit dans les TU (p. 11 et 17) : 1^o la traduction allemande de BRAUN ; 2^o pour comparaison, la traduction latine d'Abraham Ecchellensis.

rianitae dicuntur ; nam ob maximum, quem deferebant Mariae honorem, et reuerentiam, deitatem ipsi conferebant. Asserebant praeterea Archonitam cum illa commercium habuisse, ex quo Filius Dei natus est. Plura mire fabulosa, et ab omni ueritate aliena, imo execranda suis immiscent historiis.

10 Lege sancitum et apud eos, ut quater celebrentur in anno ieiunia, singula quadraginta dierum spatio. Scripturas immutarunt et isti, atque

15 runt et dogmatibus, et assertis.

On les appelle aussi Marianistes, car, à cause de l'honneur et du respect très grands qu'ils accordaient à Marie, ils lui conféraient la divinité. Ils prétendaient en outre qu'un Archonite avait eu commerce avec elle, et que de là était né le Fils de Dieu. Ils mêlent à leurs histoires bien d'autres contes fabuleux, contraires à toute vérité, je dirai même exécrables. Il a été décrété chez eux par une loi qu'il serait célébré dans l'année quatre carêmes de quarante jours chacun. Ils ont, eux aussi, altéré les Ecritures et les ont corrompues pour les accommoder à leurs dogmes et à leurs assertions.

CORPUS INSCRIPTIONUM LATINARUM

152. — t. VIII, 1, p. 252, n° 2272. Inscription trouvée à Mascula (= Khenschela) en Numidie.

Flabius Abus dome|sticus i(n)
nomine Patris et Filii [et] domini
Muntani quod promi|sit compleuit.

Flavius Avus, attaché à la maison, au nom du Père, du Fils et du seigneur Montan, a exécuté ce qu'il avait promis.

CODEX THEODOSIANUS

153. — XVI, v, 34 (MOMMSEN et MEYER, vol. I, Pars 2 [Berlin, 1905], p. 866; J. GOTHOFREDUS, Lugduni, MDCLXV, t. VI, p. 152). Loi d'Arcadius; 4 mars 398; Constantinople.

IDEM [= HONORIUS] A. A. EUTYCHIANO P (RAEFECTO) P (RAETORI) O.

Eunomianae superstitionis Clerici seu Montanistae consortio uel conuersatione ciuitatum uniuersarum atque urbium expellantur.
 5 Qui si forte in rure degentes, aut populum congregare, aut aliquos probabuntur inire conuentus, perpetuo deportentur, procuratore possessionis ultima animaduertione
 10 punito, domino possessione priuando in qua his consciis ac tacentibus infausti damnatique conuentus probabuntur agitati. Si uero in qualibet post publicatam solemniter
 15 iussionem urbe deprehensi aut aliquam celebrandae superstitionis gratia ingressi domum probabuntur, et ipsi ademptis bonis ultima animaduersione plectantur et domus,
 20 in qua ea sorte qua dictum est ingressi, nec statim a domino dominaue domus expulsi ac proditi fuerint. fisco sine dilatione societur.

Que les clerics appartenant à la secte superstitieuse d'Eunomius, ainsi que les Montanistes, soient éliminés de la vie et de la fréquentation de toutes les villes et cités. Quant à ceux qui vivent à la campagne, s'il est prouvé qu'ils réunissent la population ou qu'ils vont dans certaines assemblées, qu'ils soient déportés à perpétuité; que le procureur et le propriétaire de la propriété où il aura été prouvé que ces assemblées criminelles et condamnées ont été tenues à la faveur de leur complicité et de leur silence soient, l'un puni des derniers châtiments, le second privé de son bien. Si, après la publication solennelle de ce décret, on trouve de ces (hérétiques) dans une ville quelconque, ou que preuve soit faite qu'ils sont entrés dans une maison pour célébrer leurs cérémonies superstitieuses, qu'on leur ôte leurs biens et qu'ils soient frappés des derniers châtiments; quant à la maison, où ils seront entrés comme il a été dit sans que le ou la propriétaire les en ait chassés immédiatement et les ait dénoncés, qu'elle soit confisquée.

[1] Codices sane eorum scelerum omnium doctrinam ac materiam continentes, summa sagacitate mox quaeri ac prodi exerta auctoritate
 5 mandamus sub aspectibus eorum iudicantium incendio mox cremandos. Ex quibus si forte aliquid qualibet occasione uel fraude occultasse nec prodidisse conuincitur,
 10 sciat se uelut noxiorum codicum et maleficii crimine conscribtorum, retentorum, capite esse plectendum.
 DAT. III NON. MART. CONST(ANTINO)
 P(OLI) HONOR(10) A. III ET EUTY-
 15 CHIANO CONSS.

aussitôt. [1] Nous recommandons de toute notre autorité que leurs livres, où se trouve enfermée la doctrine et la matière de tous les crimes, soient tout de suite cherchés et livrés avec la plus grande vigilance, et qu'on les brûle aussitôt sous les yeux des juges. Quiconque aura été convaincu d'avoir caché ou de n'avoir pas livré l'un de ces ouvrages, à la faveur de quelque occasion ou de quelque fraude, qu'il sache bien qu'il sera puni comme le détenteur d'écrits nuisibles et magiques, et frappé capitalement.

154. — *Ibid.*, XVI, v, 40 (MOMMSEN ET MEYER, I, 2, 867; GOTHOFREDUS, VI, 160).
 Loi d'Honorius ; 22 février 407 ; Rome.

IDEM AAA SENATORI P(RAEFECTO) V(RBI).

Quid de Donatistis sentiremus, nuper ostendimus. Praecipue tamen Manichaeos uel Frygas siue Priscillianistas meritissima seueritate
 20 sequimur. Huic itaque hominum generi nihil ex moribus, nihil ex legibus fit commune cum ceteris. [1] Ac primum quidem uolumus esse publicum crimen, quia
 25 quod in religione diuina committitur, in omnium fertur iniuriam.
 [2] Quos bonorum etiam publicatione sequimur, quae tamen cedere iubemus proximis quibusque
 30 personis, ita ut ascendentium uel descendentium uel uenientium ex latere cognatorum usque ad

Nous avons récemment fait connaître notre pensée sur les Donatistes. Mais ce sont surtout les Manichéens et les Phrygiens ou Priscillianistes, que nous poursuivons avec la plus juste sévérité. A cette sorte de gens, ni mœurs ni lois ne sont communes avec les autres. [1] Et tout d'abord nous voulons que leur crime soit crime d'Etat, car d'attaquer la religion divine est un préjudice commis au détriment de tous. [2] Nous les frappons aussi de la confiscation de leurs biens, et voulons que ces biens passent à leurs proches, de telle manière que l'on observe comme dans

secundum gradum uelut in successi-
 onibus ordo seruetur. Quibus
 ita demum ad capiendas facultates
 esse ius patimur, si non et ipsi pari
 5 conscientia polluuntur. [3] Ipsos
 quoque uolumus amoueri ab omni
 liberalitate et successione quolibet
 titulo ueniente. [4] Praeterea non
 donandi, non emendi, non uen-
 10 dendi, non postremo contrahendi
 cuique conuicto relinquimus facul-
 tatem. [5] In mortem quoque in-
 quisitio tendit. Nam si in crimi-
 nibus maiestatis licet memoriam
 15 accusare defuncti, non immerito et
 hic debet subire iudicium. Ergo et
 suprema illius scribura inrita sit,
 siue testamento siue codicillo siue
 epistula siue quolibet genere relique-
 20 rit uoluntatis qui aut Manichaeus
 aut Fryga aut Priscillianista fuisse
 conuincitur, hoc quoque casu eadem
 illa circa gradus superius compre-
 hensos condicione seruata : alio-
 25 quin nec filios haeredes existere
 aut adire permittimus, nisi a pa-
 terna prauitate discesserint : delicti
 enim ueniam paenitentibus damus.
 [6] Seruos etiam extra noxam esse
 30 uolumus, si dominum sacrilegum
 reuelantes¹ ad ecclesiam catholi-
 cam seruitio fidelio transierint.

les successions l'ordre des ascen-
 dants, des descendants ou des colla-
 téraux jusqu'au second degré. Mais
 (les bénéficiaires) n'auront le droit de
 les recueillir que s'ils ne sont point
 souillés eux-mêmes par un crime
 pareil. [3] Nous voulons aussi qu'ils
 soient écartés de toute donation et
 succession leur échéant à n'importe
 quel titre. [4] En outre nous ne lais-
 sons à quiconque aura été convaincu
 (de ces hérésies) nulle faculté de faire
 donations, d'acheter, de vendre, en-
 fin de former aucun contrat. [5] La
 mort elle-même n'échappe pas à cette
 procédure. Car si dans les crimes de
 lèse-majesté il est permis de mettre
 en accusation la mémoire du défunt,
 c'est à juste titre que, dans la pré-
 sente espèce aussi, il doit subir son
 jugement. Donc que les dernières
 volontés de quiconque sera con-
 vaincu d'avoir été Manichéen ou
 Phrygien soient annulées, où qu'il
 les ait consignées, dans un testa-
 ment, un codicille, une lettre, etc.
 En ce cas, on observera les mêmes
 règles au sujet des degrés de parenté
 indiqués plus haut. Les fils, au sur-
 plus, n'auront pas le droit d'être
 héritiers ni de recueillir les biens,
 s'ils ne renoncent aux criminelles
 doctrines de leur père. Car à ceux

¹ MOMMSEN-MEYER donnent *reuertentes*, dont le sens ni la construction ne s'accomodent. Ils ajoutent en note « fortasse scr. *relinquentes* ». J'adopte la leçon de GOTHOFREDUS, qui signale plusieurs variantes ou corrections (*evitantes* : *reuerentes* : *fugientes*). En principe, les esclaves n'avaient pas le droit d'accuser leurs maîtres, sauf quand la loi de lèse-majesté était en jeu : cf. J. GOTHOFREDUS, VI, 162.

[7] Praedium, quo se huiusmodi hominum coetus, domino, etsi non communione criminis implicato, sciente tamen nec prohibente, contraxit, patrimonio nostro societur ac, si dominus ignorauit, actor uel procurator possessionis coercitus plumbo perpeti metallorum operi deputetur, conductor, si idoneus est, deportabitur. [8] Rector prouinciae, si haec crimina dissimulatione uel gratia delata distulerit aut conuicta neglexerit, sciat se multa uiginti librarum auri feriendum. Defensores quoque et principales urbium singularum nec non et officia prouincialia decem librarum auri poena constringet, nisi in his, quae a iudicibus super hoc praecepta fuerint, exsequendis et sagacissimam curam et sollertissimam operam commodarint. DAT. VIII KAL. MART. ROM(AE) HONORIO VII ET THEODOSIO II AA CONSS.

qui se repentent, nous accordons le pardon de leur faute. [6] Nous voulons aussi que les esclaves soient exonérés de toute faute si, dénonçant leur maître comme sacrilège, ils passent par un service plus fidèle à l'Eglise catholique. [7] La propriété où des réunions hérétiques se seront tenues sera confisquée, si le maître, même sans s'associer à leur forfait, l'a connu et ne l'a pas empêché; si le maître l'a ignoré, l'intendant ou le procureur sera frappé du fouet à plombs, et condamné aux mines à perpétuité; le locataire, si sa condition le permet, sera déporté. [8] Si le gouverneur de la province, par connivence ou faveur, ajourne l'enquête sur ces crimes quand on les lui dénonce ou les laisse impunis, une fois avérés, qu'il sache qu'il sera puni d'une amende de vingt livres d'or. Les *défenseurs*¹ et les premiers magistrats de chaque ville, de même que les fonctionnaires provinciaux subalternes, seront frappés d'une amende de six livres d'or s'ils ne mettent leurs soins les plus diligents et toute leur habileté à exécuter les décisions prescrites à ce sujet par les juges.

¹ Sur les *defensores civitatis*, élus par le suffrage universel, et dont l'office propre consistait à défendre les populations contre toute exaction, voir l'atricle de A. DESJARDINS, dans DAREMBERG et SAGLIO.

155. — *Ibid.*, XVI, v, 48 (MOMMSEN et MEYER, I, 2, 871 ; GOTHOFREDUS, VI, 168).
Loi de Théodose II. 21 février 410. Constantinople.

IDEM A. A. ANTHEMIO P(RAEFECTO) P(RAETORIO).

Montanistas et Priscillianistas et
alia huiuscemodi genera nefariae
superstitionis per multiplicata scita
diualia diversa ultionum supplicia
5 contemnentis ad sacramenta qui-
dem militiae, quae nostris obse-
cundat imperiis, nequaquam ad-
mitti censemus : si quos uero ex
his curialis origo, uel ordinum
10 nexus, aut cohortalinae militiae¹
inligat obsequiis et functionibus,
his adstringi praecipimus : ne sub
colore damnatae religionis eliciant
uacationis cupitae sibi suffragia.
15 Nec enim placet ex lege, quae in
occidentalibus partibus promulgata
praedictas caerimonias ita insecuta
est, ut ab omni contractu eos et
propemodum Romana conuersa-
20 tione submouerit, cohortalis mili-
tiae uel curiarum eos necessitatibus
liberari. DAT. VIII KAL. MAR. CON-
STANT(INO) P(OLI) VARANE V. C. CONS.

Nous estimons que les Monta-
nistes, les Priscillianistes et autres
variétés de sectes criminellement
superstitieuses qui méprisent les di-
vers supplices vengeurs édictés par
des décisions impériales réitérées,
ne doivent aucunement être admis
à prêter le serment de la milice qui
est l'auxiliaire de nos commande-
ments. Mais s'il en est que leur ori-
gine curiale ou les obligations, soit
des ordres, soit de la *militia cohorta-*
lina, assujettissent à certains ser-
vices et fonctions, nous ordonnons
qu'ils y soient astreints, de peur
que, sous prétexte de religion con-
damnée, ils n'obtiennent la faveur
de l'exemption qu'ils désirent. Car
nous ne voulons pas que, par la loi
promulguée en Occident qui pour-
suit les cérémonies susdites au point
d'écarter ces (hérétiques) de toute
transaction et, pour ainsi dire, de
toute vie romaine, ils soient exo-
nérés des obligations de la *militia*
cohortalis et des curies.

¹ Depuis le deuxième siècle, surtout à partir de l'époque post-constantinienne, le mot *militia* désigne, non plus seulement le service militaire, mais aussi l'administration civile : « On militait dans les bureaux ; le calame remplaçait l'épée. » (L. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, III, 2). L'organisation fortement hiérarchisée des fonctionnaires impériaux, les titres d'allure belliqueuse que portaient leurs chefs, avaient favorisé cette acception nouvelle. La *militia cohortalina* consistait en fonctions subalternes qui constituaient une charge, et non pas une dignité. Voy. HEUMANN-SECKEL, *Handlex. zu den Quellen des röm. Rechtes*, 9^e éd., 1907, s. u. *militia*, et R. CAGNAT, dans DAREMBERG-SAGLIO, III, 2, col. 1891.

156. — *Ibid.*, XVI, v, 57 (MOMMSEN et MEYER, I, 2, 875 ; GOTHOFREDUS, VI, 181).
Loi de Théodose II, 31 octobre 415. Constantinople.

IDEM AA. AURELIANO P(RAEFECTO) P(RAETORIO) II.

Montanistae conueniendi uel celebrandi coetus ademptam sibi, et creandi clericos omnem intellegant facultatem, ita ut, si conuentus illicitos celebrauerint, clerici eorum, et episcopi siue presbyteri siue diaconi, qui nefaria conuenticula ineunda temptauerint, uel creare clericos ausi fuerint, uel etiam
10 creati adqueuerint, stilum deportationis excipiant. [1] Hi uero, qui ad celebrandos interdictos conuentus eos susceperint, ea ipsa re, in qua hoc fieri concesserint et execrabilia mysteria celebrari, procul dubio intellegant se spoliandos, siue domus ea fuerit siue possessio ; si uero procuratores ignorantibus dominis eos susceperint, in exilium
20 se uehementer coercitos non ambigant ablegandos. [2] Si qua etiam propria eorum nunc extant aedificia, quae non Ecclesiae, sed antra debent feralia nominari, uenerabilibus Ecclesiis orthodoxae sectae cum donariis addicentur. Quod quidem ita fieri oportebit, ut abstinence priuatorum rebus : ne sub obtentu rerum ad ecclesias Montanistarum pertinentium, aduersus priuatos spoliatio, ac direptio perpetretur. DAT. PRID. KAL. NOV.

Que les Montanistes comprennent que toute faculté de se réunir et de tenir des assemblées, ainsi que de créer des clercs, leur est ôtée. En conséquence, s'ils tiennent des réunions illicites, que leurs clercs, et leurs évêques ou leurs prêtres ou leurs diacres qui auront essayé de prendre part à ces conventicules criminels, ou auront osé créer des clercs, ou même auront consenti à être créés (tels), reçoivent un jugement de déportation. [1] Quant à ceux qui les auront accueillis pour la célébration des réunions interdites, qu'ils comprennent que par le fait même de l'autorisation donnée pour la célébration de ces exécrationnelles mystères, ils seront indubitablement dépouillés, soit de leur maison, soit de leur domaine ; si ce sont les procurateurs qui les ont accueillis, à l'insu du propriétaire, un rigoureux exil les frappera, qu'ils n'en doutent point. [2] Si (ces hérétiques) ont encore des édifices qui leur soient propres, — disons, non pas des Eglises, mais bien plutôt des antres affreux, — qu'ils soient adjudgés avec leurs trésors aux vénérables Eglises orthodoxes. Ce transfert devra toutefois se réaliser sans qu'on touche à

CONST(ANTINO) P(OLI) HONOR(IO) X ET
THEOD(OSIO) VI AA. CONSS.

la propriété privée ; car il ne faut pas que sous couleur de biens appartenant aux églises montanistes, on perpète la spoliation et le pillage au détriment des particuliers.

157. — *Ibid.*, XVI, v, 59 (MOMMSEN et MEYER, I, 2, 876 ; GOTHOFREDUS, VI, 182).
Loi de Théodose II ; 9 avril 423 ; Constantinople.

IDEM AA. ASCLEPIODOTO P(RAEFECTO) P(RAETORIO).

Manichaei et Fryges, quos Pepy-
zitas siue Priscillianistas, uel alio
5 latentiore uocabulo appellat, Ar-
riani itidem Macedonianique et
Eunomiani, Nouatiani ac Sabbat-
tiani ceterique haeretici, sciunt uni-
uersa sibi hac quoque constitutione
10 denegari, quae illis generalium
sanctionum interdixit auctoritas,
puniendis, qui contra generalium
constitutionum interdicta uenire
temptauerint. DAT. V ID. APRILI
15 CONSTANT(INO) P(OLI) ASCLEPIODOTO
ET MARINIANO CONSS.

Que les Manichéens et les Phry-
giens, qu'on appelle Pepyzites ou
Priscillianistes ou encore de quel-
qu'autre nom plus secret ; que pareil-
lement les Ariens, les Macédoniens,
les Eunomiens, les Novatiens, les
Sabbatiens et tous les autres héré-
tiques sachent que par cette consti-
tution sont renouvelées les défenses
déjà portées contre eux par l'auto-
rité des lois générales, et qu'ils
seront punis, s'ils essaient d'aller
à l'encontre des défenses incluses
dans les constitutions générales.

158. — *Ibid.*, XVI, x, 24 (MOMMSEN et MEYER, I, 2, 904 ; GOTHOFREDUS, VI, 295).
Loi de Théodose II. 8 juin 423. Constantinople.

IDEM AA. ASCLEPIODOTO P(RAEFECTO) P(RAETORIO).

Manichaeos, illosque quos Pepy-
zitas uocant, necnon et eos qui
omnibus haeticis hac una sunt
20 persuasione peiores, quod in ue-
nerabili die Paschae ab omnibus
dissentiant, si in eadem amentia

Les Manichéens, et ceux qu'on
appelle Pepyzites, ainsi que ceux
qui sont pires que tous les héré-
tiques par cette seule conviction qui
les fait se séparer de tous les autres
au jour vénérable de la Pâque, s'ils

perseuerant, eadem poena multamus : bonorum proscriptione atque exilio...

persévèrent dans la même folie, nous les frappons du même châti- ment : la confiscation de leurs biens et l'exil.

159. — *Ibid.*, XVI, v, 65 (MOMMSEN et MEYER, I, 2, 878 ; GOTHOFREDUS, VI, 187).
Loi de Théodose II. 30 mai 428. Constantinople.

IMPP. THEOD(OSIUS) ET VAL(ENLINI) ANUS AA. FLORENTIO P(RAEFECTO) P(RAETORIO).

... Quoniam non omnes (haere-
5 tici) eadem austeritate plectendi
sunt, Arrianis quidem, Macedo-
nianis et Apollinarianis, quorum
et hoc facinus, quod nocenti medi-
tatione decepti credunt de ueritatis
10 fonte mendacia, intra nullam ciui-
tatem ecclesiam habere liceat ;
Nouatianis autem et Sabbatianis
omnis innouationis adimatur licen-
tia, si quam forte temptauerint ;
15 Eunomiani uero, Valentiniani,
Montanistae seu Priscillianistae,
Fryges, Marcianistae, Borboriani,
Messaliani, Euchitae siue Enthou-
siastae, Donatistae, Audiani, Hy-
20 droparastatae, Tascodrogitae, Foti-
niani, Pauliani, Marcelliani et qui
ad imam usque scelerum nequitiam
peruenerunt Manichaei nusquam
in Romano solo conueniendi oran-
25 dique habeant facultatem... DAT. III
KAL. IUN. CONSTANT(INO) P(OLI) FE-
LICE ET TAURO CONSS.

... Etant donné qu'il ne faut pas
que tous les hérétiques soient punis
avec la même sévérité, qu'il ne soit
permis ni aux Ariens, ni aux Macé-
doniens, ni aux Apollinariens, dont
le forfait consiste à se laisser duper
par des spéculations criminelles et à
croire des mensonges sur la source
de Vérité, d'avoir d'églises dans au-
cune cité ; qu'aux Novatiens et aux
Sabbatiens toute licence d'innover
soit ôtée, si d'aventure ils y préten-
daient ; que les Eunomiens, les
Valentiniens, les Montanistes ou
Priscillianistes, les Phrygiens, les
Marcianistes, les Borboriens, les
Messaliens, les Euchites ou Enthou-
siastes, les Donatistes, les Audiens,
les Hydroparastates, les Tascodro-
gites, les Photiniens, les Pauliens,
les Marcelliens — et les Manichéens
qui sont descendus jusqu'à l'extrême
perversité du crime — n'aient nulle
part sur le sol romain la faculté de
se réunir et de prier...

MARIUS MERCATOR

160. — *Translationes uariorum opusculorum Nestorii blasphemarum capitula XII.*
§ XVII (P. L., XLVIII, 928). Constantinople. 431¹.

Photinus autem insanissimo Nestorio parem sententiam tenuit, Verbum Dei quidem non negans esse in substantia; sed hoc extrinsecus
5 in isto, qui ex Maria more communi coniugum natus est, Iesu inhabitasse peculiariter, et omnia illa per hunc fecisse in terris miracula, quae in Euangeliiis legimus.
10 Λογοπάτορα uero, quod hic insanissimus dicit, nesciens quid loquatur, Υιοπάτορα Praxeas primus, inde post non multum Montanus, cum sua Prisca et Maximilla pronuntiant.

Photin a défendu une opinion pareille à celle de l'insensé Nestor. Il ne nie pas à dire vrai que le Verbe de Dieu n'existe en substance; mais il soutient que le Verbe, venant du dehors, a habité particulièrement dans ce Jésus qui est né de Marie selon la manière ordinaire aux femmes, et que c'est lui qui, par Jésus, a réalisé sur la terre tous les miracles que nous lisons dans les Evangiles. De même que cet insensé, ne sachant ce qu'il dit, appelle (le Verbe) Λογοπάτωρ, Praxeas, bientôt suivi par Montan avec sa Prisca et sa Maximilla, l'appelle Υιοπάτωρ.

VINCENT DE LÉRINS

161. — *Commonitorium*, XVIII (éd. RAUSCHEN, dans *Florilegium Patristicum*, fasc. V, Bonn 1906, p. 43; P. L., L, 664). Iles de Lérins. 434².

15 Sed de hoc nolo plura dicere. Je n'en veux pas dire davantage :
Hoc tantum commemorabo, quod je rappellerai seulement qu'en ajou-

¹ BARDENHEWER, p. 438.

² BARDENHEWER, p. 449.

contra Moysi praeceptum exsur-
gentes in ecclesia nouellas Mon-
tani furias et insana illa insanarum
mulierum nouicii dogmatis som-
5 nia ueras prophetias adseuerando,
meruit ut de se quoque et scrip-
turis suis diceretur : « Si surrexerit
in medio tui propheta... », et mox :
« Non audies uerba prophetae il-
10 lius » : quare ? « Quia, inquit,
temptat uos Dominus uester, utrum
diligatis eum an non. » (*Deutéro-*
nome, XIII, 1-3.)

tant foi, en dépit du précepte de
Moïse, aux fureurs de Montan,
alors nouvelles dans l'Eglise, et
aux folles visions de sottés femmes
qui annonçaient un dogme nou-
veau, (Tertullien) mérita qu'il fût
dit de lui aussi et de ses écrits :
« S'il s'élève du milieu de vous un
prophète... » Et ensuite : « Vous
n'écoutez pas les paroles de ce
prophète. » Pourquoi ? « Parce que,
est-il dit, le Seigneur votre Dieu
vous tente, pour voir si vous
l'aimez ou non. »

PROSPER D'AQUITAINE

162. — *Chronicon* (MOMMSEN, dans *Mon. Germ. hist., Auct. ant.*, IX, 1 [1892] 429
P. L., LI, 563) Sud de la Gaule ¹. Entre 433 et 455 ²,

Hac tempestate pseudoprophetia
15 quae Cataphrygas nominatur accepit
exordium Montano auctore et
Prisca Maximillaque insanis uatibus.

[Le reste de la notice est emprunté
20 à saint Augustin, *Haer.*, xxvi :
voir plus haut n° 144].

C'est à cette époque [= sous les
consuls Cethegus et Clarus] que
naquit la pseudoprophétie, dite ca-
taphrygienne, à l'instigation de
Montan et de ses prophétesses in-
sensées, Prisca et Maximilla.

¹ O. HOLDER-EGGER (*Neues Archiv der Ges. für ält. deutsche Geschichtskunde*, I [1876] p. 63) dit : à Rome.

² BARDENHEWER, p. 442. VALENTIN, *Saint Prosper d'Aquitaine*, Toulouse, 1900, p. 203.

SOCRATE

163. — Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, I, xxiii, 7 (éd. Hussey, Oxford, 1853, t. I, p. 132; P. L., LXVII, 144). Constantinople. Entre 439 et 450¹.

[7] Οἱ μὲν γὰρ τοῦ ὁμοουσίου τὴν λέξιν ἐκκλίνοντες. τὴν Σαβελλίου καὶ Μοντανοῦ δοξάν εἰσηγεῖσθαι αὐτὴν, τοὺς προσδεχομένους ἐνόμιζον.

[7] Ceux qui [parmi les évêques, après le concile de Nicée] s'opposaient au mot *homousios* estimaient que ceux qui l'admettaient favorisaient l'opinion de Sabellius et de Montan.

164. — *Ibid.*, II, xxxvii (Hussey, I, 312; P. G., LXVII, 312).

Déjà cité plus haut dans Athanase, n° 77.

165. — *Ibid.*, VII, xxxii, 20 (Hussey, I, 809; P. G., LXVII, 812).

5 Οὐ μὲν, ὡς Φωτεινὸς καὶ ὁ Σαμοσατεὺς, ἀναιρεῖ αὐτοῦ τὴν ὕπαρξιν. Τοῦτο γὰρ καὶ Μανιχαῖοι καὶ οἱ ἀπὸ Μοντανοῦ δογματίζουσιν ἐτόλμησαν.

(Nestorius) ne supprime pas, comme Photin et le Samosate, la subsistance² (du Verbe de Dieu) : car telle est la doctrine que, et les Manichéens, et les disciples de Montan, ont osé soutenir.

¹ Ph. MEYER, dans RE³, XVIII, 482.

² *Subsistance*, pris au sens philosophique, pour marquer l'existence des êtres substantiels et personnels.

SOZOMÈNE

166. — Ἐκκλησιαστικὴ Ἱστορία, II, xviii, 3 (éd. HUSSEY, Oxford, 1860, I, 163; P. G., LXVII, 980). Constantinople. Entre 443 et 450¹.

Ἐν δὲ τῷ τότε πάλιν πρὸς ἑαυτοὺς ἐστασίαζον οἱ ἐπίσκοποι, ἀκριβολογούμενοι περὶ τὸ ὁμοούσιον ὄνομα. Οἱ μὲν γὰρ, τοὺς τοῦτο προσδεχομένους, βλασφημεῖν ᾔοντο, ὡς ὑπάρξεως ἐκτὸς τὸν Υἱὸν δοξάζοντας, καὶ τὰ Μοντανοῦ καὶ Σαβελλίου φρονούντας...

En ce temps-là, les évêques avaient entre eux de nouvelles discussions et se livraient à un minutieux examen du mot ὁμοούσιος. Certains parmi eux estimaient que ce mot ne pouvait être accepté sans blasphème, en ce sens qu'il impliquait la non-existence du Fils et qu'il renouvelait l'erreur de Montan et de Sabellius².

167. — *Ibid.*, II, xxxii, 1 et s. (HUSSEY, I, 216; P. G., LXVII, 1025 et 1028.)

[1] Τὸ δὲ Ἀρειοῦ δόγμα, εἰ καὶ πολλοῖς ἐν ταῖς διαλέξεσιν ἐσπουδάζετο. οὐπω εἰς ἴδιον διεκέκριτο λαὸν, ἢ ὄνομα τοῦ εὐρόντος· ἀλλὰ πάντες ἅμα ἐκκλησίαζον καὶ ἐκοινωνοῦν, πλὴν Ναυατιανῶν, καὶ τῶν ἐπικαλουμένων Φρυγῶν, Οὐαλεντινιανῶν τε καὶ Μαρχιωνιστῶν καὶ Παυλιανῶν, καὶ εἴ τινες ἕτεροι ἐτέρας ἤδη ἠύρημέναις αἱρέσεσιν ἐπλήρουν. [2] Κατὰ τούτων δὲ πάντων νόμον θέμενος ὁ βασιλεὺς, προσέταξεν ἀφαιρέθῃν αὐτῶν εὐκτηρίους οἴκους, καὶ ταῖς ἐκκλησίαις συνάπτεσθαι, καὶ μήτε ἐν οἰκίαις ἰδιωτῶν, μήτε δημοσίᾳ ἐκκλη-

[1] La doctrine arienne, en dépit du zèle que beaucoup déployaient pour elle dans les discussions, ne s'était pourtant pas constituée en parti distinct, à qui l'on donnât le nom de son initiateur. Tous se rassemblaient ensemble dans les églises et communiquaient ensemble, à l'exception des Novatiens, de ceux qu'on appelle Phrygiens, des Valentiniens, des Marcionistes et des Pauliens, et de quelques autres adhérents d'hérésies déjà inventées.

[2] Contre tous ceux-ci l'empereur

¹ G. LÆSCHKE, dans RE⁸, xviii, 543. — GEORG SCHOO (*die erhaltenen schriftl. Hauptquellen des Kirchenhistorikers Sozomenos*, thèse Münster, 1911, p. 15-17) dit 439-450.

² Cf. plus haut le n° 163.

σιάζειν. Κἀλλιον δὲ τῇ καθόλου Ἐκ-
 κλησίᾳ κοινωνεῖν εἰσηγεῖτο, καὶ εἰς
 ταύτην συνιέναι συνεβούλευσε. Διὰ τοῦ-
 τον δὲ τὸν νόμον τούτων τῶν αἱρέσεων
 5 οἶμαι τὴν πολλὴν ἀφανισθῆναι μνήμην...
 οἱ Φρυγες δὲ κατὰ τὴν ἄλλην ἀρχο-
 μένην, παραπλήσια τοῖς ἄλλοις ὑπέ-
 μειναν, πλὴν Φρυγίας, καὶ τῶν ἄλλων
 ἐθνῶν τῶν ἐκ γειτόνων· ἔνθα δὲ ἐκ
 10 τῶν κατὰ Μοντανὸν χρόνων πλῆθος
 ἀρξάμενοι, καὶ νῦν εἰσι.

(Constantin) prescrivit par une loi¹
 que leurs maisons de prières leur
 fussent ôtées et dévolues aux églises.
 Il leur défendit de tenir assemblée
 dans les maisons particulières ni en
 public. Il jugea préférable qu'ils se
 rattachassent à l'Église catholique
 et il leur prescrivit de s'y joindre.
 C'est, je crois, grâce à cette loi que
 presque tout souvenir de ces hérésies
 a disparu... [6] Les Phrygiens
 souffrirent le même traitement que
 les autres hérétiques dans toutes
 les provinces romaines, excepté en
 Phrygie et dans les pays voisins :
 c'est là que depuis l'époque de
 Montan ils avaient commencé à
 devenir multitude, tout comme
 aujourd'hui encore.

168. — *Ibid.*, VII, XVIII, 5-6 (Hussey, II, 736; P. G., LXVII, 1469).

[5] Ἐξ ἐκείνου δὲ Σαββατίος τοῖς
 Ἰουδαίοις ἐπομενος, εἰ μὴ κατὰ ταῦτον
 συντηρεθῆ πάντας ἄγειν τὴν ἑορτήν.
 15 ὁράνων ὡς ἔθος ἐνήστευε, καὶ καθ'
 ἑαυτὸν διὰ τῶν νενομισμένων ἐπέτελει
 τὸ Πάσχα. Τῷ δὲ Σαββάτῳ ἀφ' ἑσπέρας
 ἐπι: τον δέοντα καιρὸν ἐν ἀγρυπνίᾳ καὶ
 ταῖς προσήκουσαις εὐχαῖς διαγιγνόμενος.
 20 τῇ ἑξῆς ἡμέρᾳ κοινῇ πᾶσιν ἐκκλησιάζε.
 καὶ τῶν μυστηρίων μετεῖχε. [6] Καὶ
 τὰ μὲν πρότερον, τὸ πλῆθος ἐλατθανεν·
 ὡς δὲ τῷ χρόνῳ ἐντεῦθεν ἐπίσημος
 ἐγενετο, πολλοὺς τοὺς ζήλοῦντας ἔσχε.
 25 καὶ μάλιστα Φρύγας καὶ Γαλάτας, οἷς

[5] A partir de ce moment Sabba-
 tius observa l'usage juif, et, à moins
 qu'il n'arrivât que tous célébressent
 la fête le même jour, il jeûnait selon
 la coutume, mais en avance, et cé-
 lébrait à part lui la Pâque selon les
 rites prescrits. Le jour du Sabbat,
 depuis le soir jusqu'au moment
 fixé, il restait à veiller et à réciter
 les prières voulues; le jour suivant,
 il assistait aux réunions avec les
 autres et prenait sa part des mys-
 tères. [6] Tout d'abord le peuple
 ne s'aperçut pas (de sa manière

¹ Cf. n 72.

πάτριον ὡς τὴν ἑορτὴν ταύτην ἐπι-
τελεῖν.

d'agir); quand, avec le temps, il eut attiré l'attention, il trouva beaucoup d'imitateurs, surtout des Phrygiens et des Galates, pour qui ce devint une coutume héréditaire de célébrer la fête de cette façon.

169. — *Ibid.*, VII, XVIII, 12 et s. (HUSSEY, II, 739; P. G., LXVII, 1472).

[12] Μοντανισταὶ δὲ, ὡς Πεπουζίτας
καὶ Φρύγας ὀνομάζουσι, ξένην τινὰ μέ-
5 θοδὸν εἰσαγαγόντες, κατὰ ταύτην τὸ
Πάσχα ἄγουσι. Τοῖς μὲν γὰρ ἐπὶ τούτῳ
τὸν τῆς σελήνης δρόμον πολυπραγμο-
νοῦσι καταμέμφονται. Φασὶ δὲ χρῆναι
μόνοις τοῖς ἡλιακοῖς ἔπεσθαι κύκλοις
10 τοὺς ὀρθῶς ταῦτα κανονίζοντας· καὶ
μῆνα μὲν ἕκαστον εἶναι ἡμερῶν τριά-
κοντα ὀρίζουσιν. Ἄρχεσθαι δὲ τὴν
πρώτην ἀπὸ τῆς ἑαρινῆς ἰσημερίας, ἢ
ῤηθείῃ ἂν κατὰ Ῥωμαίους, πρὸ ἐννέα
15 καλανδῶν Ἀπριλλίων· ἐπειδὴ, φασίν,
οἱ δύο φωστῆρες τότε ἐγένοντο, οἷς οἱ
ἐνιαυτοὶ δηλοῦνται. [13] Καὶ τοῦτο δείκ-
νυται τὸ τὴν σελήνην διὰ ὀκταετηρίδος
τῷ ἡλίῳ συνιέναι, καὶ ἀμφοῖν κατὰ
20 ταῦτὸν νομηνίαν συμβαίνειν. Καθότι ἡ
ὀκταετηρίς τοῦ σεληνιακοῦ δρόμου πλη-
ροῦται ἐννέα καὶ ἐνενηκοντα μῆσιν.
ἡμέραις δὲ δισχιλίαις ἐννακοσίαις εἴκοσι
δύο· ἐν αἷς ὁ ἥλιος τοὺς ὀκτῶ δρόμους
25 ἀνύει, λογιζομένων ἑκάστῳ ἔτει τριακο-
σίων ἐξήκοντα πέντε ἡμερῶν, καὶ προ-
σέτι τετάρτου ἡμέρας μιᾶς. [14] Ἀπὸ
γὰρ τῆς πρὸ ἐννέα καλανδῶν Ἀπριλ-
λίων, ὡς ἀρχῆς οὔσης κτίσεως ἡλίου
30 καὶ πρώτου μηνός, ἀναλογίζονται τὴν

[12] Les Montanistes, qu'on ap-
pelle Pépuzites, et Phrygiens, célè-
brent la Pâque selon une méthode
insolite qu'ils ont introduite. Ils
blâment ceux qui règlent avec soin
cette fête sur le cours de la lune, et
ils prétendent que ceux qui ont
souci d'une liturgie correcte doivent
ne tenir compte que du cycle solaire.
Ils donnent trente jours à chaque
mois, et font partir le premier jour
de l'équinoxe du printemps, c'est-
à-dire — d'après le comput romain
— du neuvième jour avant les ca-
lendes d'Avril. N'est-ce pas alors,
observent-ils, que sont nés les
deux corps célestes qui règlent le
cours des années? [13] Ce qui le
prouve, c'est que tous les huit ans,
la lune rencontre le soleil, et pour
l'un et l'autre la nouménie se pro-
duit au même point. Le cycle de
huit ans de la lune s'accomplit en
quatre-vingt dix-neuf mois et en
deux mille neuf cent vingt-deux
jours; et durant ce temps, il se fait
huit courses solaires, comprenant
chacune trois cents soixante-cinq

είρημένην ταῖς Ἰσραῖς Γραφαῖς τεσσαρεσ-
 καιδεκαταίαν. Καὶ ταύτην εἶναι λέγουσι
 τὴν πρὸ ὀκτώ εἰδῶν Ἀπριλλίων· καθ'
 ἣν αἰεὶ τὸ Πάσχα ἄγουσιν εἰ συμβαίη
 5 καὶ τὴν ἀναστάσιμον αὐτῇ συνδραμεῖν
 ἡμέραν, εἰ δὲ μὴ ¹ ἐπὶ τῇ ἐγχομένῃ
 Κυριακῇ ἐορτάζουσι. Γέγραπται γὰρ,
 φησὶν. ἀπὸ τεσσαρεσκαιδεκάτης μέχρι
 εἰκοστῆς πρώτης (Cf. *Exode*, XII, 18).

jours par an, plus le quart d'un
 jour. [14] Car c'est à partir du
 neuvième jour avant les calendes
 d'Avril, comme marquant le début
 de la création du soleil et du pre-
 mier mois, qu'ils calculent le qua-
 torzième jour dont il est parlé dans
 les Saintes Ecritures. Ce jour est,
 disent-ils, le huitième avant les ides
 d'Avril ; et c'est ce jour-là qu'ils
 célèbrent toujours la Pâque, s'il
 arrive que le jour de la Résurrection
 coïncide avec lui. Si non, ils la
 fêtent le dimanche suivant. Car il
 est écrit, disent-ils, « depuis le
 quatorzième jour jusqu'au vingt
 et unième. »

170. — *Ibid.*, VII, XIX, 2 (HUSSEY, II, 742 ; P. G., LXVII, 1476).

10 Οὐ γὰρ δὴ τὰς αὐτὰς παραδόσεις περὶ
 πάντα ὁμοίας, καὶ ὁμόδοξοι εἶεν. ἐν
 πάσαις ταῖς Ἐκκλησίαις εὐρεῖν ἔστιν.
 Ἀμέλει Σκυθῶν πολλαὶ πόλεις ὄντες,
 ἕνα πάντες ἐπίσκοπον ἔχουσιν. Ἐν ἄλλοῖς
 15 δὲ ἔθνεσιν ἔστιν ὄπη καὶ ἐν κώμαις
 ἐπίσκοποι ἱεροῦνται, ὡς παρὰ Ἀραβίοις
 καὶ Κυπρίοις ἔγνων. καὶ παρὰ τοῖς ἐν
 Φρυγίαις Ναυατιανοῖς καὶ Μοντανισταῖς.

Il est impossible de rencontrer,
 même dans les milieux de mêmes
 croyances, des traditions absolu-
 ment identiques sur tous les points.
 Il y a assurément beaucoup de villes
 en Scythie, et cependant elles n'ont
 toutes qu'un seul évêque. Tandis
 qu'il y a telle autre nation où l'on
 sacre des évêques même dans des
 villages : je l'ai su pour les Arabes
 et les Chypriotes, et aussi pour les
 Novatiens et les Montanistes de
 Phrygie.

¹ Cet εἰ δὲ μὴ est une addition proposée par USSER (cf. la note de la P. G.) : l'inter-
 prétation de la fin de ce morceau est très discutée. Voy. A. HILGENFELD, *der Pascha-
 streit der alten Kirche*, Halle, 1860, p. 396.

171. — *Ibid.*, VII, XIX, 7 (HUSSEY, II, 743; P. G., LXVII, 1477).

Καὶ τὴν πρὸ ταύτης δὲ καλουμένην
 τεσσαρακοστὴν, ἐν ᾗ νηστεύει τὸ πλῆθος,
 οἱ μὲν εἰς ἕξ ἑβδομάδας ἡμερῶν λογί-
 ζονται ὡς Ἰλλυριοὶ καὶ οἱ πρὸς δύοσιν,
 5 Λιβύῃ τε πᾶσα καὶ Αἴγυπτος σὺν τοῖς
 Παλαιστινοῖς· οἱ δὲ, ἑπτὰ, ὡς ἐν Κωνσταν-
 τινούπολει καὶ τοῖς περίξ ἔθνεσι, μέχρι
 Φοινίκων· ἄλλοι δὲ, τρεῖς σποράδην ἐν
 ταῖς ἕξ ἢ ἑπτὰ νηστεύουσιν· οἱ δὲ, ἅμα
 10 τρεῖς πρὸ τῆς ἑορτῆς συνάπτουσιν· οἱ δὲ,
 δύο, ὡς οἱ τὰ Μοντανῶ φρονοῦντες.

Pour le « carême » qui précède
 la fête de Pâque et pendant lequel
 le peuple jeûne, les uns comptent
 six semaines, comme les Illyriens
 et les Occidentaux, toute la Libye,
 l'Égypte et la Palestine ; d'autres,
 sept semaines, comme à Constan-
 tinople et dans les provinces cir-
 convoisines jusqu'à la Phénicie ;
 d'autres jeûnent trois semaines alter-
 nativement sur un laps de six ou sept
 semaines ; d'autres encore jeûnent
 de suite pendant les trois semaines
 qui précèdent la fête ; d'autres enfin,
 pendant deux semaines, comme les
 partisans de Montan.

THÉODORET

172. — Αἰρετικῆς καινομυθίας ἐπιτομή, III, 1 (P. G., LXXXIII, 402). Cyr. dans la Syrie
 Euphratéenne. Après 450¹.

Τῆς δὲ κατὰ Φρύγας καλουμένης
 αἰρέσεως ἤρξατο Μοντανὸς, ἀπὸ κώμης
 πινὸς ἐκεῖ διακειμένης ὀρμώμενος. Ἀρ-
 15 δαβᾶν καλουμένης. Οὗτος οἰστρηθεὶς
 ἔρωτι φιλαρχίας Παράκλητον ἑαυτὸν
 προσηγόρευσε, καὶ προφήτιδας ἐποίησατο
 δύο, Πρίσκιλλαν καὶ Μαξιμίλλαν, καὶ τὰ
 τούτων συγγράμματα προφητικὰς προ-
 20 σηγόρευσε βιβλους, Πέπουζαν δὲ τὴν

Le chef de l'hérésie dite cataphry-
 gienne fut Montan, qui sortit d'un
 bourg situé dans ce pays et qui
 s'appelle Ardaban. Aiguillonné par
 l'ambition, il s'intitula Paraclet et
 se constitua deux prophétesses,
 Priscilla et Maximilla. Il appela
 livres prophétiques les écrits de ces
 femmes, et nomma Jérusalem le

¹ BARDENHEWER, p. 330. En 453, d'après BATIFFOL, *Litt. Grecque*, p. 306.

κώμην ὠνόμασεν Ἱερουσαλήμ. Οὗτος
 καὶ γάμον διαλύειν ἐνομοθέτησε, καὶ
 νηστειακὰ καινὰ παρὰ τὸ τῆς Ἐκκλησίας
 ἐπεισέγαγεν ἔθος. Τὸν δὲ περὶ τῆς θείας
 5 Τριάδος οὐκ ἐλυμήνατο λόγον, καὶ τὰ
 περὶ τῆς τοῦ κόσμου δημιουργίας ὁμοίως
 ἡμῖν ἐδογματίσεν. Οἱ δὲ τῆς τούτου
 διδασκαλίας ἐξηρημένοι, καλοῦνται μὲν
 ἀπὸ τούτου Μοντανισταί, καλοῦνται δὲ
 10 κατὰ Φρύγας ἀπὸ τοῦ ἔθνους. Πεπουζι-
 νοὶ δὲ ἀπὸ τῆς κώμης, ἣν Ἱερουσαλήμ
 ἐκεῖνος ὠνόμασεν. Αἱ δὲ τῆς Πρισκίλλης
 καὶ Μαξιμίλλης προφητεῖαι ὑπὲρ τὸ θεῖον
 Εὐαγγέλιον τετίμηνται παρ' αὐτοῖς. Περὶ
 15 δὲ τῶν μυστηρίων τινὲς μὲν θρυλοῦσιν
 τινα, ἐκεῖνοι δὲ οὐ συνομολογοῦσιν, ἀλλὰ
 συκοφαντίαν τὴν κατηγορίαν καλοῦσι.
 Τινὲς δὲ αὐτῶν τὰς τρεῖς ὑποστάσεις τῆς
 θεότητος Σαβελλίῳ παραπλησίως ἠρνή-
 20 σαντο, τὸν αὐτὸν εἶναι λέγοντες, καὶ
 Πατέρα, καὶ Υἱὸν, καὶ ἅγιον Πνεῦμα.
 παραπλησίως τῷ Ἀσιανῷ Νοητῷ. Κατὰ
 τούτων συνέγραψεν Ἀπολινάριος, ὁ τῆς
 κατὰ Φρυγίαν ἱερᾶς πόλεως ἐπίσκοπος
 25 γεγωνὸς, ἀνὴρ ἀξιώπαινος, καὶ πρὸς τῆς
 γνώσεως τῶν θεῶν καὶ τῆς ἐξωθεν παιδείας
 προσειληθὸς. Ὡσαύτως δὲ καὶ Μιλτιάδης,
 καὶ Ἀπολλώνιος, καὶ ἕτεροι συγγραφεῖς.
 Κατὰ δὲ Προκλου τῆς αὐτῆς αἰρέσεως
 30 προσπατεύσαντος συνέγραψε Γάιος, οὗ
 καὶ πρόσθεν ἐμνήσθημεν.

bourg de Pépuze. Il prescrivit aussi
 de dissoudre le mariage et intro-
 duisit de nouveaux jeûnes contre
 la coutume de l'Église. Toutefois,
 il ne corrompit point la doctrine
 de la Sainte Trinité, et professa les
 mêmes croyances que nous sur la
 création du monde. Ceux qui se
 rattachent à son enseignement s'ap-
 pellent, du nom de Montan, Mon-
 tanistes, du nom de leur race,
 Cataphrygiens, et du nom de ce
 bourg que Montan nomma Jérusa-
 lem, Pépuziens. Les prophéties
 de Priscilla et de Maximilla sont
 honorées chez eux plus que le divin
 Evangile. En ce qui touche leurs
 mystères, il y en a qui font courir
 certains bruits, mais d'autres refu-
 sent de s'y associer, et traitent
 même ces accusations de calomnies.
 Plusieurs parmi les Montanistes
 nient d'une manière semblable à
 celle de Sabellius les trois hypos-
 tases de la Divinité, et soutiennent,
 tout comme l'Asiate Noétos, que le
 Père, le Fils et le Saint-Esprit
 sont le même (être). Apollinaire,
 l'évêque de Hiérapolis en Phrygie,
 homme digne de louange, et qui,
 outre la science des choses divines,
 avait acquis aussi la science pro-
 fane, écrivit contre eux. De même
 encore Miltiade, Apollonius et d'au-
 tres écrivains. Contre Proclus, un
 des chefs de cette même hérésie,
 écrivit Gaius, dont il a déjà été fait
 mention plus haut.

173. — *Ibid.*, III, vi (P. G., LXXXIII, 409).

Μοντανιστῶν δὲ, καὶ Ναυτιανῶν, καὶ
 Τεσσαρεσκαίδεκατιτῶν ἀπήλλακται μὲν
 ἡ Ἐφῶα παντάπασιν, ἀπήλλακται δὲ καὶ
 Αἴγυπτος καὶ Λιβύη, ἐλευθέρα δὲ τούτων
 5 καὶ ἡ Ἐσπέρα· μόρια δὲ μικρὰ τῆς
 Ἀσιανῆς καὶ τῆς Ποντικῆς, τὰ τούτων
 ἔχοντα εἰσι ζιζάνια. Οὔτε γὰρ ὁ Πολε-
 μωνιακὸς Πόντος, οὔτ' Ἑλενόποντος.
 οὔτε αἱ Ἀρμενίαι, οὔτε αἱ Καππαδοκίαι,
 10 οὐ Λυκαονία, οὐ Πισιδία, οὐ Παμφυλία,
 οὐ Λυκία, οὐ Καρία δὲ. τὰς δὲ τὰς
 αἱρέσεις ἐδέξαντο.

Des Montanistes, des Novatiens,
 des Quartodécimans, l'Orient est
 entièrement débarrassé ; pareille-
 ment l'Égypte et la Libye. L'Occi-
 dent en est aussi délivré. Il n'y a
 plus que de faibles parties de l'Asie
 et du Pont qui en conservent la
 mauvaise graine. Ni le Pont Polé-
 moniaque ¹, ni l'Hélenopont ², ni
 les Arménies, ni les Cappadoces,
 ni la Lycaonie, ni la Pisidie, ni la
 Pamphilie, ni la Lycie, ni la Carie
 n'ont admis ces hérésies.

PRAEDESTINATUS

174. — I, XXVI-XXVIII (EHLER, *Corp. Haer.*, I, p. 241 ; P. L., LIII, 596). Rome,
 ou peut-être Afrique. Vers 440 ³.

XXVI. Vicesima et sexta haeresis
 Cataphryges orti sunt, qui hoc no-
 15 men a provincia, non a dogmate
 assumpserunt ; quorum auctores
 fuerunt Montanus, Prisca et Maxi-
 milla. Hi itaque aduentum Spiritus
 sancti a Domino promissum in se
 20 potius quam in apostolis fuisse

XXVI. La vingt-sixième hérésie
 est celle des Cataphrygiens. Ils ti-
 rent ce nom de leur province, non
 de leur doctrine. Leurs initiateurs
 ont été Montan, Prisca et Maxi-
 milla. Ceux-ci prétendent que la
 venue de l'Esprit-Saint, telle que le
 Seigneur l'a prédite, s'est opérée en

¹ Partie du Pont adjacente à la ville de Polemonium, d'abord appelée Side.

² Province consulaire, ainsi nommée d'Hélène, mère de l'empereur Constantin. Elle comprenait le *Pontus Galaticus* et une petite partie de la Paphlagonie.

³ H. v. SCHUBERT, dans TU, N. F., IX, 4 (1903), p. 76.

asserunt redditum. Secundas nuptias pro fornicationibus habent, et ideo dicunt eas permisisse apostolum Paulum, quia ex parte sciebat, 5 et ex parte prophetabat. Nondum enim uenerat quod perfectum est (cf. I *Cor.*, XIII, 9-10). Hoc autem perfectum in Montanum et in eius prophetissas quas supra diximus 10 uenisse delirant. Hactenus dixerim de Cataphrygis. Caetera quae dicuntur quasi incerta praetereo, de infantis sanguine eos accipere, quod ideo dicimus, ne uideamur ignorare 15 omnia quae de eis dicuntur : hi enim qui contra eos scripserunt nihil hinc penitus memorarunt.

Scripsit contra eos librum sanctus Soter papa Urbis, et Apollonius 20 Ephesiorum Antistes. Contra quos scripsit Tertullianus presbyter Carthaginienensis. Qui cum omnia bene et prime et incomparabiliter scripserit, in hoc solum se reprehensibilem fecit, quod Montanum defendit, agens contra Soterem supra dictum Urbis papam, asserens falsa esse de sanguine infantis, Trinitatem in unitate deitatis, paenitentiam lapsis, mysteriis eisdem unum 25 pascha nobiscum. « Hoc solum discrepamus, inquit, quod secundas nuptias non recipimus, et prophetiam Montani de futuro iudicio

eux-mêmes et non pas dans les Apôtres. Ils tiennent pour fornication le second mariage, et ils disent que si l'Apôtre l'a permis, c'est qu'il savait en partie et prophétisait en partie. Car la perfection ne s'était pas encore réalisée. Cette perfection, ils estiment, dans leur folie, qu'elle s'est réalisée chez Montan et chez les prophétesses dont nous venons de parler. Voilà tout ce que j'ai à dire sur les Cataphrygiens. Ce qu'on dit de reste sur leur compte, je le passe sous silence comme n'étant point sûr. Qu'ils recueillent le sang d'un enfant, nous n'en voulons parler que pour ne pas paraître rien ignorer de ce qu'on raconte à leur sujet : car ceux qui ont écrit contre eux n'ont absolument rien rapporté sur ce point. Ont écrit contre eux saint Soter, pape de Rome, et Apollonius, évêque d'Ephèse. Tertullien, le prêtre de Carthage, a écrit contre ceux-ci. Dans ses écrits excellents, de premier ordre, incomparables, Tertullien ne s'est rendu répréhensible qu'en ceci qu'il a défendu Montan en plaidant contre Soter, le pape de Rome dont j'ai parlé plus haut. Il affirme que ces histoires sur le sang d'un enfant sont mensongères. (Il admet) la Trinité dans l'unité de la Divinité, la pénitence pour ceux qui ont failli, et, dans les mêmes mystères, une seule Pâque avec nous. « Nous

non recusamus. » Obiciunt quidam Tertulliano quod animam ex traduce, id est animam dixerit ita gigni ex anima, sicut ex corporibus
5 corpus; quod catholica fides uehementer exsecratur.

XXVII. Vicesima septima haeresis Pepuzianorum, qui a loco quodam nominati sunt quam de-
10 sertam civitatem dicit Epiphanius : hanc autem isti diuinum aliquid esse arbitantes, Hierusalem vocant. Tantum dantes mulieribus principatum, ut sacerdotio quoque apud
15 eos honorentur. Dicunt enim duas ecclesias, Quintillae et Priscillae, in eodem civitate Pepuza. Unum sunt cum Cataphrygis. Contemptui autem eos habent, quod se isti Pepuziani ceteris aestiment meliores.
20 Dicunt enim hanc Pepuzam uillam fuisse Montani, Priscae et Maximillae, et quia ibi coeperunt praedicare et ibi vixerunt, ideo locum
25 appellari Hierusalem. Et quia habitatores loci sunt, ideo ceteris se esse meliores ascribunt. Hos Apollonius superavit Ephesiorum episcopus.

XXVIII. Vicesima octava haeresis Artotyritas suos uocat, quibus

différons en cela seul, déclare-t-il, que nous n'admettons pas le second mariage et que nous ne rejetons pas la prophétie de Montan sur le jugement à venir. » Certains reprochent à Tertullien d'avoir soutenu que l'âme naît par transmission directe, c'est-à-dire que l'âme sortirait de l'âme, comme le corps s'engendre du corps : doctrine que la foi catholique voue à l'exécration.

XXVII. La vingt-septième hérésie est celle des Pépuziens, ainsi appelés d'un nom de lieu, dont Epiphane dit que c'est une ville déserte. Mais eux, la considérant comme divine en quelque manière, l'appellent Jérusalem. Ils donnent une telle prééminence aux femmes qu'ils les honorent même du sacerdoce. On dit en effet qu'il y a dans cette même ville de Pépuze deux églises, de Quintilla et de Priscilla. Ils ne forment qu'un avec les Cataphrygiens; mais ils les tiennent en mépris, parce que ces Pépuziens s'estiment supérieurs à tous les autres. Ils prétendent en effet que cette Pépuze fut le bourg de Montan, de Prisca et de Maximilla, et que c'est parce que ceux-ci commencèrent à y prêcher et y vécurent, qu'on l'appelle Jérusalem. Du fait qu'ils habitent ce lieu, ils se considèrent comme supérieurs à tous les autres. Apollonius, évêque d'Ephèse, les a vaincus.

XXVIII. La vingt-huitième hérésie est celle des Artotyrites, qui

hoc nomen oblatio dedit. Offerunt enim panem et caseum, dicentes a primis hominibus oblationes Deo de fructibus terrae et ouium fuisse
 5 celebratas. Hos Pepuzianis iungit Epiphanius, contra quos nullus dignatus est nec loqui.

doivent leur nom à leur mode d'oblation. Ils offrent le pain et le fromage, et déclarent que les oblations des premiers hommes à Dieu ont été faites des productions de la terre et des brebis. Epiphane les joint aux Pépuziens. Personne n'a jugé qu'il valût la peine de parler contre eux.

175. — *Ibid.*, LXXXI (EHLER, p. 264 ; P. L., LIII, 617).

LXXXVI. Tertullianistas olim a Sotere papa Romano damnatos le-
 10 gimus. Cur autem octogesimam et sextam eos haeresim dicamus arripuisse haec causa est, quod quaedam Octauiana ueniens ex Africa, cuius vir, Hesperius nomine, uidebatur
 15 duci Arbogasti ualde coniunctus, qui etiam apud Maximum tyrannum multum potuit, haec Octauiana adduxit secum quemdam tergiuersatorem uersutumque daemonem, cui
 20 uix centum occurrerent uerbosanti atque in hominem confidenti. Hic cum se presbyterum diceret Tertullianistam meruit per sacrum scriptum, ut sibi collegium extra muros

LXXXVI. Nous lisons que les Tertullianistes furent condamnés jadis par le pape Soter. Voici pour quelle raison nous leur assignons pour leur part la quatre-vingt sixième hérésie. Une certaine Octaviana, dont le mari nommé Hesperius passait pour fort lié avec le général Arbogast, si puissant auprès du tyran Maxime, amena d'Afrique avec elle un intrigant, (vrai) démon astucieux dont le verbiage et la présomption auraient défié cent adversaires. Il se disait prêtre tertullianiste, et il réussit, grâce à une pièce impériale, à se constituer une association ¹ en dehors des murs de

¹ M. HARNACK (TU, XIII, 1 [1895] p. 47) qui résume en allemand le chapitre, laisse à la phrase *collegium... fabricaret* sa forme latine. M. VON SCHUBERT, (TU, IX, 4 [1903] p. 68) traduit « ... ausserhalb der Mauern der Stadt sich ein collegium zu errichten ». Il y a là peut-être quelque prudente indécision. Plus hardi, TILLEMONT écrit : « Elle lui obtint un rescrit du Prince qui lui permettoit de bastir une église pour lui hors de Rome. » (*Mémoires* [1701] III, 232.) Je ne crois pas que *collegium* puisse être entendu au sens d'église. Voy. *Thesaurus*, s. u. Au surplus le tertullianiste pouvait faire l'économie d'une telle construction, puisqu'il avait jeté son dévolu sur une

urbis fabricaret. Quod dum impe-
 trasset a tyranno Maximo, sancto-
 rum nostrorum exclusit locum, id
 est duorum fratrum Processi et Mar-
 5 tiniani, dicens eos Phryges fuisse,
 et ideo hanc legem tenuisse quam
 Tertullianus, atque hoc ordine per
 occasionem martyrum Dei populum
 seducebat. Deo autem Theodosio
 10 religioso Augusto dante uictoriam,
 punitoque satellite Maximi, de cuius
 se Tertullianista potestate iactabat,
 statim fugit cum matrona quae ue-
 nerat nec uiuentis nec mortui ru-
 15 more renouato. Martyrum suorum
 Deus excubias catholicae festiuitati
 restituit.

Tertullianus autem fuit ciuis et
 presbyter Carthaginensis. Opuscula
 20 eloquentissima et feruentia in de-
 fensione edidit ueritatis. Hic apud
 Carthaginem basilicam habuit, ubi
 populi ad eum conueniebant. Quae
 basilica usque ad Aurelium episco-
 25 pum fuit. Agente enim Augustino
 Hipponiensi episcopo et rationabi-
 liter cum eis disputante conuersi

la ville. Une fois cette faveur obte-
 nue du tyran Maxime, il s'empara
 de l'endroit (où reposaient) nos
 saints, les deux frères Processus
 et Martinianus, déclarant qu'ils
 avaient été Phrygiens et qu'ils
 avaient observé la même règle que
 Tertullien. C'est ainsi qu'en se ser-
 vant des martyrs de Dieu, il trom-
 pait la multitude. Mais quand Dieu
 eût donné la victoire au pieux em-
 pereur Théodose et que le satellite
 de Maxime, de la puissance duquel
 se prévalait notre tertullianiste, eût
 été châtié, il s'enfuit aussitôt avec
 la dame en question, et oncques ne
 sût-on désormais s'il était mort ou
 vivant. Dieu rendit aux catholiques
 joyeux leurs factions autour de ses
 martyrs.

Tertullien fut citoyen et prêtre
 de Carthage. Il publia d'éloquents
 et chaleureux opuscules pour la
 défense de la vérité. Il eut à Car-
 thage ¹ une basilique où les gens
 venaient l'entendre. Cette basilique
 exista jusqu'à l'épiscopat d'Aurelius.
 Mais, grâce à l'action d'Augustin,
 évêque d'Hippone et aux discus-
 sions qu'il soutint avec eux en

église catholique. Sans doute s'agit-il d'une association de tertullianistes qui, une fois constituée, revendique le sanctuaire des deux saints. *Collegium* peut désigner tout groupement d'individus. Cf. Tertullien, *adu. Valentin.* 1 (CV, XXXVII, p. 176, l. 3) : « Valentiniani, frequentissimum plane collegium inter haereticos... ». Dans le cas présent, le *sacrum scriptum* avait donné à ce conventicule l'existence légale.

¹ *Apud* Carthaginem signifie bien à Carthage (et non *près* de Carthage). Cf. *The-saurus*, II, 337.

sunt, ecclesiamque suam sanctae ecclesiae contulerunt ¹.

Tertullianum autem catholica hinc reprehendit auctoritas, quod
 5 animam ex anima nasci dicit, et defendit Montanum et Priscam et Maximillam contra fidem catholicam et contra Apollonium episcopum Orientis et contra Soterem
 10 papam urbis Romae, ut supra diximus, dum Cataphryges haereticos detegeremus : a quibus postea diuisus, ne plebs Montani nomen Tertulliani uideretur excludere, fu-
 15 dit a se omnem Phrygiae uanitatem et Tertullianistarum conuenticula propagauit : nihil tamen in fide mutauit. Nam et secundas nuptias condemnat, ut diximus, animam ex
 20 traduce uenire asserit, et nos catholicos psychicos titulat. Ubicumque autem legeris Tertulliani aduersum psychicos scias eum contra catholicos agere.

faisant appel à la raison, ils remirent leur église à la sainte Eglise.

L'autorité catholique blâme Tertullien pour avoir dit que l'âme naît de l'âme, et pour avoir défendu Montan, Prisca et Maximilla contre la foi catholique, contre Apollonius, évêque d'Orient, et contre Soter, pape de Rome, comme nous l'avons dit plus haut quand nous avons démasqué l'hérésie cataphrygienne. Dans la suite il se sépara d'eux, pour qu'on ne vît pas la foule (des partisans) de Montan rejeter un nom tel que le sien ; il renonça à toutes les folies phrygiennes et propagea des conuenticules de tertullianistes, sans rien changer d'ailleurs à sa croyance. Car il condamne les secondes noces, il prétend, comme nous l'avons dit, que l'âme naît par transmission directe, et, nous autres catholiques, il nous appelle « psychiques ». Toutes les fois qu'on lit que Tertullien plaide contre les « psychiques », il faut savoir que c'est aux catholiques qu'il en a.

¹ Je cite ici pour comparaison le début du § LXXXVI du *de Haeres. Liber* de Saint Augustin, qui a été omis au n° 145 : « Tertullianistae a Tertulliano.. usque ad nostrum tempus paulatim deficientes in extremis reliquiis durare potuerunt in urbe Carthaginiensi : me autem ibi posito ante aliquot annos, quod etiam te meminisse arbitror, omni ex parte consumpti sunt. Paucissimi enim qui remanserant in catholicam transierunt, suamque basilicam, quae nunc etiam notissima est, catholicae tradiderunt ».

PSEUDO-CANON VII DU 2^e CONCILE ŒCUMÉNIQUE (381)

176. — (MANSI, *Amplissima Coll. Concil.*, rééd. Welter [1901], t. III, 563 ;
cf. HEFELE-LECLERCQ, II, I, 35). Constantinople. Vers 460¹.

Τοὺς προστιθεμένους τῇ ὀρθοδοξίᾳ καὶ
τῇ μερίδι τῶν σωζομένων ἀπὸ αἱρετικῶν
δεχόμεθα κατὰ τὴν ὑποτεταγμένην ἀκο-
λουθίαν καὶ συνήθειαν. Ἀρειανούς μὲν
5 καὶ Μακεδονιανούς καὶ Σαββατιανούς,
καὶ Ναυατιανούς τοὺς λέγοντας ἑαυτοὺς
καθαροὺς καὶ ἀριστεροὺς, καὶ τοὺς Τεσ-
σαρεσκαϊδεκατίτας, εἴτουν Τετραδίτας,
καὶ Ἀπολλιναριστὰς δεχόμεθα διδόντας
10 λιβέλλους καὶ ἀναθεματίζοντας πᾶσαν
αἴρεσιν, μὴ φρονοῦσαν ὡς φρονεῖ ἡ ἀγία
τοῦ θεοῦ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ Ἐκ-
κλησία· καὶ σφραγιζομένους ἤτοι χρισμέ-
νους πρῶτον τῷ ἁγίῳ μύρῳ τό τε
15 μέτωπον καὶ τοὺς ὀφθαλμοὺς καὶ τὰς
ῤίνας καὶ τὸ στόμα καὶ τὰ ὦτα· καὶ
σφραγίζοντες αὐτοὺς λέγομεν· Σφραγίς
δωρεᾶς Πνεύματος ἁγίου. Εὐνομιανούς
μέντοι τοὺς εἰς μίαν κατάδυσιν βαπτι-
20 ζομένους, καὶ Μοντανιστὰς τοὺς ἐνταῦθα
λεγομένους Φρύγας, καὶ Σαβελλιανούς
τοὺς υἱοπατορίαν διδάσκοντας, καὶ ἕτερά

Ceux qui passent de l'hérésie à
l'orthodoxie et au nombre des élus
doivent être admis selon la méthode
et la procédure que voici : les Ariens
et les Macédoniens, les Sabbatiens
et les Novatiens qui se nomment les
Cathares et les Aristoi (= très bons),
de même que les Quartodécimans
ou Tétradistes et les Apollinaristes,
ne doivent être admis qu'après avoir
anathématisé par écrit toutes les
hérésies qui ne s'accordent pas avec
la sainte, catholique et apostolique
Eglise de Dieu, et aussi, après avoir
été marqués et consacrés avec le
saint chrême au visage, aux yeux,
au nez, à la bouche et aux oreilles ;
et pendant que nous les marquons
de cette manière, nous disons :
« Sceau du don du Saint-Esprit » ;
Quant aux Eunoméens, qui ne
baptisent qu'avec une seule im-

¹ HEFELE-LECLERCQ, *Ibid.*, p. 39 : « Comme nous possédons une lettre de l'Eglise de Constantinople, adressée vers le milieu du IV^e s. (460) à Martyrius d'Antioche, dans laquelle le même sujet est exposé d'une manière semblable, Beveridge a pensé, et nous partageons son avis, que notre canon n'est qu'un fragment de cette lettre à Martyrius et ne provient ni du II^e concile général ni du concile tenu en 382, mais qu'il est de quatre-vingts-ans plus récent. » M. F. NAU a publié la lettre écrite de Constantinople à Martyrius par son apocrisiaire, dans la *Revue de l'Orient Chrétien*, t. IV (xiv) [1909], n^o 2, p. 119 « *Littérature canonique syriaque inédite.* » d'après le ms syr. de Paris, n^o 62.

τινα γαλιεπὰ ποιούντας, καὶ τὰς ἄλλας
 πασας αἵρεσεις — ἐπειδὴ πολλοὶ εἰσιν
 ἐνταῦθα, μάλιστα οἱ ἀπὸ τῆς Γαλατῶν
 χώρας ἐρχόμενοι — παντας τοὺς ἀπὸ
 5 αὐτῶν θέλοντας προστίθεσθαι τῇ ὀρθο-
 δοξίᾳ ὡς Ἑλληνας δεχόμεθα, καὶ τὴν
 πρώτην ἡμέραν ποιῶμεν αὐτοὺς χρισ-
 τιανούς, τὴν δὲ δευτέραν κατηγοροῦμεν,
 εἶτα τὴν τρίτην ἐξορκίζομεν αὐτοὺς μετὰ
 10 τοῦ ἔμφυσᾶν τρίτον εἰς τὸ πρόσωπον καὶ
 εἰς τὰ ὦτα· καὶ οὕτως κατηγοροῦμεν
 αὐτοὺς, καὶ ποιῶμεν αὐτοὺς χρονίζειν
 εἰς τὴν Ἐκκλησίαν, καὶ ἀκροᾶσθαι τῶν
 γραφῶν· καὶ τότε αὐτοὺς βαπτίζομεν.

mersion, quant aux montanistes que
 l'on appelle ici Phrygiens, quant
 aux Sabelliens qui enseignent la
 doctrine du Fils-Père, et qui se
 laissent aller à de graves écarts,
 enfin quant aux autres hérétiques,
 — et il en existe ici un grand nombre,
 venant surtout de Galatie, — qui
 veulent passer à l'orthodoxie, nous
 ne les acceptons qu'au même titre
 que les païens. Le premier jour nous
 en faisons des chrétiens, le second
 jour des catéchumènes, le troisième
 jour nous les exorcisons en leur
 soufflant trois fois sur le visage et
 sur les oreilles, nous les instruisons
 et les obligeons à se rendre pendant
 longtemps à l'Église et à y entendre
 les Saintes Écritures; alors seule-
 ment, nous les baptisons.

ISIDORE DE PÉLUSE

177. — *Ep. I, LXVII, Timotheo lectori (P. G., LXXVIII, 228), Péluse (Egypte).*

Première moitié du V^e siècle ¹.

15 Ἐοικᾶς μοι πάνυ βούλεσθαι τῷ
 Κυρίῳ πείθεσθαι, καὶ τὰς Γραφὰς ἐρευ-
 νᾶν. Ἀνάγκη τοίνυν καὶ ἀποκρίνεσθαι
 πρὸς τὰς πύσεις σου. « Οὗτος ἐστὶν ὁ
 Υἱός μου ὁ ἀγαπητός, (Μτ., III, 17) ὁ
 20 θεὸς καὶ Πατὴρ ἐξ οὐρανῶν βαπτιζομένω

Tu me parais tout-à-fait désireux
 d'obéir au Seigneur et de bien com-
 prendre les Écritures. Je suis donc
 obligé de répondre à tes questions :
 « Voici mon Fils chéri. » Tel est
 le cri que du haut des cieux Dieu

¹ BARDENHEWER, p. 316.

τῷ Υἱῷ ἐπεβόησεν. ἵνα καὶ τὸν γνήσιον
 δεῖξῃ καὶ φυσικὸν Υἱόν.· καὶ τὴν θείαν
 καὶ προσκυνητὴν τῆς θεότητος Τριάδα
 φανερώσῃ, ἐν ἰδίαις ὑποστάσεσι γνω-
 5 ριζομένην· καὶ Μοντανῶ καὶ Σαβελλίῳ
 ἀποκλείσῃ τὴν κακόνου ἀσεβείαν.

le Père a fait entendre à son Fils
 tandis qu'il recevait le baptême,
 pour bien montrer qu'il était son
 fils légitime et naturel, pour faire
 connaître la sainte et adorable Tri-
 nité de la Divinité, manifestée dans
 ses propres hypostases, et pour
 élever une barrière contre l'im-
 piété perverse de Montan et de
 Sabellius.

178. — *Ep.* I, CCXLII Hermino comiti (P. G., LXXVIII, 329).

Εἰ καὶ σοὶ ἀνήκοος ἦν μέχρι δεῦρο,
 ὡς ἔγραψας. ἡ Μοντανοῦ βλασφημία.
 ἀλλ' ἀρχαία ἐστὶ καὶ μακρὰ, σηπεδόνα
 10 πολλὴν ἐργασαμένη καὶ λώβην καὶ
 λύμην. Χρὴ δὲ προτροπάδην αὐτὴν καὶ
 φεύγειν καὶ ἀποπέμπεσθαι, τοσαύτην
 τίχτειν βλάβην τῇ ψυχῇ δυναμένην,
 ὅσην αὐτὸς εὔρεν τῆς πλάνης τεχνίτης.
 15 Μαγγανείαις γὰρ καὶ παιδοκτονίαις, μοι-
 χείαις τε καὶ εἰδωλολατρείαις συντίθεται.
 καὶ δαίμοσι χαλεποῖς συγκροτεῖται ἢ
 μετέγων, ἐκείνων εὐθὺς ἀναπίμπλαται.

Si, comme tu me l'écris, le blas-
 phème de Montan t'était inconnu
 jusqu'ici, (sache donc qu'il est
 ancien, qu'il a longtemps duré et
 qu'il a entraîné beaucoup de cor-
 ruption, d'opprobres et de ruines.
 Il faut le fuir précipitamment et le
 repousser, car il peut causer à l'âme
 autant de dommage que l'artisan de
 cette erreur en a lui-même subi.
 Souillures, meurtres d'enfants, adul-
 tères, idolâtries, voilà de quoi il
 est fait. C'est forgerie de mauvais
 démons. Qui participe à son erreur
 est aussitôt infecté de tous ces vices.

179. — *Ep.*, I, CCXLIII au même (P. G., LXXVIII, 332).

Πολλῆς μὲν δεῖται μακρηγορίας ἡ
 20 παράστασις τῆς δυσσεβείας. Ὡς ἐν
 συντόμῳ δὲ φράσαι. ἀνελεῖν σπουδάζουσι
 τὸ πανάγιον Πνεῦμα, οὐκ ἐν τῇ ἡμέρᾳ
 τῆς Πεντηχοστῆς ἐπιφοιτῆσαι τοῦτο τοῖς

Un long exposé serait nécessaire
 pour mettre l'impunité en tout son
 jour. Pour faire court, (je dirai
 qu'ils veulent supprimer le saint
 Esprit : ils affirment qu'il est venu,

ἱεροῖς λέγοντες ἀποστόλοις. ἀλλ' ἐς ὕστερον
μακρῶ, Μοντανοῦ διακονοῦντος δεδόσθαι,
ἀνθρώπου οὐδὲν μὲν βαρὺ, ὡς οὗτοί φασι,
πεπραχότος. μοιχοῦ δὲ φανερωῶς ἐάλω-
5 κώτος. καὶ τῷ κατορθώματι τούτῳ
θεοφανείαν λέγοντος πεπιστεῦσθαι.

non pas le jour de la Pentecôte sur
les saints Apôtres, mais, longtemps
plus tard, par l'intermédiaire de
Montan. Or ce Montan n'a jamais
rien fait de sérieux, quoi qu'ils en
disent ; il a été clairement convaincu
d'adultère, et c'est pour un tel exploit
qu'il déclare qu'une théophanie lui
fut confiée.

180. — *Ep.*, I, CCXLIV (P. G., LXXVIII, 332).

Ὡσπερ οὖν Μοντανὸν μισαττόμεθα,
οὕτως καὶ Μανιχαῖον τὸν σύμφρονα αὐτοῦ
βδελύζομεθα.

... De même que nous détestons
Montan, nous exécrons pareille-
ment Manichée, lequel est d'accord
avec lui.

181. — *Ep.*, I, CCXLV (P. G., LXXVIII, 332).

10 Οὐδὲν ὀνήνησι νηστεία τοὺς ὑγιέσι μὴ
προσέχοντας ὅροις· ὅσῳ γὰρ τοῦ σώματος
ἢ ψυχῇ προτιθεῖται. τοσοῦτον πολιτείας
δογματὰ προκρίνεται εὐσεβείας.

Le jeûne ne sert de rien à qui n'a
cure des règles de vérité : car autant
l'âme a primauté sur le corps, au-
tant les dogmes de la piété l'em-
portent sur la pratique.

182. — *Ep.* I, CDXCIX, Archiae (P. G., LXXVIII, 453).

Τὸ θεῖον καὶ προσκυνούμενον Πνεῦμα
15 δεκάτῃ τῆς ἀναλήψεως, πεντηχοστῇ δὲ
τῆς ἀναστάσεως ἡμέρᾳ ἐπὶ τοὺς ἱεροὺς
μαθητὰς κατεφοίτησεν, ὡς ὁ Κύριος
ἐπηγγεῖλατο, οὐ μετὰ πολλὰς ἡμέρας
τοῦτο ποιήσειν τῷ καιρῷ τῆς εἰς οὐρα-
20 νοὺς ἀνόδου ὑποσχόμενος. Καὶ Λουκᾶς
ἔγραψε πληρωθὲν ὁ θεσπέσιος, ὅπερ

Le saint et adorable Esprit est
descendu sur les saints disciples le
dixième jour après l'Ascension et
le cinquantième après la Résurrec-
tion, selon l'engagement du Sei-
gneur, qui au moment de son
Ascension avait promis que la chose
se ferait peu de jours plus tard.

πολλοῖς ὕστερον χρόνοις ὁ δυσσεβὴς μὴ
γεγενῆσθαι Μοντανὸς διεψεύσατο.

Luc l'inspiré a raconté la réalisation (de cette promesse) : longtemps après l'impie Montan a soutenu mensongèrement qu'elle n'avait pas été accomplie.

183. — *Ep. I, D, Archiae* (P. G., LXXVIII, 453).

Εἰ τὴν ὑπόσχεσιν ἐπλήρωσε τὴν
οἰκείαν ὁ Κύριος, οὐ μετὰ πολλὰς ἡμέρας
5 τῆς ἑαυτοῦ ἀναλήψεως, τὴν ἐξ ὕψους
δύναμιν περιζώσας τοὺς θιασώτας, καὶ ὁ
νόμος τοῦ πνεύματος τῆς ζωῆς ἐν Χριστῷ
Ἰησοῦ ἠλευθέρωσεν ἡμᾶς ἐκ τοῦ νόμου
τῆς ἀμαρτίας καὶ τοῦ θανάτου, ματαία
10 ἢ τοῦ Σατανᾶ Μοντανοῦ κακόνιοι, πρὸς
τοσαύτην ἀληθείαν ἀβλεπήσαντος, καὶ
μειζόν τι τῆς τελειώσεως ταύτης τοῖς
πεισθεῖσιν αὐτῷ προσγενήσεσθαι μυθο-
ποιήσαντος.

Si le Seigneur a rempli sa promesse peu de jours après son Ascension, en ceignant ses disciples de la force d'en haut; si la loi de l'Esprit de vie en la personne du Christ Jésus nous a délivrés de la loi du péché et de la mort, vaines sont les inventions mensongères du satanique Montan qui n'a pas voulu voir cette grande vérité et qui s'en est allé raconter mensongèrement à ceux qui croyaient en lui que quelque chose surviendrait de plus grand que cette perfection-là.

GENNADIUS DE MARSEILLE

184. — *De eccles. Dogmatibus*, XXII, (P. L., LVIII, 993;
EHLER, *Corp. Haereseol.*, I, 348). 2^{me} moitié du V^{me} siècle¹.

15 Baptisma unum est, sed in Le baptême est un, mais dans
Ecclesia, ubi una fides est, ubi l'Eglise, où la foi est une, où il est
in nomine Patris et Filii et Spiri- administré au nom du Père, du Fils

¹ BARDENHEWER, 525. J'indique en notes les variantes de la recension publiée par C. H. TURNER, dans le *Journal of theol. Studies*, VII (1906), p. 94, l. 11-18 d'après l'*Ambros. O 212*, sup. (de Bobbio), début VIII^{me} s.; le *Bern. lat.* 89, VIII-IX^{me} s., etc.

tus sancti datur... Illos autem qui non sanctae Trinitatis inuocatione apud haereticos baptizati sunt, et ueniunt ad nos, baptizari debere pronuntiamus, non rebaptizari. Neque enim credendum est eos fuisse baptizatos, qui non in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti iuxta regulam a Domino positam tincti sunt : ut sunt Pauliani ¹, Procliani, Borboritae, Siphori ², qui nunc uocantur Bonosiani, Photiniani ³, Montanistae ⁴, qui et Priscilliani, et Manichaei, uariaque impietatis germina; uel caeterae istorum originis siue ordinis pestes, quae duo principia sibi ignota introducunt, ut Cerdon et Marcion; uel contraria, ut Manichaeus, etc... Ex istis, inquam, si qui ad nos uenerint, non requiring ab iis utrum baptizati sint an non, sed hoc tantum, si credant Ecclesiae fidem, et baptizentur ecclesiastico baptisate.

et du Saint-Esprit... Ceux qui ont été baptisés chez les hérétiques sans l'invocation de la Sainte Trinité et qui viennent à nous doivent, nous le déclarons, être, non rebaptisés, mais baptisés. Car il ne faut pas croire qu'ils aient été baptisés, puisqu'ils ne l'ont pas été au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit conformément à la règle établie par le Seigneur. C'est le cas des Pauliens, des Procliens, des Borborites, des Siphorites, appelés aujourd'hui Bonosiens, des Photiniens, des Montanistes, appelés aussi Priscilliens, des Manichéens, et autres graines d'impiété. (C'est aussi celui) des autres fléaux de même origine ou de même catégorie, qui introduisent deux principes ignorés d'eux-mêmes, comme Cerdon et Marcion; ou deux (principes) contraires, comme les Manichéens... Quand il en vient à nous de ces gens-là, il ne faut pas leur demander s'ils ont été baptisés ou non, mais seulement s'ils partagent la foi de l'Eglise, et (alors) leur donner le baptême ecclésiastique.

¹ Paulianitae, TURNER.

² Sipuri, *id.*

³ Fotiniaci, *id.*

⁴ Montani et Manichaei, *id.*

PSEUDO-CHRYSOSTOME

185. — VII^e Sermon sur la Pâque, I (P. G., LIX, 747) ¹.

Ἔστι τις ἄλλη αἵρεσις ἢ τῶν Μοντανιστῶν ἣτις θῆθεν μὲν ἀποδύεται τὸ μετὰ Ἰουδαίων ποιεῖν. ἀρέστηκε δὲ σὺν τούτῳ καὶ τῆς Ἐκκλησίας εἰς ἴδιον κίνδυνον. Τεσσαρεσκαίδεκάτην γὰρ μηνὸς τοῦ πρώτου φυλάττει. τούτεστι. μηνὸς ἐβδόμου κατ' Ἀσιανούς, οὐ τεσσαρεσκαίδεκάτην δὲ σελήνης· οὐκ οἶδά πόθεν λαβοῦσα τούτον τὸν θεσμόν.
 10 Ὁ μὲν γὰρ μονογενὴς Υἱὸς τοῦ Θεοῦ ἐν τῷ πάσχα τῶν Ἰουδαίων, τεσσαρεσκαίδεκάτην ἐχούσης τῆς σελήνης ἐν μηνί τῷ πρώτῳ, ἐν ταύτῃ τῇ τεσσαρεσκαίδεκάτῃ, ἐν τῷ πάσχα τῶν
 15 Ἰουδαίων ὁ Χρῆστος ἔπαθε. Πόθεν οὖν αὕτη ἡ δυσώνυμος αἵρεσις τὴν τεσσαρεσκαίδεκάτην ἀπὸ τοῦ ἡλιακοῦ μηνὸς, οὐκ ἀπὸ τοῦ σεληνιακοῦ εἴληφεν· ἢ δῆλον, ὅτι παρὰ τοῦ ἀπατήσαντος
 20 δαίμονος :

Il y a une autre hérésie, celle des Montanistes, qui, se mettant en devoir de lier partie avec les juifs, s'est du même coup séparée elle aussi de l'Eglise pour son propre péril. Elle observe, en effet, le quatorzième jour du premier mois, c'est-à-dire du septième mois selon les Asiates, mais non le quatorzième jour de la lune. Je ne sais d'où elle a pris cette loi. Car le Fils unique de Dieu, le Christ, c'est lors de la Pâque des Juifs, au quatorzième jour de la lune, durant le premier mois, au quatorzième jour (dis-je), lors de la Pâque des Juifs qu'il a souffert. D'où vient donc que cette détestable hérésie a pris le quatorzième jour d'après le mois solaire, et non d'après le mois lunaire ? N'est-il pas manifeste que c'est par une duperie du démon ?

¹ Date incertaine. Voir l'avertissement dans P. G., LIX, 721 et 745.

PSEUDO-GÉLASE

186. — *Notitia librorum apocryphorum qui non recipiuntur* (A. THIEL, *Epist. rom. pontif. genuinae*, s. Gelasii papae *Ep.* XLII, § 8 et 10, Brunsbergae, 1868, p. 467 et 469; P. L., LIX, 163), Rome. Fin V^e siècle (?) ¹.

Opuscula Montani, Priscillae et Maximillae, apocrypha.

Apocryphes, les opuscules de Montan, de Priscilla et de Maxilla.

Haec et omnia his similia, quae... Montanus quoque cum suis obscenissimis sequacibus... docuerunt uel conscripserunt... sub anathematis indissolubili uinculo in aeternum confitemur esse damnata.

... Nous déclarons que ces erreurs et autres semblables, qu'ont enseignées ou écrites Montan et ses très impurs acolytes, tombent éternellement sous la condamnation d'anathèmes dont le lien est indissoluble.

LICINIUS, MELANIUS, EUSTOCHIUS

187. — *Epist. Louocato et Catiherno presbyteris*. (Publiée par L. DUCHESNE, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, sixième série, tome VII (LVII de la collection) [1885] p. 4 et s.; par J. FRIEDRICH dans les *Sitz.-Ber. der phil.-philol. u. der histor. Klasse d. Ak. d. Wiss. zu München*, 1895, p. 207 et s.; par A. JÜLICHER, dans ZKG, XVI (1896) p. 665-666). Nord-Ouest de la Gaule. Début du VI^{me} siècle ².

Dominis beatissimis in Christo
10 fratibus Louocato et Catiherno

A nos bienheureux seigneurs et
frères en Jésus-Christ, Lovocatus et

¹ ZÖPFFEL, dans RE³, VI, 475; BARDENHEWER, p. 535; cf. DUFOURCQ, *Gesta Martyrum*, IV, 166 et s.; FRIEDRICH, dans les *Sitz.-Ber. der Ak. d. Wiss. zu München*, phil.-philol. u. hist. Klasse, 1888, I, p. 83-85 (opine pour 533 ou peu après). E. von DOBSCHÜTZ, *das Decretum Gelasianum*, TU, xxxviii, 4 (1912), p. 348, voit dans le pseudo-décret un « gelehrter Privatarbeit » composé en Italie dans la première moitié du VI^e siècle.

² L. DUCHESNE, art. cité, p. 7 et JÜLICHER. — J'utilise la traduction de DUCHESNE, revue sur le texte de JÜLICHER, et j'ajoute un appareil critique.

N. B. M = le ms de München, n° 5508, s. IX.

F = le texte proposé par FRIEDRICH.

D = le texte proposé par DUCHESNE.

presbyteris Licinius ¹, Melanius et Eustochius episcopi ².

Viri ³ uenerabilis Sperati ⁴ presbyteri relatione cognouimus, quod ⁵ gestantes ⁵ quasdam tabulas per diuersorum ciuium capanas ⁶ circumferre non desinatis, et missas ibidem adhibitis ⁷ mulieribus in sacrificio diuino, quas conhospitas ¹⁰ nominastis, facere praesumastis; sic ut ⁸ erogantibus uobis eucharistias ⁹ illae uobis positis calices tenent et sanguinem Christe populo administrare praesumant.

¹⁵ Cuius rei nouitas et inaudita superstitio nos non ¹⁰ leuiter contristauit, ut tam horrenda secta, quae intra Gallias numquam fuisse probatur, nostris temporibus uideatur ²⁰ mergere ¹¹, quam patres orientales pepodianam ¹² uocant, pro eo quod Pepodius auctor huius scismatis fuerit... ¹³, mulieres sibi in sacrificio diuino socias habere praesumpserint ¹⁴, praecipientes : Ut quicumque huic errori uoluerit inherere, a communione ecclesiastica reddatur extraneus.

Qua de re caritatem uestram in

Catihernus, prêtres, — Licinius Melanius et Eustochius, évêques.

Par un rapport du vénérable prêtre Speratus, nous avons appris que vous ne cessez point de porter chez vos compatriotes, de cabane en cabane, certaines tables sur lesquelles vous célébrez le divin Sacrifice de la messe, avec l'assistance de femmes auxquelles vous donnez le nom de *conhospitae*; pendant que vous distribuez l'eucharistie, elles prennent le calice et osent administrer au peuple le sang du Christ ^a.

C'est là une nouveauté, une superstition inouïe; nous avons été profondément contristés de voir réapparaître de notre temps une secte abominable, qui n'avait jamais été introduite en Gaule; les Pères orientaux l'appellent Pépodienne, du nom de Pépodius, auteur de ce schisme. A l'égard de quiconque oserait s'associer des femmes dans le divin Sacrifice ^b, ils ont décidé que tout partisan de cette erreur doit être exclu de la communion ecclésiastique.

Aussi avons-nous cru devoir

^a Le *vobis positis* est peu clair. JÜLICHER, *art. cité*, p. 667, croit le texte altéré.

^b Si l'on admet la correction de FRIEDRICH, *praesumpserit*, il devient inutile de supposer une lacune comme le fait JÜLICHER, et c'est Pepodius qui est sujet de *praesumpserit*.

¹ Licinius MF ² Episcopus M ³ Vir M ⁴ Sparati MF ⁵ Gestant ex M; F ⁶ capannas F ⁷ adhibetis M ⁸ sicut F ⁹ eucharistiae F; eucharistiam D ¹⁰ superstitionis non M; superstitio non F ¹¹ emergere D ¹² pepondianam M ¹³ JÜLICHER suppose ici une lacune. Une expression comme *si qui* serait tombée. Et mulieres D ¹⁴ praesumpserit FD.

Christi amore pro ecclesiae unitate
 et fidei catholicae <integritat> e¹
 imprimis credidimus admonendam,
 obsecrantes, ut, cum ad uos nostrae
 5 peruenerunt paginae² litterarum,
 repentina³ de praedictis rebus
 emendatio subsecuta⁴, id est, de
 antedictis tabulis⁵, quas a presby-
 teris non dubitamus ut decet⁶
 10 consecratas, et de mulieribus illis,
 quas conhospitas dicitis, quae nun-
 cupatio non sine quodam tremore⁷
 dicitur animi, uel auditur, quod
 clerum infirmat, et sancta⁸ in re-
 15 ligione tam detestandum nomen
 pudorem incutit et horrorem.

Idcirco secundum statuta patrum
 caritati uestrae praecipimus⁹, ut
 non solum huiusmodi mulier-
 20 culae sacramenta diuina pro inli-
 cita administratione non polluant,
 sed etiam praeter matrem, auiam,
 sororem uel neptem intra tectum
 cellulae suae si quis ad cohabi-
 25 tandum habere uoluerit, canonum
 sententia a sacrosanctae¹⁰ limini-
 bus ecclesiae arceatur.

Conuenit itaque uos¹¹, fratres
 carissimi, si ita est, ut ad nos de
 30 supradicto prouenit¹² negotio, emen-

vous avertir et vous supplier, pour
 l'amour du Christ, au nom de
 l'unité de l'Eglise et de l'intégrité de
 notre commune foi, de renoncer,
 aussitôt que la présente lettre vous
 sera parvenue, à ces abus des tables
 en question, que nous ne doutons
 pas avoir été consacrées comme il
 convient par des prêtres, et de ces
 femmes que vous appelez *conhos-*
pitae, d'un nom qu'on n'entend
 ni ne prononce sans une certaine
 frayeur d'âme, d'un nom propre à
 diffamer le clergé et à jeter la
 honte et le discrédit sur notre
 sainte religion.

C'est pourquoi, selon les déci-
 sions des Pères, nous ordonnons à
 votre charité, non seulement d'em-
 pêcher ces femmelettes de souiller
 les sacrements divins en les admi-
 nistrant illicitement, mais encore
 de n'admettre à habiter sous votre
 toit aucune femme qui ne soit votre
 mère, votre aïeule, votre sœur ou
 votre nièce, les contrevenants de-
 vant être éloignés du seuil sacro-
 saint de l'Eglise, conformément
 aux canons.

C'est pour vous un devoir, très
 chers frères, si les choses se passent
 ainsi qu'on nous l'a fait connaître,

¹ Le mot a disparu dans M par suite de l'arrachement d'un coin du feuillet. Societate D; e F ² pagina M; nostra peruenerit pagina D ³ repentinam M ⁴ JÜLICHER propose *subsequatur*, déjà introduit par D dans son texte ⁵ ut antedictas tabulas MF ⁶ dicitis MFD ⁷ primo M; periculo (?) F ⁸ sanctae M; sancta D. ⁹ praecipem M ¹⁰ sacrosancto M; sacrosanctis F; sacrosanctae D ¹¹ nobis MF; JÜLICHER admettrait *uobis*; uobis D ¹² ut si ita est prouenit M; si ita est... perueniat F; peruenit D.

dationem celerrimam ¹ exhibere,
 quia pro salute animarum et pro
 aedificatione populi res ab ecclesias-
 tico ordine tam turpiter deprauatas
 5 uelociter expedit emendare, ut nec
 uos pertinacitas huius obstinationis
 ad maiorem confusionem exhibeat,
 nec nobis necesse sit cum uirga ad
 uos uenire apostolica (cf. I *Cor.*, iv,
 10 21), si caritatem renuatis, et tradere
 Satanae in interitum carnis, ut
 spiritus possit saluari (cf. I *Cor.*, v,
 5), hoc est, tradere Satanae, cum ab
 ecclesiastico grege pro crimine suo
 15 quisquis fuerit separatus, non du-
 bitet se a daemonibus tamquam lu-
 pis rapacibus deuorandum (cf. *Act.*,
 xx, 29, et I PIERRE, v, 8). Similiter
 et euangelica commouemur senten-
 20 tia ², ubi ait : « Si nos nostra scan-
 dalizauerint membra, < hoc est > ³
 quicumque ecclesiae catholicae ⁴
 haeresim intromittit, ideo utilius ⁵
 est, ut unum membrum, qui ⁶
 25 totam commaculat ecclesiam, ab-
 scidatur, quam tota ecclesia in inte-
 ritum deducatur (cf. *Mt.*, v, 29-30).

Sufficiant uobis haec pauca, quae
 de multis praediximus. Date ope-
 30 ram multam ⁷, communioni ⁸ ca-
 ritatis, et uiam regiam⁹, a ¹⁰ qua
 paululum deuiatis, auidissima in-
 tentione ingredi procuretis, ut et uos

d'y apporter la plus prompte cor-
 rection : il importe au salut des
 âmes et à l'édification du peuple
 qu'une si honteuse dérogation à la
 règle ecclésiastique soit rectifiée sans
 retard ; il ne faut pas qu'en vous
 obstinant dans cet abus vous vous
 exposiez à une plus grande confu-
 sion, ni que nous soyons obligés
 par un refus contraire à la charité,
 de venir à vous, tenant en main la
 verge apostolique, et de vous livrer
 à Satan pour que l'esprit puisse être
 sauvé par le châtiment de la chair.
 Livrer quelqu'un à Satan, c'est l'ex-
 clure, pour faute grave, du troupeau
 de l'Eglise et le laisser dévorer par
 les démons, comme par des loups
 rapaces. L'Évangile aussi nous rap-
 pelle nos devoirs, quand il nous
 parle des membres qui scandali-
 sent, c'est-à-dire de ceux qui in-
 troduisent l'hérésie dans l'Eglise
 catholique. Il vaut mieux retran-
 cher un membre qui souille l'Eglise
 que de la laisser entraîner tout
 entière dans la perdition.

Nous pourrions en dire bien
 davantage : que ces quelques mots
 vous suffisent. Prenez à cœur la
 charité et l'unité de la communion ;
 rentrez vaillamment dans la voie
 royale dont vous avez quelque peu

¹ celeberrimam MD. ² euangelicam — sententiam M ³ hoc est JÜLICHER ⁴ ecclesia
 catholica M ; in ecclesia catholica D ⁵ facilius MF ⁶ quod F ⁷ operae multa M
⁸ communionem MF ; communionem D ⁹ JÜLICHER admettrait *rectam* ¹⁰ a manque
 dans MFD.

fructum de oboedientia capiatis, et nos uos pro exoratione nostra congaudeamus esse saluandos.

dévié ; vous recueillerez le fruit de votre obéissance et nous nous réjouirons de vous avoir sauvés par nos prières.

CODEX IUSTINIANUS

188. — I, v, 18, de *Haereticis et Manichaeis et Samaritis* (PAUL KRÜGER, Berlin, 5^e éd. 1892, p. 56). Sans date ; mais encadrée entre une loi de 527 (n° 12) et une loi de 529 (n° 19).

Ἄ δὲ περὶ τῶν Σαμαρειτῶν ἐτύχομεν
5 ἤδη νομοθετήσαντες, κρατεῖν καὶ ἐπὶ
τοῖς Μοντανισταῖς καὶ Τασκοδρογοῖς καὶ
Ὀφίταις θεσπίζομεν. τούτέστιν ὥστε
μήτε συναγωγὴν τινα τολμᾶν αὐτοὺς
ἔχειν ἢ λόγων ἢ πράξεων ἀσεβῶν τε καὶ
10 καταγελάστων οἱ συνιόντες μεθεξούσι.
μήτε τὴν αὐτῶν οὐσίαν δύνασθαι τινὶ
παραπέμπειν ἢ κατὰ κληρονομίας ἢ κατὰ
φιδικομμίσσου δίκαιον ἐν διαθήκαις ἢ ἐξ
ἀδιαθέτου, κἂν εἰ συγγενής, κἂν εἴ τις
15 ἐξωτικὸς ἐκεῖνος εἴη· πλὴν εἰ μὴ τὴν
ὀρθόδοξον ἀσπάζοιτο πίστιν ὁ πρὸς τὴν
αὐτῶν καλούμενος διαδοχὴν ἢ παρ' αὐτῶν
γραφόμενος κληρονόμος ἢ τινὶ φιδικομ-
μίσσῳ τιμηθεῖς.

... Nous voulons que les mesures déjà portées contre les Samaritains soient également mises en vigueur contre les Montanistes, les Tascodrogites et les Ophites : autrement dit, qu'ils ne s'avisent point de tenir aucune réunion pour y prendre part à des discours ou à des actes impies et ridicules ; qu'ils n'aient le droit de transmettre à personne leur fortune sous forme d'héritage ou de fidéicommis, par testament ou *ab intestat*, — que l'héritier soit leur parent ou qu'il leur soit étranger ; à moins que celui qui est appelé à recueillir leur succession ou qui est inscrit par eux comme héritier ou honoré d'un fidéicommis n'embrasse la foi catholique...

189. — *Ibid.*, I, v, 19 (KRÜGER, p. 58). 529 (Constantinople).

20 Omnibus uidelicet, quae nostrae constitutiones de poenis paganorum

Toutes les pénalités portées par nos constitutions contre les païens,

et Manichaeorum et Borboritarum
 et Samaritarum et Montanistarum
 et Tascodrogorum et Ophitarum
 ceterorumque haereticorum causa
 5 constituerunt, ex hac nostra lege
 confirmandis et in perpetuum ualituris.

les Manichéens, les Borborites, les Samaritains. les Montanistes, les Tascodrogites, les Ophites et autres hérétiques sont confirmées par cette présente loi et resteront à jamais en vigueur.

190. — *Ibid.*, I, v, 20 (KRÜGER, p. 58). 530. Constantinople.

Ἐγνώμεν τοὺς ἀνοσίτους αἰρετικούς
 καὶ μετὰ τοὺς ἡμετέρους νόμους καὶ τὴν
 10 γενομένην ἐπ' αὐτοῖς κίνησιν ἔτι τολμᾶν
 καὶ ἀθροίζεσθαι καὶ προβάλλεσθαι τινὰς
 τῆς ἑαυτῶν μανίας ἡγουμένους τε τού-
 τους καὶ ἐξάρχους καλεῖν καὶ βαπτίσματα
 ποιεῖν καὶ βούλεσθαι χρῆσθαι προνομίαις
 15 τισίν, ἡνίκα τῶν ἁγίων περιβόλων καθέσ-
 τηκεν αὐτῶν τὰ ἐργαστήρια, οἷς μόνους
 τοὺς τὴν ὀρθὴν τιμῶντας πίστιν χρῆ-
 σασθαι προσήκει. [1] Διὰ τοῦτο τοίνυν
 θεσπίζομεν τὴν σὴν ὑπεροχὴν καὶ νῦν
 20 αὐτοῖς ἀπειπεῖν, μάλιστα μὲν μηδὲ ἐν
 ἄλλῳ τινὶ τόπῳ, διαφορόντως δὲ ἐπὶ τῆς
 εὐδαίμονος ταύτης πόλεως, μηδέ τινὰς
 συνάξεις μηδὲ βαπτίσματα ποιεῖν μηδὲ
 25 ὀνόματος ἢ πράγματος ἄπτεσθαι, ἅπερ
 μόνων καθέστηκεν ἴδια τῶν τὴν ὀρθὴν
 πρεσβευόντων δόξαν καὶ τὸ προσκυνητὸν
 τῶν Χριστιανῶν ὄνομα προσηκόντως θε-
 ραπευόντων. [2] Ἄλλ' οὐδὲ τοὺς ἔχοντας
 30 ἐργαστήρια ἔσω τῶν ἁγίων περιβόλων
 χρῆσθαι τισὶ προνομίαις προφάσει τῶν
 ἐργαστηρίων συγχωροῦμεν, γινώσκοντας,
 ὡς, εἰ καὶ μετὰ τοῦτο τὸ θεῖον ἡμῶν
 κήρυγμα φανεῖεν οἰουδὴποτε τῶν ἀπηγο-

Nous avons appris que les hérétiques impies osent, même après nos lois et les mesures prises contre eux, se réunir encore, qu'ils mettent des chefs à la tête de leurs sectes insensées avec le titre d'exarques, qu'ils administrent le baptême, et qu'ils prétendent bénéficier de certains privilèges, lorsque leurs boutiques sont établies dans l'enceinte sacrée, alors qu'il convient d'en réserver l'usage aux seuls orthodoxes. [1] En conséquence nous ordonnons à Votre Excellence de leur interdire, soit dans toute autre localité, soit surtout dans cette ville fortunée, de tenir des réunions, de baptiser, de toucher au nom ou à l'acte de la vénérable communion, car ces choses demeurent propres à ceux qui honorent la foi véritable et servent comme il convient l'admirable nom des chrétiens. [2] Nous ne permettons pas que ceux qui ont des boutiques à l'intérieur de l'enceinte sacrée jouissent de certains privilèges sous le prétexte de

ρευμενων ἀπτόμενοι, ἢ ἐν τῇ βασιλίδι
 ταυτη πολει ἢ ἐν ἑτέραις χωραῖς ἢ
 παρασυναξεῖς ἢ βαπτίσματα τολμῶντες
 ποιεῖν ἢ τὴν ἄρρητον αὐτοῖς διδοῦναι
 5 κοινωνίαν ἢ τι τῶν κεκωλυμένων ποι-
 οῦντες, ὑπαχθήσονται ποιναῖς προσηκού-
 σαις καὶ ὡς ὑπομένειν ἀνάγκη τοὺς
 ἐναντιούμενους τοῖς νόμοις καὶ τὴν αὐτῶν
 μὴ φυλάττοντας δύναμιν· εἰδόντων τῶν
 10 τοὺς ἑαυτῶν οἴκους εἰς τὸ παρασυναξεῖς
 ποιεῖν παρεγόντων αὐτοῖς, ὡς ταυτην
 ὑφείρουσι τὴν ποινην, ἣν αἱ προλαβοῦσαι
 θεαὶ λέγουσι διαταξαίς.

[3] Καὶ ταῦτα μὲν κοινῇ περὶ πάντων
 15 τῶν αἰρετικῶν. Ἴδικῶς δὲ ἐπὶ τοῖς ἄνομοις
 Μοντανισταῖς θεσπίζομεν, ὥστε μηδὲνα
 συγχωρεῖσθαι τῶν καλουμένων αὐτῶν
 πατριαρχῶν καὶ κοινωνῶν ἢ ἐπισκόπων ἢ
 πρεσβυτέρων ἢ διακόνων ἢ ἄλλων κλη-
 20 ρικῶν, εἴπερ ὅλως αὐτοὺς τοῖς ὀνόμασι
 τούτοις καλεῖν προσήκει, κατὰ ταύτην
 διαταξάντων τὴν εὐδαίμονα πόλιν, ἀλλὰ
 πάντας ἐξελεύεσθαι, ὅπως ἂν μὴ τῶν
 ἀτόπων αὐτῶν μύθων τινὲς τῶν ἀπλου-
 25 στέρων κατακούσαντες καὶ ἀκολουθοῦντες
 ταῖς ἀσεβείαις αὐτῶν διδασκαλίαις τὰς
 ἑαυτῶν διαφθείρουσιν ψυχάς. [4] Ἀλλ' οὐδὲ
 εἰσω τῶν εὐαγῶν ὅρων πραγματοῦσθαι
 ὅλως συγχωροῦμεν, ὥστε μὴ τὰ εὐαγγῆ
 30 τῆς ὀρθοδόξου πίστεως μυστήρια γίνεσθαι
 αὐτοῖς ἑκπυστα βεβήλοις τε οὖσι καὶ
 καθαρῶς πιστῆς εὐαγοῦς ἀκοῆς ἀναξίτοις.

ces boutiques. Qu'ils sachent que
 si, après ce décret divin (émané) de
 nous, on les voit s'occuper en quoi
 que ce soit des actes interdits, et
 oser, soit dans cette ville impériale,
 soit en d'autres lieux, tenir des
 assemblées illicites, administrer le
 baptême, donner une communion
 abominable, ou faire l'une des
 choses défendues, ils seront frappés
 des châtiments voulus, auxquels
 s'exposent fatalement ceux qui ré-
 sistent aux lois et ne se mettent pas
 à l'abri de leur vindicte. Que ceux
 qui leur prêtent leurs maisons pour
 y tenir ces assemblées illicites sa-
 chent qu'ils encourront le châtement
 prescrit par les lois divines susnom-
 mées.

[3] Ces décrets valent pour tous
 les hérétiques en général. A l'égard
 des impies Montanistes en particu-
 lier, nous voulons qu'on ne laisse
 aucun de ceux qu'ils appellent pa-
 triarches, associés, évêques, prêtres,
 diacres et autres clerics, (s'il con-
 vient de les appeler tous en gros de
 ces noms là) habiter cette ville for-
 tunée. Il faut les en chasser tous,
 de peur que prêtant l'oreille à leurs
 fables absurdes quelques esprits
 simples ne suivent leurs enseigne-
 ments d'impiété et perdent ainsi
 leurs âmes. [4] Et même d'une
 façon générale nous ne consentons
 même pas à ce qu'ils trafiquent au
 dedans des limites saintes, afin
 d'éviter que les saints mystères de

[5] Κωλύεσθαι δὲ θεσπίζομεν αὐτῶν καὶ τὰ ἀσελγῆ συσσίτια καὶ τὰ ἀσεβῆ καὶ κατεγνωσμένα συμπόσια, ἐν οἷς συνιόντες τὰς τῶν ἀπλουστέρων θηρεύειν πειρῶνται
 5 ψυχάς. Δεῖ γὰρ καθάπαξ κεκωλύσθαι τουτούς τοὺς ἐξ αὐτῶν εἰς τὴν ὀρθὴν μεταστάντας πίστιν αὐθις ἀσεβῶς διατι-
 τᾶσθαι τοῖς τὰ αὐτὰ νοσοῦσιν καὶ ἴσως ἐκ τῆς συνδιαγωγῆς καὶ διαίτης πάλιν
 10 ἐπὶ τὴν προτέραν ἐπανιέναι κακοδαίμονίαν.

[6] Κωλύομεν δὲ αὐτοὺς καὶ ἀνδράποδα ἐμπορεύεσθαι, μήποτε ταῦτα τοῖς συν-
 θρησκευταῖς ἀποδόμειοι παρασκευάσαιεν αὐτὰ τῆς ἑαυτῶν κακοδοξίας γενέσθαι.
 15 [7] Ὁμοίως δὲ κωλύομεν τοῖς ἐκ τῆς τῶν αὐτῶν Μοντανιστῶν οἷσι θρησκευτικῆς διδασκαλίας τινὰ παραψυχὴν κατὰ πρόφασιν τῶν καλουμένων ἀξιωματικῶν, οἷς ἐκ τῶν μεγίστων δικαστηρίων καὶ τῆς ἀγιωτάτης
 20 μεγάλης ἐκκλησίας εἴθε τι χορηγεῖσθαι προφάσει τῆς συνεχούσης αὐτοὺς πενίας, ἣν οὐκ ἂν εἴη προσῆχον τοῖς ἐκ τῆς εἰρημένης χορηγεῖσθαι θρησκευτικῆς, ὑγιᾶς μὲν ἢ μέτριον οὐδ' ὀτιοῦν ἐχούσης, παρὰ
 25 πάντων δὲ δικαίως μισουμένης τε καὶ κατεγνωσμένης· ὥστε καὶ εἴ τις αὐτοῖς ἄλογον νέμει προστασίαν, καὶ τοῦτον σωφρονίζεσθαι δέκα χρυσίου λιτρῶν ποινῆ θεσπίζομεν. [8] Ταῦτα τοίνυν ἅπαντα πα-
 30 ραφυλάττεσθαι βουλόμεθα παρὰ τε τῆς σῆς ὑπεροχῆς καὶ τῶν τὰς ἀρχαῖς τῶν ἔθνων ἐχόντων, τὴν αὐτὴν ποινὴν ὑφορωμένης καὶ τῆς πειθομένης, σοι τάξεως

la foi orthodoxe leur soient connus, car ils sont profanes et indignes d'entendre ce qui est saint et pur.

[5] Nous voulons qu'on interdise aussi leurs repas déshonnêtes en commun et ces réunions impies et condamnées où ils essaient de gagner les âmes des simples. Car il faut empêcher que ceux qui les ont quittés pour passer à la foi orthodoxe retombent dans leur vie criminelle par la fréquentation de ceux qui sont atteints de cette maladie et (renonçant) à leur société et à leur vie (nouvelles) reviennent à leur première démente [6]. Nous leur défendons d'acheter des esclaves, de peur qu'en les vendant à leurs coreligionnaires ils ne leur fassent partager leurs fausses doctrines [7]. Pareillement nous défendons qu'à ceux qui partagent la superstition de ces mêmes Montanistes on donne quelque soulagement au nom des autorités, ainsi qu'il est d'usage que les grands tribunaux et la sainte Eglise le fassent, sous le prétexte de leur pauvreté; car il ne convient pas que ceux qui appartiennent à cette superstition en bénéficient, vu qu'elle n'a en elle rien qui soit sain et raisonnable, et qu'elle est justement haïe et condamnée de tous. Quiconque leur aura donné un secours déraisonnable, nous voulons qu'il soit puni d'une amende de dix livres d'or [8]. L'exécution de toutes

καὶ τῶν ἐπιχωρίων τάξεων, εἰ μὴ ταῦτα
 φυλάξαιεν· ἐπικειμένης οὐδὲν ἧττον ἀγα-
 νακτῆσεως καὶ τοῖς ἀεὶ τὴν ἀρχὴν ἔξουσιν,
 ἧς νῦν ἡ σὴ προσέστηκεν ὑπεροχὴ. εἴ τι
 5 τῶν θεσπισθέντων ἢ αὐτοὶ παραβαῖεν ἢ
 παραβαθῆναι συγχωρήσαιεν, καὶ τῶν
 ἀρχόντων τῶν ἐθνῶν, εἰ τούτου βραθυμή-
 σαιεν, ὁμοίως δέκα χρυσίου λιτρῶν σω-
 φρονιζομένων ποινῇ.

ces mesures devra être surveillée
 par Votre Excellence et par ceux
 qui gouvernent les populations, sous
 menace des mêmes pénalités pour
 les fonctionnaires placés sous vos
 ordres et pour les fonctionnaires de
 province, au cas où ils ne les obser-
 veraient pas. Une indignation non
 moins grande est suspendue sur
 ceux qui auront successivement la
 charge que Votre Excellence occupe
 présentement, s'ils violent ou lais-
 sent violer l'une quelconque de ces
 décisions. Les gouverneurs de pro-
 vince, s'ils font preuve de négli-
 gence, seront également frappés
 d'une amende de dix livres d'or. »

191. — I, v, 21 (KRÜGER, p. 59). 531. Constantinople.

10 Quoniam multi iudices in diri-
 mendis litigiis nos interpellauerunt,
 indigentes nostro oraculo, ut eis
 reseretur, quid de testibus haere-
 ticiis statuendum sit, utrumne acci-
 15 piantur eorum testimonia an res-
 puantur, sancimus contra ortho-
 doxos quidem litigantes nemini
 haeretico uel etiam his qui Iudaicam
 superstitionem colunt esse in testi-
 20 monia communionem, siue utraque
 pars orthodoxa sit, siue altera. [1]
 Inter se autem haeticis uel Iu-
 daeis, ubi litigandum existimaue-
 rint, concedimus foedus permixtum
 25 et dignos litigatoribus etiam testes
 introduci, exceptis scilicet his, quos

Beaucoup de juges nous ont con-
 sultés pour trancher certains cas
 litigieux. Ils ont besoin de notre
 réponse pour se rendre compte du
 parti à prendre au sujet des témoins
 hérétiques, et s'il convient d'accep-
 ter ou non leurs témoignages. Nous
 décidons que, contre des ortho-
 doxes en procès, aucun hérétique,
 aucun de ceux même qui cultivent
 la superstition juive, ne doit prendre
 part aux témoignages, — que les
 deux parties soient orthodoxes, ou
 que l'une d'elles seulement le soit.
 [1] En cas de procès entre hérétiques
 ou entre Juifs, nous permettons un
 arrangement mixte, et qu'on intro-

uel Manichaeus furor (cuius partem
 et Borboritas esse manifestum est)
 uel pagana superstitio detinet, Sama-
 maritis nihilo minus et qui illis
 5 non absimiles sunt, id est Mon-
 tanistis et Tascodrogis et Ophitis,
 quibus pro reatus similitudine om-
 nis legitimus actus interdictus est.
 [2] Sed et his quidem, id est Ma-
 10 nichaeis et Borboritis et paganis
 nec non Samaritis et Montanistis
 et Tascodrogis et Ophitis, omne
 testimonium sicut et alias legitimas
 conuersationes sancimus esse inter-
 15 dictum : aliis uero haereticis tan-
 tum modo iudicialia testimonia con-
 tra orthodoxos, secundum quod
 constitutum est, uolumus esse in-
 hibita. [3] Ceterum testamentaria
 20 testimonia eorum et quae in ultimis
 elogiis uel in contractibus consis-
 tunt, propter utilitatem necessari
 usus sine ulla distinctione permit-
 timus, ne probationum facultas an-
 25 gustetur.

duise des témoins dignes des plai-
 deurs eux-mêmes à l'exception de
 ceux que possède la folie mani-
 chéenne — et il est patent que les
 Borborites ne sont qu'une variété (de
 Manichéens) — ou de la superstition
 païenne ; (excepté aussi) les Sama-
 ritains et ceux qui n'en diffèrent
 guère, Montanistes, Tascodrogites,
 Ophites, à qui, en raison de la simi-
 litude de leur crime, tout acte légal
 est interdit. [2] A ceux-ci, c'est-à-
 dire aux Manichéens, aux Borbo-
 rites, aux païens, ainsi qu'aux
 Samaritains, aux Montanistes, aux
 Tascodrogites, aux Ophites, nous
 voulons que tout témoignage soit
 interdit, au même titre que les
 autres actes légaux. Aux autres
 hérétiques, nous ne voulons inter-
 dire que les témoignages judiciaires
 contre les orthodoxes, ainsi qu'il a
 été établi. [3] Au surplus, nous
 autorisons sans restriction leurs
 témoignages testamentaires, et tout
 ce qui est relatif aux dernières
 volontés et aux contrats, cela en
 vue des intérêts de leur parenté et
 pour ne pas étrécir la liberté des
 preuves.

COSMAS INDICOPLEUSTES

192. — Χριστιανική Τοπογραφία. v (P. G., LXXXVIII 317; E. O. WINDSTEDT, *The christian Topography of Cosmas Indicopleustes*, Cambridge, 1909, p. 229, l. 19). Egypte. Vers 557 ¹.

Σαμαρείται δὲ καὶ Μοντανοὶ σκληρο-
τραχηλοὶ ὑπὲρ τοὺς Ἰουδαίους ὄντες. ἐκ
Μωϋσέως καὶ τῶν σχημάτων τοῦ κόσμου
μὴ δυνάμενοι παιδευθῆναι, ἀλλὰ καὶ τοῖς
5 προφῆταις ἀπιστοῦντες, μήτε ἄγγελον.
μήτε πνεῦμα, μήτε ψυχὴν λογικὴν
ἀθάνατον ὁμολογοῦντες, ἀλλὰ καὶ αὐτοὶ
ἴσα τῶν Ἑλλήνων, ἀνάστασιν σωμάτων
ἀθετοῦντες. πάντων τούτων ἀποτυγχά-
10 νοῦσιν.

Les Samaritains et les Montanistes ont la tête encore plus dure que les Juifs. Ils ne savent pas recueillir l'enseignement apporté par Moïse et par le spectacle de l'univers. Ils ne croient pas les prophètes et ne reconnaissent ni ange, ni esprit, ni l'immortalité de l'âme raisonnable. Tout comme les Grecs, ils nient eux aussi la résurrection des corps, et sur tous ces points ils s'abusent.

PROCOPE

193. — *Historia Arcana*, xi, 14 et s. (éd. HAURY, III, 1, p. 72). Constantinople, 550 ².

[14] Χριστιανῶν δόξαι ἀπόβλητοι πολ-
λαί εἰσιν ἐν πάσῃ τῇ Ῥωμαίων ἀρχῇ,
ἄσπερο αἱρέσεις καλεῖν νενομίχασιν. Μον-
τανῶν τε καὶ Σαββατιανῶν καὶ ὅσαις
15 ἄλλαις πλανᾶσθαι αἱ τῶν ἀνθρώπων
εἰώχασιν γινώμασι. [15] Τούτους ἅπαντας

[14] Il y a dans tout l'empire romain, parmi les chrétiens, beaucoup de croyances réprouvées auxquelles on donne communément la qualification d'hérésies, telles que celles des Montanistes, des Sab-

¹ Cf. J. W. MAC CRINDLE, *The christian Topography of Cosmas, an Egyptian Monk*, London, 1897, p. x; BARDENHEWER p. 480.

² KRUMBACHER, p. 231.

δόξαν τὴν παλαιὰν ἐκέλευε μετατίθεσθαι, ἄλλα τε ἀπειλήσας ἀπειθοῦσι πολλὰ καὶ τὰς οὐσίας ἐς τοὺς παῖδας ἢ ζυγγε-
νεῖς μηκέτι παραπέμπειν οἷόν τε εἶναι.
5 [16] Τούτων δὲ τὰ ἱερὰ τῶν αἰρετικῶν
καλουμένων, καὶ διαφερόντως οἷσπερ ἡ
τοῦ Ἀρείου ἡσχέτο δόξα, πλοῦτόν τινα
εἶχεν ἀκοῆς κρείττω.... [20] Τούτων
μὲν οὖν τῶν ἱερῶν πρῶτον τὰς οὐσίας
10 δηλοσιώσας Ἰουστινιανὸς βασιλεὺς ἀφ-
εἶλετο ἑξαπινάως τὰ γρήματα πάντα...
[21] Πολλοὶ δὲ εὐθὺς πανταγόσε περι-
ιόντες δόξης τῆς πατρῴου τοὺς παρα-
πίπτοντας ἠνάγκαζον μεταβάλλεσθαι....
15 [23] Μοντανοὶ δὲ, οἱ ἐν Φρυγίᾳ κατοί-
κητο, σφᾶς αὐτοὺς ἐν ἱεροῖς τοῖς
σφετέροις καθείρξαντες τούτους τε τοὺς
νεὼς αὐτίκα ἐμπρήσαντες, ξυνδιεφθάρη-
σαν οὐδενὶ λόγῳ. πᾶσά τε ἀπ' αὐτοῦ ἡ
20 Ῥωμαίων ἀρχὴ φόβου τε ἦν καὶ φυγῆς
ἔμπλεως.

batiens, et tant d'autres par où
l'esprit humain se laisse si souvent
égarer. [15] (Justinien) ordonna à
tous ces sectaires d'abandonner
leurs opinions anciennes : et, à ceux
qui désobéiraient, il adressa, entre
autres menaces, celle de leur infliger
l'incapacité de transmission de leurs
biens à leurs enfants ou à leurs pa-
rents, [16]. Les temples de ceux
qu'on appelle hérétiques et surtout
des partisans de la doctrine d'Arius
possédaient des richesses inouïes...
[20] L'empereur Justinien confisqua
au bénéfice du trésor tous les biens et
il les en dépouilla subitement... [21]
Un grand nombre d'émissaires se
répandirent de tous côtés et forcè-
rent ceux qu'ils rencontrèrent à
renoncer à la foi de leurs pères...
[23] Des Montanistes qui habi-
taient en Phrygie s'enfermèrent dans
leurs propres églises; ils y mirent
le feu et s'y brûlèrent avec elles,
action insensée! Grâce à Justinien,
tout l'empire romain fut plein de
meurtres et d'exils.

CASSIODORE

194. — *Historia tripartita*, IX, xxxix (P. L., Lxix, 1156). Viviers (Italie). 540-575¹.
C'est une traduction de Sozomène, H. E., VII, xviii. Voir n° 169.

¹ BARDENHEWER, 545; MANITIUS, *Gesch. der latein. Literatur des Mittelalters*,
Erster Theil (1911), p. 50.

JEAN D'ASIE

195. — *Hist. Eccles.*, (dans ASSEMANI, *Bibliotheca Orientalis Clementino-Vaticana*, Rome, 1719-1728, t. II, p. 88). Syrie. Deuxième moitié du VI^e siècle¹.

Le fait raconté est rapporté à l'année 861 (ère des Séleucides : = 550 p. C.)

Anno 861. Tarsus Ciliciae Metropolis exundante flumine obruta est. Eodem anno ossa Montani, qui seipsum Paraclitum iactabat, et
5 Caratae, Maximillae atque Priscillae prophetissarum eius, cura Joannis Episcopi Asiae e tumulo eruta, ignique tradita sunt².

A cette époque fut renversée et déracinée l'hérésie funeste de Montan, dont l'histoire nous est écrite au temps des Apôtres, comment elle se forma. Mais maintenant par le soin de saint Jean, évêque d'Asie, les ossements de Montan furent trouvés — celui qui disait de lui qu'il était l'Esprit Paraclet — et ceux de Crâtis (?) et de Maximilina et de Priscila, prophétesses; et il les brûla par le feu ainsi que leurs temples jusqu'à leurs fondements.

ANASTASE D'ANTIOCHE

196. — 'Οδηγός (P. G., LXXXIX, 96), Antioche. Deuxième moitié du VI^e siècle³.
Allusion à Montan, qui, comme Manès, s'est intitulé Paraclet.

¹ RUBENS DUVAL, *La littér. syriaque*, 2^e éd., p. 191 et s.

² Je donne ici le texte latin d'ASSEMANI. ASSEMANI n'a fait que résumer le Pseudo-Denys de Tellmahré (voy. R. DUVAL, *La litt. syriaque*, 2^e éd., p. 203), dont la compilation reproduit, en sa troisième partie, la seconde partie de l'histoire de Jean d'Asie. NAU a analysé ces morceaux extraits de Jean d'Asie dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. II (1897). M. NAU a bien voulu me fournir la traduction française ci-dessus, qu'il a calquée sur le texte du ms syr. de Paris 284, fol. 238^v-239^r, qui est une copie transcrite par M. MARTIN d'après le ms de Rome analysé par ASSEMANI.

³ BARDENWER, p. 496.

BARHADBESCHABA

197. — *Histoire des Saints Pères qui ont été persécutés à cause de la vérité* (ouvrage analysé par F. NAU dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 1911, p. 234).
Syrie. VI^m-VII^m siècle ¹.

La dixième hérésie est celle des Mountianoï (*sic*), lesquels, parmi d'autres blasphèmes, disent encore ceci, que Marie est une déesse, et ils disent qu'un archonte a eu des rapports avec elle et qu'elle a enfanté le fils des Dieux. Ils ont aussi corrompu les Livres (saints) comme leurs amis
5 (= les autres hérétiques). Ils ont quatre jeûnes de quarante jours chacun.

GRÉGOIRE LE GRAND

198. — *Ep. XI. LXVII*, Quirico episcopo et ceteris in Hiberia catholica Ecclesia episcopis (L. M. HARTMANN, dans *Mon. Germ. Hist., Epist.*, II [1899], p. 325; P. L., LXXVII, 1206). Rome. Juin ou juillet 601 ².

Et quidem ab antiqua Patrum
institutione didicimus, ut quilibet
apud haeresim in Trinitatis no-
mine baptizantur, cum ad sanctam
10 Ecclesiam redeunt, aut unctione
chrismatis aut impositione manus
aut sola professione fidei ad sinum
matris Ecclesiae reuocentur. Unde
Arrianos per impositionem manus
15 Occidens, per unctionem uero
sancti chrismati ad ingressum

Nous avons appris de l'antique
doctrine des Pères que lorsque ceux,
quels qu'ils soient, qui ont été bap-
tisés dans l'hérésie au nom de la
Trinité reviennent à la sainte Eglise,
on les fait rentrer dans le sein de
l'Eglise mère par l'onction de l'huile
ou par l'imposition des mains ou
simplement par une profession de
foi. Voilà pourquoi l'Occident ré-
nové les Ariens par l'imposition

¹ Le fragment ci-dessus, que je dois à l'obligeance de M. NAU, appartient à la première partie de l'ouvrage.

² *Mon. Germ. Hist., ibid.*, p. 324. Voir aussi sur cette lettre ERMONI, art. *Abjuration* dans le *Dictionn. d'Archéol. chrét. et de Liturgie*, de Dom CABROL.

sanctae Ecclesiae catholicae Oriens reformat. Monophysitas uero et alios ex sola uera confessione recipit, quia sanctum baptisma, quod
 5 sunt apud haereticos consecuti, tunc in eis uires emundationis accipit, cum uel illi per impositionem manus Spiritum sanctum acceperint uel isti propter professionem
 10 uerae fidei sanctae et uniuersali Ecclesiae uisceribus fuerint uniti. — Hi uero haeretici qui in Trinitatis nomine minime baptizantur, sicut sunt Bonosiaci et Catafrigae, quia et
 15 illi Christum Dominum non credunt et isti sanctum Spiritum peruerso sensu esse quemdam prauum hominem Montanum credunt, quorum similes multi sunt alii, cum
 20 ad sanctam Ecclesiam ueniunt, baptizantur, quia baptisma non fuit quod in errore positi in sanctae Trinitatis nomine minime perceperunt. Nec potest hoc ipsum iteratum dici baptisma, quod, sicut
 25 dictum est, in Trinitatis nomine non erat datum.

des mains, l'Orient par l'onction du saint chrême, lors de leur entrée dans la sainte Eglise. Quant aux Monophysites, ils sont admis simplement sur profession (de foi) authentique, vu que le saint baptême, tel qu'ils l'ont reçu chez les hérétiques, acquiert chez eux la force purificatrice puisqu'ils reçoivent le saint Esprit par l'imposition des mains ou se trouvent unis aux entrailles de l'Eglise sainte et uniuerselle par leur profession de la véritable foi. — Mais les hérétiques qui ne sont point du tout baptisés au nom de la Trinité, comme par exemple les Bonosiens et les Cataphrygiens — les premiers qui ne croient pas que le Christ soit Seigneur, les seconds qui sont assez fous pour voir le saint Esprit en un scélérat nommé Montan, — et beaucoup d'autres semblables, sont baptisés quand ils viennent à la sainte Eglise, car on ne peut appeler baptême ce qu'ils ont reçu pendant leur stage dans l'erreur sans que ce fût le moins du monde au nom de la sainte Trinité. Il ne faut donc pas dire qu'il y ait dans ce cas réitération du baptême, puisque, ainsi que je l'ai dit, (le premier baptême) n'avait pas été administré au nom de la Trinité.

TIMOTHÉE DE CONSTANTINOPLE

199. — Περὶ τῶν προσερχομένων τῇ ἁγίᾳ Ἐκκλησίᾳ. (P. G., LXXXVI, 20). Constantinople. Début VII^e siècle ¹.

Μοντανὸς Παράκλητον ἑαυτὸν προσή-
γόρευσεν· δύο πορνικὰς ἐπαγόμενος
γυναίκας. Πρίσκιλλαν καὶ Μαξίμιλλαν.
ἅς καὶ προφήτιδας ὠνόμασεν· καὶ Πέ-
5 πουζαν, κωμῆδιον Φρυγίας, Ἱερουσαλήμ
ὠνόμασεν, καὶ γάμους ἐπέτρεπεν λύεσθαι,
καὶ βρωμάτων ἀποχάς (cf. I *Tim.*, IV,
3)· καὶ τὸ Πάσχα διέστρεψε· καὶ τὰς τρεῖς
ὑποστάσεις τῆς ὁμοουσίου θεότητος εἰς
10 ἐν συναρῆϊ πρόσωπον χεόμενον. Οἷτινες
αἷμα συμφύρουσιν ἀλφίτοις εἰς μετάληψιν·
οὗ τὴν μέθεξιν ἄρνούονται αἰδούμενοι.

Montan s'est donné à lui-même le nom de Paraclet ; il s'est fait suivre de deux courtisanes, Priscilla et Maximilla, qu'il appelait prophétesses. Il a nommé Jérusalem le petit bourg de Pépuze. Il ordonnait de dissoudre les mariages et de s'abstenir de certains mets. Il a bouleversé la Pâque. Il a resserré en une seule personne les trois hypostases de la divinité consubstantielle. Ils mêlent du sang à de la farine pour la communion : mais par honte ils nient le fait.

200. — *Ibid.* (P. G., LXXXVI a, 61).

Les Sévéristes (ou Théodosiens ou Cononistes) traitent de Sabelliens, de *Montanistes*, de Photiniens, de Noétiens, etc., les disciples de Damien et de Paul.

201. — *Id.*, *Ex Niconis Pandecte*, (P. G., LXXXVI a, 69) ².

15 Καὶ οἱ μὲν βαπτιζόμενοι εἰσὶν οἷδε·
Τασκοδρογοί· Μαρκιωνισταί, ἧγγουν
Ἄρτοτυρίται· Σακκοφόροι, οἱ καὶ Ἀπο-

Sont assujettis à recevoir le baptême [lors de leur passage à l'Eglise] : les Tascodrogites ; les

¹ BARDENHEWER, p. 397 ; DCB, IV, 1035.

² Il s'agit des *Pandectes de interpretationibus mandatorum diuinorum* du moine Nicon (XI^e s.).

τακτίται· Βαλεντῖνοι οἱ καὶ Βασιλεῖδαι
καὶ Ἑρμαῖοι καλούμενοι· Νικόλαῖται·
Μοντανισταί, οἱ καὶ Πεπουζηνοί· Μα-
νιχαῖοι· Εὐνομιανοί, ἢ τ' Ἀνόμοιοι·
5 Παυλιανισταί, οἱ ἀπὸ Παύλου τοῦ
Σαμοσατέως, κ. τ. λ.

Marcionistes, ou Artotyrites ; les
Saccophores, aussi appelés Apo-
tactites ; les Valentiniens, aussi
appelés Basilidiens et Erméens ; les
Nicolaites ; les Montanistes, aussi
appelés Pépuzites ; les Manichéens ;
les Eunoméens ou Anoméens ; les
Paulianistes, disciples de Paul de
Samosate, etc.

ISIDORE D'ESPAGNE

202. — *Etymologiae*, VIII, v, 27 (EHLER, *Corpus Haereseol.*, I, 305 ;
P. G., LXXXII, 300). Séville. Premier tiers du VII^me siècle¹.

Cataphrygiis nomen provincia
Phrygia dedit. quia ibi exstiterunt
auctores eorum Montanus, Prisca
10 et Maximilla : hi aduentum Spiri-
tus sancti non in Apostolis, sed in
se traditum asserunt.

C'est la province de Phrygie qui a
donné aux Cataphrygiens leur nom,
parce que c'est là que sont apparus
les fondateurs de la secte, Montan,
Prisca et Maximilla. Ils soutiennent
que l'Esprit-Saint est venu, non pas
dans les Apôtres, mais en eux.

SOPHRONIUS DE JÉRUSALEM

203. — *Ep. Synod. ad Sergium* (P. G., LXXXVII, 3190) Jérusalem. Peu après 634².

Μοντανός, Πρίσκιλλά τε καὶ Μαξι-
μίλλα. αἱ τούτου μανιώδεις μαθήτριαι.

[Dans une énumération d'héré-
siarques] : Montan, avec Priscilla et
Maximilla, ses extravagantes élèves.

¹ BARDENHEWER, p. 568 ; MANITIUS, *Gesch. der latein. Liter. der Mittelalters*, I, p. 60. Le § 22 d'Isidore est consacré aux Artotyrites ; le § 61 aux Tertullianistes.

² BARDENHEWER, p. 488.

CHRONICON PASCHALE

204. — ccxli, Ol, 3^e année, Mamertino et Rufo Coss. (P. G., xcii, 642; L. DINDORF, Bonne, 1832, I, p. 490). Probablement Constantinople. Entre 631 et 641 ¹.

Ἡ κατὰ Φρύγας ἄθεος ψευδοπροφητεία
Μοντανοῦ καὶ τῶν σὺν αὐτῷ παραπλήγων
γυναικῶν αὐτοῦ Πρισκίλλας καὶ Μαξι-
μίλλας συνέστη, ἔτι δὲ καὶ Ἀλκιβιάδου
5 καὶ Θεοδότου· καθ' ὧν συνεγράψατο ὁ
ἐν ὁσίᾳ τῇ μνήμῃ Ἀπολλινάριος Ἱερα-
πόλεως ἐπίσκοπος καὶ Μιλτιάδης συγ-
γραφεὺς, καὶ ἄλλοι πολλοί, ἐν οἷς καὶ
Σαραπίων Ἀντιοχείας ἐπίσκοπος.

La pseudoprophétie athée de chez
les Phrygiens se constitua avec
Montan, Priscilla et Maximilla, les
femmes démentes qui l'accompa-
gnaient, et aussi Alcibiade et Théodo-
dote. Contre eux écrivit l'évêque de
Hiérapolis, Apollinaire, de sainte
mémoire, l'écrivain Miltiade, et
beaucoup d'autres, parmi lesquels
Sérapion, évêque d'Antioche.

CONCILE QUINISEXTE ou in TRULLO

205. — c. 95 (MANSI, *Ampliss. Coll. Conc.* [rééd. Welter], t. XI, p. 984).
Constantinople. Entre 692 et 701 ².

Renouvelle le 7^e canon du II^e Concile œcuménique : voir plus haut, n^o **176**.

PSEUDO-HIERONYMUS

206. — *Indiculus de Haeresibus*, xix-xx (EHLER, *Corp. Haereseol.*, I, 292). Sans doute
postérieur à Isidore de Séville ³.

10 XXI. Cataphrygarum haeresis XIX. Les initiateurs de l'hérésie
auctores sunt Montanus, Prisca et des Cataphrygiens sont Montan,

¹ KRUMBACHER, p. 337; BARDENHEWER, p. 480.

² HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des Conciles*, III, t. 561 : cf. p. 574.

³ Voir plus haut l'*Introduction*.

Maximilla, in quibus Montanus
 paraclitum et Priscam et Maximil-
 lam prophetas deceptorum homi-
 num uanissimus error obseruat.
 5 Sunt huius haeresis, immo perdi-
 tionis, infanda mysteria. Nam quo-
 tannis unum infantem anniculum
 perfectum offerunt, ac compuncto
 uulneribus eius corpusculo in fa-
 10 rinam sanguinem eius suscipiunt,
 sicque panem huius ex scelestissimi
 frumenti admixtione facientes dia-
 bolicum edunt eucharistiae feralis-
 simae sacramentum. Infans autem,
 15 si ex compunctione uulneris obierit,
 obseruatione martyrii colitur : si
 vixerit, pro ueneratione summi sa-
 cerdotis aspicitur.

Contra horum supra memora-
 20 torum prophetas Apollonius, uir
 disertissimus, scripsit insigne uo-
 lumen et longum, asserens Mon-
 tanum et insanos eius uates pe-
 riisse suspendio, et multa alia, in
 25 quibus de Prisca et Maximilla
 refert : Si negant accepisse mu-
 nera, confiteantur non esse pro-
 phetas qui accipiunt, et mille hoc
 testibus approbabo. Sed et ex aliis
 30 fructibus probantur prophetae. Dic
 mihi, crinem fucat propheta ? stibio
 oculos linit ? propheta ad tabulas
 ludit et tesseris ? propheta fenus
 accipit ? Respondeant utrum haec
 35 fieri liceat, an non. Meum est pro-
 bare quia fecerunt.

Prisca et Maximilla. L'erreur stu-
 pide d'hommes illusionnés vénère
 en Montan le Paraclet, en Prisca et
 Maximilla des prophétesses. Cette
 hérésie, disons mieux, ce fléau, a
 d'abominables mystères. Tous les
 ans, ils offrent un enfant d'une
 année accomplie ; ils transpercent
 son corps de blessures et en reçoivent
 le sang dans de la farine ; de
 cet horrible mélange ils composent
 du pain qui leur sert à accomplir
 le sacrement diabolique de la plus
 détestable eucharistie. Si l'enfant
 meurt de ses multiples piqûres, il
 est honoré comme un martyr ; s'il
 vit, il reçoit les honneurs dus au
 grand-prêtre.

Contre leurs prophètes un homme
 éminent, Apollonius, a écrit un
 ouvrage étendu et remarquable où
 il affirme que Montan et ses pro-
 phétesses insensées se pendirent, et
 moururent ainsi. Il rapporte bien
 d'autres traits encore, parmi lesquels
 ceux-ci, au sujet de Prisca et de
 Maximilla : « Si elles nient avoir
 reçu des présents, qu'elles convien-
 nent donc que ceux qui en reçoivent
 ne sont point des prophètes et alors
 je ferai la preuve avec mille témoins.
 Mais il y a d'autres fruits encore
 par où les prophètes se révèlent
 comme authentiques. Dis-moi, est-
 ce qu'un prophète se teint les che-
 veux ? est-ce qu'il s'enduit de fard
 les paupières ? est-ce qu'il joue avec
 des dés sur les tables ? un prophète

XX. Artotyritae in sanctis mysteriis suis ad uicem eucharistiae panuntur et caseo, dicentes a primis hominibus oblationem a fructibus terrae et a fructibus ouium fuisse celebratam.

reçoit-il des présents ? Qu'elles répondent : cela est-il permis ou non ? A moi de démontrer qu'elles ont fait tout cela.

XX. Les Artotyrites se servent de pain et de fromage dans leurs mystères sacrés en guise d'eucharistie. Ils allèguent que c'est avec les fruits de la terre et les produits des brebis que les premiers hommes ont offert leurs sacrifices.

PSEUDO-CHRYSOSTOME

207. — Ὁμιλία περὶ Ψευδοπροφήτων, v-vi (P. G., LIX, 559). Date incertaine ¹.

V. Πέτρος ἀπόστολος ἐν Ρώμῃ τοῦ Σίμωνος βλασφημοῦντος οὔτε πρὸς ὄραν ἐσιώπησεν, ἀλλ' ἐλέγξας τῇ ἀπο-
10 λεία παρέδωκεν. Ὁμοίως δὲ καὶ τὸν
τούτου υἱὸν, μᾶλλον δὲ τοῦ διαβόλου,
Μοντανὸν τὸν μιαρὸν καὶ ἀκάθαρτον
καὶ ἄθεον μετὰ τῶν δύο μαγαλίθων
σπουδῇ πολλῇ ὁ ἀπόστολος ἐλέγξας καὶ
15 ἀντίθεον ἀποδείξας καὶ ψευδόχριστον
καὶ ψευδοπροφήτην ἐρέμωσεν.

VI. Ποῦ γὰρ εἰσιν οἱ ποτε τὴν
Ἐκκλησίαν πολεμήσαντες, βασιλεῖς καὶ
δυνασταὶ καὶ σοφοί : οὐχὶ διεσκορ-
20 πίσθησαν καὶ ἀπώλοντο, καὶ ἐγένοντο

A Rome l'apôtre Pierre ne garda pas le silence, au moment voulu, quand Simon blasphémait. Il le réfuta et le livra à sa perte. Il en va pareillement du fils de Simon, ou plutôt du fils du démon, Montan le souillé, l'impur, l'athée, avec ses deux femmes adultères. L'Apôtre le réfuta avec un grand zèle, montra en lui un ennemi de Dieu, et réduisit au silence le pseudochrist et pseudoprophète (qu'il était).

Où sont ceux qui jadis ont combattu l'Eglise, rois, gouverneurs, philosophes ? Ne sont-ils pas dispersés, morts, réduits à rien ? Où est

¹ Au § vi sont cités parmi les défunts : Aérius, Nestorius, Euodius, Basile le Grand, Athanase, Grégoire de Naziance, Ephrem. Composé en Asie Mineure, au VII^e siècle, d'après J. FLAMION, dans la *Rev. d'Hist Ecclés.*, t. XII (1911), p. 441, n. 3.

εἰς οὐδέν· ποῦ γὰρ τό γαυρίαμα καὶ
 ἡ θρασύτης τῶν Ἰουδαίων· ποῦ Σί-
 μων ὁ μάγος ὁ πρῶτος ἐν αἵρέσει, ὁ
 μαθητὴς τοῦ ἀντιχρίστου καὶ πρόδρο-
 5 μος· ποῦ τὸ κακὸν τούτου γέννημα,
 καὶ τῆς τούτου μανίας καὶ ἀσελγείας
 διαδόχος Μοντανός, ὁ τῶν κακῶν
 ἑξαρχος μετὰ τῶν δύο μοιχαλίδων, καὶ
 τὰ τούτων λεγομένα μυστήρια, τὰ
 10 θαυραῖα σιωπῆς ἄξια, τὰ θδελυκτὰ καὶ
 ἀκάθαρτα...· Οὐχὶ πάντες ἀπόλωντο·

l'arrogance, l'audace des Juifs? Où
 est Simon le Magicien, le premier
 hérétique, disciple et précurseur de
 l'antechrist? Où est son funeste
 rejeton, l'héritier de sa folie et de
 son impudence, Montan, prince du
 mal, avec ses deux adultères? Où
 sont ses prétendus mystères, dignes
 d'un silence profond, abominables
 et impurs..... Tout cela n'est-il pas
 défunt?

GERMAIN DE CONSTANTINOPLE

208. — *Ad Antimum diaconum narratio de sanctis synodis et de subortis iam inde
 ab origine apostolicae praedicationis haeresibus,*
 iv-v (P. G., xcviij, 44). Constantinople. Peu après 726 ¹.

IV. Ἐπι δὲ Μανιχαῖοι καὶ Μοντανοί,
 καὶ οἱ τούτοις προσόμοιοι ἀνέστησαν κατ'
 αὐτῆς, οὐ τοὺς τυχόντας αὐτῇ παρέχοντες
 15 ἀγῶνας...

V. Τῶν δὲ Μοντανῶν διάφορος εἶναι
 λέγεται δόξα, καὶ οὐ μονομερής, ἀλλὰ
 πολύτροπος. Τὸ δὲ τέλειον αὐτῶν δόγμα
 ἐν τούτοις ἐστίν, ὅτι τε αὐτὸν τὸν
 20 Μοντανὸν λέγουσιν εἶναι τὸ Πνεῦμα τὸ
 ἅγιον, καὶ πάλιν τὸν αὐτὸν Λόγον καὶ
 Πνεῦμα. Ἐπι δὲ καὶ ὀκτὼ οὐρανοὺς
 εἶναι νομοθετοῦσι, κολαστήριά τε φοβερά
 ἐν τῷ μέλλοντι αἰῶνι ἐξηγοῦνται, δρά-
 25 κοντὰς τινὰς καὶ λέοντας ἐκ τῶν μυκτή-
 ρων πῦρ ἀποπέμπειν μέλλοντας καὶ

IV. Les Manichéens, les Monta-
 nistes, et leurs pareils se sont aussi
 dressés contre l'Eglise, et lui ont été
 l'occasion de luttes non médiocres...

V. Différente est, dit-on, l'erreur
 des Montanistes. Elle n'est point
 simple, mais fort variée. Leur dogme
 essentiel consiste en ceci qu'ils pré-
 tendent que Montan est l'Esprit
 saint, et qu'il est aussi tout à la
 fois, le Logos et l'Esprit. Ils posent
 en principe qu'il y a huit ciels. Ils
 exposent en détail les châtiments
 affreux du monde à venir : il y
 aura là, disent-ils, des dragons et

¹ BARDENHEWER, p. 502.

κατακαίειν τοὺς ἀδίκους καὶ ἑτέρους ἀποκρέμασθαι ἀπὸ τῶν σαρκῶν, καὶ ἄλλα τινὰ πλήρη ματαιοσύνης μυθολογοῦσιν. Εἰς κρίσιν δὲ τοὺς ἐκ πορνείας ἢ μοιχείας 5 γεννηθέντας ἄγεσθαι καὶ κολάζεσθαι, ὑπὸ κολαστήρια τὰ δεινότατα, ὅτι τε μόνον ἐκ τούτων γεγέννηται, κἂν αὐτῶν ὁ βίος μὴ παράνομος πέφυκεν. Ἄλλ' οὐδὲ τοὺς ἀμαρτάνοντας ἔτι εἰς μετάνοιαν 10 δέχονται, ἢ τοὺς διγαμοῦντας συναχθῆναι μετ' αὐτῶν ἐν ταῖς συναγωγαῖς αὐτῶν ἀνέχονται, καὶ ἕτερα δὲ πάμπολλα παρόμοια τούτων ἐπιτελεῖται αὐτοῖς. Ταῦτα δὲ οἱ τῆς ἐξαιρέτου αὐτῶν τῷ 15 δοκεῖν μοίρας ἐπέγονται διαπράττεσθαι τῶν λοιπῶν, καὶ ἕτερα πλείω τούτων δεδρακότων ἔργα ἀσεβείας, καὶ τῷ βίῳ ἐπισφαλῆ, καὶ ἀρημνῶν πλήρεις ἀτραποὺς ἐξηπλωκότων· ἐλέγχεται δὲ καὶ τούτων 20 ἡ σκοτώδης νομοθεσία καὶ ὑπὸ τῶν πάλαι γεγεννημένων διδασκάλων ἡμῶν. Ἐπι δὲ καὶ σῶμά τινος ἱερέως τῆς θρᾶκης αὐτοψεῖ παραγεγονότος ἐν τῇ Ἀσίᾳ πρὸς Μοντανὸν, Γρατοῦ τότε ἀνθυπα- 25 τεύοντος, καὶ τὸν λαλοῦντα δι' αὐτοῦ καὶ τῆς Μαξιμίλλης δαίμονα ἐλέγξαντος· λοιπὸν δὲ καὶ ὑπὸ Βασιλείου τοῦ μεγάλου, καὶ Ἐπιφανίου τοῦ Κυπρίου μάλιστα κατὰ πασῶν τῶν αἰρέσεων 30 πραγματεῖαν ἔγγραφον ἐκθεμένου.

des lions qui souffleront le feu de leurs narines ; les méchants brûleront, tandis que d'autres seront suspendus par leur chair : et ils débite- tent bien d'autres fables aussi sottes. Selon eux, les enfants nés d'un commerce illicite ou adultère seront jugés et châtiés ; et leur punition sera terrible, pour le seul fait d'être nés de parents coupables, et lors même que leur vie ne serait pas criminelle. Ils n'admettent pas à la pénitence ceux qui ont péché, et n'autorisent pas les digames à prendre part à leurs réunions. On rencontre chez eux bien d'autres traits pareils à ceux-là. Tels sont les abus que ceux qui croient bon d'embrasser cette secte sont obligés de commettre, et ils se rendent coupables de bien d'autres œuvres impies ; ils mènent une vie équivoque et marchent dans des sentiers pleins de précipices. Leur ténébreux code de lois leur a attiré aussi les réfutations de nos anciens didascales. Il y eut un évêque de Thrace qui, allant trouver en personne Montan en Asie, sous le consulat de Gratus, réfuta le démon qui parlait par la bouche de Montan et de Maximilla. Ce démon fut dans la suite réfuté aussi par Basile le Grand et surtout par Epiphane de Chypre, qui a publié un traité contre toutes les hérésies.

JEAN DE DAMAS

209. — Περὶ αἱρέσεων, LXXXVII (P. G., xciv, 706). Couvent de Saint-Sabas, près de Jérusalem. Entre 743 et 754¹.

Οἱ Καταφρυγαστῶν, καὶ Μοντανιστῶν,
καὶ Ἀσκοδρουγητῶν· οἵτινες Παλαιὰν
καὶ Καινὴν Διαθήκην δέχονται· ἑτέρους
δὲ προφήτας παρεισάγονται, Μοντανόν
5 τινὰ ἀγροῦντες, καὶ Πρισκίλλαν.

Πεπουζιανοὶ, οἱ καὶ Κυντιλλιανοὶ,
οἷς συνάπτονται Ἀρτοτυρίται, αἱρέσεις
δύο. Ἐξ αὐτῶν μὲν εἰσὶ τῶν Καταφρυ-
γαστῶν· ἕτερα δὲ παρ' ἐκείνους δογμα-
10 τίζουσι, Πέπουζαν πόλιν τινὰ ἀνάμεσον
Γαλατίας, καὶ Καππαδοκίας, καὶ Φρυγίας
ἐκθειάζοντες, καὶ δὴ ταύτην Ἱερουσαλήμ
ἡγορευομένην, ἔστι δὲ καὶ ἄλλη Πέπουζα·
γυναίξιν δὲ ἀποδιδόντες τὸ ἄρχεῖν καὶ
15 ἱερατεῦειν. Μυοῦνται δὲ τινὰ, κατακεν-
τοῦντες νέον παῖδα βαφίσι γαλκαῖς.
ὡσπερ οἱ Καταφρυγαστῶν, καὶ τῷ αἵματι
αὐτοῦ ἄλευρον φράσαντες, καὶ ἄρτοποιή-
σαντες, προσφορὰν μεταλαμβάνουσι.

20 Καὶ δὴ τῆς Κυντιλλίης, ἧς Πρισκίλλης,
Χριστὸν ἐκείσε ἐν Πεπούζῃ, ἀποκεκα-

Les Cataphrygastes, les Montanistes et les Ascodrugites admettent l'Ancien et le Nouveau Testament, mais ils introduisent en fraude d'autres prophètes, un certain Montan et Priscilla, dont ils font grand bruit.

Les Pépuziens, appelés aussi Quintilliens, auxquels se rattachent les Artotyrites, forment deux hérésies. Ils font partie des Cataphrygastes eux-mêmes, mais ils enseignent d'autres doctrines qu'eux. Ils divinisent Pépuze, ville qui forme le point central entre la Galatie, la Cappadoce et la Phrygie, et ils la considèrent comme une Jérusalem. Il y a aussi une autre Pépuze. Ils permettent aux femmes de commander et d'exercer la prêtrise. Pour faire leurs initiations, ils tuent un jeune enfant avec des aiguilles d'airain, comme les Cataphrygastes, ils pétrissent avec son sang de la farine de froment, ils en font du pain et prennent leur part de l'oblation. Un de leurs contes est que le Christ se révéla à

¹ F. KATTENBUSCH, dans RE³, IX, 291. Cf. BARDENHEWER, p. 504.

λυφθαι ἐν εἴδει θηλείας μυθολογοῦσι.
Κέχρηται δὲ ὡσαύτως Παλαιᾷ καὶ
Καινῇ Διαθήκῃ, κατὰ τὸν νοῦν τὸν ἴδιον
μεταποιοῦμενοι.

Quintilla ou à Priscilla, là même,
à Pépuze, sous la forme d'une
femme. Ils se servent aussi de
l'Ancien Testament, mais en le
modifiant selon leur sens propre.

THÉODORE BAR KHONNI

210. — Cité par H. POGNON, *Inscriptions mandaïtes des coupes de Khouabir*. Paris, 1899, p. 174. (Extraits du XI^me livre du *Livre de scolies*). Syrie. Vers 800¹.

5 Tout en acceptant l'Ancien et le Nouveau Testament, ils admettent de
faux prophètes qui n'ont aucune valeur. Ils s'enorgueillissent de Montan
et d'une femme nommée Priscilla et les donnent comme prophètes. Les
Tascodrugites ont absolument les mêmes dogmes qu'eux, mais ils ont
en plus des mœurs faciles et relâchées ; ils s'adonnent à la bonne chère,
10 ils ont des unions impures et des pratiques honteuses.

IGNACE

211. — Βίος τοῦ ἐν ἀγίοις πατρὸς ἡμῶν Νικηφόρου IV, 26 (éd. DE BOOR, bibl. Teubneriana, Lipsiae [1880], p. 158, l. 25 ; P. G., c, 69). Les faits sont présentés comme de peu postérieurs à l'élévation de Nicéphore au patriarcat de Constantinople (12 avril 806).

...Ὅθεν ἐφ' ἑτέραν ὁδὸν αὐτὸν ὁ
ζῆλος ἐκίνει κατὰ τῶν ἀπίστων τρα-
πέσθαι καὶ ἀλλοκότων αἱρέσεων ἄρτι
τότε τῆς ἑαυτῶν ἐμβροντησίας ἀπηρυ-
15 θριασμένων τὰ πλήρη μύσους ἐπιτελούν-
των μυστήρια, Ἰουδαίους τέ φημι καὶ

Son zèle le poussait à se tourner
vers une autre route contre les in-
fidèles et les étranges hérésies qui,
justement alors, dans leur folie, célé-
braient impudemment leurs mys-
tères pleins d'infamie. C'est des

¹ RUBENS DUVAL, *La litt. syriaque*, 2^me éd. (1900), p. 214.

Φρύγας, καὶ τοὺς ἐκ τῆς τοῦ Μάνεντος
 τεθραϊκῆς τὸν τῆς ἀπιστίας κυκεῶνα
 προπινόντας. Διεξοδικώτερον τοιγαροῦν
 τὰ τῆς αὐτῶν ἀτόπου θρησκείας δι' ἐγ-
 5 γραφοῦ τόμου τῷ βασιλεῖ γνώριμα κατα-
 στήσας καὶ ὡς τῷ κοινῷ παντὶ γαγγραίνης
 δίκην λώβην παρέξοντα, εἰ ἐπὶ πλείον
 συγχωρηθεῖεν πράττειν ἢ βούλοιντο.
 δι' ἐντεῦξενος ἐνδειξάμενος. βάλλει μὲν
 10 τὴν Ἰουδαϊκὴν κυριοκτονίαν, βάλλει δὲ
 καὶ τὴν τῶν Φρυγῶν τερατώδη ἐρεσχε-
 λίαν. τιτρώσκει δὲ τὴν Μανιχαϊκὴν
 ὀνειρώξιν. ὡς μηδὲ χειλέων ἐκτὸς τὰ
 ἑαυτῶν ἄγχι προσέργεσθαι. ἐν ἀπορρήτῳ
 15 δὲ καὶ παραβύστῳ τὰ τῆς ἀπάτης αὐτῶν
 ὑπολαλεῖσθαι ληρήματα. Τὸ γὰρ παρρη-
 σιαζεσθαι ὑπὸ τῆς ἐξουσίας ἀφηρημένοι
 εἰς τὸ μηδὲ λαθραίως τι ποιεῖν οἱ
 δυσσεβεῖς περιέστησαν.

juifs que je parle, des Phrygiens,
 et de ceux qui buvaient aux men-
 songes de Manès le breuvage d'in-
 crédulité. Il fit donc connaître à
 l'empereur avec un certain déve-
 loppement, en un volume écrit, les
 absurdités de leur culte, et montra
 dans sa requête qu'elles empoison-
 neraient comme une gangrène tout
 le peuple, si on permettait (à ces
 hérétiques) de faire plus longtemps
 ce qu'ils voulaient. Alors il frappe
 le Juif décide, il frappe les mons-
 trueux bavardages des Phrygiens,
 il blesse les rêves manichéens, au
 point que leurs sacrilèges ne sor-
 taient plus hors de leurs lèvres, et
 qu'ils ne chuchottaient plus que dans
 le secret et le mystère les sottises de
 leur erreur. Car frustrés par l'Au-
 torité du droit de parler librement,
 les impies en furent réduits à ne plus
 rien faire, même clandestinement.

THEOPHANES

212. — *Chronographia*, A. M. 6120 (= 722 p. C.) (éd DE BOOR, Lipsiae [1883], p. 401 ; P. G., cviii, 809). Entre 810 et 815 ¹.

20 Τούτῳ τῷ ἔτει ἠνάγκασεν ὁ Βασιλεὺς
 τοὺς Ἑβραίους καὶ τοὺς Μοντανοὺς
 βαπτίζεσθαι. οἱ δὲ Ἰουδαῖοι ἀπροαιρέτως

Cette année-là le roi ² contraignit
 les Hébreux et les Montanistes à
 recevoir le baptême. Les Juifs qui

¹ KRUMBACHER, p. 342.

² Il s'agit de Léon III Flavius, surnommé Isaurus. Cf. J. PARGOIRE, *L'Eglise Byzantine de 527 à 847*, Paris, 1905, p. 202.

βαπτίζομενοι ἀπελούοντο τὸ βάπτισμα
καὶ ἐσθίουσιν μετελαμβάνον τὴν ἁγίαν
δωρεάν καὶ ἔχουσιν τὴν πίστιν. Οἱ δὲ
Μοντανοὶ διακμαντεύσαντες ἑαυτοὺς καὶ
5 ὀρίσαντες ἡμέραν εἰσῆλθον εἰς τοὺς
ὀρισμένους οἴκους τῆς πλάνης αὐτῶν καὶ
κατέκασαν ἑαυτούς.

étaient baptisés sans leur aveu se
lavaient pour effacer ce baptême.
Ils prenaient, pour le manger, le
saint Présent et ils souillaient la
foi. Quant aux Montanistes, après
avoir consulté les oracles et fixé un
jour, ils entrèrent dans les maisons,
indiquées d'avance, (où ils célé-
braient) leurs faux mystères, et ils
se brûlèrent eux-mêmes.

PHOTIUS

213. — Βιβλιοθήκη, XLVIII (P. G., CIII, 85). IX^e siècle, avant 858. Constantinople ¹.

Εὖρον δὲ ἐν παραγραφαῖς ὅτι οὐκ
ἔστιν ὁ λόγος Ἰωσήπου, ἀλλὰ Γαίου
10 τινὸς πρεσβυτέρου ἐν Ρώμῃ διατρίβοντος,
ὃν φασὶ συντάξαι καὶ τὸν Λαβύρινθον
οὗ καὶ διάλογος φέρεται πρὸς Πρόκλον
τινὰ ὑπέρμαχον τῆς τῶν Μοντανιστῶν
αἵρεσεως.

J'ai trouvé dans des annotations
marginales, que le traité [intitulé
Περὶ τοῦ Παντός] n'est pas de Jo-
sèphe, mais de Caius, un prêtre qui
vivait à Rome et qui, dit-on, a
composé aussi le *Labyrinthe*. On
cite encore de lui un dialogue contre
Proclus, partisan de l'hérésie des
Montanistes.

214. — *Ibid.*, CCXXXII (P. G., CIII, 1105).

15 Ἐνεγνώσθη βιβλίον Στεφάνου τινὸς
τριθεΐτου, ᾧ ἐπίκλην ὁ Γόβαρος....
Τίνας ὑπολήψεις εἶχεν ὁ ἁγιώτατος
Ἰππόλυτος περὶ τῆς τῶν Μοντανιστῶν
αἵρεσεως καὶ τίνας ὁ ἐν ἁγίοις τῆς
20 Νύσσης Γρηγόριος.

J'ai lu le livre d'un certain Sté-
phane Trithéite, surnommé Goba-
ros.... (Il y dit) quelle a été la
pensée de saint Hippolyte sur l'hé-
résie des Montanistes et quelle aussi
celle de saint Grégoire de Nysse.

¹ KRUMBACHER, p. 517.

LIBELLUS SYNODICUS

215. — (dans MANSI, *Sacr. Concil. noua et Amplissima Coll.*, rééd. Welter [1901], I, p. 723 et s.) Fin du IX^e siècle ¹.

Σύνοδος θεία καὶ ἱερὰ τοπική, ἐν
Ἱεραπόλει τῆς Ἀσίας, συναθροισθεῖσα
ὑπὸ Ἀπολλιναρίου, τοῦ ταύτης ὁσιω-
τατου ἐπισκοπου καὶ ἐτέρων εἰκοσιῆξ
5 ἐπισκόπων, ἀποκηρύξασά τε καὶ ἐκκο-
ψασα Μοντανὸν καὶ Μαξιμίλλαν, τοὺς
ψευδοπροφήτας· οἱ καὶ βλασφήμως,
ἦτοι δαιμονιῶντες, καθὼς φησιν ὁ αὐτὸς
πατήρ, τὸν βίον κατέστρεψαν. Σὺν
10 αὐτοῖς δὲ, κατέκρινε καὶ Θεόδοτον τὸν
σκυτεα.

Σύνοδος θεία καὶ ἱερὰ μερική, συνα-
θροισθεῖσα ὑπὸ τοῦ ὁσιωτάτου ἐπισκόπου
Ἀχιλλῶν, Σοτᾶ, καὶ ἐτέρων δωδεκάδεκα
15 ἐπισκοπων· ἧτις ἐλέγξασα ἀπεκήρυξε
τὸν σκυτέα Θεόδοτον, καὶ Μοντανόν, σὺν
Μαξιμίλλῃ, ὀκτακοσίους καὶ ἐβδομήκοντα
ὀκτὼ αἰῶνας δογματίζοντα, καὶ πνεῦμα
ἅγιον ἑαυτὸν εἶναι ἐπισημίζοντα.

20 Σύνοδος θεία καὶ ἱερὰ τοπική, ἐν
Γαλλίᾳ, συναθροισθεῖσα ὑπὸ τῶν ὁμο-
λογητῶν, ἀποκηρύξασα Μοντανὸν καὶ
Μαξιμίλλαν, ἧς ὁ ὅρος πρὸς τοὺς ἐν
Ἀσίᾳ πιστοὺς διέβη.

Un divin et saint Synode fut réuni à Hiérapolis d'Asie par Apollinaire, le très saint évêque de cette ville, et vingt-six autres évêques. Il rejeta et retrancha (de la Communion) Montan et Maximilla, les pseudo-prophètes, lesquels moururent d'une manière impie, ou possédés, comme le dit le même père. Avec eux (le synode) condamna aussi Théodote le corroyeur.

Un divin et saint Synode provincial, réuni par le très saint évêque d'Achillée, Sotas, et douze autres évêques, réfuta et rejeta Théodote le Corroyeur, ainsi que Montan, avec Maximilla, lequel enseignait à croire à huit cent soixante dix Eons, et se vantait d'être lui-même le Saint-Esprit.

Un divin et saint Synode provincial réuni en Gaule par les confesseurs condamna Montan et Maximilla. Cette décision parvint aux fidèles d'Asie.

¹ HEFELE-LECLERCQ, I, I, 128.

VITA S. STEPHANI IUNIORIS

216. — (P. G., c, 1110), IX^e siècle.

.. Μαρκος καὶ Τατιανὸς, Μοντανὸς καὶ Βαρδισανῆς. [Dans une liste d'hérésiarques] : ... Marcos et Tatien, Montan et Bardesane.

AGAPIUS (MAHBOUB) DE MENBIDJ

217. — *Histoire Universelle*, dans *Patrol. Orient*, t. VII, 516 (texte arabe).
Agapius fut évêque jacobite de Menbidj. X^me siècle¹.

Ensuite parut un nommé Mountanous (*sic*) qui prétendait être le Paraclet. Le Seigneur Christ — qu'il soit glorifié! — l'envoya dans le monde. Des disciples se rassemblèrent autour de lui et il se mit à enseigner la doctrine de l'impiété et de l'erreur. Alors on l'examina et on le chassa. Mais il fit des prosélytes et des partisans qui lui restèrent attachés jusqu'à sa mort.

THEOPHYLACTUS

218. — *Enarr. in Euang. Lucae*, xxiv (P. G., cxxiii, 1124). Achrida (Bulgarie)
Fin XI^e siècle².

Ποῦ λοιπὸν αἱ βορβορώδεις γλῶσσαι
10 τῶν βαπτισομένων εἰς Μοντανὸν, καὶ
Πρίσκιλλαν, καὶ Μαξιμίλλαν; Ἀληθῶς
οὐδεμία οὕτω τοῖς βαπτισομένοις ἄφεσις,
ἀλλὰ καὶ προσθήκη ἁμαρτιῶν ἐπιγίγνεται.

Où sont, au surplus, les langues impures de ceux qui se font baptiser au nom de Montan, de Priscilla et de Maximilla? En vérité, à ceux qui sont ainsi baptisés aucune absolution (n'est accordée) : ils ne font qu'accroître le nombre de leurs péchés.

¹ Cf. *Patrol. Orient.*, V, 561.

² KRUMBACHER, p. 133 et 463.

PAULUS

219. — *De Haeresibus liber*, xx (ŒHLER, *Corp. Haer.* I, 315). Fin XI^e siècle ¹.

Cataphrygiis nomen prouincia Phrygia dedit, quia ibi exstiterunt auctores eorum Montanus et Prisca et Maximilla. Hi aduentum Spiritus sancti non in apostolis, sed in se traditum asserunt. Aduersus hos scripsit Apollinarius, Hierapolitanus episcopus.

Aux Cataphrygiens, c'est la province de Phrygie qui a donné leur nom. Car c'est là qu'apparurent leurs chefs, Montan, Prisca et Maximilla. Ils prétendent que la venue de l'Esprit saint s'est réalisée non dans les Apôtres, mais en eux. Apollinaire, évêque de Hiérapolis, a écrit contre eux.

GEORGIUS CEDRENUS

220. — Σύνοψις Ἱστοριῶν (P. G., cxxi, 481). Fin XI^e s. ou début XII^e ².

Κόμοδος υἱὸς Μάρκου ἐβασίλευσε ἑπτὰ
10 μῆνας θ'... Ἀλλὰ καὶ Μοντανὸς
αἵρεσιάρχης τότε ἦν ὃς ἑαυτὸν Παρά-
κλητον ἔλεγεν εἶναι.

Commode, fils de Marcus, régna douze ans et neuf mois... C'est alors que vécut l'hérésiarque Montan qui disait être le Paraclet.

HONORIUS D'AUTUN

221. — *De Haeresibus libellus*, xlii (ŒHLER, *Corp. Haer.*, I, 329; P. L., clxxii, 237). Première moitié du XII^{me} siècle ³.

Cataphrygae a Phrygia prouincia dicti unde Montanus. Hi Spiritum sanctum non in apostolo, sed in se traditum asserunt.

Les Cataphrygiens sont ainsi appelés de la province de Phrygie, d'où Montan (était originaire). Ils soutiennent que l'Esprit saint est venu, non pas dans l'Apôtre, mais en eux.

¹ ACL, p. 152. Le chap. xvi de Paulus est consacré aux Artotyrites.

² KRUMBACHER, p. 638.

³ Voir plus haut, p. oo.

ZONARAS

222. — *In Canones SS. Apostolorum et Sacrorum Conciliorum... Commentarii* (P. G., cxxxvii, 347). Le passage en question est un commentaire du VII^e Canon du deuxième concile de Constantinople. Voir plus haut n° **176**. Fin XI^e siècle — milieu du XII^e s. ¹.

La notice résume quelques données élémentaires, y compris l'accusation de meurtre rituel.

THÉODORE BALSAMON

223. — *in Can., vi Conc. Constantin., II* (P. G., cxxxvii, 345). Antioche. XII^me siècle ². Notice analogue à celle de Zonaras, n° **222**.

CORPUS INSCRIPTIONUM GRAECARUM

224. — (t. IV [1877], p. 400, n° 8953). C'est l'une des inscriptions en mosaïque de l'église de Bethléem, où les canons des principaux conciles sont résumés. (Cf. *Dict. d'Archéol. chrét. et de Lit.*, t. II, 1, 828 (art. *Béthléem*.) Ces mosaïques furent exécutées par ordre de Manuel Commène Porphyrogénète (1143-1180) ³.

[Ἡ] ἁγία σύνοδος ἡ ἐν Λαοδικείᾳ τῆς Φρυγίας τῶν καὶ ἐπισκόπων γέγ[ον]εν διὰ Μοντανὸν καὶ [τ]α[ς] λοιπὰς ἐρέσεις· τού[τους] ὡς ἀρετικούς καὶ ἐχθρούς τῆς ἀληθείας ἡ ἁγία σύνοδος ἀνεθεμάτισεν. Le saint synode des évêques (réunis) à Laodicée en Phrygie eut lieu à cause de Montan et des autres hérésies. Le saint synode les anathématisa comme hérétiques et ennemis de la vérité.

¹ KRUMBACHER, p. 371.

² KRUMBACHER, p. 607.

³ DE VOGÜÉ, *les Eglises de la Terre-Sainte*, p. 64-65.

AUCTARIUM AQUICINCTINUM

225. — (= Supplément aux Annales d'Anchin [ancienne abbaye près de Douai]).
Ad Ann. 1183. (*Mon. Germ. Histor., Scriptorum* tomus VI [1844] p. 421. Fin XII^m s.¹.)

Transactis diebus natiuitatis dominice, Willelmus Remensis archiepiscopus et comes Flandrie Philippus in ciuitate Attrebatensi, de
5 secretis suis locuturi conueniunt. Ibi multarum heresium fraudes per quandam mulierem in terra comitis sunt detecte. Isti heretici nullius heresiarche utuntur presidio; quidam dicunt Manicheos, alii Catafrigas, nonnulli uero Arrianos, Alexander autem papa uocat eos Pateruios. Sed quicquid sint, oris
10 proprii confessione conuicti sunt heretici immundissimi. Multi sunt in presentia archiepiscopi et comitis accusati, nobiles, ignobiles, clerici, milites, rustici, uirgines, uidue et uxorate. Tunc decretalis sententia
20 ab archiepiscopo et comitis profixa est, ut deprehensi incendio traderentur, substantie uero eorum sacerdoti et principi resignarentur.

Après les fêtes de Noël, Guillaume, archevêque de Reims, et Philippe, comte de Flandre, se réunissent à Arras pour parler de leurs affaires secrètes. Là sont découvertes, grâce à une femme, les intrigues secrètes de beaucoup d'hérésies sur la terre du comte. Ces hérétiques ne se prévalent d'aucun hérésiarque. Certains disent qu'ils sont Manichéens, d'autres Cataphrygiens, quelques-uns (les croient) Ariens; mais le pape Alexandre les appelle Pateruiens. Quels qu'ils soient, ces hérétiques très impurs ont été convaincus par leurs propres aveux. Beaucoup ont été accusés en présence de l'archevêque et du comte : nobles, non nobles, clercs, soldats, paysans, jeunes filles, veuves, femmes mariées. L'archevêque et l'évêque ont fait publier la sentence suivante : les prisonniers seraient livrés au feu, leurs biens confisqués au bénéfice de l'évêque et du prince.

¹ Cf. *Mon. Germ., ibid.*, p. 280.

NICETAS CHIONATA

226. — *Thesaurus orthodoxae fidei*, l. IV, *adu. antearianas haereses*, § XX
(P. G., CXXXIX, 1284). Début XIII^e siècle ¹.

Notice rédigée d'après le *Panarion* d'Epiphane, et accompagnée de réfutations un peu plus personnelles, mais sans intérêt. Il mentionne l'accusation de meurtre rituel.

BARHEBRAEUS

227. — *Histoire des dynasties*, trad. de l'arabe par РОСОКЕ,
Oxford, 1663, p. 79. Syrie. XIII^me siècle ².

I	Prodiit etiam in regione Asiae Montanus, qui asseruit se Paracle- tum esse, quem promisit Christus missurum se in mundum.	Montan apparut aussi dans la région asiatic. Il prétendit qu'il était le Paraclet que le Christ a promis d'envoyer au monde.
---	--	---

CONSTANTINUS HARMENOPULUS

228. — *Libellus de opinionibus haereticorum* (P. G., CL, 25). Thessalonique.
Seconde moitié de XIV^e siècle ³.

Courte notice sans intérêt.

¹ Cf. CEILLIER, *Hist. Génér. des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris, 1858, XIV, 2, 1176. Il s'agit de Nicetas de Chonae (= Colosses, en Phrygie), mort en exil à Nicée vers 1216.

² RUBENS DUVAL, *La litt. syriaque*, 2^me éd., p. 409 et s.

³ R. V. SCHERER, dans *Wetzer und Welte's Kirchenlexicon*, V², 1508.

NICEPHORUS CALLISTUS

229. — Ἐκκλησιαστικῆς Ἱστορίας Βιβλία ΙΗ', IV, xxii à xxvi (P. G., cxlv, 1033).
Milieu du XIV^e siècle ¹.

Compilation d'Eusèbe et de Théodoret. Il laisse entendre que Priscilla et Maximilla étaient les femmes de Montan (τὰς ἑαυτοῦ γυναῖκας). Il mentionne comme un simple bruit l'accusation de meurtre rituel.

¹ von DOBSCHÜTZ, dans RE³, xiv, 21.



INDEX SCRIPTURAIRE

(Les chiffres de droite renvoient à la page et à la ligne.)

<i>Genèse</i> , I, 22	16	23	JÉRÉMIE, III, 22.	169	8
— II, 21	121	25 ; 124	— VIII, 4.	169	5
— II, 24	124	30	BARUCH, V, 5	177	19
— III, 16	141	22	EZÉCHIEL, IV, 12	119	22
— VI, 3	29	27	— IV, 14	119	25
— XV, 13	126	25	— XVIII, 23	177	17
— XXVII, 2	117	19	— XXVIII, 23	169	3
— XXVII, 33	162	21	— XLVIII, 30-35	19	4
<i>Exode</i> , XII, 18	210	9	JOEL, II, 28 . 7 17 ; 10 18 ; 27	7	7
— XV, 20	106	2		166	26
— XX, 18	180	13	MT., III, 17	220	19
<i>Levit.</i> , XI, 44-45	16	14	— V, 25	23	7
— XIX, 2	16	14	— V, 29-30	229	27
— XX, 7	16	14	— VI, 22	180	11
<i>Nombres</i> , V, 8	177	13	— VII, 15	71 28 ; 118	29
— XII, 7	119	9	— VIII, 29	134	31
<i>Deutéronome</i> , XIII, 1-3	205	12	— IX, 15	177	8
<i>Juges</i> , IV, 4.	55	25	— IX, 17	151	23
— XIII, 5 (voir l'Erratum)	56	22	— X, 9-10	80	15
<i>I Rois</i> , IX, 9	119	9	— X, 23	3	2
<i>IV Rois</i> , XXII, 14.	31	55	— X, 38	22	25
<i>Psa.</i> , V, 10	56	20	— XI, 30	30	13
— XVIII, 25-26	16	18	— XII, 31	113	15
— L, 19	177	15	— XII, 33	80	29
— CXV, II	125	3	— XIII, 25-26	44	10
— CXXXIII, I	41	32	— XIII, 30	44	29
— CXL, 3	152	13	— XIII, 41-42	44	29
<i>Sag.</i> , I, 7	158	35	— XIII, 43	131	15
<i>Proverbes</i> , XVI, 23	180	5	— XVI, 24	22	25
— XXX, 19.	192	4	— XVIII, 20	49	22
<i>Eccles.</i> , III, I	14 6 ; 33	12	— XIX, 6	98	28
ISAÏE, I, I	119	13	— XIX, 8.	34 17 ; 34	27
— I, 19	136	25	— XIX, 12	32	9
— VI, I	119	13	— XIX, 21	129	7
— LVIII, 14	136	25	— XXII, 14.	26	5
— LX, I	177	19	— XXIII, 34. . 73 13 ; 22 ; 96	16	16

— XXIV, 15	97	23	— II, I-II	184	24
— XXIV, 27	54	21	— II, 14	167	3
— XXV, 34	157	2	— II, 17	10	18
Mc, III, 29	8	8	— V, 3	97	9
LUC, I, 48. 105 27; 106 21; 160 4			— VI, 3 et s.	109	15
— II, 1	90	16	— IX, 1	103	16
— II, 36	56	3	— X, 10-II	161	3
— IX, 23	136	24	— X, 11 et s.	125	26
— IX, 33	20	15	— X, 14	127	14
— X, 16	134	15	— X, 34 et s.	161	24
— XII, 10	8	8	— XI, 2	162	4
— XII, 11-12	26	15	— XI, 27-28	127	24
— XIII, 33	54	4	— XI, 28	77 20; 127	29
— XVI, 16. 39 28; 92 18; 182 4			— XV, 32	77	20
— XXIV, 49	184	13	— XVI, 16	134	28
JEAN, I, 1	45	15	— XX, 29	229	17
— II, 18	115	29	— XX, 35	130	6
— III, 29	55	9	— XXI, 9 . 55 13; 77 21; 105 15		
— V, 43	132	5		140	22
— VII, 1	3	2	— XXI, 10	77	20
— VII, 37	136	24	— XXI, 11	127	21
— VII, 39	185	11	<i>Rom.</i> , II, 11	1	19
— X, 30 45 18; 101 8; 155 20			— III, 13	56	21
— XIV, 9	101 19; 155 21		— VIII, 5-6	16	28
— XIV, 10	13 33; 99 12		— VIII, 9	104	11
— XIV, 11	45 13; 155 17		— VIII, 18	105	10
— XIV, 16	103 28; 155 4		— XII, 3	10	27
— XIV, 16-17.	98 10		— XII, 6	118	21
— XIV, 17	158 23; 186 15		— XV, 1	130	6
— XIV, 18. 102 5; 102 20; 154 20			<i>I Cor.</i> , 1, 7	77	33
— XIV, 23	155 18		— II, 9	157	10
— XIV, 23-26.	99 24		— III, 16	158	31
— XIV, 28	153 12		— IV, 6	149	8
— XV, 26	154 5		— IV, 21	229	9
— XVI,	166 6		— V, 5	229	12
— XVI, 7	132 18		— VI, 19	104	8
— XVI, 7-8.	102 2		— VII, 3	15	7
— XVI, 12-13.	7 21; 13 32;		— VII, 5	15	25
14 29; 30 19; 157 20; 185 25			— VII, 7	32	12
— XVI, 14. 31 12; 132 20; 158 1			— VII, 17.	10	27
— XVI, 16 et s.	7 21		— VII, 29	17	21
— XVI, 18	158 2		— VII, 35	188	5
— XX, 22	158 26		— VII, 36	186	6
<i>Actes</i> , I, 11.	127 10		— VIII, 4-6	154 6	
— II, 1	166 9			11	13

— IX, 24 et s.	128	9	— IV, 16	133	12
— XI, 1	134	18	— VI, 9	1	19
— XI, 3	160	4	— VI, 11	77	33
— XI, 4 et s.	8 1 ; 8	2	<i>Phil.</i> , II, 5	153	11
— XI, 5 . 105 19 ; 106 9 ; 160	3		— III, 15	38	17
— XI, 19	27	14	— III, 20	19	1
— XII, 1	8	2	<i>Col.</i> , I, 10	16	21
— XII, 3	103 1 ; 163	20	— II, 19	118 2 ; 133	10
— XII, 7	118	19	<i>I Thess.</i> , II, 12	16	21
	—	22	— IV, 16	94	19
— XII, 8 ,	52	12	— V, 17	107	24
— XII, 31	96	18	<i>I Tim.</i> , I, 7	179	25
— XIII, 3	43	14	— I, 19	149	4
— XIII, 8	77 34 ; 95	4	— II, 12 . 56 12 ; 106 4 ; 141	25	
— XIII, 8-10	156	11		160	3
— XIII, 9	93 19 ; 169	36	— II, 14	160	25
— XIII, 9-10. 186 3 ; 189 8 ; 214	7		— III, 1	127	33
— XIII, 10	93	17	— III, 8-11	109	12
— XIII, 9-12	95	14	— IV, 1	12 3 ; 53 7 ; 53	21 ;
— XIII, 11-12	156	23		127 31 ; 128	1
— XIII, 12	94 15 ; 170	2	— IV, 2	1	5
— XIV, 1	96	19	— IV, 3 . 36 12 ; 42 13 ; 128	2	
— XIV, 23-25	96	30		129 4 ; 190	20
— XIV, 32	171	13	— V, 11	130	10
— XIV, 34	55	4	— V, 14	130 16 ; 168	7
— XIV, 35	56	9	<i>II Tim.</i> , III, 18	149	4
— XIV, 40	8	2	<i>Hebr.</i> , VI, 4 et s.	176	17
— XV	97	12	— VI, 9	176	20
<i>II Cor.</i> , I, 21-22	104	30	— XII, 21	126	22
— I, 22	104	2	I PIERRE, IV, 5	100	21
— III, 18	103	12	— V, 8	229	18
— V, 5	104	2	II PIERRE., I, 18	134	13
— V, 17	152	2	— III, 3	1	8
— XIV, 33	176	8	I JEAN, I, 1 et s.	11	2
<i>Gal.</i> , III, 1	88 11 ; 170	19	— II, 18	39	9
— III, 28	98 25 ; 141	4	— IV, 18	26	4
— IV, 22	106	31	— IV, 1	110 14 ; 115	28
— IV, 24	106	33	<i>Apoc.</i> , II, 18	142 3 ; 143	9
— IV, 26	18	27	— XXII, 18-19	70	7
— V, 17	29	21	— VI, 9	22	8
<i>Eph.</i> , II, 21	133	12	— XXI, 2	19	5
— IV, 1	16	21	<i>Doctr. des Apôtres</i> , XI, 12	79	15

INDEX DES TEXTES TRADUITS

- Acta disputationis S. Achatii* : 61.
- Agapius de Menbidj : *Hist. Univ.* : 217.
- Ambrosiaster, *In Ep. ad Tim.*, III, II : 83.
- *In Ep. ad Thess.*, v : 84.
- Anastase le Sinaïte, *Hodegus* : 196.
- Anonyme antimontaniste, *ap.* Eusèbe
H. E., V, xvi et s.... 8 ; cf. 70.
- Apollonius, *ap.* Eusèbe, *H. E.*, V,
xviii : 9 ; cf. 70.
- Ascensio Isaïae*, III, 21-31 : 1.
- Athanase, *Ep. de Syn. Arimini*, IV : 77.
- *Or. contra Arianos*, XLIII : 77 bis.
- Auctarium Aquicinctinum* : 225.
- Saint Augustin, *de Agone christiano*,
xxviii : 139.
- *Contra Faustum*, XXXII, xvii : 140.
- *Ep.* cxviii, 12 : 141.
- *Ep. ad Iulianam uiduam*, IV, 6 : 142.
- » » v, 7 : 143.
- *de Haeres. liber*, xxvi-xxviii : 144.
- » lxxxvi : 145.
- *Ep.* ccxxxvii, 2 : 146.
- *Serm.*, cclii : 147.
- Barhadbeschaba, *Hist. des Saints*
Pères qui ont été persécutés à
cause de la vérité : 197.
- Barhebraeus, *Hist. des Dynasties* : 227.
- Basile de Césarée, *adu. Eunomium*,
II, xxxiv : 82.
- *Ep.*, clxxxviii, Amphilochio *de*
Canonibus, I : 86.
- Canon de Muratori*, l. 81-85 : 11.
- Cassiodore, *Hist. tripartita*, IX, xxxix : 194.
- Celse, *ap.* Origène, *Contra Celsum*,
VII, viii-x : 6.
- Chronicon Paschale* : 204.
- Clément d'Alexandrie, *Strom.*, IV,
xiii, 93 : 49.
- » VII, xvii, 108 : 50.
- Codex Iustinianus*, I, v, 18 : 188.
- I, v, 19 : 189.
- I, v, 20 : 190.
- I, v, 21 : 191.
- Codex Theodosianus*, XVI, v, 34 : 153.
- XVI, v, 40 : 154.
- XVI, v, 48 : 155.
- XVI, v, 57 : 156.
- XVI, v, 59 : 157.
- XVI, x, 24 : 158.
- XVI, v, 65 : 159.
- Concile de Laodicée, c. viii : 76.
- Concile *in Trullo* : 205.
- Constantinus Hermenopolus, *Libellus*
de opin. haereticorum : 228.
- Corpus inscriptionum graecarum*,
n° 8953 : 224.
- Corpus inscriptionum latinarum*,
n° 2272 : 152.
- Cosmas Indicopleustes, *Topog. christiana*, v : 192.
- Cyrille de Jérusalem, *Catech.*, XVI,
viii : 75.
- Didyme d'Alexandrie, *de Trin.*, II,
xv : 102.
- » III, xviii : 103.
- » III, xix : 104.
- » III, xxiii : 105.
- » III, xxxviii : 106.
- » III, xli : 107.
- *Fragm. in Actus Apost.*, x, 10 : 108.

- *Comm. in Ep. sec. ad Cor.*, v, 12 : **109.**
- Épiphane de Salamis, *Panarion*, XLVIII : **88.**
- *Panarion*, XLIX : **89.**
- » LI, XXXIII : **90.**
- » LXXIX : **91.**
- Epistola synodi Sardicensis Orientalium* : **74.**
- Eusèbe de Césarée, *H. E.*, II, XXV, 5 : **66.**
- *H. E.*, IV, XXVII : **67.**
- » V, III, 4 : **68.**
- » V, XIV, : **69.**
- » V, XVI-XIX : **70.**
- » VI, XX, 3 : **71.**
- *Vita Constantini*, III, LXIII-LXVI : **72.**
- Filastre : voir Philastre.
- Firmilien de Césarée, *Ep.*, LXXV, 7 : **62.**
- *Ep.*, LXXV, 10 : **63.**
- » » 19 : **64.**
- Gennadius de Marseille, *de Eccles. Dogm.*, XXII : **184.**
- Georgius Cedrenius, *Hist. compendium* : **220.**
- Germanus, *Narr. de Sanctis synodis*, v : **208.**
- Grégoire de Naziance, *Or.*, XXII, XII : **97.**
- *Carminum*, l. II, sect. I, *de vita sua*, v. 1152 et 1174 : **98.**
- Grégoire le Grand, *Ep.*, XI, LXVII : **198.**
- Hilaire de Poitiers, *Contra Constantium liber unus*, XI : **80.**
- *ad Constantium Augustum*, II, VII : **81.**
- Hippolyte de Rome, *in Dan.*, III, XX : **14.**
- *Philosoph.*, VIII, XIX : **58.**
- » X, XXV-XXVI : **59.**
- Honorius d'Autun, *de Haer. libellus*, XLII : **221.**
- Ignatius, *Vita Nicephori* : **211.**
- Irénée de Lyon, *Haer.*, III, XI, 9 : **7.**
- Isidore d'Espagne, *Etymol.*, VIII, v, 27 : **202.**
- Isidore de Péluse, *Ep.*, I, LXVII : **177.**
- *Ep.*, I, CCXLII : **178.**
- » I, CCXLIII, : **179.**
- » I, CCXLIV : **180.**
- » I, CCXLV : **181.**
- » I, CDXCIX : **182.**
- » I, D : **183.**
- Jean d'Asie, *H. E.* : **195.**
- Jean de Damas, *de Haer. liber*, LXXXVII : **209.**
- Saint Jérôme, *Chron. ad ann. 2187* : **112.**
- *Ep.*, XLI : **113.**
- *Comm. in Gal.*, II, II : **114.**
- *Comm. in Eph.*, II, III : **115.**
- *De viv. illust.*, XXIV : **116.**
- » XXVI, : **117.**
- » XXXVII : **118.**
- » XXXIX : **119.**
- » XL : **120.**
- » XLI : **121.**
- » LIII : **122.**
- » LIX : **123.**
- *Comm. in Naum*, Prologus : **124.**
- *Comm. in Habacuc*. Prol. : **125.**
- *Adu. Iovinianum*, II, III : **126.**
- *Comm. in Euang. Matthaei*, I (IX, 15) : **127.**
- *Ep.*, LXXXVII, 4 : **128.**
- » LXXXIV, 2 : **129.**
- » LXXXIV, 4 : **130.**
- *Contra Vigilantium*, VIII : **131.**
- *Comm. in Is.*, Prologus : **132.**
- » I, I : **133.**
- *Ep.*, CXXXIII, 4 : **134.**
- Lactance, *Diu. Inst.*, IV, XXX, 10 : **65.**
- Lettre des fidèles de Vienne et de Lyon aux Églises d'Asie et de Phrygie* : **5** : cf. **68.**
- Libellus Synodicus* : **215.**
- Liber Pontificalis* : **318.**

- Licinius, Melanius, Eustochius, *Epist. Louocato et Catiherno presbyteris* : **187.**
- Macarius Magnes, *Apocriticus*, IV, xv : **135.**
- Marius, Mercator, *Translationes uar. opusc. Nestorii...*, xviii : **160.**
- Marouta de Maipherkat, *de Sancta Nicaena Synodo* : **151.**
- Martyrium Pionii*, xi, 1-2 : **60.**
- Martyrium Polycarpi*, iv : **2.**
- Montan, fragment des *Odes* : **4.**
- Μοντανιστοῦ καὶ Ὁρθοδόξου Διαλέξεις : **79.**
- Nicephorus Callistus, *H. E.*, IV, xxii : **229.**
- Niceta de Remesiana, *de Symbolo*, x : **87.**
- Nicetas Acominat, *Thesaurus orthod. fidei*, IV, xx : **226.**
- Optat de Milène : *de Schism. Donatistarum*, I, ix : **85.**
- Origène, *de Princ.*, II, vii, 3 : **52.**
- *In Mt.*, xv, 30 : **53.**
- » xxviii : **54.**
- » xlvii : **55.**
- *In Sancti Pauli Epist. ad Cor.*, xiv, 36 : **56.**
- *In Epist. ad Titum* : **57.**
- Pacien de Barcelone, *Ep. I ad Sympronianum*, I-II : **92.**
- » » III : **93.**
- » » II, II : **94.**
- » » II, III : **95.**
- » » III, I : **96.**
- Passio ss. Felicitatis et Perpetuae*, § I : **12.**
- Paulus, *de Haer. liber*, xx : **219.**
- Philastre de Brescia, *Liber de Haer.*, xlix : **100.**
- *Liber de Haer.*, lxxiv-lxxvi : **101.**
- Photius, *Bibliotheca*, xlvi : **213.**
- » ccxxxii : **214.**
- Praedestinatus*, I, xxvi-xxviii : **174.**
- » lxxxvi : **175.**
- Priscillien, *Liber Apologeticus*, xxvii : **99.**
- Procope, *Hist. arcana*, xi, 14 et s. : **193.**
- Prosper d'Aquitaine, *Chronicon* : **162.**
- Pseudo-Ambroise, *Sermo XLVI*, iv, 10-11 : **148.**
- Pseudo-Athanase, *Synopsis Script. sacrae, Canticum Canticorum*, xvi : **136.**
- *Sermo contra omnes Haer.*, x : **78.**
- Pseudo-Canon VII du 2^{me} Concile œcuménique : **176.**
- Pseudo-Chrysostome 7^{me} sermon sur la Pâque : **185.**
- *Sermo de Spir. s.*, x : **149.**
- *In Incarn. Domini nostri Iesu Christi*, vii : **150.**
- *Sermo de Pseudoprophetis*, v-vi : **207.**
- Pseudo-Didyme, *Enarr. in epist. diui Ioh. primam*, iv, 2-3 : **110.**
- Pseudo-Gélase, *Notitia libr. apocryph. qui non recipiuntur* : **186.**
- Pseudo-Hieronymus, *Indic. de Haeresibus* : **206.**
- Pseudo-Pionius, *Vita Polycarpi*, II : **111.**
- Pseudo-Tertullien, *Adv. omnes Haer.*, vii : **51.**
- Rufin d'Aquilée, *Hist. eccl.* : **137.**
- Sérapion d'Antioche, *ap. Eusèbe, H. E.*, V, xix : **10 ; cf. 70.**
- Socrate, *H. E.*, I, xxiii, 7 : **163.**
- » II, xxxvii : **164.**
- » VII, xxxii, 20 : **165.**
- Sophronius, *Ep. ad Sergium* : **203.**
- Sozomène, *H. E.*, II, xviii, 3 : **166.**
- *H. E.* II, xxxii 1, et s. : **167.**
- » VII, xviii, 5-6 : **168.**
- » VII, xviii, 12 : **169.**
- VII, xix, 2 : **170.**
- » VII, xix, 7 : **171.**
- Tertullien, *de virg. uel.*, I : **13.**
- *de Exh. Cast.*, x : **15.**

INDEX DES NOMS PROPRES

- Ἄαρών, 55, 26; 106, 1.
 Ἄβραάμ, 106, 30; 126, 15, 22.
 Ἄγαβος, 77, 18; 127, 15.
 Ἄγκυρα, 70, 9.
 Ἄγχιάλος, 83, 22.
 Ἄδάμ, 121, 25, 30; 122, 6; 123, 23.
 Ἄδριανός, 115, 3, 6.
 Αἴγυπτος, 211, 5.
 Αἴλιος Πούπλιος Ἰούλιος, 83, 19.
 Αἰμίλιος Φρόντινος, 80, 31.
 Ἀλέξανδρος, 76, 24; 80, 5, 30.
 Ἀλκιβιάδης, 68, 1; 243, 4.
 Ἀμμία, 77, 8, 21, 26.
 Ἀμώς, 119, 12.
 Ἀνανία, 97, 7.
 Ἄννα, 56, 1.
 Ἀνόμοιοι, 242, 4.
 Ἀντιοχεία, 243, 9.
 Ἀντιοχεῖς, 82, 31.
 Ἀντώνιος, 115, 2.
 Ἀπαμεία, 74, 27; 76, 22.
 Ἀπολινάριος, 67, 18; 69, 11; 82, 27;
 83, 8; 212, 23.
 Ἀπολλινάριος, 243, 6; 252, 3.
 Ἀπολλιναρισταί, 219, 9.
 Ἀπόλλων, 103, 4.
 Ἀπολλώνιος, 78, 14; 82, 1, 26; 212,
 28.
 Ἀποτακτῆται, 241, 17.
 Ἀράβιος, 210, 16.
 Ἀρδαβαῦ, 71, 8.
 Ἀρειανοί, 193, 11; 219, 4.
 Ἄρειος, 193, 11; 207, 7, 8.
 Ἀρμενῆται, 213, 9.
 Ἀρτοτυρῆται, 139, 14; 141, 5; 241,
 17; 248, 7.
 Ἀσθήρ, 56, 2.
 Ἀσία, 68, 16; 69, 2; 71, 11; 72, 23,
 24; 81, 3; 83, 10; 164, 11;
 247, 23.
 Ἀσιανή (γῆ), 213, 6.
 Ἀσιανοί, 181, 5.
 Ἀσκοδρουγητοί, 248, 2.
 Ἀστέριος Ὀρβανός, 74, 16.
 Αὐρίκιος Μάρκελλος, 69, 23.
 Αὐρήλιος Κυρίνιος, 83, 16.
 Ἀχιλοί, 252, 14.
 Βαλεντῖνοι, 242, 1.
 Βαρδισάνης, 253, 2.
 Βασίλειος, 247, 27.
 Βασιλεῖδαι, 242, 1.
 Βασιλεῖδος, 50, 11.
 Γάϊος, 83, 30; 212, 30.
 Γαλάται, 208, 25.
 Γαλατία, 70, 9; 137, 12; 164, 10;
 248, 11.
 Γαλιλαῖοι, 127, 10.
 Γαλλία, 68, 11.
 Γρατιανός, 117, 16.
 Γρᾶτος, 71, 10; 247, 24.
 Γρηγόριος (Gr. de Nysse), 251, 20.
 Δαβίδ, 125, 27.
 Δανίηλ, 120, 3.
 Δεββῶρα, 55, 24, 28; 105, 16; 159,
 25.
 Δεβελτός, 83, 19.
 Διονύσιος (Denys d'Alexandrie), 113,
 21.
 Δοσιθεανοί, 181, 15.
 Δροσεριανοί, 181, 15.
 Ἐβραῖοι, 250, 21.

- Ἐγκρατίται, 115, 5.
 Ἐλενόποντος, 213, 8.
 Ἐλεύθερος, 68, 18.
 Ἕλληνα, 78, 7 ; 98, 23 ; 154, 10 ;
 220, 6 ; 236, 8.
 Ἐπίφανιος, 247, 28.
 Ἐρμαῖοι, 242, 2.
 Εὐα, 140, 15 ; 141, 19, 28.
 Εὐμενεΐα, 76, 24.
 Εὐνείκη, 164, 18.
 Εὐνομιανοί, 153, 2 ; 194, 1 ; 242, 4.
 Εὐνόμιος, 193, 12.
 Εὐτυχιανός, 59, 18.
 Ἐφρεσσος, 80, 32 ; 82, 22.

 Ζεφυρίνος, 67, 6 ; 84, 1.
 Ζωτικὸς ἀπὸ Κουμάνης), 74, 26 ; 82, 7.
 Ζωτικὸς ὁ Ὀτρηνός, 70, 27.

 Ἡσαΐας, 55, 30 ; 119, 11.

 Θεμισίων, 74, 27 ; 79, 22.
 Θεόδοτος, 68, 2 ; 73, 34 ; 74, 7 ;
 243, 5.
 Θεόδοτος (le corgoyeur), 252, 10, 16.
 Θράκη, 83, 20 ; 247, 22.
 Θρασέας, 82, 14.
 Θυάτειρα(-ας), 142, 4.
 Θυάτειρα(-ων), 142, 2, 10, 34 ; 143, 23.

 Ἰάκωβος, 159, 20.
 Ἰεζάβελ, 143, 4.
 Ἰεζεκιήλ, 119, 19.
 Ἰεράπολις, 69, 10 ; 83, 10 ; 243, 6.
 Ἰερεμίας, 55, 29.
 Ἰερουσαλήμ, 212, 1, 11 ; 241, 5.
 Ἰεροσόλυμα, 162, 2 ; 164, 15.
 Ἰερουσαλήμ, 89, 14 ; 137, 8 ; 139, 30.
 Ἰουδαῖοι, 4, 6 ; 73, 17 ; 78, 8 ; 98,
 23 ; 154, 12 ; 208, 13 ; 225, 3,
 11, 15 ; 246, 2.
 Ἰούδας, 73, 31 ; 77, 18.
 Ἰουλιανός, 74, 26.
 Ἰουστινιανός, 237, 10.
 Ἰππόλυτος, 251, 18.

 Ἰσαάκ, 162, 21.
 Ἰωάννης (l'apôtre), 53, 16 ; 82, 20,
 22 ; 92, 18 ; 115, 6 ; 142, 11,
 27 ; 143, 18, 19.
 Ἰωσηπος, 251, 9.

 Καθαροί, 111, 17.
 Καππαδοκία, 137, 11 ; 213, 9 ; 248, 11.
 Καρία, 213, 11.
 Καρικός, 82, 33.
 Καρίνη, 59, 17.
 Καταφυγασταί, 248, 1, 17.
 Κέλσος, 5, 3.
 Κιλικία, 137, 14.
 Κλαύδιος, 127, 28.
 Κλαύδιος Ἀπολιναρίου, 83, 8.
 Κλαύδιος Καίσαρ, 143, 21.
 Κοδρᾶτος, 77, 8, 22, 25.
 Κόϊντος, 2, 17.
 Κόμοδος, 254, 9.
 Κορνήλιος, 162, 3.
 Κουμάνη, 74, 26.
 Κυντίλλα, 139, 20 ; 140, 12 ; 143, 15 ;
 144, 6 ; 248, 20.
 Κυντίλλιανοί, 137, 21 ; 138, 11 ; 139,
 7, 13 ; 248, 6.
 Κύπριοι, 210, 17 ; 247, 28.
 Κωνσταντινούπολις, 211, 7.
 Κωνσταντινούπολις, 137, 14.
 Κωνσταντῖνος, 85, 5.
 Κωνσταντῖνος, 91, 14.

 Λαοδίκεια, 255, 1.
 Λιβύη, 211, 5.
 Λίμνος, 59, 15.
 Λουκάς, 90, 16 ; 222, 20.
 Λυκαονία, 213, 10.
 Λυκία, 213, 11.
 Λωτς, 164, 19.

 Μαϊάνδρος, 76, 22.
 Μακεδονία, 59, 16.
 Μακεδονιανοί, 193, 12 ; 219, 5.
 Μακεδόνιος, 193, 12.
 Μάνης, 194, 3 ; 250, 1.

- Μανιχαῖοι, 92, 6; 112, 20; 181, 14; 194, 3; 206, 7; 242, 3; 246, 12.
- Μανιχαῖος, 153, 19; 154, 2; 193, 8; 222, 8.
- Μαξιμίλλα, 55, 7; 57, 4; 58, 11; 69, 5; 73, 25; 74, 11, 17; 75, 2; 78, 2; 82, 10; 89, 3; 91, 12; 107, 28; 115, 12; 116, 10, 16, 21, 23; 117, 2; 118, 5; 133, 28; 134, 5; 135, 20; 136, 30, 36; 143, 14; 144, 6; 159, 6; 211, 18; 212, 13; 241, 3; 242, 13; 243, 3; 247, 26; 252, 6, 17; 253, 11.
- Μαξιμίνοι, 82, 30.
- Μαρία (ou Μαρίαμ, sœur d'Aaron), 55, 25; 56, 7; 106, 1; 159, 26.
- Μαρία (mère de Jésus), 105, 25; 106, 11, 19; 160, 1.
- Μαρκιονισταί, 112, 21; 194, 1.
- Μαρκίων, 50, 11; 76, 5; 115, 3; 194, 1.
- Μαρκιωνισταί, 76, 5; 85, 9; 181, 14; 207, 14.
- Μάρκος (empereur), 254, 9.
- Μάρκος (hérétique), 253, 1.
- Μιλτιάδης, 69, 25.
- Μιλτιάδης (polémiste catholique), 76, 27; 77, 1; 78, 4; 212, 27; 243, 7.
- Μοντανισταί, 153, 17; 155, 8; 194, 4; 209, 3; 210, 18; 212, 9; 213, 1; 219, 20; 225, 1; 230, 6; 232, 16; 233, 16; 242, 3; 248, 1; 251, 13.
- Μοντανῖται, 181, 14.
- Μοντανοί (= les montanistes), 89, 21; 236, 1, 13; 237, 15; 246, 16; 250, 21; 251, 4.
- Μοντανός, 3 (en-tête du n° 4); 57, 7; 58, 14; 59, 3; 67, 27; 68, 1; 69, 4, 6; 73, 15, 24; 74, 6; 76, 19; 77, 27, 28; 78, 23; 79, 5; 82, 5; 89, 2, 4; 91, 13; 92, 12; 93, 12; 95, 24; 96, 2; 97, 14, 21; 102, 13, 24; 103, 4, 13, 18, 24, 29; 107, 32; 108, 3, 5; 109, 1; 113, 6, 18; 115, 10; 116, 10; 120, 22; 130, 20; 131, 13, 19, 23, 31; 132, 23, 27; 133, 2, 15; 148, 8, 17; 154, 2, 27; 155, 11; 156, 12; 158, 5, 8, 16, 36; 159, 4, 7; 160, 26; 181, 1; 193, 7; 194, 3; 206, 3, 8; 207, 6; 208, 10; 211, 11, 13; 221, 5, 8; 222, 2, 7; 223, 2, 10; 241, 1; 242, 13; 246, 7, 16, 20; 247, 24; 248, 4; 252, 6, 16; 253, 1, 10; 254, 10; 255, 3.
- Μυσία, 71, 8.
- Μυσοί, 181, 5.
- Μωϋσῆς, 119, 7; 126, 20; 131, 2; 140, 17.
- Ναβουχοδονόσωρ, 120, 6.
- Ναυατιανοί, 207, 13; 210, 18; 213, 1; 219, 6.
- Νικολαῖται, 242, 2.
- Νόβατος, 148, 9.
- Νοητιανοί, 57, 27; 59, 2.
- Νοητός, 212, 22.
- Νουατιανοί, 85, 8.
- Νύσση, 251, 20.
- Ὀλδά, 55, 31.
- Οὐαλεντινιανοί, 207, 14.
- Οὐαλεντινιανός, 117, 15.
- Οὐαλεντῖνοι, 85, 8; 112, 21.
- Οὐαλέντινος, 50, 10.
- Οὐάλης, 117, 16.
- Ὀφῖται, 230, 7.
- Παμφυλία, 164, 17; 213, 10.
- Παλαιστίνη, 4, 5.
- Παλαιστινοί, 211, 6.
- Παυλιανισταί, 242, 5.
- Παυλιανοί, 207, 15.
- Πασσαλορυγγῖται, 138, 9.
- Πάτμος, 143, 21.
- Παυλιανοί, 85, 9.

- Παῦλος (l'apôtre), 66, 17 ; 67, 2 ; 93, 15 ; 21 ; 96, 4, 5, 16 ; 97, 10 ; 98, 20 ; 103, 15 ; 104, 6, 26 ; 106, 28 ; 127, 29 ; 134, 16 ; 159, 22 ; 164, 10, 19.
 Παῦλος ὁ Σαμοσατεύς, 242, 5.
 Πέπουζα, 78, 28 ; 82, 9 ; 89, 12 ; 137, 5 ; 139, 19, 22 ; 211, 20 ; 241, 4 ; 248, 10, 13, 21.
 Πεπουζηνοί, 112, 4, 22 ; 113, 4 ; 212, 10 ; 242, 3.
 Πεπουζιανοί, 138, 12 ; 139, 14 ; 248, 6.
 Πεπουζίται, 209, 3.
 Πέπουζοι, 82, 9.
 Περστικοί, 50, 12.
 Πέτρος (l'apôtre), 66, 17 ; 67, 2 ; 97, 6 ; 125, 13, 21 ; 134, 12 ; 159, 21 ; 161, 12, 19, 21 ; 162, 4 ; 245, 7.
 Πισιδία, 213, 10.
 Πολεμωνιακός Πόντος, 213, 8.
 Ποντική (γῆ), 213, 6.
 Πόντιος, 82, 33.
 Πρίσκιλλα, 55, 7 ; 57, 3 ; 58, 11 ; 69, 5 ; 79, 11 ; 83, 23 ; 89, 4 ; 92, 13 ; 107, 27 ; 113, 6, 18 ; 115, 12 ; 116, 10, 15 ; 140, 13 ; 143, 14 ; 144, 6 ; 159, 5 ; 211, 18 ; 212, 12 ; 241, 3 ; 242, 13 ; 243, 3 ; 248, 5, 20 ; 253, 11.
 Πρισκιλλιανοί, 138, 12 ; 139, 15.
 Πρόκλος, 67, 7 ; 84, 1 ; 212, 29 ; 251, 12.
 Ῥωμαίος, 67, 6 ; 68, 18 ; 84, 9 ; 209, 14 ; 236, 12.
 Ῥώμη, 66, 17 ; 251, 10.
 Σαββατιανοί, 219, 5 ; 236, 14.
 Σαββάτιος, 208, 12.
 Σαβελλιανοί, 194, 2 ; 219, 21.
 Σαβέλλιος, 194, 2 ; 206, 2 ; 207, 7 ; 212, 19 ; 221, 5.
 Σακχοφόροι, 241, 17.
 Σαμχεριταί, 230, 4 ; 236, 1.
 Σαμοσατεύς, 92, 7 ; 206, 5.
 Σαμφείρα 97, 7.
 Σεραπίων, 82, 29 ; 83, 12.
 Σίλας, 77, 19.
 Σίμων, 154, 2 ; 193, 1 ; 245, 7 ; 246, 2.
 Σκύθης, 210, 13.
 Σμύρνη, 164, 14, 16.
 Στέφανος, 159, 20 ; 251, 15.
 Στραταία, 164, 16.
 Σωτᾶς, 83, 21 ; 252, 14.
 Τασκοδρουγῆτοι, 137, 18 ; 138, 1, 8.
 Τασκοδρούγοι, 230, 6.
 Τατιανός, 115, 4 ; 253, 1.
 Τεσσαρεσκαίδεκατιταί, 213, 2 ; 219, 8.
 Τετραδίται, 219, 8.
 Τιμόθεος, 160, 7.
 Τρωοί, 133, 21.
 Τύμιον, 78, 28.
 Φανουήλ, 56, 2.
 Φιλαδέλφια, 77, 21, 26.
 Φίλιππος, 55, 12, 20 ; 77, 19 ; 105, 14, 28 ; 159, 25.
 Φοίνικες, 211, 8.
 Φοινίκη, 4, 4.
 Φρύγες (= les montanistes), 50, 5, 13 ; 58, 10 ; 67, 7, 24 ; 69, 9 ; 76, 15 ; 78, 13 ; 84, 2 ; 85, 10 ; 89, 1 ; 90, 2 ; 92, 7 ; 114, 17 ; 115, 7 ; 133, 17 ; 134, 6 ; 137, 13 ; 139, 18 ; 140, 7, 14 ; 142, 24 ; 148, 12 ; 153, 5 ; 162, 12 ; 165, 9 ; 173, 21 ; 182, 10 ; 207, 13 ; 208, 6 ; 209, 4 ; 211, 12 ; 212, 10 ; 219, 21 ; 243, 1 ; 250, 1, 11.
 Φρυγία, 68, 17 ; 69, 3 ; 71, 8 ; 78, 16 ; 89, 13 ; 91, 9 ; 137, 5 ; 161, 6 ; 181, 1 ; 208, 8 ; 210, 18 ; 212, 24 ; 241, 5 ; 248, 11.
 Φρύξ (= Phrygien de race), 2, 17 ; 72, 17 ; 92, 10 ; 133, 21 ; 208, 25.
 Φωτεινός, 206, 5.
 Ὠστία, 67, 15.

- Adam 22, 16.
 Ægyptus, 191, 24.
 Æschines, 51, 5, 18.
 Africa, 191, 24 ; 216, 13.
 Agabus, 54, 12 ; 167, 13.
 Alexander (pape), 256, 12.
 Alexander (empereur), 62, 23.
 Anaxagoras, 187, 15.
 Anaximenes, 187, 3.
 Ancyra, 170, 20.
 Anthropiani 66, 12.
 Antiochia, 173, 31.
 Antoninus (empereur), 174, 26.
 Apelles, 145, 4 ; 146, 13 ; 148, 4.
 Apicius, 40, 7.
 Apollonius, 172, 23 ; 173, 25, 28 ; 174, 12, 23 ; 214, 19 ; 215, 27 ; 218, 8 ; 244, 20.
 Apollinariaci, 146, 11.
 Apollinariani, 203, 7.
 Apollinaris, 172, 1 ; 174, 7.
 Apollinarius, 254, 7.
 Arbogastus, 216, 15.
 Ariani, 66, 13 ; 149, 12 ; 186, 21 ; 191, 24 ; 202, 5 ; 203, 6 ; 256, 11.
 Arius, 178, 15, 20, 23.
 Arriani : voir Ariani.
 Arsinoüs, 9, 1.
 Artotyritæ, 151, 8 ; 190, 8 ; 171, 2 ; 215, 30 ; 245, 1.
 Asclepiodotus, 202, 15.
 Ascodrobi, 171, 2.
 Ascodrogitæ, 151, 13.
 Asia, 43, 20 ; 172, 1 ; 174, 8 ; 238, 7.
 Asianus, 172, 11.
 Attrebatensis, 256, 4.
 Audiani, 203, 19.
 Augustinus, 217, 25.
 Aurelius, 217, 24.
 Basilides, 9, 5 ; 149, 11.
 Blastus, 145, 22.
 Bonosiaci, 240, 14.
 Bonosiani, 224, 13.
 Borboriani, 203, 17.
 Borboritæ, 170, 25 ; 224, 11 ; 231, 1 ; 235, 2, 10.
 Borboritus, 149, 15.
 Caius (voyez Gaius).
 Cappadocia, 63, 1.
 Carata, 238, 5.
 Caricus, 174, 2.
 Carthaginiensis, 217, 19.
 Carthago, 217, 22.
 Catafrigus, 149, 14.
 Cataphrygæ, 109, 9 ; 110, 22 ; 111, 8 ; 114, 7 ; 146, 12 ; 170, 25 ; 172, 7 ; 183, 7 ; 185, 16, 28 ; 186, 23 ; 187, 25 ; 190, 17 ; 205, 15 ; 214, 11 ; 215, 18 ; 240, 14 ; 243, 10 ; 254, 13 ; 256, 11.
 Cataphrygas (invar.), 61, 17 ; 165, 15.
 Cataphryges, 9, 5 ; 56, 15 ; 60, 1 ; 145, 6 ; 148, 2 ; 178, 25 ; 183, 13 ; 188, 9, 13 ; 189, 35 ; 191, 13, 26 ; 213, 14 ; 218, 11.
 Cataphrygii, 242, 7 ; 254, 1.
 Cataphryx, 147, 12.
 Catiernus, 226, 10.
 Cerdon, 145, 5 ; 224, 18.
 Cilicia, 62, 14 ; 238, 1.
 Commodus, 172, 15 ; 173, 29, 30.
 Constantinopolis, 202, 1, 15 ; 203, 26.
 Corinthii, 8, 1.
 Cyprianus, 178, 6.
 Daud, 152, 10.
 Decius, 147, 21.
 Democritus, 187, 15.
 Donatistæ, 186, 18 ; 191, 23 ; 197, 16 ; 203, 19.
 Dositheus, 144, 13.
 Ebion, 145, 4.
 Enthusiastæ, 203, 18.
 Ephesii, 214, 20 ; 215, 28.
 Epiphanius, 189, 25 ; 190, 14 ; 215, 10 ; 216, 6.
 Euchitæ, 203, 18.

- Eunomiani, 186, 22 ; 202, 7 ; 203, 15
 Eunomianus, 196, 1.
 Eunomius, 179, 2, 10.
 Eustochius, 227, 2.
 Eutyichianus, 197, 14.
 Ezechiel, 19, 3.

 Felix, 203, 26.
 Flabius Abus, 195, 16.
 Flandria, 256, 3.
 Fotiniani, 203, 20.
 Fryga : voir Phryga.

 Gaius, 174, 25.
 Galata, 88, 11 ; 170, 18.
 Galatia, 62, 14 ; 151, 9, 14 ; 170, 21.
 Gallia, 227, 18.
 Graeciae, 41, 23.

 Hebraei, 175, 8.
 Helias, 20, 12, 14.
 Hesperius, 216, 14.
 Hierapolis, 174, 8.
 Hieropolitanus, 254, 7.
 Hierosolyma, 64, 9.
 Hierusalem, 18, 25 ; 54, 4, 6, 9 ; 150,
 23 ; 166, 21 ; 177, 18 ; 189, 27 ;
 190, 7 ; 215, 12.
 Hipponiensis, 217, 26.
 Honorius, 197, 14 ; 199, 23 ; 202, 1.
 Hydroparastatae, 203, 20.

 Iconium, 62, 12 ; 65, 12.
 Ierusalem : voir Hierusalem.
 Innocentius, 183, 1.
 Ioannes (l'Apôtre), 19, 5 ; 22, 6 ; 39,
 9 ; 110, 11 ; 166, 1 ; 185, 9.
 Ioannes (évêque), 238, 6.
 Iohel, 166, 26.
 Iudaea, 18, 9 ; 19, 13 ; 64, 9.
 Iudaei, 18, 10 ; 144, 12 ; 166, 20.
 Iupiter, (hérétique inconnu), 42, 19.

 Leucius, 145, 26.
 Liberipatriani, 151, 18.

 Licinius, 227, 1.
 Louocatus, 226, 10
 Luca, 54, 2.

 Macedoniani, 202, 6 ; 203, 6.
 Macedonii, 186, 23.
 Manes, 184, 1.
 Manichaei, 114, 5 ; 170, 26 ; 184, 1 ;
 186, 19 ; 190, 24 ; 191, 11 ; 197,
 18 ; 198, 20 ; 202, 3, 17 ; 203, 23 ;
 224, 14, 19 ; 231, 1 ; 235, 1, 9 ;
 256, 10.
 Manichaeus (=Manès), 178, 26 ; 179,
 15 ; 184, 1 ; 185, 2.
 Marcelliani, 203, 21.
 Marciani, 9, 4.
 Marcianistae, 203, 17.
 Marcion, 7, 9 ; 18, 5 ; 42, 18 ; 111, 6 ;
 145, 5 ; 146, 17 ; 178, 25 ; 224,
 19.
 Marcionistae, 114, 8 ; 187, 7.
 Marcionitae, 66, 12 ; 146, 10.
 Marcus Antoninus Verus, 172, 2.
 Maria, 195, 2 ; 204, 5.
 Marianitae, 194, 11.
 Marinianus, 202, 16.
 Martinianus, 217, 4.
 Maximianenses, 186, 19.
 Maximilla, 37, 12 ; 43, 18 ; 108, 13 ;
 110, 21 ; 145, 27 ; 150, 10, 24 ;
 165, 17 ; 169, 31 ; 172, 9, 19 ;
 173, 1, 5 ; 175, 14 ; 177, 4 ; 178,
 10 ; 180, 21 ; 188, 16 ; 190, 5 ;
 192, 18 ; 204, 14 ; 205, 17 ;
 213, 17 ; 215, 22 ; 218, 7 ; 226,
 2 ; 238, 5 ; 242, 10 ; 244, 1 ;
 244, 2, 25 ; 254, 4.
 Maximus, 216, 16 ; 217, 2.
 Melanius, 227, 1.
 Melito, 171, 15.
 Menander, 145, 1.
 Messaliani, 203, 18.
 Miltiades (hérétique inconnu), 9, 2.
 Miltiades, 172, 17.
 Montanistus, (adj.) 196, 2.

- Montanistae, 194, 10 ; 200, 1, 29 ;
 203, 16 ; 224, 13 ; 231, 2 ; 235, 5.
 Montanus, 37, 12 ; 40, 7 ; 43, 18 ;
 51, 14 ; 61, 24 ; 87, 18 ; 88, 7 ;
 108, 13, 15 ; 110, 20 ; 145, 27 ;
 146, 8, 14 ; 150, 9 ; 165, 17 ;
 166, 3 ; 169, 31 ; 170, 3 ; 171, 7,
 19 ; 172, 10, 18, 23 ; 174, 3,
 16 ; 175, 2, 13 ; 176, 1, 14 ; 177,
 4, 11 ; 178, 9 ; 179, 14, 18 ; 180,
 14, 19 ; 183, 13 ; 188, 14 ; 189,
 10 ; 190, 3 ; 191, 14 ; 192, 16 ;
 194, 11 ; 195, 18 ; 204, 13 ; 205,
 2, 16 ; 213, 17 ; 214, 8, 25, 34 ;
 215, 22 ; 218, 6, 13 ; 226, 1, 4 ;
 238, 3 ; 240, 18 ; 242, 9 ; 243,
 11 ; 244, 1 ; 254, 3, 14 ; 257, 2.
 Mountianoï, 239, 1.
 Mountanos, 253, 3.
 Moyses, 20, 11, 13 ; 34, 15 ; 35, 16 ;
 169, 23 ; 205, 1.
 Naum, 175, 12.
 Nazareus, 56, 21.
 Nestorius, 204, 1.
 Nicaena (synodus), 178, 27.
 Nicolaus, 145, 2.
 Nouatiani, 66, 11 ; 145, 7 ; 146, 5, 12 ;
 147, 2, 4 ; 187, 25 ; 202, 7.
 Nouatianus (= Novatien), 146, 6 ; 147,
 2, 18 ; 149, 10.
 Nouatianus (adj.), 149, 10.
 Nouatus, 146, 5 ; 176, 14 ; 177, 11.
 Octauiana, 266, 13, 17.
 Ophita, 170, 25 ; 231, 3 ; 235, 6, 12.
 Origenes, 177, 22 ; 178, 16, 18, 19.
 Pannonia, 191, 25.
 Passalorinchitae, 152, 4 ; 171, 2.
 Pateruii, 256, 13.
 Patripassianus, (adj.), 148, 12.
 Pauliani, 203, 21 ; 224, 12.
 Paulinus, 108, 8.
 Paulus (l'Apôtre), 7, 31 ; 35, 15 ;
 167, 17 ; 168, 5 ; 175, 6, 11 ;
 183, 12 ; 185, 20, 26, 30 ; 188,
 5 ; 214, 4.
 Paulus Samosatensis, 88, 6.
 Pentecoste, 168, 17 ; 184, 17.
 Pepodius, 227, 22.
 Pepuza (ou Pépusa), 150, 21 ; 168, 24 ;
 189, 31 ; 190, 2 ; 215, 17, 21.
 Pepuziani, 190, 13 ; 189, 22 ; 215, 8 ;
 216, 5.
 Pepyzitae, 202, 3, 17.
 Perpetua, 22, 10.
 Petrus (l'Apôtre), 20, 7 ; 38, 6, 22 ;
 165, 18 ; 167, 4.
 Pharisaei, 144, 14.
 Philippus, 54, 13 ; 167, 12 ; 256, 3.
 Philumene, 148, 3.
 Photiniani, 191, 25 ; 224, 13.
 Photinus, 204, 1.
 Phrygae (= les montanistes), 145, 13 ;
 150, 2 ; 172, 14 ; 197, 18 ; 198, 21.
 Phryges (= les montanistes), 51, 2 ;
 66, 10 ; 145, 24 ; 146, 8 ; 147, 1 ;
 202, 3 ; 203, 17 ; 217, 5.
 Phrygia, 43, 20 ; 54, 14 ; 62, 12 ;
 147, 2 ; 150, 2, 23 ; 163, 16 ;
 168, 24 ; 186, 7 ; 188, 17 ; 189, 5 ;
 191, 26 ; 218, 15 ; 242, 8 ; 254,
 2, 13.
 Phrygii (= les montanistes), 87, 13.
 Pontius, 174, 2.
 Pontius Pilatus, 13, 6.
 Pontus, 63, 2.
 Praxeas, 44, 3 ; 111, 7 ; 145, 23 ;
 204, 12.
 Prisca, 16, 29 ; 26, 24 ; 43, 18 ; 61, 24 ;
 172, 8, 19, 23 ; 173, 5 ; 175, 13 ;
 177, 4 ; 180, 21 ; 188, 16 ; 204,
 14 ; 205, 17 ; 213, 17 ; 215, 22 ;
 218, 6 ; 242, 9 ; 243, 11 ; 244, 2,
 25 ; 254, 3.
 Priscilla, 37, 12 ; 87, 18 ; 110, 21 ;
 145, 28 ; 150, 9, 24 ; 165, 17 ;
 169, 31 ; 183, 13 ; 189, 30 ;
 191, 15 ; 192, 18 ; 215, 16 ; 226,
 1 ; 238, 5.

- Priscilliani, 224, 14.
 Priscillianistae, 197, 19; 198, 21;
 200, 1; 202, 4; 203, 16.
 Processus, 217, 4
 Procliani, 224, 11.
 Proclus, 51, 4; 175, 2.
 Proculus, 145, 26.
 Pythagoras, (hérétique), 42, 20.

 Quintilla, 189, 30; 225, 16.
 Quintilliani, 189, 22, 33.

 Rhodon, 172, 11, 17.
 Roma, 44, 4; 172, 12.
 Romani, 175, 10.
 Rusticus, 64, 12.

 Sabbatiani, 202, 8.
 Sabelliani, 187, 8.
 Sabellius, 88, 5; III, 7; 168, 1.
 Sadducaei, 144, 14.
 Salomon, 180, 1; 192, 1.
 Samaritae, 231, 2.
 Satana, 227, 11, 13.
 Saturninus (adj.), 149, 9.
 Scylla, 192, 19.
 Serapion, 173, 30.
 Serenianus, 63, 11.
 Seuerus, 172, 16; 173, 29; 175, 1.
 Simon magus, 145, 1.

 Siphori, 224, 12.
 Soter, 214, 19, 26; 216, 9; 218, 9.
 Speratus, 227, 3.
 Stephanus, 60, 5.

 Tarsus, 238, 1.
 Tascodrogi, 231, 3; 235, 6, 12.
 Tascodrogitae, 203, 20.
 Tatianus, 42, 19; 172, 11; 199, 24.
 Taurus, 203, 27.
 Tertullianista, 216, 8, 22; 217, 12;
 218, 16.
 Tertullianus, III, 11; 171, 17; 173,
 22; 174, 10; 178, 6; 187, 28;
 188, 11; 190, 15; 214, 21; 217,
 18; 218, 3, 14, 22.
 Theodotus, 145, 22.
 Theodosius, 202, 2; 217, 9.

 Valentini, 146, 22.
 Valentiniani, 66, 11; 203, 15.
 Valentinus, 9, 1; III, 7; 145, 5;
 147, 1; 178, 19.
 Varanes, 200, 23.
 Victor, 174, 11.
 Victorinus Petauionensis, III, 9.

 Willelmus Remensis, 256, 1.
 Zephirinus, III, 10; 174, 25.



NOTE SUR L'ONOMASTIQUE MONTANISTE

Les partisans de Montan, de Prisca et de Maximilla désignaient l'enseignement du Paraclet par les mots « la prophétie », « la nouvelle prophétie » (cf. **Sources**, p. 70, 10; 73, 33; 83, 5, — et p. 19, 7; 20, 18; 27, 31; 35, 10; 37, 10; 47, 7).

De très bonne heure, on prit l'habitude parmi les catholiques d'appeler les tenants de la secte « les Phrygiens » (déjà chez l'Anonyme d'Eusèbe, p. 76, 15). Cette dénomination s'explique aisément, étant donnée l'origine du mouvement. Elle persista longtemps après la diffusion du Montanisme à travers l'empire romain. C'est qu'elle flattait l'animosité des adversaires des prophètes. Nationaliser de la sorte le « réveil », c'était l'étrécir, le diminuer, le ramener aux proportions d'une effervescence purement locale, et perdue en un point infime de la catholicité. Au surplus les Phrygiens étaient considérés comme de pauvres êtres, craintifs et bornés. Il était de bon ton de se moquer d'eux (cf. *La Crise Montaniste*, p. 3 et s.). Mettre une doctrine sous leur patronage n'était pas une façon de la recommander.

On fut amené à créer des périphrases telles que celles-ci : ἡ λεγομένη κατὰ Φρύγας αἵρεσις (p. 69, 8) = « l'hérésie dite de chez les Phrygiens » ou plutôt « selon les Phrygiens » ; ἡ κατὰ Φρύγας καλουμένη αἵρεσις (p. 78, 13); ou, plus simplement, ἡ κατὰ Φρύγας γνώμη (p. 67, 7), ἡ κατὰ Φρύγας αἵρεσις (p. 84, 1). Puis on en vint à dire οἱ κατὰ Φρύγας καλούμενοι (p. 115, 7), et, par abréviation, οἱ κατὰ Φρύγας (p. 140, 7; 14) : sur cette dernière expression fut formé enfin le mot Καταφρυγασταί (p. 248, 1; 17)¹.

Les premiers écrivains latins qui eurent à parler du schisme phrygien calquèrent l'expression grecque par où l'on avait l'habitude de le nommer. C'est ainsi que le Pseudo-Tertullien écrit (p. 51, 1) : « Accesserunt alii haeretici, qui dicuntur secundum Phrygas. » Mais la préposition κατὰ était en train de se vulgariser dans la langue latine sous la forme *cata*,

¹ Chez Jean de Damas (8^e s.). D'après les éditeurs du *Panarion* de saint Épiphane, ce mot figurerait déjà dans l'en-tête du chap. XLVIII de ce traité.

sans doute à cause des transcriptions littérales de la bible grecque (*Euangelium cata Matthaeum, cata Johannem*, etc.)¹. Il fut donc aisé de serrer au plus juste le tour grec. C'est ainsi que, dans la lettre de Firmilien à Cyprien, qui, telle que nous la possédons, est une traduction d'un original grec², on lit (p. 61, 17) « Illi qui Cataphrygas appellantur », transposition manifeste de οἱ κατὰ Φρύγας καλούμενοι. Mais déjà le mot avait été incorporé à l'une ou l'autre des déclinaisons latines, et cela dès la fin du second siècle : nous en trouvons la preuve dans le fragment de Muratori (p. 9, 5) où il est parlé de « Basilide... *Cataphrygum* constitutore ». On rencontre aussi *Cataphryga* à partir de l'*Ambrosiaster*, *Cataphrygus*, chez Priscillien ; *Cataphrygius*, à partir d'Isidore d'Espagne.

L'expression de « montanistes » est de date relativement tardive. On trouve la forme Μοντανοί pour la première fois chez Cyrille de Jérusalem (v. à l'*Index*) : elle n'émerge ensuite qu'à partir du VI^e siècle. La forme Μοντανισταί apparaît chez Didyme d'Alexandrie ; la forme *Montanista*, dans une loi du Code Théodosien, promulguée en 410. Dans son *Liber de Haeresibus*, LXXXIII, Philastre parle des *Montanistae* : mais il s'agit des Donatistes, par confusion sans doute avec le nom de *Montenses* qui servait quelquefois à désigner ceux-ci (voy. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. IV, p. 32 ; 47 ; 124 ; RE², X, 656 ; HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des Conciles*, II, I, p. 70, n. 3). — En somme, les fidèles de Montan ne sont appelés « montanistes », dans les textes qui nous sont parvenus, qu'à partir du IV^e siècle. On sait que SCHWÉGLER se prévalait de ce fait pour étayer sa thèse, d'ailleurs bien fragile, de la non-historicité de Montan. (Voy. *La Crise Montaniste*, p. 17 et s.).

La secte fut aussi caractérisée exceptionnellement par d'autres étiquettes, par ex. Πεπουζιανοί, Πεπουζιαννοί, Πεπουζίται (Pepuziani, Pepyzitae), ou encore Priscilliani, Priscillianistae, etc. J'ai signalé dans *La Crise Montaniste*, p. 477, n. 3 les confusions auxquelles prêtent ces deux derniers noms, entre « disciples de Priscillien » et « disciples de Priscilla ».

¹ Voy. KOFFMANN, *Gesch. des Kirchenlateins*, p. 11 ; TH. ZAHN, GK, I, I, 164 ; HARNACK, *Chron.*, I, 682 ; JACQUIER, *Hist. des livres du N. T.*, II, 4 ; BURKITT, *The old Latin and the Itala*, dans *Texts and Studies*, IV, 3 (1896), p. 12 ; *Thesaurus linguae lat.*, s. u.

² Voy. BENSON, *Cyprian, his life, his times, his work*, London, 1897, p. 381-2.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

- P. 4, ligne 8 (de la trad. franç.) *Au lieu de* : étrangers au langage *Lire* : à la doctrine.
- » 5 » 28 » : ἐπανατεινάμενοι » : ἐπανατεινάμενοι.
- » 6 » 15 » : ποτε » : τότε.
- » 11 » » : **14** » : **13**.
- » 12 » » : **13** » : **14**.
- » 24 » 7 et s. (de la trad. franç.) » : Et pourtant seul etc. Peut-être faut-il tourner ainsi : « Il a créé des tracas au nom chrétien, comme s'il eût été seul à avoir du cœur, au milieu de tant de camarades, ses frères par la foi ; comme si seul il s'était comporté en chrétien. » Ce serait une ironie des fidèles trop amis de leur tranquillité, à l'égard du soldat dont Tertullien loue l'héroïsme.
- » 25 » 5 (de la trad. franç.) *Après les mots* : non à la fuite *Ajouter* : « Car lui aussi, il le faut citer. »
- » 32 » 13 (id.) *Au lieu de* : bouillonner *Lire* : jeter leur écume.
- » 34 » 23 (id.) » : ne pourrait-il annuler » : n'aurait-il pas annulé.
- » 37 » 4 (id.) » : condamner » : *On pourrait comprendre aussi* : défendre.
- » 38 » 21 (id.) » : du sabbat » : de la semaine.
- » 41, note 2 » : toxic. » : Lexic.
- » 49, lig. 11 *Supprimer les mots*
De tua... usurpes ?
- » 53 » 12 » : ostentiationem *Lire* : ostentationem.
- » 56, titre du n° 57 *Ajouter dans la parenthèse* : et P. G., xvii, 556.

P. 56, lig. 26	(de la trad. franç.)	<i>Au lieu de</i> :	qui conjurent etc.	<i>Lire</i> :	qui invoquent de faux prophètes et qui disent.
» 58 » 14	(id.)	»	: le point de départ de beaucoup de maux	»	: pour beaucoup le principe de fâcheuses erreurs.
» 70 » 9		»	: Ἀγκύρα	»	: Ἀγκύρα.
» 71 » 16		»	: ζενοφωνεῖν	»	: ξενοφωνεῖν.
» 77 » 18		»	: Ἀγαβον	»	: Ἀγαβον.
» 82 » 8		»	: V, xvi, 5	»	: V, xvi, 17.
» 93 » 16		»	: καθαργηθήσεται	»	: καθαργηθήσεται.
» 100 » 16	(de la trad. franç.)	»	: (écoute-le)	»	: — écoute-le —
» 101 » 18		»	: τὸ	»	: τὸν.
» 101 » 21		»	: οἶον	»	: οἶον.
» 104 » 35		»	: πνεύματός	»	: πνεύματος.
» 105 » 17	(de la trad. franç.)	»	: de Maximilla et Priscilla	»	: des saintes Maximilla et Priscilla.
» 107 » 27	(id.)	»	: quand il dit	»	: quand, l'instruisant, il dit.
» 111	titre du n° 86	»	: p. 576	»	: t. I, p. 576.
» 120 » 13	(de la trad. franç.)	»	: que le voyant lui-même, etc.	»	: dont celui qui les avait vues ne se souvenait plus lui-même. Daniel les lui rappela...
» 121 » 31	(de la trad. franç.)	»	: Il ne s'agissait plus, etc.	»	: Il ne s'agissait plus cette fois de fabriquer un corps (en le tirant) de celui d'Adam qu'il avait jeté en extase.
» 125 » 12	(id.)	»	: coutumiers, etc...	»	: relatifs à ce qu'on voit et fait normalement.
» 130 » 27	(id.)	»	: Montan	»	: ce Montan.
» 130 » 27		»	: ἐν	»	: ἐν.
» 135 » 36	(de la trad. franç.)	»	: Voici que Maximilla	»	: Voici que la même Maximilla.
» 137 » 8		»	: Ἱερουσαλήν	»	: Ἱερουσαλήμ.
» 139 » 3		»	: Αἰμορροία	»	: αἰμορροία.
» 139 » 29	(de la trad. franç.)	»	: d'une femme vêtue...	»	: d'une femme, vêtu.
» 139 » 31		»	: κατέναι	»	: κατιέναι.
» 140 » 6	(id.)	»	: les femmes	»	: des femmes.
» 140 » 14	(id.)	»		»	<i>Supprimer la virgule.</i>
» 142 » 25		»		»	<i>Supprimer le point.</i>
» 152. note		»	: der Blide	»	: der Blinde.

P.159, lig. 5	<i>Au lieu de :</i> Πρισίλλαν	<i>Lire :</i> Πρισίλλαν.
» 178 » 18	» : Origine	» : Origene.
» 190 titre du n° 146		» : CCXXXVII, 2.
» 212 » 37 (de la trad. franç.)	» : Gaius	» : Caius.
» 238 n° 196		» : Il s'agit d'Anastase le Sinaï te (VII ^e siè cle).
» 238, note 2	» : BARDENWER	» : BARDENHEWER.
» 248, lig. 2	» : Ἀσκοδρουγητων	» : Ἀσκοδρουγητων.
» 254, note 3	» : p. 00	» : <i>Introd.</i> , chap. VI



TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT V

Introduction.

CHAPITRE I^{er}. — **Les destinées de la littérature hétérodoxe primitive** IX

I. Difficulté de connaître les hérésies et schismes anténicéens. — II. Interdiction faite aux fidèles de lire les livres hérétiques. Action des pouvoirs officiels contre les ouvrages des dissidents. Incuriosité du public chrétien à l'égard de la plupart des monuments de la littérature chrétienne des premiers siècles. — III. Comment certaines parties de la littérature hétérodoxe sont-elles pourtant venues jusqu'à nous ? Et comment peut-on pénétrer dans l'intelligence des hérésies anciennes ? Nécessité d'une analyse des « sources » du Montanisme.

CHAPITRE II. — **Eusèbe de Césarée** XVII

I. Richesse des données qu'Eusèbe put exploiter relativement au Montanisme. Sa méthode. — II. Manifeste-t-il à l'égard de la « prophétie nouvelle » une animosité spéciale ? — III. L'auteur anonyme des chapitres XVI et XVII du livre V de l'*H. E.* Tentatives diverses pour l'identifier. — IV. Raisons qui inclinent à croire qu'il était évêque. — V. Analyse de son opuscule, d'après les fragments conservés par Eusèbe. Esprit dont il est animé à l'endroit des novateurs. — VI. L'ouvrage d'Apollonius et la lettre de Sérapion. — VII. Impression totale qui se dégage des documents qu'Eusèbe a mis en œuvre.

CHAPITRE III. — **Épiphane de Salamis** XXXI

I. Importance de la contribution d'Épiphane. — II. Analyse de sa notice. — III. La méthode d'Épiphane dans le *Panarion*. — IV. Digression sur le *Syntagma* d'Hippolyte de Rome, source supposée d'Épiphane. — V. Le § 1 du chapitre XLVIII du *Panarion*. — VI. Les § II-XIII (à l'exclusion du développement des § VIII-IX sur le Jeûne et les Secondes Noces). — VII. L'*excursus* des § VIII-IX. — VIII. Les § XIV-XV. — IX. Le chapitre XLIX. — X. Le chapitre LI, XXXIII.

CHAPITRE IV. — **Les principales Sources de l'histoire du Montanisme au III^e siècle** LXXVII

I. Clément d'Alexandrie. — II. Origène. — III. Tertullien. Intérêt particulier de son cas. — IV. *L'adu. omnes Haereses* de Pseudo-Tertullien. — V. *Les Philosophoumena*.

CHAPITRE V. — **Les Sources de l'histoire du Montanisme au IV^e siècle (à l'exclusion d'Eusèbe et d'Épiphanè)** XCI

I. Les *Catéchèses* de Cyrille de Jérusalem. Philastre de Brescia. — II. Saint Jérôme. — III. Pacien de Barcelone. — IV. Didyme l'Aveugle et la *Discussion entre un montaniste et un orthodoxe*. — V. Le *Liber de Haeresibus* de saint Augustin. — VI. La notice du *Praedestinatus*.

CHAPITRE VI. — **Coup d'œil sur les Sources postérieures** CXXVIII

I. Quel butin peut-on faire dans les comptes-rendus sur le Montanisme à partir du V^e siècle? — II. Sozomène. — III. Théodoret. — IV. Isidore de Séville. Paulus. Le Pseudo-Hieronymus. Jean de Damas. Le *Libellus Synodicus*. Honorius d'Autun. — V. Conclusions. Que possédons-nous du Montanisme? Comment le présent recueil a été constitué, et par quelle méthode. La reconstitution du Montanisme primitif est-elle une entreprise chimérique?

Textes	I
Index scripturaire	259
Index des textes traduits	263
Index des Noms propres	267
Note sur l'Onomastique montaniste	275
Additions et corrections	277



rces de l'histoire du
ontanisme. 19367

Labriolle, P.C. de

PONTIFICAL INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES

59 QUEEN'S PARK CRESCENT

TORONTO-5, CANADA

19367.

G. H. NEWLANDS
Bookbinder
Caledon East, Ont.

